



DÉPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE MILOT

---

---

# PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2022-2027

---

---





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)

Unité de Coordination de Projet (UCP)

&

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)

Unité Centrale d'Exécution (UCE)



BANQUE  
MONDIALE

Avec l'accompagnement  
technique de

**IFOS**  
Institut de Formation et de Services

# TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES.....	XV
MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE.....	XVII
INTRODUCTION.....	19
<b>1. MÉTHODOLOGIE</b>	<b>21</b>
<b>Phase 1 : Préparation .....</b>	<b>23</b>
► Lancement du processus .....	24
► Montage et formation du comité de pilotage .....	24
► Recrutement d'animateurs/animatrices .....	25
► Formations techniques des animateurs et animatrices .....	25
► Sensibilisation autour du processus .....	26
<b>Phase 2 : Diagnostic communal .....</b>	<b>28</b>
► Diagnostic technique .....	28
► Consultation documentaire et revue des données statistiques .....	29
► Enquête socio-économique.....	29
► Consultations et entretiens semi-structurés avec des acteurs clés.....	29
► Visites de terrain .....	29
► Diagnostic participatif.....	30

<b>Phase 3 : Planification.....</b>	<b>33</b>
► Atelier de définition de la vision, des objectifs, des orientations et des lignes d'actions stratégiques .....	33
► Atelier d'identification des programmes et actions du PCD.....	34
► Atelier de programmation physique et de montage du plan d'action du PCD .	34
► Atelier de programmation financière.....	35
<b>Phase 4 : Mise en œuvre .....</b>	<b>35</b>
► Atelier de définition des mesures politiques, économiques et sociales .....	35
<b>Elaboration finale du document.....</b>	<b>36</b>
<b>Restitution et validation .....</b>	<b>37</b>
<b>Difficultés rencontrées, défis relevés et limites méthodologiques du document.....</b>	<b>37</b>

## **2. DIAGNOSTIC COMMUNAL 41**

---

<b>Evolution historique et administrative de la commune .....</b>	<b>42</b>
<b>Présentation du territoire communal .....</b>	<b>44</b>
► 2.2.1. Localisation et limites de la commune .....	45
► 2.2.2. Milieu Physique .....	45
► 2.2.3. Organisation de l'espace et dynamique socio-spatiale .....	70
<b>Fonctionnement des collectivités et offre de services publics.....</b>	<b>90</b>
► 2.3.1. Structuration et organigramme de l'administration communale .....	90
► 2.3.2. Fonctionnement de la Mairie.....	92
► 2.3.4. Fonctionnement des CASEC, ASEC et DV .....	96
► 2.3.5. Relations administratives entre Conseil municipal, CASEC, ASEC et DV	98
► 2.3.6. Services déconcentrés de l'Etat .....	99
► 2.3.7. Leadership, moyens et pratiques de gouvernance .....	103

► 2.3.8. Développement institutionnel et partenariat.....	104
► 2.3.9. Budget de la commune .....	106
► 2.3.10. Ressources financières de la commune.....	112
► Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures en matière de gouvernance.....	117
<b>Milieu social et services sociaux de base.....</b>	<b>118</b>
► 2.4.1. Education.....	118
► 2.4.2. Santé et nutrition .....	130
► 2.3.4. Eau potable et assainissement.....	158
► 2.4.4. Justice et droits humains .....	168
► 2.4.5. Sécurité.....	172
► 2.4.6. Etat civil et identification de la population.....	174
► 2.4.7. Genre et inclusion sociale.....	175
► 2.4.8. Dynamiques associatives et liens entre différents groupes sociaux .....	179
► 2.4.9. Sports, loisirs et activités culturelles.....	183
► 2.4.10. Arts et lettres.....	188
► 2.4.11. Culture, cultes et religions.....	188
► 2.4.12. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures dans le domaine social.....	193
<b>Milieu économique et ses principales branches .....</b>	<b>194</b>
► 2.5.1. Agriculture .....	194
► Situation du secteur agricole dans la commune .....	194
» <i>Main d'œuvre agricole</i> .....	195
» <i>Systèmes de production et principales cultures</i> .....	196
» <i>Types de cultures</i> .....	197
» <i>Itinéraire technique</i> .....	197
» <i>Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires</i> .....	198
» <i>Outilage agricole</i> .....	198
» <i>Approvisionnement en intrants, accessibilité aux moyens de production techniques et financiers</i> .....	199

» Stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles .....	199
» Problématique du secteur agricole .....	202
» Sécurité alimentaire.....	202
► 2.5.2. Elevage.....	206
» Situation de l'élevage dans la commune.....	206
» Mode de conduite des animaux .....	206
» Santé animale .....	207
» Commercialisation des animaux.....	207
» Problématique du secteur de l'élevage.....	208
► 2.5.3. Mines et carrières .....	209
► 2.5.4. Bâtiments et travaux publics .....	211
► 2.5.5. Industries PME/PMI .....	213
► 2.5.6. Commerce, institutions financières et crédit.....	214
► 2.5.7. Artisanat, métiers et industries créatives .....	218
► 2.5.8. Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration .....	219
» État des lieux du patrimoine milotien.....	219
» Ressources touristiques de la commune.....	220
► 2.5.9. Main d'œuvre et emploi .....	228
► 2.5.10. Services.....	229
► 2.5.10. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures du domaine économique .....	230

### **3. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE 231**

#### **Enjeux liés au milieu physique .....** 233

► Dégradation de l'environnement .....	233
► Urbanisation des zones agricoles.....	233

#### **Enjeux liés à la gouvernance..... 234**

► Renforcement et développement institutionnel .....	234
--	-----

► Mobilisation des ressources financières.....	234
► Insécurité et rivalité inter-quartiers.....	235
<b>Enjeux sociaux .....</b>	<b>235</b>
► Faible résilience face au changement climatique.....	236
► Faible accessibilité aux services publics et sociaux .....	236
<b>Enjeux économiques.....</b>	<b>237</b>
► Disponibilité d'espaces cultivables et fertilité des terres.....	237
► Développement de moyens de production et de technologies .....	237
► Potentialité artistique et touristique .....	237
<b>4. PLANIFICATION</b>	<b>239</b>
<b>4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....</b>	<b>241</b>
<b>4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....</b>	<b>243</b>
► Objectifs liés à la planification de la restructuration et de l'organisation du territoire communal.....	245
► Objectifs liés à la préservation de l'environnement et au développement des capacités de résilience de la communauté.....	248
► Objectifs liés à la relance de l'économie locale .....	250
► Objectifs liés à l'augmentation et à l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base.....	257
► Objectifs liés au renforcement de la gouvernance locale et la consolidation des pratiques de la démocratie .....	260
► Objectifs liés à la promotion de l'équité de genre et la protection des droits fondamentaux de la personne .....	265
<b>4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....</b>	<b>269</b>

**Articulation entre les Objectifs ..... 270**

**de Développement Durables et les objectifs du PCD ..... 270**

**Articulation entre les orientations nationales et les orientations stratégiques du PCD..... 273**

**Articulation entre les orientations régionales et les orientations stratégiques du PCD ..... 274**

**4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE..... 276**

**4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE..... 295**

**Schéma de financement du PCD ..... 295**

► Projection pour la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) ..... 296

► Projection de la Patente ..... 296

► Projection pour le permis de construire ..... 297

► Projection pour les droits d'affichage ..... 297

► Projection pour les autres impôts, droits et redevances ..... 298

► Projection pour les autres sources de financement..... 298

**Programmation d'investissement pluriannuel ..... 299**

**Résumé du plan d'investissement ..... 317**

**5. MISE EN ŒUVRE 321**

**5.1. MESURES POLITIQUES ..... 322**

► Coordonner les actions de développement..... 322

► Développer des coopérations et des partenariats..... 323

► Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques..... 323

► Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs..... 324

► Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD .....	325
► Mobiliser les ressources financières locales et renforcer les capacités de gestion des Collectivités .....	325

## **5.2. MESURES ÉCONOMIQUES .....327**

► Faciliter les mécanismes et des structures de service pour les investissements .....	327
► Développer des accords d'accompagnement.....	327
► Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs .....	328

## **5.3. MESURES SOCIALES.....329**

► Mobiliser les forces vives de la commune .....	329
► Communiquer et rendre compte.....	329
► Favoriser l'éducation citoyenne .....	330
► Aménager et étendre les services sociaux sur le territoire .....	330

## **5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....331**

► 5.4.1. Cadre institutionnel de la mise en oeuvre.....	331
» <i>Niveau stratégique .....</i>	331
» <i>Niveau Opérationnel.....</i>	331
► 5.4.2. Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs .....	332
► 5.4.3. Mobilisation des .....	333
► ressources et mécanismes de financement .....	333
► 5.4.4. Stratégies de mobilisation des ressources.....	333
► 5.4.5. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PCD .....	335
► Outils de suivi et d'évaluation.....	337
» <i>Fiches de suivi .....</i>	337
» <i>Fiches d'évaluation des plans annuels .....</i>	337
» <i>Fiche de suivi budgétaire .....</i>	337
» <i>Indicateurs de suivi .....</i>	337

**ANNEXES****352****NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE****397****LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1</b> : Principales activités de la phase préparatoire .....	26
<b>Tableau 2</b> : Principales activités de la phase de diagnostic communal .....	32
<b>Tableau 3</b> : Climat saisonnier.....	47
<b>Tableau 4</b> : Types de risques et zones exposées dans la commune de Milot .....	69
<b>Tableau 5</b> : Répartition des habitations et localités de la commune par section communale.....	71
<b>Tableau 6</b> : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015 .....	74
<b>Tableau 7</b> : Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015.....	75
<b>Tableau 8</b> : Principaux circuits du réseau routier de Perches de Bonnêt : première section communale.....	86
<b>Tableau 9</b> : Principaux circuits du réseau routier de Bonnêt-à-l'Evêque : deuxième section communale .....	87
<b>Tableau 10</b> : Principaux circuits du réseau routier de la troisième section communale .....	88
<b>Tableau 11</b> : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés de l'Etat .....	101
<b>Tableau 12</b> : Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019 .....	106
<b>Tableau 13</b> : Analyse comparative des dépenses prévisionnelles et des dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes .....	110
<b>Tableau 14</b> : Evolution des recettes collectées entre 2016 et 2019 .....	111
<b>Tableau 15</b> : Bilan cumulatif des recettes collectées en pourcentage (Exercices 2016-2019).....	113
<b>Tableau 16</b> : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie (Exercices 2016-2019).....	114
<b>Tableau 17</b> : Evaluation du potentiel fiscal.....	115
<b>Tableau 18</b> : Dossiers liquidés Vs montants liquidés (Exercices 2016-2019) .....	115

<b>Tableau 19</b> : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune en matière de gouvernance .....	117
<b>Tableau 20</b> : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement .....	119
<b>Tableau 21</b> : Répartition des établissements éducatifs de la commune selon le milieu, leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire.....	120
<b>Tableau 22</b> : Répartition des infrastructures éducatives par section communale et selon le poids des secteurs public et non public .....	120
<b>Tableau 23</b> : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par section communale.....	121
<b>Tableau 24</b> : Nombre d'élèves scolarisés pour l'année académique 2020-2021.....	122
<b>Tableau 24</b> : Répartition du nombre d'enseignants et enseignantes par niveau d'enseignement.....	124
<b>Tableau 25</b> : Ratio élève/classe selon les espaces géographiques de la commune ....	126
<b>Tableau 26</b> : Description des établissements scolaires de la commune .....	127
<b>Tableau 27</b> : Niveau de soins, catégories et répartition des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau .....	131
<b>Tableau 28</b> : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Milot .....	132
<b>Tableau 29</b> : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires.....	135
<b>Tableau 30</b> : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires .....	137
<b>Tableau 31</b> : Personnel administratif des établissements de santé.....	138
<b>Tableau 32</b> : Personnel technique des établissements de santé .....	139
<b>Tableau 33</b> : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique .....	140
<b>Tableau 34</b> : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique.....	141
<b>Tableau 35</b> : Personnel de Soutien des établissements de santé.....	142
<b>Tableau 36</b> : Statut du personnel des établissements de santé .....	143
<b>Tableau 37</b> : Encadrement médicotechnique suivant le nombre de Personnel médical par habitant .....	144
<b>Tableau 38</b> : Encadrement médicotechnique suivant les normes indiquant le nombre de Personnel médical par catégorie d'institution de santé ....	145
<b>Tableau 39</b> : Praticien-ne-s traditionnel-le-s et charlatans.....	146
<b>Tableau 40</b> : Services offerts par les praticien-ne-s traditionnel-le-s.....	146

<b>Tableau 42 :</b> Fréquentation des institutions de santé en fonction de la zone géographique.....	147
<b>Tableau 43 :</b> Evaluation de la distance parcourue par la population de certaines zones pour atteindre les établissements de santé.....	148
<b>Tableau 44 :</b> Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés....	149
<b>Tableau 45 :</b> Niveau de prestation de soins des institutions de santé .....	151
<b>Tableau 46 :</b> Nombre de personnes recensées vivant et atteint du VIH.....	151
<b>Tableau 47 :</b> Nombre de planification familiale suivant le sexe et la tranche d'âge ....	152
<b>Tableau 48 :</b> Nombre de séances éducatives mensuelles.....	153
<b>Tableau 49 :</b> Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune .....	154
<b>Tableau 50 :</b> Alimentation des ménages dans la commune de Milot .....	155
<b>Tableau 51 :</b> Accessibilité et qualité de l'eau consommée dans la commune.....	159
<b>Tableau 52 :</b> Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique ...	159
<b>Tableau 53 :</b> Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune .....	162
<b>Tableau 54 :</b> Lieux d'aisance du ménage de la commune.....	165
<b>Tableau 55:</b> Distribution et catégorie d'installations hygiéniques par ménage.....	165
<b>Tableau 56 :</b> Composition des membres des Collectivités Territoriales selon le sexe	177
<b>Tableau 57 :</b> Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale.....	179
<b>Tableau 58 :</b> Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le champ d'intervention et l'unité spatiale .....	180
<b>Tableau 59 :</b> Fêtes patronales de la commune de Milot.....	185
<b>Tableau 60:</b> Inventaire des différentes confessions religieuses repertoriées dans la commune .....	189
<b>Tableau 61:</b> - Infrastructures religieuses de la commune.....	191
<b>Tableau 62 :</b> Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social. ....	193
<b>Tableau 63 :</b> Présentation de la variation des prix des produits agricoles sur le marché public .....	200
<b>Tableau 64 :</b> Compétition des produits agricoles de Milot avec ceux venant d'autres pays .....	201
<b>Tableau 65 :</b> Présentation des marchés d'écoulement des produits et sous-produits d'élevage selon les acteurs et problèmes rencontrés à Milot. ....	208

<b>Tableau 66 :</b> Interprétation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel dans les parcs nationaux.....	222
<b>Tableau 67 :</b> Potentiel écotouristique et circuits d'interprétation.....	223
<b>Tableau 68 :</b> Potentiel spéléo-touristique et circuits d'interprétation.....	224
<b>Tableau 69 :</b> Potentiel de « Scénic drive » et circuits d'interprétation.....	225
<b>Tableau 70 :</b> Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique .....	230
<b>Tableau 71</b> Cadre programmatique du PCD .....	244
<b>Tableau 72-</b> : Concordance entre le PSDH et le PCD de Milot.....	270
<b>Tableau 73 :</b> Concordance entre les Objectifs du Plan Communal de Développement et les objectifs de Développement Durable .....	271
<b>Tableau 74 :</b> Concordance entre les orientations nationales et les orientations du PCD .....	273
<b>Tableau 75 :</b> Concordance entre les orientations régionales et le PCD de Milot.....	274
<b>Tableau 76 :</b> Tableau synoptique des Programmes et actions de la commune de Milot 2022-2027.....	277
<b>Tableau 77</b> Résumé du plan d'investissement de la commune de Milot 2022-2027..	319

## LISTE ILLUSTRATIONS

<b>Figure 1 :</b> Diagramme Ombrothermique de la commune de Milot.....	47
<b>Figure 2 :</b> Evolution de la population de Milot de 1920 à 2003 .....	72
<b>Figure 3 :</b> Pyramide des âges de la commune de Milot.....	73
<b>Figure 4 :</b> Organigramme de la Mairie de Milot .....	91
<b>Figure 5 :</b> Evolution des recettes ordinaires collectées (Exercices 2016 à 2019) .....	107
<b>Figure 6 :</b> Répartition des recettes collectées par la mairie de Milot pour l'exercice 2018-2019.....	108
<b>Figure 7 :</b> Evolution des dépenses réalisées par la Mairie de 2017 à 2019 .....	111

<b>Figure 8 :</b> Répartition des recettes communales collectées (Exercices 2016-2019)...	112
<b>Figure 9 :</b> Bilan cumulatif des recettes collectées par la mairie exercice 2026 à 2019.....	113
<b>Figure 10 :</b> Evolution des ressources propres collectées par la mairie exercice 2016 à 2019.....	114
<b>Figure 12 :</b> État des infrastructures scolaires.....	126
<b>Figure 11 :</b> Circuits de commercialisation des produits agricoles.....	201

## LISTE DES CARTES

---

<b>Carte 1:</b> Situation géographique de la commune de Milot dans le département du Nord.....	46
<b>Carte 2 :</b> Géomorphologie de la commune de Milot.....	49
<b>Carte 3 :</b> Classes des pentes de la commune .....	51
<b>Carte 4 :</b> Ressources hydriques de la commune.....	53
<b>Carte 5 :</b> Hydrogéologie de la commune.....	55
<b>Carte 6 :</b> Géologie et sols de la commune de Milot.....	57
<b>Carte 7 :</b> Potentialités des sols de la commune.....	59
<b>Carte 8 :</b> Occupation des sols de la commune de Milot .....	62
<b>Carte 9 :</b> Zones à risques d'inondations dans la commune.....	65
<b>Carte 10 :</b> Risques d'érosion dans la commune.....	67
<b>Carte 11 :</b> Réseau routier de la commune.....	85
<b>Carte 12 :</b> Localisation des principales institutions publiques dans la commune .....	102
<b>Carte 13 :</b> Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune.....	123
<b>Carte 14 :</b> Localisation des infrastructures de santé dans la commune .....	134
<b>Carte 15 :</b> Localisation des points d'approvisionnement en eau de la commune .....	161
<b>Carte 16 :</b> Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune	164
<b>Carte 17 :</b> Localisation des infrastructures de loisirs de la commune.....	187
<b>Carte 18 :</b> Localisation des infrastructures religieuses et sites de dévotion de la Commune.....	190
<b>Carte 19 :</b> Localisation des infrastructures économiques et commerciales de la commune.....	217
<b>Carte 20 :</b> Localisation des sites et attraits touristiques répertoriés dans la commune.....	227

# SIGLES ET ACRONYMES



- ALI :** Agence Locale des Impôts
- ASCP :** Agent de Santé Communautaire Polyvalent
- ASEC :** Assemblée de Section Communale
- BAC :** Bureau Agricole Communal
- BDS :** Bureau du District Scolaire
- BME :** Bureau des Mines et de l'Energie
- BIM :** Brigade d'Intervention Motorisée
- CASEC :** Conseil d'Administration de la Section Communale
- CAT :** Courtoisie Anti-Tuberculose
- CDV :** Centre de Dépistage Volontaire
- CFPB :** Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CIAT :** Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CM :** Conseil Municipal
- CNIGS :** Centre National d'Information Géo Spatiale
- CP :** Comité de Pilotage
- CT :** Collectivités Territoriales
- DINEPA :** Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- DV :** Délégué de Ville
- EDH :** Electricité d'Haïti
- FENAM :** Fédération Nationale des Maires
- FFOM :** Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- FGDCT :** Fonds de Gestion de Collectivités Territoriales
- FONKOZE :** Fondasyon Kole Zepol
- GRD :** Gestion des Risques et Désastres
- IFOS :** Institut de Formation et de Services
- IHSI :** Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
- IRA :** Infections Respiratoires Aiguës
- IST :** Infections Sexuellement Transmissibles
- MARNDR :** Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
- MARP :** Méthode Accélérée de Recherche Participative
- MCI :** Ministère du Commerce et de l'Industrie

- MICT** : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MDE** : Ministère de l'Environnement
- MENFP** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- MPCE** : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
- MSPP** : Ministère de la Santé Publique et de la Population
- MTPTC** : Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication
- OCB** : Organisations Communautaires de Base
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONI** : Office National d'Identification
- PADF** : Pan American Development Foundation
- PAM** : Programme Alimentaire Mondial
- PCD** : Plan Communal de Développement
- PEV** : Programme Elargi de Vaccination
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PMI** : Petites et Moyennes Industries
- PSDH** : Plan Stratégique de Développement d'Haïti
- PVVIH** : Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
- RGA** : Recensement Général de l'Agriculture
- RGPH** : Recensement Général de la Population d'Haïti
- RNDDH** : Réseau National des Défenseurs de Droits Humains
- SIDA** : Syndrome de l'immunodéficience Acquise
- SSPE** : Services de Santé de Premier Échelon
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine
- WASH** : Water Sanitation and Hygiene



## MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

**Cité d'histoire, d'art et de culture, la commune de Milot, est ancrée dans la tradition et ouverte à la modernité dans une perspective d'organisation et d'aménagement du territoire qui s'était déjà manifesté par des figures emblématiques, en particulier le roi bâsseur, Henry Christophe. Forts de cet héritage et conscients de leur obligation de perpétuer le rayonnement de leur collectivité, les Milotiens et Milotientes se sont mobilisés à côté de l'équipe municipale pour doter la commune de son Plan Communal de Développement.**

Ce plan a été élaboré à la suite d'une démarche volontariste des autorités locales à travers un processus hautement participatif et inclusif auquel les représentant-e-s de toutes les couches sociales, tant celles du Centre-Ville que celles des trois sections communales et les partenaires de développement économique, social et culturel ont participé afin que le document reflète le mieux possible, les ambitions collectives de la communauté, qui sont exprimées dans la vision de développement de la commune:

« En 2027, Milot est une destination touristique phare d'Haïti dotée d'une économie dynamique et compétitive, une commune où vivent des citoyen-ne-s responsables et une jeunesse épanouie dans un environnement sain et résilient, un climat sécuritaire où fonctionnent des institutions publiques modernes et performantes garantissant la justice sociale et l'équité de genre dans la bonne gouvernance ».

Aujourd'hui nous disposons d'un outil de travail indispensable à la bonne gestion du territoire communal. De ce fait, chaque acteur doit donc s'approprier de ce plan, œuvrer pour sa réalisation et veiller à son application. L'administration Municipale est déterminée à traduire cette vision en réalité à travers les 6 principaux axes d'intervention retenus. En ce sens, elle fait appel à tous les fils et à toutes les filles de la commune de conjuguer leurs efforts vers la réalisation des projets et programmes qui devront impacter positivement la qualité de vie des citoyens et citoyennes et contribuer au développement de la commune pour le bien et la prospérité de tous. La Mairie saisit de cette occasion pour remercier les cadres de l'Administration communale et des Services déconcentrés, les Organisations non-gouvernementales (ONG), des membres du Comité de Pilotage (CP), des représentants des organisations de la société civile ainsi que tous les acteurs de la commune pour leur implication dans le processus d'élaboration dudit PCD.

Nous remercions les techniciens et techniciennes qui ont fait un travail hors du commun tout au long du processus. De vifs remerciements s'adressent notamment à la Banque Mondiale, au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, à l'institut de Formation et de Services (IFOS), aux services techniques sectoriels ainsi qu'à tous les partenaires d'avoir accompagné la commune dans cette entreprise de planification pour la structuration des interventions sur notre territoire. Le PCD est désormais disponible sur le site de la Mairie de Milot, sur les réseaux sociaux, dans une version imprimée, consultable, à la Mairie et dans tous les bureaux publics de la commune.

La Mairie fait appel à la conscientisation des acteurs, particulièrement, ceux et celles qui auront à briguer un mandat municipal et qui détiendront les pouvoirs de décision d'adopter la gouvernance multipartite et collaborative facilitant la coopération entre tous les acteurs, afin de préserver la continuité des politiques publiques actées dans le PCD. Elle invite ainsi toutes les forces vives de la commune à prendre part activement à la mise en œuvre de ce plan pour qu'ensemble, nous puissions apporter les changements souhaités, travailler pour le progrès et mettre la commune sur la voie du développement durable.

**Mairie de Milot**



# INTRODUCTION

En Haïti, la décentralisation est reconnue comme le mode d'organisation administrative et politique du pays avec la promulgation de la Constitution du 29 mars 1987 qui a transféré certaines compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales (CT). Elle a octroyé en effet aux autorités locales la capacité d'assurer la gestion administrative et la planification du développement de leur territoire. En d'autres termes, elle leur donne la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en accroissant le niveau de desserte en services et en jetant les bases d'un développement durable, moyennant que ces transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert de ressources. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics. Aussi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toutes interventions visant l'amélioration des conditions de vie des populations et constitue l'un des indicateurs de gouvernance locale.

Ce processus de décentralisation connaît des balbutiements depuis le vote de la Constitution de 1987. La collectivité territoriale communale fait face à de nombreux défis pour son développement. Et la gouvernance locale est jusqu'à date mal en point. Il existe très peu d'avancées réelles en matière de décentralisation et de développement des CT dans le pays.

En effet, les communes ont de plus en plus de responsabilités en matière de développement dans le cadre de la décentralisation, mais par faute de moyens financiers, elles n'arrivent pas à remplir adéquatement leur mission, en dépit du fait que ces nouvelles attributions les placent dans une position d'acteurs incontournables dans tous les dispositifs locaux de développement et de coopération.

Ainsi, les autorités municipales ont décidé de convier les forces vives de la Commune de Milot dans un processus de réflexion pour discuter, échanger et chercher des moyens afin de définir une vision claire et des plans stratégiques et opérationnels pour le développement de la commune. Ce qui répond en droite ligne aux principes de bonne gouvernance locale qui veut, entre autres, la consécration d'une stratégie d'élaboration de programmes durables qui ne doivent pas viser seulement le court terme; mais un cadre de référence qui définit une vision stratégique pour la commune tout en établissant un consensus entre les différents acteurs locaux sur l'avenir socio-économique souhaité pour la collectivité locale.

Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD) de Milot, élaboré pour une période de cinq (5) ans (2022-2027) sous le leadership de la Commission Communale, appuyée par le Comité de Pilotage institué à cet effet, a permis d'impliquer les différents secteurs socio-économiques de la population à travers une approche hautement participative. Le PCD de Milot, base de planification de développement social et économique de la Commune, fait suite au diagnostic participatif réalisé à travers les (3) sections et le centre-ville. Ce diagnostic prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune. Il a permis d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner leur problématique de développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière, accompagné d'un schéma de financement, étalée sur une période de cinq (5) ans.

Ce plan dont le processus d'élaboration a été à la fois inclusif et intégrateur se veut un cadre de planification et un moyen de mieux coordonner les différentes actions des divers acteurs dans l'intérêt de la population. Il permet aux autorités de mieux discuter avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et avec l'Administration centrale au développement de Milot.

Ce document de planification est un instrument qui permettra à la commune de s'engager sur les sentiers de développement avec plus de lisibilité. Il est élaboré sous le leadership de la Commission Communale en place avec la participation de tous les acteurs locaux et de toutes les forces vives de la communauté au niveau des différentes composantes de la Commune.

## 4 COMPOSANTES DU PCD

Ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

### **1 LE DIAGNOSTIC**

- TABLEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE LA COMMUNE

### **2 LA PROGRAMMATION**

- PROGRAMMES
- ACTIONS
- SCHÉMA DE FINANCEMENT
- PLAN D'INVESTISSEMENT

### **3 LA VISION STRATÉGIQUE**

- VISION
- ORIENTATIONS
- OBJECTIFS

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

- MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
- STRATÉGIES ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE
- DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

# 1. --- MÉTHODOLOGIE

**L**a démarche d'élaboration du *Plan Communal de Développement (PCD)* de Milot s'est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase d'élaboration du *Plan Communal de développement* ou *Planification* et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes, elles-mêmes, constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.





Comité de pilotage (en formation ou autre)

## 1.1 PHASE 1 : PRÉPARATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet « Municipal Development and Urban Resilience » (MDUR) exécuté par le MICT et le MTPTC et financé par la Banque Mondiale, l'Équipe Mobile d'Assistance Technique (EMAT) pilotée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) a accompagné la Mairie de Milot dans l'élaboration du Plan de Développement de la Commune. En février 2020, le bureau de coordination de l'EMAT dans le Nord s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes de l'accompagnement sur l'élaboration du PCD.

Après cette rencontre, une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire a été constituée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) pour mener à bien le processus. Pour ce faire, les membres (h/f) de l'équipe ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que le CM devra jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique

publique et de planification territoriale stratégique à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux (h/f) pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement envers le processus. Puis, les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier, l'identification des secteurs d'activités socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à cette démarche. En ce sens, tous les acteurs (h/f) conférant une représentativité territoriale, sectorielle, générationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi donc, plusieurs autres étapes ont été franchies à cette phase :

### ÉTAPES DE LA PHASE DE PRÉPARATION

- ▶ Lancement du processus
- ▶ Montage et formation du comité de pilotage
- ▶ Recrutement d'animateurs et animatrices
- ▶ Formation technique des animateurs et animatrices
- ▶ Sensibilisation autour du processus



## LANCEMENT DU PROCESSUS

Le Conseil Municipal, avec l'appui de l'équipe d'assistance technique, a organisé le lancement officiel du processus au centre-ville de Milot le 22 juin 2020 où différents acteurs (h/f) ont pris part. Cette cérémonie a réuni environ quarante (40) personnes représentant les leaders (h/f) communautaires, des membres (h/f) de la société civile et des secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un arrêté communal, élaboré pour indiquer que le CM a choisi d'entreprendre cette démarche, a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en n'ignore.



## MONTAGE ET FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Après le lancement, la Mairie a convoqué les membres du Conseil de Développement Communal (CDC) déjà mis en place par le projet MDUR au regard des recommandations du décret de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes haïtiennes. Au cours de cette rencontre, l'emphase a été mise sur la nécessité pour les membres du CDC de constituer un Comité de Pilotage du processus d'élaboration du PCD, conformément au Cadre méthodologique-type du MPCE.

Par la suite, l'équipe d'assistance technique a organisé un atelier d'informations des membres du CDC sur la constitution du Comité de Pilotage à partir des dispositifs légaux et des documents de référence disponibles en la matière. Ainsi, les membres

du CDC se sont-ils constitués en Comité de pilotage (CP), composé d'acteurs (h/f) de différents secteurs de la vie communale, représentant les collectivités territoriales, l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile dont les organisations communautaires de base, les organisations de femmes, les associations de personnes à mobilité réduite, etc.

Le CP, constitué de cinquante (50) membres, coordonné par un comité directeur de sept (7) membres et présidé par le maire principal, selon les prescrits de la loi, est le mécanisme de participation locale de manière organisée et structurée. Pour renforcer les capacités du CP à piloter le processus, une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD a été conduite par l'équipe d'assistance technique et a permis aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. Suite à cette formation, un calendrier prévisionnel a été soumis et discuté avec le CP ainsi qu'un document de



participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux (h/f) à chaque phase et étape du processus.



## RECRUTEMENT D'ANIMATEURS/ANIMATRICES

Compte tenu de la diversité de l'espace communal et de la complexité du processus lui-même, six (6) animateurs et trois (3) animatrices, originaires de la commune, ont été recrutés sur concours, avec deux (2) pour le centre-ville, deux (2) pour la première section, deux (2) pour la deuxième section et trois (3) pour la troisième section.

Les animateurs et animatrices ont été regroupés en 4 équipes en tenant compte des besoins identifiés dans chaque unité spatiale et des capacités individuelles de chacun. Ils /elles avaient pour mission d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les sections communales avec l'aide des CASEC et ASEC, de co-animer les ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques sur tout le territoire communal.

## FORMATIONS TECHNIQUES DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs et animatrices ont suivi quatre grandes (4) séances de formation et plusieurs ateliers d'orientations ponctuels. La première séance de formation a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointe-

ment avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième séance d'une durée de deux (2) jours, s'est portée sur les méthodes et techniques d'enquêtes, l'utilisation des tablettes électroniques pour la réalisation d'une enquête portant sur l'inventaire des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages effectuée sur la base d'un échantillon.

Par la suite, une troisième séance de sept (7) jours a été réalisée sur les techniques d'animation de groupes, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et le calendrier saisonnier qui allaient être utilisés pour le diagnostic participatif. Finalement, une quatrième séance de formation de deux (2) jours portant sur les outils et la réalisation des ateliers de vision, d'orientations stratégiques, d'identification et de formulation des actions du PCD a été organisée pour les facilitateurs, facilitatrices et un groupe plus restreint des animateurs et animatrices.

En dehors de ces séances de formation formelle, plusieurs ateliers d'orientation ont été réalisés pour les facilitateurs et facilitatrices auxquels ont pris aussi part les animateurs et animatrices. Ils se sont portés notamment sur les outils et méthodes, la planification et la réalisation d'ateliers sur le montage du cadre programmatique, les lignes d'actions stratégiques, la programmation physique, la programmation

par compétences des acteurs, la programmation financière, les mesures politiques, économiques et sociales ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD.

## SENSIBILISATION AUTOEUR DU PROCESSUS

Quatre (4) rencontres de sensibilisation formelles, réunissant plus de cinquante (50) de participant-e-s pour certaines, ont été réalisées avec l'implication des CASEC et ASEC. Outre ces rencontres formelles, un plan de communication a été élaboré pour la tenue d'activités de communication de natures diverses autour du PCD, notamment des focus-groups avec des acteurs clés, des rencontres avec des groupements communautaires, la confection de banderoles, des visites de presse et la publication d'articles et de photos sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de communication de masse sur les activités du PCD.



**TABLEAU 1 : Principales activités de la phase préparatoire**

Activités	Structures Responsables	Insti-tutions impliquées	Outils de Référence
Prise de décision du CM d'élaborer le PCD et commande au Directeur Général de la Mairie d'informer les cadres de l'administration communale et d'inviter les CASEC, ASEC et DV à une rencontre	CM	MDUR et EMAT/IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Note circulaire ; Lettre d'invitation des CASEC, ASEC et DV; Canevas d'ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale et la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV
Rencontre d'information et de planification du CM avec les cadres de l'administration communale	CM	EMAT/IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale ;

Activités	Structures Responsables	Insti-tutions impliquées	Outils de Référence
Elaboration du calendrier de travail, d'outils et préparation des arrêtés communaux	CM et EMAT/IFOS	CM, Admini-stration municipale et EMAT/IFOS	Plan du Diagnostic Communal ; Outils de collecte ; Méthodologie pour le Diagnostic d'experts et celui participatif ; Canevas de calendrier; Canevas d'avis de recrutement des animateurs/animatrices et d'arrêtés communaux ;
Rencontre de concertation et d'implication des CASEC, ASEC et DV	CM	CM, CASEC, ASEC, DV et EMAT/IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Extrait du décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Outils sur la participation et l'adhésion des CASEC, ASEC et DV au processus; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ; Ordre du jour pour la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ;
Rencontre d'information et de sensibilisation des acteurs de la société civile et des structures déconcentrées de l'Etat	CM	CM, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ;
Rencontre d'élaboration d'un plan de communication et de planification du lancement du processus	CM	Adminis-tration municipale et IFOS	Canevas du plan de communica-tion ; Modèle de Banderole ; Brouillon de l'arrêté communal sur le lancement ;
Lancement et publication de l'arrêté sur le processus d'éla-boration du PCD	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Liste des parties prenantes; Arrêté communal sur le lancement
Montage du Comité de pilotage	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Liste des parties prenantes contactées ; Cadre de mise en place du Comité de Pilotage ;

Activités	Structures Responsables	Insti-tutions impliquées	Outils de Référence
Recrutement des animateurs et animatrices	Administration municipale	CM et EMAT/ IFOS	Avis de recrutement ; TDR animateurs et animatrices ; Outils d'évaluation des postulant-e-s;
Formation des membres et publication de l'arrêté sur le montage du Comité de Pilotage	CM	CM, CP et EMAT/ IFOS	Module de formation des membres du CP ; Arrêté communal sur la création du Comité de Pilotage ;
Formation technique des animateurs et animatrices	EMAT/IFOS	EMAT/IFOS	Module de formation des animateurs et animatrices ;
Rencontres de sensibilisation	CP et Adminis-tration municipale	CM, CP, Adminis-tration municipale et EMAT/ IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ;

Sources : Mairie de Milot / Phase préparatoire du PCD / 2020-2021

## 1.2

### PHASE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du /de la technicien-ne et la perception des habitants (h/f), d'identifier les atouts du territoire et les grandes contraintes qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le Diagnostic technique et le Diagnostic participatif.

#### DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique dont l'objectif est d'effectuer l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptif de la commune a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour des actions ci-dessous :



## CONSULTATION DOCUMENTAIRE ET REVUE DES DONNÉES STATISTIQUES

Les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Dans le cadre de cette revue, l'équipe a priorisé tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le plan d'aménagement Nord/Nord-Est, des documents qui décrivent et/ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs ; des orientations de développement des Collectivités Territoriales (CT) préconisées par le pouvoir central ; des documents légaux relatifs aux CT en particulier ainsi qu'à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le Centre National d'Information Géo Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.



## ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette revue documentaire a été complétée par un inventaire exhaustif des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, le fonctionnement des organisations et institutions de la commune. Cette enquête qui a duré trente (30) jours, a ciblé 395 ménages sur l'ensemble des unités spatiales de la commune. Neuf (9) animateurs ont procédé à la collecte des données. Aussi, cette étude de base a-t-elle permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réalités de chaque secteur d'activité, d'étudier

l'espace territorial et sa situation pour dégager les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.



## CONSULTATIONS ET ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS AVEC DES ACTEURS CLÉS

Chacun des dix-sept (17) techniciens et techniciennes de l'équipe de terrain mobilisés par l'Institut de Formation et de Service (IFOS) a réalisé une à deux mission(s) de terrain et rencontré certains acteurs clés (h/f) des secteurs sur lesquels il travaille et en a tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Dans l'ensemble, plus de treize (13) rencontres de ce genre ont été réalisées. Les acteurs (h/f) consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders (h/f) communautaires, des notables (h/f), des cadres (h/f) de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales (h/f).



## VISITES DE TERRAIN

Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés (h/f), des visites d'observation ont aussi été réalisées par des techniciens et techniciennes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, santé et en question sociales en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local. Ces technicien-ne-s ou professionnel-le-s mobilisé-e-s par IFOS ont été accompagné-e-s d'animateurs ou animatrices et d'autochtones pour l'observation de l'espace et des zones difficiles d'accès. Elles ont permis de cerner la réalité en fonction de l'expertise des technicien-ne-s et de confronter les données recueillies avec le vécu des habitants (h/f).

## DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette étape analytique du diagnostic communal s'est déroulée de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Le but du diagnostic participatif est d'analyser le fonctionnement de tous les secteurs d'activités des différentes entités géographiques afin de confronter les données du diagnostic technique avec le vécu des communautés et de collecter des informations plus qualitatives avec l'outil FFOM en procédant par des ateliers participatifs. Seize (16) ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les trois (3) sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés (h/f) des sections communales et du centre urbain issus de

differents secteurs. Le choix des participant-e-s à ces ateliers a été fait à l'initiative des élus locaux (h/f), des animateurs et animatrices ainsi que sur la recommandation des participant-e-s aux ateliers de sensibilisation de manière que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et de sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique, soit par secteur. Ainsi, trente (30) thématiques et/ou secteurs dans les domaines de l'organisation du territoire, de l'économie, du social et de la gouvernance ont été analysés à partir de cet outil.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

### MILIEU PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Risques et Désastres / Changements climatiques
- Environnement et cadre de vie
- Foncier et cadastre
- Urbanisation, habitat et logement
- Energie, électricité et éclairage public
- Communication, mobilité et transport
- Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

### DOMAINE ÉCONOMIQUE



- Agriculture et sylviculture
- Elevage
- Pêche et aquaculture
- Mines et Carrières
- Bâtiments et travaux publics
- Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration
- Artisanat, métiers et industries créatives
- Commerce et institutions financières
- PME/PMI et industries

### DOMAINE SOCIAL



- Education, alphabétisation et formation professionnelle
- Santé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Eau, hygiène publique et assainissement
- Justice et droits humains
- Sécurité
- Etat civil et identification de la population
- Genre et inclusion sociale
- Organisations et société civile
- Sports, loisirs et activités culturelles
- Arts et lettres
- Culture, cultes et confessions religieuses

### DOMAINE DE LA GOUVERNANCE



- Administrations locales et services déconcentrés
- Fiscalité et Finances locales
- Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée

Pour ce faire, un atelier participatif de quatre (4) jours a été réalisé dans chacune des unités spatiales (les trois sections communales et le centre-ville) où chaque thématique ou secteur a été analysé par au moins trente (30) participant-e-s. Dans chaque atelier, les participant-e-s ont été réparti-e-s en 5 à 6 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque membre ou de son niveau de maîtrise du domaine. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider par les participant-e-s.

Ensuite, un atelier de mise en commun et de priorisation a été organisé au niveau du centre-ville. Les participants et participantes à ces ateliers, au nombre d'une trentaine, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de diagnostic participatif au niveau des regroupements des sections communales. Il s'agissait dans le cadre de ces ateliers de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et pour la commune qui sont les résultats d'un travail de synthèse

et de compilation suite au consensus entre les acteurs (h/f). Les secteurs et les FFOM prioritaires pour la commune ont été aussi identifiés et classés.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, Economie, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, Education, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire le document de Diagnostic. Ensuite, le document a été distribué à un groupe restreint de personnes ressources, de cadres de la commune en vue de formuler leurs recommandations et d'exprimer leurs réserves. Suite à ces consultations, les recommandations ont été prises en compte par l'équipe technique pour la version considérée comme finale. Le diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase "Elaboration du PCD" en mettant l'accent sur les priorités dégagées.



**TABLEAU 2 : Principales activités de la phase de diagnostic communal**

Activités	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils de Référence
<b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE</b>			
Consultation documentaire et revue des données statistiques	EMAT/IFOS et CP	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	PSDH, Cartes thématiques CNIGS, Documents statistiques IHSI, Documents spécifiques sur la commune, etc. ;
Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages	EMAT/IFOS, CP et Administration municipale	Animateurs et animatrices	Questionnaires numériques et masques de collecte de données ;
Consultations et entretiens avec des acteurs sectoriels clés	EMAT/IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s et personnes ressources de la commune	Outils de collecte ; Guides d'entretien ;
Visites d'observation	EMAT/IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s ; Animateurs et animatrices	Cartes thématiques ; Grilles d'observation ;
<b>DIAGNOSTIC PARTICIPATIF</b>			
Ateliers de Diagnostic Participatif	EMAT/IFOS assisté par le CP	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Calendrier ; Documents de méthodologie ; Textes sectoriels de Diagnostic technique ; Fiches techniques de Diagnostic Participatif ; Guides d'entretien ; Outils de la MARP ; Outil FFOM ;
Etat des lieux des services techniques et administratifs de la Mairie	EMAT/IFOS et administration municipal	Cadres de la Mairie	Guides d'entretien et Outil FFOM ;
Rédaction du Diagnostic Participatif	EMAT/IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Résultats d'enquête de terrain ; Données collectées dans les ateliers;
Restitution du Diagnostic Participatif	EMAT/IFOS	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Diagnostic Participatif ; Encarts ;
<b>RÉDACTION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL</b>			
Rédaction du document de Diagnostic Communal	EMAT/IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Diagnostic technique ; Diagnostic Participatif ;

Activités	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils de Référence
Présentation du document au Conseil Municipal	EMAT/IFOS	IFOS, CM et administration municipale	Résumé du Diagnostic communal ; PPT ;
Finalisation du document soumis	EMAT/IFOS	Comité de Pilotage ; Administration communale ;	Avis technique des membres du CP et du CM ;
<b>APPROPRIATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL</b>			
Présentation et remise du document au CM	EMAT/IFOS	CM	Document de Diagnostic Communal
Présentation et publication du document	CM assisté par EMAT/IFOS	CP (Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes) et Administration communale	Document de Diagnostic Communal ; PPT ;

Sources : Mairie de Milot / Phase de Diagnostic Communal du PCD / 2021

## 1.3

# PHASE 3 : PLANIFICATION

La phase de programmation succède au diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette phase s'est déroulée autour de plusieurs ateliers définis ci-dessous avec la participation de trente (30) participant-e-s constitué-e-s majoritairement des membres du Comité de Pilotage.

## ATELIER DE DÉFINITION DE LA VISION, DES OBJECTIFS, DES ORIENTATIONS ET DES LIGNES D'ACTIONS STRATÉGIQUES

Cet atelier s'est déroulé pendant trois (3) jours. Au cours de l'atelier, une vision de développement de la commune a été définie sur une durée d'au moins cinq (5) ans.

Cette vision, se reposant sur l'identité de la commune, s'asseoit sur les spécificités du terroir et s'inspire des forces à valoriser pour son développement en ligne avec la vision de développement national. La vision ainsi définie est la description du futur souhaité pour la commune basée sur les désidératas des élus locaux et les aspirations de la population.

Pour atteindre cette vision, les acteurs locaux ont fait des choix sur les directions à prendre par la commune. Ces dernières se matérialisent à travers les orientations et les lignes d'actions stratégiques. Elles ont été formulées sur la base des FFOM majeures, s'inspirent des orientations nationales et tiennent compte des Objectifs de Développement Durable. Ce sont en fait les grands axes d'intervention que devront suivre les décisions à prendre dans le futur, qu'elles soient de nature politique, écono-

mique ou sociale et sur lesquels devront se porter les actions de tous les acteurs de développement de la commune, qu'ils soient l'administration centrale, les acteurs politiques des collectivités territoriales eux-mêmes, le secteur privé des affaires ou les organismes de développement.

Mais, étant donné que la vision de développement de la commune couvre la même période que celle du PCD, un objectif a été aussi défini. La démarche a été très participative où la vision, les orientations, les lignes d'actions et l'objectif de développement ont été la synthèse des travaux de participant-e-s reparti-e-s entre trois (3) sous-groupes. Il a fallu des débats et du consensus pour adopter une vision, des orientations, des lignes d'actions et un objectif qui semblent être les plus proches de la réalité de la commune et l'expression des vœux de la population.

## ATELIER D'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD

Cet atelier a été réalisé en plusieurs séquences sur une période de 4 jours. La première étape a été réalisée au cours de deux (2) jours à partir de l'outil Arbre-à-Problème qui a permis aux participants/es d'analyser les causes et les conséquences des problèmes identifiés pour chaque secteur et/ou thématique. Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants/es ont été répartis/es en six (6) sous-groupes de 5 à 6 personnes selon leurs champs d'action et leur sensibilité. Puis, chaque problème analysé a fait l'objet de discussions

en plénière afin d'enrichir l'analyse faite en sous-groupes.

Ainsi, les participants-es ont transformé les arbres-à-problèmes en arbres-à-objectifs. Cette démarche méthodologique consistait à transformer la situation négative existante en une situation positive souhaitable dans le futur. Cette activité plutôt réjouissante pour les acteurs locaux a duré une journée au cours de laquelle les participants-es se sont amusés à transformer les principales causes décryptées des analyses en moyens, les problèmes en solutions et les conséquences en fins ou « résultats ».

Par la suite, les participants-es ont été amenés, pendant 1 jour, à traduire les objectifs définis en actions concrètes et cohérentes et à transformer les arbres-à-objectifs en éléments de programmation opérationnelle. Ainsi, la solution est devenue un programme et les principaux moyens constitueront des projets et des activités, lesquels sont traduits respectivement en sous-programmes et actions dans le tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD. Finalement, les participants ont apporté des précisions qui ont permis la reformulation des actions et ont présenté leurs travaux en plénière pour validation.

## ATELIER DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET DE MONTAGE DU PLAN D'ACTION DU PCD

La programmation physique est en quelque sorte la mise au point des principaux projets et activités sous forme d'un tableau ap-

pelé tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires et à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'identification des programmes et actions, basé sur l'analyse des problèmes, ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer pendant une durée de deux (2) jours le lieu d'exécution de chaque action et les résultats escomptés. Les participant-e-s ont été ainsi réparti-e-s en six (6) sous-groupes et le résultat de leur travail présenté et discuté en plénière. Pour s'assurer de la cohérence entre le PCD et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le tableau de programmation est virtuellement structuré en six (6) grands axes, treize (13) programmes et trente (30) sous-programmes portant sur la réforme du territoire, la réforme économique, la réforme sociale et la réforme institutionnelle.

## ATELIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Il s'agit dans cet atelier de faire une estimation des coûts des différentes actions qui sont de la compétence de la commune. Pour cela, il a fallu une journée de réflexion afin de préciser chaque action et indiquer des unités de mesures spécifiques pour faciliter le travail de « costing ». Ainsi, les coûts de certaines actions ont été déterminés par 5 sous-groupes sur la base d'un document référentiel des coûts en vigueur sur le marché, tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de « costing », il a été difficile que tous les calculs aient été faits en sous-groupe. L'équipe technique a donc finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.

### 1.4

## PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE

L'étape de la mise en œuvre a permis à l'équipe technique d'aider les acteurs locaux à réfléchir sur les différentes démarches à entreprendre en vue d'opérationnaliser le PCD. Cette phase fut réalisée en plusieurs étapes.

### ATELIER DE DÉFINITION DES MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Il n'en demeure pas moins vrai que le PCD est un document de politique publique.

C'est aussi un cadre d'orientations des actions économiques et sociales. La mise en œuvre du PCD nécessite la volonté politique des acteurs et le cadrage des décisions à prendre à l'avenir. C'est ainsi qu'il a été tenu un atelier d'une journée réunissant tous les élus locaux. Sur la base d'outils conçus à cet effet, ces derniers ont décidé d'un ensemble de mesures liées à la gouvernance, à l'économie et aux services sociaux devant assurer la continuité des interventions et la pérennité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du PCD. Les réflexions ont été conduites dans quatre (4) sous-groupes

par la méthode des affichettes et suivies de discussions en plénière pour consensus et harmonisation.

## ATELIER SUR LES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

Pour planifier la mise en œuvre effective des actions du PCD, un atelier d'une (1) journée a été réalisé avec les acteurs locaux. Il a été question d'assurer d'abord la planification de la participation structurée et ordonnée des acteurs à travers une matrice

institutionnelle, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, appropriée à la réalité socio-économique et politique de la commune et au regard des prescrits légaux et des lignes méthodologiques prévus à cet effet par l'Etat haïtien. Ensuite, il s'agissait entre autres de déterminer un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, les participant-e-s ont été réparti-e-s en cinq (5) sous-groupes et leurs travaux présentés et discutés ensuite en plénière.

### 1.5

## ELABORATION FINALE DU DOCUMENT

Avec toutes les données et informations collectées lors des ateliers du diagnostic communal, de définition de la vision, de programmation physique et financière, et aussi en tenant compte des commentaires et remarques produits par les élus locaux, les entités de l'Etat, les acteurs économiques et sociaux, le commanditaire et les acteurs locaux, l'équipe technique a élaboré le document du PCD de la commune de Milot. En ce sens, plusieurs rencontres

de travail ont été réalisées et des échanges effectués avec les autorités communales et le Comité de Pilotage pour la finalisation du document. Une version préliminaire comprenant à la fois le diagnostic communal et le PCD lui-même ont été soumis à l'appréciation de la municipalité et du comité de pilotage qui ont produit des commentaires dont l'équipe a tenu compte pour produire une version provisoire du PCD qui sera utilisée pour la restitution et la validation.

## 1.6

# RESTITUTION ET VALIDATION

La validation n'a pas été une phase en soi, mais s'est réalisée tout au long du processus. A chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors du précédent atelier puis passer à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participant-e-s de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase, à

savoir le diagnostic et la programmation, a été sanctionnée, au cours de deux (2) jours, par la présentation du contenu et la remise d'un document au Comité de Pilotage, des cadres et des personnes ressources de la commune pour formuler leurs recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD.

## 1.7

# DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DÉFIS RELEVÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DU DOCUMENT

Le processus d'élaboration du PCD a été émaillé de multiples contraintes qui ont ralenti et affecté défavorablement sa progression et son déroulement. Il s'agit dans un premier temps de la deuxième vague de la pandémie du « COVID-19 ». Partout dans le monde et dans le pays, les autorités ont dû prendre à nouveau des mesures sanitaires restrictives de quarantaine ou d'isolement et la population a dû être « confinée ». C'est une période au cours de laquelle tout rassemblement de plus de 10 personnes, visite ou rencontre ont été proscrits par la loi et la prudence sanitaire a été la norme. Cette norme s'est imposée tant à l'équipe d'assistance technique d'IFOS chargée de l'élaboration du PCD qu'aux participant-e-s aux ateliers.

Comprenez donc que cela n'a pas été sans conséquences sur la conduite des opérations relatives au PCD. Ce dernier a bouleversé tout un ensemble de préparatifs tels le lancement officiel du processus, le recrutement des animateurs et animatrices, le montage et la formation des membres du comité de pilotage, la formation des animateurs et animatrices sur l'inventaire exhaustive des infrastructures et la collecte des données socio-économiques sur les ménages.

Ainsi, on a dû attendre l'allègement des mesures restrictives par les autorités compétentes pour lancer officiellement le processus, puis adapter le calendrier des activités, tout en respectant les mesures barrières de distanciation physique, de port de masques, d'aspersion des espaces de travail, d'utili-

sation obligatoire du gel alcoolique en vue de minimiser la propagation et la contamination par le Corona Virus lors des ateliers du PCD.

De plus, depuis ces dernières années, le pays est entré dans une période de grande instabilité politique marquée par des protestations qui se sont exprimées notamment par des manifestations récurrentes, les casses des protestataires, les violences policières, le blocage des routes, l'arrêt total de la circulation et de toutes activités sous peine d'être violenté par les manifestant-e-s. Cette situation a aussi impacté négativement le calendrier et la réalisation des activités. Ensuite, il est à mentionner que des facteurs naturels, comme la détérioration de la météo, ont aussi modifié la trajectoire des calendriers, ralenti la course du processus et occasionné le report de quelques activités prévues.

A cela s'ajoute, entre autres, la crise qui a pris naissance avec la pénurie de carburant. Certaines fois, la situation perdurait pendant trois semaines impactant le niveau d'effectif des participant-e-s particulièrement ceux/celles de la première et de la troisième section. A plusieurs reprises, des ateliers ont dû être renvoyés par rapport à l'ampleur de la crise et à l'annonce des manifestations prévues en ces périodes.

D'autres facteurs au niveau local, d'ordre sécuritaire et climatique, ont aussi impacté le déroulement des activités. La situation d'insécurité de la commune a aussi grandement affecté la collecte de certaines informations ainsi que les visites d'observation qui devaient avoir lieu sur tout le territoire communal. Parmi les facteurs ayant le plus

influencé négativement le processus, on peut considérer l'altercation entre deux quartiers rivaux ainsi que la saison pluvieuse, du 8 au 12 mars 2022, qui a causé des inondations et des dégâts importants dans quelques quartiers du centre-ville paralysant les activités du PCD durant plusieurs semaines. D'un autre côté, au niveau des sections communales, la circulation devenait impossible car les routes étaient difficiles d'accès. De ce fait, les planifications prévues pour la période ont été annulées.

Par ailleurs, il est évident de reconnaître que le PCD, lui-même, est un processus complexe surtout sur le plan opérationnel. La méthodologie participative a ses avantages; mais aussi ses inconvénients. Ces derniers concernent surtout la disponibilité et la convergence des acteurs. Parfois, des ateliers ont été suspendus le temps que les acteurs locaux trouvent un consensus et s'entendent pour la continuité des activités.

A cela, il faut ajouter bien évidemment les difficultés pour accéder à certaines informations même au niveau de l'administration municipale. Elles sont certes des détails; mais elles constituent des éléments clés du Diagnostic. Dans ce contexte, l'analyse au niveau de certaines sections du document est limitée en raison de l'absence, de l'indisponibilité de certaines informations ou de l'inexistence de données désagrégées au niveau communal. Ces contraintes ont imposé des limites, notamment sur l'analyse de la croissance démographique à travers la natalité, la morbidité et la migration, sur les finances, le crédit et le fonctionnement de l'économie. En somme, toutes les données statistiques officielles, quand générées

lement elles ne sont pas accessibles, elles sont vieilles de plus de 20 ans.

Par ailleurs, pour élaborer le document, des informations précises et récentes ont été nécessaires pour compléter les revues documentaires. Dans les ateliers, les participant-e-s étaient réticent-e-s quant aux informations relatives à la gouvernance. A la mairie, les documents disponibles les plus récents dataient de 2015. A ce stade, l'accès aux données récentes posait beaucoup de difficultés à l'équipe technique chargée de la collecte.

En outre, les informations sur la fiscalité locale obtenues ont permis certes, d'établir les prévisions de recettes et d'élaborer le schéma de financement du PCD. Cependant, les prévisions de recettes sur les cinq prochaines années n'ont pu être calculées qu'approximativement. A une plus haute

échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) n'est pas disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune promesse et non plus de lettre d'intention n'a pu être obtenue de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la commune. En conséquence, certaines sources de financement du PCD restent des contributions hypothétiques des acteurs.

Tout cela pour dire qu'il en résulte que ce document a des limites dues à l'ensemble des difficultés sus énumérées. Cependant, cela ne porte aucune atteinte à sa qualité et à sa portée comme outil de planification stratégique territoriale et comme document de politique publique communale. Il représente sans ambages un acquis considérable pour la planification du développement de la municipalité.





## 2. --- DIAGNOSTIC COMMUNAL

**L**a démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Milot s'est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase d'élaboration du Plan Communal de développement ou Planification et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes, elles-mêmes, constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.



## 2.1

# EVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Milot est une commune d'histoire au patrimoine unique. Son origine remonte à 1805 particulièrement avec l'arrivée du général Henry Christophe qui s'est établi dans ces contrées en vue de consolider son emprise territoriale. En 1806, il est élu président et en parallèle Milot est devenu la capitale

administrative du futur Royaume du Nord avec l'appui des dignitaires et des généraux. L'historien Thomas Madiou rapporte que dès son installation, Christophe avait déjà entamé la construction de la Citadelle et posait déjà ses fondations sous la direction d'un ingénieur appelé Henry Barré. C'est



avec ce dernier qu'il imagina le plan de la forteresse. La Citadelle Henry communément appelée Citadelle Laferrière, du nom de l'architecte suisse Laferrière, qui était chargé de terminer les travaux, est la plus grande forteresse du pays. Chaque année, des milliers de touristes viennent de partout pour visiter la dimension grandiose de son architecture qui, à l'échelle mondiale, en est la plus authentique.

Plus tard en 1811, Henri Christophe s'autoproclama Roi d'Haïti sous le nom de Henry 1<sup>er</sup>. Il a donc baptisé la ville « Sans Souci ». Ce nom tient son origine à la construction du palais sans-souci appelé « le Versailles Haïtien » à cette époque. Ce Palais était la résidence seigneuriale du Roi Christophe tandis qu'à faibles distances, les nobles du régime s'installaient en ses dépendances. C'est également sur cet espace de huit hectares où étaient concentrés les éléments essentiels du pouvoir absolu du Roi : les casernes et l'arsenal, symboles de la puissance militaire ; les bâtiments administratifs, les ministères et le conseil d'État dont les ruines sont proches de l'église actuelle ainsi que les prisons.

En plus du titre royal, Henry 1<sup>er</sup> était un fervent catholique. Il lui a donc apparu nécessaire de doter son royaume d'une église. En 1813, il ordonna la construction de la chapelle royale; une bâtie munie d'un dôme circulaire, faite de mélange d'asphalte et d'amiante, construite par l'architecte Joseph Chery Wallock. Par contre, dans la nuit du 13 avril 2020, la chapelle a été détruite par un incendie dont la cause n'est pas encore élucidée par les autorités judiciaires.

À la chute de Christophe en 1820, le rôle

de Milot a été considérablement affaibli pour devenir un petit bourg cafetier. En 1821, la commune a reçu le nom de « Milot », nom d'un français très influent appelé François Milot<sup>1</sup>, et de ce fait, a été élevée au rang de commune en cette même année.

Bien que la commune se soit attachée à l'histoire du roi bâsseur, quelques incertitudes subsistent quant à l'origine première de la ville. L'aspect architectural du centre-ville sous-entend la préexistence d'un bourg colonial avant l'époque Christophienne. La régularité du plan orthogonal des quartiers centraux de la ville est le seul indice prouvant cette hypothèse, mais aucun autre élément ne permet de comprendre s'il y a eu l'existence d'une politique d'aménagement volontariste de la période coloniale ou si elle était l'oeuvre de Christophe. Aucun document n'atteste l'existence d'un foyer urbain datant d'avant le XIXème siècle.

Cependant, par décret présidentiel, le 23 août 1978, on créa le Parc National Historique (PNH), seul site caribéen classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (1982) couvrant une superficie de 25 km<sup>2</sup>. Le PNH est ainsi composé de ces trois ensembles architecturaux sus-cités que sont le Palais Sans-Souci, situé à l'extrême sud de la ville de Milot, la Citadelle Henry et le site fortifié des Ramiers. De nos jours, Milot est devenu l'une des villes touristiques les plus visitées en Haïti grâce à ses patrimoines matériels et immatériels.

---

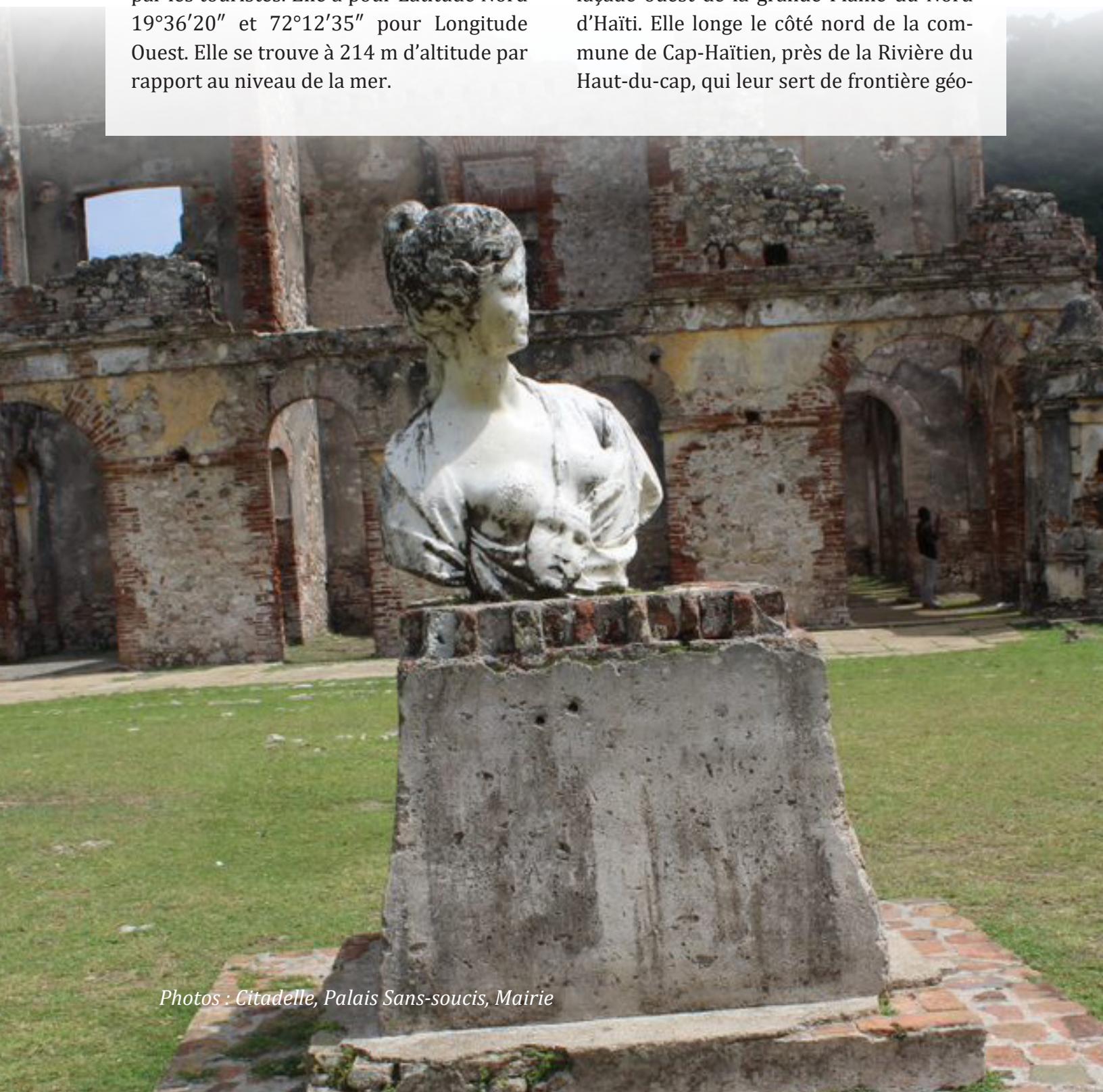
1) Commissariat de Milot, Plan d'action 2020-2021 pour la sécurité de la juridiction, février 2020, p.3.

## 2.2

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

De par son passé glorieux avec le roi Henry 1<sup>er</sup> et ses monuments historiques, Milot est l'une des communes les plus visitées par les touristes. Elle a pour Latitude Nord 19°36'20" et 72°12'35" pour Longitude Ouest. Elle se trouve à 214 m d'altitude par rapport au niveau de la mer.

Avec une superficie d'environ 71,64 km<sup>2</sup>, la commune de Milot se présente sous une forme quadrilatérale s'appliquant contre la façade ouest de la grande Plaine du Nord d'Haïti. Elle longe le côté nord de la commune de Cap-Haïtien, près de la Rivière du Haut-du-cap, qui leur sert de frontière géo-



Photos : Citadelle, Palais Sans-soucis, Mairie

graphique et administrative. Les traits structuraux de son axe urbain s'orientent vers la Citadelle en commençant depuis le carrefour de « Barrière-Battant » jusqu'au piedmont du morne Gérôme. Née de préoccupations essentiellement politiques et géostratégiques, c'est une ville intérieure, avec une seule porte d'entrée et de sortie, qui entretient des relations avec des communes avoisinantes et d'outre-mer tant sur le plan culturel que social.

### **2.2.1. LOCALISATION ET LIMITES DE LA COMMUNE**

Milot se trouve dans l'arrondissement d'Acul-du-Nord. Elle est bornée à l'Est par la commune de Quartier-Morin, à l'Ouest par la commune de Plaine-du-Nord, au Nord par la commune de Cap-Haïtien et au Sud par les communes de Dondon et de Grande-Rivière-du-Nord. Elle comprend trois sections communales, un quartier et le bourg.

La commune compte en tout 73 habitations et 56 localités. La 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet détient, à elle seule, 32 habitations et 30 localités ; la 2<sup>ème</sup> section, Bonnêt-à-l'Evêque, possède 16 habitations et 13 localités et la 3<sup>ème</sup> section, Génipailler, a 24 habitations et 13 localités.

Son centre urbain communément appelé « Bourg » constitue un noyau commercial, culturel, historique et administratif pour la commune. Il est situé au Sud de la commune et présente une structure orthogonale à la forme d'un carré damier comprenant plusieurs petits quartiers, tels que Zaman, An Basbouc, An HautBouc, Geffrard, République

caine, Saint-Fleur, rue du Marché #1 et #2, Dubreuil, Bas-du-Fort, Calvaire, LòtbòPon, Mapou et Chervinette. Il est à noter que le quartier « Carrefour-des-Pères », de son appellation locale « Ka-Pè », se trouve dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler.

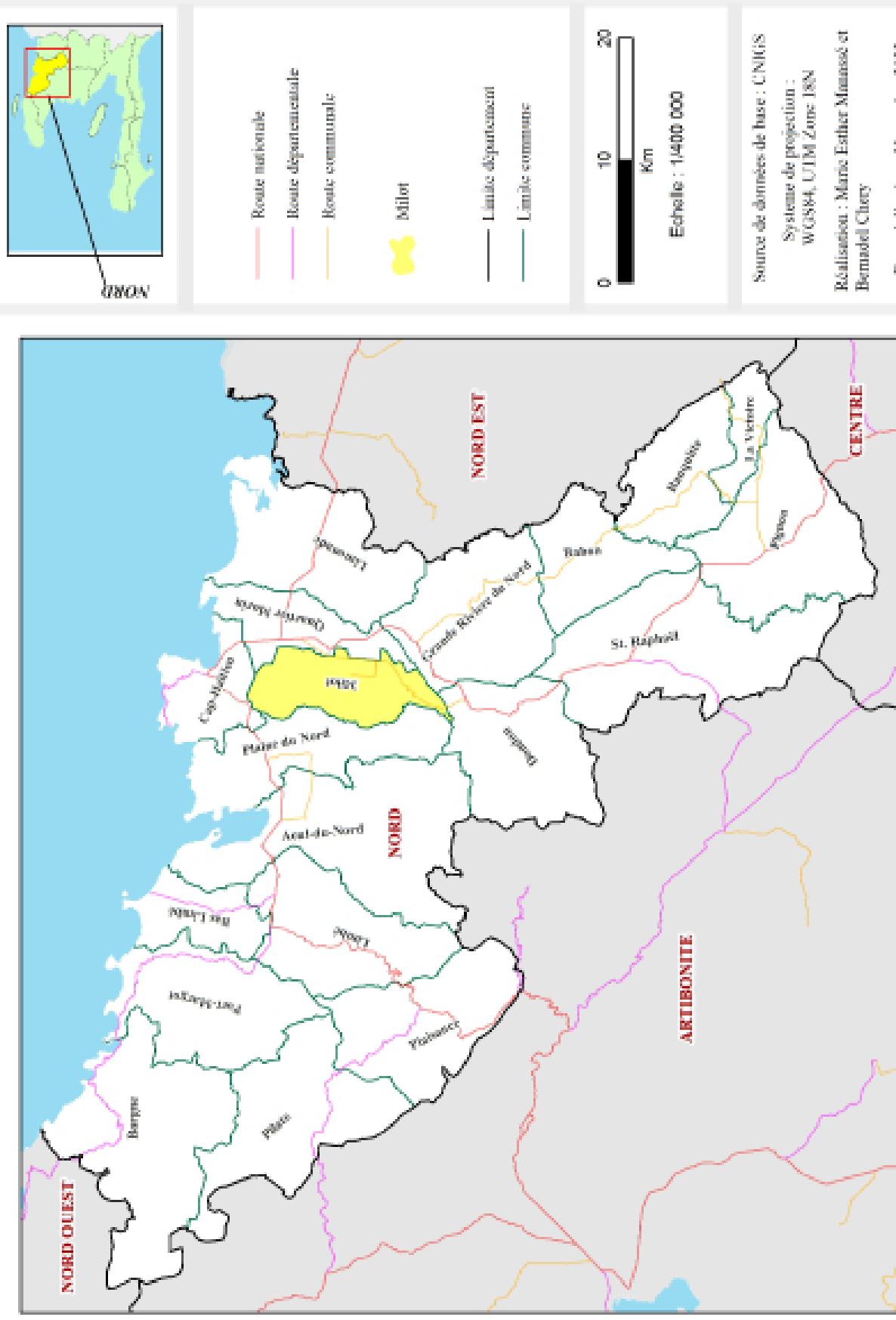
### **2.2.2. MILIEU PHYSIQUE**

La commune se trouve dans une zone écologique qui présente des caractéristiques variées en fonction de son type de végétation et de la configuration de son sol et de son sous-sol. Elle est très sensible aux aléas et est soumise à d'importantes ondes et perturbations tropicales compte tenu de sa position géographique dans le département du nord qui se situe sur deux failles tectoniques majeures. Son relief est constitué majoritairement de plaines. A priori, 66% de la superficie totale du territoire communal, dont la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> sections, est composée de grandes plaines et habitations, mise à part la deuxième section où sont localisées des pentes raides et abruptes. Les principales montagnes se trouvant à la limite de la commune sont Morne Ka-Madi, morne Gérôme et morne Ginette.

#### **Climat**

La commune de Milot jouit d'un climat tropical. Les précipitations sont importantes, même lors des mois les plus secs. Les étés sont très chauds, oppressants et couverts. Les hivers sont chauds, lourds, venteux et dégagés dans l'ensemble. Le tableau suivant projette le climat saisonnier de la commune durant les douze mois consécutifs. (ONU-Habitat, 2012 ; climate-data.org, 2020)

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE MILOT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



Carte 1\_ Localisation et limites administratives de la commune / Situation géographique de la commune de Milot dans le département du Nord

TABLEAU 3.- : Climat saisonnier

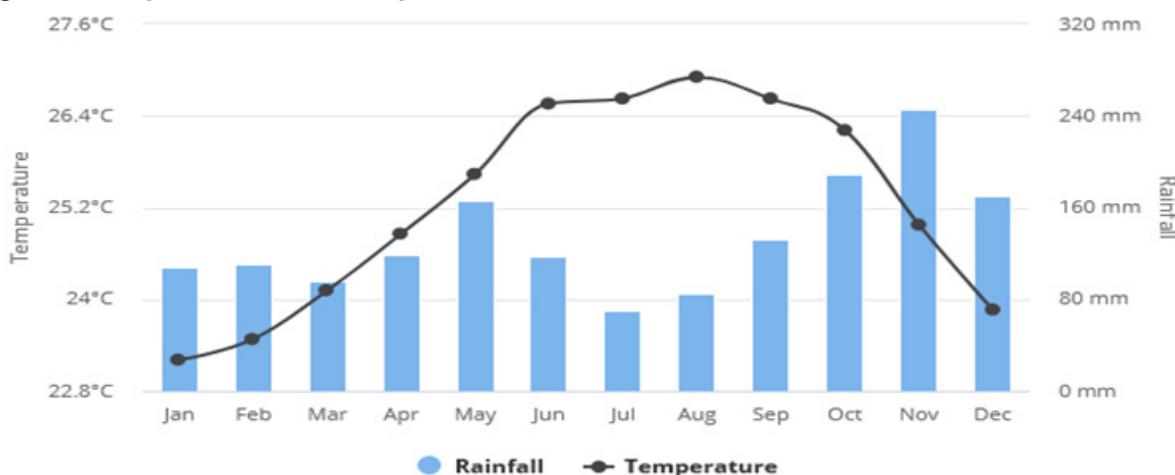
Mois	Température moyenne maximale	Température moyenne minimale	Température moyenne	Précipitations
Janvier	27.6	17.1	22.3	108.16
Février	28.3	17.8	23	111.37
Mars	29	18.4	23.7	95.33
Avril	29.5	19.9	24.7	118.74
Mai	29.7	20.6	25.1	165.87
Juin	30.2	21.1	25.6	118.12
Juillet	30.8	21	25.9	70.05
Août	31.2	21.5	26.3	84.85
Septembre	31.1	21.1	26.1	132.63
Octobre	30.4	20.8	25.6	188.86
Novembre	29	19.7	24.3	245.20
Décembre	27.7	18	22.8	169.72

Sources : Mairie de Milot / <https://fr.climate-data.org/amerique-du-nord/haiti/departement-du-nord/milot-48270/#climate-table> / 2020

Selon les données disponibles, deux saisons pluvieuses sont identifiées au niveau de la commune. La première va de janvier à juin; la deuxième va de septembre à décembre. La période sèche à Milot est comprise entre juillet et août. Cependant, la période la plus chaude dure de juillet à septembre, avec une

température mensuelle moyenne maximale supérieure à 26 °C. Les mois de décembre à mars correspondent à la période la plus froide dans la commune. Le diagramme qui suit présente le niveau de température que connaît la commune de janvier à décembre.

Figure 1.-: Diagramme Ombrothermique de la commune de Milot



Sources : Mairie de Milot / <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/haiti/climate-data-historical>, consulté le 8 aout 2020.

On doit noter également qu'au niveau de la commune, le vent suit la direction générale des alizés de l'est et du nord-est. La direction horaire moyenne principale du vent vient de l'est tout au long de l'année. La vitesse du vent provenant de chacun des quatre points cardinaux est inférieure à 1,6 km/h (MEF / UTE, 2014). En ce qui concerne la pluviométrie, elle est influencée par celle du massif du Nord et est très abondante. Les données pluviométriques annuelles enregistrées varient entre 1400 et 1800 millimètres.

## ► RELIEF ET MORPHOLOGIE

Le relief de la commune se compose d'une alternance de plaines et de collines (ONU-Habitat, 2012). La plaine représente 66 % de la superficie de l'ensemble du territoire

communal de Milot, (MPCE, mai 2012). Même si le territoire communal possède dans sa majorité de grandes plaines agricoles, il existe un relief escarpé, aux environs de la ville, caractérisé par de riches systèmes agroforestiers dont certains sont inclus dans le territoire du Parc national historique. L'état du relief se traduit surtout par la couverture végétale qui se dégrade de plus en plus à cause de la coupe anarchique des arbres. Il est à préciser qu'il existe d'importantes zones d'érosion, à l'extrême de la chaîne Bonnêt-à-l'Evêque.

Les Mornes calcaires généralement karstifiés, les Plaines maritimes ou deltaïques de matériaux meubles, des Roches calcaires normalement karstifiées ; des Roches granitiques et Roches volcaniques résument les caractéristiques géomorphologiques de la commune.



## GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE MILOT

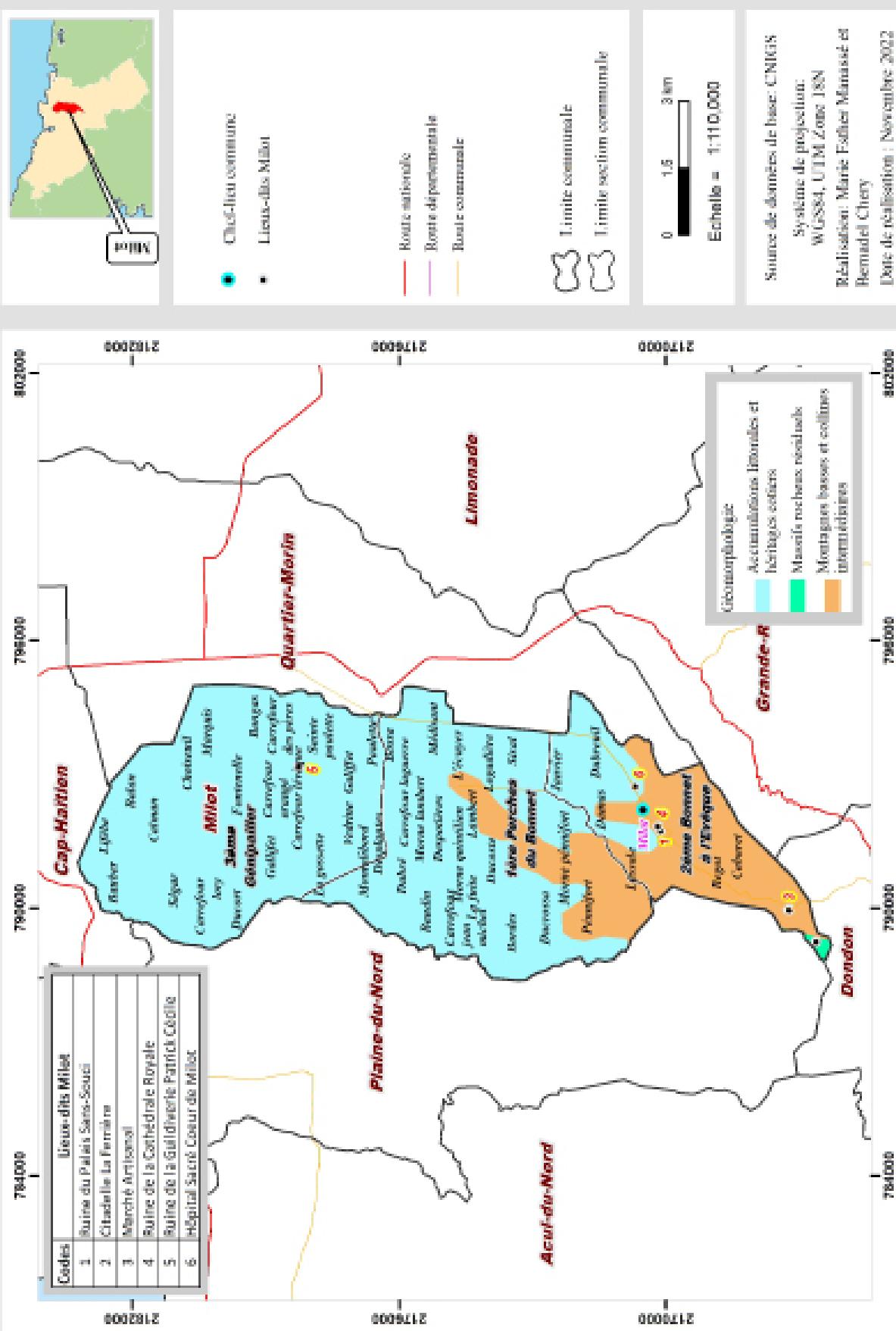
La commune de Milot présente 3 classes géomorphologiques différentes. La première se réfère aux accumulations littorales et héritages côtiers, identifiés sur la carte par la couleur bleu. La deuxième se rapporte aux massifs rocheux résiduels dont la couleur apparaît en vert sur la carte. La troisième correspond aux montagnes basses et aux collines intermédiaires qui sont représentées par la couleur jaune pastel sur la carte.

Parmi les 3 classes géomorphologiques identifiées, les accumulations littorales et héritages côtiers sont les plus dominants. En effet, cette classe occupe une superficie de 5556.93 ha, soit 79% de la superficie totale. On les rencontre dans toute la section Génipailler, dans les parties Ouest et Nord-Est de la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet et sont également présents dans le Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section Bonnet-à-l'Evêque. Cette classe géomorphologique est composée de matériaux meubles et de plaines maritimes.

La classe des massifs rocheux résiduels occupe une superficie de 20.74 ha, soit 0.5%. On l'observe dans la partie Sud de la 2<sup>ème</sup> section Bonnet-à-l'Evêque, particulièrement dans la montagne où se situe la Citadelle Laferrière. Cette classe est constituée de matériaux calcaires généralement karstifiés.

La classe des montagnes basses et collines intermédiaires représente une superficie de 1455.5 ha, soit 20.5% de la superficie totale de la commune. On la retrouve au Sud-Ouest de la 1<sup>ère</sup> section et dans la partie centrale de la 2<sup>ème</sup> section. Cette classe est constituée de matériaux volcaniques relativement très disséquées, de roches grani-

## GEOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 2: Géomorphologie de la commune de Milot



## CLASSES DE PENTE DE LA COMMUNE

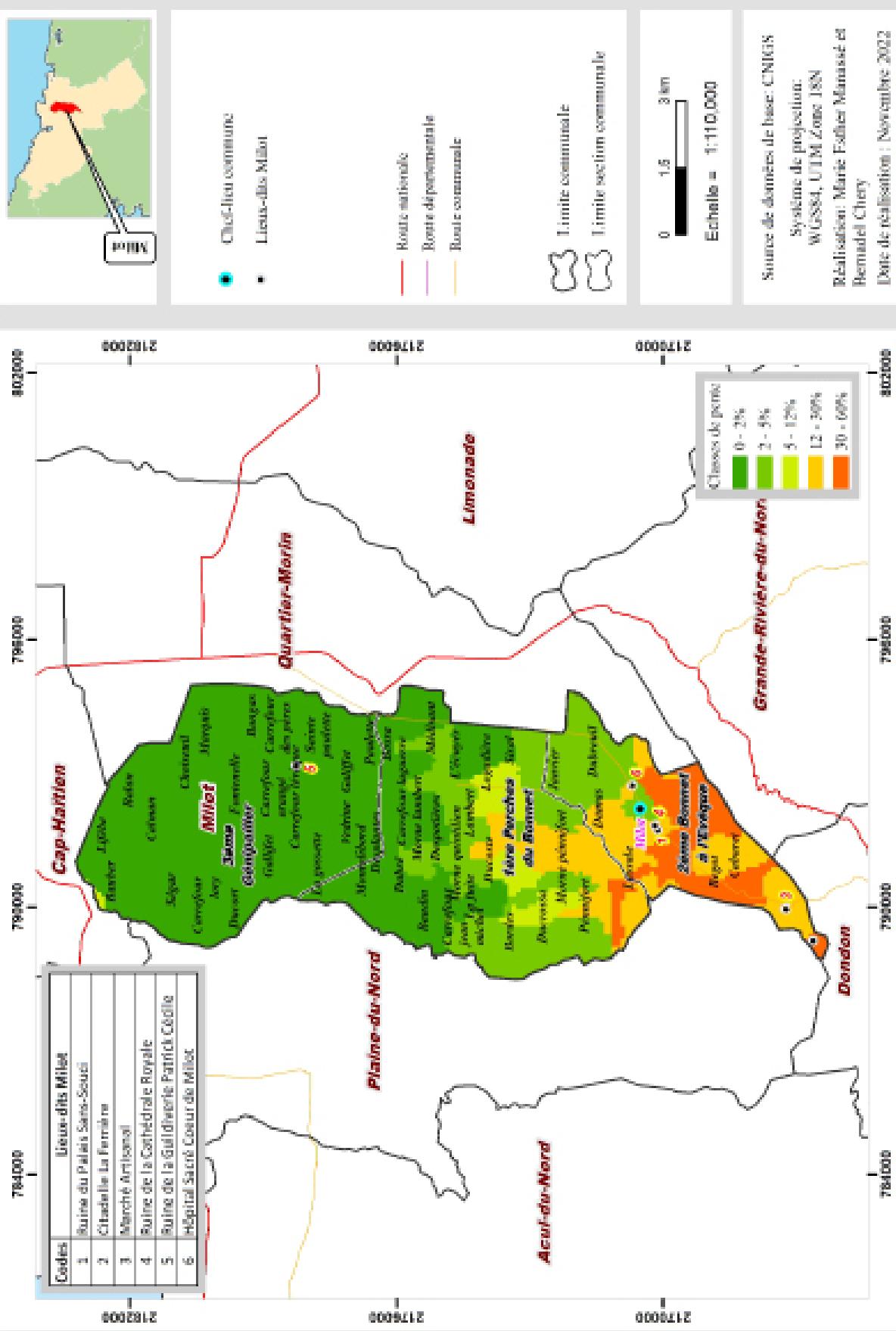
La commune de Milot présente des pentes qui varient de 0 à 60% réparties en 5 classes. Une première classe variant entre 0 et 2% est représentée sur la carte par la couleur vert foncé. Cette classe couvre la totalité de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler et une partie du Nord de la 1<sup>ère</sup> section. Une deuxième classe qui oscille entre 2 et 5%, identifiée par la couleur vert prairie, se retrouve un peu partout dans la 1<sup>ère</sup> section et au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section. Une 3<sup>ème</sup> classe variant entre 5 et 12%, identifiée sur la carte par la couleur vert pâle, est située un peu plus au centre de la 1<sup>ère</sup> section.

Une 4<sup>ème</sup> classe, comprise entre 12 et 30%, de couleur jaune moutarde, est retrouvée au Sud-Ouest et au Centre de la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet et également au Nord-Ouest et au Sud de la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque. Une dernière classe qui fluctue autour de 30 à 60% est identifiée par la couleur orange. On la rencontre majoritairement au Nord et au Sud de la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque.

Les classes représentent des pourcentages respectifs de 55.8%, 20%, 4.3%, 12.4% et 7.5% de la superficie totale de la commune.



## CLASSES DE PENTE DE LA COMMUNE DE MILLOT



## ► HYDROGRAPHIE ET RESOURCES EN EAU

Milot jouit de la présence de deux rivières principales et de cours-d'eau secondaires. Les rivières principales sont la rivière « Trois-Rivières » qui se situe entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> sections et la rivière « Campion

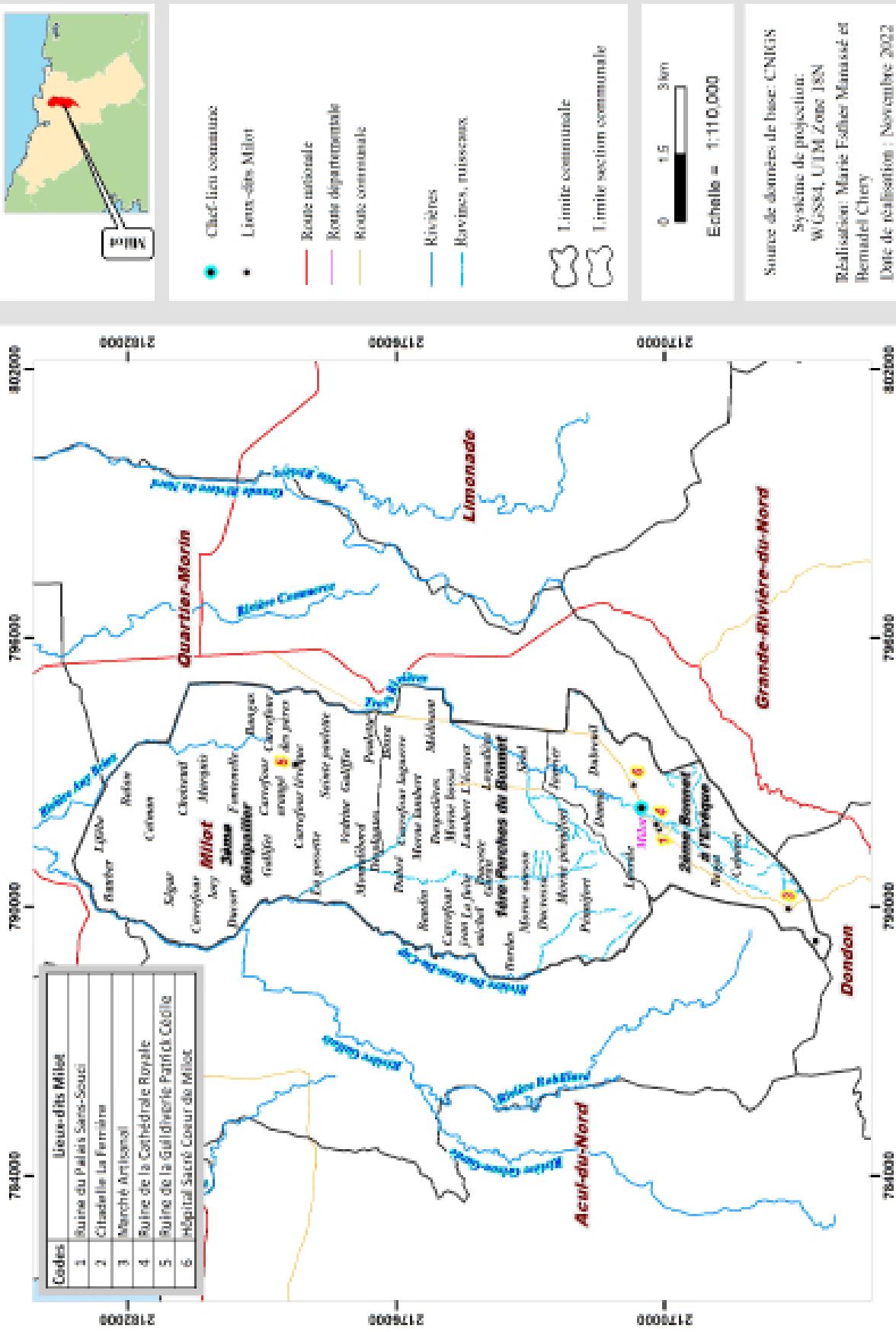
» qui sépare la 1<sup>ère</sup> section de la commune de Plaine-du-Nord. Les périodes pluvieuses avec de fortes crues entraînent des problèmes d'inondations et de charges sédimentaires excessives sur la chaussée, d'où les problèmes environnementaux rencontrés régulièrement en aval.



## RESSOURCES HYDRIQUES DE LA COMMUNE / RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Cette carte démontre les caractéristiques du réseau hydrographique de la commune. Elle donne avec précision le nombre de rivières et de ravines qui desservent la commune. A l'ouest, se trouve la rivière du Haut-du-Cap qui sépare Milot de Plaine-du-Nord ; et au Nord-Est, les « Trois Rivières » qui délimite Milot et Quartier-Morin. Cette rivière traverse également la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> sections à l'Est. Les rivières principales sont représentées sur la carte par la ligne bleue continue tandis que les ravines sont identifiées par les lignes bleues discontinues.

## RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Carte 4: Ressources hydriques de la commune



## HYDROGÉOLOGIE DE LA COMMUNE

Suivant la carte ci-dessus, les données hydrogéologiques de la commune de Milot indiquent la présence de 6 types d'aquifères dans son sous-sol. Le premier type est constitué d'Aquifères alluviaux à nappe en partie captive et semi perméable. Ces aquifères présentent une mince couche de matériaux dans la partie supérieure de la nappe. On les rencontre au Nord de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler. Ce type, identifié sur la carte par la couleur bleu avec des points à l'intérieur, occupe un pourcentage équivalent à 5% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune.

Le 2<sup>ème</sup> type montre des aquifères alluviaux à nappe libre. Il est identifié par la couleur mauve sur la carte. Dans ces aquifères, l'eau souterraine est peu profonde. Cette faible profondeur permet le forage des eaux souterraines avec plus de facilité et de rapidité. On constate ce type d'aquifère dans une grande partie de la 3<sup>ème</sup> section, au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section et dans presque toute la 1<sup>ère</sup> section. Il représente un pourcentage de 68.2% de l'ensemble des ressources.

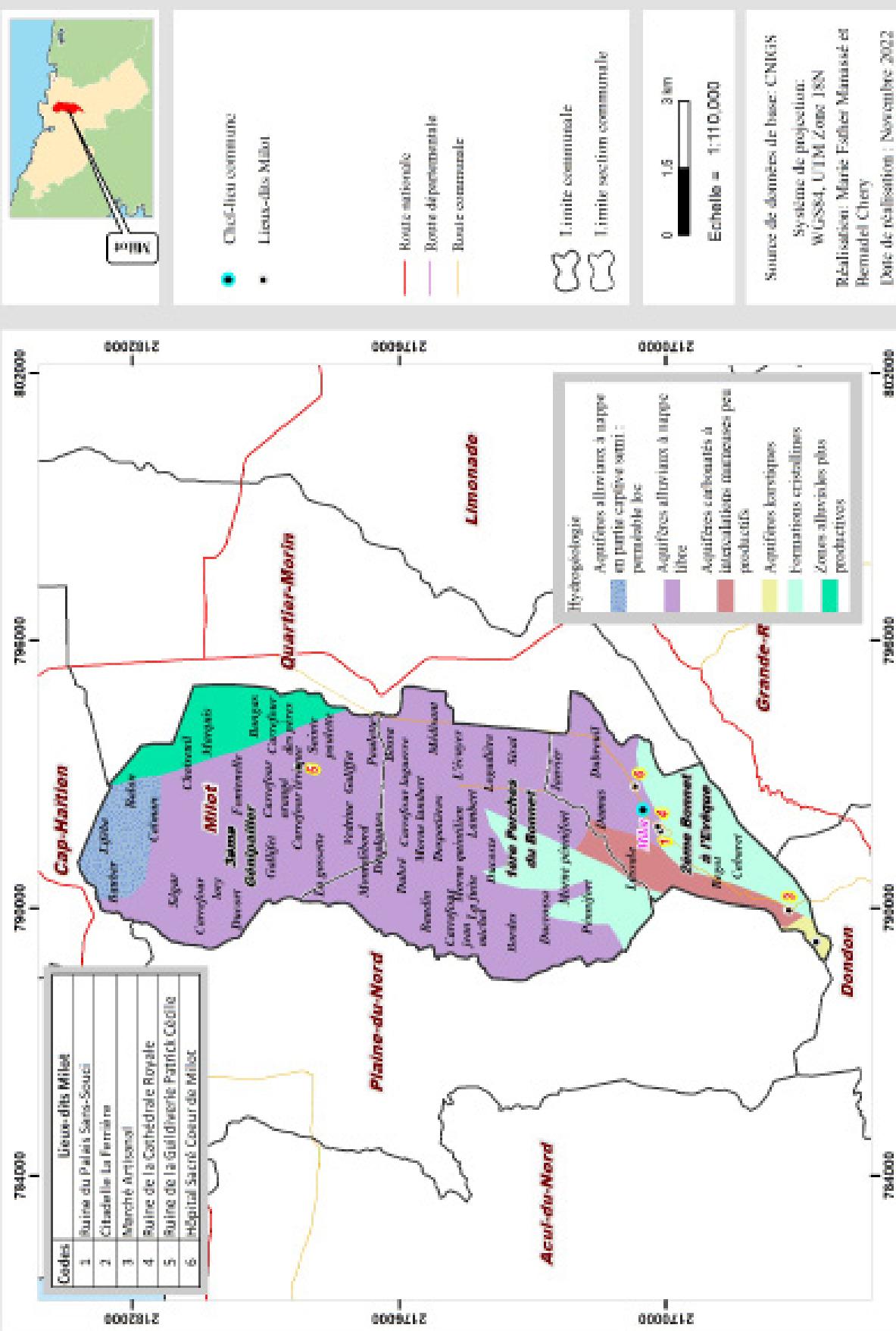
Le 3<sup>ème</sup> type présente des Aquifères carbonatés à intercalations marneuses peu productifs. Il est identifié sur la carte par la couleur orange. Il occupe un pourcentage de 4.42% des aquifères de cette commune. On peut donc l'observer à l'Ouest de la 2<sup>ème</sup> section.

Le 4<sup>ème</sup> type formé d'Aquifères karstiques est identifié sur la carte par la couleur jaune. Ce dernier se trouve au sud de la 2<sup>ème</sup> section. Il résulte d'un processus complexe d'évolution au cours du temps à partir d'un phénomène appelé karstification - dissolution des roches carbonatées ou sulfatées au contact de l'eau en créant des galeries qui facilitent la circulation souterraine très rapide de l'eau. Ce type représente un pourcentage de 0.6%.

Le 5<sup>ème</sup> type représente les zones alluviales plus productives. Il est identifié sur la carte par la couleur vert. Il est constitué majoritairement des zones de saturation en eau. On les retrouve au Nord-Est de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler et représente un pourcentage de 7% des ressources hydrogéologiques du sous-sol.

Le dernier type, découlé des formations cristallines, est représenté sur la carte par la couleur vert aigue-marine. On les retrouve au Sud-Ouest de la 1<sup>ère</sup> section et au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section. Ces formations équivalent à 14.7% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Milot.

## HYDROGEOLOGIE DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 5: Hydrogéologie de la commune

## ► GÉOLOGIE ET SOLS

Sur le plan géologique, Milot est sous l'influence du Massif du Nord où les roches ignées sont plus répandues que les roches sédimentaires. Selon les études, il s'ensuit que le massif du Nord recèle, sur le plan prévisionnel, le potentiel métallifère le plus élevé d'Haïti (BME, 2012). Le sous-sol de la commune est principalement composé de roches volcaniques du crétacé composées

d'andésite, de rhyodacites et de conglomérats volcano-sédimentaires et brèches.

A Milot, les sols varient selon le relief, on y rencontre plusieurs types de sols :

Au niveau des mornes se trouvent des sols à fortes pentes, donc à texture sableuse avec une faible capacité de rétention en eau. Sur certaines roches appelées localement « rivettes » ou dans des conditions de fortes déclivités, les sols sont peu épais



## GÉOLOGIE ET SOLS DE LA COMMUNE DE MILOT

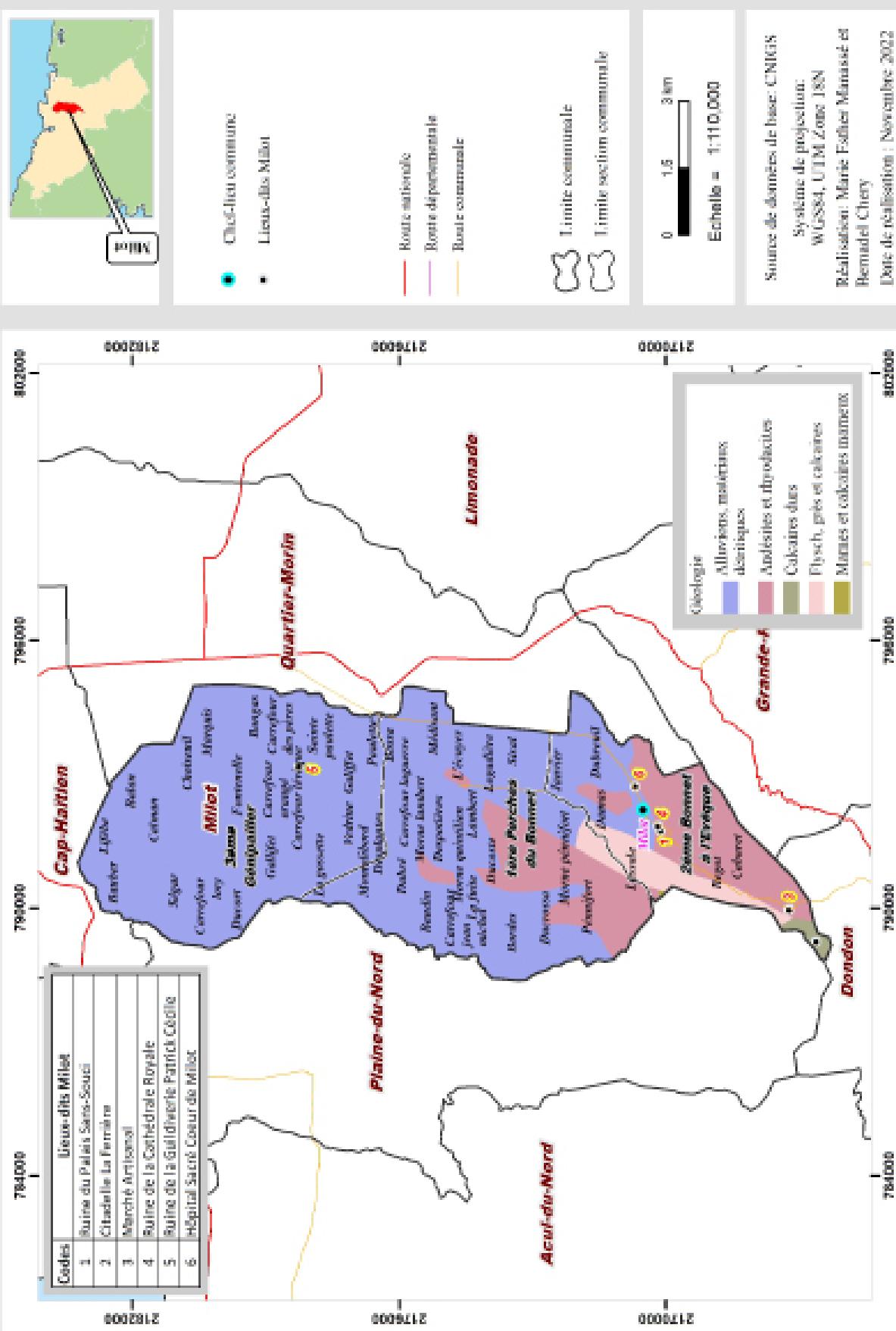
Cette carte montre 5 types de lithologie. Le premier type, représenté par les alluvions et matériaux détritiques, est identifié sur la carte par la couleur bleu. Il couvre la totalité de la superficie de la 3<sup>ème</sup> section, une partie du Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section et une grande partie de la 1<sup>ère</sup> section.

Le 2<sup>ème</sup> type est composé de matériaux tels que les Andésites et les rhyodacites. Il est identifié sur la carte par la couleur orange pastel. On les voit au Centre et au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section et également au Sud-Est de la 1<sup>ère</sup> section. Le 3<sup>ème</sup> type, constitué par des matériaux comme les Flysch, les grès et les calcaires, est remarqué au Centre de la 2<sup>ème</sup> section et à l'Est de la 1<sup>ère</sup> section. Ce type est identifié sur la carte par la couleur rose pâle.

Le 4<sup>ème</sup> type, constitué de Marnes et de calcaires marneux, est identifié par la couleur vert kaki. On le retrouve au Nord-Ouest de la 2<sup>ème</sup> section. Le dernier type, constitué de calcaires durs, est représenté sur la carte par la couleur gris mastic. On l'observe au Sud de la 2<sup>ème</sup> section. Les traits noirs discontinus représentent les failles géologiques qui traversent la commune.

Ces 5 types représentent des pourcentages respectifs de 76.70%, 18.74%, 3.92%, 0.032% et 0.62% de la superficie totale de la commune.

## GÉOLOGIE DE LA COMMUNE DE MILOT



et laissent place à de nombreuses zones d'affleurement (DAO, 2015). Sur le Bonnêt-à-l'Evêque, il existe une plateforme calcaire très accidentée au sol superficiel, envahie de végétation spontanée arbustive (localement appelé « rak ») et un écosystème très important tant pour la biodiversité faunique que pour l'infiltration d'eau.

En bas de pente, avec la diminution de la déclivité, on fait face à un sol de colluvions sombres, profondes et riches en argile. On y trouve généralement des Systèmes Agro-Forestiers (SAF) cacaoyers/caféiers denses. Au niveau des plaines et des bas-fonds, on

y trouve des sols alluvionnaires profonds avec une texture argilo-limoneuse composée de plusieurs couches de colluvions et de graviers. Ils sont recouverts de systèmes agroforestiers plus denses en cacao. Les arbres de couverture y sont relativement plus grands que sur les pentes et leurs couronnes créent un fort ombrage.

Dans la plaine, des sols alluvionnaires abritent des systèmes vivriers diversifiés en association avec ou sans banane, de plantations de canne-à-sucre, ainsi que des bananeraies.



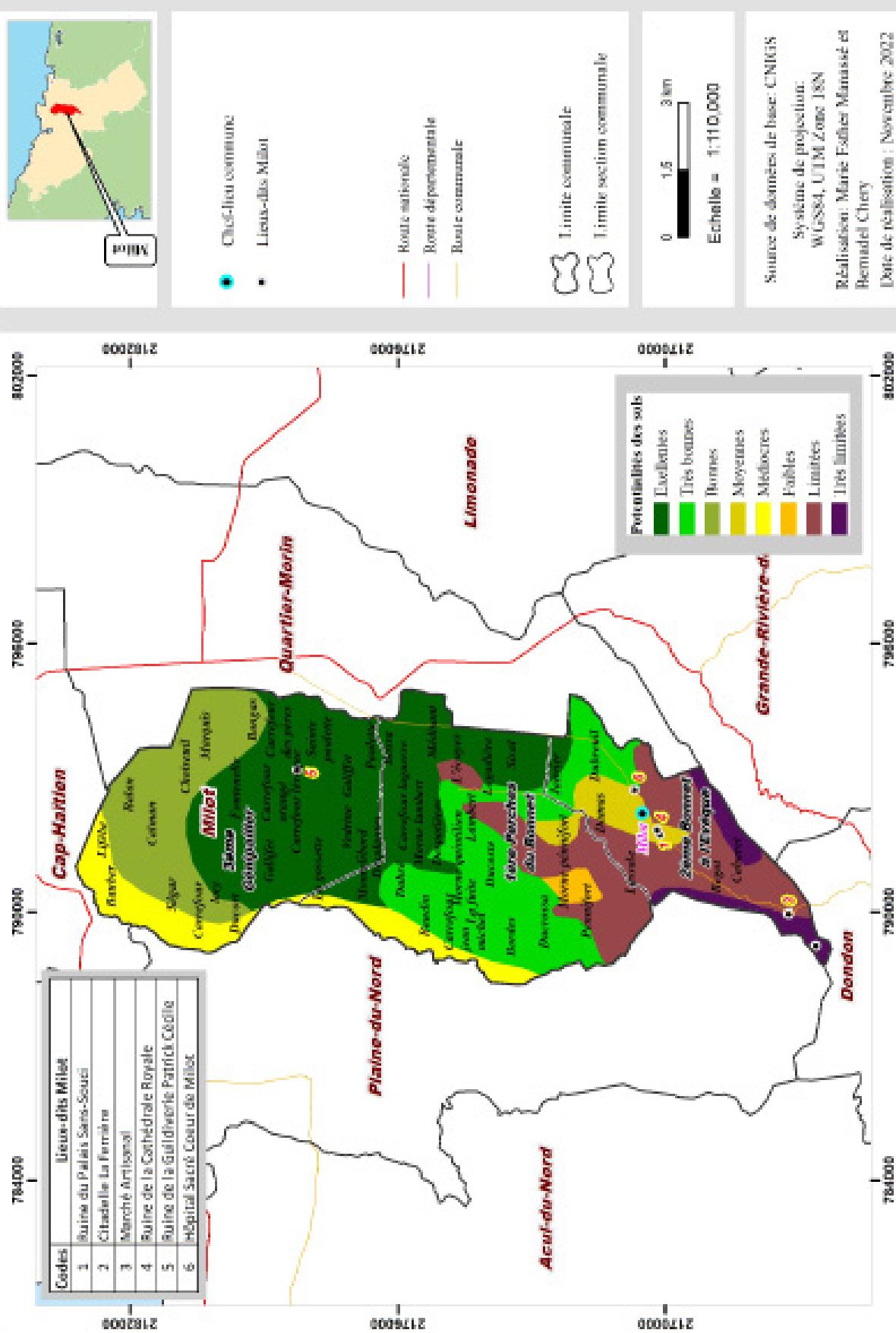
## POTENTIALITÉS DES SOLS DE LA COMMUNE

Cette carte renseigne sur la potentialité des sols aux activités agricoles dans la commune de Milot. De cette carte se découlent 3 groupes de potentialités. Le 1<sup>er</sup> groupe est composé des classes « excellentes » représentées par la couleur vert foncé ; de classes « très bonnes » identifiées par la couleur vert prairie ; de classes « bonnes » qui sont de couleur vert kaki ; et de classes « moyennes » identifiées par la couleur jaune moutarde. Ce groupe est très propice à l'agriculture. On le rencontre dans presque la totalité de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler, une grande partie de la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet et au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> Bonnêt-à-l'Evêque. Ce groupe couvre 70.5% de la superficie totale de la commune.

Le 2<sup>ème</sup> groupe est constitué de classes « médiocres » identifiées sur la carte par la couleur jaune citron et de classes « faibles » représentées par le jaune orangé. Dans ce groupe, les activités agricoles sont très faiblement pratiquées. On le retrouve à l'Est des sections Génipailler et Perches-de-Bonnet. Il occupe un pourcentage de 9% par rapport à la superficie totale.

Le dernier groupe est composé de classes « limitées » qui sont de couleur fauve et « très limitées » représentées en couleur mauve. Dans ce groupe, on ne rencontre pratiquement aucune activité agricole. On l'observe à l'Ouest, au Sud et au Sud-Est de Bonnêt-à-l'Evêque. Il couvre 20.5% de la superficie totale de la commune de Milot.

## POTENTIALITÉS DES SOLS DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 7 : Potentialités des sols de la commune

## ► OCCUPATION DES SOLS ET COUVERTURE DES TERRES

Historiquement, la commune de Milot a été une zone de production caférière, en témoignent les vestiges des plantations et les acteurs clés rencontrés. La production caférière cède de plus en plus de places à la production de cultures annuelles qui exigent le débroussaillage. Cette production agricole est supportée par un élevage libre qui n'est pas sans impact négatif sur le milieu. La végétation naturelle de la zone est une formation de type hygrophile qui présente différents faciès selon la nature du sol et de la topographie. La végétation dans la commune de Milot présente une grande diversité spécifique et variétale d'arbres et de cultures plurianuelles. On peut y distinguer :

- La strate arborée : sarman, pois-doux (*Inga ingoïdes*), arbre à pain (*Artocapus altilis*), arbre véritable (*Artocapus altilis*), manguier (*Mangifera indica*), agrumes (*Citrus sp*) ;
- La strate arbustive : cacaoyers (*Theobroma cacao*), bananiers (*Musa sp*), caféiers (*Coffea arabica*), bananiers (*Musa sp*) ;
- La strate herbacée : taros (*Colocasia esculenta*), ignames, (*Dioscorea*) canne-à-sucre (*Saccharum officinarum*) ;

Le recensement réalisé par le MARNDR dans la commune en 2008, fait état de l'existence de 148,134 arbres, soit 2,9% des arbres recensés dans le département du nord (MARDNR, 2012). La carte suivante fait figure du rapport de présentation des éléments constitutifs du plan d'occupation de sol de la commune.





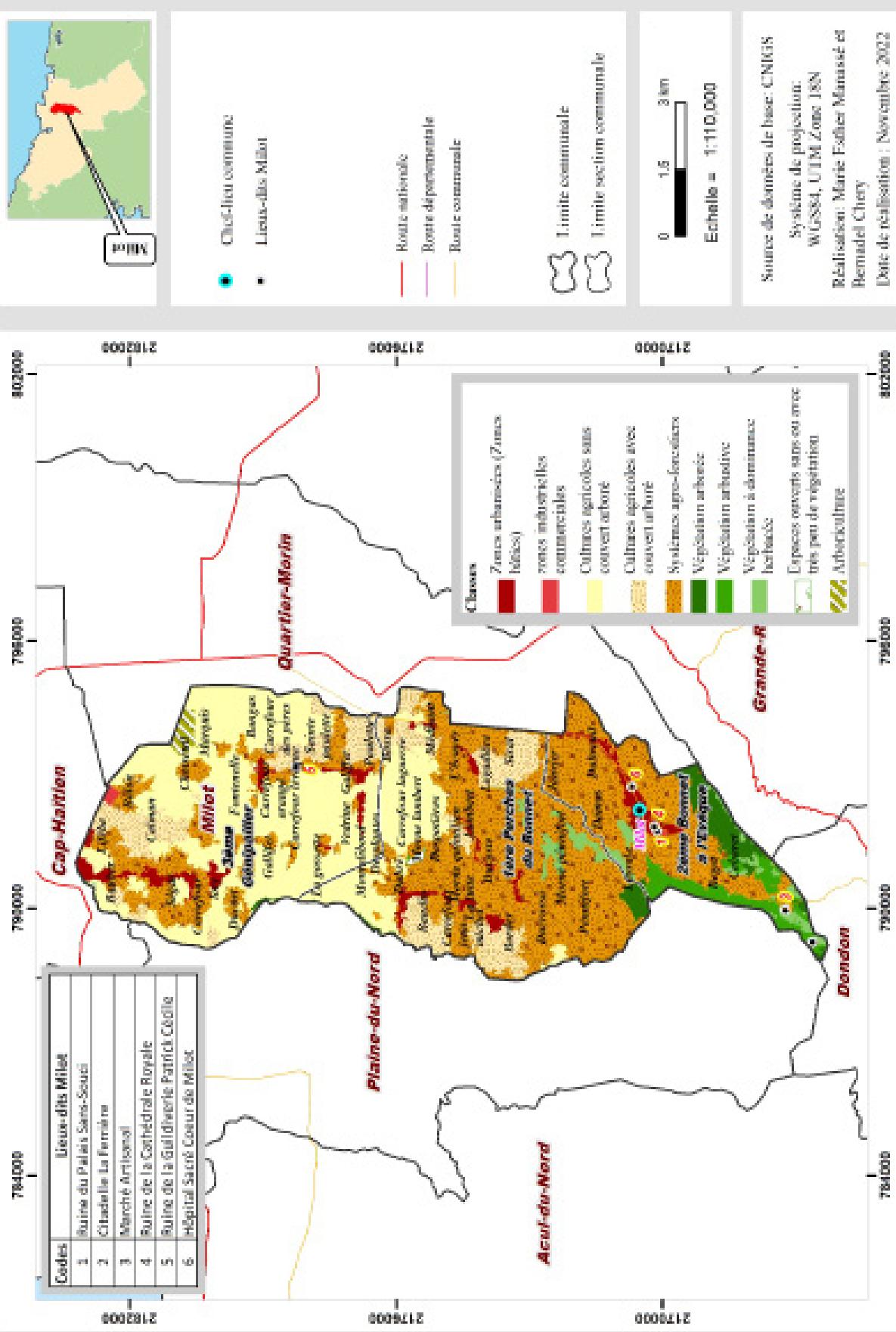
## OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE MILOT

Cette carte d'occupation de sol de la commune est produite sur la base des données de l'image satellite de 2012 générées à partir du capteur pléïade dont la résolution spatiale est de 5 mètres. L'étude minutieuse de cette carte démontre clairement que Milot est une commune où l'agriculture est l'activité prédominante. Cependant, les activités agricoles sont concentrées surtout dans les sections Perches-de-bonnet et Génipailler qui se trouvent respectivement au centre et au nord de la commune. On peut donc comprendre pourquoi le centre urbain, qui se trouve dans la partie Sud, contient beaucoup plus d'agglomérations que les sections communales.

Les espaces urbanisés sont, en effet, représentés par les classes bâties identifiées sur la carte par la couleur rouge, tandis que les zones industrielles, commerciales ou publiques sont identifiées par la couleur rose (les usines, les unités de transformations, les sites et lieux historiques). Ces espaces représentent 4.7% de la superficie totale de la commune de Milot. Il existe aussi beaucoup d'agglomérations dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler en raison du fait qu'elle est limitrophe de la commune de Cap-Haïtien. A noter que la pointe sud de l'aéroport international de Cap-Haïtien se trouve au niveau de cette section. Les deux sites emblématiques de la commune, la Citadelle Laferrière et le palais Sans-souci, se situent au niveau de la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque.

Les différentes classes se référant aux activités agricoles occupent une superficie de 6 290 ha sur une superficie totale de 7 128 ha, soit un pourcentage de 88%. Les systèmes agro-forestiers identifiés sont en couleur jaune foncé avec des points au milieu, les cultures agricoles sans couvert arboré sont de couleur jaune citron simple et les cultures agricoles avec couvert arboré sont représentées par la couleur jaune clair munie de petits points en son milieu. Par ailleurs, les espaces naturels, regroupant les sols emblavés d'arbres, d'arbustes et d'herbes, occupent une superficie d'environ 496 ha dans la commune de Milot, soit un pourcentage de 7%.

## OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE MILOT



## ► SITUATION ENVIRONNEMENTALE

A Milot, la situation environnementale n'est pas très alarmante. Il existe une bonne végétation qui ceinture une grande partie de la ville. Le cadre de vie peut être maintenu à un niveau vivable si des efforts de préservation se maintiennent. Toutefois, le déboisement, l'érosion, l'enravinement, les inondations, la pollution et l'urbanisation anarchique sont les principaux maux qui rongent l'environnement de la commune et qui mettent en péril, en maintes occasions, des vies et des biens (MPCE, 1995, MARN-DR, 2008)

Pour remédier à la mauvaise situation environnementale de la commune, il est important qu'on mette l'accent sur de grands besoins de formation dans le secteur et notamment, sur les techniques de reboisement et sur les lois relatives à la sauvegarde de l'environnement et des patrimoines culturels et historiques. Si rien n'est fait, certaines zones, particulièrement la première section, Perches-de-Bonnet, pourraient devenir très vulnérables à l'avenir (ONU-HABITAT, 2012). Il est à préciser que l'architecture et l'environnement de Milot se dégradent progressivement en raison de nouveaux logements, caractérisés par l'enrichissement du style contemporain et qui ne suivent pas la logique des structures historiques. Ce qui menace l'intégrité visuelle de l'accès à Sans souci.

L'insalubrité reste aussi préoccupante à Milot. Si en pleine rue des déchets ne sont pas trop remarqués, comparativement à d'autres villes d'Haïti, mais dans les arrière-cours, dans des coins reculés et dans les ravines se fait une très mauvaise gestion des déchets solides. Cette gestion non durable est axée sur le brulis et/ou des dépôts sauvages selon les constats. Il n'existe, à Milot, aucun endroit officiel destiné à l'entreposage et au traitement des déchets.

Par ailleurs, la commune de Milot ne regorge pas d'une concentration anormale de produits chimiques, néanmoins son sol n'est guère exempt de pollution. En effet, dans les sections communales, elle est surtout provoquée par les petites unités agro-industrielles de transformation de la canne à sucre en clairin. Ces dernières n'ont pas les structures appropriées pour transformer et réutiliser leurs eaux usées. Elles les déversent sur le sol via un petit canal. Celles-ci après un temps dégagent une odeur nauséabonde et favorisent l'éclosion d'une multitude de vers. Par conséquent, la population de ces localités se plaint, suivant les déclarations de certaines autorités. Par contre, dans le centre-ville, la pollution se manifeste par des objets en plastique et des sachets jonchant le sol, lors même que ce ne soit pas comme dans certaines grandes villes ; on les retrouve dans le lit des rivières et dans certains canaux d'évacuation d'eau.

## En résumé



*La commune de Milot compte divers atouts tels une riche biodiversité, une bonne couverture végétale et l'existence d'une aire protégée. Toutefois, nombreux sont les contraintes qui affaiblissent l'administration municipale incapable de faire appliquer les normes régissant la protection de l'environnement. Les plus urgents concernent l'abattage incontrôlé et abusif des arbres et l'extraction dangereuse de roches dans les mornes.*

*Vu l'exposition de la commune au séisme, de nombreuses organisations étrangères continuent de multiplier des stratégies afin de diminuer les dégâts que peuvent occasionner les éventuels aléas et d'assurer la protection des vies et des biens. Aussi, organisent-elles des campagnes de reboisement, de sensibilisation de la population.*

### ► RISQUES ET DÉSASTRES

Chaque année, Milot, à l'instar de toute l'île d'Haïti, est exposée à des cyclones de juin à novembre, car le pays est situé sur une «Hurricane belt» ou ceinture de cyclones. Historiquement, les cyclones qui ont affecté la commune semblent ne plus être dans la mémoire collective des habitants actuels (ONU-HABITAT, 2012). Il serait donc absolument nécessaire de renforcer les capacités, tant au niveau logistique qu'humain en fournissant une assistance technique afin de sensibiliser les populations à ce risque.

### ► INONDATIONS

Les inondations sont courantes dans la commune de Milot, notamment au niveau de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> sections. Elles provoquent des dégâts importants au niveau de certaines zones et affectent les habitats et les parcelles agricoles. La ville de Milot, située dans une cuvette, reçoit tous les excédents en eau des bassins versants, ce qui occasionne un risque d'inondation naturellement très élevé. Quant à la section communale Génipailler, les inondations sont fréquentes, mais à un niveau localisé et ne présentent pas de gravité (MARNDR, 2008).

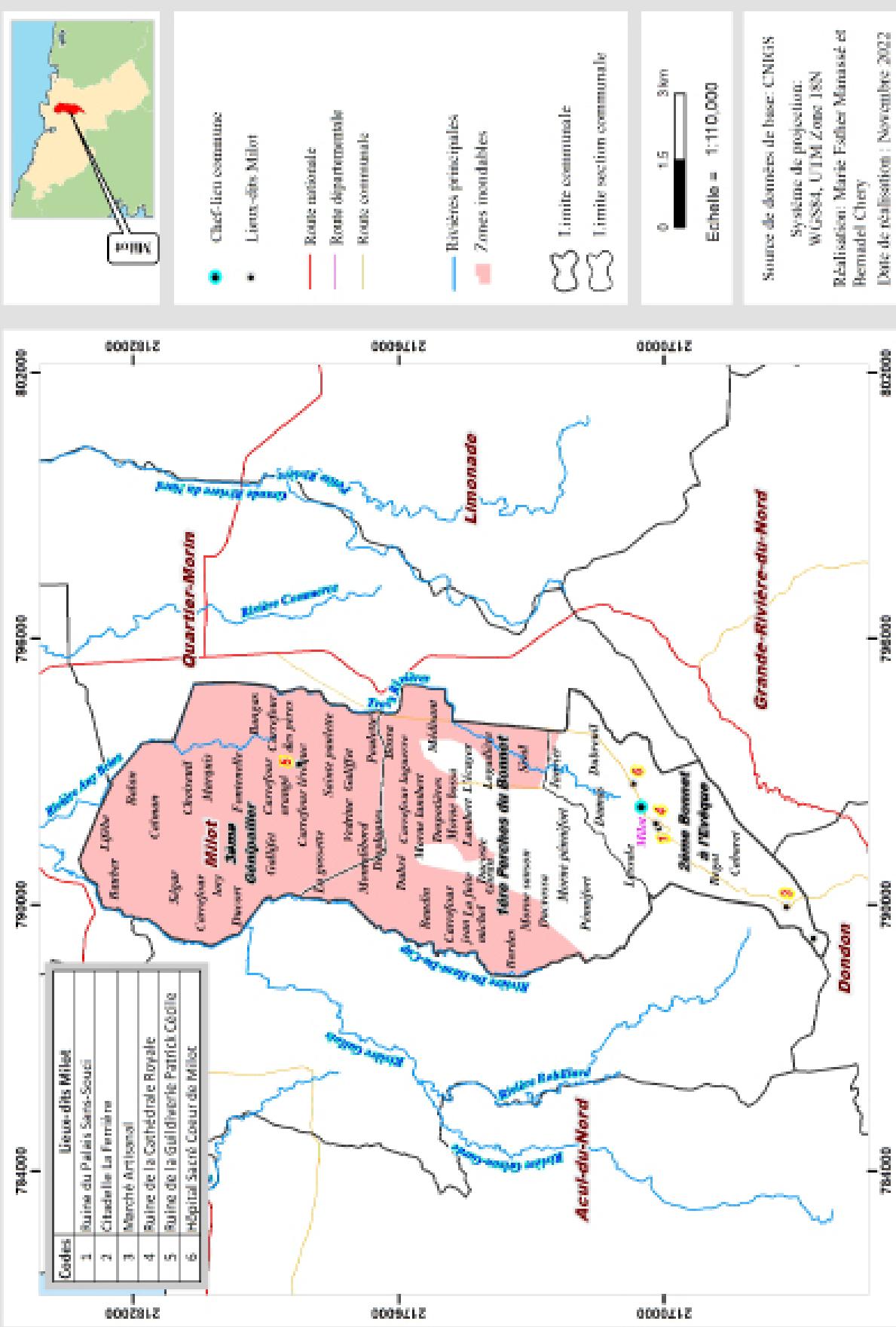


### ZONES À RISQUES D'INONDATIONS DANS LA COMMUNE

La carte des risques d'inondation ci-dessus montre que 63.7% de la superficie de la commune de Milot est inondable. La zone susceptible à l'inondation couvre la totalité de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler et les parties Ouest, Nord et Est de la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet. La pente dans ces zones varie de 0 à 5%.

Les zones inondables sont représentées par la couleur rose sur la carte. Les risques d'inondations sont liés, d'une part aux débordements des rivières Montalibord, Trois Rivières et celle du Haut-du-Cap et d'autre part à un ensemble de ravines constituant le réseau hydrographique de la commune, alimentées par l'accumulation des eaux de ruissellement en provenance des montagnes.

## ZONES INONDABLES DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 9: Zones à risques d'inondations dans la commune

## ► SÉCHERESSE

La sécheresse est courante dans les sections Perches-de-Bonnet et Bonnêt-à-l'Evêque et occasionne souvent des dégâts au niveau du secteur agricole. Cependant, elle est rare au niveau de la 3<sup>ème</sup> section Génipailler (MARNDR, 2008).

## ► SISMICITÉ ET LIQUÉFACTION DES SOLS

La présence de la faille septentrionale qui traverse tout le Nord du pays est susceptible de produire un séisme de forte magnitude au niveau de la commune de Milot. Cette faille a déjà causé la destruction de la ville du cap, en mai 1842, causant la mort de plus de la moitié de la population de la ville à l'époque. Le palais de Sans Souci et la Citadelle Laferrière ont été profondément endommagés (ONU-HABITAT, 2)

## ► EBOULEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

Vu sa topographie, les éboulements et glissements de terrain sont parmi les principaux risques auxquels fait face la commune de Milot, précisément au niveau de la 2<sup>ème</sup> section.

## ► EROSION DES SOLS

Le phénomène de l'érosion est très préoccupant à Milot. Dans certains endroits, la roche mère est déjà visible et rend très difficile les travaux de restauration, c'est le cas de morne Koudou (voir photo), entre autres. Erodées principalement par des eaux de ruissellement, ces zones font aussi l'objet d'exploitation anarchique de carrières de roche pour la construction, ce qui rend encore plus fragile ces milieux.



## RISQUES D'ÉROSION DANS LA COMMUNE

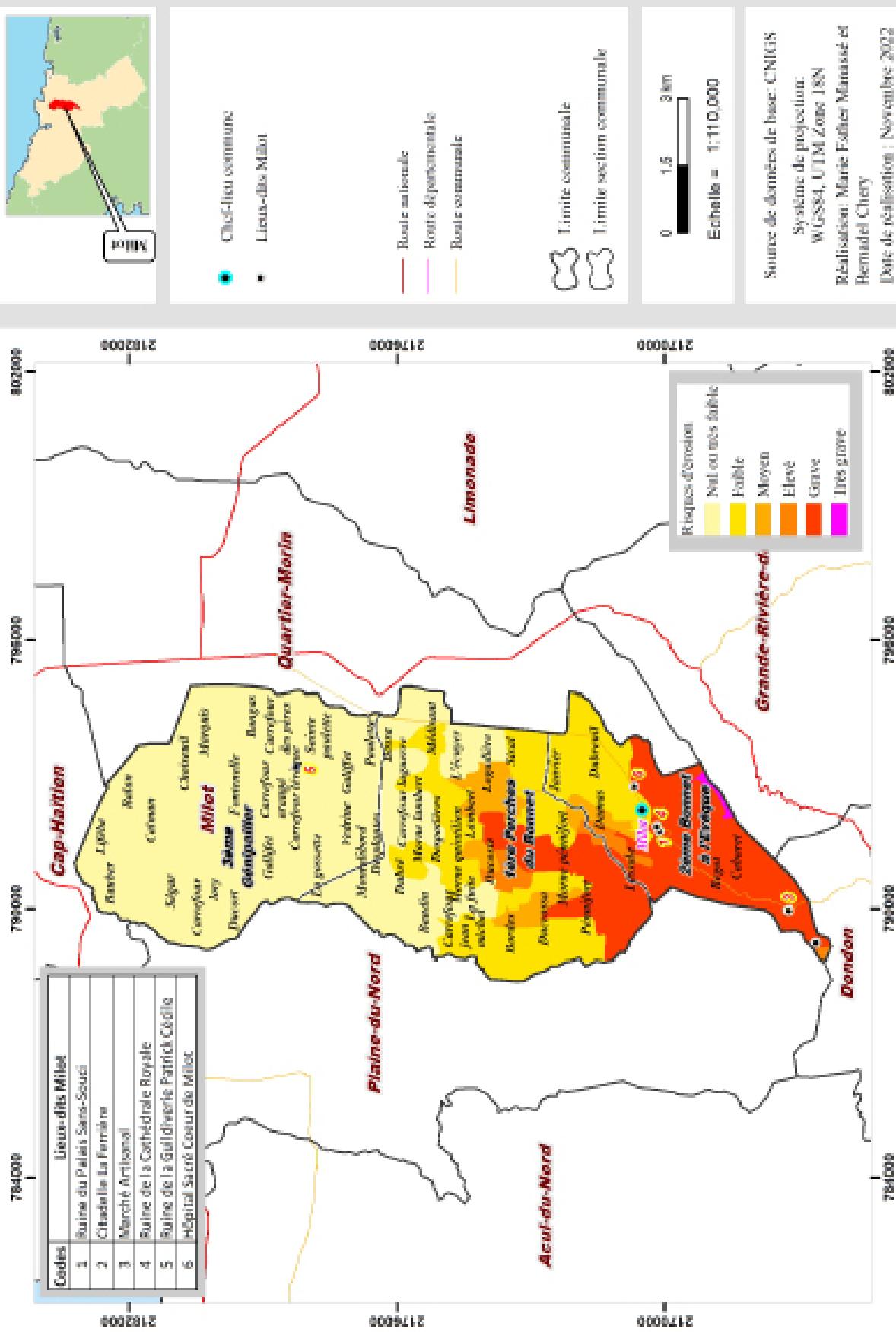
La commune de Milot présente 6 niveaux de risques d'érosion. Le premier niveau montre un risque nul ou très faible. Il est représenté sur la carte par la couleur jaune clair. On le retrouve au Nord de la commune dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler et au Nord-Est de la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet.

Le deuxième niveau montre des risques faibles. Il est représenté par la couleur jaune citron. On l'observe un peu partout dans la 1<sup>ère</sup> section et au Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> section. Un troisième niveau de risque moyen est identifié sur la carte par la couleur jaune moutarde. On le retrouve un peu au Centre de la 1<sup>ère</sup> section.

Un quatrième niveau de risque élevé représenté par la couleur jaune orangé clair sur la carte est observé en partie au centre de la 1<sup>ère</sup> section et également au Nord et au Sud de la 2<sup>ème</sup> section. Un cinquième niveau de risque grave est identifié sur la carte par la couleur jaune orangé foncé. Ce niveau est observé au Sud-Ouest de la 1<sup>ère</sup> section, à l'Ouest et dans la partie centre de la 2<sup>ème</sup> section. Un dernier niveau de risques très grave, identifié par la couleur mauve, occupe une partie du Sud-Est de la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque.

Les risques d'érosion occupent des pourcentages respectifs de 54.35%, 20.72%, 4.5%, 1.83%, 18.32 et 0.25% pour les 6 niveaux estimés.

## RISQUES D'ÉROSION DE LA COMMUNE DE MILLOT



Carte 10: Risques d'érosion dans la commune

## ► IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A partir des ateliers sectoriels spécifiques réalisés avec des acteurs clés de la commune, il a été possible de comprendre que les impacts du changement climatique sur la commune se font sentir. Des changements météorologiques sont observés. En effet, le patron pluviométrique est changeant comparativement à quelques décennies passées. Les précipitations sont devenues très irrégulières et tombent avec beaucoup de force, causant de grandes inondations et ne favorisant pas l'infiltration des eaux de pluie. Des périodes de sécheresse s'étendent sur de plus longues durées causant des pertes énormes aux cultivateurs qui, n'ayant pas de système d'irrigation, espèrent la pluie. Il va s'en dire aussi que la biodiversité se détériore de plus en plus, notamment avec la disparition de certaines espèces d'oiseaux et de certains arbres, entre autres.

Milot est l'un des rares endroits du pays où il existe encore une certaine couverture forestière plus ou moins acceptable, cependant, elle est fortement influencée par l'action humaine. Son existence est maintenue grâce à la présence du parc national historique et aux pratiques d'agroforesterie diversifiées qui dominent dans la région

(Vincent, 2016). Le tableau de la page suivante résume l'exposition de la commune par rapport aux risques naturels.

Il est incontestable que les risques sont indissociables de notre société, néanmoins ils exigent une approche multisectorielle pour pouvoir atténuer leurs conséquences sur la vie des concitoyen-ne-s. Certes, il existe des panneaux d'identification et de localisation des risques, de même qu'un comité local de protection civile dans la commune, mais peu de campagnes de sensibilisation ont été réalisées pour que la population soit informée des menaces potentielles, principalement, sur le changement climatique et ses impacts néfastes.

Il n'existe pas de plan de prévention de risque proprement dit. Si bien que certaines actions de mitigation relatives à la protection des berges des rivières, au courage régulier des canaux d'irrigation, à l'extension du système de drainage ou à la relocalisation des populations vulnérables de certaines zones à risque en vue de limiter les dégâts, ne sont aucunement réalisées. Afin de renforcer la capacité de réponse des secouristes lors d'éventuels moments de crise, des organisations internationales interviennent soit en créant des co-activités pour la formation des membres ou en distribuant des matériels et équipements.



**TABLEAU 4 : Types de risques et zones exposées dans la commune de Milot**

Risques naturels	Milot et ses sections communales					
	1 <sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet		2 <sup>ème</sup> section Bonnet-à-L'Evêque		3 <sup>ème</sup> section Génipailler	
	Fréquence	Gravité	Fréquence	Gravité	Fréquence	Gravité
Eboulement	Fréquent à un niveau localisé	Sans gravité	Fréquent à un niveau localisé	Ayant occasionné des dégâts importants	Inexistant	
Enravinement	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Inexistant	
Glissement de terrain	Rare	Sans gravité	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Inexistant	
Pollution de l'eau	Courant	Pouvant occasionner des dégâts	Courant	Pouvant occasionner des dégâts	Courant	Sans gravité
Inondation et rivières en crue	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Courant	Ayant occasionné des dégâts importants	Fréquent à un niveau localisé (lory)	Sans gravité
Grande sécheresse	Courant	Pouvant occasionner des dégâts	Courant	Pouvant occasionner des dégâts	Rare	Pouvant occasionner des dégâts
Séisme	Rare	Pouvant occasionner des dégâts	Rare	Pouvant occasionner des dégâts	Rare	Pouvant occasionner des dégâts
Salinité du sol	Rare	Sans gravité	Inexistant	Sans gravité	Inexistant	

Source : Mairie de Milot / MARNDR, 2008, actualisé en ateliers de Diagnostic Participatif / 2020



## 2.2.3. ORGANISATION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

Les données portées sur l'analyse spatiale de la commune au cours de ces dernières années dénotent deux grandes tendances de répartition de la population et des activités sur l'ensemble du territoire : une partie rurale et une partie urbaine. La première, à vocation essentiellement agricole, s'étend sur deux sections communales à savoir Perches-de-Bonnet et Génipailler. Ces sections sont surtout marquées par un déficit accru en infrastructures et en services de base. Hormis les bureaux des CASEC et quelques écoles et églises, les bureaux administratifs et bâtiments imposants sont quasi-absents. La majorité de la population réside dans les sections communales et vit d'activités agricoles.

L'agglomération urbaine formée du centre urbain avec des extensions vers une partie de la 2<sup>ème</sup> section accueille tous les équipements socio-économiques et est dotée

d'un minimum de services. Les écoles fondamentales et secondaires de renom, les bâtiments culturels et touristiques d'envergure, le commissariat, le tribunal de paix, et de plus un hôpital communautaire de référence, y sont domiciliés. Plus de 30% de la population résident au niveau de cette agglomération.

### ► ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

La problématique liée au découpage du territoire en Haïti ne date pas d'hier et aujourd'hui encore elle persiste. La commune compte trois sections communales qui sont divisées en habitations. Ces dernières sont, à leur tour, subdivisées en localités. Suivant les données publiées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), Milot compte 73 habitations et 56 localités. En se référant aux registres de l'administration municipale, la répartition de la commune par habitations et localités est comme présentée dans le tableau suivant.



**TABLEAU 5.-** Répartition des habitations et localités de la commune par section communale

Sections communales	Habitations		Localités	
		Dénomination		Dénomination
1 <sup>ère</sup> Perches du Bonnêt	32	Baquinini, Dubré, Coronel, Balan, Lambert, Jean-Michel, Narcisse, Ducosse, Bordes, Montalibord, Pénifort, Lecuiyer, Sanson, Brossard, Bérard, Tassy, Balan, Letat, Laffite, Carrefour. Laguerre, Descotières, Thibeau, Lambert, Marseille, Goran, Diaquois, Logadière, Lafond, Valentin, Bodin, Pont Médisant, Tales,	30	Bobè, Carrefour des hommes, Cité sans pantalotte, Man lajan, Ti pont, Dedepierre, Djenga, Pont Mille, Lizon, Decastro, Carrefour Sente, Ti giné, Nan moco, Coyer, Anba lanmè, Nan dantis, Carrefour Compère, Siméon, Pitimi, Dlo Sech, Djanman, Carrefour Ceba, Desfoy, Quenquilien, Monrepo, nan banboo, Boucanyen, Nan ti Djo, Morne Jacot, Ba Sonson.
2 <sup>ème</sup> Bonnet à l'Evêque	16	Janvier, Begot, Délivrance, Barrière Battant, Trois Ravines, Lassalle, Arsenal, Saint-Pierre, Dignitaires I, Dignitaires II, Dignitaires III, Choiseuil, Dubreuil, Haut-Palais, Dubreuil, Cerca,	13	Damas, Cabaret, Gérôme, KMilot, La Comette, Polygon, Porte 20, Léandre, Cabaret, Turie, Ravice, Rékiye, Nan Aman,
3 <sup>ème</sup> Génipailler	24	Carrefour-des-Pères, Lory, Desplantes, Carrefour Orange, Distou, La Gossette, Choiseuil Marquis, Bongas, Ste Paulette, Védrine, Bely, Pont Gracia, Jean-Louis, Pitimi, Goyave, Fontenelle, Doublon, Lifèvre, Balan, Séguer, Durcort, Ka-Pè, Welch, Tichetoire, Bayacou, Galifette.	13	Nan Bigay, Bois ganmel, Bò Bois, Gros pont, Nan Kondo, Anba langua, Andean Deplante, Nan Coco, Bauber, Caïman, Charite, Rivière Henny, bois pères,

Source: Mairie de Milot/ IHSI / Enquête de terrain/ Diagnostic participatif/ Août 2020

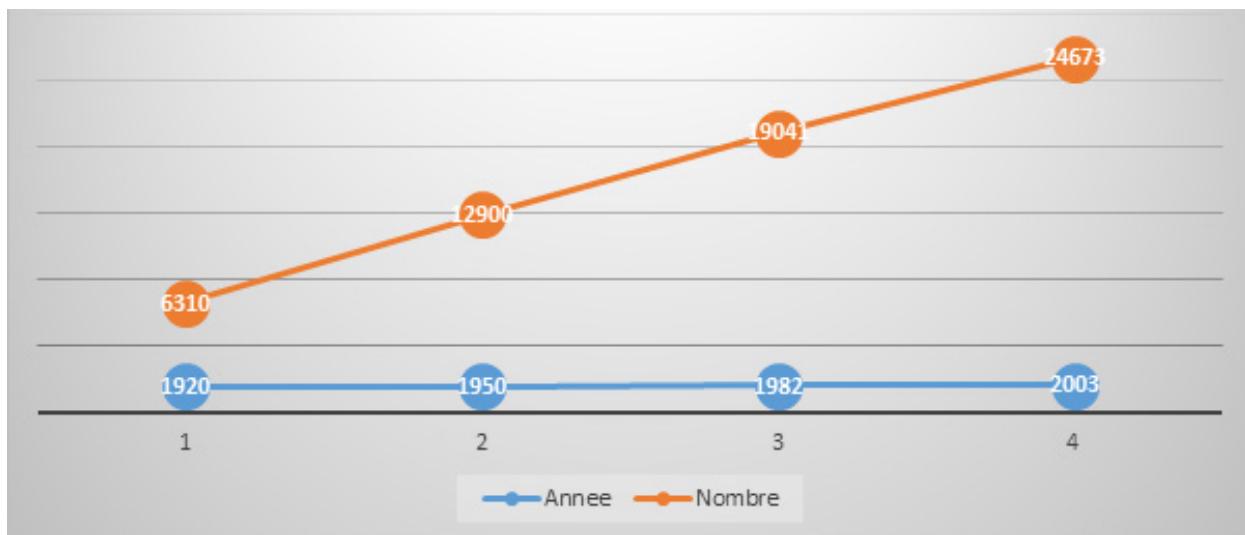
## ► DÉMOGRAPHIE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

Au niveau national, il est frappant de constater que la population haïtienne a rapidement augmenté au cours du siècle dernier, si l'on tient compte des données officielles publiées par l'IHSI sur les quatre derniers recensements documentés (1920, 1950, 1982, 2003). Cet accroissement dé-

mographique pourrait s'expliquer par un taux de natalité exceptionnellement élevé, surtout en milieu rural.

La commune de Milot n'en est pas exempte, car sur une période de près de quatre-vingts (80) ans, soit de 1920 à 2003, la commune a connu une forte augmentation de sa population avec un taux d'accroissement très élevé, avec des variations au cours des trois (3) périodes intercensitaires analysées.

Figure 2.- Evolution de la population de Milot de 1920 à 2003



Source : Mairie de Milot / IHSI / Recensements 1920, 1950, 1982 et 2003

En effet, à partir de ce graphe, on peut observer les tendances démographiques de la population Milotienne durant les quatre derniers recensements. On peut donc constater que sur les trente premières années, soit de 1920 à 1950, la commune a connu une forte explosion démographique. L'effectif de la population a doublé et a connu une augmentation de 104%.

Au cours de la période intercensitaire comprise entre 1950 et 1982, la tendance a subitement régressée et la population a augmenté de seulement 47,60%. Ce qui équivaut à une augmentation d'environ sept mille habitants. Entre 1982 et 2003, il est observé la même tendance à la baisse par rapport à 1920 et 1950. Ainsi, l'accroissement de la population s'est décliné et une augmentation de 29,57% seulement a été enregistrée, donc moins bien rapide que les deux périodes intercensitaires antérieures.

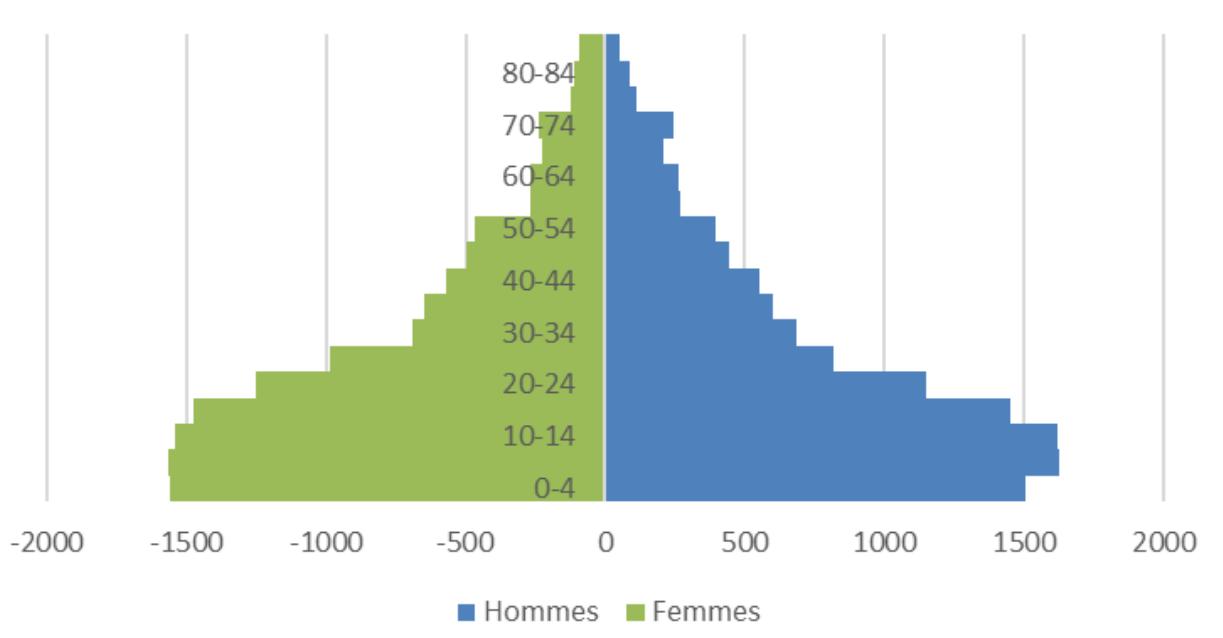
En effet, selon les données de l'IHSI, la Commune de Milot comptait 24 673 habitants en 2003, soit 25% de l'ensemble de la population de l'Arrondissement de l'Acul-

du-Nord et 7% de celle du pôle de Cap-Haïtien. Comme déjà souligné, entre les deux derniers recensements (1982 et 2003), la Commune de Milot a connu une croissance démographique de 1,24%. Cette évolution est relativement faible dans un contexte de croissance plus soutenue de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien (2,86%), mais tout de même supérieure à celle de l'Arrondissement de l'Acul-du-Nord (0,30%)<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) n'ayant pas eu lieu comme prévu, l'analyse démographique sur la répartition par âge de la population de la commune de Milot est effectuée sur la base des données de 2003. Elle est présentée sous la forme de pyramide des âges et reflète l'image synthétique du passé et du présent de la population.

1) Il est toutefois pertinent de souligner que la croissance de la Commune de l'Acul-du-Nord est de 0,75%, ce qui vient grandement influencer la moyenne de l'Arrondissement. À titre comparatif, la Commune de Plaine-du-Nord a, quant à elle, vu sa population croître de 1,37%.

Figure 3-. Pyramide des âges de la commune de Milot



Source : Mairie de Milot / IHSI / Recensement de 2003

On peut remarquer que la pyramide prend la forme d'un strobiloïde avec une base large et un sommet étroit. Cela traduit un fort taux de natalité pour la période. Si la proportion moyenne des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) représente un taux de 60.79% du nombre total de l'effectif de la population féminine, soit 7 654 sur 12 590, il est donc probable que le taux d'accroissement soit en nette progression durant ces deux dernières décennies (2002-2022).

Bien que la commune ait connue une forte vague migratoire durant les vingt années antérieures, et même si cette situation s'est perpétuée au cours du temps, les données disponibles révèlent que les moins de 30 ans représentent 59.74% de la population totale, soit 14 740 sur 24 673 personnes. Ces statistiques démontrent que Milot possède une population relativement jeune. En effet, cela représente un certain avantage pour la commune sur le plan économique, car sa popu-

lation active (15 à 64 ans) est estimée à plus de 53.59% de sa population totale, soit un effectif de 13 223 sur les 24 673 personnes. Contrairement aux personnes de bas âge, les personnes dépassant l'espérance de vie à la naissance (64 ans et plus, 2019<sup>2</sup>), représentent un taux de 8.26% de la population, soit 2 038 sur les 24 673 recensés.

Toutefois, si en 1982, Milot était une des communes les plus urbaines de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien, la tendance s'est inversée une décennie plus tard. En effet, contrairement à l'ensemble des autres communes du territoire, la part urbaine de Milot a diminué pendant la période intercensitaire, passant de 23,3% de la population communale en 1982 (soit 4 437 habitants) à 19,5% en 2003 (soit 4 811 habitants). Bien que ces

2) Données banque mondiale, 2019. Espérance de vie à la naissance, total (années) - Haïti | Data (banquemonde.org)

données restent difficiles à analyser en raison des imprécisions existantes, elles donnent tout de même une indication sur les dynamiques en cours<sup>3</sup>. La croissance démographique de la ville de Milot n'est pas aussi importante que celle du milieu rural. L'isolement relatif de la ville, sa localisation à l'écart des principales voies de circulation, et donc axes de développement de la région Nord, son sous-équipement global ou encore son urbanisation contrainte par la géographie du site, peuvent en partie expliquer cette situation.

S'appuyant sur les perspectives d'évolution de la population urbaine de Milot, estimée à 5 707 citadins en 2011 et à 10 731 citadins en 2015, la population de la ville passera à près de 17 203 personnes en 2031, représentant une augmentation nette de près de 6 472 nouveaux citadins<sup>4</sup>. En considérant le taux d'accroissement de valeur 0,19893586 entre les estimations de 2015 et de 2012 de l'IHSI, la population communale serait en 2020 et 2025 respectivement de 36 006 et 39 732 habitants. Supposant des densités brutes de 150 à 250 d'habitants à l'hectare pour une petite ville en milieu rural comme celle de Milot, ces données mettent en évidence la nécessité de prévoir, au-delà d'une densification du tissu urbain actuel, des extensions urbaines de l'ordre de 14 hectares à 23 hectares d'ici 2031<sup>5</sup>. Le tableau suivant résume la répartition de la population par sexe et par tranche d'âge.

**TABLEAU 6.- : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015**

Dénomination	Milieu	Population Totale	Masculin	Féminin	18 ans et plus
Commune		31 992	16 101	15 891	16 571
Ville de Milot	Urbain	8 619	4 218	4 401	4 352
Sections rurales	Rural	21 261	10 823	10 438	11 222
1 <sup>ère</sup> Perches-de-Bonnet	Rural	9 676	4 873	4 803	4 892
2 <sup>ème</sup> Bonnêt-à-l'Evêque	Rural	4 822	2 401	2 421	2 565
3 <sup>ème</sup> Génipailleur	Rural	6 763	3 549	3 214	3 765

Source: Mairie Milot / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / Projections de 2015

En 2015, la population de la commune de Milot était estimée à 31 992 habitants dont 33,55% résidait en milieu urbain, l'effectif des femmes étant toujours supérieur à celui des hommes. Ce qui traduisait un rapport de masculinité égal à 98 hommes pour 100 femmes. Pour une superficie de 71,64 km<sup>2</sup>, la densité était évaluée à 447 hab. /km<sup>2</sup>. La répartition de la population par grands groupes présente la structure suivante : 35,7% sont âgées de moins de 15 ans; 58,3% entre 15 et 64 ans et 6 % de 65 ans et plus.

3) Les données des deux derniers recensements accusent un écart de plus de 20 ans. Aussi, certains questionnements subsistent quant aux modalités de réalisation des deux recensements pouvant logiquement conduire à certains écarts. CO SINUS CONSEIL, 2006, p.110.

4) MPCE, mai 2012, p.237-238

5) On utilise la méthode de calcul par densité brute » pour définir les besoins globaux (totaux) en espace pour loger l'accroissement prévu de la population ; l'accroissement estimé de la population étant la seule donnée fiable pouvant être utilisée. La densité brute correspond à environ 65% du territoire à urbaniser à des fins résidentielles et 35% à des fins de rues, parcs, espaces commerciaux, institutions, etc.

**TABLEAU 7.- : Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015**

Dénomination	Milieu	Population Totale	Nombre de ménages	Superficie en km2	Densité
Commune de Milot		31 992	6453	71.64	447
Ville de Milot	Urbain	8619	1813	0.70	12313
Quartier de Carrefour des Pères	Urbain	2112	448	1.13	1869
Sections Rurales	Rural	21261	4192	69.81	305
Section Communale		31992	6453	71.64	447
1 <sup>ère</sup> Section Perches-de-Bonnet	Rural	9676	1830	28.87	335
2 <sup>ème</sup> Section Bonnêt-à-l'Evêque	Urbain	8619	1813	0.70	12313
2 <sup>ème</sup> Section Bonnêt-à-l'Evêque	Rural	4822	954	13.05	370
3 <sup>ème</sup> Section Génipailler	Urbain, Quartier	2112	448	1.13	1869
3 <sup>ème</sup> Section Génipailler	Rural	6763	1408	27.89	242

Source: Mairie Milot / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / Projections de 2015

Selon les prévisions, la population de la commune de Milot serait d'ici 2025 autour de 39 232 habitants. Cette poussée démographique continuera d'induire des pressions à la baisse sur les salaires et à la hausse sur le chômage, deux facteurs favorisant l'émigration. Cela étant dit, ce fléau d'immigration des jeunes en particulier vers l'étranger est loin de cesser. A Milot, la migration peut être saisie dans une triple dimension interne, régionale et internationale.

La migration interne dans la commune se manifeste essentiellement sous forme d'exode rural. Elle est très poussée dans toutes les sections communales, notamment dans la 3<sup>ème</sup> Section. Quant à la 2<sup>ème</sup> section, elle devient depuis plusieurs années le prolongement du centre-ville. Cette migration est surtout causée par le niveau de dégradation des conditions de vie dans le milieu rural due à la montée de l'insécuri-

té publique dans les sections communales, doublée de la localisation en centre-ville des principaux services, infrastructures, équipements de proximité. A cela s'ajoute la mobilité sociale d'une frange de la communauté rurale.

La première destination intra-régionale des milotiens et milotières demeurent Cap-Haïtien. Cette destination est surtout prisée par des habitants de la 1<sup>ère</sup> section puisqu'elle est limitrophe de Cap-Haïtien. Au niveau national, ceux qui partent de la commune émigrent surtout vers Port-au-Prince. Cette forme de migration est motivée par la recherche de l'instruction ou le travail.

La République Dominicaine constitue la première destination des milotiens (h/f) qui partent en terre étrangère, notamment les habitants de la 1<sup>ère</sup> et de la 3<sup>ème</sup> sections. Ces derniers sont de deux catégories. La première concerne des groupes de personnes

désireuses d'obtenir un emploi pour subvenir aux besoins de leur famille. La deuxième catégorie regroupe des jeunes qui n'ont pas eu la chance de terminer leurs études, qui mènent la vie dure et qui espèrent trouver une vie meilleure ailleurs. Si des années auparavant, ils n'avaient que quelques alternatives ; aujourd'hui ils migrent vers le Brésil, la Guyane, le Chili ainsi que les Iles Turques et Caïcos en raison d'un manque d'accès aux services et de leurs conditions socio-économiques défavorables.

### ► FONCIER ET CADASTRE

Intervenir sur le foncier en Haïti n'est pas facile, un constat qui s'avère encore plus évident quand on tient compte des réalités existant dans les communes riches en histoire. A bien les analyser, il se révèle que ces communes connaissent une réalité juridique particulière.

En effet, la ville de Milot ne souffre pas réellement de problèmes fonciers car la majorité des terres étant du domaine privé de l'État. En milieu urbain, les conflits sont rares et il n'existe aucune discrimination entre les hommes et les femmes pour l'accès au foncier, en dépit du fait que l'espace disponible pour créer de nouveaux logements vient à manquer, en raison de l'exode rural. Néanmoins, la réalité des sections communales est différente principalement dans la troisième section où le phénomène de spoliation fait rage et orchestré par des groupes armés. Lorsqu'il s'agit d'un particulier, la situation engendre un conflit face à ces groupes, et généralement les autorités sont incapables de réagir ; faute de moyens. Ce contexte par-

ticulier de Milot où la majeure partie des terres appartiennent à l'état est un atout considérable pour un aménagement du territoire efficace par les autorités.

### ► URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT

La ville de Milot s'est développée au sud du territoire communal, dans la 2<sup>ème</sup> Section communale Bonnêt-à-l'Evêque. Elle est située au piedmont du Massif du Nord, dans une vallée étroite qui s'élargit sur la grande Plaine du Nord. Milot est l'une des villes les moins densément peuplées de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien. L'urbanisation s'étend principalement le long de la route communale 300E (RC-300E), seul axe routier structurant desservant actuellement la ville et seule route asphaltée du secteur urbain.

La RC-300E relie Milot à Barrière Battant, situé à 2,5 km au nord et la Route nationale #3 (RN3) menant de la ville de Cap-Haïtien à Hinche, passant par Dondon et Saint-Raphaël, et plus largement continue vers la région métropolitaine de Port-au-Prince. Milot est ainsi une ville fortement enclavée, située à l'écart des grands axes routiers régionaux et nationaux. Elle s'élève à environ 200 mètres au-dessus du niveau de la mer et est entourée de chaînons escarpés (Morne Gérôme au sud-est et chaîne Bonnêt-à-l'Evêque au sud-ouest) dont les plus hauts sommets atteignent près de 500 mètres<sup>6</sup>.

Avec une superficie de 0.70 km<sup>2</sup>, la ville de Milot ne dispose pas aujourd'hui d'in-

<sup>6)</sup> Ministère du Tourisme, Schéma d'aménagement urbain pour la ville de Milot (SAUVM), Aménagement touristique du Département du Nord, Révision du plan directeur, décembre 2007, p.12

frastructures de base nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de sa population, de même que pour soutenir à plus long terme le développement (démographique, économique, touristique, etc.) de l'ensemble de la Commune d'une superficie de 71.64 km<sup>2</sup>.

Les secteurs les plus vulnérables sont situés au niveau du pont reliant les quartiers An Haut-Bouc et An Bas-Bouc, le long de la ravine Brisement et au sud-est de la ville aux pieds du Morne Gérôme. Si le territoire communal est majoritairement occupé par de grandes plaines agricoles, les reliefs escarpés des environs de la ville sont caractérisés par de riches systèmes agroforestiers dont certains sont inclus dans le territoire du Parc National Historique (PNH). Il y a lieu de préciser qu'il existe d'importantes zones d'érosion au nord-ouest de la ville, à l'extrémité de la chaîne Bonnet à l'Évêque.

La rue Républicaine est le seul axe routier asphalté de Milot et est la seule rue de la ville pourvue d'un système de drainage, un canal à ciel ouvert évacuant les eaux de surface vers les ravines. Les autres rues de la ville, y compris celles composant la trame viaire orthogonale des quartiers An Haut-Bouc et An Bas-Bouc, sont pour certaines adoquinées munies de caniveaux étalés sur de longues distances, plus majoritairement en terre battue.

Situés en zone inondable, les quartiers de L'Arsenal et Les Dignitaires ne possèdent aucun système efficace pour limiter les inondations auxquelles ils sont régulièrement sujets lors des périodes de fortes pluies, et sont difficilement accessibles, ne favorisant que le passage des véhicules

deux roues et la circulation piétonne. La rue de la République est asphaltée sur 1,7 km. La rivière « Trois-Rivières » limite l'accès de certains secteurs urbains. Il n'existe actuellement que deux ponts permettant le passage d'une rive à l'autre, et aucun d'eux ne peut supporter le passage de véhicules lourds.

L'habitat de la commune est composé, à près de 78.9% de constructions en dur dont 31.1% représentent des habitations de deux niveaux et 19.6% des taudis, des ajoupas, et des maisons, soit en bois, soit en terre, principalement dans les zones rurales. Il n'existe ni plan de lotissement, ni plan de restructuration des anciens quartiers et encore moins l'application de l'esquisse du plan d'urbanisme, outil de planification urbaine pouvant enclencher une dynamique d'urbanisation maîtrisée.

Pour un total de 81% des toitures en tôle de la commune de Milot, les zones rurales se distinguent avec plus de 64.3% des propriétés qui ne sont pas clôturées. L'analyse de la densité des logements dans la commune montre que les maisons contenant 4 pièces représentent 40% puis viennent les 3 et 2 pièces pour des fréquences de 18.7% et 14.9% du parc immobilier communal.

Le quartier Haut-Bourg est majoritairement caractérisé par une forte densité urbaine : « le cœur des îlots est bâti entre les maisons des corridors de circulation et parfois des cours intérieures ». S'y déroulent de nombreuses activités liées à la présence des sites patrimoniaux et l'on y retrouve quelques commerces et ateliers d'artisans. Les constructions du quartier Bas-Bourg s'alignent légèrement en retrait par rapport

à la rue et sont caractérisées par une certaine richesse architecturale (présence de galeries, emploi de matériaux nobles, etc.).

Ce quartier central regroupe également de nombreux commerces et plusieurs équipements sociocommunautaires. Ces deux quartiers correspondent au noyau historique de la ville de Milot. Ils rassemblent les éléments majeurs du patrimoine bâti de l'époque Christophienne tels que le Palais Sans-Souci, le vestige de l'église Immaculée Conception, l'ancienne prison ou encore l'ancienne place de la Reine, site dont une partie est occupée actuellement par le Commissariat de police. Même quand il n'existe aucun document dans lequel est fixé le prix moyen des maisons dans la commune de Milot, n'empêche que ce dernier augmente. Si avant, la location d'une maison dans la commune ne coutait presque rien, aujourd'hui la réalité tend à changer dans la mesure où l'affluence des gens qui viennent habiter dans la commune ou qui s'intéressent à l'acquisition de terre augmente. Réalité plus évidente au centre-ville et dans la partie de la troisième section (Lory) proche de la ville de Cap-Haïtien et due aux retombées positives liées à son potentiel touristique.

Les quartiers plus récents sont le quartier

Les Dignitaires, le quartier de L'Arsenal et le quartier « Cerca ». Le quartier Les Dignitaires s'est développé à proximité de la rivière « Trois Rivières », grugeant le couvert forestier et les seules terres agricoles contigües à la ville. Ce secteur, fréquemment inondé, contient une poche d'habitat précaire, située à proximité du Palais Sans-Souci, dans le périmètre du Parc national historique ». Le quartier de L'Arsenal, localisé entre la rivière « Trois Rivières » et la fortification du Palais Sans-Souci, présente une forte densité urbaine et est sujet à des inondations récurrentes. Ce quartier est également situé à l'intérieur du périmètre du « Parc national historique ». Le quartier « Cerca » répond, quant à lui, à un développement linéaire de très faible densité, établi le long de la RC-300E. Il s'étend en direction de Barrière Battant et de la RN3.

De nombreux Milotiens occupent aujourd'hui des logements précaires sans accès aux services de base dans des milieux insalubres. De manière générale, l'offre résidentielle est insuffisante pour accomoder la croissance démographique à laquelle est aujourd'hui, et sera sujet demain, le secteur urbain de Milot.



## En résumé



Tout compte fait, la commune possède une esquisse de plan d'urbanisme considéré comme cadre d'orientation en matière de planification territoriale. Certes, en tant qu'outil d'action publique, cette esquisse devrait introduire un plan local d'urbanisme prédestiné à mieux appréhender les problèmes majeurs liés à l'aménagement du territoire communal face aux dynamiques sociales et temporelles. Elle devrait aboutir notamment à un plan d'occupation de sol et un plan de zonage en vue de corriger les déséquilibres spatiaux. Cependant, l'absence de stratégies managériales et de politiques publiques au niveau de la commune engendre un déficit en matière d'élaboration d'instrument de contrôle, de gestion et d'organisation spatiale.

Bien que certaines actions aient été entreprises par les acteurs en vue d'établir une politique de remodelage urbanistique du centre-ville, ce projet n'a pas touché tous les quartiers. L'on constate une prolifération de constructions anarchiques sur des espaces de fortes pentes et à risques ainsi que le non-respect des normes de constructions par certains. Cet état de fait suscite de nombreux questionnements à l'égard du personnel du service d'urbanisme qui, pour la plupart du temps, ne supervise pas les nouvelles constructions et/ou ne sensibilise pas la population de manière à limiter les dérives. A cela s'ajoute l'inexistence des services de base dans toutes les sections communales, par conséquent, provoque une pression démographique accrue au niveau du centre urbain.

Il existe cependant plusieurs projets présentant des opportunités énormes pour la commune, parmi eux se trouvent le projet MDUR visant à élaborer un plan d'urbanisme et le projet d'aménagement de la localité « Lôt bò Pon » aspirant à reconfigurer l'aspect architectural de la commune. A terme, les contraintes liées à l'organisation de la commune sont considérables, ils englobent plusieurs aspects tels le logement, le foncier, le cadastre, les services, etc.



## ► ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le réseau électrique de Milot est alimenté par l'Electricité d'Haïti (EDH). Mais, depuis environ dix (10) années, il est peu entretenu et quasi dysfonctionnel. S'il n'y avait pas quelques lampadaires et l'Hôpital Sacré-Cœur qui éclairent les rues de CRUDEM à Marché Mapou, ces zones ainsi que les sections communales seraient toutes plongées dans le noir. Toutefois, le projet d'Allan Kesner projette de fournir de l'électricité à près de 200 ménages dans la commune à partir de panneaux solaires.

Pour ce qui est de l'énergie consommée dans les foyers et pour laquelle il n'y a pas de statistique à jour disponible, de plus en plus de gens surtout au centre-ville utilisent le gaz propane au détriment du charbon de bois. Le bois de chauffe est utilisé surtout en milieu rural.

La commune de Milot dispose d'un fort potentiel pour exploiter les énergies renouvelables. Elle peut bénéficier jusqu'à 10 heures de soleil en période normale et 4 à 5 heures par temps de pluie. Ce qui peut lui permettre d'exploiter largement les énergies liées aux cellules photovoltaïques. Située en partie dans les hauteurs, avec des vents soufflant à une vitesse moyenne de 15 kilomètres par heure, la commune de

Milot dispose aussi d'un grand potentiel pour exploiter l'énergie éolienne

Milot est une commune presque rurale, totalement enfouie dans la verdure et les bois. Elle fait environ 25 286 hectares représentant une partie importante du Parc National Historique. On y trouve toutes sortes d'arbustes et d'arbres dont certains d'entre eux sont plus que centenaires.

Toutefois, il faut souligner que l'éclairage public de la commune, qui peine à couvrir tous les quartiers, ne se fait qu'à partir des lampadaires solaires. Aussi, souffre-t-il de l'irrégularité des recharges de lampadaires dont la quasi-totalité étaient défectueux au moment de la collecte des données. Or, la population ne milite pas, naturellement, en faveur de la sécurité des personnes et de leurs biens. Des efforts supplémentaires devraient être déployés en ce sens pour améliorer les conditions de vie et de sécurité de la population.

Plusieurs quartiers n'ont pas accès au service de distribution d'électricité et, quand elle existe, l'alimentation électrique est intermittente. Bien que Cap-Haïtien bénéficie d'une nouvelle centrale possédant les ressources nécessaires pour desservir les villes de la région, le réseau d'approvisionnement de l'EDH est inadéquat et nécessite la mise en place d'une large opération de réhabilitation pour être opérationnel.



## En résumé



*La commune a un potentiel énergétique énorme grâce à l'existence d'une centrale hydro-électrique encore inachevée. Cette centrale a été un projet du gouvernement haïtien en vue de renforcer les capacités opérationnelles de l'EDH dans la commune. Cette ambition a été reprise par le biais d'un mini projet en 2013 visant à mettre en place des lampes électriques et des lampadaires dans certaines zones stratégiques des sections communales et du centre-ville. A côté de ce potentiel non exploité, la population se plaint continuellement du problème d'électricité qui sévit dans la commune depuis de nombreuses années.*

*Aucune performance n'a été enregistrée dans ce secteur quoiqu'il existe des pylônes et des lignes électriques tout au long de l'axe routier de la RN3 jusqu'au centre-ville en dépit du fait que ces installations électriques ne s'étendent pas vers la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> sections. L'absence d'électricité au niveau de la commune oblige la population à utiliser son propre système d'énergie afin de suppléer aux inégalités criantes en matière d'électricité. Plusieurs projets de la Banque Mondiale et des instances étrangères visent l'installation de panneaux solaires pour certains ménages. Par contre, l'autonomie énergétique de la commune est possible si les acteurs économiques ou publics investissent dans les travaux de réhabilitation de la centrale hydro-électrique pour la remettre en fonction. Ce qui facilitera l'exploitation des énergies renouvelables et qui pourra en retour générer des profits aux opérateurs.*



## ► TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Milot n'abrite aucun service postal. On y trouve deux (2) stations de radio dénommées Radio Kinanm et Caïmite FM. De plus, la commune bénéficie de la couverture de certaines radios installées dans les autres communes voisines, la capitale d'Haïti et la République Dominicaine. Avec l'avènement des antennes paraboliques, de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et des entreprises de service de télévisions câblées, la commune bénéficie d'émissions de télévisions nationales et étrangères grâce à Nu Tv et Canal Plus.

Un groupe de citoyen-ne-s ambitionne de reconstruire et d'installer avec l'aide de partenaires techniques et financiers une radio communautaire, mais, la commune n'en est pas encore là. La presse écrite n'est pas présente au niveau de Milot. Le réseau de communication est également animé par les crieurs publics et des « Sound Truck » communément appelés « mobiles » dans le langage vernaculaire.

En matière de téléphonie mobile, il est noté la présence du signal des deux (2) opérateurs du pays que sont Natcom et Digicel. La commune de Milot bénéficie du réseau de communication essentiellement géré par ces deux opérateurs privés avec un accès relativement faible aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Les difficultés d'accès au réseau Internet ne favorise pas l'installation de cybercafé dans toute la commune.



### En résumé

*Si l'intérêt de la population pour les services de télécommunication s'explique par son utilité à échanger plus rapidement des informations, son accessibilité reste néanmoins un défi auquel la commune fait face. En dépit de la présence des deux compagnies téléphoniques du pays, Digicel et Natcom, l'accès aux services de télécommunications au niveau de la commune demeure limité, surtout dans les sections communales. Dans certaines zones, il est quasiment impossible de capter ou de recevoir les ondes que ce soit de téléphones mobiles ou de radiodiffusion de la métropole du Nord et de la capitale.*

*Les antennes de relais sont placées près des logements des habitants, ce qui les expose aux ondes électromagnétiques. A côté de cela, les infrastructures et équipements de télécommunication font défaut. A titre illustratif, il n'existe aucune entreprise de vente ou de réparation de matériels NTIC dans la commune. Les opportunités offertes à ce secteur viennent des compagnies de Télévision Numérique par satellite qui pourraient être un appui au développement des NTIC. A noter que le secteur est généralement menacé par les intempéries, les sabotages et les actes de vandalisme.*

## ► VOIES DE COMMUNICATION, MOBILITÉ ET TRANSPORT

La commune de Milot est située au pied-mont du Massif du Nord. On ne peut y accéder que par les voies terrestres. Elle est desservie par la route reliant Cap-Haïtien à Milot (via la portion urbaine nommée rue de la République), principale rue de la ville.

Plusieurs grands axes routiers majeurs formant le réseau primaire permettent à la commune de Milot de communiquer avec d'autres départements et plusieurs autres communes du département du Nord. En effet, elle est connectée à la RN3 par deux axes principaux : la rue de la République qui lie le centre-ville à la RN3 à partir de Barrière-Battant et le tronçon qui part de Barrière-Battant à Saint-Raphaël en passant par Carrefour Béra. Par la RN3, la commune de Milot communique directement avec le département du Centre ainsi que la capitale et fait le lien avec la RN6 qui est un axe très important pour les échanges commerciaux et touristiques avec la République voisine.

Le réseau secondaire est formé des routes inter-régionales qui connectent la commune de Milot avec d'autres communes du département telle la route touristique qui la relie avec les communes de Plaine-du-Nord et d'Acul-du-Nord à partir de Carrefour Talès. Elle communique aussi avec la commune de Plaine-du-Nord via le Carre-

four Résigné qui aboutit à Robillard. Ses liens avec la commune de Saint-Raphaël, se trouvant dans l'arrondissement du même nom, sont établis via la route qui commence de Barrière-Battant passant par Carrefour Béra, bien qu'une grande partie de cette route soit en terre battue. Attenante à la commune de Cap Haïtien, officiellement elle doit passer par la RN3 qui la met en contact, à la fois, avec Quartier-Morin et la deuxième ville du pays.

Le réseau tertiaire est constitué des routes reliant le centre-ville aux sections communales et ces dernières aux quartiers et habitations. Les trois sections communales et le centre-ville sont interconnectés par des routes plus ou moins en bon état. Cependant, la population est obligée d'utiliser des animaux ou des motos pour transporter leurs marchandises dans certains endroits reculés des sections communales. Au centre-ville, les rues sont plus ou moins pavées ou adoquinées même si elles ne respectent pas les normes de construction de routes. Grâce au projet MDUR, financé par la Banque Mondiale, certaines rues du centre-ville sont en train d'être construites et des routes sont en train d'être réhabilitées. Les tableaux ci-dessous présentent les principaux circuits routiers de la commune.

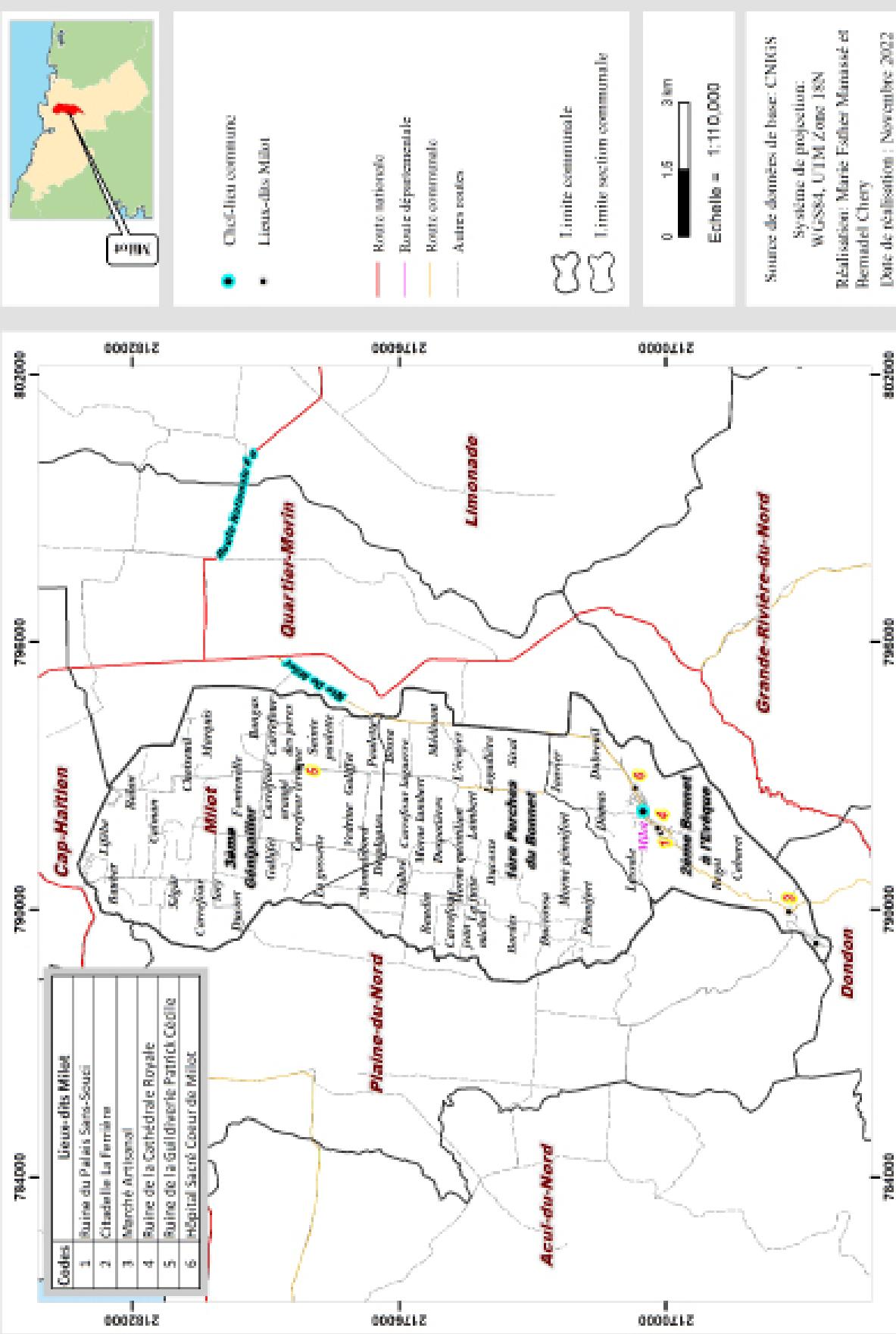


## RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE

Cette carte du réseau routier de la commune de Milot est constituée sur la base des données qui ont été collectées en 2013 à partir de l'image aérienne de 2010. Elle démontre clairement une répartition moyenne de ce réseau dans la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> sections. La densité de ce réseau est moyenne dans les 2 sections ci-mentionnées. Tandis qu'au niveau de la 2<sup>ème</sup> section, on remarque très peu de routes secondaires bien qu'une partie du centre-ville se trouve ancrée dans cette section. Cela s'explique par la présence d'un relief très accidenté au niveau de la 2<sup>ème</sup> section.

Les lignes de couleur orange représentent les routes communales. Les routes nationales sont identifiées par la couleur rouge et celles représentées par les lignes noires discontinues sont les routes qui mènent généralement aux quartiers dans le centre-ville et dans les habitations/localités au niveau des sections communales.

## RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE



**TABLEAU 8 : Principaux circuits du réseau routier de Perches de Bonnêt : première section communale**

Les circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Point de Départ	Point d'Arrivée					
Carrefour Ducosse	Narcisse	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Talès	Jacquois	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Talès	Laguerre	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Talès	Lécuyier	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Jan Michel	Lafite	2 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Sanson	Carrefour Sente	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Des-cotières	Petit-Mil	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto
Carrefour Bodin	Bodin	1 km	Tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto

Source : Mairie de Milot / Analyse cartographique et ateliers de Diagnostic Participatif / 2021

Tous les principaux circuits de Perches-de-Bonnêt sont en mauvais état et en terre battue. La population utilise généralement des taxis-motos ou encore des animaux pour

se déplacer dans les endroits les plus reculés. A noter que ces moyens de transport consomment beaucoup de temps, d'énergie et d'argent.



**TABLEAU 9.** - : Principaux circuits du réseau routier de Bonnêt-à-l'Evêque : deuxième section communale

Les circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Point de Départ	Point d'Arrivée					
Centre-ville/Milot	Cap-Haitien	18.1 km	RN3 et Route primaire	Asphaltée	Très bon état jusqu'à Carrefour la Mort	Moto Tap-tap Tricycle
Centre-ville/Milot	Barriere Battant	2 km	RN3	Asphaltée	Bon	Moto Tap-tap
Citadelle	Parking	5 km	route secondaire	Adoquinée	Bon	Moto
Sans soucis	Centre-Ville	1 km	route secondaire	Adoquinée		
Centre-ville	L'arsenal	1 km	route secondaire	Terre battue	Très mauvais état	Moto
Sans Soucis	Citadelle	6 km	route secondaire	Adoquinée/Terre battue	Bon/Mauvais	Moto
K-Milot	Centre-Ville	2 km	Secondaire	Asphaltée	Bon	Moto
Parc Résigné	Robillard		route Tertiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Pot de Vin	Parc Résigné	3 km	Route tertiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Ti rue	Terre Résigné	1,5 km	Route tertiaire	Terre battue	Mauvais	Moto

Source : Mairie de Milot / Analyse cartographique et ateliers de Diagnostic Participatif / 2021



Contrairement aux principaux circuits du tableau précédent, ceux de la deuxième section qui longent la route principale et secondaire sont en bon état et asphaltés. Les moyens de transport utilisés pour y

accéder sont la motocyclette et le Tap-tap. Concernant les routes tertiaires, elles ne sont pas encore construites. Cet état de fait paralyse les activités et conduit à l'enclavement de certaines habitations.

**TABLEAU 10. - : Principaux circuits du réseau routier de la troisième section communale**

<b>Les circuits</b>		<b>Distance en KM</b>	<b>Type de route</b>	<b>Nature de la route</b>	<b>État du tronçon</b>	<b>Moyen de transport</b>
<b>Point de Départ</b>	<b>Point d'Arrivée</b>					
Centre-ville/ Milot	Haut du Cap	31 km	Route ter- tiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Carrefour Laguerre	Carrefour des Pères	5 km	Route secon- daire	Terre battue	Très mau- vais état	Moto
Kafou Des- plantes	Carrefour des Pères	1km	Route secon- daire	Terre battue	Très mau- vais état	Moto
Carrefour Lory	Won Pwen Lory	5 km	Route secon- daire	Terre battue	Mauvais	Moto
Rivière Henny	Bourg de carrefour des Pères	1km	Route ter- tiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Carrefour des Pères	Carrefour Bongas	1 km	Route ter- tiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Jean Louis	Carrefour des Pères	2 km	route ter- tiaire	Terre battue	Mauvais	Moto
Université ISTEAH	Carrefour des Pères	1 km	route ter- tiaire	Terre battue	Mauvais	Moto

Source : Mairie de Milot / Analyse cartographique et ateliers de Diagnostic Participatif / 2021

En matière de mobilité et transport, le réseau routier est mal adapté tant en termes de capacité, de préservation ainsi que de sécurité des zones de traversée. Les routes déjà pavées ne sont pas trop en mauvais état, cependant certaines d'entre elles méritent des entretiens qui ne se font que rarement. Au centre-ville, seule la rue principale, très fréquentée, est construite presque dans les normes. Aussi, les cas d'accidents y

sont très fréquents à cause de l'absence de policiers, de panneaux de signalisation et de la mauvaise conduite des chauffeurs qui ne sont pas formés.

La station de transport collectif (autobus, moto taxis et Tap-tap), actuellement localisée dans la périphérie de l'ancienne église Immaculée Conception, utilisée par les visiteurs du Parc National Historique (PNH), est informelle et ne peut, en son état actuel,

desservir les véhicules lourds en raison de la faible capacité portante du pont Valcourt. A l'intersection de la rue de la République et de la ruelle François St-Fleur, se situe une autre station de transport en commun dépourvue, comme celle susmentionnée, de toutes infrastructures minimales d'une gare routière. En période de grande affluence, elle cause problème et nuit aux activités des riverains.

Globalement, le réseau routier est constitué de routes tertiaires en terre battue et en très mauvais état dont l'accès est garanti seulement à moto ou à pied. Si la route principale menant au centre-ville est asphaltée et en bon état, les différents quartiers sont reliés par des routes pavées soit en maçonnerie de roche, adoquin ou en terre battue, majoritairement en mauvais état. Par exemple, les composantes de la trame viaire orthogonale des quartiers « An haut-bouc » et « An bas-bouc » sont majoritairement pavées en maçonnerie de roches.

Le quartier "Les Dignitaires" et celui de L'Arsenal, localisés entre la rivière et la fortification du Palais, tous deux situés à l'intérieur du périmètre du Parc National Historique sont difficilement accessibles et ne favorisent que le passage des motos et la circulation piétonne. Le quartier Cerca, quant à lui, de par sa position géographique, joue un rôle stratégique par rapport aux échanges régionaux et nationaux. Il est placé le long de la route principale allant de Barrière-Battant au centre-ville. Il est connecté à plusieurs communes avoisinantes par des axes majoritairement asphaltés.

La route principale menant à Milot est large de 8 à 9 mètres. Par contre, les routes secondaires sont de 5 à 6 mètres et les routes tertiaires encore moins. Seule la rue principale, la rue de la République, est très fréquentée par des véhicules de toutes sortes.

## En résumé



*Globalement, les voies empruntées pour le transport des personnes, des marchandises et des biens sont terrestres. Les déplacements sont organisés autour du point fixe du centre-ville, à carrefour Talès et à l'ouest de la commune, plus précisément, à carrefour Lory. Les moyens de transport sont les motos, les camionnettes ajoutés aux taxi-tricycles, qui aujourd'hui, se font une place dans le secteur. Ce sont les motos qui assurent la quasi-totalité du Traffic intra communal, et aussi, desservent le centre urbain. Ces atouts, en matière de transport, ont permis une nette amélioration dans la mobilité au niveau des zones résidentielles et stratégiques.*

*Cependant, les routes des sections communales sont pratiquement impraticables lors des saisons pluvieuses ou de fortes averses. Quoique la commune soit desservie par la route nationale # 3, il n'existe aucun panneau de signalisation, aucun contrôle sur les taxi-motos et sur les prix de transport qui ne cessent de varier. Par ailleurs, plusieurs projets de construction de routes ont été entamés, financés par des bailleurs internationaux et exécutés par le MTPTC ou par des firmes privées nationales ou internationales.*

## 2.3

# FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS

### 2.3.1. STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Mairie de Milot est classée dans le groupe de type II des noyaux administratifs proposés par le Ministère à travers le PMAC. Ce programme a proposé des mesures de restructuration pour compléter l'organigramme de l'administration municipale. Des onze postes clés suggérés, seulement huit sont comblés. Ces derniers sont indiqués en vert dans l'organigramme. Les positions vacantes seront remplies à l'issue d'un processus de recrutement de cadres municipaux lancé en partenariat avec le MICT à travers son Programme de Modernisation des Administrations Municipales (PMAC). Elles concernent les trois directions suivantes : Affaires Financières, Territoire et Protection Civile.

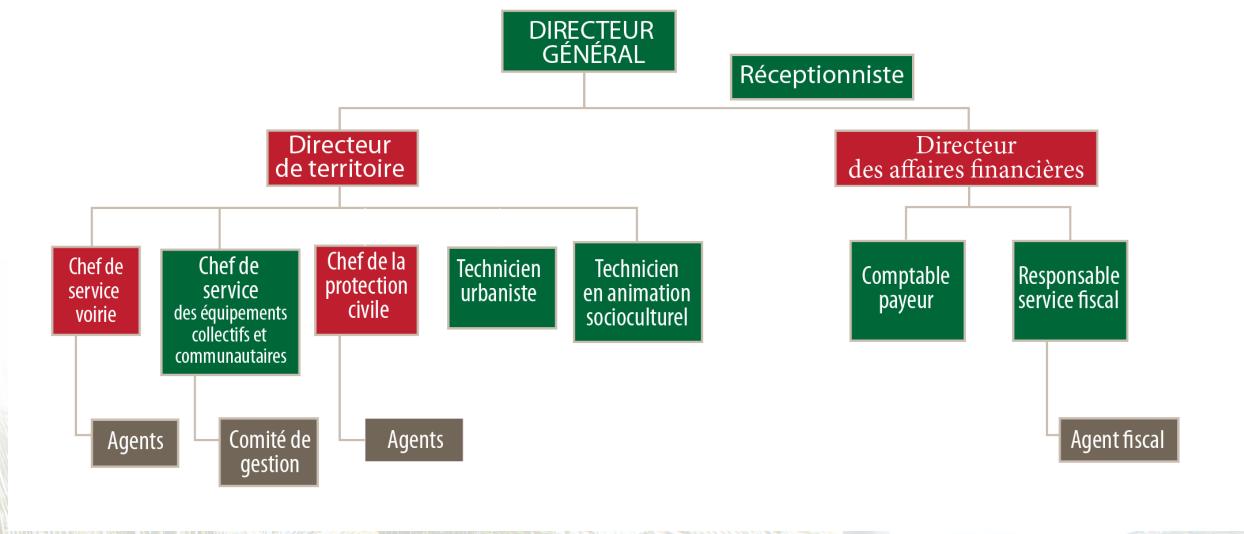
Malgré la logique qu'on pourrait trouver dans les changements proposés en termes de recherche d'efficacité, l'opportunité de ces mesures pose de sérieux problèmes compte tenu de la situation actuelle de l'administration municipale : des maires démissionnaires, des cadres absentéistes et engagés dans d'autres institutions en dehors de la commune, un cumul de quatorze mois d'arriérés de salaires d'employés au moment du diagnostic en 2020.

Les déficiences de l'administration municipale sont traitées exclusivement sous l'angle

de l'efficacité des ressources humaines disponibles. Les problèmes d'urbanisation et de développement de services sociaux qui concernent les points stratégiques d'une administration efficace ne sont pas pris en compte, car malgré le niveau particulièrement bas de fonctionnement de l'administration municipale, l'évaluation des capacités techniques des cadres a confirmé leurs profils et compétences pour leurs postes respectifs. Donc, si l'administration municipale fonctionne mal, les causes des faiblesses doivent être recherchées ailleurs.

La stratégie de la démarche du PMAC paraît simpliste en ciblant les limites techniques des ressources humaines disponibles comme les principales contraintes à la modernisation de l'administration municipale et à la bonne gouvernance. Les paradigmes qu'on devrait considérer pour renforcer sensiblement les administrations locales tourneraient autour des points suivants: les relations effectives de coopération, d'autorité et de proximité entre le MICT et les collectivités territoriales ; les types de leadership exercés par les autorités locales à tous les niveaux dans l'administration locale (Mairie, CASEC, ASEC et délégués de Ville); la question de finances locales (Stratégie, disponibilité et accessibilité).

Figure 4 : Organigramme de la Mairie de Milot



### 2.3.2. FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

Le fonctionnement de la Mairie de Milot dépend surtout de la disponibilité et de la performance du directeur général, responsable de la mise en œuvre des actions souhaitées ou planifiées par le conseil municipal. La direction générale est donc la structure centrale qui coordonne effectivement le fonctionnement des différents services municipaux et assure l'articulation des actions municipales. Les maires jouent leur rôle d'autorité locale en veillant sur le fonctionnement interne de l'administration locale et en exerçant leur leadership sur les prises de décisions sur les questions économiques et sociales concernant la commune.

Ils participent aux efforts de planification du développement local en intégrant des groupes de consultation qui orientent et facilitent les interventions des partenaires de la Mairie sur le territoire de la commune. Même s'ils gèrent directement les ressources financières de la commune avec peu de transparence, ils coordonnent certaines activités de concert avec les autorités des autres collectivités de la commune afin d'étendre l'impact de leur administration sur l'ensemble du territoire de la commune. Dans une certaine mesure, ils accompagnent les SDE du département du nord dans leurs interventions.

Le personnel municipal actuel est reparti en deux groupes, les employés réguliers et les contractuels. Le premier groupe est constitué de vingt-neuf personnes sur la liste de l'effectif de l'administration municipale. Il comprend les trois maires (élus/

nommés) et les employés régulièrement nommés. Quinze d'entre eux, soit plus de la moitié de l'effectif, sont affectés au service de voirie comme agents de nettoyage et de sécurité. La seconde catégorie est au nombre de onze, dont six conseillers auprès des maires pour le développement du tourisme et des services liés à l'éducation. Les cinq autres complètent la liste d'agents chargés de la sécurité des équipements collectifs et communautaires.

Depuis quelques mois, la majorité des cadres municipaux ne fréquentent plus les locaux de la Mairie. Les structures (services) municipales peinent à fonctionner, la majorité des cadres est continuellement indisponible dans tous les services. Une certaine routine permet au service de voirie de nettoyer des rues du centre-ville suivant l'humeur des agents.

### ► DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES COMMUNAUX

Au niveau interne de l'administration municipale, les six services suivants existent même s'ils ne fonctionnent presque plus : voirie, équipements collectifs et communautaires, comptabilité, animation socio-culturelle, urbanisme et fiscalité.

Cependant, il n'est pas clairement établi si ces responsables de services sont tous au grade de directeur de service. Dans cette Mairie de type II, les structures proposées par le ministère de tutelle ne sont pas encore mises en place pour assurer les fonctions minimales internes et externes de l'administration communale. Les postes de Directeur du Territoire et de Directeur des



Affaires Financières sont les plus importants à combler pour régulariser le fonctionnement de la Mairie, selon la perception du MICT.

Les faiblesses constatées tant par les cadres municipaux que par les représentants (h/f) de la société civile sont nombreuses au niveau de toutes les directions municipales. Ces dernières évoluent dans des conditions précaires manquant des éléments de base de fonctionnement d'une administration. Cette situation peut se résumer de la façon suivante : personnel qualifié en nombre insuffisant, moyens logistiques inadéquats et moyens financiers insuffisants. En réalité, administrativement les services existent, mais certains ne fonctionnent pratiquement pas au regard des activités effectivement entreprises et des résultats obtenus. Contrairement au service de Voirie qui réussit à maintenir une certaine propreté dans les différents quartiers résidentiels du

centre-ville, on sent difficilement l'impact des autres services de l'administration municipale sur la vie de la population. Les services suivants sont pratiquement déficients : les activités socio-culturelles, la fiscalité, les équipements collectifs et l'urbanisme.

Au cours de l'année 2020 jusqu'à aujourd'hui, soit plus de deux ans, la situation institutionnelle de la Mairie s'est empirée à cause notamment des salaires non payés depuis quatorze mois. Les cadres ne viennent plus à leurs postes et se sont engagés dans d'autres institutions évoluant en dehors de la commune. Les seules activités d'appui au développement de la commune en cours actuellement sont celles gérées par la coopération internationale dans le cadre de certains partenariats. Depuis la fin de leur mandat constitutionnel, les trois membres du conseil municipal ont démissionné, mais ils continuent à liquider les affaires courantes de l'administration. Désor-

mais, ils n'ont pas l'autorité pour engager l'avenir de la commune dans des initiatives structurantes relatives notamment aux patrimoines historiques et à l'urbanisation.

La Mairie est logée dans un bâtiment construit en dur, depuis une vingtaine d'années à la rue Républicaine. Il vient d'être restauré grâce à la subvention reçue du MICT dans le cadre du projet MDUR. Sa grande salle de réception peut servir également de salle de réunion en cas de consultations restreintes. Les différents services, la direction générale comprise, sont groupés dans deux salles. Les trois conseillers municipaux se partagent un seul et même bureau. Chaque service s'occupe de l'archivage des documents qui le concernent. La gestion des documents officiels est assurée par la direction générale qui, dans certains cas, joue également le rôle de secrétariat pour l'administration municipale.

La vie administrative n'est pas très bien organisée. Les cadres ne sont soumis à aucune forme de contrôle de leurs niveaux d'efforts malgré l'existence de termes de

référence qui définissent leurs mandats. La direction générale organise les activités autorisées par le Conseil Municipal, mais elle ne supervise pas le fonctionnement des services municipaux. Donc, la coordination est très limitée au niveau de l'administration communale.

Avec l'appui des Contrôleurs Financiers Territoriaux (CFT), l'administration municipale prépare et soumet régulièrement son budget annuel au MICT qui s'est engagé à prendre en charge les coûts de fonctionnement de l'administration municipale à partir du FGDCT. Malheureusement, l'administration municipale fait face à un retard de quatorze mois (en décembre 2020) sur le paiement des salaires. Cette situation a fini par désarticuler le fonctionnement régulier de la Mairie, vidée de son personnel cadre.

La direction générale ne supervise plus la performance des responsables de services qui ne fournissent aucun rapport de leurs activités. Aucune évaluation interne n'est réalisée tant au niveau des services, pris comme structures, que sur les perfor-



mances individuelles des cadres. Les outils de suivi des activités et d'évaluation des performances n'existent pas dans l'administration municipale. La Mairie n'organise pas d'atelier de formation pour ses cadres. Cependant, elle facilite et autorise leur participation à des ateliers de formation sur des thématiques de la gouvernance locale grâce à l'aide de partenaires internationaux et étatiques.

### ► DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale est l'organe central d'exécution des décisions du conseil municipal. Elle est la structure qui assure la permanence du fonctionnement de l'administration. Elle est placée sous le leadership d'un ancien maire, assisté d'une secrétaire. A défaut d'exercer son contrôle sur la coordination de l'administration, le Directeur Général utilise ses aptitudes polyvalentes pour combler des faiblesses rencontrées dans les différents services, exception faite de la Comptabilité. Le fonctionnement de cette direction supplée à l'absentéisme des directeurs de services et des maires. Au lieu d'encadrer et de superviser ses subalternes, le directeur général intervient directement dans les opérations normalement réservées aux responsables de services.

Ce type de micro-management n'encourage pas le fonctionnement des autres structures municipales et facilite encore moins l'articulation entre elles. La concentration des responsabilités autour de la personne du Directeur général explique en partie le manque de transparence dans la gestion des affaires communales reproché au

conseil municipal. La direction générale ne parvient pas à adhérer les responsables de services à une vision minimale de bonne gouvernance de la commune. Le respect voué par la direction générale à l'autorité des conseillers municipaux est un atout majeur pour maintenir l'harmonie interne de l'administration municipale malgré les faiblesses rencontrées dans ses relations avec les cadres des services.

### ► SERVICE DE FISCALITÉ

Un responsable assisté d'un agent forme le personnel fiscal de la Mairie. Dans le contexte actuel, certaines sources de recettes fiscales clairement identifiées ne sont pas exploitées. Elles concernent l'établissement et le fonctionnement d'entreprises dans la commune (Distilleries, Moulin à Canne, Entreprises Commerciales, etc.). La mise en œuvre d'activités de mobilisation de ressources financières ne semble pas être une priorité de l'administration munic

### ► SERVICE DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

La population communale est desservie par une quinzaine d'équipements collectifs. Certains, dont le marché touristique de Sans Souci, tombent sous le contrôle direct de l'administration municipale. Un chef de service supervise le fonctionnement quotidien de ces équipements entretenus et surveillés respectivement par des agents de la voirie et des gardiens de la Mairie. En réalité, il n'y pas un système de gestion qui assurerait la maintenance, l'exploitation et l'amélioration de ces équipements. Certains

d'entre eux ne sont plus aptes à fournir les services pour lesquels ils ont été construits.

Il est à déplorer que l'administration communale n'exerce aucun contrôle effectif sur l'exploitation des autres équipements, comme le « stade municipal » de Reziye à Trois Ravines, les plus susceptibles de produire des recettes qui seraient utilisées en retour à leur entretien et réparation. La situation financière actuelle de la Mairie ne lui permet pas de répondre aux besoins de réparation et d'éviter la dégradation des équipements collectifs. La nécessité d'acquérir ou de construire d'autres équipements communautaires de base (centres culturels polyvalents, bibliothèques municipales, site de décharge aménagé) se fait sentir compte tenu de certaines caractéristiques de la commune.

### ► SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

Les cadres municipaux ont une compréhension très limitée de certains domaines de compétence de l'administration municipale. Ils sont incapables de faire ressortir les éléments essentiels des résultats de programmes de renforcement de capacités et de fourniture d'équipements auxquels ils ont participé. Dans l'administration de cette commune, les considérations sociales et culturelles sont stratégiques dans la planification du développement orienté prioritairement vers l'exploitation des potentiels culturels, récréatifs et historiques.

Aucune mention n'est faite du comportement de l'administration municipale à l'égard de ce service. Les éléments présentés comme forces manquent de consistance

vue l'envergure culturelle de la commune. La gestion de ce service ne devrait pas être confiée à un technicien junior. Le service des affaires sociales et culturelles devrait être une direction structurée et dotée d'un personnel technique de haut niveau capable de concevoir des projets structurants susceptibles de rentabiliser des activités planifiées dans le cadre de son fonctionnement.

### ► SERVICE DE COMPTABILITÉ

A défaut d'un directeur administratif et financier, le comptable payeur gère les comptes de la Mairie et s'assure du respect des procédures comptables. Il collabore étroitement avec le contrôleur financier délégué par le MICT dans la préparation et l'exécution du budget communal. Les relations administratives directes établies entre le comptable payeur et les Maires créent une certaine frustration au niveau de la Direction Générale, se sentant lésée dans son rôle de coordonnateur des services municipaux. En réalité, les décisions sur l'exécution du budget sont prises exclusivement par les conseillers municipaux. Les opérations financières étant très limitées dans l'administration municipale, le niveau d'effort du comptable payeur est très réduit. Il s'occupe principalement de l'exécution du Payroll. Ces opérations de paiement des salaires se font trois ou quatre fois par année.

### 2.3.4. FONCTIONNEMENT DES CASEC, ASEC ET DV

L'un des points les plus faibles de la gouvernance dans la commune de Milot est le fonctionnement des conseils d'administra-

tions et des assemblées des sections communales. Les bureaux sont placés dans des maisons privées louées et payées par le MICT. Le personnel est très réduit, avec seulement une secrétaire et une ménagère pour assurer la permanence aux heures de bureau. En réalité, les portes de ces administrations des sections communales restent fermées, son personnel étant continuellement absent.

Les tâches d'administration et de représentation sont exercées directement par les coordonnateurs des conseils laissant peu de place aux autres membres, au niveau de toutes les sections. Les CASEC arrivent à

survivre et à offrir un minimum de services ponctuels à la population grâce aux taxes collectées en toute illégalité à l'insu de la Mairie et de la DGI. En collaboration avec les conseillers municipaux, les membres des CASEC participent aux consultations publiques sur les questions relatives à l'avenir économique et social de la commune et représentent leurs sections respectives dans les cérémonies officielles.

Depuis leur prise de fonction, les ASEC et les Délégués de Ville n'ont exercé aucune de leurs attributions constitutionnelles de contrôle sur l'administration des collectivités. Faute de moyens, ils n'ont pas pu orga-



niser les assemblées statutaires prévues par la loi sur le fonctionnement des collectivités. Comme pour les CASEC, ils participent aux consultations publiques dans le centre-ville et dans leurs sections respectives pour s'informer des activités municipales.

### **2.3.5. RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, CASEC, ASEC ET DV**

Les autorités locales se réunissent généralement sur demande de partenaires haïtiens ou étrangers dans le cadre de la planification et/ou la mise en œuvre de projets supportés par la coopération internationale. Elles organisent des ateliers de travail à caractère statutaire pour préparer et présenter le budget communal. Ces séances de consultation et de concertation accordent une certaine légalité et transparence à l'action municipale.

Ainsi, les relations entre les élus locaux de la commune de Milot sont surtout de type protocolaire. Les maires, les CASEC, ASEC et les DV participent à ces rencontres statutaires prévues par les lois sur les collectivités haïtiennes. Sur invitation de la Mairie, ces élus locaux, chacun en ce qui le concerne, contribuent aux efforts de planification du développement de la commune. Ainsi, les consultations publiques du CDC et/ou du Comité de Pilotage du PCD constituent des espaces formels où ces élus participant, influencent, critiquent et encouragent l'action de l'administration communale.

Les relations administratives formelles et structurées entre Conseil Municipal,

CASEC, ASEC et DV sont faibles. L'une des raisons les plus claires est que la matière administrative que gèrent ces structures locales n'est pas assez consistante. Les éléments de base sur lesquels se reposeraient l'administration de la commune sont tous déficients : la disponibilité du personnel en poste, les efforts de planification, les questions financières, les équipements communautaires, les relations avec les instances de tutelle et la coopération internationale.

Certaines autorités locales peuvent être liées par accointances religieuses, sociales et/ou politiques qui facilitent une collaboration informelle particulièrement entre les Maires et les CASEC. En général, on peut noter une certaine désarticulation de l'administration locale, car les efforts du Conseil Communal sont concentrés sur les besoins ressentis au centre-ville, laissant aux CASEC des pans entiers de la gouvernance dans les sections communales.

Comme l'essentiel du fonctionnement du Conseil Municipal est basé sur la liquidation des affaires courantes, les efforts pour identifier et gérer des projets structurants ne sont pas effectués. Le conseil municipal se réunit chaque mois pour discuter notamment de la situation interne de l'administration communale avec une certaine emphase sur la situation financière de la Mairie et de l'état d'avancement des projets exécutés par des partenaires haïtiens et étrangers.

Il est cependant important de noter les points suivants qui permettent de maintenir une certaine stabilité dans les relations administratives. Les maires et les CASEC se font réciproquement des concessions dans

la gestion partagée du centre-ville et des sections communales. Les demandes d'autorisation et de validation adressées par les CASEC sont généralement approuvées par le conseil municipal. Ce dernier délibère par consensus et les membres assument solidiairement les décisions prises en conseil.

L'ambiance générale de fonctionnement de l'administration municipale est marquée par le découragement des conseillers et cadres municipaux. Le sentiment qui prévaut est que les initiatives locales ne suffiront pas pour apporter des solutions à la dégradation des conditions de vie socio-économiques de la population. Cet état d'esprit engendre des attitudes négatives qui freinent à l'avance les efforts locaux pour développer une administration axée sur la coopération entre les autorités locales et la participation de la société civile.

### **2.3.6. SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ETAT**

Les services déconcentrés de l'Etat sont faiblement représentés dans la commune. Ils sont au nombre de quatre (Justice, Finances, MARNDR et MSPP). La justice est le secteur le mieux représenté dans la commune. Les services qui dépendent de l'administration judiciaire sont représentés à quatre niveaux dans la commune grâce au fonctionnement de tribunaux de Paix, de sous-Commissariat de Police, de bureaux d'Etat Civil et d'installations de l'ONI. Quatre juges officiaient dans le tribunal de Paix de la commune. Cependant, depuis trois ans, ce tribunal ne compte que deux magistrats.

La Commune compte moins de (15) quinze

policiers pour une population de quarante mille habitants concentrés dans le centre-ville et éparpillés dans les trois sections communales. Ces agents auxiliaires de la justice sont équipés d'instruments rudimentaires de protection et de maintien d'ordre public. Le bureau d'état civil est logé dans l'enceinte du Tribunal de Paix de la commune. Il est géré par un officier d'état civil, aidé d'un assistant qui assure la permanence des services d'enregistrement des certificats de naissance et de décès. La représentation de l'ONI offre des services permanents dans le centre-ville. Il déploie également des équipes mobiles dans les sections communales.

Une Agence locale des impôts (ALI) fonctionne dans une maison privée au centre-ville. Cette annexe de la DGI est dirigée par un inspecteur des impôts. Elle fournit les services de base de collecte de certaines redevances, dont les taxes communales.

A l'issue d'un Partenariat Public-Privé, le MSPP a facilité depuis plusieurs dizaines d'années l'installation et le développement d'un hôpital de référence qui a acquis ces derniers temps une envergure régionale. L'hôpital Sacré Cœur de Milot, initié au cours des années 70 par la congrégation des Pères Sacré-Cœur, est devenu l'un des principaux fournisseurs de services de santé aux populations des départements du Nord, du Nord-est et du Nord-ouest.

Malgré le potentiel de la commune dans le secteur agricole (production des fruits et des légumes d'une part et l'élevage) le MARNDR n'a installé qu'un simple Bureau Agricole Communal (BAC). Cette représentation du Ministère de l'Agriculture est pla-

cée sous la direction d'un agronome assisté de trois techniciens agricoles. La commune de Milot est, en grande partie, une vaste plaine de terres fertiles situées entre les communes de Plaine-du-Nord, de Quartier-Morin, et de Cap-Haïtien. Elle ne bénéficie pas de l'assistance technique et financière nécessaire au développement de ses principales filières agricoles.

### ► PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Le Tribunal de Paix, le bureau d'État Civil, le bureau de l'ONI, de l'ALI, le BDS, le Commissariat et le sous-commissariat de police et le BAC représentent les principaux services publics existants. Ces derniers manquent globalement de ressources (locaux adaptés, personnel, équipement, etc.) afin d'offrir des services satisfaisants pour répondre

aux besoins de la population.

En réalité, seule la population du centre-ville est directement desservie, car l'intervention de ces représentations de l'administration centrale est faible et parfois insignifiante dans certaines parties du territoire de la commune. Ce constat est particulièrement vrai pour les secteurs de la justice et de la sécurité qui ne comptent qu'un Juge de paix en service sur deux nommés et vingt policiers disponibles pour une population de trente-un mille neuf cent quatre-vingt-douze (31992) habitants.

Cette situation présente un déséquilibre énorme entre la partie urbaine et rurale du fait qu'il n'existe pas d'annexe de ces bureaux au niveau des sections communales. Ils fonctionnent notamment avec des contraintes qui sont caractérisées par un personnel insuffisant, des matériels dé-



suels et des bâtiments en mauvais état. La plupart d'entre eux n'ont pas leur propre local comme c'est le cas pour le bureau de l'ONI et de l'Etat civil. Par ailleurs, les faibles moyens financiers de la commune déter-

minent la qualité des services publics offerts à la population. L'incapacité de l'offre formelle à satisfaire les populations rurales est liée surtout à des difficultés techniques (le manque d'infrastructures) et politiques

(L'absence d'investissement et le manque d'intérêt) des prestataires.

**TABLEAU 11.-Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés de l'Etat**

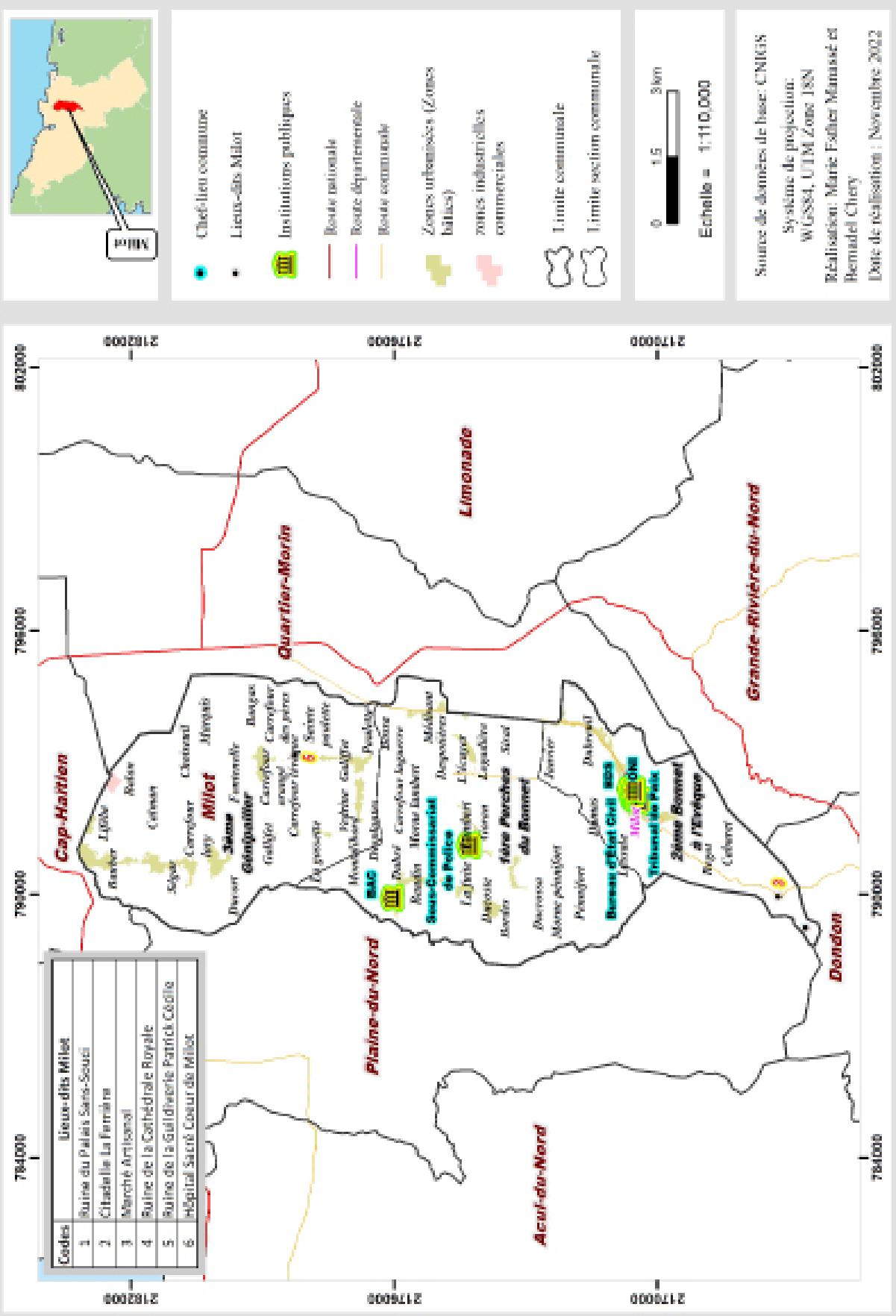
Catégories d'institutions répertoriées dans la commune	Adresse (s)	Domaines d'intervention et services offerts
Tribunal de Paix	Rue Geffrard	Justice
Bureau d'État Civil	Rue Geffrard, annexe du tribunal de paix	Actes d'Etat Civil
ONI	Rue Geffrard, annexe du tribunal de paix	Identification
DGI/ALI	Rue du marché	Taxes et impôts
BDS	Rue républicaine	Education et formation professionnelle
BAC	1 <sup>ère</sup> section, Dubré	Agriculture et développement rural
Commissariat de police	Rue républicaine	Sécurité



## LOCALISATION DES PRINCIPALES INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS LA COMMUNE

Cette carte montre la géolocalisation des institutions publiques à l'intérieur de la commune de Milot. Parmi ces institutions, on retrouve le tribunal de paix, le bureau d'état civil, la direction générale des impôts/agence locale des impôts (DGI/ALI), l'office national d'identification (ONI), le bureau du district scolaire (BDS), le bureau agricole communal (BAC), la direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA), le commissariat de police et le sous-commissariat de police. Elles sont toutes localisées au niveau du centre-ville hormis le sous-commissariat qui se situe dans la 1<sup>ère</sup> section.

## INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 12\_ Localisation des principales institutions publiques dans la commune

### 2.3.7. LEADERSHIP, MOYENS ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Trois membres issus d'un même parti politique forment le conseil municipal, mais n'exercent pas collectivement le leadership de l'administration locale sur la vie politique, économique et sociale de la commune. La communauté de Milot a une très longue histoire de vie associative et a connu des leaders dont les envergures ont orienté certaines décisions politiques importantes qui ont impacté la région. Dans chaque grande zone résidentielle de la commune, on peut facilement identifier deux ou trois organisations locales ayant à leurs têtes des chefs de groupes.

Les leaders les plus forts émergent de l'association de ces derniers, comme c'était le cas au cours des années 90. En réalité, ce sont des leaders d'associations paysannes qui sont devenus des dirigeants politiques locaux occupants des postes de maires, de CASEC et d'ASEC. Au niveau de l'administration communale, le leadership présente une certaine pérennité. Les principales autorités locales et cadres municipaux ont au moins douze années d'exercice de mandats comme autorités nommées et/ou élues.

La cohabitation dans l'administration municipale entre anciens compétiteurs ne se fait pas sans heurts, surtout en périodes pré-électorales, tant dans l'exercice de la gouvernance locale que dans le fonctionnement des regroupements d'organisations locales. Cependant, certains leaders se détachent du lot grâce à leurs formation académique et les compétences acquises sur le terrain après de longues années de

pratiques dans l'administration municipale et dans la vie communautaire.

Malgré certaines pressions exercées par ces forces vives pour leur participation dans l'action communale, les pratiques de gouvernance à tous les niveaux dans l'administration locale sont peu transparentes et inclusives. Cependant, les témoignages des cadres municipaux relatent l'adoption de démarches consensuelles entre les membres du conseil dans les prises de décisions sur des questions relatives à la préparation du budget et à l'autorisation des dépenses, notamment.

L'engagement personnel d'une autorité d'une collectivité locale quelconque dans la gestion quotidienne de sa juridiction renforce sa proximité avec la population locale et agrandit son champ de collaboration avec la société civile dans les activités de développement communautaire. Les consultations publiques organisées dans le cadre de la planification du développement communal constituent des espaces où s'expriment et se développent des types de leadership.

Vu l'importance de cette commune dans le secteur touristique national, les leaders locaux (autorités, société civile, artisans et paysans) devraient se montrer plus engagés dans la gestion et le développement du potentiel économique de la commune en adoptant des attitudes proactives face à la coopération avec les organismes étatiques et internationaux concernés par des pans vitaux du développement local.

Le manque de moyens logistiques et financiers est un véritable obstacle au fonction-

nement de l'administration municipale incapable d'offrir les services de base à la population locale. Le service fiscal est l'un des plus faibles de l'administration communale. Les efforts d'assistance technique et logistique n'ont pas eu de résultats durables. Dépourvu de moyens, le conseil municipal n'est promoteur d'aucune politique publique participative d'investissement dans les services communaux.

Cependant, les autorités continuent à faciliter la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de construction d'infrastructures urbaines et de protection du patrimoine historique dans la commune en collaborant avec les acteurs nationaux et étrangers. Comme d'autres mairies de cette catégorie, l'administration communale de Milot fonctionne grâce aux allocations reçues du MICT.

Brièvement, en matière de gouvernance, la Mairie développe son leadership et converge ses efforts à travailler avec la population, les organisations locales et tous les autres organes et instances existant au sein de la collectivité. Cependant, le contexte socio-politique actuel impacte considérablement l'intégralité du système managérial local et fait qu'une mauvaise gestion des ressources financières ainsi qu'un manque de transparence dans les dépenses publiques aient des répercussions négatives sur le développement de la commune.

Toutefois, en termes d'opportunités, une structure de contrôle financier devrait être fonctionnelle pour empêcher les irrégularités et faciliter la reddition de comptes périodiquement. Cela dit, ces mesures législatives et réglementaires peuvent sé-

rieusement limiter la liberté d'action des pouvoirs publics et les obliger à réaliser des activités d'intérêts collectifs ayant des portées significatives pour la commune.

### **2.3.8. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT**

La déficience la plus notable de l'administration municipale est son incapacité à se développer comme institution chargée de préserver et de valoriser un riche patrimoine historique. L'envergure mondiale de cet héritage exige des autorités municipales une certaine compréhension des questions de base du Développement international et de l'économie. L'administration communale devrait établir des partenariats qui viseraient prioritairement la promotion des valeurs culturelles et historiques de la commune, prises comme éléments stratégiques, en vue d'attirer des investissements locaux et étrangers.

Elle aurait ainsi joué son rôle de responsable du développement économique de la commune en facilitant l'implémentation de projets structurants et durables susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la qualité de vie de la population locale. Malheureusement, les partenariats établis n'ont pas cet objectif. La mission de l'ISPAN étant limitée, d'autres efforts devraient être faits pour attirer à la fois des investissements privés et des fonds d'aide au développement dans la commune.

Les partenariats gagneraient en efficacité s'ils visaient le développement des potentiels de la commune : l'agriculture et le tou-

risme. L'intérêt de développer l'institution municipale doit venir d'une vision supportée par le leadership des conseillers. Le mandat des maires n'est associé à aucun projet, ni stratégie de développement local. C'est pourquoi, tous les efforts sont concentrés sur les fonctions internes de l'administration et non sur les services en faveur de la population.

### ► INTERCOMMUNALITÉ

La commune de Milot bénéficie d'une position géographique stratégique très favorable au développement de relations de coopération formelle et structurée avec les trois autres municipalités qui l'entourent. L'administration municipale dans son état actuel offre peu de services à la population locale et a besoin de développer des pans d'activités qui lui permettraient de mieux jouer son rôle.

L'intercommunalité autour de la commune de Milot aurait été la plus diversifiée et stratégique dans le département. Chaque commune voisine offre des opportunités non moins importantes les unes que les autres dans les filières suivantes : Cap-Haïtien pour le commerce, le tourisme, la construction, les équipements et l'environnement ; Quartier-Morin pour l'aménagement, les équipements, l'environnement et l'agro-industrie ; Plaine-du-Nord pour le tourisme et l'agro-industrie.

### ► COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En dehors du gouvernement central et de la coopération internationale, le conseil

municipal de Milot, devrait à partir de ses priorités et compte tenu de ses faiblesses financières chercher la coopération de ses homologues dans d'autres pays de la Planète. Malheureusement, le conseil municipal fonctionne de façon isolée dans son territoire sans chercher à développer des synergies profitant de l'action des municipalités avoisinantes et d'outre-mer.

En fin de compte, la commune a établi des relations de coopération et de partenariat avec des acteurs susceptibles de l'aider à mobiliser plus de ressources financières, techniques et matérielles. C'est le cas du partenariat avec GRAHN-MONDE pour l'octroi de bourses d'études aux jeunes désireux de poursuivre leurs études supérieures, de la coopération d'avec la Mairie de Pontarlier en France dans le cadre du projet de promotion de la culture Haïtienne à l'étranger.

En dépit de l'existence de ces divers atouts, la municipalité ne consent aucun effort pour exploiter les termes de ces conventions et en tirer profit. Les accords, signés entre les deux parties, ne sont pas respectés. D'autant plus que certains sont parfois imposés à la Mairie, et celle-ci, dans sa position de faiblesse ne fait qu'accepter sans négocier les termes règlementaires de ces types de coopération. Ces contraintes empêchent la solidarité entre les institutions signataires et en revanche la Mairie ne dispose pas assez de moyens efficaces en vue d'amener les protagonistes à respecter les modalités prévues. Au-delà de ces faiblesses évoquées, la plus grande menace à laquelle est confronté l'appareil administratif est l'instabilité politique.

## 2.3.9. BUDGET DE LA COMMUNE

### ► RECETTES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de recettes ordinaires de la commune de Milot pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 7, 044,750.00 gourdes, soit 60% du budget prévisionnel de la commune. Les recettes ordinaires sont composées de recettes fiscales, non fiscales et allocations. Les recettes fiscales prévues à partir de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la patente, le droit d'alignement, permis d'inhumer, Concession de terrains de cimetières et échoppes, tonnelles, ajoupas sont de l'ordre de 690,000.00 gourdes, soit 10% de la totalité des recettes prévisionnelles.

Les recettes non fiscales sont constituées par les droits et les redevances. Dans le cas de la commune de Milot, les prévisions de recettes non-fiscales se focalisent sur les redevances pour ramassage d'ordures, les redevances pour les visites à Citadelle et les autres redevances et droits. Elles sont fixées à 1,200,000.00 gourdes et représentent seulement 17%. Tandis que les prévisions des allocations du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) totalisent 5, 154,750.00 gourdes, soit 73% des recettes prévisionnelles.

Les recettes extraordinaires prévisionnelles pour le même exercice alimentent le budget à hauteur de 4, 675,000.00 gourdes, soit 40% du budget prévisionnel. Les autres subventions de l'Etat non ventilées et les autres recettes extraordinaires représentent respectivement 54% et 46% des recettes extraordinaires prévisionnelles.

**TABLEAU 12.** - : *Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019*

Recettes	Montant en GOURDES	Ratio
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>		
Recettes fiscales (...)	690,000.00	6%
Recettes non-fiscales (...)	1, 200,000.00	10%
<b>AUTRES RESSOURCES ORDINAIRES</b>		
Allocations FGDCT	5, 154,750.00	44%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7, 044,750.00</b>	
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>		
Autres subventions de l'Etat non ventilées (...)	2, 525,000.00	22%
Autres recettes extraordinaires disponibles (...)	2, 150,000.00	18%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4, 675,000.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11, 719,750.00</b>	<b>100%</b>

Source : Mairie de Milot / Diagnostic technique/ Analyse des recettes de la commune / 2020

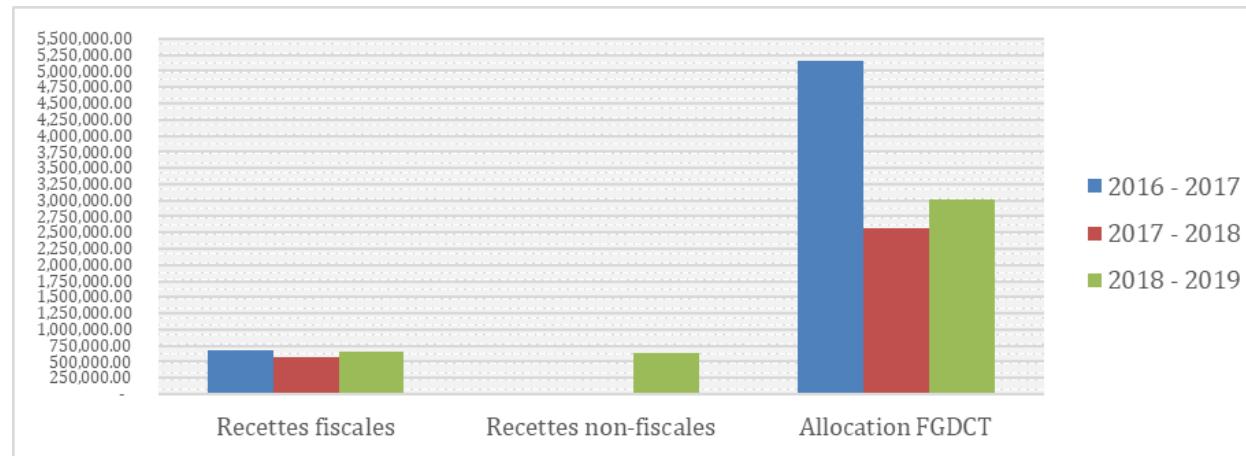
Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2016-2017 totalisaient la somme de 5, 864,565.40 gourdes, soit 68% des recettes ordinaires prévisionnelles. Les recettes fiscales collectées par la Mairie au cours de l'exercice 2016-2017 représentaient 11.70 %, les recettes non-fiscales étaient de 0.40% et l'allocation du FGDCT 87,9% du montant total des recettes ordinaires.

Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2017-2018 totalisaient la somme de 3, 158,208.75 gourdes, soit 38% des recettes ordinaires prévisionnelles. Les recettes fiscales collectées par la Mairie au cours de l'exercice 2017-2018 représen-

taient 18,39 %, les recettes non-fiscales étaient de 0,00% et l'allocation du FGDCT, 81,61% du montant total des recettes ordinaires.

Pour l'exercice 2018-2019, la Mairie de Milot a collecté 4, 318,345.86, soit 61% des recettes ordinaires prévisionnelles. Parmi les différentes sources de recettes ordinaires figuraient les recettes fiscales, non-fiscales et les allocations. Les recettes fiscales collectées par la Mairie de Milot représentaient 15.47% des recettes ordinaires totales. Les recettes non-fiscales et allocations du FGDCT contribuaient respectivement à 14.90% et 69.63%.

*Figure 5.-: Evolution des recettes ordinaires collectées (Exercices 2016 à 2019)*



*Source : Mairie de Milot / Diagnostic technique / Analyse des recettes de la commune / 2020*

Les recettes ordinaires collectées durant ces trois exercices à savoir 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 se présentent sous forme de dents de scie, car elles régressent presque de moitié durant l'exercice 2017-2018 et progresse au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à 2017-2018. La Mairie de Milot a atteint la totalité de sa prévision pour les allocations du FGDCT au cours de l'exercice 2016-2017, ce qui a

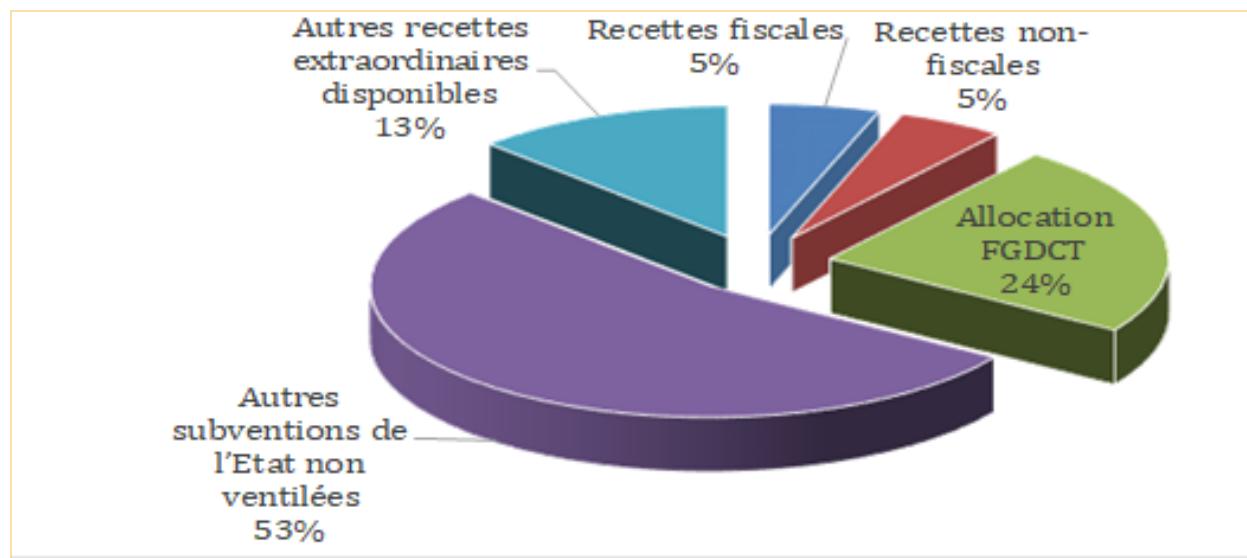
augmenté considérablement les recettes ordinaires. L'allocation du FGDCT a été réduite de moitié à l'exercice 2017-2018, ce qui explique la forte régression des recettes ordinaires collectées par rapport à l'exercice 2016-2017. L'allocation du FGDCT a été augmentée au cours de l'exercice 2018-2019 de 429,562.50 gourdes, par mois, soit 17% par rapport à l'exercice 2017-2018.

Les recettes fiscales se présentent de la même manière avec l'allocation du FGDCT, elles ont diminué de 18% au cours de l'exercice 2017-2018 par rapport à l'exercice 2016-2017 et elles ont augmenté de 15% au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à celui de 2017-2018. Ces baisses de recettes sont dues à une mauvaise exploitation des ressources propres de la commune. Les recettes non-fiscales composées des redevances et droits ne représentent pas beaucoup dans la balance. Il n'y a aucune gestion dans l'exploitation des redevances et droits de la commune. Les recettes provenant des différentes sources qui alimentent les recettes non-fiscales sont quasiment faibles.

Le montant prévisionnel du budget pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 11,719,750.00 gourdes tandis que les recettes collectées totalisent 12,639,363.15

gourdes, soit 108% du budget prévisionnel. Dans le budget, les ressources propres comprennent les recettes fiscales qui sont de l'ordre de 667,836.10 gourdes et les recettes non-fiscales qui s'élèvent à 643,572.26. Les allocations du FGDCT contribuent à hauteur de 3,006,937.50 gourdes, les subventions de l'Etat non ventilées et les autres recettes extraordinaires disponibles ont totalisé la somme de 6,750,000.00 et 1,571,017.29 gourdes. Les chiffres montrent que la Mairie de Milot n'a pas la capacité de financer son budget avec ses propres ressources. Par ailleurs, les recettes collectées sont supérieures à celles des prévisions. Cependant, cette augmentation ne vient pas des recettes propres de la Mairie, elle vient des subventions de l'Etat non ventilées qui ont été supérieures par rapport aux prévisions de l'administration communale.

*Figure 6.-: Répartition des recettes collectées par la mairie de Milot pour l'exercice 2018-2019*



Source : Mairie de Milot / Diagnostic technique/ Analyse des recettes de la commune / 2020

## ► PRÉVISIONS DE DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2018-2019 totalisent 7,741,500.00 gourdes, soit 66% de la masse des dépenses. Dans la rubrique des dépenses de fonctionnement, les dépenses pour payer les salaires du personnel et du conseil municipal occupent 63% du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement, les dépenses de services et charges totalisent 11%, les achats de biens de consommation et petits matériels totalisent 2% et les autres dépenses restantes sont à 24%.

Par contre, les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 3,978,250.00 gourdes, soit 34%. L'administration communale focalise le budget d'investissement dans les travaux d'amélioration de halles de marchés à hauteur de 500,000.00, les travaux d'amélioration de routes et ponts 1,000,000.00, la construction de routes et ponts 1,000,000.00 ainsi que les travaux d'amélioration de réseaux et ouvrages 1,478,250.00 gourdes.

Les dépenses de fonctionnement effectuées par la Mairie de Milot au cours de l'exercice 2018-2019 totalisent la somme de 7,276,596.00, soit 60% des dépenses totales réalisées. Les charges du personnel et du

conseil sont les dépenses les plus importantes pour la Mairie de Milot. Elles représentent 51 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement réalisés par la Mairie totalisent 4,870,000.00 gourdes, soit 40% du budget. Pour cet exercice deux projets ont été réalisés, 370,000.00 gourdes ont été dépensées dans les travaux d'amélioration de routes et ponts et 4,500,000.00 gourdes ont été investies dans les travaux d'amélioration de réseaux et d'ouvrages d'électrification.

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement de la Mairie, elle ne trouve pas assez de fonds pour faire des investissements. La mauvaise gestion et le manque d'exploitation des sources de revenus ne jouent pas en faveur de l'administration communale. Cette situation ne permet pas, non plus, une dynamique de fourniture et d'amélioration des services aux citoyens. Pour cela, la Mairie doit mettre en place des mesures pour mieux exploiter ses propres ressources, structurer l'administration et aussi faire une bonne gestion de ses recettes afin de mieux dépenser en offrant des services à la population et éviter d'utiliser la plus forte partie pour faire fonctionner l'administration.

**TABLEAU 13.** - Analyse comparative des dépenses prévisionnelles et des dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes

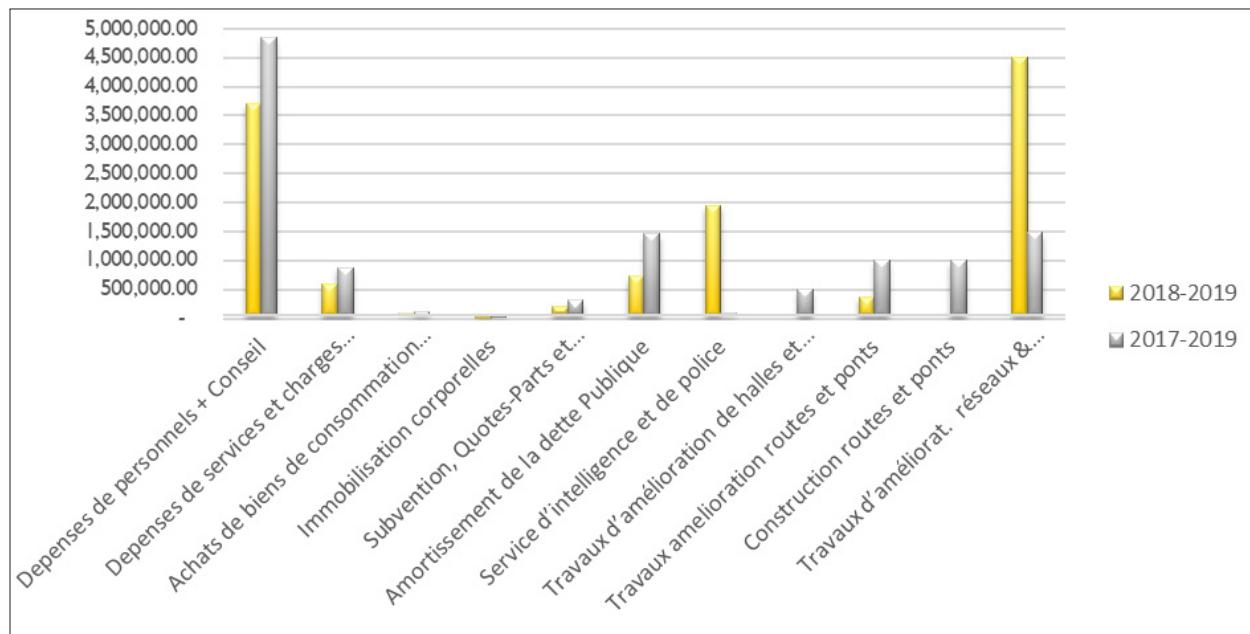
Dépenses	Prévisions	Réalisations	Ecart en %
Dépenses de personnel + Conseil Municipal	4,855,500.00	3,715,000.00	77%
Dépenses de services et charges diverses	879,000.00	591,716.00	67%
Achats de biens de consommation et petits matériels	120,000.00	87,677.00	73%
Immobilisations corporelles	15,000.00	0.00	0%
Subventions, Quotes-Parts et contributions, allocations, Indemnisations	310,000.00	196,200.00	63%
Amortissement de la dette Publique	1,462,000.00	731,000.00	50%
Service intelligence et de police	100,000.00	1,955,000.00	
Total dépenses de fonctionnement	7,741,500.00		
Travaux d'amélioration de halles et marchés	500,000.00	0.00	0%
Amélioration de routes et ponts	1,000,000.00	370,000.00	37%
Construction de routes et ponts	1,000,000.00	0.00	0%
Travaux d'amélioration de réseaux & ouvrages d'électrification	1,478,250.00	4,500,000.00	304%
Total dépenses d'investissement	3,978,250.00	4,870,000.00	%
Dépenses totales	11,719,750.00	4,870,000.00	

Source : Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse comparative des dépenses de la Mairie/ 2020-2021

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement de l'administration communale de Milot, les recettes propres collectées sont incapables de supporter cette charge. En ajoutant l'allocation du FGDCT moyenne reçue par la commune, le résultat reste le même, ses revenus n'arrivent pas à la hauteur des dépenses de fonctionnement. Ce qui explique le phénomène d'arriérés de salaire dans l'administration com-

munale. Les analyses montrent clairement que la Mairie de Milot a dépensé essentiellement son budget dans le fonctionnement de son administration sans tenir compte de sa mission de fournir des services à la population. Les dépenses moyennes de fonctionnement de l'administration de Milot représentent 50.25%, du total des revenus potentiels de la commune

Figure 7.-: Evolution des dépenses réalisées par la Mairie de 2017 à 2019



Source : Mairie de Milot / Diagnostic technique/ Analyse des dépenses de la commune / 2020

La commune n'a pas encore fait l'expérience de la mobilisation fiscale. Les agents fiscaux sont envoyés sur le terrain pour des séances de dépistage, 1500 immeubles ont été dépistés.

Pour recouvrer les impôts de la CFPB, dans un premier temps les agents fiscaux sont allés sur le terrain pour dépister les immeubles. Ensuite, les contribuables récupèrent leur bordereau au service fiscal de la Mairie, et

ceux qui désirent s'acquitter de leurs obligations citoyennes passent à l'ALI pour verser la somme figurant sur leurs bordereaux

Le conseil communal a publié des arrêtés sur le calcul des redevances, mais le processus légal pour la publication des arrêtés municipaux est incomplet. La commune finance des campagnes de sensibilisation pour mieux informer la population lors des activités de recensement.

TABLEAU 14. - : Evolution des recettes collectées entre 2016 et 2019

Désignation	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
CFPB	558,923.00	501,310.50	428,546.50
Patente	47,092.40	46,643.25	83,479.60
Permis d'inhumer	19,000.00	3,750.00	9,850.00
Concession de terrains cimetière	3,100.00	630.00	960.00
Droit d'alignement	60,200.00	28,500.00	145,000.00
TOTAL	688,315.40	580,833.75	667,836.10

Source : Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse de l'évolution des recettes collectées/ 2020-2021

### 2.3.10. RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Le manque de capacité à collecter les impôts, droits et redevances créées par la loi a une grande conséquence sur l'autonomie financière de la commune de Milot. L'insuffisance de ressources financières collectées a causé un véritable handicap dans le développement de la commune. Pour pallier cette situation critique, les élus municipaux doivent créer les conditions nécessaires pour une bonne maîtrise des ressources, de leur mobilisation effective et de leur judicieuse utilisation.

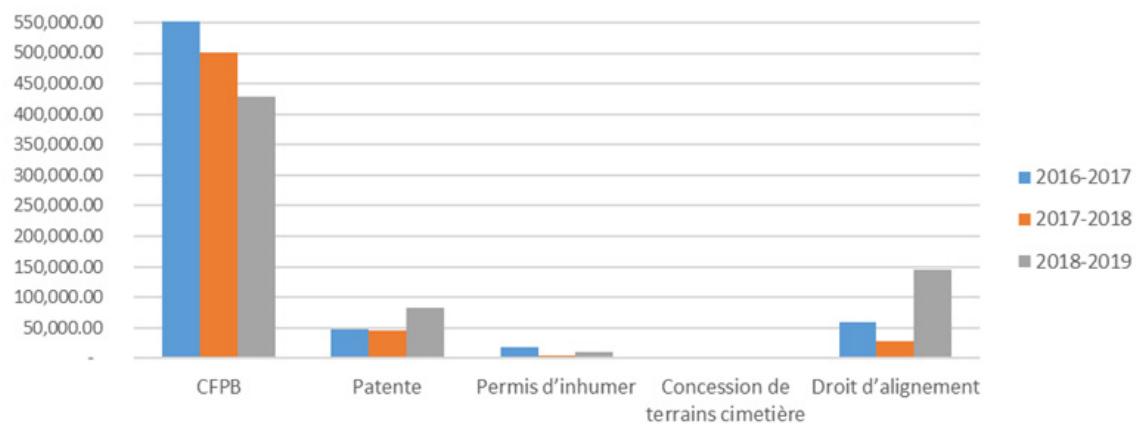
La CFPB et le droit d'alignement sont les deux champs d'impôts les plus importants pour la commune. La plus forte recette collectée par la Mairie provient de ces deux champs. Les autres champs comme le permis d'inhumer, la patente et les concessions de terrain de cimetière ne rapportent pas beaucoup. L'étalonnage, l'échoppe, tonnelle, ajoupas et matériaux sur la voie publique ne sont pas vraiment exploités par la Mairie. Elle devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et de la patente.

Les analyses montrent que l'administra-

tion communale de Milot n'a pas la capacité d'exploiter ses propres ressources. Son rendement dans la collecte des recettes propres est très faible et elle n'est pas en mesure de prendre en charge ses frais de fonctionnement. Sans les allocations et les autres recettes extraordinaires, elle n'est pas en mesure de fonctionner. Elle est dépendante des fonds venant de l'extérieur (allocations du FGDCT, et les autres recettes extraordinaires) pour compenser ses déficits budgétaires.

Les recettes fiscales collectées au cours de l'exercice 2016-2017 représentent 49% des recettes prévisionnelles de cet exercice, la CFPB contribue à 81% des recettes collectées, la patente 7%, le droit d'alignement 9% et les autres sont en dessous de 5%. Les recettes fiscales collectées au cours de l'exercice 2017-2018 représentent 43% des recettes prévisionnelles de l'exercice. La CFPB contribue à 86% des recettes collectées, la patente 8%, le droit d'alignement 5% et les autres sont en dessous de 5%. Les recettes fiscales collectées au cours de l'exercice 2018-2019 sont de 79% du montant total des recettes communales prévisionnelles. La CFPB contribue à 64% des recettes collectées, la patente 22% et les restes sont en dessous de 5%.

*Figure 8.-: Répartition des recettes communales collectées (Exercices 2016-2019)*



*Source : Mairie de Milot / Diagnostic technique/ Analyse des recettes de la commune / 2020*

## ► MOBILISATION FISCALE

Le service fiscal arrive à récolter des données sur plusieurs propriétés. Chaque dossier est inscrit dans un registre qui est géré par le responsable fiscal et les acquittements y sont enregistrés régulièrement. Pour le recouvrement de la CFPB, il y a plusieurs étapes. La Mairie envoie des lettres de convocation

à plusieurs propriétaires. Ceux-ci passent au service de la fiscalité pour le suivi et l'évaluation de leurs propriétés selon les lois en vigueur et le montant est enregistré dans la fiche d'évaluation. Après le paiement de l'impôt à la DGI, le contribuable retourne à la Mairie pour l'enregistrement de la transaction. Le manque de moyens pour faire fonctionner le service est un handicap pour donner de bons résultats.

**TABLEAU 15 : Bilan cumulatif des recettes collectées en pourcentage (Exercices 2016-2019)**

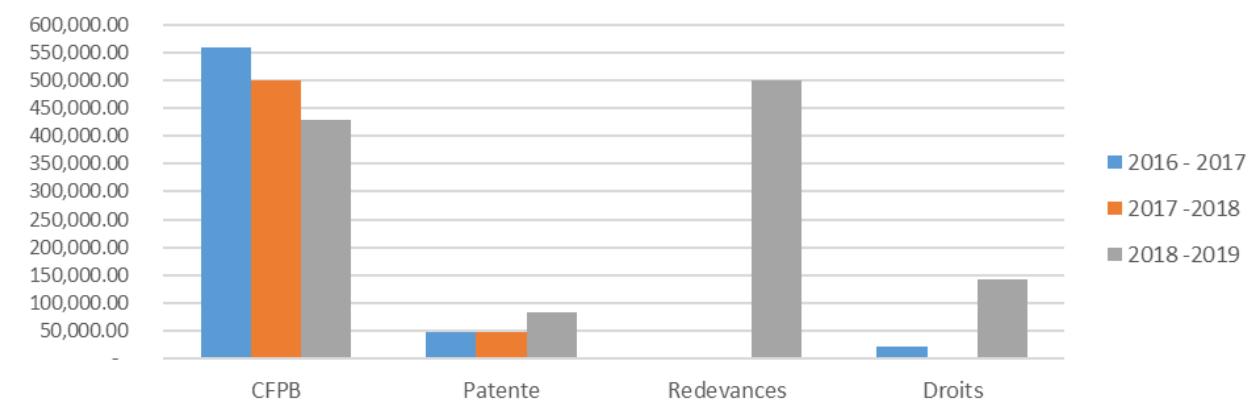
Sources	2016 - 2017	2017 -2018	2018 -2019	Moyenne
<b>RECETTE FISCALES</b>				
CFPB	558,923.00	501,310.50	428,546.50	57%
Patente	47,092.40	46,643.25	83,479.60	7%
<b>RECETTE NON-FISCALES</b>				
Redevances	0.00	0.00	500,072.26	19%
Droits	21,500.00	0.00	143,500.00	6%

Source: Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse des recettes collectées/ 2020-2021

En analysant le résultat du rendement provenant de chacune de ces sources de financement de la Mairie et en utilisant comme échantillon la moyenne des recettes collectées durant les trois derniers exercices, on peut conclure que

la CFPB apporte une contribution moyenne de 57% de toutes les recettes communales. Par contre, les recettes provenant de la patente représentent 7 %, les redevances et droits sont respectivement de 19% et 6%.

*Figure 9.-: Bilan cumulatif des recettes collectées par la mairie exercice 2016 à 2019*



Source: Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse des recettes collectées/ 2020-2021

Les recettes fiscales et non-fiscales autrement dit les recettes propres de la Mairie évoluent d'exercice en exercice, les recettes propres collectées au cours de l'exercice 2016-2017 rapportent 709,815.40 gourdes, soit 21% de ses prévisions. La Mairie a une diminution des recettes propres collectées pour l'exercice 2017-2018, elles totalisèrent la somme de 580,833.75 gourdes qui représentaient 19% des recettes prévues. Les recettes non-fiscales

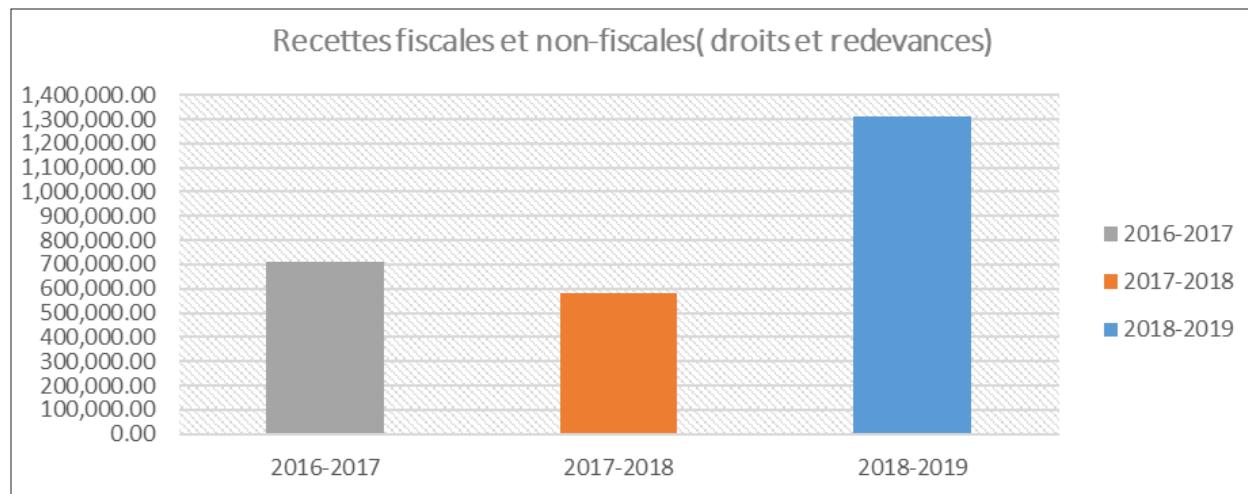
composées des redevances et droits ne représentent pas beaucoup dans la balance, ce qui prouve la faiblesse de l'administration communale dans l'exploitation et l'exploration de diverses sources de redevances et de droits. Les recettes propres de la Mairie ont progressé au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport aux deux exercices précédents. Elles rapportent à la Mairie la somme de 1,311,408.36 gourdes, soit 69% des recettes propres prévues.

**TABLEAU 16 : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie (Exercices 2016-2019)**

Exercices	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Recettes fiscales et non-fiscales (droits et redevances)	709,815.40	580,833.75	1,311,408.36

Source: Mairie de Milot / Diagnostique technique / Analyse de l'évolution des ressources propres de la Mairie / 2020-2021

*Figure 10.-: Evolution des ressources propres collectées par la mairie exercice 2016 à 2019*



Source: Mairie de Milot / Diagnostic technique / Analyse de l'évolution des ressources propres de la Mairie / 2020-2021

## EVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE LA COMMUNE DE MILOT

La moyenne des contribuables payeurs pour la CFPB est de 133. Avec une estimation de 5000 immeubles recensés, en utilis-

sant le montant moyen versé par les contribuables, le résultat montre que la Mairie de Milot pourrait collecter 18,656,400.00 gourdes seulement avec la CFPB et 1,737,404.41 gourdes avec la patente. Si la

commune de Milot arrive à atteindre 50% de son potentiel total de la CFPB en ajoutant le revenu moyen actuel de la patente (59,071.75 gourdes) et celui de l'allocation du FGDCT (3, 579,687.50), elle arrivera à

répondre à ses exigences de fournir des services à la population et elle sera en mesure de financer en grande partie son budget.

**TABLEAU 17.- : Evaluation du potentiel fiscal**

Champs	Valeurs Moyennes collectées des 3 exercices	Nbre/effec-tif	Nbre de contribuables payeurs	Montant moyen par contribuable	Estima-tion	Revenu potentiel des propriétés recensées	Potentiel fiscal
CFPB	496 260,00	1500	133	3 731,28	5000	5 596 917,29	18 656 400.00
Patente	59 071,75	500	17	3,474.81	500	1, 737,404.41	1, 737,404.41

Source: Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse sur le potentiel fiscal/ 2020-2021

## ► EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Durant l'exercice 2018-2019, l'administration communale de Milot a réalisé une opération de dépistage massif des immeubles. Un total de 1500 immeubles ont été identifiés et sur cet effectif, le service fiscal arrive à contraindre un nombre de 133 propriétaires à payer la CFPB pour leur im-

meuble. Pour cet exercice la Mairie a atteint 9% du nombre d'immeubles dépistés. Ce qui paraît très faible en termes de rendement. Les valeurs moyennes des montants versés par immeuble sont de 3,731.28 gourdes. Les informations relatives au nombre de contribuables qui ont payé pour l'exercice 2016-2017 et 2017-2018 n'étaient pas disponibles.

**TABLEAU 18.- : Dossiers liquidés Vs montants liquidés (Exercices 2016-2019)**

Exercices	Nbre de contribuables payeurs	Montant moyen payé par immeuble
2016 -2017	-	-
2017 -2018	-	-
2018 -2019	133	3,731.28

Source: Mairie de Milot/ Diagnostique technique/ Analyse des dossiers liquidés et des montants liquidés / 2020-2021

L'analyse des comptes administratifs des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 montre une situation préoccupante d'où l'urgence de mettre tout en œuvre pour le redressement des finances locales de la commune de Milot. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris en vue de les rendre plus efficaces et efficientes. En effet, la mobilisation des ressources, quelque soit leur nature, fiscale ou non-fis-

cale, va permettre à la municipalité d'avoir plus de moyens et de devenir davantage autonome vis-à-vis de l'Administration centrale. Ainsi, elle peut valoriser ses propres ressources pour contribuer au développement économique et social de ses citoyen-ne-s et aussi à améliorer son efficacité et sa performance en matière d'offre de biens et de services publics.

## En résumé



*Dans l'ensemble, le service de fiscalité est un variable clé dans la mobilisation des fonds budgétaires de la commune et un atout non-négligeable qui permet d'assurer, à la commune, son autonomie financière. Cependant, il est contraint d'être opérationnel par manque de matériels et de moyens logistiques. Le service n'est pas numérisé à défaut du personnel qui manque de connaissances en informatique et en communication. De plus, les recettes sont très difficiles à collecter, car la majorité des contribuables sont peu sensibilisés. A noter que, pour le dernier exercice fiscal, les recettes collectées ne représentaient pas moins que 2% du potentiel fiscal de la commune.*

*En dehors de l'insécurité, de la corruption et des troubles politiques qui constituent des menaces au bon fonctionnement du service, l'assistance offerte par le PMAC ainsi que le partage de taxe proposé et signé par convention avec le ministère du tourisme sont des opportunités considérables qui permettront à la commune de relever certains défis économiques.*

## 2.3.11. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

En conclusion, le diagnostic de l'organisation administrative et de la gouvernance de la commune a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures

en matière de Gouvernance. Elles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités de développement de la commune en matière de gouvernance.

**TABLEAU 19. - : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune en matière de gouvernance**

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des autorités locales (Maires, CASECs, ASECs) dans la commune pour servir la population</li> <li>Présence du tribunal de paix dans le centre-ville</li> <li>Elaboration d'un budget (de fonctionnement, d'investissement) communal</li> <li>Existence d'un commissariat dans le centre-ville et d'un sous commissariat dans la première section</li> <li>Fonctionnement de deux bureaux d'Etat civil dans la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de communication des autorités avec la société civile sur les accords signés ;</li> <li>Absence de tribunal de paix et de sous-commissariat dans les sections communales à l'exception de Lambert ;</li> <li>Inexistence du bureau d'ONI dans les sections communales ;</li> <li>Manque de collaboration entre la police, la justice et la population ;</li> <li>Incivisme fiscal et citoyens peu sensibilisés pour payer les taxes et les impôts ;</li> <li>Insuffisance d'agents de police pouvant servir la population en matière de sécurité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage des taxes entre le Ministère du tourisme et les autorités locales ;</li> <li>Projet d'élaboration du plan de développement communal avec l'assistance d'IFOS</li> <li>Projet MDUR et PAST favorisant l'intercommunalité entre la commune de Milot et Cinq autres communes</li> <li>Projet de PAST à travers les organisations communales pour l'aménagement des sites touristiques</li> <li>Intervention de FOOD FOR THE POOR dans la formation des organisations de la commune.</li> <li>partenariat entre GRAHN-MONDE et la mairie de Milot pour l'octroi de bourses d'études chaque année à la population en échange d'un terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conflits (entre les groupes politiques)</li> <li>Influences politiques malsaines</li> <li>Instabilité politique</li> <li>Corruption</li> <li>Insécurité</li> <li>Impunité</li> </ul>

Source : Mairie de Milot/ Ateliers communaux de priorisation des FFOM sectorielles / 2020

## 2.4

# MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

La desserte en services sociaux de base dans la commune est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics locaux. En général, ce sont des services vitaux ou des services indispensables à tout développement humain. Ils concernent, entre autres, l'eau potable, l'assainissement, l'élimination des déchets, l'énergie, la sécurité ainsi que la santé, l'éducation et la culture.

### 2.4.1. EDUCATION

L'offre de service en éducation dans la commune comprend plusieurs niveaux d'enseignement : Universitaire, professionnel, secondaire, primaire, maternel et alphabétisation. Cette offre relève d'initiatives locales, quoique peu standardisée, mais témoigne d'une grande importance aux yeux de la population qui s'intéresse au développement de ses capacités intellectuelles et morales. Inversement, la qualité et l'efficacité de cette offre semble très faible face à la quantité de demande et du niveau d'éducation accordé aux enfants en âge de scolarisation. Ce qui laisse le système éducatif local dans une situation doublement critique tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des matériels utilisés.

Indépendamment de ces faiblesses, il existe des écarts considérables entre les institutions scolaires issues de milieu et de nature différents. D'un côté, les écoles publiques sont le plus souvent sous-représentées par rapport aux écoles privées (Non-publiques). D'un autre côté, celles dans les

sections communales sont les plus marginalisées et délaissées comparativement à celles du centre-ville.

#### ► DEMANDE EN ÉDUCATION

En termes de besoins en matière d'éducation et de formation, les données collectées et indiquées dans le tableau suivant montrent que pour l'année scolaire 2020-2021, un effectif de 2 376 enfants étaient en âge d'aller à l'école pour le niveau préscolaire. Ce qui nécessitait 95 salles de classe pour les accueillir, selon les normes du MENFP. Pour les premier et deuxième cycles du fondamental, l'effectif d'enfants scolarisables étaient de 4 573, correspondant à un nombre minimal de 114 salles de classe.

Pour le troisième cycle du fondamental, le nombre d'enfants de 12 à 14 ans scolarisables était de 2 196 pour lesquels il aurait fallu un nombre de 55 salles de classe. Finalement, pour le secondaire, les jeunes de 15 à 18 ans scolarisables pour ce niveau d'enseignement atteignaient la barre de 2 844, correspondant à 71 salles de classe nécessaires, selon les normes du MENFP.

Au total, 11 989 jeunes étaient en âge de scolarisation pour l'année académique 2020-2021. Ce qui correspondrait à un nombre de 335 salles de classe nécessaires. L'indisponibilité de données désagrégées croisées ne permet pas de déterminer le nombre de salles de classe disponibles

selon le milieu et par niveau d'enseignement dans les établissements scolaires de la commune au moment de la rédaction du document de PCD.

Ce qui fait qu'il est difficile, voire impossible de calculer les écarts et de dégager le besoin du système selon l'espace géographique et

par niveau d'enseignement en matière de capacité de scolarisation pour répondre à la demande en fonction de la population en âge d'aller à l'école. Toutefois, la commune disposerait globalement d'un nombre de salles de classe suffisant pour répondre à la demande et aurait un écart positif de 155 salles de classe supplémentaires.

**TABLEAU 20 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement**

Niveau d'enseignement	Tranche d'âge par niveau de scolarisation	Effectif global de la population correspondante par groupe d'âge	Nombre de salles de classe nécessaire	Nombre de salles de classe existant	Ecarts observés par rapport aux besoins
Préscolaire	3 - 5 ans	2 376	95	58	-37
Primaire	6 - 11 ans	4 573	114	248	+134
Secondaire	12-18 ans	5 040	126	184	+58
Total	N/A	11 989	335	490	+155

Source : Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) /IHSI/2021

## ► NIVEAU DE L'OFFRE DE L'ÉDUCATION

L'offre d'éducation au niveau du secondaire est faible par rapport à une répartition géographique inégalitaire des infrastructures scolaires. Comme il est indiqué dans le

tableau suivant, l'offre d'éducation au 3<sup>ème</sup> cycle du fondamental et au secondaire dans la section communale Bonnêt-à-l'Evêque est très limitée par rapport aux autres sections.



**TABLEAU 21.** - : Répartition des établissements éducatifs de la commune selon le milieu, leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire

Niveau d'enseignement	Bonnet-à-l'Evêque	Centre-ville	Génipailleur	Perches-de-Bonnet	Total
Universitaire	0	0	1	0	1
Professionnel	0	2	2	1	5
3 <sup>ème</sup> cycle et Secondaire	8	7	2	7	24
Primaire	9	3	15	15	42
Maternel	7	5	6	13	31
Total	24	17	26	36	103

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures / 2020-2021

Sur le plan de la répartition de l'offre entre les secteurs public et non public, les données collectées ne contredisent pas les rapports publiés concernant le poids du secteur non public dans le système éducatif haïtien.

En effet, selon les données du tableau 20, le secteur public assure seulement 18 % de l'offre, 74 % relèvent du secteur non public et 8 % ont le statut communautaire, tel que décrit dans le tableau suivant :

**TABLEAU 22** : Répartition des infrastructures éducatives par section communale et selon le poids des secteurs public et non public

Secteurs	Bonnet-à l'Evêque		Centre-ville		Génipailleur		Perches-de-Bonnet		Total	
Communautaire	4	17 %	0	0 %	2	8 %	2	6 %	8	8 %
Public	5	21 %	2	20 %	4	17 %	5	14 %	16	18 %
Non public	15	63 %	13	80 %	17	75 %	28	80 %	73	74 %
Total										97 100 %

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Bien que la proportion ne soit pas équilibrée, les données du tableau 20 révèlent que chaque espace géographique de la commune est doté d'au moins deux écoles publiques. Toutefois, en raison de la dispersion des habitats, particulièrement, au niveau des sections communales, les écoles publiques tant au niveau fondamental que secondaire paraissent insuffisantes par rapport à la demande des populations les plus démunies.

Pour les trois niveaux d'enseignement (maternel, fondamental et secondaire), un total de 479 salles de classe sont disponibles; soit 58 pour le maternel, 248 pour le primaire et 173 pour le 3<sup>ème</sup> cycle du fondamental et le secondaire. Pour ces trois niveaux d'enseignement, l'effectif total d'élèves pour l'année académique 2020-2021 est estimé à environ 11,900 dont 50 % de filles.

**TABLEAU 23.** :- Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par section communale

Niveau d'enseignement	Espaces géographiques					Total
	Centre-ville	Bonnêt-à-l'Évêque	Génipailler	Perches-de-Bonnet		
Universitaire	0		6	0	6	1.83%
Maternel	5	6	6	11	28	8.54%
Primaire	31	39	33	31	134	40.86%
Professionnel	0	0	10	0	11	3.35%
Secondaire	64	54	6	25	149	45.42%
Alphabétisation	0	0	0		0	0.00%
Total	100	99	61	68	328	100.00%

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

Comme le montrent les données ci-dessus, la plus grande proportion des salles de classe disponibles offre l'enseignement au niveau du premier cycle du Fondamental (environ 40%) et du secondaire (environ 45%). Le niveau maternel vient en second avec 8 % des salles de classe répondant à la demande de formation à la petite enfance.



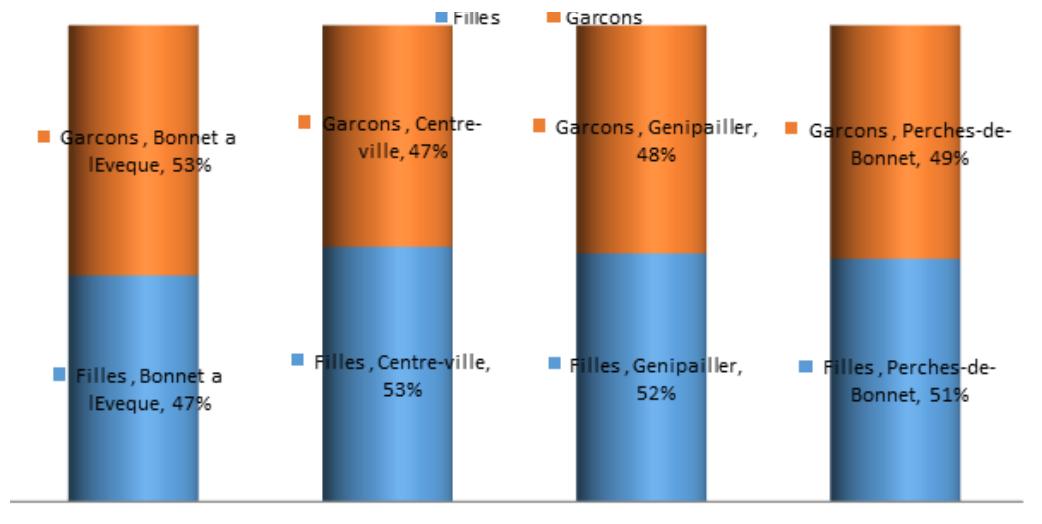
**TABLEAU 24.** - : Nombre d'élèves scolarisés pour l'année académique 2020-2021

Niveau d'enseignement	Nombre de filles		Nombre de garçons		Total
		%		%	
Maternel	675	53%	610	47%	1285
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>eme</sup> cycle du Fondamental	2981	50%	3004	50%	5985
3 <sup>eme</sup> cycle et secondaire	2324	50%	2306	50%	4630
Total général	5980	50%	5920	50%	11,900.00

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

En matière de scolarisation, les données indiquent que le pourcentage des filles scolarisées est sensiblement égal à celui des garçons. Le graphe 7 présente la proportion des filles et des garçons scolarisés au niveau des espaces géographiques de la commune.

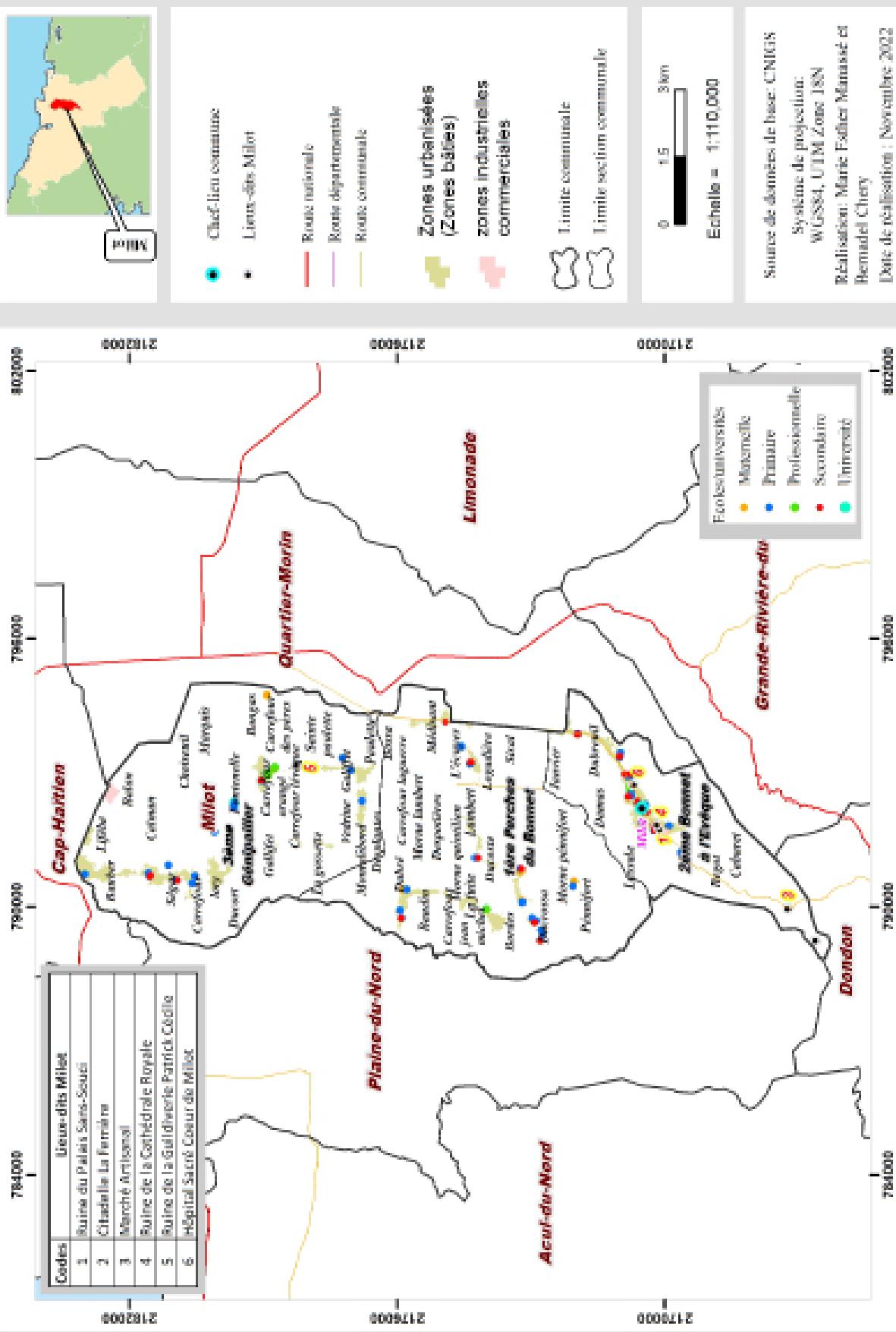
Proportion de filles et de garçons scolarisés au niveau des espaces géographiques de la commune



## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE

Dans la commune de Milot, les écoles sont regroupées en fonction du niveau d'étude qu'elles offrent. On distingue de ce fait, les écoles maternelles, primaires, secondaires, professionnelles et les universités. Parmi les 103 institutions d'enseignement inventoriées, on retrouve 36 dans la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet, 24 dans la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque, 26 dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler et 17 autres dans le centre-ville. A noter que la répartition de services en éducation est plus ou moins équitable entre les sections communales en dépit du fait que ces institutions d'enseignement sont réparties majoritairement dans les zones urbanisées. Les pourcentages d'institutions d'enseignement inventoriées sont de 35%, 23%, 25% et de 17% respectivement pour les quatre unités spatiales.

## INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE



*Carte 13 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune*



## ► QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Quatre dimensions sont considérées pour mesurer la qualité de l'offre éducative dans le contexte communal: le niveau de qualification des ressources humaines (nombre d'enseignants-tes qualifiés-ées, formation continue du corps enseignant), la qualité matérielle (les infrastructures, les ressources financières mises à la disposition des écoles), la qualité de la mobilisation sociale (l'apport des parents et de la communauté aux écoles) et le niveau de performance (mesure des ré-

sultats de l'ensemble des processus éducatifs en terme de taux de réussite, niveau de compétences des élèves).

## ► NOMBRE ET QUALITÉ DES RESOURCES HUMAINES

Sur le plan quantitatif, pour les niveaux d'enseignement du maternel, fondamental et secondaire, 1214 enseignants-tes sont dénombrés-ées, soit 725 hommes (60 %) et 489 femmes (40 %).

**TABLEAU 24.** - : Répartition du nombre d'enseignants et enseignantes par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Hommes	%	Femmes	%
Maternel	0	0%	64	100%
Primaire	101	41%	147	59%
3 <sup>e</sup> cycle et Secondaire	624	69%	278	31%
Total	725	60%	489	40%

Source :Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Les données du tableau ci-dessus permettent de faire deux constats. Au niveau de l'enseignement de la petite enfance (maternelle), ce sont uniquement des femmes (enseignantes) qui s'en occupent. Au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle et du secondaire, le corps enseignant est majoritairement composé d'hommes (60 %).

Sur le plan qualitatif, les acteurs rencontrés estiment que la majorité des enseignants-tes des écoles publiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles du fondamental sont des normaliens-ennes ou des enseignants-tes ayant reçu une formation initiale accélérée (FIA). Au niveau des écoles non publiques, la grande majorité des écoles recrutent des enseignants-tes qualifiés (es) (normaliens et FIA). Un faible pourcentage n'a pas une formation de base dans le domaine de l'éducation.

Il est important aussi de souligner que certaines écoles attachées aux églises, recrutent les enseignants-tes sur la base de leur affiliation à l'église, ce qui ne favorise pas un niveau suffisant de qualification de ces enseignants-tes. Au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle et du secondaire, ce sont des enseignants-tes ayant reçu une formation universitaire en sciences de l'éducation ou autres qui sont recruté-e-s.

Quant à la formation continue des enseignants-tes, aucun plan n'est prévu par le BDS pour les enseignants-tes de la commune. Toutefois, il y a lieu de mentionner quelques actions sporadiques de formation continue pour les enseignants-tes, mais qui n'ont pas souvent l'impact nécessaire et escompté sur la qualification du personnel enseignant de la commune.

## ► QUALITÉ MATÉRIELLE

Il a été noté qu'en établissant le rapport entre le nombre d'élèves des quatre niveaux d'enseignement et le nombre de salles de classe disponibles, le ratio élève par salle de classe est de 25 élèves en moyenne. Déjà, dans le Plan décennal d'Éducation et de Formation (PDEF) 2018-2028 du MENFP, la commune de Milot était parmi les cinq communes du département du Nord avec le ratio m<sup>2</sup> /élève le plus élevé (soit 1,29 m<sup>2</sup>). Elle faisait également partie des communes du Nord avec le meilleur ratio élève/classe (soit 32 élèves en moyenne par salle de classe). Le tableau 24 indique, respectivement, le ratio élève/classe selon les niveaux d'enseignement et les espaces géographiques de la commune.



**TABLEAU 25.-** : Ratio élève/classe selon les espaces géographiques de la commune

Espaces géographique	Nombre de salles de classe	Ratio élève/salle de classe
Bonnêt-à-l'Evêque	133	33
Centre-ville	109	21
Génipailler	99	20
Perches-de-Bonnet	138	24
Total	479	25

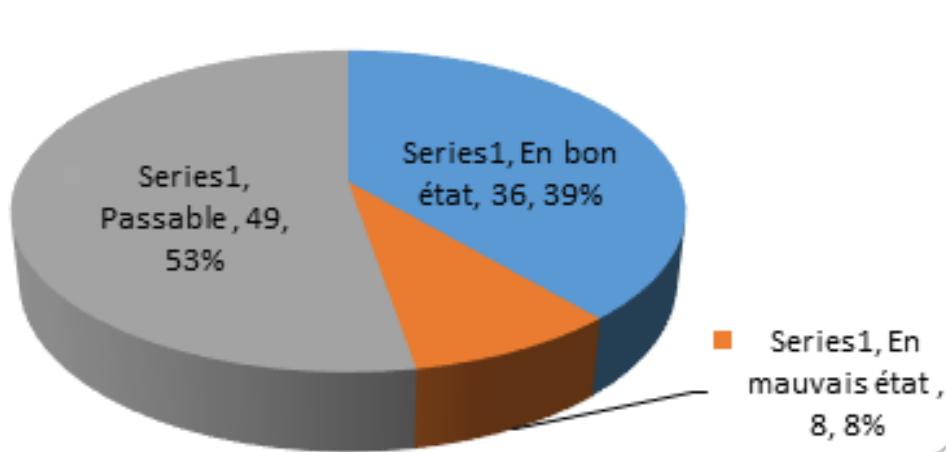
Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Selon les données du tableau 25, le ratio élève/classe au niveau des sections communales et du centre-ville de Milot constitue un indicateur assez intéressant en termes de disponibilité; mais aussi de la qualité de l'offre d'éducation dans la commune.

Pour ce qui concerne l'état des infrastructures scolaires (graphe 8), les données collectées indiquent que seulement 39 % des bâtiments scolaires sont en bon état avec des salles de classe suffisantes, plus de la moitié (53 %) sont plutôt passables et 8 %

se trouvent en de très mauvais état. Pratiquement, plus de la moitié des bâtiments scolaires dans la commune de Milot n'offrent pas un cadre environnemental propice à l'apprentissage des enfants. Plusieurs écoles nationales ne sont pas clôturées et nécessitent d'importants travaux de réhabilitation. A titre d'exemple, la seule école d'application de la commune (au centre-ville) fonctionne dans un état très critique qui ne favorise aucunement un apprentissage adéquat au profit des enfants.

Figure 12.-: État des infrastructures scolaires



Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Par rapport à d'autres infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des institutions scolaires, les données du tableau 25 révèlent que 82,7 % des écoles fonctionnent avec un point d'eau potable, 97.41% ont un bloc sanitaire. Seulement, 20.69% des

écoles possèdent une infirmerie qui puisse permettre au personnel de prodiguer un premier soin aux enfants en cas d'urgence. Les données montrent également que 8.62 % disposent d'un réfectoire et 13,79% d'une bibliothèque.

**TABLEAU 26.- : Description des établissements scolaires de la commune**

Localisation	Type	Aspect sanitaire			Autres	
		Eau	Toilette	Infirmerie	Refectoires	Bibliothèque
Bonnet-à-l'Evêque	Communautaire	22	23	8	5	6
		4	3	2	0	2
	Public	3	5	0	2	1
	Non public	15	15	6	3	3
Centre-ville Milot	Communautaire	7	10	0	4	1
		0	0	0	0	0
	Public	2	1	0	0	1
	Non public	5	9	0	4	0
Génipailler	Communautaire	38	43	9	0	16
		2	2	0	0	0
	Public	5	10	0	0	10
	Non public	31	31	9	0	6
Perches-de-Bonnet	Communautaire	29	37	7	1	6
		0	2	0	0	0
	Public	7	7	0	0	0
	Non public	22	28	7	1	6
	Grand Total	96	113	24	10	29
Pourcentage		82.7%	97.41%	20.69%	8.62%	13.79%

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Soulignons que la mise en place de ces infrastructures ne répond pas aux besoins de base des enfants pour un meilleur apprentissage. En effet, leur manque ou absence constitue un véritable défi à un enseignement-apprentissage adapté et de qualité. À ces défis, s'ajoutent un système de transport public scolaire quasi-inexistant. De plus, les écoles ne disposent que très peu

de matériels didactiques et pédagogiques nécessaires pour faciliter l'enseignement – apprentissage des élèves.

## ► QUALITÉ DE LA MOBILISATION SOCIALE

Les comités de parents peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à la réussite des

élèves, car les parents apportent un appui important au fonctionnement des écoles. Malheureusement, les échanges réalisés avec plusieurs acteurs du secteur éducatif de la commune révèlent une faible implication des communautés dans la vie des institutions scolaires. La grande majorité des écoles n'a pas de comités de parents, ce qui constitue l'une des faiblesses majeures dans le fonctionnement des institutions scolaires de la commune.

### ► GOUVERNANCE DU SYSTÈME

Le secteur éducatif haïtien fait face à plusieurs défis dont les plus graves s'articulent autour de la répartition inéquitable de l'offre scolaire, la mauvaise qualité de l'éducation et la faiblesse de la gouvernance du système éducatif. Ces défis persistent malgré la présence du bureau du district scolaire chargé d'encadrer et de superviser les écoles. En effet, ce dernier, ordinairement livré à lui-même, ne possède pas les structures adéquates qui lui permettraient de bien remplir sa mission. Outre le manque d'encadrement du MENFP, deux autres problèmes paralysent le système éducatif de Milot : la centralisation et le cloisonnement.

Le premier est caractérisé par une structure de production et de traitement centralisée et hiérarchisée des informations, des programmes d'études et des politiques éducatives. Aussi, le BDS participe uniquement dans un processus de transmission et d'utilisation de connaissances définies par le MENFP et qui généralement ne traduit pas la réalité locale. Le second concerne le fonctionnement du ministère central par rapport au bureau du district scolaire. Les comptes rendus produits par celui-ci et envoyés au bureau central ne font pas l'objet de sui-

vis ou de conversations avec les acteurs concernés. Aussi, les décisions continuent de ne pas répondre à la réalité du milieu. Les conséquences se manifestent par la prise des mêmes initiatives sans tenir compte des leçons apprises de celles précédentes.

### ► ANALYSE DE L'EFFICACITÉ INTERNE DU SYSTÈME AU NIVEAU DE LA COMMUNE

L'analyse de l'efficacité interne du système éducatif à Milot se porte sur les facteurs suivants : les retards répétés, le décrochage scolaire ou abandon, les cas de redoublement et les phénomènes d'enfants sur-âgés :

#### » RETARDS RÉPÉTÉS

L'assiduité constitue un facteur de réussite pour chaque élève dans la réalisation de son projet personnel. A Milot, dans les écoles privées surtout dans les écoles congréganistes, elle est une obligation. L'élève est sanctionné pour le retard. Or, dans les écoles publiques et/ou communautaires, les retardataires ne sont pas traités avec cette même rigueur, principalement en milieu rural.

#### » CAS D'ABANDON OU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

De l'avis des acteurs rencontrés, le décrochage scolaire constitue un défi de taille à combattre dans le secteur éducatif à Milot. Les acteurs rencontrés disent n'avoir pas de données statistiques en ce qui concerne le taux de décrochage ou d'abandon. Ils évoquent, toutefois, qu'il s'agit d'un phénomène à combattre afin d'éviter les effets pervers dans le secteur au niveau communal. Les grossesses précoces, l'émigration

vers la république dominicaine sont, entre autres, les principaux facteurs qui contribuent à augmenter le taux. Tout cela est dû, soulignent les acteurs, aux conditions économiques défavorables et au manque de sensibilisation des parents, surtout, en milieu rural.

### » CAS DE REDOUBLLEMENT

Au cours de ces dernières années, le MENFP prône le passage automatique au niveau des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles du Fondamental. Cette décision semble avoir beaucoup d'impacts sur le taux de redoublement au niveau des écoles de Milot. Malheureusement, les acteurs ren-

contrés ne disposent pas de statistiques relatives au taux de redoublement, mais estiment qu'il est très faible.

### » CAS DES ÉLÈVES SUR-ÂGÉS

Dans la commune de Milot, aucun dispositif d'encadrement de l'unité d'enseignement de la petite enfance n'est mis en place. Les échanges avec les acteurs (h/f) ont permis de comprendre à quel point cette situation contribue à l'augmentation des cas d'enfants sur-âgés, particulièrement, dans des zones très reculées des sections communales.

## En résumé



*La gouvernance scolaire, tous cycles confondus, relève de la double responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales. Selon la constitution de 1987, le droit à l'éducation pour tous est juridiquement inscrit comme une prérogative à tous les enfants en âge d'être scolarisés. Suivant ce principe, l'Etat a donc pour responsabilité de fournir les ressources nécessaires et de prendre des mesures utilitaires afin de s'assurer que tous les enfants aient accès aux mêmes opportunités en vue d'éliminer les inégalités persistantes entre les enfants du centre-ville et ceux du rural. Puisque le manque de personnel et de moyens logistiques constitue l'un des obstacles les plus flagrants des écoles publiques, il devient impératif de non seulement recruter plus de normaliens mais aussi de mettre en place des mesures accompagnatrices pour celles dépourvues de bibliothèques, de cantine scolaire et de matériels pédagogiques.*

*Le Bureau de District Scolaire de la commune doit travailler, d'un commun accord, avec les entités apportant leur soutien au secteur éducatif pour profiter au mieux des avantages du programme de scolarisation des enfants vulnérables de New Hope Mission, de Children of Promise et de PAM. Ces programmes sont de réelles opportunités sur lesquelles la commune peut miser pour faciliter l'accès à l'éducation aux enfants en décrochage scolaire.*

*Toutefois, la commune compte beaucoup de cadres professionnels qualifiés et des normaliens recrutés pour assurer la scolarisation des enfants, des jeunes, et entre autres, des adultes dans les centres d'alphabétisation existants. Des écoles publiques, non publiques et communautaires au nombre respectif de 16, 69 et 8 sont reparties sur tout le territoire communal. Ces atouts, aussi importants qu'ils représentent pour le secteur éducatif, sont menacés par l'instabilité politique, les phénomènes naturels et la pandémie.*

## 2.4.2. SANTÉ ET NUTRITION

La vingtième année de ce siècle marque une décennie de défis qui ont mis à bout de nerfs les systèmes de santé de la planète. Si pour des raisons non encore élucidées, la population haïtienne est restée debout face à l'épidémie du siècle, en dépit des défaillances du système de surveillance épidémiologique, il n'en demeure pas moins vrai que le système de santé du pays en général et des communes en particulier, dont Milot, est en proie à des difficultés, d'ordre conjoncturel et structurel, qu'il peine encore à vaincre.

A cet égard, le système sanitaire de la commune de Milot fait face à des défis spécifiques dont les principaux sont liés au déficit de gouvernance globale du microsystème local, l'insuffisance des ressources financières mobilisées en faveur de la santé, le manque de disponibilité de ressources humaines de qualité et en quantité suffisante, la barrière financière d'accessibilité des ménages aux soins de santé et les obstacles liés au manque de services de soins ambulatoires de santé.

Par-delà cette réalité communale, la loi fait l'obligation constitutionnelle à l'Etat de « garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine à tous les citoyens sans distinction, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen ». Pour répondre à son obligation, l'Etat haïtien a confié cette responsabilité au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), qui depuis quelques décennies, s'évertue dans une restructuration du système de santé dont l'épine dorsale est l'Unité d'Arrondissement de Santé (UAS).

Le système pyramidal conçu par l'institution de tutelle prévoit la desserte d'un ensemble de services de santé regroupés en Paquet Essentiel de Services (PES) fournis par des institutions sanitaires implantées au niveau de l'arrondissement et gravitant autour d'une structure centrale dénommée Hôpital Communautaire de Référence. Cette structure est entourée d'un ensemble d'institutions satellites que sont les Centres Communautaires de Santé dotés de prestataires compétents et motivés au niveau des sections communales.

Au-delà de cette réforme ayant métamorphosé l'ossature du système de santé, l'appréciation de l'offre sanitaire vers l'amélioration continue des services de santé et la satisfaction progressive des besoins sanitaires de la population de la commune ne peut être faite qu'à partir d'une analyse comparative entre les responsabilités des acteurs de la scène sanitaire et l'état de fonctionnement actuel du système de santé dans la commune.

Pour atteindre cet objectif, le diagnostic s'est donné pour mission d'effectuer une analyse basée sur la situation de la commune dans l'espace sanitaire, les infrastructures de santé, les équipements des services et du personnel médical, l'encadrement sanitaire assuré par le personnel soignant, les soins ambulatoires, les praticiens traditionnels dans la commune, les indicateurs de santé et quelques services de santé offerts par les institutions sanitaires.

## ► GOUVERNANCE DU SECTEUR ET SITUATION DE LA COMMUNE DANS L'ESPACE SANITAIRE

La commune de Milot fait partie d'une Unité d'Arrondissement de Santé dont le centre gravitationnel est l'Hôpital Communautaire de Référence dénommé Hôpital Sacré-Cœur de Milot. Cette unité existe et assure des fonctions opérationnelles de prestation de soins; mais elle reste non fonctionnelle du point de vue administratif et de la gouvernance locale du système de soins. Néanmoins, le territoire communal est constitué d'un ensemble d'aires de santé desservies par des institutions de natures diverses.

La prestation des soins sanitaires dans la commune de Milot est assurée par onze (11) institutions de santé. Il s'agit de deux (2) Dispensaires, d'un (1) Centre de santé, de sept (7) Cliniques et d'un (1) Hôpital Communautaire de Référence. Deux autres structures

sont identifiées au niveau de la commune et fournissent essentiellement des services en nutrition à des enfants et femmes enceintes. Elles assurent toutes des soins de santé de niveau primaire et se répartissent suivant les trois échelons du premier niveau de la pyramide du système de santé du Pays.

Plus de 77% des institutions répertoriées assurent des services de soins au niveau des sections communales. Elles sont majoritairement des cliniques, soit un pourcentage de plus de 55%. La plus forte proportion des institutions est observée au niveau de Perches-de-Bonnet. A noter que la commune a l'avantage d'héberger un Hôpital Communautaire de Référence. Néanmoins la section communale de Bonnêt-à-l'Evêque est dépourvue de centre communautaire de santé devant assurer des services de santé de premier échelon et de proximité conformément à la politique de santé du MSPP.

**TABLEAU 27. - : Niveau de soins, catégories et répartition des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau**

Espaces géographiques	Soins de santé primaires					Total
	Premier échelon	Deuxième échelon		Troisième échelon		
	Dispensaires	Cliniques	Centres de santé	Hôpitaux		
Perches-de-Bonnet	2	3	-	-	-	5
Bonnêt-à-l'Evêque	-	1	-	-	-	1
Génipailler	-	1	1	-	-	2
Centre-Ville	-	2	-	1	-	3
Grand Total	2	7	1	1	-	11

Source : Mairie de Milot/Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2020-2021

L'ensemble des établissements de santé sont fonctionnels. Ils desservent majoritairement la population aux heures d'ouverture de la journée et permettent l'accès à des services d'urgence et spécialisés au niveau de l'Hôpital Communautaire de Référence, aux heures de la nuit et au cours du Weekend. Les infras-

tructures non publiques dominent le secteur avec un taux de couverture estimé à plus de 83%. Les deux seuls établissements publics sont des dispensaires situés au niveau de la section communale de Perches-de-Bonnet et de Génipailler.

**TABLEAU 28 . - : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Milot**

Institutions de santé	Localisation	Statut	Situation	Horaire	Etat physique
<b>ETABLISSEMENTS DE PREMIER ÉCHELON</b>					
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	Petit Mil	Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Mauvais état
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	Carrefour-des-Pères	Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
<b>ETABLISSEMENTS DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>					
Clinique Médicale Christophienne	Rue Républiqueaine	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Samedi	Bon état
Clinique Aide Divine	Descotières	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
Clinique Médicale de Lambert	Lambert	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
Clinique La Délivrance	Laffitte	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
Clinique Jéhovah Rapha	Arsenal	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Samedi	Bon état
PAM Clinique Bon Secours	Rue du marché	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
Clinique Médicale Puissance Divine	Carrefour-des-Pères	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
Centre de Santé La Providence/Fondation Cadres	Lory	Non Public	Fonctionnelle	Lundi-Vendredi	Bon état
<b>ETABLISSEMENTS DE TROISIÈME ÉCHELON</b>					
Hôpital Sacré-Cœur CRUDEM de Milot	Rue Républiqueaine	Mixte	Fonctionnelle	Lundi-Dimanche	Bon état

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021

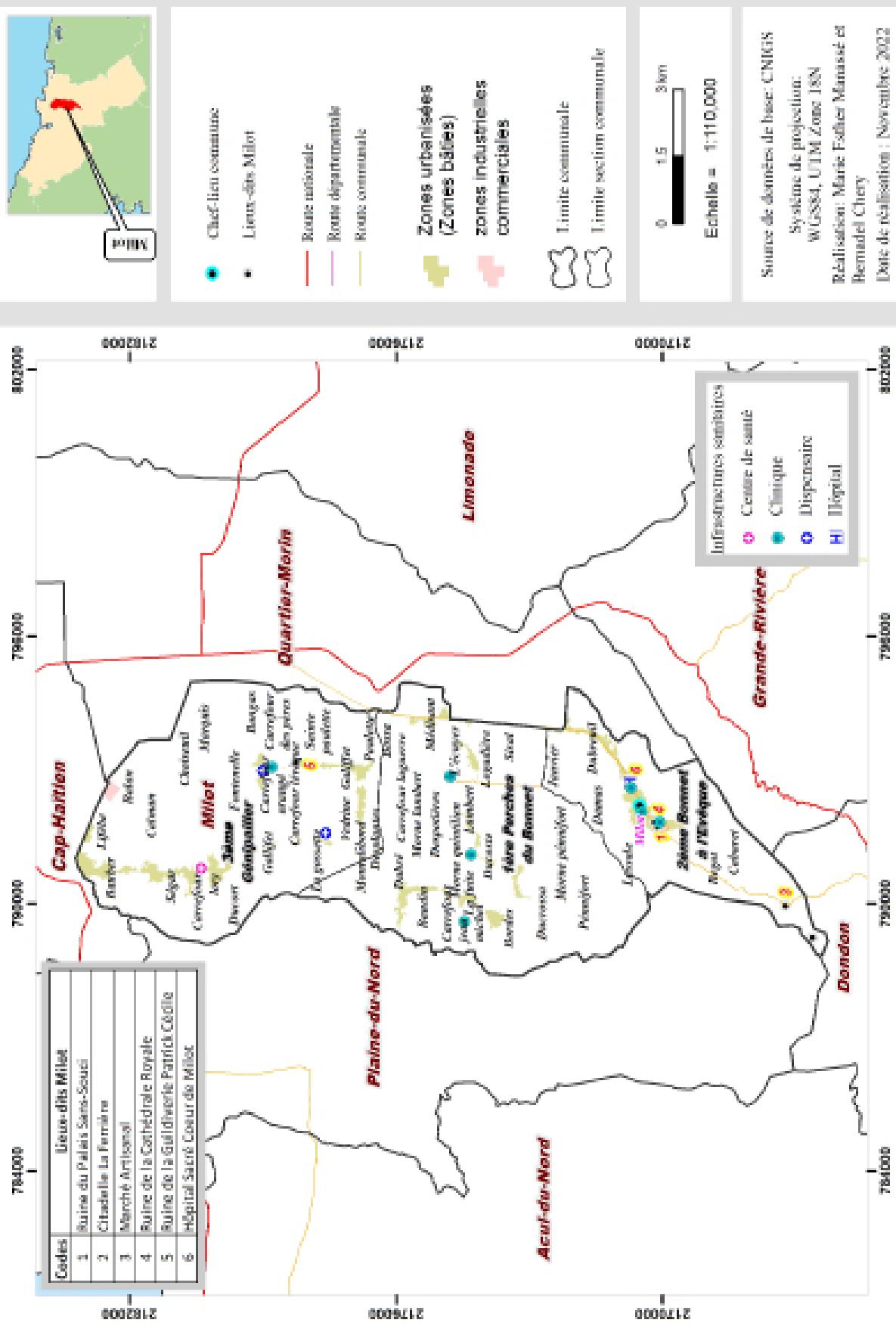


## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DANS LA COMMUNE

La carte sur les infrastructures sanitaires dans la commune de Milot regroupe les cliniques, les dispensaires, les centres de santé et un hôpital. Dans cette commune, on a 2 dispensaires, 7 cliniques, 1 centre de santé et 1 hôpital. Les infrastructures sanitaires sont réparties ainsi : 2 dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler, 5 dans la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet, 1 dans la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque et 3 dans le centre-ville. Ce qui donne un total de 11 infrastructures sanitaires répertoriées dans cette commune.

Les institutions de santé sont généralement loin des normes suivant le nombre, le dimensionnement des espaces et les standards d'aération. Les établissements de premier échelon possèdent au moins un de chaque espace de service et de prestation de soins obligatoires, sans toutefois atteindre le nombre d'unités par espace selon les normes du MSPP, hormis pour les pharmacies dans le cas de quatre (4) établissements de santé sur sept (7). Dans le cas de l'établissement de deuxième échelon, il n'atteint pas non plus le nombre d'unités par espace conformément aux normes du MSPP, sauf en matière d'espaces de consultation. Pour l'institution de troisième échelon, les données ne sont pas disponibles.

## INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA COMMUNE DE MILLOT



Carte 14 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune

TABLEAU 29. : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires

Nom de l'institution	Type d'établissement de santé	Principaux Espaces d'accueil, de réception et administratifs	Principaux Espaces de prestation de soins et de services de santé	Principaux Espaces de supports para cliniques	Principaux Espaces de supports para cliniques	Espaces ménagers et d'accompagnement			
	Archives / Récep- tion et Attente	Bureaux et salle de réu- nion	Salle (s) de consultation prénatale, pédiatrique, adultes, planning familial, counseling, chirurgie et bucco-dentaire	Salle (s) de travail, d'accou- tement, de mater- nité et poupon- nière	Salle d'hospita- lisation en pédia- trique, médecine interne, chirurgie et isolement	Salle de pan- sement, Bloc opératoire, espaces de chirurgie et de support SOP	Pharmacie primaire et Magasin suivant les normes LNSP	Laboratoire de Test rapide / Laboratoire et imagerie médicale suivant les normes LNSP	Résidence / Dortoir du personnel soignant et de soutien/ Salon d'at- tente pour la famille d'accompa- gnement
<b>ETABLISSEMENTS DE PREMIER ÉCHELON</b>									
Normes MSPP	4	3	N/A	2	N/A	1			
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	1	1	-	1	-	-			
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	1	1	-	1	-	-			
<b>ETABLISSEMENTS DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>									
Normes MSPP	2	3	2	5	3	4			
Clinique Médicale Christophienne	1	1	-	1	-	-			
Clinique Aide Divine	1	1	-	1	-	-			
Clinique Médicale de Lambert	1	1	-	1	-	-			
Clinique La Déli- vrance	1	1	-	1	-	-			
Clinique Jéhovah Rapha	1	1	-	1	-	-			

Nom de l'institution	Type d'établissement de santé	Principaux Espaces d'accueil, de réception et administratifs		Principaux Espaces de prestation de soins et de services de santé		Principaux Espaces de supports para cliniques		Espaces ménagers et d'accompagnement	
		Archives / Récep-tion et Attente	Bureaux et salle de réu-nion	Salle (s) de consultation prénatale, pédiatrique, adultes, planning familial, counseling, chirurgie et bucco-dentaire	Salle (s) de travail, d'accou-chemen-t, de mater-nité et poupon-nière	Salle d'hospita-lisation en pédiatrie, médecine interne, chirurgie et isolement	Salle de pan-sement, Bloc opératoire, espaces de chirurgie et de support SOP	Pharmacie primaire et Magasin suivant les normes LNSP	Laboratoire de Test rapide / Laboratoire et imagerie médicale suivant les normes LNSP
PAM Clinique Bon Secours	Clinique	1	1	-	-	-	-	-	1
Clinique Médicale Puissance Divine	Clinique	1	1	-	-	-	-	-	1
Centre de Santé La Providence/Fon-dation Cadres	Centre de santé	1	1	2	1	2	-	2	1
Etablissements de troisième échelon									1
Normes du MSPP	Hôpital	3	8	4	12	18	6	16	2
Hôpital Sacré-Cœur CRUDEM		-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

L'acquisition et la mise aux normes des matériels et des équipements pour faire fonctionner le système de santé et remédier à l'inadéquation des soins sont au nombre des interventions prévues dans le cadre de la modernisation du système de santé. Dans leur grande majorité, neuf (9) sur dix (10), les institutions fonctionnent avec des matériels de travail, des équipements médicotechniques et des mobiliers modernes. Ces derniers sont jugés insuffisants dans huit (8) cas sur dix (10). Alors que sept (7) des dix (10) établissements

estiment que les matériels sont à la fois insuffisants et insatisfaisants.

Néanmoins, les intrants et médicaments sont indiqués être généralement de bonne qualité; mais pour sept (7) établissements de santé, soit 66,66%, ils sont jugés insuffisants et non satisfaisants. En matière de moyens de transport pour les malades, le centre de santé est dépourvu de moyens ambulanciers. Dans le cas de l'Hôpital CRUDEM de Milot, une ambulance assure le transport des malades.

**TABLEAU 30. - : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires**

	<b>Matériels, équipements médicotech- niques et mobiliers rudimentaires</b>	<b>Matériels, équipements médicotech- niques et mobiliers insuffisants</b>	<b>Matériels, équi- pements médi- cotechniques et mobiliers insuf- fisants et non satisfaisants</b>	<b>Intrants et médi- caments insuffi- sants et insatisfai- sants</b>	<b>Ambu- lances</b>
Premier éche- lon : Dispen- saires	0/2	1 / 2	1/2	1/2	N/A
Deuxième échelon : Cen- tre de santé et Cliniques	1/8	7/8	6/8	6/8	0/8
Troisième échelon : Hôpital Sacré- Coeur CRU- DEM de Milot	-	-	-	-	1/1
Total	1/10	8/10	7/10	7/10	1/10

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

## ► PERSONNEL DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

Le personnel qui assure la prestation de soins de santé dans la commune comprend le personnel administratif, le personnel technique, le personnel communautaire et le personnel de soutien.

Le personnel administratif des deux premiers échelons est au nombre de trente-et-une (31) personnes pour les dix (10) établissements de santé.

Les établissements de santé à raison de vingt-sept (27) pour les institutions de premier échelon ainsi que les cliniques et de quatre (4) pour le centre de santé, représentant le deuxième échelon. Les informations pour l'hôpital n'étant pas disponibles. Dans cette catégorie, les femmes représentent soixante-quinze (75) % du personnel avec treize (13) % au poste d'administrateur, seize (16) % au poste de caissière, vingt (20)% du nombre des archivistes et vingt-six (26)% au poste de régieuse de pharmacie.

**TABLEAU 31. - : Personnel administratif des établissements de santé**

Catégories d'établissement de santé	Sexe	Effectif par catégorie de personnel et d'institution de santé				Total	%
		Administrateur	Caissière	Archiviste	Régisseuse		
Premier échelon: Centres Communautaires de santé et Cliniques	Homme	3	0	1	0	4	9%
	Femme	4	5	6	8	23	75%
Deuxième échelon : Centres de santé	Homme	1	1	1	1	4	16%
	Femme	0	0	0	0	0	0%
Troisième échelon : Hôpitaux et HCR	Homme	-	-	-	-	-	-
	Femme	-	-	-	-	-	-
Total	Homme	4	1	2	1	8	25%
	Femme	4	5	6	8	23	75%

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

L'effectif du personnel technique soignant desservant les institutions de santé des deux premiers échelons s'élèvent à cinquante-neuf (59) personnes. Les principaux prestataires sont les infirmières et les médecins qui sont respectivement au nombre de vingt (20) et de treize (13). La catégorie de pharmaciens, d'infirmières

sage-femme, d'infirmières et d'auxiliaires est exclusivement constituée de femmes. Pour les médecins les femmes représentant trente (30)% et dans le cas des laborantins, elles constituent soixante-six (66)%. Globalement les femmes dominent au niveau du personnel soignant avec un pourcentage de 78%.

TABLEAU 32. - : Personnel technique des établissements de santé

Types d'établissement de santé	Catégories de personnel																
	Méde-cin		Chirur-gien-Dentiste		Phar-macien		Labo-rantin		Infir-mière Sage-		Infir-mière		Auxi-liaire		Sous total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F/H
Premier échelon (Dispensaires) et Cliniques	6	4	0	0	1	6	3	5	0	1	0	16	0	6	10	38	48
Deuxième échelon : Centre de santé	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	0	3	8	11
Troisième échelon: Hôpital Sacré-Cœur CRUDEM de Milot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9	4	0	0	0	6	3	6	0	1	0	20	0	6	13	46	59
%	15%	7%	0%	0%	0%	10%	5%	10%	0%	2%	0%	34%	0%	10%	22%	78%	100%

Source : Mairie de Milot / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021

Dans la catégorie de personnel communautaire, on distingue les agents de santé et les matrones rattachées aux centres de santé. On retrouve aussi des partenaires comme les secouristes de la Croix-Rouge qui interviennent en cas de désastres et de catastrophes naturelles.

En ce qui concerne les agents de santé recensés au niveau des institutions de premier et de deuxième échelon, ils sont au nombre

de neuf (9). Les hommes représentent 22% et les femmes 78%. En matière de couverture géographique, leurs zones de desserte couvrent toutes les sections communales et le centre-ville. Deux tiers d'entre eux sont rattachés aux établissements de premier échelon et le tiers restant à ceux du deuxième échelon. Les données ne sont pas disponibles pour l'institution de troisième échelon.

**TABLEAU 33 : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique**

Institutions d'attache	Unité géo-graphique	Zones de desserte	Homme	Femme	Total	%
<b>ETABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON</b>						
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	1 <sup>ère</sup> Section	1 <sup>ère</sup> Section	0	1	1	11.11%
Dispensaire de Carré-four-des-Pères	3 <sup>ème</sup> Section	1 <sup>ère</sup> et 3 <sup>ème</sup> Sections	0	2	2	22.22%
<b>ETABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>						
Centre de Santé La Providence/Fondation Cadres	3 <sup>ème</sup> Section	2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> Sections et centre-ville	1	2	3	33.33%
Clinique La Délivrance	1 <sup>ère</sup> Section	1 <sup>ère</sup> Section	1	1	2	22.22%
Clinique Jéhovah Rapha	2 <sup>ème</sup> Section	2 <sup>ème</sup> Section	0	1	1	11.11%
<b>ETABLISSEMENTS DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON</b>						
Hôpital Sacré-Cœur CRUDEM	Centre-Ville	-	-	-	-	-
Total			2	7	9	100%

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

Pour les matrones, le vide laissé par l'absence de personnel qualifié et l'inexistence de structures capables d'assister les parturientes expliquent un recours considérable à leur service à l'échelle du pays. En effet, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est estimée à 37.3% (EMMUS V 2012). En ce sens, 62.7% d'accouchements sont réalisés sans assistance ou généralement par une matrone. Ces praticiennes se révèlent donc d'une grande importance dans toute stratégie visant la diminution du taux de mortalité maternelle estimé à 157 pour 100 000 nais-

sances vivantes en 2014 par le MSPP.

Dans la commune, le nombre de matrones recensées est de vingt-quatre (24). Cinq d'entre elles ont été recyclées. Seulement, quatre des établissements de premier et de deuxième échelon travaillent avec ces praticiennes. Il est intéressant de noter qu'aucune matrone recensée n'est dépourvue de formation en matière d'accouchement et de reconnaissance des cas d'urgence qui nécessitent un transfert d'urgence aux structures spécialisées.

**TABLEAU 34.** - : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique

Institutions d'attache	Unité géographique	Zones de desserte	Ma-trones recen-sées	Ma-trones recy-clées	Ma-trones en for-mation	Ma-trones non for-mées
<b>ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON</b>						
Clinique Aide Divine	1 <sup>ère</sup> Section	Laffite, Laguerre Carrefour, Dubré	1	0	0	0
Clinique La Délivrance	1 <sup>ère</sup> Section	Lambert, Talès, Lecuiyer, Bordes, Narcisse, Thibeau, Arsenal, Barrière Battant	2	1	0	0
Pam Clinique Bon Secours	Centre-ville	Centre-ville et 2 <sup>ème</sup> section	2	2	0	0
Dispensaire Communau-taire de Petit Mil	1 <sup>ère</sup> Section	Petit-Mil, Haut-Palais, Choiseul Arsenal, Nan Sonson, Péni-fort, Logadière	2	1	0	0
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	3 <sup>ème</sup> Sec-tion	Lory, Desplantes Lagossette, Carrefour-des-Pères, Distou Bonga, Pitimi Lagossette, Nan Goyave, Bonga	12	1	0	0
<b>ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>						
Clinique Aide Divine	1 <sup>ère</sup> Sec-tion	Laffite, Laguerre Carrefour, Dubré	1	0	0	0
Clinique La Délivrance	1 <sup>ère</sup> Sec-tion	Lambert, Talès, Lecuiyer, Bordes, Narcisse, Thibeau, Arsenal, Barrière Battant	2	1	0	0
Pam Clinique Bon Secours	Centre-ville	Centre-ville et 2 <sup>ème</sup> section	2	2	0	0
Total			19	5	0	0
Pourcentage			80%	20%	0%	0%

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

Dans la catégorie de personnel de soutien, on retrouve les gardiens et les ménagères qui sont rattachés aux infrastructures sanitaires de premier et de deuxième échelon. Ils sont au nombre de dix-huit (18) per-

sonnes. La fonction de gardien est exclusivement occupée par des hommes tandis que celle des ménagères l'est majoritairement par des femmes.

**TABLEAU 35.** - : Personnel de Soutien des établissements de santé

Catégories d'institution de santé / Types de personnel	Gardiens		Ménagères		Sous-total		Total
	H	F	H	F	H	F	
Clinique Médicale Christophienne	0	0	0	1	0	1	1
Clinique Aide Divine	1	0	0	1	1	1	2
Clinique Médicale de Lambert	0	0	0	1	0	1	1
Clinique La Délivrance	1	0	0	2	1	2	3
Clinique Jéhovah Rapha	0	0	0	1	0	1	1
Pam Clinique Bon Secours	1	0	1	0	2	0	2
Clinique Médicale Puissance Divine	1	0	1	0	2	0	2
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	1	0	0	1	1	1	2
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	1	0	0	1	1	1	2
Centre de Santé La Providence/Fondation Cadres	1	0	0	1	1	1	2
Hôpital Sacré-Cœur CRUDEM	-	-	-	-	-	-	-
Total	7	0	2	9	9	9	18

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

La formation adéquate et continue élaborée à l'intention du personnel soignant afin de le rendre plus adapté et plus qualifié pour la prestation de soins de proximité plus efficaces et plus efficaces constitue l'un des axes de la réorganisation du système de santé. Généralement, le personnel technique et soignant est recruté sur la base de sa formation professionnelle de base. Dans les entretiens avec les acteurs sectoriels clés, ils n'ont signalé aucune formation des cadres assurant la prestation ou le soutien aux services de santé.

Pour ce qui est du statut du personnel, au nombre des cent-trente-neuf (139) personnes travaillant au niveau des établisse-

ments de premier et de deuxième échelons, 35.96% sont des employés, 44.59% ont le statut de contractuels et 19.41% sont des bénévoles. On retrouve les bénévoles parmi les trois catégories de personnel. Ils sont majoritairement recensés parmi le personnel technique. Parmi les vingt-sept (27) personnes du personnel technique assurant le bénévolat, 14.81% sont des médecins, 18.51% sont des infirmières, environ 3.70% sont des laborantins et 7.40% sont des auxiliaires. Parmi les employées, les femmes représentent 74%. En ce qui concerne les contractuels, elles représentent 67.74% tandis que pour les bénévoles les femmes représentent 85,18%.

**TABLEAU 36.** - : Statut du personnel des établissements de santé

Catégories de personnel	Employés		Contractuels		Bénévoles	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Médecin	2	0	6	1	1	3
Infirmière	0	16	0	8	0	5
Auxiliaire	0	3	0	0	0	2
Laborantin	3	2	0	4	1	1
Pharmacien	0	3	0	4	0	0
Sous-total	5	24	6	17	2	11
Administrateur	2	3	1	1	1	0
Archiviste	0	4	1	2	0	1
Régisseuse	0	1	1	4	0	1
Caissière	1	2	1	1	0	0
Sous-total	3	10	4	8	1	2
Ménagère	0	1	3	6	0	0
Gardien	2	0	5	0	0	0
Sous-total	2	1	8	6	0	0
Agents de santé	3	2	1	0	1	1
Matrones	0	0	1	11	0	9
Sous-total	3	2	2	11	1	10
Total	13	37	20	42	4	23
Pourcentage	9.35%	26.61%	14.38%	30.21%	2.87%	16.54%

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

En termes d'encadrement médical, le plateau technique dont dispose la commune est constitué, d'un point de vue spatial, de 37 ressources humaines comprenant médecins, infirmières et auxiliaires, soit environ 12 pour 10 000 habitants (h/f), en considérant uniquement les établissements de premier et de deuxième échelon, les données n'étant pas disponibles pour l'établissement de troisième échelon. Ces chiffres sont en deçà de ce qu'exigent les normes internationales, plus particulièrement celles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui fixent un ratio de 25 ressources humaines pour 10

000 habitants (h/f) nécessaire à la satisfaction des besoins de santé d'une population.

A noter que 45.83% de l'ensemble du personnel médical est recensé au niveau de la section communale Perches-de-Bonnet qui possède la meilleure couverture en personnel technique soignant. En revanche, un déficit d'encadrement sanitaire est remarqué au niveau de la section communale de Bonnêt-à-l'Evêque, particulièrement dans la catégorie des auxiliaires, des agents de santé communautaire polyvalents et des matrones formées.

**TABLEAU 37 : Encadrement médicotechnique suivant le nombre de Personnel médical par habitant**

Catégorie	Catégories de personnel	La Commune	Centre-ville	Perches-du-Bonnet	Bonnêt-à-l'Evêque	Génipailler
Médecin	Médecins	12	5	3	1	3
	Médecin/Habitant	3.75 /10 000	5.80 /10000	3.10 /10 000	2.07 /10 0000	4.43 /10 000
Infirmière	Infirmières	20	2	11	2	5
	Infirmière/Habitant	6.25 /10 000	2.32 /10 000	11.36 /10 000	4.14 /10 000	7.39 /10 000
Auxiliaire	Auxiliaires	5	0	4	0	1
	Auxiliaire/Habitant	1.56 / 10 000	0 /10 0000	4.13 /10 000	0 /10 0000	1.47 /10 000
Agents de Santé	Agents de Santé	7	0	3	0	4
	Agent santé/Habitant	2.18 /10 000	0 /10 000	3.10 / 10 000	0 /10 0000	5.91 /10 000
Matrones Formées	Matrones formées	21	0	8	0	13
	Matrone/Habitant	6.56 /10 000	0 /10 000	8.26 / 10 000	0 /10 0000	19.22 /10 000
Laborantin	Laborantin	7	1	4	1	1
	Laborantin/Habitant	2.18 /10 000	1.16 /10 000	4.13 / 10 000	2.07 /10 0000	1.47 /10 000

Source : Mairie de Milot / Direction des établissements de santé / 2020-2021

D'un point de vue institutionnel, le MSPP indique les normes en matière d'effectif de personnel nécessaire au bon fonctionnement des institutions de santé. Dans le cas des établissements de premier échelon, il y a un déficit de quarante (40) agents de santé communautaires polyvalents et de cinq (5) auxiliaire-infirmières à combler. Pour ceux de deuxième échelon, le déficit à

combler est de trois (3) pour les infirmières sages-femmes, cinq (5) pour les auxiliaire-infirmières et d'un pour les auxiliaire-infirmières des activités de CCS. Pour l'établissement de troisième échelon, le déficit d'informations ne permet pas d'évaluer le plateau technique disponible, ni le niveau d'encadrement médicotechnique.

**TABLEAU 38 : Encadrement médicotechnique suivant les normes indiquant le nombre de Personnel médical par catégorie d'institution de santé**

Institutions de santé	Catégories de personnel médical	Ratio/Catégorie d'Institution suivant les normes	Moyenne des effectifs recensés au niveau des institutions	Ecarts à combler
Premier échelon : Dispensaires	Agents de santé Communautaire Polyvalent	5-6	1,28	-40
	Auxiliaire-Infirmière	1	0.71	-5
Deuxième échelon : Centre de santé	Médecins généralistes	3	3	0
	Infirmières sages-femmes	3	0	-3
	Infirmières de ligne	3	4	+1
	Auxiliaire-Infirmières	5	0	-5
	Auxiliaire-Infirmières pour Activités CCS	1	0	-1
	Technicien de laboratoire	1	1	0
Troisième échelon : Hôpital communautaire de Référence	Médecins de famille	2	-	-
	Médecins généralistes	6	-	-
	Chirurgien-Dentiste	1	-	-
	Infirmières sages-femmes	6	-	-
	Infirmières de ligne (1/15 lits, 3 équipes/Jour)	12	-	-
	Infirmières ou techniciens anesthésistes	2	-	-

Sources combinées: Mairie de Milot/ Paquet Essentiel de Services / Diagnostic Communal/ 2020-2021

## ► PRATICIENS TRADITIONNELS ET CHARLATANS

A l'instar de l'ensemble du pays, les habitants de la commune, dans la grande majorité des cas, croient en des forces mystiques de guérison. Ce qui se traduit dans la réalité par la grande popularité des praticiens traditionnels qui jouissent, du même coup, d'une confiance inébranlable dans leur pratique de la médecine traditionnelle. Cette croyance entraîne le recours aux praticiens traditionnels pour tous les problèmes de la vie courante et en particulier les problèmes

de santé. La conséquence immédiate est une grande fréquentation des maisons de praticiens traditionnels à côté des établissements de prestation de soins de santé.

Parmi les praticiens traditionnels, on distingue les médecins-feuilles, les hougangs et les mambos. Ils sont au nombre de trente-cinq (35), soit moins que le tiers (1/3) du personnel technique travaillant dans les établissements de santé de la commune. Les médecins-feuilles sont uniquement recensés au niveau de Petit-Mil, une localité de la première section. Les Hougangs et

mambos totalisent le plus fort pourcentage des tradipraticiens, soit approximativement 97.14%. La plus forte concentration de praticiens traditionnels est détenue par la troisième section. A noter que la présence

de quatre (4) charlatans est aussi signalée dans la commune, particulièrement à Lory et à Saint-Michel.

**TABLEAU 39 : Praticien-ne-s traditionnel-le-s et charlatans**

Catégories	Zones desservies	Homme	Femme
Médecins Feuilles	Petit-Mil	1	0
Hougans	Carrefour-des-Pères, Lory, Desplantes, Brossard, Sonson, Lambert, Lecuiyer, Bordes, Gorand, Carrefour Laguerre, Thibeau, Bodin	31	0
Mambos	Jn-Michel, Nan Leta, Balan	0	3

Source : Mairie de Milot/ Direction des établissements de santé/ 2020-2021

Il est à signaler que de nombreuses personnes fréquentent les tradipraticiens, en particulier les médecins et les mambos. Ces derniers offrent des services liés à l'accouchement et pour les maladies jugées d'origine surnaturelle. Les coûts de leur service peuvent atteindre jusqu'à cinquante mille

Gourdes. Pour les médecins feuilles, leur domaine privilégié est la phytothérapie et la massothérapie. Un patient peut dépenser jusqu'à mille cinq cents Gourdes pour bénéficier de leur service. Dans le cas des charlatans, ce sont les services de soins dentaires qui prévalent.

**TABLEAU 40 : Services offerts par les praticien-ne-s traditionnel-le-s**

Catégories	Fonctionnement	Services offerts	Prix des services	Nombre de cas reçus/Jour
Charlatans	Lundi – Vendredi	Soins dentaires (prothèse dentaire, extraction dentaire)	400 – 500 gourdes	6
Médecins Feuilles	Lundi – Dimanche	Bouteille Dame Jeanne	500 – 1500 gourdes	3
		Massage musculaire		
		Piqûre		
		Remèdes composées		
Hougans et mambos	Lundi – Dimanche	Traitements des maladies surnaturelles	500 – 50 000 gourdes	16
		Accouchement		
		Lavement intestinal		

Source : Mairie de Milot/ Enquête socio-économique et interviews/ 2020-2021

## ► QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ

Les tendances montrent que la première section accuse le plus fort taux de fréquentation des établissements de santé, soit un pourcentage de 40.88% des consultations enregistrées dans les établissements sur une année. Cela peut, toutefois, s'expliquer par l'accessibilité plus grande des institu-

tions sanitaires pour cette population et ne traduit pas nécessairement une plus grande vulnérabilité de cette communauté. La deuxième section communale et le Centre-ville ont les plus faibles taux de fréquentation avec respectivement 20.19% et 7.57% des consultations enregistrées. Cette situation n'explique pas pourtant l'état de santé plus robuste de la population qui vit au niveau de ces unités spatiales.

**TABLEAU 42. - : Fréquentation des institutions de santé en fonction de la zone géographique**

Institutions	Nombre moyen de patient(e)s ausculté(e)s par mois													Total	%
	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.			
Centre santé la Providence	168	171	137	174	232	155	142	169	160	169	150	179	2006	31.33%	
Clinique Aide divine	230	265	179	225	268	202	183	168	250	253	209	185	2617	40.88%	
Clinique Jéhova Rapha	103	96	86	122	79	83	88	115	132	108	136	145	1293	20.19%	
Clinique Médicale Christo-phienne	25	19	32	27	58	36	64	33	43	40	47	61	485	7.57%	
Total	526	551	434	548	637	476	477	485	585	570	542	570	6401	100%	

Source : Mairie de Milot / Enquête épidémiologique dans les institutions de santé / Juillet 2021

Par ailleurs, les patient-e-s de certaines zones desservies par les établissements de santé parcourent de longues distances et marchent d'une (1) à près de deux (2) heures de temps pour atteindre l'institution de santé la plus proche. Les zones les plus concernées sont Dubré et Baagini au niveau de Perches-de-Bonnet. Dans la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque, les zones

concernées sont Porte-Vin et Arsenal tandis que les zones identifiées pour la 3<sup>ème</sup> section Génipailler sont Distou et Logadière. Cela montre la nécessité de développer les soins de santé ambulatoires, de rééquilibrer la carte sanitaire et de renforcer les dispositifs ambulanciers pour faciliter l'accès aux institutions de santé.

**TABLEAU 43 : Evaluation de la distance parcourue par la population de certaines zones pour atteindre les établissements de santé**

Institutions de référence	Zones desservies et de provenance des malades les plus éloignées de l'institution de santé	Temps moyenne en minutes pour atteindre l'institution de santé la plus proche
Clinique médicale Christo-phienne	Choiseuil, Arsenal, Barrière Battant, Centre-ville	40 mn
Clinique Aide Divine	Laffitte, Bodin, Dubré, Carrefour Laguerre, Védrine, Pont Gracia, Nan Sonson, Nacisse, Jn-Michel, Bordes	70 mn
Clinique Médicale de Lambert	Talès, Lecuiyer, Diaquois, La Suisse, Lambert	30 mn
Clinique La Délivrance	Marseille, Bérard, Baquini, Logadière, Délivrance, Trois-Ravines, Quartier-Morin, Cap-Haïtien	68 mn
Clinique Jéhovah Rapha	Dubré, Trois ravines, Barrière battant, Ti rue	80 mn
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	Porte-vin, Lory, Distou, Fontenelle	110 mn
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	Descotières, Bodin, Brossard, Coronel, Centre-ville	55 mn
Centre de Santé La Provi-dence/Fondation Cadres	Site lapè, Dubré, Haut-du-Cap	90 mn

Source : Mairie de Milot / Diagnostic participatif de la commune / 2020-2021

## ► MALADIES ET SYMPTÔMES LES PLUS RENCONTRÉ(E)S EN CONSULTATION GÉNÉRALE

Les maladies des voies digestives et gastro-entérites constituent la première cause de consultations dans les établissements de santé selon l'étude épidémiologique de cohorte menée de janvier à décembre 2020, avec un effectif de quatre mille deux-cent-un (4201) sur un nombre total de dix-sept mille huit cent quarante-quatre

(17844) consultations effectuées, soit un pourcentage de plus de 23,69 %. Elles sont suivies par ordre décroissant des maladies de la peau, des maladies nutritionnelles et métaboliques liés à l'hérédité, des maladies et symptômes des voies respiratoires ainsi que des maladies parasitaires, avec des pourcentages respectifs de 21.38%, 13.97%, 12.99% et 11.47%. Certaines pathologies à déclaration obligatoire comme le VIH-SIDA sont aussi enregistrées en consultations générales.

**TABLEAU 44.** - : Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés

Symptômes et maladies	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total	%
<b>INFECTIONS DES VOIES GÉNITO-URINAIRES ET SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES</b>														
IGU	115	90	98	121	99	88	82	80	76	83	77	80	1089	6.10%
AIDS	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24	0.13%
Sous-total	117	92	100	123	101	90	84	82	78	85	79	82	1113	6.23%
<b>GASTRO-ENTÉRITES ET MALADIES DES VOIES DIGESTIVES</b>														
Gastrite	217	190	187	213	202	190	191	205	180	186	175	203	2339	13.10%
Ulcère Gastro Duodénal	84	83	80	81	80	83	81	89	87	88	92	110	1038	5.81%
Diarrhée	21	24	28	31	27	26	32	29	24	36	24	25	327	1.83%
Typhoïde	49	41	45	41	43	40	38	42	41	39	40	38	497	2.78%
Sous-Total	371	338	340	366	352	339	342	365	332	349	331	376	4201	23.54%
<b>MALADIES PARASITAIRES</b>														
Parasitoses Intestinales	158	174	172	156	171	170	171	181	169	146	170	178	2016	11.29%
Malaria	9	1	0	1	2	2	1	4	2	2	7	0	31	0.17%
Sous-Total	167	175	172	157	173	172	172	185	171	148	177	178	2047	11.47%
<b>PATHOLOGIES CUTANÉES</b>														
Maladies de la peau	101	104	103	102	105	105	106	104	102	103	107	103	1245	6.97%
Sarcoptose	172	189	181	179	190	178	158	147	159	180	432	406	2571	14.40%
Sous-Total	273	293	284	281	295	283	264	251	261	283	539	509	3816	21.38%
<b>MALADIES DE LA SPHÈRE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE</b>														
Amygdalite	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	240	1.34%
Oties	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	120	0.67%
Conjonctivite	15	14	13	16	17	14	13	17	16	17	19	15	186	1.04%
Sous-Total	45	44	43	46	47	44	43	47	46	47	49	45	546	3.05%
<b>MALADIES ET SYMPTÔMES DES VOIES RESPIRATOIRES</b>														
Syndrome grippal	155	160	150	152	146	157	161	140	163	156	162	156	1858	10.41%
IRA	35	30	33	32	29	27	26	31	30	30	30	31	364	2.03%
Asthme	7	9	6	5	4	7	5	7	4	8	5	6	73	0.40%
Tuberculose pulmonaire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24	0.13%
Sous-Total	199	201	191	191	181	193	194	180	199	196	199	195	2319	12.99%
<b>MALADIES ET SYMPTÔMES CARDIOVASCULAIRES</b>														
Hypertension	79	93	53	83	84	80	84	55	83	54	51	80	879	4.92%
Cardiopathies	40	29	32	30	35	40	35	45	40	32	34	38	430	2.40%
Sous-Total	119	122	85	113	119	120	119	100	123	86	85	118	1309	7.33%
<b>MALADIES NUTRITIONNELLES ET MÉTABOLIQUES LIÉES À L'HÉRÉDITÉ</b>														
Anémie	147	143	155	147	139	148	144	152	147	155	139	147	1763	9.88%
Diabète	68	70	88	42	57	48	57	57	46	51	69	77	730	4.09%
Sous-Total	215	213	243	189	196	196	201	209	193	206	208	224	2493	13.97%
Total	1506	1478	1458	1466	1464	1437	1419	1419	1403	1400	1667	1727	17844	100%

Source : Mairie de Milot/Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

## ► QUELQUES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS

Certaines institutions reçoivent des médecins de différentes spécialités, des laborantins, des dentistes et des pharmaciens dans le cadre d'un élargissement et d'un renforcement du paquet de services sanitaires offerts. Les activités de soins de santé ambulatoires dans les postes de rassemblement sont réalisées uniquement par six (6) établissements de santé appartenant aux deux premiers échelons, les informations n'étant pas disponibles pour l'institution de

troisième échelon. Ces établissements disposent respectivement de 7 postes de rassemblement ayant chacun 1 à 4 agents de santé dans les zones de Dubré, Carrefour-des-Pères, Centre-ville, Grand-Pré, Robillard, Arsenal et Lory.

De plus, des religieux de la zone organisent des cliniques mobiles à l'aide de cadres médicaux étrangers qu'ils amènent dans la zone, notamment dans les institutions et les églises Baptistes situées au niveau de la 1<sup>ère</sup> et de la 3<sup>ème</sup> sections.

**TABLEAU 44.- : Etablissements organisant des soins de santé ambulatoires au niveau de la commune**

Nom de l'institution	Nombre de postes de rassemblement	Localisation des postes de rassemblement	Nombre d'ASCP affectés aux postes
<b>ETABLISSEMENTS DE PREMIER ÉCHELON</b>			
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	2	Dubré	4
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	1	Carrefour-des-Pères	2
<b>ETABLISSEMENTS DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>			
Centre santé la Providence (Fondation Cadres)	1	Lory	1
Clinique Médicale Christophienne	2	Centre-ville, Grand-Pré	3
Clinique La Délivrance	1	Robillard	3
Clinique Jéhovah Rapha	1	Arsenal	2

*Source : Mairie de Milot / Enquête épidémiologique dans les institutions de santé / 2021*

Parmi les axes prioritaires d'intervention de la politique de santé figurent la priorisation des soins primaires de santé. En effet, ces soins sont censés être globalisés et intégrés pour constituer le Paquet Essentiel de Services (PES) dans le but de satisfaire les

besoins de santé fondamentaux de la population. L'enquête menée auprès des institutions de santé montre une faible prise en charge de la santé de la femme et de l'enfant, de la nutrition et de la santé mentale au niveau des établissements de santé des échelons de base.

**TABLEAU 45.** - : Niveau de prestation de soins des institutions de santé

Services de santé offerts	Normes			Situation de la Commune		
	CCS	CS	HCR	Dispensaires	CS et Cliniques	HCR
Santé de la femme	+	+	+	1/2	0/6	-
Santé de l'enfant	+	+	+	2/2	0/6	-
Lutte contre les maladies transmissibles	+	+	+	2/2	5/6	-
Nutrition	+	+	+	1/2	0/6	-
Maladies chroniques transmissibles	+	+	+	2/2	6/6	-
Maladies chroniques non transmissibles	+	+	+	2/2	6/6	-
Soins oculaires: Lutte contre la cécité évidente et l'incapacité fonctionnelle	+	+	+	0/2	1/6	-
Santé mentale	+	+	+	0/2	0/6	-
Soins chirurgicaux	N/A	+	+	0/2	0/6	-
Soins Bucco-Dentaires	N/A	+	+	0/2	0/6	-
Urgences: Soins intensifs	N/A	N/A	+	0/2	0/6	-

Source : Mairie de Milot/ Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

En matière de lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles et le VIH/SIDA, on dénote qu'environ huit (8) établissements de santé des deux premiers échelons participent au dépistage des Personnes Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine (PVVIH). Ils ont dépisté dix-huit (18) nouveaux cas au cours de l'année

2020. Néanmoins, la prise en charge des PVVIH est effectuée uniquement au niveau de l'Hôpital Sacré Cœur de Milot. En dépit de l'indisponibilité de données fiables, les informations reçues des prestataires de service portent à croire que les femmes seraient moins atteintes que les hommes au niveau de la commune.

**TABLEAU 46 :** Nombre de personnes recensées vivant et atteint du VIH

Institutions	Nombre de cas recensés par année		Total	%
	Homme	Femme		
Clinique Médicale Christophienne	2	1	3	16.66%
Clinique Aide Divine	2	2	4	22.22%
Clinique Médicale de Lambert	0	1	1	5.55%
Clinique La Délivrance	0	1	1	5.55%
Clinique Jéhovah Rapha	1	0	1	5.55%
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	2	0	2	11.11%
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	1	1	2	11.11%
Centre de Santé La Providence/Fondation Cadres	4	0	4	22.22%
Total	12	6	18	100%

Source : Mairie de Milot/ Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

Pour la planification familiale, huit (8) établissements de santé offrent, dans la commune, ces services aux jeunes hommes et aux femmes en âge de procréer. Selon l'étude de cohorte menée auprès de ces

établissements, la grande majorité des gens sollicitant une planification familiale sont des femmes représentant un pourcentage de 64.80 % des demandes.

**TABLEAU 47. - : Nombre de planification familiale suivant le sexe et la tranche d'âge**

<b>Institutions de santé</b>	<b>Nombre de demandes de méthodes contraceptives par sexe</b>			
	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Clinique Médicale Christophienne	22	3	25	12.75%
Clinique Aide Divine	12	28	40	20.40%
Clinique Médicale de Lambert	6	11	17	8.06%
Clinique La Délivrance	3	7	10	5.10%
Clinique Jéhovah Rapha	0	5	5	2.55%
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	0	29	29	14.79%
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	21	27	48	24.48%
Centre de Santé La Providence/Fondation Cadres	5	17	22	11.22%
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>127</b>	<b>196</b>	<b>100%</b>

Source : Mairie de Milot/ Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

Dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), les enfants de 0 à 5 ans reçoivent plusieurs vaccins gratuitement comme le BCG, le vaccin contre la Rougeole, la Diphtérie, le Tétanos et la Polio. Plus de la moitié des enfants vaccinés dans ce programme sont âgés entre 0 et 12 mois. Suyant les informations collectées, les services de vaccination contre le COVID-19 ne sont pas encore disponibles dans la commune au moment de l'enquête.

Néanmoins, les institutions sanitaires sensibilisent la population sur les questions de santé et font régulièrement des séances d'éducation basées sur les thèmes comme le choléra, la vaccination, la diarrhée, la planification familiale, la nutrition, l'allaitement maternel, la tuberculose, le VIH/SIDA et d'autres thématiques sur la santé. Les séances d'éducation sur la santé pour le changement de comportement sont dominées par la sensibilisation sur le Corona Virus.

**TABLEAU 48.** - : *Nombre de séances éducatives mensuelles*

Institution de santé	Nbre de séances éducatives mensuelles	Contenu des séances éducatives
<b>ETABLISSEMENTS DE SANTÉ DE PREMIER ÉCHELON</b>		
Dispensaire Communautaire de Petit Mil	1	Vaccination ;
Dispensaire de Carrefour-des-Pères	1	Vaccination ;
<b>ETABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DEUXIÈME ÉCHELON</b>		
Centre de Santé La Providence / Fondation Cadres	1	Vaccination ;
Clinique Médicale Christophienne	3	Diarrhée, Lutte contre le Corona
<b>LUTTE CONTRE MALADIES TRANSMISSIBLES</b>		
Clinique Aide Divine	2	Prévention des maladies contagieuses,
<b>NUTRITION ET ALLAITEMENT MATERNEL</b>		
Clinique Médicale de Lambert	2	Prévention contre le COVID-19 ;
Clinique La Délivrance	2	Lutte contre le CO-VID-19 ;
Clinique Jéhovah Rapha	2	Diarrhée, Lutte contre le COVID-19 ;
<b>ETABLISSEMENT DE SANTÉ DE TROISIÈME ÉCHELON</b>		
Hôpital Sacré-Cœur Crudem	-	-

Source: Mairie de Milot/ Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

## ► ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LE SYSTÈME SANITAIRE

Deux organisations non gouvernementales et deux organisations communautaires de base interviennent dans le domaine de la santé au niveau de la commune. Ces organisations sont l'organisation des paysans pour l'avancement de Milot (OPAM), Tèt

kole pou ede Lecuiyer, World Vision et OMS (One Mission Society). Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) joue un rôle dans la gouvernance et la supervision du secteur dominé à 77% par les acteurs non-publics. Ces entités interviennent dans différents domaines d'activités liés à la santé, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 49 : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune**

ORGANISATION	DOMAINE D'INTERVENTION	ZONES D'INTERVENTION	GROUPES ENCADRES
OPAM Organisation des Paysans pour l'Avancement de la Commune de Milot	Formation Nutrition Urgence	2 <sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque	Matrones Enfants des familles vulnérables
World Vision International	Nutrition Prise en charge	1 <sup>ère</sup> Section Perches-de-Bonnet	Enfants
Tèt Kole pou ede Le-cuiyer	Premiers soins	1 <sup>ère</sup> Section Perches-de-Bonnet	Enfants Femmes
OMS (One Mission Society)	Premiers soins - Urgences - Prévention	Centre-Ville	Enfants Hommes Femmes

Source : Mairie de Milot/ Ateliers de diagnostic participatif du PCD / Enquête épidémiologique dans les institutions de santé/ 2021

## ► NUTRITION

En termes de situation nutritionnelle, les données enregistrées au niveau national montrent une situation de famine qui affecte une très grande proportion de la population. Selon les estimations les plus récentes du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC), dans le cadre d'un article publié par le PAM, en mars 2022, sur environ 11 millions d'Haïtiens, quelque 4,5 millions (près de 45% de la population) souffrent de la faim et parmi eux, plus de 1,3 million ont été en situation d'« urgence » (phase 4 de l'IPC) entre mars et juin 2022<sup>8</sup>.

Par ailleurs, l'ONU a indiqué que l'insécurité alimentaire avait augmenté de 15 % dans les zones rurales depuis la dernière analyse effectuée en décembre 2018. « Sans assistance immédiate, la situation devrait se détériorer davantage ». « Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire urgente passera de 3,7 millions à 4,1 millions <sup>9</sup> ».

En effet, « selon la dernière analyse de l'IPC, publiée en octobre 2022, un nombre record de 4,7 million de personnes sont actuellement confrontées à une faim aigüe (IPC 3 et plus), dont 1,8 million de personnes en phase d'urgence (IPC4). Et, pour la première fois en Haïti, 19000 personnes sont en situation de Catastrophe (IPC5) ». <sup>10</sup>

<sup>8</sup>(news.un.org / https://news.un.org ' story ' 2022/03 ou https://news.un.org/fr story /2022/03/1116792)

<sup>9</sup>Le Devoir, Agence France Presse, 8 Novembre 2019

<sup>10</sup>(https://fr.wfp.org/communiques-de-presse/des-niveaux-de-faim-catastrophiques-enregistres-pour-la-premiere-fois-en-Haiti/PAM/WFP)

En matière de qualité, les échanges effectués lors des ateliers et des rencontres avec les acteurs clés montrent un manque de connaissance de la population de la pyramide alimentaire haïtienne. Les ménages ne maîtrisent pas les associations nécessaires entre les différents types d'aliments afin de bénéficier les apports protéiques et les nutriments nécessaires à la croissance, la construction et à la protection de l'organisme chez les enfants et les adultes.

Par ailleurs, les informations collectées lors de l'enquête socio-économique montrent un certain déséquilibre dans la variation des aliments consommés dans les ménages. Les faits portent à croire que le repas du milotien et de la milotienne est davantage constitué de céréales au détriment des aliments constructeurs basés sur les pro-

téines et des aliments protecteurs comme les fruits et légumes. Selon les acteurs sur le terrain, ce serait beaucoup plus une conséquence du faible pouvoir d'achat des ménages qu'à une méconnaissance de la nécessité d'un équilibre nutritionnel dans l'apport alimentaire.

Comme le montre le tableau suivant, les apports en protéines sont faibles. En effet, sur l'ensemble des ménages questionnés, les fibres alimentaires, les fruits, les protéines et les féculents ne seraient pas consommés du tout, pendant une semaine, par de forts pourcentages des ménages, avec des taux significatifs respectifs de 56.46%, 28.35%, 15.44% et 33.42%. Par ailleurs, les céréales, les matières grasses et les glucides seraient consommés au quotidien suivant un pourcentage respectif de 56.46%, 67.34% et 67.34%.

**TABLEAU 50. - : Alimentation des ménages dans la commune de Milot**

Catégories et variétés d'aliments consommés	Aliments non consommés au cours de la semaine	Aliments consommés au moins une fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins trois fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins cinq fois cours de la semaine	Aliments consommés chaque jour au cours de la semaine
Céréales et dérivés : Blé, Mais, Riz, Petit mil, Pain, Spaghetti, Macaroni	1.01%	1.77%	7.34%	10.13%	56.46%
Féculents : Manioc, Cassave, Pomme de terre, Patate	56.46%	13.67%	7.85%	2.53%	0.51%
Fibres alimentaires : Légumes, feuilles	28.35%	16.71%	17.97%	5.32%	2.78%
Fruits : Mangue, Orange, Avocat, figue, Autres fruits	15.44%	6.58%	17.97%	13.92%	13.92%

Catégories et variétés d'aliments consommés	Aliments non consommés au cours de la semaine	Aliments consommés au moins une fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins trois fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins cinq fois cours de la semaine	Aliments consommés chaque jour au cours de la semaine
Pois, Pistache, Noix, Beurre d'arachide	3.29%	4.05%	14.43%	13.92%	27.59%
Protéines : Lait, fromage, Yaourt	33.42%	10.63%	14.18%	6.58%	9.62%
Matières grasses : Huile, Beurre, Mantègue	1.77%	1.77%	5.06%	3.80%	67.34%
Glucides : Sucre, Miel	3.80%	1.01%	11.90%	12.15%	43.29%
Vivres alimentaires et autres : Banane, Arbre Véritable, Arbre à pain, Café, Thé, Chocolat, Epices, Clou de girofle	7.59%	7.09%	18.48%	8.61%	28.35%

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages/ 2020-2021



En outre, il n'y a aucun contrôle sur la qualité des produits consommés. En effet, la production agricole s'affaiblit de jour en jour. Les produits locaux cèdent la place progressivement à des produits importés sur la frontière dominicaine. Aucune instance ne se charge de tester la valeur nutritive des produits, ni leur qualité. Le milotien et la milotienne les consomment directement, sans évaluation préalable. Le produit frais, propre à la consommation et libre d'engrais et de pesticides nocifs pour l'organisme, n'existe presque plus sur le marché local.

Aussi beaucoup de produits de conserve sont vendus dans les rues par des marchandes ambulantes. Bien des fois, ce sont des produits expirés. Manipulés par l'appât du gain et l'amour du profit à outrance, les acteurs de la chaîne, en passant des détaillant-e-s aux importateurs et importatrices,

se livrent de plus en plus à la contrefaçon et à la falsification des dates sur les produits. Les instances du Ministère de la santé, du Ministère du Commerce et de l'Industrie et le corps de police sanitaire de la Mairie qui devraient vérifier leur date de péremption n'existent même pas. Et la population est livrée à elle-même.

Dans les institutions de santé, les données montrent une faiblesse des programmes d'apport nutritionnel aux femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans. Les programmes d'apport en nutriments comme le fer, les vitamines aux femmes et aux nouveau-nés se font de plus en plus rares. Ainsi, on rencontre certaines maladies d'origine métabolique et nutritionnelle comme le Marasme, le Kwashiorkor, l'Anémie par carence nutritionnelle, etc.

## En résumé



*La commune de Milot ne bénéficie pas d'une couverture sanitaire globale comme prévu dans la politique nationale de santé du gouvernement pour le territoire (MSPP, 2012). Cependant, l'existence de l'hôpital communautaire de référence Sacré Cœur Milot, des dispensaires, du centre de santé et la disponibilité de ressources humaines permettent de desservir la population. Un projet de construction d'un hôpital est en cours d'exécution au niveau de la troisième section. Ce projet devrait-être réalisé par des missionnaires étrangers et avec l'appui financier et technique du Canada. C'est donc une opportunité à saisir par la commune pour pallier les nombreuses contraintes de son système sanitaire.*



## 2.3.4. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une question de santé publique. En effet, la majorité des cas de maladies dénombrées se développent en milieu insalubre. Selon l'OMS, chaque année un grand nombre de personnes meurent à cause du manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène dont 60% à cause de la diarrhée<sup>11</sup>. Les données démontrent que l'insalubrité reste un facteur majeur de mortalité, pourtant évitable si de meilleures conditions d'hygiène, des campagnes d'éducation sanitaire et un système d'approvisionnement en eau adéquat ont été organisées ou mises en place. Au niveau de la commune, la Mairie est la seule entité garante de la gestion des déchets. Elle converge ses efforts à améliorer la situation sanitaire de la population par la fourniture des services d'assainissement et de gestion des déchets.

### ► APPROVISIONNEMENT EN EAU

La population est alimentée directement en eau de plusieurs façons : soit par des entreprises locales, au nombre de six (6), qui produisent et vendent de l'eau, soit, par pompage, à partir de kiosques et de puits ou par une connexion au réseau de la DINEPA qui fonctionne depuis 2013, mais ne couvre qu'une partie du centre-ville. Si l'installation peut se faire en une journée, la qualité de cette eau laisse pourtant à désirer.

Trois sources sont aussi utilisées pour l'alimentation de la commune par captage :

- L'une dans la localité de Thibault (première section) qui dessert uniquement la deuxième section ;
- La source Brisement qui se situe dans la localité La salle au centre-ville et,
- La source Médecin, située au Haut Palais (Centre-ville), n'est plus utilisable, car une étude d'un groupe de spécialistes français a révélé que cette eau n'est pas potable et sa consommation pourrait entraîner de graves problèmes de santé.

Enfin, l'OREPA qui compte plus de 500 abonnés dans la commune distribue l'eau par zone en raison de la faible capacité de débit de la source Brisement desservant le centre-ville. Cependant, seulement 10% environ des abonnés payent les 75 gourdes réclamées par l'OREPA pour l'abonnement mensuel.

Sur l'ensemble des ménages interrogés, 79% disent mettre environ trente (30) minutes pour aller chercher de l'eau contre 19% qui estiment avoir besoin d'environ une heure pour aller collecter de l'eau. Plus loin, plus de 38% avancent avoir utilisé les pompes manuelles pour s'alimenter en eau alors que 19% utilisent des puits protégés. 16% sont branchés au réseau de la DINEPA et le même nombre se sert du service public fourni par la CTE/DINEPA.

11) OMS, principaux repères sur l'assainissement et l'hygiène/Thème de santé, Juin 2019

**TABLEAU 51 : Accessibilité et qualité de l'eau consommée dans la commune**

<b>Temps de marche jusqu'au point d'eau</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Moins de 30 minutes	5103	79.09%
Entre 30 minutes et 1 heure	1251	19.39%
Plus d'une heure	99	1.52%
<b>Grand Total</b>	<b>6453</b>	<b>100.00%</b>

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménage/ 2020-2021

**TABLEAU 52 : Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique**

<b>Source principale d'approvisionnement en eau</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Robinet du ménage	1062	16.46%
Réseau public (CTE/DINEPA)	1045	16.20%
Pompe manuelle	2483	38.48%
Puits protégés	1241	19.24%
Puits non protégés	375	5.82%
Camion-citerne (eau non-traitée)	17	0.25%
Eau achetée par seau chez/Vendeur privé/Citerne privée	33	0.51%
Autres	197	3.04%
<b>Grand Total</b>	<b>6453</b>	<b>100.00%</b>

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménage/ 2020-2021

Plus de 90 points d'eau et sources alimentent des zones comme Pénifort, Thibaut, Narcisse, Arsenal, K-Milot, Choiseuil, Haut Palais et autres localités dans la première et la deuxième section. Dans la troi-

sième section, par contre, environ 20 points d'eau sont accessibles au grand public. Il existe aussi 7 bassins de captage d'eau (5 à Haut Palais, 2 K-Milot)

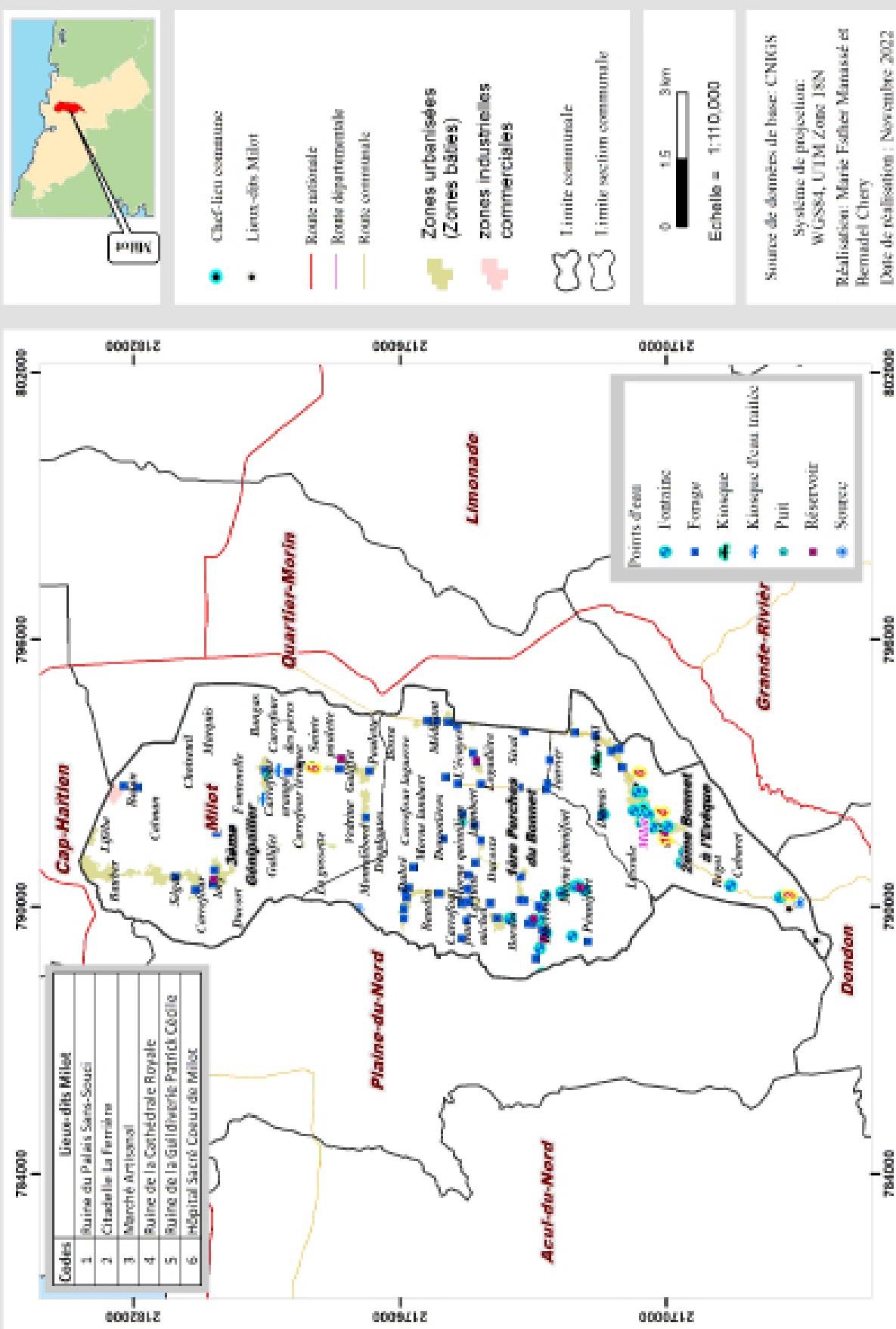




## LOCALISATION DES POINTS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON ET À USAGE DOMESTIQUE DANS LA COMMUNE

La carte des points d'eau de la commune de Milot montre les endroits accessibles pour l'approvisionnement en eau. Il est remarqué une forte représentation des forages, soit 68 sur un total de 112 points d'eau répertoriés. On observe 25 fontaines, 1 kiosque, 11 réservoirs, 2 kiosques d'eau traitée, 3 puits et 2 sources d'eau. Du point de vue spatiale, on retrouve un effectif de 65 points d'eau dans la 1<sup>ère</sup> section, 27 dans la 2<sup>ème</sup> section et 20 dans la 3<sup>ème</sup> section. Les points d'eau sont surtout concentrés dans les zones bâties. A noter qu'il existe d'autres points d'eau localisés au niveau des zones montagneuses qui sont difficilement accessibles et qui n'ont pas été géolocalisés par les enquêteurs.

## POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE MILOT



*Carte 15: Localisation des points d'approvisionnement en eau de la commune*

## ► GESTION DES DÉCHETS

Le service de voirie de Milot compte quatorze (14) personnes dont deux (2) femmes. Cependant en période de fête, la Mairie contractualise plus de cent (100) personnes afin d'assainir la ville. Le ramassage des déchets se fait quotidiennement par les comités de quartier ou par des travailleurs moyennant le paiement d'un minimum de 50 Gourdes par ménage pour le service. Ne disposant ni d'équipements adéquats ni de site de décharge public aménagé selon les normes, la municipalité collecte les déchets

à l'aide de brouettes, pelles et râteaux. Ils sont brûlés principalement à Nan Léandre à l'arrière de CRUDEM ou à Nan Mapou derrière le cimetière. Les inventaires et enquêtes menés dans la commune révèlent qu'il existe vingt (20) tas d'immondices dont douze (12) au centre-ville et le reste à Bonnêt-à-l'Evêque. Il y a aussi 12 dépôts sauvages dont neuf (9) au centre-ville. Pour ce qui concerne les poubelles, seulement six (6) sont installées dans la commune : trois (3) au centre-ville et autant à Bonnêt-à-l'Evêque.

**TABLEAU 53 : Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune**

Espaces géographiques	Tas d'immondices	Poubelles	Dépôts sauvages	Grand Total
Bonnet-à-l'Evêque	8	3	3	14
Centre-Ville	12	3	9	24
Grand Total	20	6	12	38

Source : Mairie de Milot / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages / 2020-2021

Les déchets provenant du marché et une partie de ceux qui sont produits par la ville ainsi que les objets en plastique sont jetés dans la ravine brisement, ce qui occasionne, parfois, l'inondation du centre-ville en période pluvieuse car les canaux et les ravines sont très rarement curés. Les déchets provenant du centre hospitalier, quant à eux, sont brûlés à l'aide d'un incinérateur construit à proximité du bâtiment de l'hôpital. Les autres structures de santé tels les dispensaires et cliniques ne disposant pas d'incinérateur, enterreraient les déchets dangereux.

Selon l'inventaire des infrastructures et l'enquête socio-économique sur les ménages réalisés par IFOS entre 2020 et 2021, la commune de Milot compte 48 canaux dont plus d'une douzaine dans chaque section communale. Il existe deux (2) lagons et près d'une vingtaine de mares d'eau dont plus de la moitié est à Génipailler. A noter que les eaux dérivées des soins de santé et des morgues sont drainées vers des puitsards et/ou des fosses septiques. Le tableau ci-dessus fait la répartition des mares d'eau, étangs, lacs, lagons et canaux non curés répertoriés au niveau de la commune.



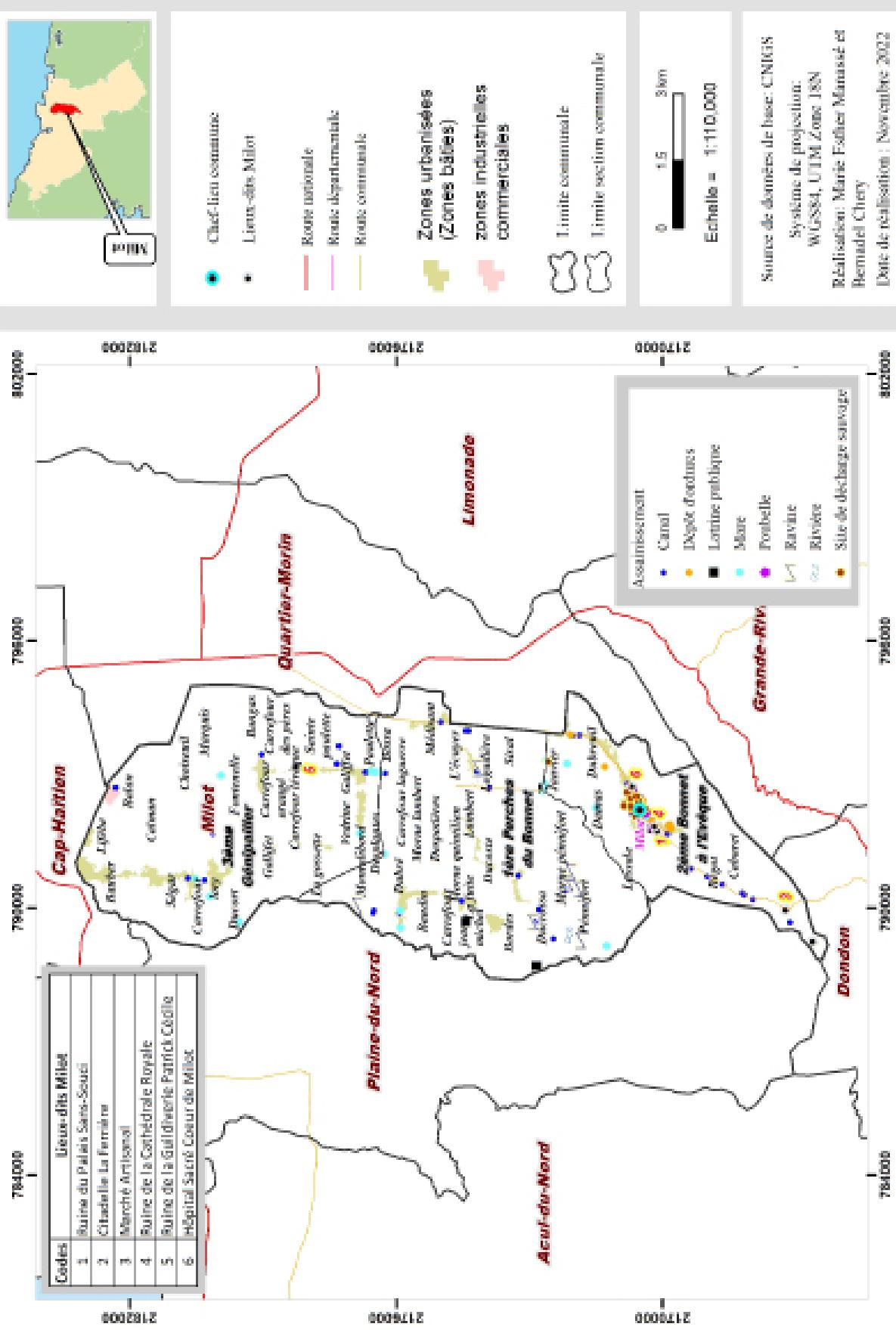
## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ET SITES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

La carte d'assainissement de la commune de Milot montre la spatialisation des différents éléments qui sont considérés dans la gestion des eaux usées et des déchets solides. Ces éléments sont des canaux de drainage, des dépôts d'ordures, des poubelles, des mares, des latrines publiques, des rivières, des ravines et des sites de décharge sauvages. Les éléments concernant les infrastructures et sites d'assainissement répertoriés par les enquêteurs sont au nombre de 119 répartis dans les zones urbanisées de la commune.

Ces infrastructures et sites d'assainissement sont représentés sur la carte sous forme de points. Ils sont ainsi répartis : 48 pour les canaux de drainage, 20 pour les dépôts d'ordures ou tas d'immondices, 4 pour les latrines publiques, 6 pour les poubelles, 20 pour les mares d'eau, 8 pour les ravines, un seul point pour une rivière et 12 pour les dépôts sauvages et sites de décharge sauvages.

La 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet compte 30 éléments d'infrastructures d'assainissement, soit 25.22% de l'ensemble, la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque en a 69, soit un pourcentage de 57.98%, et la 3<sup>ème</sup> section Génipailler possède 20 éléments, soit un pourcentage de 16.80%.

## ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 16: Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune

## » DISPOSITIFS SANITAIRES ET ÉVACUATION DES DÉJECTIONS

Les informations contenues dans le tableau ci-dessous traitant des lieux d'aisance de la commune, montrent que moins de 10%, soit 604 ménages représentant 9,37% des familles de Milot utilisent une toilette hygiénique. Plus de la moitié des six mille quatre cent cinquante-trois (6 453) ménages, soit trois mille sept cent soixante-quatorze (3,774) représentant 58,48% ont des latrines de famille contre plus de 9% qui disent faire leur besoin chez un voisin, près de 9% dans les bois et environ 6% dans un trou. En comparant le nombre de ménages utilisant des toilettes hygiéniques, soit moins de 10%, contre ceux qui utilisent des latrines pour faire leur besoin, plus de 58%, il est évident que la population vit encore en marge de la modernité.

**TABLEAU 54.- : Lieux d'aisance du ménage de la commune**

Lieux d'aisance du ménage	Effectif	Pourcentage
WC (toilette hygiénique)	604	9.37%
Latrines de la famille/Pour moins de 3 familles	229	3.53%
Latrines de la famille/Pour plus de 3 familles	49	0.76%
Latrines de la famille	3774	58.48%
Dans un trou	376	5.82%
Dans les bois	555	8.61%
Chez les voisins	604	9.37%
Dans un sachet	131	2.03%
Autres endroits (Sous un arbre, etc...)	131	2.03%
Grand Total	6453	100.00%

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

En matière d'assainissement, la commune peut compter sur l'apport du projet de latrinisation financé par CECI/Banque Mondiale et exécuté par l'organisation des agents de développement de Milot ainsi que le programme d'éducation sanitaire exécuté par la World Vision dans la première section. Le tableau suivant fait, en termes de proportion, une distribution des latrines sèches et toilettes hygiéniques répertoriées au niveau de la commune.

**TABLEAU 55. :- Distribution et catégorie d'installations hygiéniques par ménage**

Espaces géographiques	WC (toilette hygiénique)	Latrines sèches familiales pour au moins 3 familles	Latrines sèches familiales pour plus de 3 familles
Perches-du-Bonnet	3	5	1
Bonnêt à l'Evêque	6	0	0
Génipailler	6	3	0
Centre-ville	22	6	2
Grand Total	37	14	3

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

## ► DRAINAGE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE

L'espace urbain est traversé du Sud-est au Nord-Ouest par la rivière « Trois-Rivières » où se jettent les ravines Brisement et Sable. Ces cours d'eau ont largement conditionné l'urbanisation de la ville et, en raison des caractéristiques du milieu (encaissement au piedmont des mornes, topographie, etc.), plusieurs zones urbaines sont sujettes

à des inondations récurrentes. Les secteurs les plus vulnérables sont situés au niveau du pont reliant les quartiers An Haut-Bouc et An Bas-Bouc, le long de la ravine Brisement et au Sud-est de la ville aux pieds du Morne Gérôme. En ce qui concerne les eaux grises, elles sont drainées vers des puisards individuels ou tout simplement jetées sur la chaussée. Cependant, dans la plupart des zones reculées, on les utilise pour arroser de petits jardins familiaux.



Les eaux usées et pluviales des zones "les Dignitaires", Arsenal et An Haut-Bouc sont collectées et drainées vers un canal partant d'Arsenal (deuxième section) traversant toute la commune jusqu'à la troisième section Génipailler. Ce canal qui se jette finalement dans le grand canal du quartier Blue Hills à Cap-Haïtien est alimenté par de petits canaux de drainage et les caniveaux. Il inonde fort souvent le centre-ville à cause des déchets qui y sont déversés par les riverains lors des pluies.

#### ► CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La commune dispose de quatre marchés publics dont l'un a été construit par le directeur de l'hôpital Sacré-Cœur, avec un minimum de structures devant accueillir une cinquantaine de marchandes qui occupaient, autrefois, la rue longeant l'entrée

principale de l'établissement sanitaire. Deux autres, non construits, faits de tonnelles avec des étalages en bois, sont dépourvus de toutes infrastructures de base. Et le dernier, « un marché touriste » fait en bois, est recouvert de tôles munis de plusieurs compartiments où les marchands (h/f) étaient leurs produits. Dans les autres, les aliments sont exposés au soleil, à la poussière et aux mouches, vectrices de toutes sortes de maladies.

#### ► GESTION DES TOMBES ET CIMETIÈRES

La gestion du cimetière est assurée par la Mairie qui le nettoie occasionnellement à travers un contractant. L'espace est clôturé et dispose d'une barrière à l'entrée principale. Par contre, l'Hôpital Sacré-Cœur et le petit marché public sont construits dans sa proximité immédiate.

### En résumé



*La commune de Milot possède de fortes potentialités en eau, mais mal repartie sur son territoire. Les disparités d'accès au service d'eau potable résultent de l'incapacité de gestion du système d'approvisionnement par la DINEPA et notamment du mauvais fonctionnement des « tuyaux » publics dans les sections communales. Dans certaines zones, la population doit parcourir de longues heures de marche pour puiser l'eau soit dans les sources ou dans les rivières, d'où ils jettent des tas d'immondices, faute de formation et de sensibilisation sur la protection des ressources hydriques.*

*En matière d'assainissement, le service de voirie est inefficace à cause du manque de matériels et d'équipements. A noter que plusieurs instances nationales et internationales interviennent dans les activités d'assainissement, d'implémentation et de protection des kiosques d'eau dans les sections communales. Le jumelage de ces actions pourrait permettre à la commune de relever les défis auxquels elle fait face dans ce secteur en réduisant sa grande menace à savoir la sécheresse.*

## 2.4.4. JUSTICE ET DROITS HUMAINS

Dans tout État démocratique, la justice est considérée comme l'un des services publics les plus importants. Lors des ateliers de Diagnostic Participatif, les participant-e-s ont souligné l'épineux problème concernant le manque d'effectifs de ressources humaines et celui de la question d'accèsibilité comme des contraintes qu'il fallait adresser. Ces préoccupations sont de taille et méritent d'être abordées en urgence par les autorités judiciaires et étatiques.

### ► ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Il existe un seul tribunal de paix dans la commune, situé au centre-ville, desservant une population majoritairement résidée dans les sections communales. Il est logé dans un bâtiment en bon état qui héberge également le bureau d'État Civil et l'ONI. Il dispose d'une seule salle d'audience qui sert notamment de bureau au personnel qui est actuellement en fonction. Ce bâtiment est dépourvu d'électricité, de bibliothèque juridique et de mobilier en nombre suffisant.

Tout un ensemble d'intervenants participent à la production du travail judiciaire dans la commune aussi bien qu'à son fonctionnement. Il n'existe qu'une seule juge qui, dans la diversité de ses fonctions, constitue l'acteur stratégique du système judiciaire local. Par ailleurs, il est à noter que l'effectif de magistrats affectés au tribunal était au nombre de quatre, l'un d'entre eux est décédé tandis que les deux autres ont été transférés vers

d'autres juridictions. Ce vide institutionnel n'est toutefois pas comblé depuis plus de trois ans. Ce qui porte atteinte à la régularité du service judiciaire pour une population de 31 992 habitants toujours en quête de justice. En effet, la moyenne nationale de juge / habitant est de 0,4 juge de paix pour 10000 habitants. Parallèlement, le ratio de juge par tribunal de paix est de 3.04 juges /tribunal pour chaque commune. Avec un effectif de 0,31 juge pour 10000 habitants, la commune de Milot est donc en dessous de la moyenne nationale. Cette comparaison démontre clairement l'importante pénurie de ressources humaines au sein du personnel de justice.

La juge est assistée par un personnel administratif, en particulier trois greffiers, dont l'un travaille à titre de greffier ad hoc. Ces greffiers jouent un rôle important dans le fonctionnement de la justice. Ils remplissent des tâches d'exécution indispensables à la production des documents liés à l'activité judiciaire. Ils sont toujours présents aux heures de bureau, ce qui favorise amplement le fonctionnement du tribunal ainsi que la tenue des audiences. Outre les greffiers, le personnel ne comprend aucun messager, huissier ou secrétaire.

Le logement du personnel est sans conteste un grand problème affectant le système judiciaire de Milot. La juge n'étant pas résidée au niveau de la commune, elle est par conséquent généralement absente pour les constats, surtout aux heures tardives et dans les trois sections communales. Ce vide, dû au manque de disponibilité de la juge, est comblé généralement par les CASEC et ASEC, qui persistent à jouer le rôle d'auxiliaire de justice lors même que cela crée une grande confusion dans l'application des lois et des droits du citoyen lors des litiges.



Cette situation aboutit à des verdicts informels et compromet l'efficacité des suivis légaux en ce qui a trait aux arrestations des accusés au niveau de la juridiction. Elle révèle notamment les carences structurelles du service judiciaire de la commune, souvent incapable de rendre effectives les démarches juridiques. En outre, le personnel de la chaîne pénale n'a pas de moyens techniques et logistiques d'investigation nécessaires qui lui serait utile afin de pouvoir bien mener les enquêtes judiciaires en vue d'accélérer les dossiers qui lui est soumis.

Cette faiblesse dans le fonctionnement quotidien du système judiciaire est renforcée par un certain nombre de contraintes pesant sur l'exercice normal du service public de la justice. En effet, il existerait, selon les acteurs locaux, des pratiques véniales au sein de l'institution génératrices d'un sentiment d'insécurité juridique. Ces pratiques prennent des dimensions qui sont le reflet d'un service discriminatoire qui dépendrait du poids social, économique ainsi que des relations et des moyens de l'usa-

ger, selon les témoignages des acteurs locaux. Le système de pénalisation des contrevenants à la loi n'est pas rigide et connaît assez souvent une application sélective.

Selon la perception des acteurs locaux, la justice est souvent soumise à des transactions marchandes incessantes, de ce fait, elle est insérée dans des réseaux de connaissances. Dans certains cas, le tarif judiciaire, les honoraires des défenseurs publics et les frais de procédure sont exorbitants et empêchent aux justiciables d'avoir recours aux services. Cette situation amène la population à se questionner sur l'impartialité, la neutralité, la crédibilité, l'intégrité et l'indépendance du tribunal.

De l'avis des acteurs locaux, le système de justice est incessamment affaibli par la subordination de la justice au pouvoir politique, la vénalité des juges et l'insuffisance de formation de certaines ressources humaines. Ce qui provoque, en conséquence, un manque de confiance des justiciables dans l'indépendance de la magistrature et l'éloignement de la population par rapport à l'appareil judi-

ciaire. Tenant compte de ces éléments, il est clair que le nombre de citoyen-ne-s pouvant accéder à la justice est très réduit. Ainsi, s'il est paradoxal de concevoir une société sans règle de droit, il est tout à fait aberrant que seul-e-s les citoyen-ne-s économiquement aisés-e-s exercent sans trop grandes difficultés leur droit d'accès à la justice.

## ► JUSTICE SOCIALE ET DROITS HUMAINS

La justice sociale est d'autant plus importante pour les groupes et les individus vulnérables en raison de la précarité de leur situation, en particulier, les femmes et les enfants, parce qu'ils souffrent davantage de la criminalité, de l'insécurité et de la peur lorsque le système judiciaire et le système carcéral sont inefficaces ou que ceux et celles chargés de dispenser la justice et de maintenir l'ordre sont corrompus. C'est la nature de leur situation de vulnérabilité elle-même caractérisée généralement par l'analphabétisme et les faibles moyens économiques qui empêchent les plus vulnérables de la société d'accéder à la jouissance de leurs droits.

Il n'existe pas d'organisations de défense des droits humains proprement dit au sein de la commune. Néanmoins, il y a des organisations de base qui participent et qui influencent les décisions publiques. Ces organisations luttent continuellement pour le respect des droits fondamentaux de la personne et ont fait de multiples efforts de plaidoyer et de dénonciations bien que suivi ne soit généralement pas assuré.

Comme souligné plus loin depuis quelques temps, en dépit de l'activisme conjugué des membres de ces organisations, beaucoup de cas de violences sexuelles basées sur le genre

sont relevés dans la commune, particulièrement à Trois Ravines. Quand les victimes sont accompagnées, elles sont entendues et obtiennent parfois gain de cause. Il est à souligner que ces cas sont rares, car ordinairement la victime préfère se taire pour éviter les préjugés défavorables à son égard ou à cause des pressions exercées par les auteurs eux-mêmes si ce n'est la famille. Cette situation porte atteinte et bloque le processus de saisine en justice, en raison de la peur de représailles, ou par manque de courage à parler en public d'un sujet revêtant d'un caractère à la fois intime et humiliant.

D'un autre côté, le combat pour l'équité de genre et l'égalité des chances est loin d'être très avancé dans la commune. Dans les institutions de santé, on remarque de plus en plus de cas de discrimination à l'égard des femmes en situation de précarité et de vulnérabilité. Les préoccupations socio-économiques des femmes sont si profondes qu'elles ne sont pas toujours conscientes que c'est une manifestation de violation de leur droit. Les femmes continuent d'être victimes de stigmatisation à tous les niveaux (la famille, l'école, les foyers), mais particulièrement dans les administrations publiques et les partis politiques, où les hommes occupent une place prépondérante dans ces sphères d'activités.

Il n'a pas été relevé des cas d'agression à l'encontre des personnes à mobilité réduite. Toutefois les formes de discrimination existent. Ils sont souvent mis à l'écart et ne reçoivent pas les aides nécessaires pour leur intégration et leur épanouissement social. La majorité d'entre eux ne jouissent pas d'un traitement favorable, médical ou psychologique.

La protection des droits de l'enfant dans les sections communales n'est pas assurée.

Beaucoup d'entre eux travaillent comme des ouvriers agricoles, ce, en raison des conditions socio-économiques déplorables de leurs parents. En dehors des problèmes économiques, la domesticité infantile, la non-scolarisation des enfants sont des facteurs qui affectent et compromettent leur avenir. Il faut également noter que la situation des enfants des rues, un phénomène courant, retrouvé au centre-ville, est l'une des principales causes de déperdition scolaire.

Il n'a pas été rapporté des cas excessifs d'usage de force par les policiers face aux détenus; mais leur condition d'incarcération dans les locaux de garde à vue est visiblement soumise à des traitements dégradants. Leur droit d'être entendus dans le délai légal n'est pas respecté. Généralement, ils restent plus de temps en garde à vue que la durée exigée par la loi. Dans certains cas, quand les détenus déférés ne sont pas en mesure de se fournir les services d'un avocat, ils sont donc entendus en

absence d'un homme de loi et sont ensuite transférés à Cap-Haïtien. Le BAL offre tardivement son appui dans ces types de cas.

La situation sociale est accablante. Beaucoup de jeunes émigrent en République Dominicaine où ils espèrent trouver de meilleures conditions de vie. Les emplois, loin d'avoir augmenté sont en constante régression. Les travailleurs n'ont aucune couverture sociale, certains n'ont pas de contrat permanent qui leur permettrait de bénéficier d'une sécurité de revenu. Aucun syndicat n'a été répertorié pour les entreprises et aucune lutte n'est menée par les autorités pour contraindre les institutions privées et publiques à promouvoir la liberté syndicale.

De manière générale, le chômage bat son plein. Il n'y a aucune politique sociale qui pourrait aboutir à la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail. Ce qui ne fait qu'amplifier les inégalités existantes.

## En résumé



*En matière de justice, la situation est préoccupante dans la commune. En effet, le service judiciaire de la commune serait entaché d'abus et d'impunité selon les acteurs locaux. Le personnel judiciaire est en nombre insuffisant et est généralement absent pour les constats nocturnes. Des fois, des préjudices sont perpétrés à l'encontre des citoyen-ne-s pour des raisons économiques ou sur la base du rang social auquel ils appartiennent. Les habitants se plaignent continuellement des coûts de déplacement et de l'absence de juges pour les audiences.*

*Certaines organisations qui disent défendre les droits humains, malgré leur présence dans la commune, entreprennent rarement des actions visant à lutter pour la protection des droits des minorités. Bien qu'aucune interdiction n'est faite pour porter plainte ou pour distribuer la justice à la femme quand elle est victime ou quand ses droits ne sont pas respectés, il n'existe aucune procédure spécifique en cas de violation de leurs droits. Cependant, les questions d'ordre sociologique et culturel se retrouvent de manière sous-jacente dans le traitement des dossiers spécifiques aux femmes, particulièrement dans les cas de violences basées sur le genre; ce qui bloque l'accès effective de celles-ci à la justice et à la sécurité.*

## 2.4.5. SÉCURITÉ

La paix et la sécurité ont toujours occupé une place de choix dans les politiques de l'administration municipale. L'axe central de cette politique est de concilier sécurité, stabilité et développement afin de favoriser les investissements au sein de la commune. Cependant, depuis un certain temps, cet environnement sécuritaire est troublé par des conflits intra-zonaux, le banditisme, des crises, des délits, et la fréquence élevée des cas de criminalité.

Cette situation est due en partie au fait que la commune ne détient pas un effectif de policiers capables de protéger la vie et les propriétés des citoyen-ne-s. En effet, 12 policiers sont affectés au commissariat du centre-ville, avec l'appui de quelques agents de Politour contre seulement 8 au sous-commissariat de Lambert. Ce qui compta-bilise un effectif de 20 policiers au total. Si l'on se réfère à la moyenne nationale du nombre de policiers/habitant, le ratio est estimé à 13,90 policiers pour 10000 habitants. Avec un effectif de 20 policiers assurant la sécurité de la population locale estimée actuelle-ment à 31992 habitants, le nombre de policiers par habitant au niveau de la Commune est de 6,25 policiers pour 10000. Il s'ensuit donc un écart de 7,65 policiers à combler par rapport à la moyenne nationale actuelle. Cela suppose un effectif supplémentaire de vingt-et-un (21) policiers à affecter au niveau de la commune pour atteindre la moyenne à l'échelle nationale et répondre éventuellement aux besoins.

Le Commissariat et le sous-commissariat de Police sont dépourvus d'énergie élec-



trique, de matériels et de mobiliers suf-fisants, ce qui affecte la régularité du ser-vice public de sécurité offert par la police locale. Le manque de ressources humaines et d'équipements traduisent aussi les traits de dysfonctionnements et de faibles perfor-mances du système à assurer la protection des vies humaines et des biens matériels. Une seule voiture est mise à la disposition des policiers, généralement en panne, limi-tant les capacités de réponse et d'interven-tion de la police locale face à la criminalité. Ces lacunes restreignent l'effet de dissua-sion que pourrait avoir des forces de l'ordre pleinement opérationnelles et efficaces. De même, les enquêtes criminelles sont fré-quemment limitées par l'insuffisance de ressources humaines et matérielles. La po-pulation, de son côté, dénonce rarement les cas d'homicides, de viols, de vols, ou d'attaques à mains armées perpétrées à leur encontre par peur de représailles.



L'insécurité porte atteinte à la liberté de circulation. Le risque de se retrouver bloqué sur la RN3 par des groupes armés, particulièrement à Pont blanc et à Barrière Battant, devient un phénomène préoccupant pour toute la région Nord. Les agressions dans la zone par des bandes armées pillant toute une colonne de véhicules devient monnaie

courante. Ces flambées de violences affectent également le secteur touristique au même titre que le secteur économique. Des cas de bagarres sanglantes, entre gangs de quartiers rivaux, se répètent périodiquement, comme c'est le cas des zones de Haut Palais et d'Arsenal. Ces situations font obstacles aux activités de la population et en parallèle bloquent l'accès à certaines zones.

La vie nocturne est quasi inexistante. Mis à part le centre-ville qui est attractif lors des fêtes patronales et autres festivités, les sections communales sont désertes la nuit. Il n'y a pas d'éclairage public, ni de patrouilles policières autour des quartiers. La population se sent dans l'obligation de rentrer chez elle en toute hâte à la tombée de la nuit.

La question de genre au sein des postes des forces de police est préoccupante au niveau local. En dépit des avancées faites au niveau national pour l'intégration des femmes au sein de l'institution, aucune policière n'est affectée, que ce soit au commissariat du centre-ville ou au sous-commissariat de Lambert.

## En résumé



*En dépit de l'existence d'un commissariat et d'un sous-commissariat dans la commune, les forces de l'ordre sont incapables de garantir la sécurité des biens matériels et des vies humaines, surtout aux heures tardives. L'insécurité bat son plein dans la commune. Des cas d'agressivité, de crimes et d'homicides sont souvent répétés et ne font qu'augmenter à mesure que les bandits armés contrôlent des zones du territoire. Cela est dû à plusieurs facteurs dont un manque de moyens logistiques et de matériels pour les policiers, un effectif de ressources humaines en matière de sécurité insuffisantes et un manque de collaboration entre la police et la population. Cette situation alarmante trouble l'ordre public et constitue, en conséquence, un handicap à la circulation sur la RN3. Ces facteurs sont aussi liés à l'impunité et la corruption qui sont des menaces auxquelles le secteur doit faire face.*

## 2.4.6. ETAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION

Il existe deux bureaux d'état civil dans la commune de Milot, l'un dans le centre-ville, logé dans le bâtiment du tribunal de paix et l'autre dans la troisième section Génipailleur. On y compte un officier d'état civil, 3 clercs, une ménagère dans le premier et un officier d'état civil, un clerc dans le second. 4 officiers pour une population de 31 992 habitants. Point besoin de dire que dans la commune le problème lié à l'identification des citoyen-ne-s est une évidence.

Les bureaux d'état civil sont plus accessibles à la population du centre-ville, de Bonnêt-à-l'Evêque et de Génipailler que celle de Perches-de-Bonnet. En effet, la distance ne joue pas en faveur des citoyen-e-s de la première section. Dans les bureaux existants, les officiers manquent de formation et d'équipements. Aussi, souvent les

actes de naissance ne sont pas enregistrés et des erreurs sont commises dans l'orthographe des noms.

Selon les acteurs, les bureaux d'État Civil fonctionnent comme des institutions privées. Ils facturent tous les actes de l'État Civil y compris ceux qui sont censés être gratuits. Puisqu'aucun contrôle n'est exercé sur les bureaux et que les gens ne sont pas formés sur leurs droits, les faire payer est devenu normal. Tous se conforment donc à la réalité même quand le prix est exorbitant, d'autant plus que ce sont des documents utiles et de très grande importance.

Le bureau d'ONI se trouve dans le centre-ville. Il peut être classé comme le bureau d'État desservant beaucoup plus la population. Pour le faire, il dispose d'un service mobile desservant toutes les sections communales. Cela étant dit, l'accès à la carte d'identification est plus facile dans la commune.

### En résumé



*L'existence du bureau d'état civil de la commune et du bureau ONI permet à la population d'avoir accès aux services d'enregistrement et d'identification. Toutefois ces bureaux, localisés dans le centre urbain, ne desservent pas la population rurale. A côté de cela s'ajoute un ensemble de défaillances d'ordre structurel, se référant à l'inefficacité et l'irregularité du service offert. La population se plaint régulièrement de la procédure du service, qui semble-t-il, est lente, pénible et couteuse, parfois, négligée par le personnel qui se retrouve confronté à des problèmes de formation et de matériels.*

*Face à cet état de fait, l'absence de sécurisation et de modernisation du système favorise l'usurpation, d'autant plus que généralement les actes ne sont pas enregistrés. Ces contraintes exposent le caractère désuet du système pourtant fonctionnel au niveau de la commune sans une politique de régularisation du service et/ou de réforme administrative.*

## 2.4.7. GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Pour mieux appréhender la problématique de genre et de l'inclusion sociale, il est nécessaire de faire l'état de la question et d'analyser les rapports de genre dans différentes sphères de la vie sociale, politique, économique et organisationnelle.

En Haïti, alors que la constitution haïtienne reconnaît le droit à l'éducation pour tous, 52% des femmes ne sont pas alphabétisées. Celles-ci sont généralement issues des quartiers populaires et des milieux ruraux. Or, en matière d'éducation la réalité de la commune de Milot est bien différente. Pour les trois niveaux d'enseignement identifié, l'effectif total d'élèves pour l'année académique 2020-2021 est estimé à environ 11 900. Selon les données recueillies, le pourcentage des filles scolarisées est égal à celui des garçons, soit 50 %. Toutefois, sur le plan quantitatif, pour les niveaux d'enseignement du maternel, fondamental et secondaire, 1 509 enseignants sont dénombrés, soit 959 hommes (63 %) et 550 femmes (37 %). Le constat est que, malgré la place qu'occupent les femmes dans l'enseignement maternel et primaire, soit 100% et 59 %, les hommes les supplacent carrément au niveau du troisième cycle, du secondaire, soit 69 % d'enseignants masculins contre 31% féminins.

Dans le secteur de la santé, femmes et hommes salariés occupent des postes à tous les niveaux. La répartition en nombre est plus équilibrée en faveur des femmes, surtout dans le centre-ville. En effet, on dénombre plus de 65 % de femmes avec le

statut d'employé dans ce secteur, contre 35 d'hommes, soit 43 femmes pour 29 hommes. Il est clair qu'aujourd'hui quelques changements s'opèrent dans la commune. Plus de femmes octroient leurs services que ce soit dans l'administration, comme personnel médical ou personnel de soutien. Toutefois, il est important de noter que, même si les femmes sont plus nombreuses dans les postes occupés, les positions les plus élevées et les plus valorisantes socialement et économiquement sont occupées par des hommes. En témoignent, quatre médecins sur 7 sont des hommes. Alors que les femmes sont majoritairement dans les positions d'aide. Ainsi 17 infirmières sur 20 sont-elles des femmes.

Avant, l'administration était attribuée directement aux hommes, de nos jours la tendance tend à évoluer. Sur le plan administratif, dans la commune de Milot, la majorité du personnel médical est des femmes soit un total de 37 sur 53. Les administrateurs, par contre sont en grande partie des hommes. Le plus grand nombre de femmes salariées de la commune se retrouvent dans les boutiques. On y retrouve 102 femmes contre 82 hommes. Ce n'est pas une percée ; mais une question de rapport de confiance qui joue en faveur des femmes qui détermine ce choix.

Dans les installations d'offre de biens et de services sus mentionnés, les postes identifiés et tenus par les femmes font en général appel à la formation et l'expérience, comme les services bancaires, ou bien à la dextérité, telle pour les studios de beauté ou de préférence aux relations de confiance comme dans les boutiques. Dans ces sec-

teurs, les perspectives et les possibilités de promotion ou de changement de statut sont minces et quasi-inexistantes.

Les rapports entre les hommes et les femmes dans le domaine économique permettent de voir des différences énormes à travers les données collectées sur les secteurs primaires, secondaires et tertiaires de l'économie. Les hommes occupent une place importante dans les secteurs primaires. L'agriculture et l'élevage sont dominés par ces derniers. Ils cultivent la terre et élèvent aussi les animaux. Si l'agriculture est pratiquée également par des femmes, l'élevage l'est moins. Rares sont les femmes qui s'adonnent à cette pratique. Le constat est aussi vrai pour les poulailleurs existants. Pas un seul n'appartient à une femme. Ils sont tous de la possession des hommes agronomes qui se font toutefois aider des femmes. A noter que ces secteurs-là sont les moteurs de l'économie traditionnelle.

Dans les secteurs secondaires comme le commerce, l'entrepreneuriat, l'artisanat, il existe une prédominance des femmes dans la commune de Milot. Celles qui s'adonnent à ces secteurs arrivent à s'octroyer une certaine indépendance. Elles ont une activité rentable qui leur permet de prendre soin de leur famille et de se valoriser dans la communauté. C'est une petite révolution « d'empowerment » qui doit évoluer vers les cercles d'apprentissage et dans les sphères dominantes et compétitives de l'économie.

Une très grande différence est marquée par les femmes dans le domaine de l'artisanat surtout à Milot. En effet, la commune étant une destination touristique, plusieurs milottiennes utilisent leurs talents pour créer

des produits qui attirent les touristes. Elles créent à cet effet, des broderies, des bijoux, etc. Ce qui leur permet d'avoir un revenu intéressant surtout en période de festivité, car ces activités ne sont pas permanentes.

En ce qui a rapport aux PME/PMI, les hommes occupent la place la plus importante. En effet, les guildiveries, les cassaveries, les petites industries de transformation de cacao, de pistache appartient aux hommes qui en sont les principaux dirigeants. Même les salariés de ces activités permettent de voir la différence. Dans les 50 guildives répertoriées, par exemple, parmi les 313 salariés identifiés, il n'en existe que 29 qui sont de sexe féminin.

Dans les secteurs tertiaires et de services, la réalité n'est pas différente. Le tourisme est d'une grande importance pour Milot. Bien que la commune ne possède pas de grands hôtels, les rares existants appartiennent à des hommes, mais entretenus par des femmes. Somme toute, le travail de production des hommes à travers les activités agricoles, l'élevage, et autres activités économiques rentables dans la commune, trouve un écho favorable avec la participation des femmes aux travaux des champs, aux installations informelles de vente de biens et de services non comptabilisées, aux petites entreprises familiales contribuant à renforcer les revenus de la famille.

Dans les collectivités territoriales de Milot, toutes les hautes sphères de pouvoir sont occupées par des hommes. Avant, les femmes étaient quasiment absentes. Elles ne s'occupaient que des tâches domestiques de la maison et de l'éducation des enfants. Les rares exceptions concernaient les ins-

titutrices qui s'occupaient généralement des classes de la maternelle. Aujourd'hui, avec la loi sur le quota, leur intégration est quelque peu imposée et se fait graduellement, mais timidement.

Dans les partis politiques, leur participation est plus une question d'obligation qu'elle ne tienne compte du niveau de compétence. Pour se faire une idée du rapport

genre dans les collectivités territoriales, il faudrait regarder la composition de l'administration municipale, le conseil est composé de 3 membres. Deux sont des hommes pour une seule femme avec comme coordonnateur un homme. Au niveau des conseils d'administration des sections communales, la réalité est quasiment la même. Les hommes sont majoritaires et sont aussi coordonnateurs.

**TABLEAU 56.- : Composition des membres des Collectivités Territoriales selon le sexe**

Collectivités	Total des représentants	Homme	Femme	Sexe du Coordonnateur
<b>PREMIÈRE SECTION</b>				
CASEC	3	2	1	H
ASEC	5	3	2	H
<b>DEUXIÈME SECTION</b>				
CASEC	3	2	1	H
ASEC	5	3	2	F
<b>TROISIÈME SECTION</b>				
CASEC	3	2	1	H
ASEC	5	3	2	F
Centre-Ville				
Délégués de Ville	5	3	2	H
<b>COMMUNE</b>				
Conseil Municipal	3	2	1	H

Source : Mairie de Milot / Ateliers de travail avec les élus locaux / 2021

Nombreuses sont les organisations de la commune. Elles sont au nombre de 70 et oeuvrent dans plusieurs domaines. Certaines sont mixtes alors que d'autres sont des organisations féminines. Celles qui sont mixtes sont au nombre de 29 . Vingt-trois de ces dernières ont leur poste de direction occupé par des hommes alors que les femmes occupent ceux qui sont secondaires. Aussi, les grandes décisions continuent d'être du ressort des hommes. A quelques rares ex-

ceptions, les organisations féminines sont formées exclusivement de femme.

Les femmes autant que les hommes pratiquent la violence basée sur le genre dans des proportions différentes. Les foyers regorgent de cas de violences de toutes sortes, cependant les cas de violence perpétrés par les hommes sont plus criants et plus fréquents. Leurs conséquences sur les victimes sont plus alarmantes sur le plan physique et psychologique. Ces dernières,

face aux coûts qu'entraînent les affaires portées par devant la justice et par crainte de représailles mortelles, n'osent pas porter plaintes. Elles n'ont pas non plus la capacité de se payer un avocat, surtout qu'elles ne sont majoritairement pas autonomes financièrement. Les cas de harcèlements sexuels sur les lieux du travail, ne sont pas souvent rapportés, donc de fréquence difficile à apprécier. Même dans les cas où dans certaines zones, il n'existe guère de violence physique, les cas de violences verbales et de stigmatisation les remplacent.

## En résumé



*L'approche genre est indispensable pour construire un développement collectif sous l'égide de la justice sociale, de l'équité, de la complémentarité et de la sécurité. En vertu de ce constat, il importe de préciser que la lutte pour la réduction des écarts de droits et d'opportunités entre les sexes au niveau de la commune se repose principalement sur des actions qui implémentent les organisations. Dans un sens, la présence de ces organisations qui défendent les droits et luttent contre les violences faites aux femmes de la communauté ne peut désenclaver et élargir leurs perspectives axées sur un changement de perception. Dans un autre sens, la vision de cette perspective ne s'oriente pas vers une approche de développement.*

*Cela dit, en dehors du fait qu'il existe une inégalité de chance au marché d'emploi, un faible niveau d'intégration de femmes dans les services de l'état et dans la vie politique, la vulnérabilité et l'exclusion constituent aussi de véritables obstacles à l'accessibilité des droits désignés dans les prescrits légaux. Parallèlement, un vaste programme d'aide à l'appui des femmes est mis sur pied par les organisations en vue de contribuer à améliorer leur avenir, promouvoir leur autonomie et le respect de leurs droits. Ces opportunités jouent un rôle crucial dans la transformation des rapports hommes/femmes au sein de la commune.*

*Il est donc clair que les rapports sociaux entre les hommes et les femmes de la commune de Milot sont loin d'être égalitaires. Que ce soit dans les rapports familiaux, dans la vie sociale, économique et dans le domaine de gouvernance, les hommes sont majoritairement impliqués et priorisés. Cette situation n'est pas prête de changer tant que les instances concernées n'optent pas pour une éducation réformaliste des idéologies qui tendent d'institutionnaliser la dominance de l'homme et la réduction de la femme à sa plus simple expression.*

## 2.4.8. DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET LIENS ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES SOCIAUX

Le renforcement de société civile est au cœur de la refondation sociale. Devenue le nouvel espace de potentialité et d'expérimentation démocratiques, la société civile est appelée, à travers ses représentants associatifs, à faire partie des mécanismes consultatifs dans le cadre des politiques stratégiques de développement. Aborder les dynamiques associatives à Milot mérite une analyse de son fonctionnement.

### ► ETAT DES LIEUX DU FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS LOCALES

La vie associative est très marquée dans la commune de Milot. Le Diagnostic Communal a révélé l'existence de 36 organisations. Parmi ces organisations locales inventoriées, celles exclusivement constituées de femmes, qu'elles soient de tendance féministe ou féminine, ne font que 17% alors que celles

dont la composition est mixte représentent près de 83%. Les organisations locales milotaines fonctionnent généralement sous la direction d'un comité exécutif dont le nombre de membres varie entre sept (7) et onze (11). Le comité exécutif combine souvent les responsabilités de gestion stratégique et les tâches opérationnelles ou ponctuelles quand il n'est pas jugé nécessaire de recourir à des commissions spécifiques.

En dépit de la diffusion, depuis plusieurs années, des politiques d'égalité ou d'équité homme-femme, les organisations mixtes sont encore loin de briser le « plafond de verre » à la promotion et la participation des femmes dans la hiérarchie organisationnelle. Par exemple, 20 (80%) des 29 organisations mixtes inventoriées ont leur comité exécutif dirigé par un homme alors que seulement 6 (20%) le sont par une femme [tableau 55]. Toutefois au centre-ville, la sensibilité aux questions de parité de genre est plus manifeste puisque les comités exécutifs de quatre organisations parmi les neuf qui y sont recensées sont dirigés par une femme.

**TABLEAU 57. - : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale.**

Organisations mixtes	Unités spatiales				Total
	Centre-Ville	Perches-de Bonnet	Bonnet-à-L'Evêque	Génipailler	
Présidence masculine	5	9	9	0	23
Présidence féminine	4	2	0	0	6
Total	9	11	9	0	29

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

L'absence de siège social, du moins d'un lieu de réunion fixe, de la plupart des organisations locales inventoriées, exerce un impact négatif sur la régularité de fonctionnement de celles-là. A défaut de siège social individuel, les représentant(e)s du secteur associatif soulignent la nécessité de mettre en place des espaces de fonctionnement communs aux organisations locales en fonction de leur domaine d'intervention sectoriel voire de leur affinité idéologique.

En ce qui concerne le leadership et la dynamique de participation au sein des organisations locales, la majorité d'entre elles sont dirigées par un comité exécutif dont la légitimité électorale est susceptible d'être remise en question, soit en raison de l'épuisement de la durée de son mandat ou parce que le comité est issu d'un consensus entre membres actifs. Or ces derniers, quand ils ne sont pas, dans certains cas, réduits au comité exécutif lui-même, ne représentent généralement même pas la moitié du mem-

bership total de l'organisation.

De plus, même si la pratique de prises de notes et de procès-verbaux est plus ou moins respectée lors des réunions, la plupart des organisations ne font usage d'aucune méthode systématique d'archivage ou de « registrariat ». Il serait en ce sens difficile d'évaluer le fonctionnement interne et les activités réalisées par les organisations locales en leur état actuel.

Néanmoins, le Diagnostic a pu relever que les secteurs de l'agriculture, élevage et environnement, des sports, loisirs et activités culturelles, du social et des droits humains représentent les principaux domaines d'intervention des organisations locales milottiennes. Dans toutes les unités spatiales de la commune, c'est l'agriculture qui constitue le domaine d'intervention prioritaire des organisations locales [13 sur 36]. Le secteur agricole concerne, dans l'ensemble, plus de la moitié des organisations locales inventoriées [18 sur 36].

**TABLEAU 58. - : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le champ d'intervention et l'unité spatiale**

<b>Unités spatiales</b>	<b>Champs d'intervention des organisations communautaires de base</b>					
	<b>Agriculture, élevage et environnement</b>	<b>Culture, sports et loisirs</b>	<b>Social et droits humains</b>	<b>Activités à caractère économique</b>	<b>Santé, eau et assainissement</b>	<b>Education</b>
Centre-Ville	6	1	1	1	1	0
Perches-de-Bonnet	6	0	1	1	1	4
Bonnet-à-L'Evêque	6	1	2	1	2	1

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

Parmi les organisations en activité dans la commune figurent : l'Association des Jeunes Artisans de Milot (AJAM) intervenant dans le domaine artisanal, Milot Futur dans l'agriculture, l'environnement et l'éducation, l'Association des guides touristiques dans la culture et le patrimoine, la Ligue des Pasteurs ainsi que l'association Vision Christophienne pour une Nouvelle Haïti. Il en résulte, cependant, qu'en période de crises (politique, sanitaire ou autre), la majorité d'entre elles déplorent le ralentissement de leurs activités. Ce manque de régularité de fonctionnement dont souffrent les organisations locales entrave par conséquent le dynamisme du tissu associatif milotien.

### ► PROBLÉMATIQUE DU RENFORCEMENT STRUCTUREL DES ORGANISATIONS LOCALES

Les organisations locales milotaines sont confrontées à un triple défi sur la voie de leur processus de structuration et de dynamisation. Il s'agit tout d'abord de la question de l'enregistrement et de l'autorisation de fonctionnement. Malgré l'existence au sein de la Mairie d'un Bureau d'enregistrement des organisations locales, la plupart de celles inventoriées n'ont toujours pas l'autorisation municipale de fonctionnement, soit parce qu'elles ne sont pas en mesure d'entamer le processus ou ne l'ont pas encore reçue.

Ensuite, vient la question du financement. La faible capacité d'autofinancement des organisations locales milotaines les incite, en vue d'alimenter leur budget de fonctionnement, à recourir, souvent, à d'autres fonds dont la régularité n'est pas toujours garantie

ni la nature connue. Ces fonds peuvent provenir soit d'appels à projets, soit sous forme de participation sous-traitante (associée à d'autres organisations mieux structurées ou à de petits projets ponctuels), soit des dons de particuliers, notamment de futurs candidats en période de pré-campagne ou d'haïtiens de la diaspora.

En dernier lieu, la question de la formation des membres constitue également une contrainte majeure à la dynamisation et au développement de la vie associative milotienne. Même s'ils déclarent avoir suivi des séminaires concernant l'éducation civique ou l'égalité de genre, ils admettent en revanche que certaines formations techniques (sur la gestion de projet ou sur les droits de l'enfant par exemple) ou socio-politiques (sur le développement local par exemple) dont ils auraient pu bénéficier, sont souvent, en fonction du degré d'instruction qu'elles exigent, hors de portée d'une grande partie du membership organisationnel compte tenu de son fort taux d'analphabétisme.

Contrairement à d'autres communes, il n'existe pas à Milot d'espace communal inter-associatif formel ou institué de concertation, de discussion et de débat. Les rares tentatives de regroupement ou de fédération d'associations se sont généralement soldées par un conflit de leadership, à l'exception de la Fédération des Associations de Groupements Communautaires de Bassin Diamant (FAGCOBAD) située dans la première section et dont le principal domaine d'intervention est l'agriculture, notamment la transformation de cacao.

Selon les participant(e)s aux ateliers ou aux

groupes de discussion, certaines circonstances ont favorisé une dynamique de regroupement des associations locales pour adresser un problème social voire certaines questions d'intérêt collectif qui méritent des solutions concertées entre les acteurs de la vie publique locale. Le problème sitôt résolu, une telle dynamique est soit abandonnée ou mise en veilleuse en attendant qu'une nouvelle situation vienne interpeller la communauté.

Prometteuse mais embryonnaire, telle est donc la dynamique de la vie associative locale à Milot. Par rapport à de sérieux man-

quements tant dans leur fonctionnement qu'au niveau de leur renforcement structurel interne, inter-associatif et externe, les organisations locales n'arrivent pas à se constituer en contre-pouvoir, en prestataires de services et d'activités de développement ou en instance de solidarité communautaire. Par conséquent, le cycle de dépendance des organisations locales est entretenu tant par leur prolifération en périodes électorales qu'à la faveur de petits projets financés dans le cadre de l'« aide au développement ». Aussi entrent-elles en hibernation dès l'épuisement de ces fonds.

## En résumé



*Dans l'ensemble, les OCBs participent activement dans la restructuration des clivages sociaux tout en préconisant la coopération entre les différents groupes dans l'intérêt de la commune. Plus de trente-six (36) organisations communautaires de base ont été dénombrées. Beaucoup d'entre elles sont enregistrées par la Mairie avant d'avoir la reconnaissance légale du Ministère des Affaires Sociales (MAST). Certaines possèdent en leur sein des ressources humaines qualifiées qui contribuent à l'essor et l'expansion des activités ayant pour but de renforcer la solidarité et le lien social dans la communauté. Ces activités couvrent plusieurs champs d'actions spécifiques : développement local, services agricoles, services sociaux (Alphabétisation, santé), protection de l'environnement et infrastructures (Routes, assainissement).*

*Cependant, le fonctionnement de ces organisations est mis à mal par une série de contraintes. En effet, beaucoup d'entre elles n'ont pas de siège social, de règlements intérieurs et de matériels. L'aspect financier est aussi une problématique. D'une part, au sein d'une même organisation peut se résulter des conflits entre les membres pour une meilleure transparence dans la gestion des fonds collectés ou pour occuper des postes de décisions leur favorisant l'accès à ces fonds. D'autre part, sans l'encadrement d'autres institutions et partenaires, les organisations sont incapables de réaliser leurs activités.*

*Ce constat traduit la dépendance des associations et des OCBs des organismes et instances internationales qui leur fournissent des appuis et subventions nécessaires aux initiatives prévues dans leur agenda. Ce sont des opportunités importantes pour les associations en dehors du fait qu'elles projettent une faible image dans la gestion de fonds qui leur sont accordés.*



## 2.4.9. SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), les activités sportives et de loisirs sont reconnues comme un facteur d'intégration sociale et d'amélioration de la qualité de vie à même de jouer un rôle dans la refondation sociale du pays. Pour cela, il faut généraliser, tant au niveau national que local, l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives, de loisirs. A Milot, ce secteur fait montre d'une certaine dynamique qui mérite une analyse.

### ► DIVERTISSEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS À MILOT

La commune de Milot est la scène d'intenses activités culturelles à caractères récréatifs. On en recense de toutes sortes qui témoignent d'une grande richesse. Tous les ans par exemple, pendant la période de carnaval, des festivités organisées permettent aux talents de s'exposer : défilé de mardi-gras et de bandes à pied, performance de groupes musicaux et de troupes théâtrales. La fête de Pâques est aussi l'occasion de l'organisation sur le prestigieux site du Palais Sans Soucis d'un festival à fort potentiel culturel et touristique dénommé Festival Culturel de la Citadelle.

Parallèlement, à Milot, on trouve de nom-

breuses boîtes de nuit, appelées night-club, où s'invite un public friand de décibels et des exploits des jeunes DJ de la commune. De même, on observe depuis un certain temps une percée de la culture hip-hop urbaine avec la présence des jeunes rappeurs qui, accompagnés de DJ, donnent parfois des prestations de rue. Ce qui n'empêche pas, toutefois, une tradition folklorique riche en couleurs d'y être maintenue par l'entremise des troupes de théâtre, des troubadours et de la gaguère.

Cependant, toutes ces activités socioculturelles sont confrontées à un problème d'organisation et de structuration. Les opérateurs du secteur n'ont aucune expertise dans le domaine et font montre d'amateurisme. On peut facilement déceler dans ce milieu un manque criant de diversité dans les activités proposées qui témoignent du niveau d'imagination des acteurs. Ce qui entrave le développement de ce secteur pourtant porteur. Par ailleurs, la délinquance juvénile est, avec la violence, parmi les phénomènes sociaux qui constituent une véritable menace au plein essor du secteur du divertissement, l'empêchant de se transformer en une véritable industrie.

Outre les activités culturelles, le sport joue à Milot un rôle important et y est pratiqué de manière intensive. Différents clubs y évoluent où les jeunes des deux sexes et de toutes les catégories d'âge s'adonnent à la pratique des diverses disciplines. Toute-

fois, le football et le basketball sont les plus pratiqués. Des championnats interscolaires avec le support d'un personnel qualifié sont régulièrement organisés où les jeunes écoliers sont invités dans un esprit de saine compétition à s'adonner à leur passion.

De même, en ce qui concerne le football surtout, il existe une multitude d'autres compétitions estivales et régionales à travers la commune à la faveur desquelles des séances de détection et de recrutement de jeunes talents sont réalisées pour le compte des clubs de divisions 1 ou 2 des environs (Cap-Haïtien, Ouanaminthe). D'autres activités sportives de moindre envergure ont habituellement lieu comme les championnats de Ti Poto pendant les périodes de vacances et qui jouent dans les quartiers un rôle d'animation socio-culturelle.

Si la pratique du volleyball se développe un peu, on peut dire toutefois que cette discipline ne connaît pas le même succès que le football ou le basketball. Par contre, ce n'est pas le cas des autres disciplines comme le tennis, l'athlétisme ou les arts martiaux qui ne sont pas culturellement intégrés dans les habitudes des habitants et n'ont par conséquent aucune infrastructure dédiée à leur pratique.

Ce dynamisme du milieu sportif à Milot reste toutefois tributaire d'une absence de vision de la part des autorités. Malgré la présence de certains acteurs qualifiés comme des entraîneurs et des arbitres et l'intervention du Ministère des Sports dans la distribution de matériels sportifs, les activités sportives à Milot demeurent captives de la tradition. Cette situation ne favorise pas une exploitation des potentialités du secteur et complique toute tentative d'introduction de nouvelles dis-

plines. De même, la violence qui entache souvent les activités sportives à Milot incombe à cette prégnance de la tradition.

Il importe néanmoins de souligner qu'à la base de ces activités socioculturelles et sportives, se trouve un dynamique mouvement associatif. Des groupes comme APESNO ou encore la ligue de sport de la 2<sup>ème</sup> section sont des exemples éloquents de la vitalité de ces associations qui, malgré les difficultés de toutes sortes, se démènent pour stimuler le secteur du divertissement. D'ailleurs, certaines d'entre elles se consacrent exclusivement à la promotion et au développement du sport féminin. Les clubs de football féminin qui existent et s'épanouissent depuis un certain temps dans la commune sont le résultat de ce travail.

## ► INFRASTRUCTURES SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES

A Milot, les infrastructures de divertissement sont diverses et variées. Des coins de détente appelés aussi kiosques qui offrent à la population des espaces de relaxation et de distraction sont épargnés à travers la commune. On y recense aussi des places publiques aménagées dont l'une, la Place de la Reine, possède une forte valeur symbolique.

De même, on dénombre à travers la commune des night-clubs et discothèques, quelques espaces aménagés pour la diffusion de match de football qui tiennent aussi de lieu de salles de cinéma et une salle paroissiale pour des activités socioculturelles. Parallèlement, de nombreuses gaguères existent où régulièrement des amateurs de combat de coq se réunissent pour s'adonner à leurs passions, réaliser des paris et se distraire. Toutes ces

infrastructures ont en commun un manque d'adaptation et sont sous-équipées.

En ce qui concerne le sport, les infrastructures sont nombreuses et malheureusement peu variées. Elles concernent principalement le football et le basketball qui demeurent les deux disciplines les plus pratiquées à Milot. De plus, elles sont généralement peu entretenues et ne correspondent habituellement pas aux normes

fixées pour la pratique de ces disciplines. Outre ces nombreux terrains de jeu, deux centres de bodybuilder tenus par des particuliers sont inventoriés. Ces centres qui ne répondent malheureusement pas aux normes permettent cependant aux amateurs du culturisme d'entretenir leur passion. Toutefois, on dénote malencontreusement une absence d'initiatives pour ce qui a trait à la promotion du handisport.

**TABLEAU 59 : Fêtes patronales de la commune de Milot**

Saint patron	Unité spatiale	Localité	Date
Notre Dame d'Altagrace	1 <sup>ère</sup> section	Thibeau	19 mai
Immaculée	2 <sup>ème</sup> section	Choiseuil	8 décembre
Saint Augustin	3 <sup>ème</sup> section	Rivière Hannie	28 août

Source : Mairie de Milot / Ateliers communaux de diagnostic participatif / 2020-2021

## En résumé



*A terme, les activités culturelles, de sports et de loisirs sont en constante progression au niveau de la commune. Cette progression est due à l'intérêt manifesté par des jeunes à pratiquer des disciplines sportives prépondérantes à leur épanouissement physique. La commune compte plusieurs terrains de football dont le plus important se trouve à Barrière-battant, deux terrains de Basket-ball et plusieurs équipes participant dans les championnats régionaux et nationaux. Chaque vacance d'été, un championnat régional est organisé dans la commune rassemblant des milliers de supporters et amateurs du football dans tous les recoins du pays.*

*Toutefois, les infrastructures ne sont pas en bon état ni adaptées aux nouvelles pratiques qui s'y développent. Des cas de violences sont souvent répétés lors du déroulement des activités tandis que le besoin apparent d'encadrer des jeunes sportifs, ne semble pas être une priorité pour les autorités locales. Ce schéma descriptif du secteur permet aussi de considérer les avantages dont jouit la commune soit avec l'appui technique des « coaches » venant des clubs d'un niveau supérieur de la ville du cap ou les visites des responsables des clubs nationaux pour la sélection potentielle des jeunes talents.*

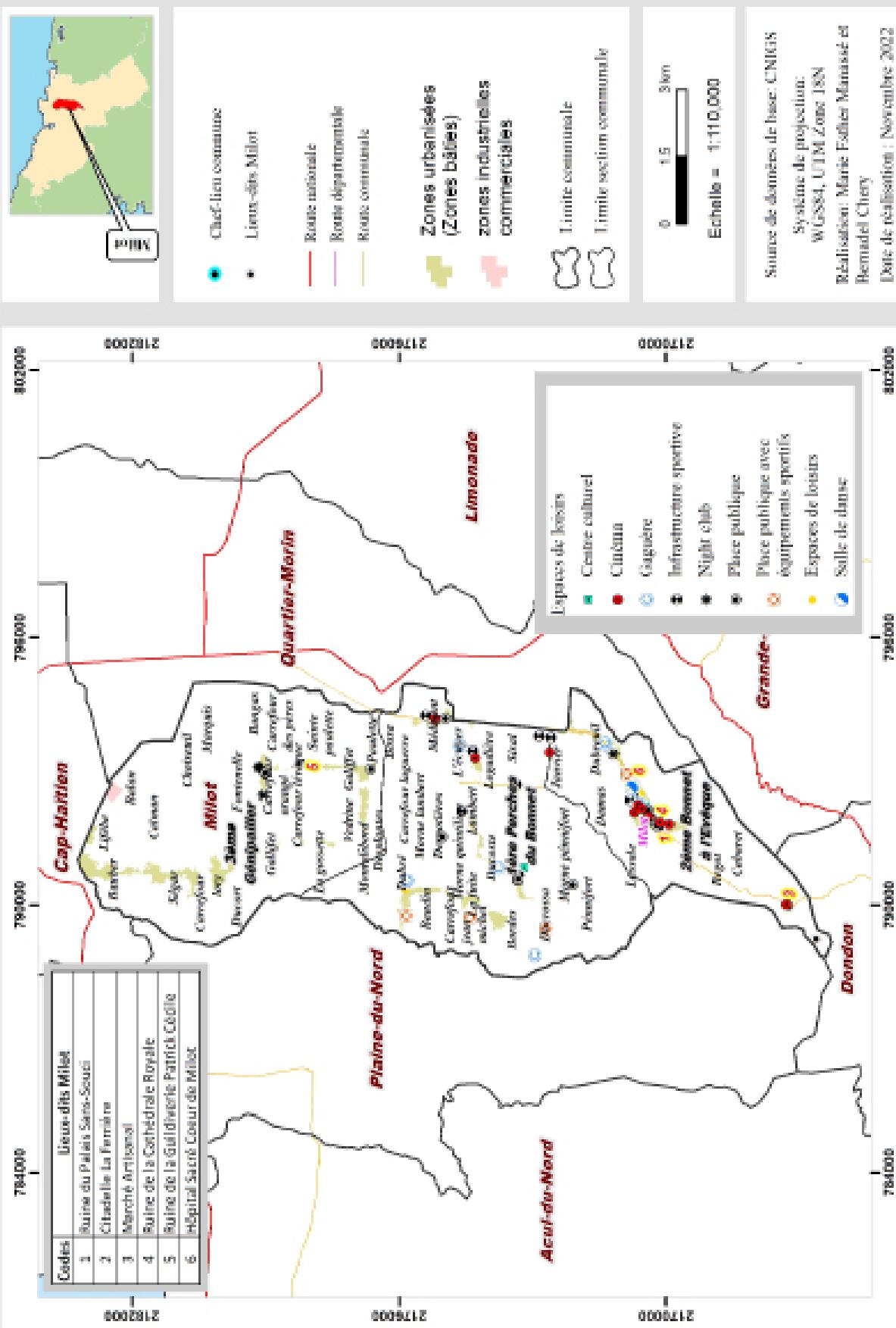
*En ce qui a trait aux loisirs, il existe de nombreuses activités culturelles organisées par des associations dans les sections communales. Les fêtes patronales et la fête de la citadelle sont un moment de détente, où tous les ans, les visiteurs viennent s'adonner à la festivité. Il y est recensé également des night-clubs, places publiques et Bars restaurants.*



## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DE LA COMMUNE

Les infrastructures de loisirs de la commune de Milot sont concentrées en majorité dans le centre-ville et dans quelques habitations à l'intérieur des trois sections communales. Parmi ces infrastructures, on retrouve les catégories suivantes : cinéma, night-club, gaguère, place publique sans équipements sportifs, place publique avec équipements sportifs, infrastructures sportives et autres infrastructures loisirs non catégorisées. Elles sont réparties ainsi : 26 dans la 1<sup>ère</sup> section, 23 dans la 2<sup>ème</sup> section et 6 dans la 3<sup>ème</sup> section. Ce qui représente un total de 55 infrastructures de loisirs répertoriées au cours de l'inventaire des infrastructures mené par l'IFOS pour le compte de la Mairie de la commune de Milot.

## ESPACES DE LOISIRS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 17\_Localisation des infrastructures de loisirs de la commune

## 2.4.10. ARTS ET LETTRES

Les arts et les lettres se sont imprégnés des protagonistes politiques et économiques qui font l'essence de la culture haïtienne. En effet, Milot a toujours été une commune pourvoyeuse d'œuvres d'art et de talents en complément au secteur touristique. De nombreux professionnels se sont consacrés au domaine artistique en tant que métier générateur de revenus; mais aussi dans le but d'enrichir les traits culturels de la commune. Les portraits en forme de sculpture et les tableaux constituent deux genres majeurs de l'art à Milot, reflétant l'image d'objets variés. Cela va du portrait de la nature, abstraite ou conceptuelle, au portrait des paysans, ou des représentations d'images d'ordre symbolique comme le vodou, l'esclavage et la vie quotidienne en Haïti. C'est ce qui a poussé les autorités à construire un espace d'exposition à Polygone dédié à la promotion de l'art où artistes et artisans peuvent se rencontrer pour y travailler. La construction de l'espace n'est pas achevée en raison des difficultés d'ordre conjoncturel.

Sur le plan littéraire, la commune compte une bibliothèque siège à l'école Immaculée de Milot où certains jeunes s'y rendent régulièrement pour faire l'usage de consultation de livres sur place. Les jeunes d'âge scolaire ne paient aucun frais pour son utilisation moyennant une inscription avant la fréquentation de l'établissement. C'est aussi la seule institution scolaire de la commune munie de bibliothèque qui offre ses services à des personnes en dehors de l'enceinte.

Certes, Milot étant une commune à caractère touristique, l'art est une composante

essentielle de son attractivité. Pourtant, il n'existe pas de galerie d'exposition ou de formation dans le domaine artistique. Ce manque de valorisation englobe notamment la question de lettres, qui semble-t-il, n'occupe aucune place singulière au niveau de la commune. Pas de musée hormis celui de la Citadelle, pas de bibliothèque municipale, pas de centre de lecture, pas de club littéraire, pas de production d'œuvres littéraires non plus. A ce niveau, il y a un désintérêt pour la littérature dû à un manque d'infrastructures ou de promotion pour inciter les jeunes au goût de la lecture.

## 2.4.11. CULTURE, CULTES ET RELIGIONS

Comme indiqué dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le développement du pays, tant sur le plan national que local, est articulé autour d'une vision qui s'appuie sur 4 grands chantiers de refondation dont la refondation sociale. Cette dernière embrasse plusieurs secteurs dont celui de la culture, des cultes et des professions religieuses.

La commune de Milot abrite de nombreuses confessions religieuses. L'église catholique à elle seule compte plusieurs paroisses et chapelles qui sont éparses à travers toute la commune. Parallèlement, on y dénombre des églises protestantes de toutes les confessions. Très présentes, on peut compter jusqu'à une dizaine de ces églises protestantes par certaine section communale.

Cette forte présence religieuse donne lieu à de nombreuses activités. Régulièrement, des activités de prières appelées croisades

évangéliques sont organisées par les églises protestantes dans des espaces évangéliques publics. Ces activités, qui offrent généralement une scène aux artistes et groupes, tiennent lieu d'espace d'animation socioculturelle pour les adeptes qui n'ont pas d'autres moyens de divertissements. De même, des compétitions bibliques sont réalisées au sein de certaines églises pour stimuler la curiosité religieuse des jeunes. De son côté, l'église catholique organise habituellement des séances de procession de rue et de pèlerinage dont la plus célèbre est organisée annuellement au centre-ville, le 8 Décembre, lors de la fête patronale.

**TABLEAU 60.** :- *Inventaire des différentes confessions religieuses repertoriées dans la commune*

Confessions Religieuses	Islam	Catholique	Protestant	Vodou	Grand Total
Bonnet-à-l' Evêque	1	1	19	20	41
Génipailler	0	3	8	7	18
Perches-de-Bonnet	0	4	24	7	39
Grand Total	1	8	55	34	98

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-20



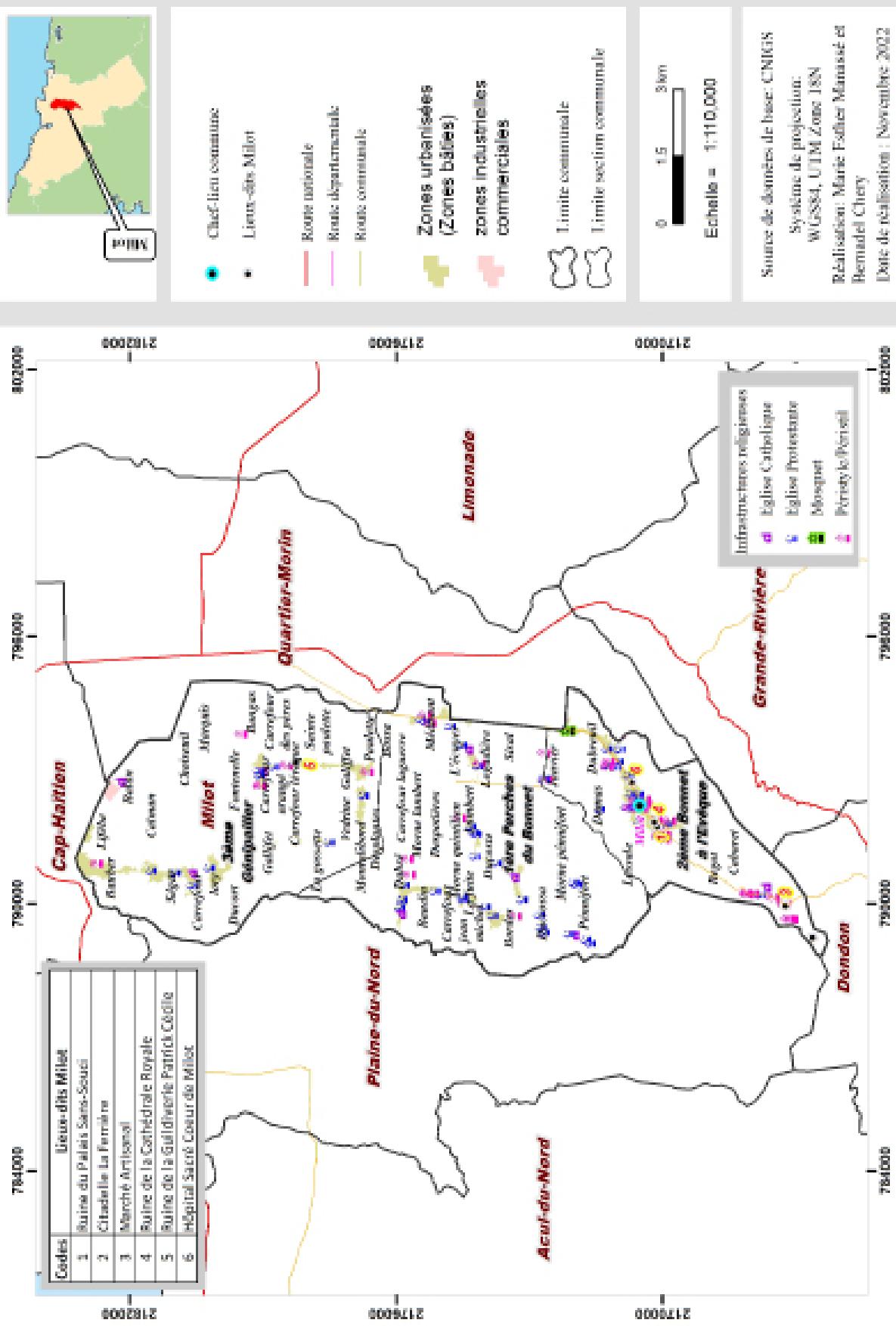
## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES ET SITES DE DÉVOTION DE LA COMMUNE

Cette carte montre la géolocalisation des différents lieux de cultes religieux répertoriés à l'intérieur de la commune de Milot. Les infrastructures religieuses géolocalisées sont au nombre de 98 dans ladite commune et comprennent 55 églises protestantes, 1 mosquée, 8 églises catholiques et 34 péristyles.

Elles sont reparties ainsi dans les différentes unités spatiales de la commune : 39 dans la 1<sup>ère</sup> section Perches-de-Bonnet, 41 dans la 2<sup>ème</sup> section Bonnêt-à-l'Evêque comprenant le centre-ville, 18 dans la 3<sup>ème</sup> section Génipailler. Leur pourcentage respectif est de 39.80%, de 41.84% et de 18.36% des infrastructures religieuses dans la commune de Milot.



## INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 18: Localisation des infrastructures religieuses et sites de dévotion de la Commune

Toutefois, en dépit de la présence dans la commune d'associations de leaders religieux comme la ligue des pasteurs, le secteur religieux est en proie à d'énormes difficultés. En effet, certains leaders religieux dont les comportements posent certains problèmes d'ordre éthique et moral mènent leurs activités sans avoir suivi de formation préalable et sans être encadrés.

Par ailleurs, le secteur fait face à une situation d'intolérance religieuse qui ne favorise pas le développement d'un climat harmonieux parmi les pratiquant-e-s. Malgré tout, nombre de ces églises prennent part à d'autres activités sociales à travers des programmes financés généralement par des organismes internationaux ou par la diaspora.

A Milot, comme partout en Haïti, les fêtes patronales sont d'une importance capitale. Elles tiennent lieu de fêtes populaires qui débordent largement le champ du religieux

(catholicisme) pour revêtir un caractère culturel, social où se mélangent toutes les couches sociales. Chaque unité spatiale a son propre jour de fête qui est fonction du saint patron de l'église catholique de la zone. Outre les activités religieuses, ces fêtes sont aussi l'occasion d'intenses animations culturelles et offrent des opportunités économiques : clergé et fidèles, artistes et artisans, commerçant-e-s et vendeurs d'occasion sont tous mobilisés.

Autre aspect important en raison du syncrétisme en Haïti, les fêtes patronales sont l'occasion pour les voudouisants de se mobiliser. Ce qui favorise les artisans qui en profitent pour écouler certains objets traditionnels de cultes comme les mouchoirs, les habits Karabela<sup>13</sup> et les sandales en cuir. Les fêtards et les pèlerins qui viennent de partout et pour des raisons diverses offrent donc aux habitants, aux artistes et artisans de belles opportunités pour se faire un peu d'argent pendant ces fêtes patronales.

**TABLEAU 61:** - *Infrastructures religieuses de la commune*

Section	Eglises/paroisses/chapelles	Dates
1 <sup>ère</sup> Section/Perches de Bonnet	Eglise Paroisse St-Yves de Thibreau	19 mai
	Crist Roi, Pawas	25 novembre
	Eglise Catholique Notre Dame d'Altagrace	21 janvier
2 <sup>ème</sup> Section / Bonnet à l'Evêque	Legliz Katolik Jwazey	1 <sup>er</sup> mars
3 <sup>ème</sup> Section /Génipailler	Paroisse Notre dame de Lourdes	11 novembre
	Paroisse divine miséricorde de Lory	27 juillet
	Chapelle Saint Augustin de Rivière Henny	28 aout

Source : Mairie de Milot/ Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages/ 2020-2021

<sup>13</sup> Habit traditionnel d'origine paysanne généralement utilisé par les voudouisants haïtiens.

## En résumé



*La commune compte une diversité de groupes musicaux, théâtrales et de danse qui font la promotion de notre culture traditionnelle. Elle possède des endroits mystiques et sites historiques qui constituent des lieux de pèlerinage ou des lieux de cultes au rituel vodouesque. On retrouve aussi plusieurs confessions religieuses de diverses natures, des églises, des temples de vodou qui dominent les pratiques de cultes.*

*Cependant, le manque d'aménagement des lieux mystiques, le mauvais état des routes donnant accès aux sites et l'intolérance des adeptes des différentes confessions religieuses sont loin de propulser le riche patrimoine culturel de la commune. Des projets de valorisation de ces sites sont déjà en cours ; mais sont très insignifiants par rapport à la portée exploratoire de ces lieux de mémoire.*



## 2.4.12. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Le diagnostic des secteurs sociaux s'est clôturé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM sociales majeures de la com-

mune, lesquelles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement social de la commune.

**TABLEAU 62. - : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social.**

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existence de 103 institutions d'enseignement dans la commune ;</li> <li>2. Disponibilité d'une bonne couverture végétale ;</li> <li>3. Utilisation de 11 sources d'eau qui alimentent des endroits de la première et la deuxième section comme Pénifort, Thibeau, Narcisse, Arsenal, K-Milot, Choiseuil, Haut Palais ;</li> <li>4. Existence d'une esquisse de plan d'urbanisme dans la commune ;</li> <li>5. Interconnexion des trois sections communales et du centre-ville par voie terrestre ;</li> <li>6. Grande biodiversité de la commune.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coupe incontrôlée et abusive des arbres ;</li> <li>2. Manque de formation continue pour les professeurs d'écoles ;</li> <li>3. Inefficacité du service d'urbanisme de la mairie ;</li> <li>4. Mauvais état des routes et non disponibilité du transport public dans les sections communales ;</li> <li>5. Manque d'équipements sportifs (stade, gymnase, hippodrome, piscine, etc.) ;</li> <li>6. Non-protection des sites touristiques et historiques tel que Citadelle Laferrière, Palais Sans soucis, Ramiers.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Projet d'aménagement lot bò Pont par ISPAM et UNESCO avec le financement de Banque Mondiale ;</li> <li>2. Projet de construction de l'hôpital la Providence dans la troisième section ;</li> <li>3. Projet de l'UNESCO pour la réhabilitation de la chapelle royale ;</li> <li>4. Programme de formation continue pour les cadres des écoles publiques par le MENFP ;</li> <li>5. Programme d'éducation sanitaire par World Vision dans la première section ;</li> <li>6. Intervention du Ministère du Sport et de l'Action Civique dans la promotion des activités culturelles et la formation technique des entraîneurs.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Délinquance ;</li> <li>2. Déboisement ;</li> <li>3. Phénomène naturel ;</li> <li>4. Vol et vandalisme ;</li> <li>5. Accident de la route ;</li> <li>6. Sécheresse</li> </ol>

Source: Mairie de Milot / Ateliers communaux de priorisation des FFOM / 2020

## 2.5

# MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

La commune de Milot fait partie non seulement d'un bassin économique régional à fortes possibilités d'échange, mais surtout d'un ensemble géographique à potentialités agricoles intéressantes. Elle se trouve non loin des pôles économiques de Cap-Haïtien et du marché régional de Saint-Raphaël où s'écoulent une grande partie de la production agricole et d'élevage des départements du Nord, du Centre et de l'Artibonite. En clair, en termes de débouchés, de grandes possibilités s'offrent à la croissance et au développement de son économie.

## 2.5.1. AGRICULTURE

Dans la commune de Milot, les performances des exploitations agricoles sont d'une importance capitale par leur contribution à fournir des aliments aux foyers, malgré en infime quantité, et leur capacité à alimenter les marchés locaux. L'essentiel de la production agricole est assuré par le travail de bon nombre de ménages agricoles, estimés à 47.21% des 6145 ménages sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette proportion indique le rôle prépondérant de l'agriculture dans l'économie de la commune et sa contribution à répondre aux besoins des ménages.

Le travail agricole est d'une importance capitale en constituant des repères d'organisation et de planification d'activités de production et en étant un outil de transfert de connaissances. La description structurelle des exploitations agricoles de Milot

et l'analyse du fonctionnement des exploitations agricoles s'avèrent nécessaire dans une perspective de prise de mesures incitatives visant l'amélioration de la productivité du secteur.

A Milot, le secteur fait face à une série de contraintes comme l'instabilité de la structure des exploitations agricoles, les problèmes liés au foncier, la variation et l'irrégularité climatique, l'inaccessibilité des intrants et de matériels agricoles, la non-maitrise des itinéraires techniques au niveau d'une série d'exploitations agricoles, le découragement de certains exploitants ou chefs d'exploitations agricoles et le manque d'informations ou de données sur les exploitations agricoles.

Le découragement d'un nombre important d'agriculteurs de cultiver la terre devient un indicateur avertisseur le déclin des exploitations agricoles sous prétexte d'être une activité risquée et de longue échéance. De là, une analyse minutieuse sur les causes et les impacts du découragement et la réticence de certains agriculteurs, sur l'adaptation de systèmes de culture et de pratiques culturelles est utile.

### ► SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA COMMUNE

Base de l'économie de Milot, l'agriculture a enregistré un accroissement de ses activités entre 2004-2009 (MARNDR, RGA, 2009). Ses productions de maïs se sont ac-

crues dans les trois sections communales. Précisément, dans la 1<sup>ère</sup> Section communale, toutes les cultures (riziculture, maraîchère, etc.) ont affiché un accroissement sur la période. La deuxième section a aussi enregistré un accroissement de ses principales cultures (céréales, haricot, fruits et végétales). La même tendance vaut pour la 3<sup>ème</sup> Section Génipailler.

La performance agricole de la commune s'explique surtout par la clémence de la nature et les efforts financiers personnels des agriculteurs, en termes d'investissement, puisqu'au cours de cette période, ce secteur n'était pas le réceptacle d'investissements publics et privés importants en vue de mettre en place les infrastructures et équipements nécessaires à son essor. Tout cela, ajouté à d'autres problèmes structuraux (manque d'encadrement technique et financier, dégradation accélérée des micro-bassins versants, etc.), ne favorise pas une croissance continue et soutenue de la production.

Ces goulots d'étranglement sont préjudiciables à la mise en valeur de son grand potentiel agricole, caractérisé par des précipitations élevées de 1753 mm en moyenne annuelle avec une variation annuelle comprise entre 1400 et 1800 mm, la présence de plusieurs rivières et de sols très fertiles, propices à des cultures agricoles diversifiées. Ses principales cultures sont : la canne-à-sucre, le café, le cacao, le riz, la banane, le manioc et l'igname.

## ► MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

A Milot, les facteurs de production restent un handicap majeur pour le développement de l'agriculture dans la zone. Comme dans tout le reste du pays, la main d'œuvre est rare et devient de plus en plus difficile surtout dans les pics de production. Dans la commune de Milot, les agriculteurs utilisent deux types de main-d'œuvre : la main-d'œuvre externe (payée) et la main-œuvre familiale (non payée). La main-d'œuvre physique au niveau de la commune est certes dérisoire pour sa valeur; mais un peu chère par rapport aux moyens des agriculteurs et sa valeur dans certaines autres zones du pays. Un homme/jour coûte entre 300 et 400 gourdes hors frais de nourriture.

Les services de préparation du sol sont fournis à un coût exorbitant et ils sont peu accessibles dans les périodes de plantation. Etant donné que la main-d'œuvre physique pour les opérations de labourage est chère, dans le but d'avoir un travail de qualité avec un minimum de coût, les agriculteurs font appel soit au service des charrues à traction animale (attelage bœuf) pour environ 13 000 HTG /carreau de terre, soit au service d'un tracteur au prix de 20 000 HTG / carreau). Les principaux facteurs occasionnant la rareté et la cherté de la main d'œuvre au niveau de la commune et mis en cause par les agriculteurs sont la migration des travailleurs recherchant une meilleure valorisation de leur force de travail et le manque d'intérêt des jeunes pour l'activité agricole, qu'ils jugent peu rentable et même dévalorisante.

## ► SYSTÈMES DE PRODUCTION ET PRINCIPALES CULTURES

La commune de Milot bénéficie d'un relief composé en grande partie de plaine. Le mode d'acquisition des terres est principalement le Faire Valoir Direct (FVD). C'est ainsi que dans cette commune, l'agriculture est dominée par les cultures vivrières et d'autres cultures à cycle court. Voici la liste des principales cultures rencontrées dans la commune : Canne à sucre (*Saccharum officinarum*) ; Banane (*Musa paradisiaca*) ; Igname (*Dioscorea alata*) ; Cacao (*Theobroma cacao*) ; Haricot (*Phaseolus vulgaris*) ; Piment (*Capsicum chinense*) ; Pois Congo (*Cajanus cajan*) ; Patate (*Ipomea batatas*) ; Café (*Coffea arabica*) ; Manioc (*Manihot esculenta*) ; Olive (*Moringa oleifera*) ; Riz (*Oryza Sativa*) ; Taro (*Xanthosoma Mafaffa*) ; L'arbre Véritable (*artocarpus altilis*) ; Le maïs (*Zea mays*) ; Vigna (*Vigna unguiculata*) ; Les citrus (*Citrus aurantifolia*).

La commune de Milot possède deux principaux cours-d'eau et des cours-d'eau secondaires. Les cours-d'eau principaux sont celui des Trois-Rivières qui se situe entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> sections et celui de Campion qui limite la 1<sup>ère</sup> section de Milot à Plaine-du-Nord. Par ailleurs, le Bassin Diamant qui se situe entre la 1<sup>ère</sup> section de Milot et la 3<sup>ème</sup> section de Plaine-du-Nord dessert grandement des habitations de Milot en raison de sa permanence et permet l'irrigation d'une partie de la plaine.

La plus grande force de la commune de Milot est la présence d'un système d'irrigation dans la 3<sup>ème</sup> section communale, plus précisément dans la localité « la suisse ». Grâce

à ce système qui couvre autour de 115 carreaux de terre, les agriculteurs de la zone cultivent sur toute l'année et génèrent des revenus satisfaisants, comparativement aux autres sections communales de la zone. Dans cette même partie irriguée, il existe plusieurs moulins de décorticage de riz que le Ministère de l'Agriculture avait mis à la disposition des agriculteurs afin de mieux valoriser leurs récoltes.

Quoiqu'une bonne partie de la commune soit constituée de plaine, seulement un total d'environ 133 carreaux uniquement sont irrigués à Dubré et Coronel selon les acteurs des ateliers sectoriels spécifiques. Les agriculteurs s'entendent sur le fait que la sécheresse constitue la principale contrainte liée à la production agricole de la commune. Au niveau des plaines, il existe une nappe superficielle qui pourrait faciliter l'irrigation des cultures, mais par manque d'assistance des autorités concernées, les agriculteurs n'arrivent pas à exploiter cette richesse qui pourrait participer grandement à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le petit système d'irrigation de Dubré / Coronel et l'élevage utilisent un très faible pourcentage d'eau des deux (2) rivières et des autres cours d'eau qui traversent la plaine de Milot. La quasi-totalité des eaux se déversent directement au niveau de la mer par manque de capacités techniques et économiques des agriculteurs pour exploiter cette ressource. Par contre, la situation de la sécheresse empêche aux agriculteurs, le plus souvent, de réaliser les semis aux moments appropriés ou opportuns et porte un certain nombre d'exploitants à réduire leur superficie emblavée. Elle limite aussi

l'efficacité de l'utilisation des fertilisants et facilite parfois le développement de certains insectes et maladies.

### ► TYPES DE CULTURES

Historiquement, la commune de Milot est une zone de production caférière avec des vestiges de plantations qui sont un témoignage vivant. La végétation est sans doute une formation de type hygrophile, qui pouvait présenter des faciès différents selon la nature du sol et de la topographie. Cette production caférière cède de plus en plus place à la production d'haricots et d'autres cultures à cycle court qui exigent le débroussaillage.

Les associations culturales les plus rencontrées au niveau de la commune sont les suivantes : Canne à sucre-Banane-Manioc; Banane-manioc-Patate douce- Igname; Igname-Banane-haricot-Maïs;

Par contre à Milot, on rencontre généralement dans la zone de plaine, la canne à sucre,

le riz et parfois le maïs cultivé en monoculture. Le Piment (*Capsicum chinense*), l'Olive (*Moringa oleifera*) ont été introduits dans la commune par le MARNDR et la PADF.

### ► ITINÉRAIRE TECHNIQUE

Quoiqu'il y ait un responsable de BAC dynamique et un peu actif au niveau de la commune, cela n'empêche que le secteur agricole fait face à beaucoup de problèmes d'ordres technique et financier. La commune de Milot ne dispose pas de Bureau Agricole Communal Physique pour recevoir les agriculteurs ou d'autres acteurs travaillant dans le secteur agricole. Mis à part le responsable de BAC, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) n'a pas suffisamment de techniciens et de personnel de soutien pour venir en aide aux agriculteurs de la commune, en vue d'encourager l'application et l'adoption de techniques modernes de production agricole afin d'aider les agriculteurs de la zone à optimiser leur rendement.



A Milot, il n'y a presque pas d'accompagnement technique dans la production végétale. Le Bureau Agricole Communal n'a pas les moyens et les ressources nécessaires pour accompagner les agriculteurs de la commune. Ce dernier organise rarement des campagnes de distribution de semences d'haricots pendant la campagne d'hiver à certains agriculteurs de la zone. Les agriculteurs de Milot comme partout dans le pays font souvent face à de grandes difficultés dans la mise en exécution de leurs exploitations agricoles. Il existe bien sûr beaucoup d'agronomes et de techniciens agricoles dans la commune, cependant puisqu'ils n'ont rien à gagner directement, ils n'interviennent pas et n'assistent pas les agriculteurs dans la mise en place de leurs parcelles. A cause de cette situation, il n'existe quasiment aucune technicité dans les parcelles des agriculteurs. Ce qui en quelque sorte entraîne de faible rendement au niveau des récoltes.

A l'exception de FECCANO qui est une institution spécialisée dans la filière de cacao, il n'y a pas d'autres Coopératives Agricoles qui travaillent avec les agriculteurs de Milot, surtout en ce qui a trait au système de transformation et de commercialisation. Dans la commune il existe quelques associations de planteurs, mais qui sont très peu organisées.

#### ► VARIÉTÉS, RENDEMENT DES CULTURES ET MALADIES PHYSIQUES SANITAIRES

Les principales cultures rencontrées dans la commune sont affectées par divers types de maladies et insectes. Le plus souvent, les exploitants ne prennent aucune mesure

pour lutter contre eux. Certains agriculteurs procèdent à la lutte traditionnelle. Cependant, malgré les efforts déployés à partir des méthodes traditionnelles, les problèmes des ravageurs persistent encore et constituent depuis toujours un fléau pour les agriculteurs de la zone de Milot.

Il est à noter que l'application inappropriée de certaines pratiques culturales au niveau des parcelles par des agriculteurs entraîne souvent des cas flagrants d'érosion des sols et l'attaque sévère de certaines pestes, comme le Maroca (Manioc, Igname), le Cy-las F. (patate)), la Sigatoka noir, le Mal de Panama, le Mal de Moko, la Pourriture du Pseudotronec (Banane), la Mosaïque (haricot), le Scolyte du Café, etc.

En effet, les agriculteurs n'ont pas beaucoup d'encadrement des institutions concernées, sauf dans le cadre du programme PITAG/ projet du MARNDR. Certains agriculteurs ont reçu des subventions pour le contrôle des pestes au niveau des cultures à cycle court et des paquets agroforestiers subventionnés par ce dernier.

#### ► OUTILLAGE AGRICOLE

On assiste à une agriculture traditionnelle dans la commune, très peu mécanisée. Cette situation d'utilisation d'outils de mauvaise qualité utilisés en Haïti n'exempte pas la commune de Milot. Les agriculteurs utilisent les mêmes outils rudimentaires et archaïques que par le passé. Ce sont des machettes, houes, pioches, louchettes et qui sont le plus souvent en mauvais état à cause d'innombrables réparations qu'elles ont subies. Certaines fois surtout au-delà de

la plaine irriguée, les agriculteurs font appel au service des tracteurs qui fournissent des travaux de préparation de sol de meilleure qualité.

### ► APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS, ACCESSIBILITÉ AUX MOYENS DE PRODUCTION TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les agriculteurs de Milot font face à de sérieuses difficultés pour l'acquisition des semences de bonne qualité. Le plus souvent, ils sont obligés de se rendre aux marchés de la zone pour trouver des semences ou grains qui ne répondent pas en majeur partie aux critères ou normes d'une semence de qualité. Les grains sont généralement hétérogènes et sans pureté génétique. La majorité des semences utilisées par les planteurs sont de qualité douteuse et se vendent à des prix exorbitants dans les périodes de pic de plantation. Il n'y a pas même une boutique d'intrants pouvant assurer la vente de certaines semences, maraîchères et vivrières, de qualité ou certifiées ainsi que d'outils ou matériels agricoles aux agriculteurs.

Les informations recueillies à travers les focus groupes affirment que les différentes catégories d'exploitants à Milot ne disposent pas de capital fixe pour pratiquer l'agriculture. Ils n'ont pas trouvé l'encadrement des autorités concernées par le secteur, le Bureau Agricole Communal (BAC) n'est pas trop opérationnel et n'a pas les ressources nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans leurs activités agricoles. Pour trouver des solutions, les agriculteurs procèdent à la vente des animaux et/ou des produits agricoles pour se pro-

curer de la main-d'œuvre ainsi que l'achat des semences et des outils et/ou matériels nécessaires. L'accès au crédit est très limité au niveau de la commune, il n'y a pas vraiment un système de financement adapté au secteur agricole (taux d'intérêts trop élevés, durée trop courte, etc.).

### ► STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Il n'y a pas de centre communautaire de stockage des grains au niveau de la commune. Les gens utilisent une partie de leur maison pour pouvoir stocker sans respecter les normes et les standards de stockage. Il y a plusieurs distilleries ou guildives (45 environ), plusieurs moulins de Maïs (environ 35) qui sont opérationnels dans la commune.

Généralement, une grande partie des produits de récolte à Milot est utilisée pour l'autoconsommation. Par contre, une partie de ces récoltes est toujours réservée pour la vente. A Milot, il existe plusieurs points de vente pour l'écoulement des produits de récolte, soit environ 5. Cela n'empêche que les producteurs rencontrent des problèmes importants de Marchés et de circuits pour l'écoulement de leurs récoltes. Il n'y a pas de marché spécialisé et les intermédiaires, comme les Madan Sara grossistes ou détaillants, achètent les produits à des prix très bas.

De plus, il existe une forte concurrence avec les produits agricoles venant des Etats-Unis et de la République Dominicaine sans aucune barrière douanière. Le marché du Café fait face à beaucoup de problèmes. Par exemple, les spéculateurs achètent le Café

à vils prix. Cela a pour conséquences un manque de rentabilité et la disparition progressive de cette filière dans la zone.

Les produits agricoles de Milot sont écoulés à travers les principaux axes suivants : les consommateurs de partout les achètent directement au marché public de Milot qui fonctionne tous les jours ; Les « Madan Sara » les achètent, soit au marché de Milot ou dans les exploitations agricoles. Ainsi, elles les écoulent sur les grands marchés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, comme Croix-des-Missions, Bon Repos, Ta-

barre, La Saline, Croix-des-Bossales, marché Tête Bœuf et le Marché de Matissant 3. Les détaillants les achètent en gros dans les exploitations de Milot ou au marché public pour les écouter dans les marchés avoisinants de Dondon (Samedi), de Cap-Haïtien (Marché Cluny, Marché Pont neuf, Marché de Madeline, Marché de Champin) et de la Grande-Rivière-du-Nord (Vendredi).

Les variations de prix des produits agricoles sur le Marché public de Milot sont présentées dans le tableau suivant.

**TABLEAU 63.-** : Présentation de la variation des prix des produits agricoles sur le marché public

Produits	Unités	Prix dans les périodes de Pic de production en Gourdes	Prix dans les périodes de rareté en Gourdes	Périodes de Pic de production	Période de rareté
Manioc	Sac de 50 Kg	300	400 à 700	Juin, Décembre	Février
Igname	Panier de 55 Kg	2000-3000	3000-5000	Mars	Janvier, Juin, Juillet
Haricot	Marmite de 2.73 Kg	400	500-700	Décembre Aout	Juillet à Janvier
Banane	Régime de	300-400	500 à 750	Variable	Variable
Pois Congo	Marmite de 2.73 Kg	300-500	600- 800	Octobre, Novembre, Décembre, Janvier	Mai, Juin, Juillet
Canne à Sucre		-	-	-	-
Patate	Sac de 25 Kg	200	250-400	Mars-Mai	Octobre-Décembre

Source: Mairie de Milot/ Enquête de terrain/ 2020

La plus grande difficulté à laquelle les agriculteurs de Milot font face est de trouver des marchés équitables pour écouler les produits. Les circuits de commercialisation attirent beaucoup d'intermédiaires, ce qui met l'agriculteur dans l'embarras pour atteindre les marchés concurrentiels en vue d'augmenter son revenu.

Il faut noter que chaque lundi et vendredi, il y a beaucoup de produits alimentaires dominicains qui envahissent le marché de Milot, plus particulièrement les légumes et la banane. Beaucoup d'autres produits, en particulier des animaux et leurs dérivés, sont aussi identifiés comme la poule, les viandes congelées, l'œuf, le salami, le lait, le yaourt, etc.

**TABLEAU 64.- : Compétition des produits agricoles de Milot avec ceux venant d'autres pays**

Produits et sous-produits agricoles	Origines
Riz, Légumes, Haricot, Maïs, Banane	USA, République Dominicaine
Poule, Viande, Lait, Œufs	

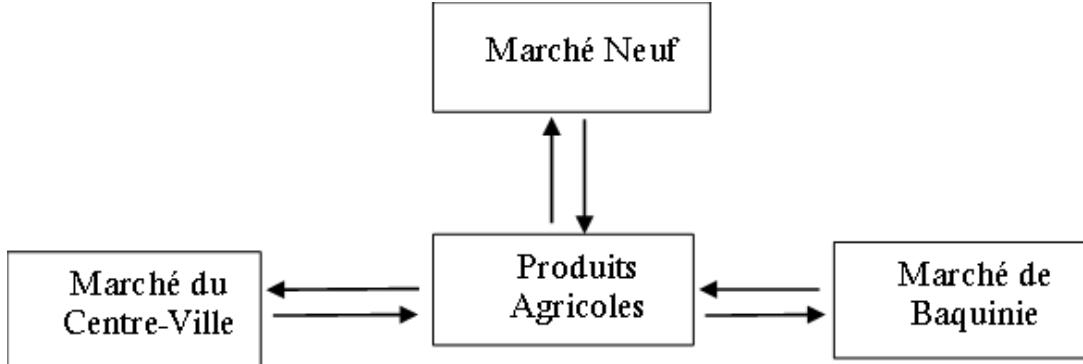
Source: Mairie de Milot / Enquête de terrain / 2020

Par manque de soutien financier et de moyens économiques, les agriculteurs se trouvent dans l'impossibilité d'apporter leurs produits à Cap-Haïtien ou dans les autres marchés adjacents pour les écouler. En ce sens, les grossistes viennent en groupe au moment de la récolte et achètent les produits pour les revendre dans les grandes villes, notamment à Cap-Haïtien.

L'ensemble des contraintes liées à la commercialisation des produits issus de l'agriculture à Milot en particulier et dans le pays

en général sont, entre autres l'absence de marché équitable pour écouler les produits, l'inaccessibilité des routes en temps pluvieux même pour les animaux, la mauvaise présentation des produits, la chute des prix des produits au moment des récoltes, les difficultés liées à la conservation des produits qui entraînent qu'ils sont nombreux à apporter les mêmes produits au marché, en période de récolte, ainsi l'offre devient supérieure à la demande et les planteurs sont obligés de vendre leurs produits à n'importe quel prix.

**Figure 11.-: Circuits de commercialisation des produits agricoles**



Source : Mairie de Milot / Interview semi-structuré avec les agriculteurs et les commerçantes / 2020

## ► PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

En dépit de son potentiel hydrique appréciable, l'agriculture demeure très dépendante de la clémence de la nature. Seulement 2% des terres agricoles environ sont irriguées et une Surface Agricole Utilisée tournant autour de 5 264,4ha (RGA, 2009).

Outre ce problème, et ceux susmentionnés (encadrement technique et financier, dégradation accélérée des micro-bassins versants), elle fait aussi face à d'autres entraves structurelles d'importance, telles : la parcelarisation outrancière des terres agricoles, la squattérisation des terres agricoles relevant du domaine de l'État à des fins non agricoles, l'absence ou le manque d'équipements et d'infrastructures agricoles, de communication, de stockage et de conditionnement, le piètre accès à des intrants agricoles, le faible accès au crédit et à l'encadrement technique, mais surtout l'insécurité.

Tout cela rend cette branche de moins en moins compétitive par rapport aux biens agricoles importés (de la République Dominicaine, par exemple) et génèrent des revenus peu rémunérateurs. Ce qui a provoqué un désintérêt, particulièrement des jeunes, et la prolifération des parcelles en friches. Selon le MARNDR, 1 076,85 hectares, représentant 14% de la commune, ont été abandonnés en 2009 (RGA, 2009).

## ► SECURITÉ ALIMENTAIRE

Les analyses fournies dans les revues documentaires et les données collectées sur le terrain démontrent que la population lo-

cale connaît une situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire. Parallèlement les informations collectées en termes de disponibilité alimentaire, d'accessibilité aux aliments, d'indice de sécurité alimentaire, d'échelle de faim des ménages et d'indice de richesse permettent d'effectuer une analyse plus approfondie et d'obtenir une vue d'ensemble des facteurs ayant une incidence sur la sécurité alimentaire de la population locale.

En matière de disponibilité alimentaire, plus de 70.5% de la superficie totale de la commune est très propice à l'agriculture et la majorité des habitants vivent d'activités agricoles. L'agriculture joue donc un rôle prédominant dans la vie socio-économique des ménages et est la première source de denrées alimentaires de la commune. Autrement dit, la première catégorie de denrées alimentaires physiquement disponibles sur le marché local provient de l'agriculture. Cette disponibilité en denrées agricoles tient ses principales sources des différentes zones de production bénéficiant de la main-d'œuvre paysanne et facilitant la production de différentes variétés et catégories de culture.

En somme, les différentes activités agricoles occupent une superficie de 6 290 ha sur une superficie totale de 7 128 ha, soit un pourcentage de 88% de terres cultivables.

Le riz et le pois sont deux filières en croissance dans la commune. Ils jouent un rôle particulier dans la ration alimentaire des Milotien-ne-s en raison de leur importance nutritionnelle. La production du riz s'est intensifiée grâce au système d'irrigation qui approvisionne une bonne partie des

localités de la plaine de Dubré en eau. Les agriculteurs de la zone cultivent sur toute l'année et par conséquent génèrent des revenus satisfaisants, comparativement aux autres cultures. Dans cette même partie irriguée, des moulins de décorticage de riz sont mis à la disposition des agriculteurs afin de mieux valoriser leurs récoltes.

Dans les hauteurs, la période de récoltes varie en fonction de la saison. L'absence d'un système d'irrigation freine la productivité des agriculteurs, et dans ce cas, ils sont donc obligés de suivre le rythme de la nature. Les mois de juin et de juillet sont les périodes les plus favorables à la récolte d'arachides, des haricots, des fruits et de l'arbre véritable. C'est la saison de fruits de toutes sortes, en particulier les mangues et les avocats. La cueillette du pois Congo a lieu le plus souvent au mois de décembre ainsi que le manioc et les légumineuses. Pour les autres cultures, le calendrier des récoltes peut vaciller entre le mois d'août pour le maïs et le mois de février pour la patate, le café et le cacao.

Dans l'ensemble, les produits vivriers, maraîchers et fruitiers sont disponibles dans la commune de juin à août ensuite de décembre à février. Cette disponibilité entraîne une chute et une baisse considérable du prix des produits et amène beaucoup de vendeurs des autres communes avoisinantes à fréquenter le marché local en cette période en dépit du mauvais état des infrastructures routières. Par contre, la période de soudure commence à partir de mars et se termine au mois de mai. Dans cet intervalle, quelques denrées deviennent rares sur le marché local. C'est donc le mo-

ment propice pour le paysan de revendre ses denrées à un prix exorbitant à ceux qui ont le moyen de se les offrir. A l'inverse, si la commune disposait d'un centre de stockage, de transformation et de conservation des aliments, elle pourrait devenir l'un des greniers du département du Nord à côté de la commune de Saint-Raphaël. Au-delà de ces contraintes, s'ajoutent notamment la sécheresse, l'absence de système d'irrigation et le manque d'outils performants qui affectent sans cesse les marges de rendement et de productivité du secteur agricole.

En termes d'accessibilité, dans les quatre marchés d'approvisionnement de la commune, la fréquence des échanges commerciaux et le prix des produits alimentaires varient en fonction de la saison. Les denrées cultivées sont généralement utilisées soit à des fins d'autoconsommation et/ou de vente. Le mauvais état des routes ne permet pas de transporter la quantité de denrées souhaitées, et dans ce cas, réduit la quantité de tonnes/métriques de produits que les paysans souhaitent écouler sur le marché. Cela a des impacts significatifs sur le revenu des ménages qui n'ont pas de possibilité de stocker les aliments ou d'acquérir des équipements de transformation.

D'une part, ces situations ont pour effets directs une hausse considérable des prix sur le marché et une diminution de la quantité de produits disponibles. D'autre part, elles sont caractérisées par un déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi que le coût de déplacement qui impactent sur les valeurs marchandes de ces produits. Les conditions météorologiques et les aléas naturels sont également défavorables à la rentabilité de

la production agricole et affectent continuellement le niveau de vie des ménages face à la recrudescence du niveau d'inflation dans un pays où le taux de la gourde est déprécié graduellement par rapport au dollar américain et au peso dominicain.

Dans ce contexte socio-économique difficile, les agriculteurs n'ont pas d'autres choix que de s'adapter à la cherté de la vie en fixant et en imposant eux-mêmes le prix de leurs denrées. De ce fait, les prix de consommation montent graduellement et ne sont pas accessibles pour la majorité des ménages en milieu rural particulièrement ceux qui sont en situation de précarité et de vulnérabilité.

Le nombre relatif de facteurs négatifs évoqués plus haut en matière d'accessibilité et de disponibilité des denrées alimentaires à la population permet de déterminer et de comprendre que la plus grande partie de la population est en situation d'insécurité alimentaire. En termes d'indice de sécurité alimentaire, les données permettent de faire l'analyse suivante de la situation. Les informations consultées sur le plan national indiquent qu'environ 30% des ménages vivent dans des conditions d'insécurité alimentaire dont 28% modérément et 2% sévèrement, selon CARI (l'approche consolidée pour le compte rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire). Ces chiffres correspondent à environ cinq millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, dont 1.2 millions sévère et 3,8 millions modérée .

En milieu rural, les mêmes variables ont été identifiés sauf pour quelques zones qui se distinguent par une prévalence beaucoup plus forte. Il est donc clair que la commune

de Milot n'est exempte d'insécurité alimentaire compte tenu du niveau d'inflation, du faible revenu des ménages et de l'absence de politique de création d'emplois. De plus, la commune a un risque fortement élevé face aux aléas cycloniques et est sujet à des inondations récurrentes. La perte des récoltes occasionnées par la sécheresse ainsi que la dévaluation de la gourde sont des facteurs qui participent à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans la commune.

L'échelle de faim est un indicateur permettant de déterminer les données liées à la privation de nourriture ou la faim. Ces données n'étant pas disponibles pour la commune, il est donc nécessaire de procéder à une confrontation avec celles de Cap-Haïtien qui dénote une prévalence de faim évaluée à 68% de ménages dont 52% sont de faim modérée et 16% de faim sévère. Ces données prouvent que le département du Nord connaît un déclin économique important. La commune de Milot n'est pas loin de cette réalité. Surtout, compte tenu du fait que l'effectif d'agriculteurs qui tendent à migrer vers d'autres pays ne fait qu'augmenter à mesure que le pays devient instable. Le milieu rural est donc fortement marqué par une économie de subsistance et la population se retrouve de plus en plus confrontée à des situations d'insécurité alimentaire. Le nouveau record des prix de produits alimentaires sur le marché et l'extrême pauvreté des populations rurales sont des éléments factuels qui sont à l'origine de la faim.

Lors des ateliers de Diagnostic Participatif, les participant-e-s ont relaté que le revenu de la main d'œuvre agricole se situe entre

300 et 400 gourdes hors frais de nourriture. Cette somme demeure relativement stable en dépit de l'augmentation du niveau d'inflation et des coûts élevés des produits de première nécessité. Sur les deux dernières années, les revenus des travailleurs agricoles restent inchangés. En termes d'indice de richesse, avec un revenu de 300 gourdes/services, la plupart des ménages composés de cinq à huit personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont particulièrement vulnérables face aux situations actuelles.

Néanmoins, les faits observés sur le terrain indiquent que les ménages vivant dans la commune se trouvent dans les deux quintiles les plus pauvres soit le deuxième quintile « plus pauvre » et le premier quintile « les plus pauvres » quoiqu'aucune étude n'ait encore été réalisée à ce sujet pour

confirmer cette hypothèse.

De toute évidence, la situation de pauvreté dans la commune est préoccupante depuis des décennies car le milieu rural a été toujours négligé dans les politiques du gouvernement. L'implémentation de projets visant à soutenir les plus démunis ou à développer le secteur agricole n'a jamais été une priorité dans les agendas des autorités locales et étatiques. L'absence d'emplois oblige les jeunes à migrer vers l'extérieur à la recherche de meilleures conditions de vie ou à la quête d'un travail à revenu modéré capable de répondre aux besoins de leur famille. Ceux qui restent en milieu rural le font par faute de moyens de se rendre ailleurs et sont contraints de recourir à des mécanismes de subsistance autodestructeurs face à des situations d'urgence.

## En résumé

---



*L'agriculture constitue le secteur clé d'activité dans les sections communales en dépit de son évolution dans un contexte hautement difficile caractérisé par un ensemble de contraintes socio-économiques qui sont loin d'être corrigées. Ces contraintes ont contribué notamment au déclin de la production agricole et à la diminution des investissements publics et privés dans le secteur, quoique ce dernier regorge d'atouts qui sont susceptibles d'être valorisés. La quasi-absence d'équipements et de main-d'œuvre disponible empêchent un meilleur rendement du secteur agricole. De ce fait, la commune fait face à une sous-exploitation de terres arables, marquée surtout par un manque de matériels agricoles modernes, un taux de crédit exorbitant et inaccessible à la majorité des producteurs et un manque d'encadrement technique.*

*En outre, sa contribution potentielle dans le développement économique de la commune permet au secteur agricole de bénéficier de plusieurs opportunités dont le programme du MARNDR pour l'innovation technologique en agriculture et agroforesterie (PITAG), le programme d'accompagnement des producteurs de Cacao par FECCANO/CHEMONICS, et le Projet d'IF FONDATION pour l'octroi de crédit agricole. Le secteur est mis au défi par un ensemble de menaces dont l'importation incontrôlée de produits étrangers, l'invasion des insectes ravageurs et le déboisement.*

## 2.5.2. ELEVAGE

L'élevage, considéré comme étant un aspect de l'agriculture, joue un rôle important dans l'épargne paysanne au niveau de la commune de Milot. La majeure partie des petits et moyens exploitants agricoles pratique l'élevage. Le cheptel se divise en gros bétails (bœuf, cheval,), petits bétails (porcs, caprins) et volailles (poules, pintades, din-dons, canard). Selon les exploitants, les bo-vins sont les plus importants.

A Milot, comme dans plusieurs autres communes du pays, le paysan élève des animaux dans l'unique but de pouvoir répondre à des besoins moyens, par exemple l'achat d'un terrain, le paiement de l'école-gage de ses enfants, l'accès aux soins médicaux, etc. Le paysan a souvent recours à l'élevage lorsque la productivité au niveau des exploitations agricoles est très faible et incapable de nourrir sa famille. La majorité des exploitants de Milot considèrent l'élevage comme une caisse d'épargne qui leur sauve la mise à chaque fois qu'un besoin urgent se présente.

### ► SITUATION DE L'ÉLEVAGE DANS LA COMMUNE

L'élevage a dénoté une tendance baissière entre 2004 et 2009. Les cinq principales espèces, à savoir : bovins, caprins,

porcins, équins, ovins et ruches, ont affiché des contre-performances, mais, cette régression est plus aiguë (plus de 10%) dans toutes les sections communales pour les deux premières espèces citées (bovins, caprins). Pour les autres, la stagnation les a caractérisées, hormis les ovins et les équins dans la 1<sup>ère</sup> Section qui ont connu une croissance positive nette respectivement de plus de 10% et entre 0 et 10%.

Les principales espèces élevées sont : les bovins, caprins, ovins, porcins, équins, abeilles et volailles (poules). Suivant les sections, les quatre premières varient respectivement entre : 500-2000, 1000-5000, 100-500, 500-5000 et 100-1000. Et, 7 ruches y ont été dénombrées (Recensement général agricole, MARNDR, 2009).

### ► MODE DE CONDUITE DES ANIMAUX

Au niveau de la commune, la conduite se fait à la corde tout au long de l'année. Partout où l'on passe, on voit les animaux attachés à un piquet, sauf pour l'élevage de poules où la conduite se fait en liberté. La production animale à Milot est dominée par l'élevage des caprins, des bovins, des porcins et des volailles (en particulier les poules). Le tableau suivant présente le système d'élevage à Milot.

**TABLEAU 63.-** : Présentation des systèmes d'élevage pratiqués à Milot selon leur mode de conduite, produits et sous-produits d'élevage

Espèces Elevées	Mode de conduite	Produits, sous-produits et services
Bœufs, Chèvres, porcs, poules, Ane, Cheval	Bœufs et Chèvres (à la corde), Porcs (Croc) et poules (Libre), 15 poulaillers	Viande, Lait, Œufs, transport

Source : Mairie de Milot/ Rencontres avec les actrices / acteurs sectoriel-le-s clé/ 2020-2021

## ► SANTÉ ANIMALE

Dans la commune de Milot, parmi toutes les difficultés qui s'y opposent, les maladies constituent la principale contrainte rencontrée dans l'élevage. Par manque d'assistance et d'encadrement technique pour les éleveurs et les agents vétérinaires, les éleveurs font face à de sérieux problèmes au niveau des cheptels. Parmi les quatre (4) types d'animaux qui sont principalement élevés au niveau de la commune (bovin, caprin, porcin et poulets), ceux qui tombent souvent malades sont les porcs et les poules. La maladie Teschen (ren kase) attaque souvent le cheptel porcin, les poules de leur côté sont surtout attaquées par la New Castle, qui est une maladie virale et

très contagieuse. La situation de vol est aussi en vogue dans la commune.

## ► COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

A Milot, la vente d'un animal de même espèce, de même grosseur et de poids varie d'une période de l'année à une autre. Il faut noter que les périodes de fêtes constituent l'un des plus grands facteurs pour augmenter les prix des animaux et des produits des animaux au cas où il n'y aurait pas de rareté. Un autre facteur à considérer et qui a une incidence sur le prix du bétail est la montée des prix de l'essence sur le marché. Le tableau suivant présente la variation des prix des animaux et des sous-produits.



**TABLEAU 64 :** Présentation des prix des produits et sous-produits d'élevage à Milot

Espèces/Sous-produits	Ages/Stade de développement	Prix moyen en gourdes dans les périodes normales	Prix moyen dans les périodes de Fêtes	Périodes de Fête concernée
Bœuf	5 à 8 ans	20000 à 30000	35000 à 50000	Décembre (Noël) Janvier (1 <sup>er</sup> à 10) Mai (Fête des mères)
Chèvre	2 à 3 ans	2500 à 4500	5000 à 7500	
Porc	2 à 3 ans	6000 à 9000	10000 à 15000	
Poule	1 à 2 ans	250	300 à 500	
Cheval	6 à 10 ans	15000 à 20000	25000	
Ane	5 à 8 ans	7000 à 9000	10000 à 12000	

Source : Mairie de Milot/ Enquête de terrain/ 2020

**TABLEAU 65 :** Présentation des marchés d'écoulement des produits et sous-produits d'élevage selon les acteurs et problèmes rencontrés à Milot.

Marché d'écoulement des produits et sous-produits	Acteurs des chaînes de valeur	Problèmes rencontrés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grossistes des communes avoisinantes (Limonade, Quartier-Morin, Dondon, Grande-Rivière-du-Nord, Cap-Haïtien, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord qui viennent acheter dans les poulaillers (Œufs et poules) ;</li> <li>• Marchés de Milot, du Cap-Haïtien, de Limonade, de Plaine-du-Nord, de Dondon ;</li> <li>• Palans de Limonade, de Milot, de Plaine-du-Nord, de Dondon ;</li> <li>• Abattoirs du Cap-Haïtien ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eleveurs,</li> <li>• Vendeurs,</li> <li>• Bouchers,</li> <li>• Revendeurs,</li> <li>• Consommateurs,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de financement adapté</li> <li>• Insécurité particulièrement le Vol,</li> <li>• Difficultés d'alimentation et d'abreuvement en période de sécheresse ;</li> </ul>

Source : Mairie de Milot/ Enquête de terrain/ 2020

## ► PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Les problèmes de l'élevage en Haïti ne datent pas d'aujourd'hui et la commune de Milot ne constitue pas une exception à la règle. Néanmoins ceux qui affectent le plus le secteur se résume comme suit. D'abord,

la pratique se fait de manière archaïque, à tâtons, de génération en génération. Généralement les éleveurs ne reçoivent pas la formation adéquate pour rendre fructueuse la pratique. Ensuite, la baisse des activités de l'élevage est imputable principalement à la faiblesse de l'accès au crédit et aux soins vétérinaires (RGA, 2009). Aucune

clinique vétérinaire pour soigner les animaux malades n'est recensée. Pour le crédit, il est généralement octroyé pour l'agriculture au détriment de l'élevage. Enfin, il

n'existe aucune association d'éleveurs dans la commune qui aurait pu constituer une force pour pallier certains des différents problèmes rencontrés.

## En résumé



*En fin de compte, le secteur de l'élevage présente diverses potentialités pour Milot comme la disponibilité d'herbes pour nourrir les animaux, l'existence d'espaces de pâtures, de bassins de poissons et de poulaillers. Toutefois, ce secteur peu développé est confronté à plusieurs contraintes dont un manque de formation et d'encadrement des éleveurs, l'absence de cliniques vétérinaires pour soigner les animaux, l'irrégularité des campagnes de vaccination des animaux, l'élevage libre et l'absence d'abattoirs.*

*Cependant, ce secteur regorge d'opportunités telles que le programme de formation continue pour les vétérinaires ainsi qu'un programme de distribution d'animaux comme des poules, des cabris et des pintades, par World Vision. Pourtant ces opportunités n'ont pas permis de réduire les contraintes auxquelles le secteur fait face depuis de nombreuses années. Au contraire, il est menacé par l'inondation, la sécheresse et le risque de disparition de quelques espèces.*

### 2.5.3. MINES ET CARRIÈRES

En ce qui a trait aux carrières, l'inventaire réalisé dans la commune permet de les classer en trois groupes : les carrières de pierres présentes dans les localités carrefour Laguerre, Coronel, Cerca, Lory; les carrières de remblais de sable retrouvées dans la localité de Carrefour Laguerre et les carrières de roches calcaires et d'argiles dans la localité La salle.

L'exploitation des carrières de pierre s'effectue surtout par les habitants de la zone, sans utilisation de matériels appropriés et sans que les services concernés de l'Etat qui sont absents dans la commune ainsi que la Mairie n'en tirent profit. Le site de Carrefour Laguerre, zone d'importantes carrières de sable, est souvent exploité par

les compagnies travaillant dans la construction de routes pour la qualité du matériau. Dans la localité « La Salle », plusieurs personnes se livrent à l'exploitation spécifique des roches calcaires pour fabriquer de la chaux vive. Cette activité, lucrative comme les autres, leur permet de tirer des revenus et subvenir à leurs besoins.

A date, il n'y a aucun document pouvant établir qu'il y a eu des profits générés ni par la commune ni par l'Administration centrale sur l'exploitation de ces carrières qui entraîne des coupes abusives d'arbres rendant vulnérables les plateaux et les mornes avec pour conséquences l'érodabilité, l'appauvrissement des sols, le tarissement des sources, la baisse des productions animales et végétales, etc. Ces interventions exposent continuellement la commune à toutes sortes d'aléas.

## En résumé



L'exploitation minière se retrouve confrontée à un double dilemme dont l'un se réfère à la rentabilité qu'engendre le secteur, et l'autre, aux conséquences néfastes sur l'environnement et la santé de la population. De nombreux éléments démontrent que les enjeux les plus criants ont rapport à une exploitation qui se fait de manière traditionnelle sans l'apport d'une formation technique adéquate aux exploitants. L'absence d'outils appropriés entrave le développement du secteur bien que la demande de granulats extraits des carrières pour la construction ne fait qu'augmenter. Il est à noter que les exploitations se font illégalement dans la commune, sans un regard des autorités locales malgré les menaces de glissement de terrain.



## 2.5.4. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Pour ce qui concerne les bâtiments publics, le MTPTC est absent dans la commune et la Mairie n'a pas les moyens techniques et financiers adéquats pour assurer leur entretien. En conséquence, la majorité d'entre eux est en mauvais état et ne peut être utilisée à toutes fins utiles. Le centre-ville est parfois inondé car les canaux de drainage existant sont insuffisants et mal gérés.

En fin de compte, les préoccupations autour de l'aménagement physique de la commune se traduisent du fait qu'il n'existe que peu d'infrastructures de grande envergure dans la commune qui pourraient contribuer à l'amélioration de l'aménagement du territoire et à son développement économique. De ce fait, celles existantes à savoir les canaux de drainage, les routes, les ponts, les places publiques ne sont pas remises en état faute de moyens financiers ou encore de l'incapacité de mobilisation de recettes fiscales par la Mairie. Théoriquement, il

revient aux responsables de la commune d'assurer l'entretien des voies et la réhabilitation des bâtiments publics. Relative-ment, ce sont les bureaux administratifs de la commune. Certains d'entre eux sont en mauvais état et ne subissent aucune modification depuis leur construction. D'autres, par manque d'espace, ne peuvent accueillir qu'un faible nombre d'usagers et font appel à la rénovation.

Toutefois, il relève dans les obligations de l'administration centrale, à travers le MTPTC, d'assurer la réalisation des ouvrages d'ordre public. Cette entité est quasi-absente au niveau de la commune laissant ses prérogatives au compte des ONG, qui fort souvent sont **insoucieux** d'arriver à termes de leurs projets. Cela dit, à tous les niveaux, on remarque une différenciation énorme dans les ouvrages réalisés. Les projets des organismes internationaux, que ce soit à titre de réhabilitation ou de construction, sont de dimensions imposantes. De l'autre côté, ceux réalisés par l'Etat sont peu satisfaisants.

### En résumé



*La commune de Milot bénéficie de deux grands projets : celui de Grahn-Monde par la construction d'un village dans la troisième section et celui de l'église Catholique pour la construction de logements sociaux. Un regard favorable est porté par le Ministère du tourisme, à travers l'ISPAN, sur les équipements de grande envergure comme la Citadelle afin de les aménager pour attirer plus de touristes. Les principales menaces qui pèsent sur le secteur sont les inondations, les cyclones et les séismes.*



## 2.5.5. INDUSTRIES PME/PMI

L'industrie, dans sa globalité, est à une phase embryonnaire et n'est pas diversifiée. Cette branche d'activités fonctionne autour d'un ensemble assez appréciable d'unités de transformation de biens agricoles produits localement. Cependant, la production dépend essentiellement de la connaissance empirique des producteurs.

En 2004, l'IHSI a révélé l'existence de 27 unités de transformation dont : 18 guildiveries et 9 boulangeries. Ce nombre a connu vraisemblablement un accroissement spectaculaire cumulé de près de 300% cinq (5) ans plus tard, au prisme des résultats du

RGA (sans tenir compte des boulangeries). Donc, ce secteur a connu une dynamique très intéressante et une certaine diversification également. Car, des cassaveries, des moulins d'arachides/pistaches et des moulins de riz se sont ajoutés aux guildiveries identifiés par l'IHSI.

Spécifiquement, en 2009, il y est recensé 106 unités de transformation réparties ainsi : 2 moulins de riz, 93 guildiveries (représentant plus de 87.73% du total), 3 cassaveries et 8 moulins d'arachides/pistaches. En termes de distribution spatiale, la 3<sup>ème</sup> Section a concentré près de 62.26% de ces entreprises, contre 3.8% pour la 2<sup>ème</sup> Section.

### En résumé



*Les industries et le développement des PME fournissent un moyen d'accroître les perspectives d'emploi et de production locale. En termes d'atouts, il existe un nombre élevé d'ateliers de transformation (guildiveries, moulins de canne, moulins de pistaches et d'arachides, de cacao, de maïs, de riz), plusieurs entreprises qui se spécialisent dans l'agro-industrialisation et de nombreuses usines transforment le calcaire.*

*Cependant, les contraintes qui empêchent l'essor et la croissance de ce secteur sont relativement liées à l'absence d'infrastructures pour la conservation des produits transformés, le non-respect des normes d'hygiène dans quelques ateliers, la non standardisation des produits transformés, le manque d'encadrement financier et technique par l'état pour les PMI et des infrastructures inexistantes pour les ateliers. En termes d'opportunités, pour renforcer la compétitivité au sein de la commune, des organismes internationaux accordent une assistance technique, matérielle et financière aux entreprises à travers leurs projets. Ce secteur fait face à un ensemble de menaces liées à l'instabilité politique et la pandémie.*



## 2.5.6. COMMERCE, INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET CRÉDIT

La branche « commerce » est l'activité dominante des secteurs secondaires et tertiaires. Elle concentre en effet 53.7 % des entreprises recensées et près de trois quarts, soit 74.4 %, de leur chiffre d'affaires (UN Habitat, Profil urbain de Milot, 2012). Elle est caractérisée par l'informalité et leur localisation au domicile du propriétaire (55.7%) et sur la voie publique (37%), particulièrement le long de la rue de la République.

C'est donc une activité très répandue, mais très peu structurée et développée. En 2004, l'IHSI a recensé 80 établissements commerciaux, parmi lesquels 7 (1 pompe à essence, 6 boutiques), soit 6.25% de l'ensemble, ont été de taille non négligeable. Ces établissements se concentraient dans le monde rural. Entre 2004 et 2009, selon les résultats du RGA, une progression nette de ses activités a été constatée. Un tel accroissement persiste jusqu'en 2020. Car, au cours de cette année, il existait 210 établissements commerciaux .

Par ailleurs, dans la commune se développe un circuit de commercialisation dont les marchés constituent une plaque tournante tant en termes de capacité d'écoulement des produits du terroir, qu'en termes de points d'approvisionnement en produits provenant ailleurs. Quatre principaux marchés jouent ce rôle et engagent des centaines

de détaillants de la commune et d'autres communes du Nord. Il s'agit du marché du centre-ville, le marché neuf dans la 2<sup>ème</sup> Section et celui dénommé Baagini, localisé dans la 1<sup>ère</sup> Section ainsi que le marché touristique de Choiseul.

Ces marchés sont tous marqués par la prépondérance du commerce de détail et ne peuvent donc constituer tels qu'ils sont une place centrale sur laquelle peut se reposer la structuration de son économie. Ils sont aussi caractérisés par la forte domination des actifs féminins (Madan Sara, détaillantes, etc.).

Les principales contraintes à l'essor des activités commerciales sont entre autres l'insécurité liée à l'accentuation du banditisme (bandes armées) dans les différentes composantes de la commune, l'instabilité sociopolitique, l'inflation, les épidémies/pandémies, les tremblements de terre, la faiblesse de l'accès et le fort taux d'intérêt appliqué sur les crédits, le manque d'organisation et de structuration du secteur caractérisé par l'absence d'organisation des marchands (es), l'informalité, les marchés non aménagés et organisés ainsi que l'absence d'encadrement.

En dépit des contraintes qui méritent d'être abordées dans le cadre d'un processus de développement économique, le commerce peut exploiter les opportunités existantes, telles la proximité des banques de Cap-Haïtien et des marchés de Baron, de St Raphaël et notamment de Cap-Haïtien, le support de





## En résumé



*Le commerce représente, au total, la deuxième activité économique de la commune de Milot. Il existe un marché public urbain et trois autres dans les sections communales où sont effectués les transactions et les échanges. La commune compte également des épiceries, dépôts, boutiques, borlettes, coopératives et des institutions financières.*

*A l'inverse, les marchés publics sont dépourvus d'infrastructures et d'équipements. Il n'existe pas de grands magasins dans la commune. La vente se fait en détail et en demi-gros, s'effectue par des citoyen-ne-s qui n'ont pas assez de capital pour augmenter leur volume de stockage de marchandises.*

*A ce stade, les activités commerciales évoluent dans l'informalité sauf les borlettes et les institutions de crédit. Il existe autres faiblesses qui encombrent ce secteur, elles font référence à des irrégularités sur les prix des produits, le taux de crédit exorbitant et les produits expirés. Face à cette réalité, il paraît prédominant que les entreprises locales nécessitent une attention soutenue surtout face à l'insécurité et l'inflation qui sont de véritables menaces pour ce secteur.*

BRANA S.A dans la distribution de congélateurs à des commerçant-e-s.

Concernant la finance, il n'a pas accusé de progrès significatif. Ses activités tournent autour d'une caisse populaire, FONKOZE, et de quelques services de transfert ou MON CASH. Il y a un service d'Unibank Tout Kote, mais il ne fonctionne pas en permanence.

Il est impossible de présenter et d'analyser le portefeuille de crédit ainsi que sa ventilation sectorielle, faute de publication des informations le concernant. Toutefois, les agents économiques se plaignent de leur faible accès au crédit. Cela rend difficile l'augmentation de leur investissement et comme corollaire l'accroissement de la taille de leurs entreprises.



## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE LA COMMUNE

Cette carte nous montre la localisation des infrastructures économiques dans la commune de Milot. Elles regroupent les institutions financières (coopérative, caisse populaire), les marchés publics, les jeux de hasard (borlettes, loterie etc.), les ateliers de transformation (cassaverie, moulin mamba, moulin de maïs, boulangerie etc.) les petits métiers (ferronnerie, couture, menuiserie, barber, studio de beauté, garage etc.), les hôtels, les restaurants, le commerce (quincailleries, boutiques, provisions alimentaires, pharmacie, auto parts, etc.), les multiservices, les petites entreprises agricoles, les guildives, la station de radio et les infrastructures non catégorisées.

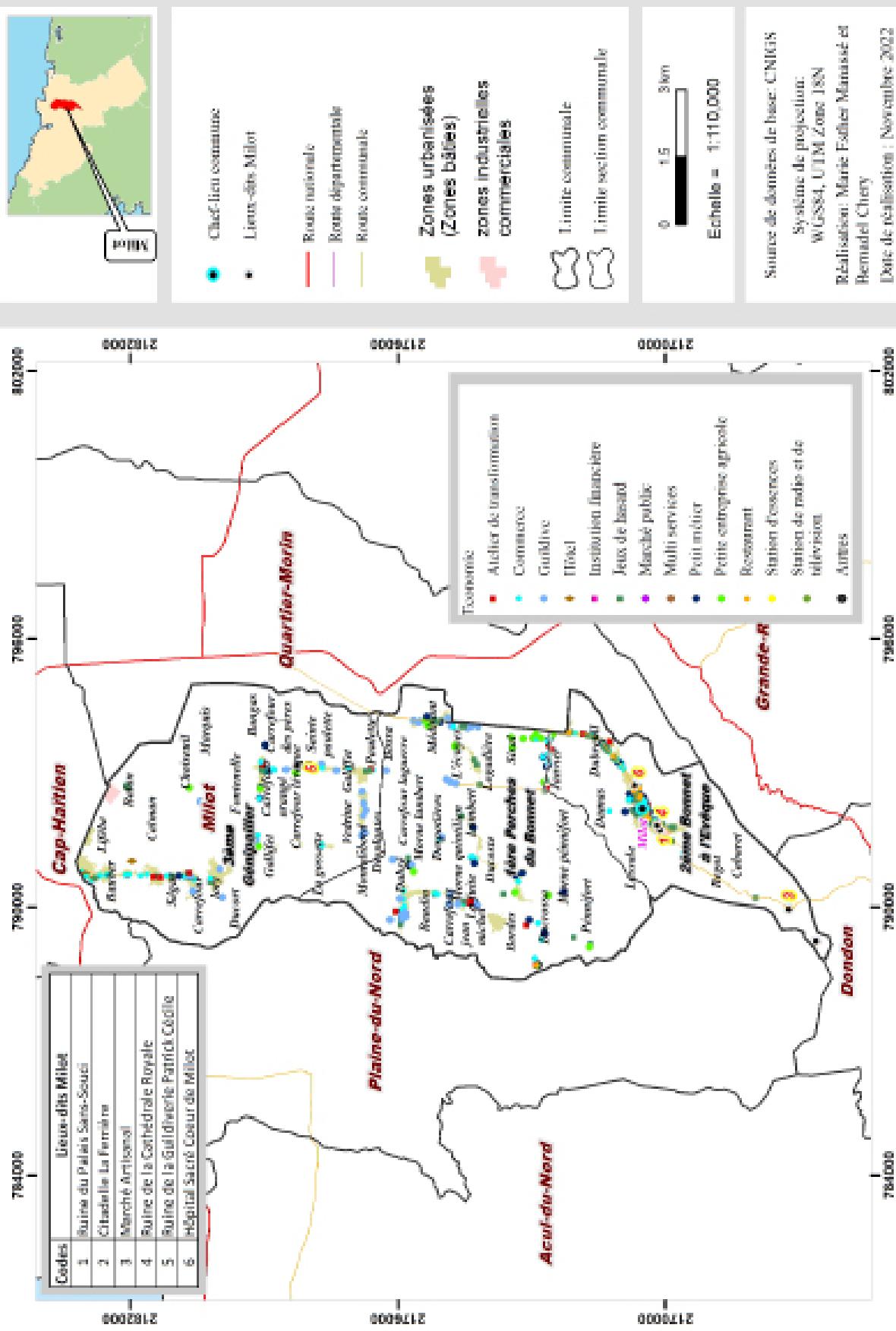
Sur la carte, on remarque une répartition plus ou moins équitable de ces infrastructures dans la partie urbanisée de la commune. Chacune est représentée par une couleur différente : les boules de couleur mauve indiquent les marchés publics, ceux de couleur vert identifient les jeux de hasard tandis que les institutions financières sont représentées par les carrés roses.

Pour les restaurants, ce sont les boules jaunes moutarde qui les représentent, à côté des losanges marron qui personnalisent les hôtels. On peut voir aussi sur la carte, deux boules vert olive qui identifient les stations de radio alors que les carrés rouges montrent les ateliers de transformation. Les stations d'essence, elles, sont identifiées par les boules de couleur jaune citron, au même titre que les multiservices qui sont de couleur marron.

Cependant, de toutes ces infrastructures économiques, on remarque que les guildives, représentées sur la carte par les boules bleue ciel sont en grande quantité. Plus loin, on constate les boules bleues marines qui représentent les petits métiers ainsi que les petites entreprises agricoles qui sont identifiées par les boules vertes prairies. Il y a notamment les infrastructures de commerce, identifiées par les boules de couleur bleues vertes, et les infrastructures non catégorisées qui sont de couleur noirâtre.

Au regard de ces données sus-catégorisées, il existe un total de 435 infrastructures qui sont recensées. Le commerce et les jeux de hasard sont en nombre supérieur par rapport aux autres, soit 255 (133 jeux de hasard et 122 commerces) sur l'ensemble, ce qui représente un pourcentage de 58.62%. Il existe entre autres 4 marchés publics, 5 hôtels, 12 restaurants, 50 guildives, 64 petits métiers, 2 multiservices, 20 ateliers de transformation, 2 institutions financières, 19 petites entreprises agricoles, 2 stations de radio et 2 infrastructures non catégorisées par les enquêteurs.

## INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE LA COMMUNE



Carte 19 \_Localisation des infrastructures économiques et commerciales de la commune

## 2.5.7. ARTISANAT, MÉTIERS ET INDUSTRIES CRÉATIVES

La production artisanale locale est fonction des matières premières disponibles. Les plus utilisées sont le bois et l'argile. Il existe des associations travaillant la peinture, le fer découpé, la céramique, la sculpture, la poterie, la briqueterie et la tuilerie. Le bois sert à la fabrication de masques, statuettes, meubles miniatures. Le bois, chêne et acajou, est acheté dans les communes avoisinantes. Les techniques de production et les équipements des artisans sont différents. Ils utilisent des brûleurs et un groupe électrogène, un four en bois et un petit four électrique. Les artisans produisent aussi des articles en fibre et graine végétale, des tableaux en fibres de banane.

En dépit de la grande attraction touristique que constitue le Parc National Historique Citadelle, Sans Souci, site des Ramiers, l'artisanat est de très mauvaise qualité. La commune dispose de deux points de vente à

Milot et à Choiseul. Celui de Milot est dans un état de vétusté avancé et celui de Choiseul lieu-dit Parking est bien mieux équipé ; mais peu fréquenté en raison de l'absence d'instance de régulation. La qualité de l'offre laisse à désirer : tableaux, sculptures, objets utilitaires dans les deux cas. Ce qui explique l'anarchie qui y règne, les visiteurs étant peu enclins à acheter. Il n'existe aucune diversité dans les produits proposés, le choix n'est pas vaste. Il est à noter que le Plan de Gestion du Parc prend en charge la politique de développement de l'artisanat dans le cadre de sa mise en valeur touristique.

Aux alentours du Parc, il existe toute une panoplie d'activités artisanales (boutiques de couture, de broderie, d'ébénisteries, etc.). Les vendeurs d'artisanat de Milot sont regroupés en associations. Les membres de ces associations n'ont aucune formation en vente, service à la clientèle, etc. Les coordinations des associations n'ont pas les compétences nécessaires pour accompagner les membres.

### En résumé



*La commune a, de fait, un potentiel dans le secteur artisanal dont une grande variété d'activités liées à la couture, l'ébénisterie, la broderie, la sculpture et la peinture. Ces activités contribuent significativement au développement du secteur touristique. Les matières premières utilisées dans la confection de paniers, de chapeaux de pailles, de valises, de sandales, des meubles, des vêtements, des poteries et des nattes sont constituées d'argile, de latanier, de bambous et se trouvent en grande quantité dans les sections communales. Toutefois, la capacité du secteur artisanal à gagner le marché national et international se voit affaiblie par un ensemble de facteurs liés à un manque de formation et de financement occasionnant une baisse du niveau de production et de créativité des produits artisanaux.*

*En tant que domaine d'activités pour une frange importante de la population, quelques organisations apportent un appui considérable au développement du secteur avec des projets de natures diverses dont la construction d'une école d'art par SOCOP, le projet de réhabilitation du marché artisanal de Polygon par la Banque Mondiale, le financement de PAST/UTE aux ateliers de couture et aux artisans ainsi que l'appui technique et financier de CECI. Ces projets ont pour objectif primaire de renforcer le secteur artisanal.*

## 2.5.8. PATRIMOINE, TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

« Assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine », telle est l'une des missions principales du Plan Stratégique de développement d'Haïti (PSDH) élaboré par l'Etat haïtien en 2012. A cet égard, le PSDH, dans sa vision à long terme, accorde une place décisive au patrimoine ainsi qu'aux biens culturels considérés comme des ressources à exploiter et valoriser dans la perspective du développement économique d'Haïti en tant que pays émergent à l'horizon de 2030.

Mis à part le patrimoine, la commune de Milot est une attraction historique et touristique de premier plan d'Haïti parce qu'elle abrite le plus important complexe monumental historique de la zone de la caraïbe. En effet, la principale attraction de la commune de Milot est le Parc National Historique, avec la Citadelle, le Palais Sans Souci, le site des Ramiers ainsi que des vestiges de la présence coloniale française (PNH-CSSR). Ce parc est d'un symbolisme fort pour tous ceux qui ont appris l'histoire des Amériques. Pour cerner les freins de ces secteurs, un état de lieu de chacun s'avère nécessaire.

### ► ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE MILOTIEN

La commune de Milot abrite probablement le patrimoine le plus riche du département du Nord et certainement un des plus riches du pays, comme en témoigne la présence de

l'ISPAN et de l'AGP dans la deuxième section de la commune. En fait de patrimoine naturel, la commune dispose de plusieurs ressources telles le Bassin Rond, le Bassin Diamant, ainsi que « Gros ak Ti Kayenbe ». Quant au patrimoine historique bâti milotien, il compte, parmi ses éléments les plus connus, la Citadelle la Ferrière, classée patrimoine mondial de l'UNESCO, le Palais Sans-Souci, Ramiers, la Chapelle Royale, les statuts de la vieillesse de la comédie ainsi que les vestiges de la capitale du Roi Henri Christophe.

A ces éléments du patrimoine historique viennent s'ajouter d'autres, tels que les puits coloniaux, les chaudières utilisées pour la fabrication de sirop à l'époque coloniale, les vestiges d'habitation d'anciens colons du côté de Zone-Kay-Pè, le lakou Gisou au lieu-dit de Gobè, l'Eglise Notre-Dame de Lourdes du côté de Kafou-Pè, ainsi que le tombeau de Joseph Chéry Warlook. En plus de ces multiples atouts, la commune dispose aussi d'un musée situé à la Citadelle aussi bien que de ressources humaines hautement qualifiées dans la gestion patrimoniale et muséale.

En dépit de sa richesse incontestable, le patrimoine milotien subit de plein fouet les assauts du contexte d'insécurité ambiant sous ses multiples aspects. En témoigne, - entre autres faits – l'incendie d'origine criminelle qui a gravement affecté l'Église de la commune en avril 2020, sans parler des risques naturels auxquels le patrimoine se trouve constamment exposé comme les séismes et autres phénomènes naturels, ainsi que des actes de vandalisme au quotidien.

Tout cela est probablement dû à au moins deux facteurs : d'une part, le manque d'investissement en vue de sécuriser et de mettre en valeur certains sites patrimoniaux et d'autre part, le nombre insuffisant de ressources humaines qualifiées dans la gestion du patrimoine. Outre ces divers facteurs décrits, les ateliers font apparaître une des principales faiblesses de la commune à savoir l'absence d'une structure de formation dans le domaine du patrimoine dans une commune pourtant riche en la matière.

## ► RESSOURCES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE

Le Parc National, en tant que ressource touristique de nature historique liée à l'axe terroir et découverte archéologique et amérindienne, comporte des sites qui ont été édifiés dans un modèle montagneux. Cet environnement grandiose le sublime. Les formes naturelles et l'architecture construisent une unité paysagère particulière. Ce territoire constitue une réserve naturelle, sa flore et sa faune comportent des espèces endémiques dont certains sont rarissimes. La préservation de son écrin a motivé la création du Parc National Historique avec des objectifs de protection, de restauration et de mise en valeur des sites et monuments historiques.

L'une des singularités de la ressource est que le Parc National Historique s'étend sur 25 Km2. C'est le site le plus important d'Haïti et le seul bien culturel haïtien inscrit, depuis 1982, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Parc est géré par une structure mixte regroupant des entités

de l'état sous le leadership du Ministère de la Culture et de la communication.

Le potentiel historique du parc est rapporté par l'histoire qui mentionne que le Parc fut le siège officiel et le centre de contrôle politique d'un complexe militaro-administratif mis en place par le Royaume du Nord à cause des impératifs de défense pour obvier à un retour des colons. Quant au Village Sans-Souci actuellement bourg de Milot, il fut construit pour répondre aux besoins d'une nouvelle ville intérieure de rupture avec la trame coloniale.

La Citadelle et le site des ramiers sont sans équivoque les témoins temporels qu'Haïti est l'un des pays du nouveau monde qui possède le patrimoine militaire le plus riche, depuis la venue des européens au XVIIème siècle jusqu'au lendemain de l'indépendance par la mise en place d'un chapelet de forts d'arrêt à l'intérieur du territoire. La citadelle représente l'élément le plus prestigieux du système de défense mis en place par les Haïtiens après 1804 et le site des Ramiers un lieu de repli stratégique.

Il existe dans le parc des traces de la présence coloniale française et des plantations qui s'y sont implantées dès les débuts de la colonisation. On retrouve aujourd'hui une toponymie qui rappelle le nom d'anciennes cafeteries et des vestiges de construction : Junca, Arnaud, Briquis, Lafitte, Hérvieux, Ginette. Beaucoup de vestiges coloniaux jonchent le territoire. Citons les habitations Galliffet, Fontenelle, Bongars, Bourjo, Lefèvre et Desplantes.

Les plus symboliques sont l'Habitation

Bourjo, qui appartenait au Général Hypolite, l'Eglise de Carrefour des pères construit en 1720 et ruiné en 1742 ainsi que le Cimetière de carrefour des Pères où se trouve la pierre tombale de 1791 de Jean Limousin, la tombe de Joseph Chéry Warloock identifié probablement comme responsable de l'aménagement intérieur du Palais Sans Souci.

La population locale, totalement insensibilisée par manque d'éducation et de connaissance, récupère les matériaux. L'absence d'un programme de sauvegarde à cause de la précarité, sinon de l'absence de ressources budgétaires allouées à cette partie du Patrimoine est évidente.

En ce qui a rapport aux ressources touristiques de nature ethnographique et culturelle, la commune de Milot en comporte plusieurs. Parmi elle, la voute à Minguet comporte un corpus de mythes taïno qui définissent la vision cosmologique de la civilisation taïno (origine de l'humanité, de la lune, du soleil, de l'eau, de la mer). Cette grotte ainsi que toutes les autres accueillent encore aujourd'hui toute une culture de résistance remontant aux XVI siècle, attestée par l'apport negro africain plus tardif sur notre territoire et la réappropriation par le vodou de ces centres de vénération amérindienne. Il n'existe aucun règlement régissant ces éléments du patrimoine naturel haïtien. Les pétroglyphes sont en dan-

ger de disparition à cause de la dégradation de l'environnement, d'une utilisation non contrôlée de l'espace et du vandalisme.

En contrebas de la Citadelle, La Porte St Jacques est un site d'essence nago et un site naturel constitué d'une grande paroi rocheuse, haut lieu de pèlerinage, point de ralliement, lieu de mémoire en connexion avec les circuits et centres de marronnage. Le mois de juillet dans le Nord est réservé aux divinités Nago, Arada et Dahoméens en souvenir d'une rencontre de pacification et de réconciliation, à St Domingue, des ethnies Aradas, Nago et Igbo. Ces cérémonies sont en concordance avec les calendriers festifs des rites Yoruba au Nigeria.

Les montagnes haïtiennes ont depuis des siècles servi de refuge à la résistance à l'intérieur du territoire. Il n'est pas exclu que des lieux comme Grand Gouffre, Vaseux, Bassin Diamant, Morne Bois-Pin, aient été occupés par la résistance. Le Parc est également un espace habité par des populations locales qui diffusent depuis des générations des traditions orales. Ce patrimoine immatériel comporte des pratiques, savoir-faire et savoir médicinal d'une importance capitale. L'importance du patrimoine a été mise en valeur par Kenrick Demesvar comme indiqué dans le tableau suivant.

**TABLEAU 66 : Interprétation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel dans les parcs nationaux, Université Laval.**

Circuits	Espaces à visiter	Localisation
Itinéraire N° 1	Option1 : point de départ route de Milot. 1 La porte St Jacques Point d'arrivée la Porte St Jacques.	Route menant par la citadelle, passant par Choiseul puis direction la Porte St jacques
	Option 2 : Point de départ route de Carrefour Sèze, à Dondon direction de Choiseul puis de la route menant à la Porte St Jacques Point d'arrivée : La Porte St Jacques	A partir de Carrefour Sèze.
	Option 3 : Point de départ : Robillard 1. La Porte St jacques Point d'arrivée : la Porte St Jacques	A partir de l'Habitation Robillard de la commune de la Plaine-du-Nord, direction route menant à la porte St Jacques. Possibilité de visiter le Bassin St jacques situé au centre de la ville de la Plaine-du-Nord
Itinéraire No 2	Point de départ : ville de Dondon. 1. Voute à Minguet ou Cacibajagua. Point d'arrivée : Voute à Minguet	A partir de la ville de Dondon, suivre le passage de la rivière, direction 4e section communale de Laguille.
Itinéraire No 3	Point de départ : Ville de Dondon Grotte Cadélia ou caverne sacrée des Indiens. Point d'arrivée ; Grotte Cadélia	A partir de la ville de Dondon direction vers la grotte de Cadélia.

Source : Mairie de Milot/ Kenrick Demesvar op.cit./ Consulté en 2020

En considérant les ressources touristiques naturelles et anthropiques liées à l'axe nature, spéléo-tourisme, agro-écotourisme, économusée et tourisme communautaire, la commune de Milot est une zone d'agriculture vivrière très diversifiée avec des cultures sur de petites parcelles associées parfois aux champs de canne. Les produits agro touristiques offrent la possibilité de développer des circuits à thèmes par la mise à profit du savoir-faire liés à l'agriculture d'autant que certaines pratiques,

des cultigènes et espèces végétatives remontent aux premiers habitants. Ce cadre est propice au développement de l'éco-tourisme qui représente une part importante du marché du tourisme, particulièrement dans les pays en développement.

L'éco tourisme a l'avantage de contribuer à raffermir l'économie locale, bien mieux aux MPME, que le tourisme balnéaire. Le pays, la région du nord et la commune de Milot en particulier qui possède un rayonnement culturel

important en comparaison avec le reste du pays, pourraient tirer parti de ce large marché, à des degrés divers selon les filières. Avec son relief de montagnes aux pentes plus ou moins abruptes, le parc offre un cadre pour les randonnées pédestres, équestres, le trekking, l'escalade, le cyclo tourisme (VTT).

Les circuits proposés dans un programme d'interprétation par Mr Kennrick Demesvar provenant de diverses pratiques et de leur applicabilité dans un site classé patrimoine mondial sont présentés dans le tableau suivant.

**TABLEAU 67. - : Potentiel écotouristique et circuits d'interprétation**

Espace à visiter	Localisation / attraits
<b>ITINÉRAIRE NO 1</b>	
Point de départ : Sources Saut d'eau	Rte Dignitaire 1, à l'arrière du Presbytère, Milot
Bassin cajou	Rte de jardins vers Bassin Caïman, Morne Coudou
Bassin Caïman	Rte de jardins vers bassin Dianman, Morne Lasalle
Bassin Dianman	Limite Milot (Coronel) / Plaine-du-Nord (Robillard)
Source et ravine Brisement	Captage à morne Brisement, Milot
Point d'arrivée : Morne Brisement	Belle prise de vue sur Milot et le Palais Sans Souci
<b>ITINÉRAIRE N° 2</b>	
Point de départ : Source nan Médecin	Haut Palais, Milot
Morne Ka Milot	Belle prise de vue sur Milot et le Palais Sans Souci
Bassin Mathurin	Localité Ka Milot (Haut-Milot)
Chute Ka-Yenbe	Localité Ka Milot (Haut-Milot)
Source Colmine	À Cabaret
Source Palmiste	Briqui
Point d'arrivée : Source à roi	Choiseul, Milot
<b>ITINÉRAIRE N° 3</b>	
Point de départ : rivière Madan Elman	Rte Carrefour Sèze, Dondon
Cascade Menard	Belle prise de vue sur la Citadelle et les Ramiers
Morne Brostage	Belle prise de vue sur la Citadelle et les Ramiers
Source Nan Durand	Localité Menard
Point d'arrivée : Morne Bois Pin	Choiseul offre une belle vue panoramique, Milot devant le kiosque du Ministère du Tourisme
<b>ITINÉRAIRE N° 4</b>	
Point de départ : Grand Gouffre	Rivière et habitation Grand Gouffre, Dondon
Chute Cotard	Belle chute d'eau
Chute Nan Adam	Belle chute d'eau
Rivière Vaseux et Morne Grand Boucan	Habitation Vaseux près de Grand Boucan
Cascade	Rte four à chaux, Choiseul, Milot
Point d'arrivée : Choiseul	Devant le kiosque du Ministère du tourisme à Choiseul, Milot

Espace à visiter	Localisation / attraits
<b>ITINÉRAIRE NO 5</b>	
Point de départ : Source Nan Ganmèl derrière Prison	Au dos du Commissariat de Milot
Point d'arrivée	A Lasalle, Milot

Source : Mairie de Milo/ Kenrick Demesvar op.cit. / Consulté en 2020

L'axe spéléo-tourisme fait référence aux Centres de vénération des déités et aux grottes comportant des pétroglyphes. Les grottes comportent également une flore et une faune avec des espèces rares de chauves - souris. Ce qui induit leur exploration par les naturistes, spéléologues, et l'organisation de caving qui en est un dérivé.

**TABLEAU 68. - : Potentiel spéléo-touristique et circuits d'interprétation**

Circuits	Espaces à visiter	Localisation
Itinéraire N° 1	Point de départ et d'arrivée: Grottes de Briqui	Rte de Choiseuil, Milot
Itinéraire N° 2	Point de départ et d'arrivée : Grotte Antoine ou Trou Lafimen	Rte de Grand Gouffe, Dondon
Itinéraire N° 3	Point de départ: Grotte Saint Martin	Morne Bouk, ville de Dondon
	Point d'arrivée : Voute Michet # 1 et # 2	
Itinéraire N° 4	Point de départ: Grotte Cacao	Habitation Lagloire, Localité Dalle, Dondon
	Point d'arrivée : Voute-à-Minguet (ou Centre cosmique des Tainos)	Languille, Dondon
Itinéraire N° 5	Point de départ: Grotte Cadélia	Dondon
	Point d'arrivée : Grotte Marc Antoine	Dondon

Source : Mairie de Milo/ Kenrick Demesvar op.cit./ Consulté en 2020

Le site se prête aussi à des études et la mise en place d'un réseau d'itinéraires de randonnées par la création de « Scénic drive », promenades paysagères avec des haltes en liaison avec des sites de patrimoines inventoriés.

**TABLEAU 69.** - : Potentiel de « Scénic drive » et circuits d'interprétation

Circuits	Espace à visiter	Localisation / attraits
Itinéraire N° 1	Point de départ : Rte de l'Arsenal	Routes clandestines, sentiers pédestres
	Armand	
	Morne Jérôme	
	Morne Ginette	
	Toman	
Itinéraire N° 2	Morne Bellevue	Dondon par Plateau Central
	Point d'arrivée : Carrefour Sèze	
	Point de départ : Choiseul	
Itinéraire N° 3	Point d'arrivée : Carrefour Sèze	Dondon
	Point de départ : Route de Grand Gouffre	Route de Grand Gouffre, Dondon passant la Porte Saint Jacques et Plaine-du-Nord
	Vaseux	
	Laporte Saint Jacques	
	Robillard	
	Point d'arrivée : Habitation Norman de Mezy. Lieu de la cérémonie du Bois Caïman	Commune de Plaine-du-Nord puis direction vers l'Acul-du-Nord ou vers Cap-Haïtien

Source : Mairie de Milot / Kenrick Demesvar, op.cit. / Consulté en 2020

La commune de Milot recèle aussi des ressources touristiques liées au Folklore, aux us et coutumes. En effet, la semaine que précède le dimanche de Pâques, c'est la fête à Milot, la fête de la Citadelle. La fête du jeudi Saint à Milot et au Parc National Historique Citadelle/ Sans-Souci/ Ramiers a pris une proportion gigantesque en terme de participation populaire. En effet, les jeunes provenant des départements du Nord, du Nord-est et du Centre investissent l'espace depuis quatre heures du matin. Près de cent mille (100,000) touristes haïtiens et étrangers visitent le Parc pendant la semaine sainte.

Ce taux de fréquentation engendre l'insalubrité au Parc au point que le nettoyage du site pendant et après la semaine sainte pose de sérieuses difficultés aux autorités ne disposant ni ressources humaines ni budget. La semaine sainte à Milot offre de grandes opportunités aux marchands-es de souvenirs, aux propriétaires de chevaux, aux accompagnateurs touristiques et aux restaurateurs.

La commune de Milot comporte au moins deux (2) auberges avec un service de restauration sur commande. L'on trouve également la possibilité de se restaurer dans des restaurants de fortune totalement en dehors des normes où il est possible de déjeuner

à un coût relativement faible. Les infrastructures d'accueil de la commune de Milot sont très faibles et la qualité de service des prestataires existants est caractérisée par un manque de professionnalisme et des services de mauvaise qualité et non compétitifs.

Milot a des associations de guides accompagnateurs. Ces derniers sont pour la plupart formés sur le tas, ne sont pas des professionnels, ni attitrés par les instances autorisées. La commune ne possède ni bibliothèque ni

musée en dehors de celui de la Citadelle. Toutefois, en termes de ressources transversales au secteur du tourisme, il y a un espace théâtral hors norme et des salles de cinéma informelles. Milot dispose d'un terrain de foot qui demeure le sport le plus populaire. Il existe des gaguettes (gallodrome) un peu archaïques pour la plupart. Elle possède un centre hospitalier équipé et financé par l'Ordre Souverain Militaire de Malte et la Fondation CRUDEM.

## En résumé



*La richesse du Parc National Historique, l'existence de sites touristiques, les lieux mystiques et les hôtels de la commune constituent des atouts majeurs pour le secteur du tourisme. Toutefois, ce potentiel n'est pas mis en valeur.*

*Malgré l'encadrement du Ministère du Tourisme et de l'ISPAN, le tourisme reste une activité peu développée incapable de produire de véritables attractions à l'échelle nationale voire internationale. A lui seul, le Parc National Historique est en mesure de générer ¼ de la richesse de la commune.*

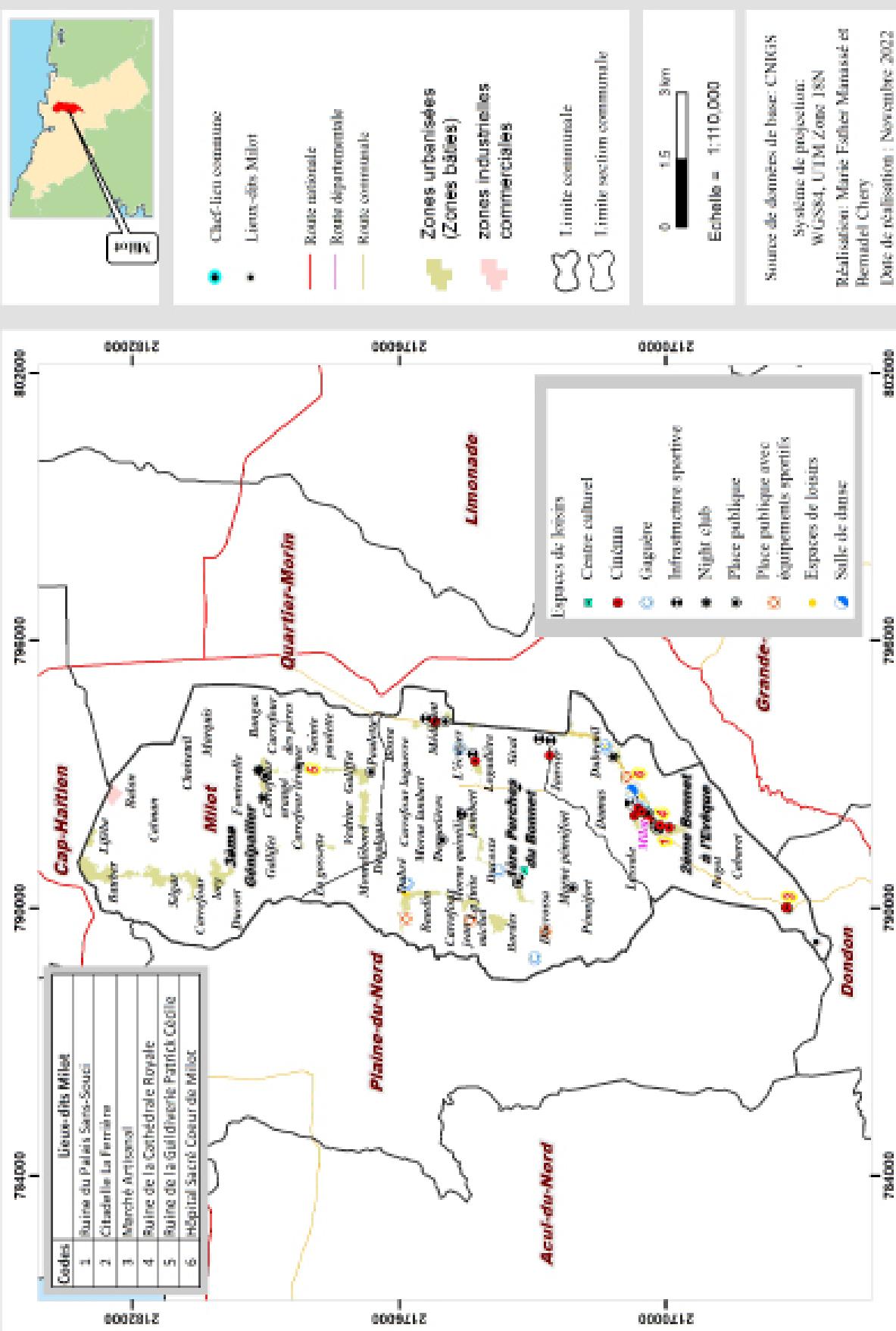
*Néanmoins, à cause du manque de vision des instances responsables, d'absence de programmes de promotion consistants, de faiblesse des infrastructures d'accueil, des problèmes d'aménagement des sites et d'entretien des circuits touristiques, d'un panorama non-attractif du centre urbain et du manque de formation continue pour les guides touristiques, le nombre de touristes à venir visiter le PNH est en constante stagnation.*



## LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ET SITES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE

Cette carte montre les différents lieux et attractions touristiques de la commune. Il y est identifié les principaux forts et vestiges ainsi que les sites non catégorisés. Ces données sont découlées de l'enquête sur les infrastructures qui a été réalisée par IFOS sur le terrain pour le compte de la Mairie. Un total de 6 sites touristiques ont été répertoriés dans la commune dont 4 forts et vestiges de fort et 2 lieux non catégorisés. Parmi les forts répertoriés figure la fameuse Citadelle Laferrière érigée par le roi Henry Christophe pour faire face aux adversaires et consolider l'indépendance du pays ainsi que le Palais Sans-Souci qui était la résidence privée du roi.

## LOCALISATION DES SITES ET ATTRAITS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE MILOT



Carte 20 : Localisation des sites et attraits touristiques répertoriés dans la commune

## 2.5.9. MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOI

Avec une population en 2015 estimée à 31 992 habitants (h/f) et caractérisée par sa jeunesse (plus de 42% ont moins de 18 ans), la main d'œuvre de Milot est relativement appréciable. A la lumière de la forte propension de la population rurale (plus de 73% de la population totale), il s'est avéré une concentration de la population, et par ricochet de la population active, dans les sections communales. Ce qui est compréhensible, puisque la commune est fortement rurale.

A Milot, il y a une tendance à la création d'activités de subsistance afin d'échapper au chômage ou de fuir les secteurs traditionnels générant de faibles revenus. Ayant peu d'accès au crédit, les entreprises créées sont généralement de taille micro et génèrent 1 à 2 emplois. Elles se concentrent dans le commerce. A ce titre, seulement une infime partie des agents économiques identifiés répondent aux critères proposés par l'Association des Banques pour être un PME, c'est-à-dire une entreprise générant au moins 10 emplois et dont le chiffre d'affaire annuel peut atteindre jusqu'à 50 000 000 gourdes.

En 2004, l'IHSI a recensé 138 entreprises caractérisées par la forte présence des établissements commerciaux représentant près de 58% du total, contre 19% pour les unités de transformation, 13% et 9.4% respectivement pour les établissements de service et les ateliers d'artisanat et de petits métiers. Au niveau de la branche de transformation, il est constaté une ten-

dance haussière nette des entreprises (voir branche industrie, artisanat et petits métiers). C'est aussi le cas pour le commerce dans toutes les sections communales (RGA, 2009).

En 2021, les résultats de l'inventaire des infrastructures socio-économiques réalisé par IFOS témoignent de la persistance de la domination des établissements commerciaux. Il y est dénombré 122 micros, petites et moyennes entreprises commerciales contre environ 70 unités de transformation (50 Guildives et 20 ateliers) et 64 petits métiers. Aux activités de services, il faut ajouter les entreprises ludiques qui sont au nombre de 149. La valeur imposante de ce type de services s'explique surtout par la prolifération des borlettes dont l'effectif tourne autour de 133.

Au total, l'inventaire a identifié 435 unités économiques. Comparé aux données de 2004 et tenant compte que le nombre actuel recensé représente plus de 3 fois de ces dernières, il est clair que les MPME ont affiché une hausse nette. Le marché de l'emploi est fortement caractérisé par l'imposante offre des secteurs traditionnels (agriculture, élevage) et l'informalité, avec pour corolaire la précarité. La composante des secteurs relativement plus rémunérateurs (les services marchands formels et la finance) a un poids négligeable.

En effet, la majeure partie de la population vivait de l'agriculture et de l'élevage, soit 54,12% des ménages, et 68,12% de la superficie de la commune ont été affectées aux activités de ces secteurs traditionnels. Un pourcentage assez élevé est absorbé par le commerce dont les petits détaillants sont

dominants. La sous-branche transformation, grâce à la multiplication de ses activités, entre 2004 et 2009, a été une source importante de création d'emplois et un grand débouché pour diverses productions agricoles. La sous-branche ludique a créé un nombre élevé d'emplois. Selon l'inventaire des infrastructures réalisé dans le cadre du PCD en 2020, 208 emplois ont été créés par les 133 borlettes recensées.

En 2020, les différentes activités économiques recensées (exception faite des marchés, des travailleurs individuels investissant les espaces publics et les activités agricoles et d'élevage) ont généré 1 423 emplois. Ces chiffres traduisent très clairement l'incapacité des secteurs non traditionnels à produire des richesses et des emplois en capacité de soutenir la croissance et la diversification de l'économie. Cela a entraîné la migration des jeunes, surtout dans le monde urbain, dans les grandes villes du pays et à l'étranger. Ces données sur l'emploi parviennent également à dégager les disparités énormes existantes entre les actifs féminins et masculins. Selon elles, sur l'ensemble des emplois créés, près de 73.5% (soit 1 046) sont occupés par des hommes contre près de 26.5% (377) par des femmes.

### 2.5.10. SERVICES

La branche « services » peine à se diversifier et à se développer dans la commune. En

2004, l'IHSI a inventorié 18 entreprises de services dont 50% étaient des cyber-café et 16.67% des laboratoires d'analyses médicales et des studios de photographie. Toutefois, aujourd'hui avec la facilité de l'accès à l'internet lié à l'utilisation des téléphones portables, les cyber-cafés tendent à disparaître. Le nombre d'établissements de services s'est accru de 133 unités de plus en moins de 17 ans.

Quant à la sous-branche ludique, elle revêt une importance capitale en créant un nombre élevé d'emplois, particulièrement les borlettes qui sont légions dans toutes ses composantes territoriales (ville et sections communales). A noter, comme déjà souligné plus haut, selon l'inventaire réalisé par IFOS en 2021, 133 borlettes y ont été recensés et celles-ci ont créé 208 emplois.

Le transport, de son côté, entre 2005 et 2009, a montré un certain dynamisme surtout grâce à la réhabilitation de la route principale menant à la ville et à la prolifération des mototaxis à travers tout le territoire communal. Cette activité constitue un tremplin pour les jeunes se désintéressant de plus en plus des activités agricoles. Cependant, l'essor des mototaxis n'est pas sans conséquence sur d'autres branches d'activités, particulièrement l'agriculture et le commerce dont le coût prohibitif des courses a contribué à l'enchérissement des produits.

## 2.5.10. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DU DOMAINE ÉCONOMIQUE

Le diagnostic des secteurs d'activités du domaine économique a permis de faire un rapport d'analyse des principales ressources de la collectivité. Lors des discussions et échanges entre les acteurs dans les

ateliers, ils ont pu identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces majeures qui serviront de base pour faire le choix des orientations stratégiques de développement de la commune. Ces FFOM majeures ont également permis de mettre en évidence les problèmes hautement prioritaires à prendre en compte par les acteurs pour prendre des décisions susceptibles de relancer l'économie locale.

**TABLEAU 70 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique**

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Disponibilité de terres cultivables dans la commune ;</li> <li>2. Richesse du patrimoine historique, touristique et culturel de la commune, faisant partie du patrimoine mondial : La Citadelle Laferrière, Palais Sans-Soucis, Ramiers ;</li> <li>3. Pratique de l'élevage par beaucoup de Milotiens ;</li> <li>4. Accessibilité de matière première de diverses natures : végétales, minérales ;</li> <li>5. Existence de l'Université ISTEAH qui forme des ingénieurs informatiques et deux écoles professionnelles ;</li> <li>6. Fonctionnement de quatre marchés.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système d'irrigation insuffisant ;</li> <li>2. Dysfonctionnement du réseau électrique et faible capacité de service ;</li> <li>3. Promotion et valorisation insignifiante pour les sites culturels ;</li> <li>4. Déficience des infrastructures industrielles pour la transformation des matières premières comme les fruits, le café, le cacao, etc. ;</li> <li>5. Manque d'aménagement des quatre marchés disponibles dans la commune ;</li> <li>6. Exploitation illégale et abusive des carrières.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intervention de l'UNESCO pour la gestion du patrimoine ;</li> <li>2. Projet de SOCOP pour la construction d'une école professionnelle spécialisée dans l'art et la transformation de l'argile ;</li> <li>3. Programme du MARN-DR pour l'innovation technologique en agriculture et agroforesterie dans la commune (PITAG) ;</li> <li>4. Appui financier de Banque Mondiale à Chocolat du Roi pour la transformation du Cacao en chocolat ;</li> <li>5. Proximité des banques commerciales du Cap-Haïtien avec la commune ;</li> <li>6. Intervention de Banque Mondiale dans l'installation de quelques lampadaires.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Changement climatique ;</li> <li>2. Épidémie (animaux) ;</li> <li>3. Disparition progressive des certains sites historiques ;</li> <li>4. Maladies et insectes rongeurs (qui ravagent les matières premières) ;</li> <li>5. Déclassement potentiel (parc historique comme patrimoine mondial) ;</li> <li>6. Inflation/Déflation.</li> </ol>

Source: Mairie de Milot / Ateliers communaux de priorisation des FFOM sectorielles / 2020

# 3.

## ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

***E**n substance, le diagnostic a mis en évidence les causes de dysfonctionnement de tous les secteurs d'activité de la commune. Il a identifié et déterminé les facteurs qu'il faudra corriger pour aboutir au développement de la commune au regard des atouts et des opportunités révélés à travers des analyses. Ces facteurs permettent de dégager des problématiques qui sont de véritables enjeux de développement de la commune dans les domaines liés à la gouvernance, à l'économie et au social.*



RECHARGE  
REFRIGERATEUR  
LAPOLA



### 3.1.

## ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

Pour ce qui est du milieu physique, la commune de Milot fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux qu'il lui incombe d'adresser pour s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux sont principalement liés à la dégradation de l'environnement et l'urbanisation des espaces agricoles.

### DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Milot est réputé pour sa riche biodiversité et sa bonne couverture végétale. Toutefois, le déboisement dû à l'exploitation abusive du bois provoque l'érosion du sol, la sécheresse et l'inondation de certains quartiers en aval lors des saisons pluvieuses. La dégradation de l'environnement de la commune est surtout marquée par la prolifération des constructions en dehors de tout cadre légal ou institutionnel affectant le cadre physique et l'architecture hospitalière de la trame urbaine. Ces facteurs sont alimentés par de mauvais comportements environnementaux et l'incivisme tandis que des mesures de protection et de préservation ont été prises autour des aires du Parc National Historique.

Néanmoins, l'absence de restrictions sur les constructions des zones exposées et d'interdiction de l'exploitation des matériaux dans les mornes affectent l'environnement de la commune. Des interventions se font nécessaires dans le but de promouvoir d'autres alternatives relatives à une transition énergétique et la programmation de campagnes de sensibilisation sur l'environnement afin de préserver le territoire communal.

### URBANISATION DES ZONES AGRICOLE

En dépit des dispositifs et règlements d'aménagement du territoire à l'échelle nationale, la préservation des terres à hautes potentialités agricoles constitue l'un des plus grands défis de la commune. On observe de plus en plus de constructions pénétrant dans les espaces agricoles. Cette situation tend à devenir une menace directe au développement de l'agriculture, principale activité économique des populations rurales. Il devient urgent pour la commune d'élaborer un plan de zonage et un plan d'occupation de sol pour maîtriser son espace et créer des conditions d'exploitation des terres cultivables pour un meilleur rendement de la productivité agricole.

## 3.2. ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE

Les problématiques abordées et présentées dans le diagnostic en matière de gouvernance démontrent qu'elles représentent de véritables enjeux que la commune devrait appréhender pour se mettre sur la voie du développement. Ces problématiques prouvent combien les faiblesses institutionnelles sont de taille, et notamment, combien elles sont pertinentes du fait de leur acuité. Ces enjeux sont liés en grande partie au renforcement et au développement institutionnel, à la mobilisation et à la gestion rationnelle des ressources financières, à l'insécurité et aux rivalités inter-quartiers.

### REFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Les résultats de l'analyse en matière de gouvernance locale, comme l'a abordé le diagnostic, ont mentionné quelques contraintes dans la gestion administrative de la collectivité, lesquelles ont une incidence considérable sur les recettes communales incapables de couvrir les besoins de fonctionnement de la Mairie. La quasi-dépendance de la commune aux subventions de l'administration centrale, et entre autres, le manque d'encadrement des institutions locales par le pouvoir central constituent des facteurs d'affaiblissement qui entachent le rôle que la Mairie devra jouer à l'échelle de la collectivité.

Par ailleurs, les ressources propres de la commune n'ont permis que quelques réalisations de base sans trop grand effet réel sur le développement du terroir. Souffrant d'un manque significatif de moyens d'interventions, la municipalité n'arrive plus à dépasser ses difficultés managériales et est incapable de trouver des solutions pour la gestion des cadres municipaux dans le but de se lancer directement dans le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de ses cadres ou d'offrir des services de base et de proximité à la population, encore mieux, d'instaurer un cadre institutionnel performant capable de répondre aux besoins de la population.

### MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'existence de ressources naturelles très diversifiées, de sites historiques et de ressources patrimoniales illustre bien les capacités de la municipalité à dégager une offre de biens et de services, qui aboutiraient, à terme, au développement du territoire par les ressources propres générées. Cependant, ce large potentiel de ressources que recèle la commune est largement sous-exploité.

En dépit de quelques pratiques de mobilisation et d'exploitation de ce potentiel, la réalisation de projets de développement à partir de ces ressources existantes est ti-

midement mise en avant par la commune. La collectivité est en panne d'inspiration et de nouvelles idées, est incapable d'en tirer profit et de créer ainsi son autonomie administrative et financière. L'absence de vision sur le long terme enferme les acteurs dans des réalisations de routine et accroît de plus en plus leur dépendance aux dotations de l'État.

Les grands défis à relever restent donc l'exploitation des ressources propres de la commune couvrant la totalité des activités économiques comme les industries de transformation, le commerce et les entreprises artisanales ; le recensement des immeubles et l'exploitation de nouvelles sources de financement liées aux potentialités touristiques de la commune. De ce fait, les acteurs doivent se coordonner, quelle que soit l'approche adoptée, en vue de renforcer l'assiette fiscale de la commune.

## **INSÉCURITÉ ET RIVALITÉ INTER-QUARTIERS**

Parmi les plus grands défis qui pèsent sur le développement de la commune, il y a l'insécurité et les rivalités inter-quartiers. A bien des égards, il est difficile de tenir à

jour les affrontements entre les gangs de différents quartiers. Les altercations entre An Haut-Bouc et An Bas-Bouc empêchent la population de vaquer à ses obligations, rendant ainsi certaines zones difficilement accessibles aux résidents et par la même occasion entraînent plusieurs victimes. Ces cas de violence qui ont pris naissance avec le phénomène de « pays lock », se sont aggravés sous une nouvelle forme sur le pont « Blanc » où les bandits bloquent souvent la RN3 pour effectuer des fouilles sur des camions transportant des biens et des marchandises vers la capitale.

Ces situations de conflits et de crises sont enracinées dans la vie locale, mais inquiètent peu les autorités municipales. Elles entraînent avec elles une diminution considérable du nombre de touristes et d'activités économiques génératrices de revenus. La Police et la Justice de la commune sont incapables d'apporter des réponses immédiates face à ces situations de crise et dans ce cas, recourent aux forces de l'ordre de la commune de Cap-Haïtien pour leur venir en renfort. En dépit de ces interventions, généralement l'arrestation des membres des gangs n'est jamais effective en raison de leur complicité avec la population locale.

### **3.3. ENJEUX SOCIAUX**

Les problèmes sociaux rongeant la commune ont tendance à empirer avec le temps. Qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement, de la faible résilience des communautés face au changement climatique,

de l'inaccessibilité des services publics et sociaux. Ces enjeux, à défaut d'être des situations à traiter pour favoriser le développement de la commune, deviennent des urgences et nécessitent une intervention

célère en vue d'offrir un cadre de vie plus agréable à la population.

## FAIBLE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La capacité de résilience de la commune à faire face au changement climatique dépend de la volonté des décideurs à se concerter pour renforcer les dispositifs d'adaptation aux changements inéluctables du climat et d'atténuation de leurs impacts. Les sections communales, dont le mode de subsistance dépend encore grandement des ressources du milieu naturel, sont confrontés à des dynamiques climatiques dont les conséquences altèrent les performances des secteurs primaires de l'économie.

L'agriculture et l'élevage sont les deux secteurs économiques les plus touchés. Les saisons subissent des variations climatiques importantes causant des répercussions considérables sur les récoltes agricoles et la perte de bétails. Tout porte à croire que le changement climatique a déjà un impact négatif sur les conditions de vie de la population rurale. Au-delà de ces facteurs, les capacités adaptatives des communautés vulnérables et d'atténuation des impacts des aléas du climat sont remises en cause et ne permettent pas de réguler la vulnérabilité de la population face aux effets du changement climatique. Ces analyses sont des

indicateurs clés pour la mise en place de politiques publiques capables d'accompagner la population face à ces changements.

## FAIBLE ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS ET SOCIAUX

La couverture des besoins sociaux reste un défi particulier dans les sections communales où la population est obligée de parcourir de longues distances afin de se rendre au centre-ville pour accéder aux services publics, et ce, en raison de leur organisation et de leur répartition de plus en plus concentrées au sein de la partie urbaine. Les efforts à fournir pour avoir accès à ces services sont perçus par la population comme démesurés, tant le prix des transports publics est dissuasif pour les plus démunis.

Ces enjeux renvoient à une forme de discrimination des communautés rurales au bénéfice du centre urbain. Tous les citoyens n'ont pas le même traitement et la même facilité d'accès aux services d'autant plus que les routes desservant les sections communales sont en mauvais état. Certaines zones reculées n'ont pas accès à l'eau. Sans oublier que la commune fait face à une pénurie en énergie électrique causant de graves répercussions sur la croissance de son économie.

### 3.4 ENJEUX ÉCONOMIQUES

Malgré les nombreux défis auxquels fait face la commune de Milot, il n'est pas moins que cette dernière possède de grands atouts qui sont considérés comme de potentiels catalyseurs de son développement. La disponibilité d'espaces cultivables et les potentialités artistiques et touristiques de la commune sont les principaux atouts sur lesquels elle doit miser pour impulser son développement.

#### DISPONIBILITÉ D'ESPACES CULTIVABLES ET FERTILITÉ DES TERRES

Le poids du secteur agricole dans l'économie de la commune est considérable. D'ailleurs, l'agriculture est l'activité prédominante en milieu rural. Plus de la moitié de la population pratique l'agriculture sur des parcelles de terres arables. Toutefois, le développement de l'irrigation permettrait d'étendre les superficies cultivables en denrées sous-exploitées. En l'occurrence, l'exploitation à grande échelle conduirait à une transition orientée vers une agriculture à grande échelle et bio-mécanisée. Les retombées de cette initiative auraient une portée régionale et elles offrirait la possibilité de renforcer le commerce grâce aux échanges de produits agricoles et au développement de l'industrie agro-alimentaire.

#### DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE PRODUCTION ET DE TECHNOLOGIES

Le développement du territoire communal requiert la mobilisation des facteurs de production dont l'eau, l'énergie, les télécommunications, les finances, le transport, etc. Ces facteurs sont particulièrement essentiels à l'exploitation des activités du secteur primaire pour un meilleur rendement. En ce sens, la commune doit élaborer des stratégies visant à harmoniser le développement des secteurs moteurs d'avec la technologie. Cela impliquera des investissements de grande envergure et des financements au profit des entreprises locales et des industries de transformation. L'adhésion à ces réformes sera difficile car elles demandent l'adoption de mesures drastiques pour attirer des investisseurs étrangers notamment.

#### POTENTIALITÉ ARTISTIQUE ET TOURISTIQUE

Le tourisme et l'artisanat occupent une place importante dans l'économie de la commune de Milot. En effet, le Parc National Historique, logeant la Citadelle La Ferrière, le Palais Sans-Soucis et le site fortifié des ramiers, attire de nombreux touristes nationaux et internationaux. Il représente

une potentialité économique sous-exploitée, pourtant très diversifiée, joignant plusieurs domaines dont l'artisanat qui pourrait contribuer à propulser le niveau de développement de la commune, grâce aux efforts de synergie entre les acteurs.

Le tourisme est porteur de richesses. Il peut, à travers ses multiples activités, redynamiser

les secteurs traditionnels. Par ailleurs, des déficits restent à combler en matière de promotion et de valorisation des sites. Avec l'implication de l'ISPAN, il sera question de mobiliser et d'impliquer les communautés locales, à travers les organisations de la société civile dans les projets de mise en tourisme durables à partir des potentialités touristiques que recèle la commune.

4

---

## PLANIFICATION





## 4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



*Le diagnostic communal s'est basé sur une démarche participative mobilisant tous les acteurs sectoriels et les institutions locales à se réunir afin d'aborder avec soin et précision les problèmes majeurs liés au développement de la commune. Il a permis de dresser la photographie actuelle de la commune et simultanément d'identifier les forces et faiblesses, les opportunités et menaces de tous les secteurs d'activités en s'appuyant sur les connaissances approfondies des acteurs locaux.*

Le diagnostic a été, entre autres, un moment décisif pour les parties prenantes pour réfléchir elles-mêmes sur l'ampleur des difficultés de développement de la collectivité et sur les potentiels dispositifs à mettre en œuvre pour passer d'un état de sous-développement à une situation de développement. Cette approche a donc amené ces acteurs à prendre conscience de l'urgence de procéder à des changements réels à partir d'un ensemble d'interventions et d'actions susceptibles de faciliter le développement de la commune.

Au terme d'un atelier d'une journée de réflexion, les autorités municipales, les représentant-e-s des institutions locales, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, des personnes ressources de la société civile et tous les autres acteurs clés de la commune ont formulé une vision qui traduit, non seulement, le futur souhaité pour la collectivité en matière de développement, mais également qui reflète les aspirations de la communauté, tout en tenant compte des particularités et des singularités du terroir. La vision est ainsi formulée:



### Vision de développement de la commune

*«Dans 5 ans, soit en 2027, Milot est une destination touristique phare d'Haïti avec une économie dynamique et compétitive, une commune où vivent des citoyen-ne-s responsables et une jeunesse épanouie dans un environnement sain et résilient, un climat sécuritaire où fonctionnent des institutions publiques modernes et performantes garantissant la justice sociale et l'équité de genre dans la bonne gouvernance».*

A priori, cette vision dessine l'image souhaitée par la collectivité. Elle exprime aussi les désideratas et les attentes partagés des acteurs locaux à l'égard du développement futur de la commune suivant une analyse objective basée sur des orientations multi-sectorielles. Cette vision communale s'identifie donc à la vision nationale telle qu'elle est énoncée au niveau du PSDH, à savoir « la refondation de la nation haïtienne

transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».

Cependant, la matérialisation de cette vision dépend fortement de la volonté réelle de tous les acteurs du territoire d'endosser leurs responsabilités et d'opérer des actions et interventions concrètes en conformité avec la vision définie. Elle fait appel notamment à la détermination de chacun d'eux pour la réalisation du futur voulu

en mobilisant d'abord leurs propres ressources; mais aussi celles de partenaires économiques, sociaux, communautaires, publics, privés et de la société civile. Sa matérialisation dépendra également des priorités définies au niveau local en orientant tous les efforts conjugués vers un but et un objectif commun axés sur l'accès équitable des services de base à toute la communauté et l'amélioration du bien-être de la population pour les cinq prochaines années.



## 4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



**L**a vision, telle que décrite, dépeint pour les cinq prochaines années, la réalité future de la commune qui, à travers des actions stratégiques et des interventions cohérentes sur le territoire, pourrait faire l'objet de changements structurels endogènes et de profondes mutations à partir de la convergence systématique des efforts des acteurs tendant vers un développement basé sur une bonne organisation et une bonne gestion du territoire.

Cependant, ce développement auquel aspirent tous les acteurs est un processus dont les résultats escomptés ne seront obtenus que sur le long terme. Par conséquent, pour faciliter la concrétisation de la vision communale, ils ont défini ensemble un objectif général à réaliser dans les cinq prochaines années, soit de:

Cet objectif, rationnel et prospectif, est le vecteur du processus de développement de la commune. Il ne peut être atteint que par la réalisation d'actions basées sur l'effort conjugué des différents acteurs intervenant sur le territoire. Il devra guider les priorités de l'Etat lors des prises de décisions et de ses interventions au niveau communal afin d'orienter ses actions autour de la réalisation et de la concrétisation des aspirations de la communauté.

Ainsi, pour définir les directions à prendre par la commune, les acteurs ont également défini treize (13) objectifs spécifiques au travers desquels sont définies un ensemble de lignes d'actions stratégiques. Tenant compte du fait que les acteurs n'agissent pas toujours de commun accord, les lignes d'actions stratégiques indiquent les voies à prendre et les stratégies à utiliser pour la réalisation des actions à mettre en œuvre au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD.

### OBJECTIF GENERAL DE DEVELOPPEMENT

« Créer un pôle d'attraction touristique et mettre en place des infrastructures socioéconomiques et des équipements collectifs accessibles à toute la population par la relance de l'économie locale et par le renforcement des capacités techniques et financières des services publics dans le respect de l'environnement, de l'équité de genre, de la justice sociale, de la loi et des droits des citoyen-ne-s ».

**TABLEAU 71.- Cadre programmatique du PCD**

<b>OBJECTIFS LIÉS À LA PLANIFICATION DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>	
Objectif spécifique 1.1	Planifier l'utilisation du territoire et revitaliser les espaces de vie;
Objectif spécifique 1.2	Améliorer les infrastructures et le cadre de vie de la population;
<b>OBJECTIFS LIÉS À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ</b>	
Objectif spécifique 2.1	Préserver les écosystèmes et la biodiversité;
Objectif spécifique 2.2	Protéger l'habitat, lutter contre les changements climatiques et les contraintes environnementales;
<b>OBJECTIFS LIÉS À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>	
Objectif spécifique 3.1	Développer une économie diversifiée et dynamique;
Objectif spécifique 3.2	Développer de nouveaux pôles économiques et exploiter les avantages comparatifs;
Objectif spécifique 3.3	Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement;
<b>OBJECTIFS LIÉS À L'AUGMENTATION ET À L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSEURITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>	
Objectif spécifique 4.1	Améliorer le bien-être physique et social de la population ;
Objectif spécifique 4.2	Améliorer les conditions de vie de la population et contribuer à l'épanouissement des jeunes;
<b>OBJECTIFS LIÉS AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE</b>	
Objectif spécifique 5.1	Renforcer les performances de l'administration publique locale et déconcentrée;
Objectif spécifique 5.2	Renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune ;
<b>OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE ;</b>	
Objectif spécifique 6.1	Améliorer les rapports de genre et dynamiser l'empowerment local ;
Objectif spécifique 6.2	Préserver un climat de paix et de sérénité pour les citoyen-ne-s;

Source : Mairie de Milot / Ateliers de définition de la vision, des objectifs et des orientations stratégiques / 2020

## OBJECTIFS LIÉS À LA PLANIFICATION DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire fait partie intégrante de l'organisation des systèmes socio-productifs et par conséquent constitue un outil d'analyse et l'une des bases de développement économique. Les résultats positifs amenant à la croissance que peut produire un territoire sont étroitement liés à son mode d'organisation. La commune de Milot étant consciente de ces controverses en matière d'aménagement, d'ailleurs soulevés lors du diagnostic, a élaboré des stratégies visant à planifier l'utilisation de son territoire.

### OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Planifier l'utilisation du territoire et revitaliser les espaces de vie

Au même titre que l'espace ne peut être négligé dans la démarche de planification, il impose ses contraintes et influe directement et simultanément sur l'humain autant que sur les politiques d'aménagement. Si planifier c'est organiser les dynamiques, il en révèle que la commune doit maîtriser et contrôler l'inégale répartition des effectifs humains et des infrastructures de base au niveau de son territoire afin de réduire la tendance d'abandon des sections communales au profit du centre-ville. Cette tendance pour la mise en valeur du milieu s'articulera autour des aires qui sont dépourvues de services en les transformant

en espaces destinés à combler les besoins de la population.

Par conséquent, la commune entend développer des villages modernes pour pallier d'une part les difficultés rencontrées par les résidents situés dans les quartiers vulnérables et d'autre part réduire les disparités spatiales. Un partenariat entre les autorités locales, l'EPPLS, l'ONL et la PNLH sera établi avec pour mission principale de maintenir la taille humaine au niveau des sections communales.

Ces stratégies sont fondamentalement perçues comme une tentative pour maîtriser l'avenir en complément aux autres facteurs essentiels du développement. Il est clair que chaque unité spatiale possède ses acquis et ses potentialités qui sont liés en grande partie ou spécifiquement à son mode d'appropriation, de ce fait, les démarches organisatrices pour aboutir à cet objectif se porteront vers les équipements, les infrastructures, les services, la villégiature et les biens d'intérêts collectifs. L'objectif final sera d'aménager, de façon schématique, le territoire communal en tenant compte des caractères particuliers de chaque zone et de ses principales affectations.

A ce niveau, la municipalité doit pouvoir organiser l'espace communal en se référant à un cadre légal susceptible de fixer les normes et règlements qui devront orienter toutes interventions futures. Elle manifeste donc son intérêt de doter la commune d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un plan de zonage et d'un plan d'occupation de sol. Ces outils se dérouleront et seront en parfaite cohésion avec le schéma d'aménagement régional, départemental et national existant.

Ils permettront d'identifier les principales vocations des différentes parties du territoire, selon la situation actuelle et en fonction des spécificités de chaque zone. Leur rôle est de développer des axes de développement et des pôles économiques attractifs dans le but d'inverser la tendance de la concentration des activités au niveau du centre urbain. Les axes structurants tels que les aires à vocation résidentielle, les zones agricoles, les espaces de loisirs, de commerce, de service, de forêt et de protection seront bien spécifiés, et par conséquent contribueront à réduire les inégalités qui persistent entre les sections communales et le quartier urbain..

Puisque la population a un rôle prépondérant à jouer dans ce nouvel ordre, elle sera formée sur les codes de l'urbanisme, le respect des normes d'ordonnancement et l'importance d'engager des ingénieurs dans la construction de leur habitat.

Au niveau des sections communales, les habitations sont dispersées avec des concentrations plus ou moins importantes dans les noyaux villageois. Certaines d'entre elles comprennent de petits commerces et boutiques à rayonnement local. Ce modèle d'aménagement tire son origine du bassin de terres agricoles situées au niveau du rural, pourtant dépourvu de services et autres équipements connexes. Selon les données recueillies, certaines zones des sections communales de Milot deviennent de plus en plus désertes. Cette situation est due à la dévitalisation des espaces particulièrement par le phénomène d'exode rural. De ce fait, des efforts seront déployés en vue de créer un nouveau cadre bâti. Des mesures de revi-

talisation seront entreprises en valorisant et en octroyant des terres aux riverains en vue de promouvoir l'entrepreneuriat agricole. La présence, au sein de la commune, de main-d'œuvre et de professionnels aux connaissances dans plusieurs domaines, devront favoriser une meilleure rentabilité des activités économiques.

L'application de cet autre modèle type d'aménagement privilégie entre autres la dimension humaine de l'organisation du territoire. Des infrastructures publiques seront construites dans les trois sections communales. Qu'il s'agisse d'établissements scolaires manquants ou de centres de santé, des efforts seront déployés pour en assurer l'accès dans les différents espaces ruraux. Des infrastructures sportives et culturelles seront également construites afin de rendre les milieux ruraux plus attrayants. Dans cette logique, la municipalité mise sur une collectivité guidée par des acteurs capables d'offrir de meilleurs services à la population et suscitant chez les citoyen-ne-s des comportements responsables.

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :**

### **Améliorer les infrastructures et le cadre de vie de la population**

La mobilité est considérée comme un élément important d'équité sociale, par conséquent, la municipalité mobilisera ses capacités, en parfaite harmonie avec la direction départementale des travaux publics, transports et communication en vue de s'occuper des voies et réseaux qui relient la commune. Elle préconise, de ce fait, un système

de transport capable de desservir tous les recoins de son espace territorial. Elle entreprendra des stratégies nécessaires en vue de porter les institutions concernées, particulièrement celles ayant la responsabilité de gestion du Fonds d'Entretien Routier (FER), à revoir leur politique en matière de financement de l'entretien de la voirie et des espaces publics qui y sont liés surtout au centre-ville.

De plus, avec la direction départementale du MTPTC, la commune travaillera afin de mobiliser des fonds additionnels nécessaires tant dans le budget national qu'auprès des bailleurs internationaux pour financer les travaux de construction, de finalisation et/ou de réhabilitation de certaines routes urbaines et périphériques, l'aménagement des carrefours et la construction de hangars, des aires de stationnement pour les taxi-motos, la construction et la réhabilitation d'ouvrages de traversée dans plusieurs endroits de la commune.

Avec l'appui des organismes, la Mairie s'assure qu'une partie des frais versés par les touristes en vue de visiter les infrastructures touristiques de la commune soit versée à la municipalité suite à des discussions et une entente avec le ministère en charge, ce qui lui permettra de mettre en place un véritable parc communal d'équipements de plus de 5,000 m<sup>2</sup> à Bossard sur la route nationale #6. Il sera constitué d'équipements pour l'entretien et la réhabilitation des routes.

La commune qui confronte depuis dix ans un problème majeur en matière d'électricité décide définitivement de s'impliquer en fonction de ses prérogatives légales en

vue d'assurer en partie la gouvernance énergétique. Pour ce faire, la municipalité veut adopter diverses dispositions telles la création d'un fond spécial pour promouvoir et développer les énergies renouvelables et alternatives. Elle tient à créer des structures favorisant un transfert de gestion pour la fourniture des permis de construire de pompes à essence, de stations de gaz propane et d'entreposage de produits inflammables en partenariat avec l'ANARSE qui peut y installer son représentant puisqu'il est investi légalement de l'autorité en la matière.

Etant l'une des principales villes touristiques du pays, la commune de Milot portera ses démarches dans la mise en fonction de la centrale hydro-électrique de la commune et l'extension du réseau d'alimentation en énergie électrique sur 10 kms dans les sections communales. Les services de ce système seront rationalisés et modernisés en vendant le service à partir de compteurs prépayés en vue de combattre les prises clandestines. La municipalité s'assurera non seulement de la formation des technicien-ne-s; mais aussi de celle des bénéficiaires qui doivent garantir le paiement des services reçus.

Un appui sera octroyé également pour le renforcement des 2 radios communautaires en matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement. Aussi des démarches seront entreprises pour encourager l'initiative de l'installation d'une chaîne de télévision au niveau de la radio Caïmite afin de desservir la population. Alors qu'une subvention sera accordée à la filière de formation en journalisme pour

des jeunes au centre professionnel de la troisième section. De même, une filière de formation technique en science informatique et en dépannage sera créée au niveau du centre professionnel du Centre-ville.

## OBJECTIFS LIÉS À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ

Les types de relations que l'Homme (h/f) développe avec son environnement influencent aussi bien la sphère sociale qu'économique. En effet, elles peuvent conduire à la conservation ou à la perte des milieux naturels suivant que les impacts des actions soient positifs ou négatifs. L'existence d'une grande biodiversité dans la commune de Milot ne l'empêche pas de confronter à des problèmes environnementaux liés à l'érosion, la pollution, au déboisement et au glissement de terrain. Afin de réduire l'empreinte écologique et les risques qui peuvent être causés par certains aléas, la collectivité compte introduire des dispositifs dédiés à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

### OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 : Préserver les écosystèmes et la biodiversité

Aucun changement durable ne peut avoir lieu sur le territoire sans une politique visant à instaurer des écosystèmes naturels salubres et une utilisation responsable

des ressources naturelles. Pour mettre en place cette politique, dans le cadre de ce PCD, les décideurs jugent indispensables de mettre en branle tous les secteurs vitaux de la commune autour de la problématique environnementale, en vue de dégager un consensus afin de gérer rationnellement les ressources naturelles et de préserver durablement le territoire.

Pour y parvenir, la mairie entend objectivement s'aligner avec la politique environnementale définie tant au niveau national que régional. L'existence d'une grande biodiversité dans la commune de Milot ne l'empêche pas d'être confrontée à des problèmes environnementaux liés à l'érosion, la pollution, au déboisement et au glissement de terrain. Afin de réduire l'empreinte écologique et les risques qui peuvent-être causés par certains aléas, la collectivité compte introduire des dispositifs dédiés à l'amélioration de son milieu naturel.

En ce sens, un programme d'éducation relatif à l'environnement, sera mise en place au sein de la commune, en vue de l'épanouissement des communautés à travers leurs relations avec l'environnement et avec la nature. Un réseau d'écocitoyen-ne-s sera créé pour défendre leur environnement immédiat. Dans ce même ordre d'idées, un programme de renforcement des capacités des acteurs travaillant dans le secteur de l'environnement au niveau de la commune se chargera de créer des synergies entre eux en vue de mieux cadrer les différentes interventions.

La prise en compte des dimensions environnementales sera donc traduite par un plan communal de reboisement incluant la mise

en place de plantations d'arbres aux abords des voies publiques en vue d'embellir et de protéger les riverains contre des éventuels accidents de la circulation. Ce plan intégrera simultanément la gestion des risques et la protection de l'environnement en tenant compte aussi de la couverture végétale. Des comités de gestion des bassins versants seront créés pour une gestion plus rapprochée basée sur le principe de la subsidiarité. Le bassin versant Morne Koudou demeura une priorité pour la commune.

Compte tenu de la pression urbanistique et de la richesse écologique de la commune, la Mairie tient à établir des forêts sur des espaces dument identifiés et protégés du territoire communal. Ces infrastructures vertes contribueront à augmenter la couverture forestière en incluant l'aménagement de l'environnement immédiat des sources d'eau, des places publiques et des lieux mystiques de la commune. La mise en place au sein de la commune de forêts énergétiques durables assurera la production de ressources, la protection des infrastructures, des bâtiments ainsi que la biodiversité et ses principales fonctions.

Aussi, la commune tend à renforcer ses services en outils de toutes sortes, matériels et équipements pour qu'ils deviennent fonctionnels et performants. Elle renforcera en matériels et formation certaines organisations offrant leurs services dans les sections communales pour qu'elles puissent informer et sensibiliser les populations sur la nécessité de mieux gérer les ressources en eau, les infrastructures d'hygiène et d'assainissement. Elle travaillera en concertation avec la DINEPA, actuellement en charge de l'assainissement, pour

conduire une campagne de sensibilisation de la population communale sur les retombées sanitaires d'une bonne gestion et de protection des ressources hydriques et des infrastructures d'assainissement.

Pour mieux desservir la population, la collectivité municipale sera obligée de mettre en place un centre d'entreposage et de recyclage des déchets et installer des poubelles dans certains endroits spécifiques. Tout cela doit s'accompagner de campagnes de sensibilisation des citoyen-ne-s dans les églises, écoles et marchés principalement sur la gestion des poubelles et des espaces d'entreposage de détritus, l'hygiène publique, l'assainissement, l'hygiène personnelle et la gestion des déchets ménagers. La Mairie mettra en place avec l'appui des ONGs et/ou organismes nationaux et internationaux évoluant dans la commune, des infrastructures d'hygiène dans les marchés et les espaces publics.

---

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 :** **Protéger l'habitat, lutter** **contre les changements** **climatiques et les contraintes** **environnementales**

---

Devenu un phénomène mondial, la lutte contre le changement climatique fait désormais partie intégrante des objectifs de développement durable. Les risques sont en constante augmentation tandis que la majorité de la population semble inconsciente des graves répercussions qu'il peut engendrer. Afin d'adresser ce problème, la municipalité utilise des stratégies qui prévoient de protéger l'habitat et de développer des

communautés fortes et résilientes contre les contraintes environnementales.

La gestion des risques de la commune passera par le renforcement de capacités des populations en la matière. Le PCD mettra donc en œuvre un programme de sensibilisation visant à responsabiliser la population sur le rôle qu'elle joue; mais aussi les préparer à l'adaptation face aux changements climatiques. Il établira de concert avec les responsables de la direction de la protection civile (DPC) locale un plan de renforcement du comité communal de la protection civile. Celui-ci recevra des matériels nécessaires pour accompagner la population au moment des catastrophes. L'accent sera aussi mis sur l'harmonisation des approches d'interventions en GRD et Changement Climatique des différents partenaires présents sur l'espace communale.

La destruction et la dégradation des habitats naturels ont une incidence directe sur le climat, les espèces et sur l'ensemble des ressources naturelles dont l'être humain a besoin pour survivre. Il existe en effet un lien invisible entre santé et écosystèmes. Il y va donc de la responsabilité des acteurs d'instaurer des législations plus fermes et plus favorables à la protection de la biodiversité. Ces mesures mises en place pour préserver ces habitats naturels contribueront au bien-être des communautés locales et de la société en général.

La commune détient un écosystème jusqu'ici presque intact, cependant, en adoptant la politique environnementale développée dans le PCD au niveau du programme 2, elle vise la protection de la nature et s'attache à sauvegarder un environnement sain dans

lequel la population peut vivre aisément sans se préoccuper des agents pollueurs. Cette dernière se focalise sur un ensemble de stratégies internes dont la reforestation, le reboisement et mieux équiper le service de voirie en matériel et en équipements. Notamment, des campagnes de sensibilisation et de formation seront réalisées dans toute la commune afin de mieux préparer la population à adopter des mesures d'adaptation, de prévention et d'atténuation des risques ainsi que des mesures de protection de l'habitat.

## **OBJECTIFS LIÉS À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE**

Le développement économique de la commune exige un certain nombre de stratégies axées sur la promotion et la croissance des secteurs prédominants. L'agriculture, considérée comme étant la principale source de revenu pour la majorité des habitants de la commune outre l'émergence des secteurs secondaire et tertiaire, se heurte depuis quelque temps à des difficultés controversées. De la dépendance continue des importations massives des aliments à la réduction significative de la production agricole, on retrouve une proportion d'activités commerciales fortement dominées par les produits étrangers.

Cependant, en dépit des liens étroits existants entre agriculture, commerce et croissance économique, les échanges commerciaux ne peuvent être avantageux pour l'économie de la commune que si et seulement si ils tiennent compte de la production

locale, et entre autres, ont un impact contra cyclique sur les avantages concurrentiels. Si, pour des raisons d'ordre structurel, l'agriculture est en déclin, la commune doit tirer profit dans d'autres secteurs d'activités. Cette approche envisage des stratégies destinées à relancer l'économie locale en se basant sur des indicateurs viables et capables d'ouvrir de nouvelles voies à l'innovation et aux industries de transformation, constituer des vecteurs de croissance alternatifs pour le développement de l'industrie touristique et la créativité, inciter l'investissement et offrir des possibilités de substitution aux importations.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 :** **Développer une économie diversifiée et dynamique**

Les problèmes soulevés dans le diagnostic pour le domaine économique montrent l'urgence de redéfinir les axes majeurs de développement de la commune en matière d'économie. Cela passera obligatoirement par la dynamisation des secteurs clés indispensables à son développement notamment la mécanisation des secteurs primaires. Pour atteindre ce but, il sera question, de manière globale, de développer une économie diversifiée et prospère en se basant sur l'optimisation de la production agricole, l'intensification de l'élevage et la création des conditions favorables à l'exploitation des carrières.

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie haïtienne. En effet, selon les chiffres de la Banque de la République d'Haïti (BRH), en 2016, le secteur « agricul-

ture, sylviculture et pêche » représentait 20.35% du Produit Intérieur Brut (PIB)<sup>1</sup>. Sans parler qu'il existe environ 1 million d'exploitants agricoles dans le pays et que le secteur agricole occupe environ 60% de la population active (MARNDR, 2010). Cette réalité touche les communes à fortes potentialités agricoles dont Milot. Néanmoins, en dépit de ses nombreux apports et malgré ses atouts, l'agriculture est confrontée à d'énormes problèmes constituant un frein systématique au développement de la commune. Fort de cela, le PCD opte pour l'optimisation et la modernisation de la production de l'agriculture de Milot.

Le Plan local d'urbanisme aura de grandes retombées sur l'agriculture. Les terres agricoles identifiées et préservées contre le phénomène de spoliation seront utilisées pour l'exploitation agricole. Certaines de ces terres seront octroyées à des coopératives agricoles à travers des programmes conçus pour les entrepreneurs et appuyés par l'administration municipale en partenariat avec les organismes de coopération œuvrant dans le domaine. L'objectif de ces programmes sera d'une part de regrouper les terres en moyenne et grande propriété et d'autre part, d'offrir aux cultivateurs, les jeunes en particulier, la possibilité de construire leurs moyens d'existence économiques grâce à l'entreprenariat dans le secteur rural, ce qui les incitera à y travailler, et par ailleurs, apportera leur contribution à long terme à la transformation durable du monde rural et l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes agriculteurs.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. « Le pays en un coup d'œil. » [fao.org/](https://www.fao.org/haiti/fao-en-haiti/le-pays-en-un-coup-doeil/fr) (page consultée le 23 octobre 2021)

L'agriculture bio-mécanisée sera ainsi priorisée. Des méthodes agricoles respectueuses de la biodiversité seront utilisées, notamment une diversification de cultures et une bonne organisation de leur rotation. Cette diversification favorisera la faible utilisation de pesticides, généralement très couteux et la non-prolifération des mauvaises herbes, des maladies et des insectes ravageurs. Cette préservation de l'environnement favorisera également l'agritourisme ou tourisme vert.

La modernisation agricole de la commune passera par la formation des agriculteurs et des techniciens du BAC sur des techniques innovantes. Un plaidoyer sera réalisé auprès de l'ISTEAH pour l'octroi de bourses d'études aux jeunes en agronomie. Puisque la production bio-mécanisée nécessite une forte compétence technique et des débouchées financières, un appui sera octroyé en ce sens à des coopératives pour le développement de filières agricoles à haut rendement économique. Cela entraînera la culture de denrées saisonnières permettant à ces coopératives ainsi qu'aux agriculteurs de tirer profit des possibilités de commercialisation et d'exportation à haute valeur ajoutée. Un mini-comice sera organisé chaque trimestre à cet effet pour la promotion du secteur agricole et l'écoulement des produits agricoles vers des marchés extérieurs.

Cette dimension économique sera un levier que pourrait utiliser la commune en vue de développer dans la même lignée les capacités d'investissement des agriculteurs. Puisqu'il est difficile que des structures de microcrédit financent un secteur aussi soumis aux aléas climatiques comme l'agricul-

ture, un plaidoyer sera mené pour l'accès à un fonds de financement du secteur agricole communal à travers des coopératives agricoles structurées.

Cette coopération facilitera la négociation collective de l'achat d'intrants, de machines, d'outils, d'équipements ou l'accès au crédit à des taux non prohibitifs. Sans oublier la mise en place de plusieurs centres de stockage, de conservation et de conditionnement pour les intrants et les produits agricoles adaptés aux saisons et aux types de cultures. Enfin, l'utilisation croissante des nouvelles technologies sera un atout pour le développement agricole. Le PCD optera pour la promotion de l'utilisation des gadgets électroniques par des agriculteurs formés pour qu'ils aient accès, en temps réel, à des informations et qu'ils gèrent aussi leurs commandes, leurs productions et se pré-munir des risques climatiques.

Néanmoins, les changements d'habitude de consommation des Milotiens (h/f) et la forte augmentation de la demande de viande ont récemment entraîné l'apparition de plus en plus de poulaillers au niveau de la commune. Les importations massives de viandes congelées ont diminué considérablement la vente de caprins, de bovins et de porcins, qui pourtant, étaient constamment présents dans la cuisine des habitants quelques années plus tôt. Dans ce contexte, le modèle agro-pastoral semble le meilleur moyen pour améliorer les conditions des éleveurs et la commercialisation des bétails.

Compte tenu du fait que l'élevage est lié à l'agriculture, les actions du PCD prévoient un encadrement soutenu de ce secteur afin

de rééquilibrer à la fois sécurité alimentaire et épargne, et ce, avec des infrastructures et des techniques adaptées. Aussi bien que pour l'agriculture, il bénéficiera de terres qui seront allouées aux cultivateurs à travers des coopératives pour la production d'herbes et d'arbres fournissant des fourrages. En ce sens, agronomes et vétérinaires devront travailler de concert en matière de soins animaliers. L'un contribuera à la disponibilité d'aliments pour les animaux durant toute l'année, et l'autre pour le contrôle de leur sécurité sanitaire.

De ce fait, le PCD oriente ses interventions vers la mise en place d'un système de protection pouvant permettre le contrôle des maladies ayant un impact dévastateur sur les porcins et les volailles. Notamment, une meilleure répartition de ces vétérinaires dans les sections communales sera encouragée tout en cherchant à recruter quelques-uns supplémentaires. L'organisation de campagnes de vaccination fera partie des priorités de ce plan afin de diminuer les pertes en cas d'épidémie, et également, d'installer une clinique et des pharmacies vétérinaires. Ce système de protection devra aussi s'assurer de diminuer l'élevage libre dans la commune par la construction de parcs à bestiaux près des surfaces d'abreuvement. En complément, un service d'identification et d'enregistrement des animaux sera disponible dans le bureau des CASEC pour faire face au vol de bétail.

Un appui sera aussi octroyé aux éleveurs spécialisés dans la production d'œufs. Puisque l'environnement de la commune de Milot se prête à l'apiculture et que la consommation de miel augmente dans

le monde, des subventions seront accordées aux apiculteurs afin qu'ils élèvent des abeilles qui fourniront le miel nécessaire à la commercialisation.

L'économie de la commune de Milot repose aussi sur l'existence de plusieurs carrières de sables et de roches bien identifiées; mais non encore évaluées. Comme l'a prouvé le diagnostic communal, l'exploitation de ces dernières est abusive et effectuée à l'insu des autorités locales. Ce mode d'exploitation conduit au tarissement des sources, au déboisement et augmente les risques auxquels fait face la commune. Dans un premier temps, il est question de réaliser des études prospectives sur les mines et carrières de la commune et d'établir une cartographie indiquant de manière géo référencée l'emplacement et les spécificités de chaque mine et carrière tels leurs volumes exploitables et leurs propriétés. Ces études seront réalisées à travers un partenariat entre le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) chargé des questions de mines et d'énergie pour le pays et la municipalité qui ensuite appliquera les lois relatives à l'exploitation et au contrôle des mines et carrières, exploitées abusivement et de manière incontrôlée.

Dans un second temps, la municipalité permettra aux exploitants d'accéder à certains matériels de qualité pour leur service et à des coûts préférentiels. Elle supportera l'installation d'un magasin de vente de matériels, pièces et équipements nécessaires à l'exploitation des carrières et des mines qui sera co-financé, dans le cadre d'un partenariat public privé, par la municipalité, le secteur privé ainsi que les exploitants.

La Mairie, en ce sens, pourra se porter garantie pour des crédits contractés en vue de financer l'ouverture de ce magasin. Ces dispositifs en font une Municipalité-entrepreneure qui investit des actifs dans des secteurs productifs qui lui apporteront des bénéfices sur le capital investi et enrichiront du même coup l'assiette fiscale de la commune.

### **OBJECTIF 3.2 :**

#### **Développer de nouveaux pôles économiques et exploiter les avantages comparatifs**

La commune de Milot hérite de plusieurs typologies d'art architectural post-indépendance. Par ailleurs, si le plan urbain se diffère peu à peu du schéma type de la cité royale, il présente par contre des monuments prestigieux qui participent à sa gloire. Héritière d'un patrimoine riche et diversifié, la commune reçoit des touristes qui viennent de partout chaque année. Les dimensions monumentales de certains sites comme la Citadelle, ses lieux de cultes et son patrimoine artistique montrent à quel niveau les richesses de la commune peuvent être exploitées moyennant la mise en valeur de ses potentialités. Pour atteindre cet objectif, des stratégies devront s'appuyer sur plusieurs secteurs dont le tourisme, l'artisanat et les industries créatives.

A Milot, le tourisme est l'un des secteurs moteurs de l'économie particulièrement avec les rentabilités du Parc National Historique. Plusieurs sites, pour certains non

encore exploités, se retrouvent un peu partout sur le territoire communal. La réserve faunique, les attraits naturels, les sentiers pédestres, les sentiers à cheval, les zones d'observation, de contemplation et de méditation, l'agrotourisme, l'écotourisme, le camping et autres prédestinent la commune à une vocation de premier plan dans le secteur touristique. Il revient donc aux acteurs de la commune de créer des activités, d'installer des équipements et des zones d'accueil récréotouristiques afin d'exploiter les potentialités touristiques de la commune.

Le Parc National Historique a un impact considérable sur l'essor que connaît le tourisme. L'ISPAN, l'institution en charge de la gestion du Parc doit travailler de concert avec la Mairie pour réaliser le plan de gestion avec l'objectif que le PNH-CSSR soit aménagé de manière concertée et participative, que les monuments historiques soient stabilisés, aménagés et utilisés à des fins culturelles et touristiques comme le prévoyait sa structure de gestion intérimaire dès le départ. Ce plan tient compte de la sécurité du Parc sous plusieurs angles : l'électrification, la mise en place de caméra de surveillance et d'une structure de santé avec la capacité d'être opérationnelle pour un premier soin. Son approvisionnement en électricité favoriserait le tourisme de nuit, la construction et la mise en place de télécabines avec dispositifs de sécurité menant à la Citadelle, l'émergence de nouveaux PMEs ou la dynamisation des anciennes entreprises dont les bars et les restaurants de la ville. Ce qui ne se réalisera que dans un climat de paix et de sécurité. Le plan préconise enfin la mise en place d'une équipe de maintenance du PNH-CSSR.

Des centres d'accueil touristiques standardisés présentant un décor authentique par le paysage devront être construits. Sans oublier qu'un appui financier sera octroyé pour l'agrandissement, l'aménagement des anciens établissements d'hébergement. A partir d'un partenariat public-privé, un centre d'équestre sera construit à Haut Palais. Cela dit, l'endroit sera alors plus attractif, amusant, le transport à cheval des touristes vers la Citadelle plus structuré et plus d'emplois seront créés pour la population locale. La rue du Palais jusqu'au parking sera ainsi transformée en boutiques artisanales, parking, restaurants offrant la musique populaire et danses classiques pour charmer les touristes au passage.

Étant dans un contexte de développement durable, l'écotourisme sera priorisé. De ce fait, des itinéraires de randonnées pédestres seront créés dans divers endroits dans les sections communales donnant aux touristes la possibilité de visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage, les plantes et animaux qu'il abrite de même que les manifestations culturelles et spirituelles observables. Des activités d'excursion semestrielles seront organisées ainsi que des activités de spéléo-tourisme conduisant aux grottes et aux bassins. Tout au long de ces itinéraires, la gastronomie locale sera présentée. En fonction de la gestion de l'affluence, des activités seront également réalisées comme des classes Patrimoines tout au long de l'année à l'adresse des jeunes du pays spécialement au mois d'avril à l'occasion de la fête de la Citadelle. Cela permettrait à la commune de se doter d'un réseau d'hébergement en pé-

riphérie du style « auberge de la jeunesse ».

L'artisanat constitue aussi l'un des secteurs porteurs de l'économie de la commune. Pour une commune comme Milot à fortes potentialités touristiques, le secteur de l'artisanat est non négligeable dans la mesure où les deux secteurs sont interdépendants. D'une part, l'artisanat revitalise et accroît l'attractivité touristique, d'autre part le tourisme incarne une réelle opportunité pour les artisans permettant d'accueillir un ensemble d'acheteurs potentiels. Fort de cela, le PCD privilégie des stratégies visant l'accroissement et la promotion de la production des industries créatives.

Dans cette même lancée, le PCD compte donc d'abord appuyer les artisans dans l'acquisition de matériels et d'équipements qui leur permettraient de créer des œuvres en fonction de la demande du marché. Ensuite une formation technique leur sera octroyée pour la fabrication d'œuvres artisanales de qualité, authentiques et modernes. S'ensuivront la réhabilitation et l'agrandissement de l'espace d'exposition des œuvres artisanales situé à Polygone ainsi que le renforcement des institutions œuvrant dans la commercialisation de briques et de cruches au niveau national. Généralement, l'apprentissage de l'artisanat se fait de génération en génération. Cependant dans la perspective d'un artisanat moderne, le PCD opte pour la construction d'une école professionnelle en Art plastique à Lory.

Des activités d'exposition d'œuvres d'art seront organisées au niveau de la paroisse St-Yves chaque vacance d'été pour inspirer plus de jeunes sur les portées du secteur de l'artisanat. Sans oublier que les NTIC seront

utilisées d'une part pour la promotion par la présentation et la vente des œuvres de couture, de broderie et d'ébénisterie des artisans en ligne à travers un programme conçu et financé à travers un partenariat entre le ministère du tourisme et les ONG œuvrant dans ce secteur, et d'autre part une chambre communale de métiers et d'artisanat sera mise en place afin de valoriser les entreprises artisanales.

Le PCD entend aussi appuyer la construction d'une bibliothèque communale/municipale afin de conserver les œuvres d'art et lettres au niveau du centre-ville ainsi qu'un centre cybernétique. La création de clubs littéraires sera encouragée afin d'inspirer les jeunes et de leur offrir des espaces propices à la créativité. Sans parler qu'un concours d'art et de lettre sera organisé chaque été afin d'encourager plus d'artistes à évoluer dans le secteur. La promotion du patrimoine sera effectuée à travers des émissions de radios, de télévision, les réseaux sociaux, la distribution de brochures, l'installation de pancartes etc. ainsi que la sensibilisation de la population pour la protection du Patrimoine.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3 : Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement**

L'entrepreneuriat et l'investissement constituent également deux piliers dans la machine économique. Ainsi, le PCD en tient compte par l'élaboration d'objectifs précis permettant non seulement de renforcer les entreprises locales, les capacités des entre-

preneurs et les opportunités d'emploi; mais également dynamiser les activités commerciales et l'investissement.

L'économie de Milot repose en grande partie sur l'agriculture quoique ce dernier regorge d'unités de transformation capables de booster son économie graduellement. Derrière cet aspect, se cache une réalité très concrète qui est la nécessité incontournable de passer à une économie axée sur la production. Cette vision apparait limitée quant au fait que ces entreprises locales travaillent souvent sous de fortes contraintes externes.

Vu ce constat, les guildives existantes seront aidées non seulement dans l'acquisition de matériels, équipements modernes et outils technologiques; mais aussi dans la réhabilitation de leurs bâtiments pourvu qu'ils feront partie du programme leur octroyant le droit. Des séances de formation seront organisées à l'intention des commerçant-e-s sur la gestion d'entreprise, le leadership et le partenariat. La priorité sera donnée aux industries par le renforcement de leurs capacités ainsi que l'appui pour la transformation de la canne à sucre en sucre roux, de la bagasse en biocha ainsi que du calcaire en craie et chaux

Par ailleurs, l'investissement est une condition préalable indispensable à la croissance économique. Il permet aux entrepreneurs de réunir les ressources nécessaires à la production des biens et des services. Il crée des emplois et permet, de surcroît, de réduire le chômage. En dépit de cette importance, les PME locales sont généralement paralysées par de nombreuses difficultés liées à l'inflation, au manque d'accès au

crédit et l'absence d'encadrement. En guise de solutions, la commune prévoit de dynamiser les activités commerciales et inciter l'investissement.

La première approche consistera à construire et réhabiliter les marchés de la commune incluant des bâtiments et des structures d'assainissement socio-environnementales appropriées. Le marché connexe à l'hôpital CRUDEM sera relocalisé au marché de Dignitaire 3 et les marchands (h/f) seront sensibilisés pour la création d'un regroupement de commerçant-e-s dans toutes les sections communales.

La seconde mettra l'accent sur l'élaboration de programmes visant à soutenir les entrepreneurs des autres secteurs porteurs de l'économie tels le tourisme, l'artisanat et l'agriculture. Que ce soit par l'octroi de prêts, de terres agricoles ou par la disponibilité de formation, les PMEs seront encadrées afin qu'elles soient bien structurées pour fournir leurs services. Des campagnes de lobbying et de publicité à travers des médias, des documents imprimés, des événements publics et des forums seront aussi organisées pour attirer d'autres investisseurs dans la commune.

## OBJECTIFS LIÉS À L'AUGMENTATION ET À L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Les conditions de vie souhaitables pour la population devraient favoriser un environnement dans lequel il ne devrait exister de

discriminations et de disparités socio-spatiales. Un environnement où la proximité de l'offre des services sociaux est effective pour la communauté. Le PCD se rallie à cette cause en présentant un certain nombre de stratégies que les autorités, à tous les niveaux administratifs, doivent mettre en place pour s'attaquer aux problèmes rencontrés par les citoyen-ne-s et surtout les jeunes.

### OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Améliorer le bien-être physique et social de la population

Le diagnostic du système éducatif de Milot a relevé les déficiences du secteur éducatif de la commune. Ces déficiences se manifestent à la fois sur les plans de l'accès à l'offre éducative, de la qualité de l'offre disponible et de la gouvernance du système. Les différents acteurs intervenant directement ou indirectement dans ce secteur sont unanimes à reconnaître l'urgente nécessité d'augmenter l'offre d'éducation, améliorer la qualité de l'offre et de renforcer la gouvernance du système à tous les niveaux. Selon les données recueillies, il y a un déséquilibre flagrant entre la demande et l'offre d'éducation au niveau de la petite enfance dans la commune de Milot. La stratégie proposée consiste à construire et à équiper de nouvelles structures d'encadrement préscolaire. Un accent particulier est à mettre sur le secteur public. Car, il n'existe pas d'école maternelle publique proprement dite dans la commune. Pour remédier à cette situation, il est important d'aménager, dans les écoles fondamen-

tales, des salles de classes réservées à la petite enfance. Parallèlement à la création des structures d'encadrement préscolaire, il s'avère nécessaire de sensibiliser les parents, par tous les moyens, sur l'importance de l'école maternelle dans la formation de leurs enfants.

Compte tenu du fait que la scolarisation des enfants des familles défavorisées est difficile et puisque la situation économique de leurs parents est précaire, afin de donner à tous les enfants de la commune les mêmes chances d'accès à l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement, le PCD vise, d'une part, à réhabiliter les établissements scolaires publics déjà existants en y ajoutant des salles de classe. D'autre part, il priorise la construction de nouveaux bâtiments scolaires publics. Le renforcement de l'offre éducative est surtout nécessaire au niveau du centre-ville et dans certaines localités, il sera question d'implanter de nouvelles écoles publiques. Il est aussi urgent de réhabiliter l'école nationale située au centre-ville. Le renforcement de l'offre d'éducation au niveau secondaire passera par l'implantation d'un Lycée devant desservir les élèves de la 1<sup>ère</sup> et de la 3<sup>ème</sup> section communale. La carte scolaire de la commune sera ainsi rationnalisée en vue d'améliorer l'offre éducative.

L'accent sera mis également sur les facteurs essentiels contribuant à la qualité de l'éducation, en l'occurrence la qualification et la compétence des ressources humaines, des matériels pédagogiques et didactiques, l'environnement d'apprentissage et l'implication des parents. Une structure responsable du recrutement sera mise en place

dans les écoles. Cette structure doit empêcher l'influence des autorités politiques dans les décisions techniques. Pour pallier le problème du nombre important d'enseignant-e-s, surtout au niveau du troisième cycle du fondamental et du secondaire, qui ne sont pas habilités au métier, la formation continue sera aussi priorisée. Aussi, les capacités des personnels enseignants seront-elles renforcées après évaluation de leurs besoins.

En matière de santé et de nutrition, les indicateurs analysés au cours de la phase de diagnostic sont révélateurs des défis et des dysfonctionnements du système de santé local. Ils interpellent à agir sur les déterminants institutionnels de la santé parallèlement aux facteurs environnementaux et sociaux, en mettant à profit les éléments qui contribuent au bon état de santé de la population locale.

Les présentes lignes d'actions visent l'augmentation de l'accessibilité aux soins de santé et l'amélioration de la sécurité alimentaire nutritionnelle de la population en priorisant l'adoption d'une approche intégrée, susceptible de relever les défis de la commune en matière de santé et d'améliorer la performance du système sanitaire, en termes d'offre et d'utilisation de soins et services, afin d'arriver à un accès universel aux soins de santé de qualité.

En matière de gouvernance, les orientations se portent vers la mise en place et l'opérationnalisation de l'Unité d'Arrondissement de Santé (UAS) en fonction du découpage administratif territorial. En clair, il s'agit d'articuler les interventions des différentes institutions et d'assurer le réseautage des

aires de santé de la commune sous le leadership de l'autorité de tutelle. En pratique, ce dispositif doit assurer, à tous les niveaux, la fonctionnalité, l'organisation, la gestion et le contrôle du système sanitaire au niveau de l'arrondissement. L'UAS renforce la capacité de surveillance de l'Autorité Sanitaire sur les différents acteurs à dominance privée et mixte et assurera, du même coup, le leadership, la coordination, la gestion et la régulation adéquats du système local de santé, constitué de l'ensemble des institutions de l'arrondissement, y compris la commune.

Par ailleurs, l'état nutritionnel est un déterminant du niveau de résistance des individus à toute forme d'infection. Dans les sections qui traitent des déterminants économiques de l'alimentation, le PCD prévoit des mécanismes de développement d'activités génératrices de revenus tandis qu'en matière de santé stricte, les lignes d'actions se portent vers la sensibilisation et l'information de la population sur une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire haïtienne, l'apport de nutriments aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux nouveau-nés ainsi que le contrôle de la vente et de la qualité des produits de consommation.

Finalement, le PCD intervient dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 par la sensibilisation de la population à admettre l'existence de la maladie, à adopter les mesures de prévention et à travers des plaidoyers auprès des autorités sanitaires pour la mise en place des équipements nécessaires à une prise en charge adéquate des cas de Corona survenus dans la commu-

nauté et l'immunisation progressive de la population par la mise en place de postes mobiles de vaccination facilitant l'inoculation du vaccins dans des conditions sûres et l'accès gratuit aux injections.

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 :** **Améliorer les conditions de vie de la population et contribuer à l'épanouissement des jeunes**

La Mairie entend commencer par s'intégrer le plus possible dans la gouvernance du secteur de l'eau et l'assainissement qui, coute que coute, un jour lui sera transféré par la DINEPA. Elle décide de commencer par instituer dans ses services une unité qui travaille sur la question de l'eau et de l'assainissement. De plus, elle entend sensibiliser la DINEPA pour qu'elle recrute plus de techniciens et que ces derniers travaillent de concert avec ceux de la Mairie et si possible dans un seul et même espace pour qu'ils puissent acquérir les expériences nécessaires dans la perspective du transfert, sous peu, de cette compétence à la municipalité qui entend mener aussi un plaidoyer pour la régularisation du service d'approvisionnement de l'eau potable.

La municipalité décide de travailler avec la DINEPA en vue d'étendre certaines lignes, sécuriser certains périmètres de sources (Captées ou en voie de l'être), réparer et mettre en fonction des pompes à eau et kiosques de distribution dans les sections communales. Ces travaux devront se réaliser avec une grande implication de la population et des autorités locales qui auront

pour mission d'entretenir et de protéger les différents ouvrages et réalisations tout en ayant soin d'intégrer aussi les différents comités locaux qui seront mis en place dans les endroits qui en sont dépourvus. Toutefois, ces actions doivent s'accompagner d'une campagne de sensibilisation et d'information publique de la population.

En outre, dans le but de dynamiser les secteurs qui concernent le développement des disciplines sportives et des activités de loisirs, le territoire communal devra se doter de structures et d'infrastructures adéquates pour organiser ce secteur et favoriser son plein essor. De telles interventions nécessiteront la mise en branle d'une architecture organisationnelle qui intègre dans ses politiques toutes les unités spatiales du centre urbain aux sections communales.

En tout premier lieu, il s'agira de rendre opérationnel le service socio-culturel et sportif de la Mairie afin de doter la commune d'organes spécifiques dédiées au développement et à la planification de ces secteurs dont les missions principales seront de les moderniser et les dynamiser. Des infrastructures sportives seront ainsi construites, équipées et/ou rénovées/modernisées en vue de faciliter le développement des activités sportives. En effet, le PCD entend exploiter pleinement les opportunités offertes par ce secteur en plein essor économique dans le monde. En ce sens, l'accent sera aussi mis sur la formation des jeunes dans différentes disciplines sportives selon leurs intérêts afin d'optimiser leurs rendements. Dans la même veine, une politique d'incitation aux investissements dans le domaine du sport sera activée en s'appuyant notamment sur les originaires

de Milot de la diaspora haïtienne et sur des partenariats avec les secteurs étatiques et privé et celui des ONG.

Parallèlement, une attention soutenue sera portée sur le secteur des divertissements culturels et de loisir par l'entremise d'un comité de gestion des activités culturelles. Ce comité sera chargé entre autres de l'organisation des activités culturelles sur tout le territoire de la commune tout en encourageant la constitution de troupes théâtrales, musicales et de danses. Des efforts seront consentis en ce sens afin de doter la commune d'une école de formation artistique. Le PCD qui entend également aborder le problème du divertissement sur un angle social favorisera la création d'espaces de loisirs pour toutes les catégories génératiionnelles dans l'objectif de faciliter les rencontres intergénérationnelles, de combattre la délinquance et raffermir les liens sociaux.

## **OBJECTIFS LIÉS AU REFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE**

Il est indéniable que la bonne gouvernance repose sur des principes clés auxquels l'administration locale veut s'adhérer pour mieux organiser, planifier et orienter le développement de la commune. La prise en compte de ces principes à travers la transparence, la démocratie, la coopération, la responsabilité et la participation permet à la municipalité de mettre en œuvre une

juste répartition des obligations et des performances au niveau des services déconcentrés et de son administration.

Néanmoins, la Mairie tient à développer des rapports basés sur l'échange et la concertation avec les parties prenantes pour une plus forte implication de celles-ci au processus de développement. Cela passera nécessairement par le renforcement des performances de l'administration publique locale et déconcentrée, des relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Renforcer les performances de l'administration publique locale et déconcentrée**

Cet objectif s'articule autour de deux grands axes. Il s'agit d'augmenter les capacités d'action de l'administration locale et des structures déconcentrées de l'État et de dynamiser et renforcer les performances des finances locales.

La dynamique de développement du territoire communal repose sur les compétences de cadres qualifiés et sur la capacité opérationnelle des institutions locales. Ces institutions, en raison des changements observés au niveau du territoire, doivent être fortes, autonomes, transparentes et responsables afin de planifier au mieux le schéma de développement tant souhaité. Cela implique le suivi, le contrôle, l'évaluation continue et périodique des interventions de toutes ces institutions, particuliè-

rement celles offrant des services de base.

Considérée comme étant maître d'ouvrage de la planification du développement de la commune, la Mairie cherchera à harmoniser le travail des administrés, et ce, pour aboutir à de meilleurs résultats. La Municipalité devra, de ce fait, se renforcer elle-même pour guider les actions présentes et futures au bénéfice de la communauté dans le respect des principes de bonne gouvernance. C'est donc en ce sens que le PCD vise l'augmentation des capacités d'action de l'administration locale et des structures déconcentrées de l'Etat en vue de répondre efficacement aux besoins réels de la population.

La première approche sera de créer un leadership public, en qualité d'élus, pour inciter toutes les institutions à travailler d'un commun accord. Un leadership bien orienté ne pourra qu'entrainer la participation, la collaboration et l'engagement des ressources humaines. Il entraînera et influencera, en outre, l'efficacité et l'efficience à l'échelle administrative. Pour y arriver, le conseil municipal, les CASEC et ASEC devront être formés techniquement sur les théories du management public et le sens des services publics. Cette formation s'accompagnera d'une séance de sensibilisation pour susciter une prise de conscience chez la population sur le rôle et l'importance du travail qu'effectuent les autorités locales.

S'ensuivra la formation des cadres de la Mairie et des services déconcentrés. Etant considéré également comme des acteurs incontournables au développement de la commune, leur formation améliorera leur performance et la qualité de services offerts

à la population. Elle engendra un processus de changement au sein des institutions publiques avec la modernisation des services, une nouvelle culture administrative, des capacités managériales et l'éthique professionnelle. En ce sens, la Mairie fournira des efforts rigoureux pour pérenniser le partenariat développé avec l'université dans le cadre de subventions des programmes de maîtrise aux employés de la Mairie qui ont déjà une licence.

Compte tenu des limites en termes d'accessibilité de la population aux services sociaux de qualité, la municipalité prendra des mesures pour compenser la situation au cours de la période de la mise en œuvre du PCD. Des efforts seront déployés en vue de redéfinir la carte de répartition de services et de rééquilibrer l'offre en prenant en compte les besoins de toutes les couches de la population. L'accent sera ainsi mis sur la construction d'infrastructures dans les sections communales pour des services de proximité. Cette répartition s'accompagnera par des services mobiles dans les zones reculées afin de diminuer les disparités sociales.

La municipalité veillera également à ce que les actions orientées vers les infrastructures d'assainissement, d'eau potable, de justice et de sécurité soient réalisées dans les premières années de mise en œuvre du PCD. Elle impliquera les CASEC et les ASEC dans cette démarche afin de tenir compte des besoins de la communauté au niveau des sections communales et d'assurer une meilleure répartition de services sans discrimination et sans marginalisation. L'intérêt sera de fournir un traitement égalitaire à tous les citoyen-ne-s (h/f) sans équivoque.

Les stratégies du plan prévoient également la formation des institutions locales partenaires telles que les OCB et la société civile. Un espace de dialogue sera donc créé pour identifier les besoins en formation des différentes organisations. Ces formations permettront aux OCB de mieux comprendre leurs attributions dans le processus global de changement au niveau de la commune et d'y jouer pleinement leur rôle. De plus, elles renforceront leurs capacités de plaidoyer, de communication et de mobilisation dans les prises de décisions locales.

Parallèlement, la Commune, étant une personne morale et autonome, possède des prérequis lui permettant de collecter et de gérer les recettes communales. Pour ce faire, la Commune entend dynamiser et améliorer la performance des finances locales. Cette augmentation des performances fiscales de la Commune résultera de plusieurs éléments dont une politique de mobilisation de fonds essentielle à la conduite des actions relevant de la responsabilité de la Mairie. Cette politique repose sur les prescrits légaux de l'arrêté communal de mars 2017 fixant les taxes et les différentes redevances locales. En tout premier lieu, les interventions seront portées vers les redevances fiscales. Des séances de formation seront réalisées et des équipements et matériels de bureau seront disponibles. Cela, avec pour corollaire des activités de plaidoyer pour la mise en place d'annexes de l'Agence Locale des Impôts (ALI) au niveau des complexes administratifs à construire dans les sections communales afin d'offrir un service de proximité aux contribuables.

Sur cette même lancée, des efforts importants vont être déployés en vue d'exploiter les différentes potentialités fiscales de la commune, contrairement aux trois dernières années où les recettes collectées n'ont atteint qu'environ 15% du budget prévisionnel. Le PCD s'oriente donc vers le recensement des immeubles existant tout en prenant le soin de les évaluer en les regroupant par catégorie. De plus des campagnes de sensibilisation de la population seront réalisées sur le civisme et la citoyenneté. En outre, des matériels informatiques seront aussi mobilisés pour faciliter la gestion des données fiscales.

De même, le PCD optera pour une mobilisation accrue des ressources financières de la patente. De ce fait, une campagne de sensibilisation sera effectuée auprès des 133 entreprises de la commune sur les avantages de leur contribution au processus de développement outre les retombées dont elles peuvent en tirer profit. Pour les contribuables qui ne paient pas ou qui tentent d'éviter l'impôt, la Mairie recruterá un avocat ou du moins un dialogue sera instauré avec la DGI pour le recouvrement forcé.

En dernier lieu, il conviendra de mettre en place un cadre propice à l'application des taxations émanant des ressources non-fiscales figurant dans le contenu de l'arrêté, tels que les droits, les permis et les redevances. La Mairie entend mener également un ensemble d'actions de plaidoyer auprès du ministère de tutelle pour le transfert des fonds, des allocations et des subventions prévus par la loi, et éventuellement, des démarches auprès de la BRH et du MICT pour l'octroi de prêts. Elle luttera notamment

pour l'effectivité de l'accord signé avec l'ISPAN pour le transfert de la part de taxe provenant du secteur touristique.

Conjointement, la collectivité mobilisera du financement à partir des dons de la diaspora et des appuis des organismes internationaux. Nonobstant, la collectivité misera aussi sur la transparence en vue de donner une image de confiance à la population. Par conséquent, des séances de reddition de comptes seront organisées par la Mairie au cours d'audiences publiques réalisées à cet effet. Cela aura pour finalité de favoriser la participation citoyenne dans les démarches de développement de la commune.

---

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2:** **Renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune**

---

Considérant l'importance des acteurs de la société civile et des organisations dans le cadre de la refondation institutionnelle et sociale, le PCD entend mettre en place des mécanismes en vue de, non seulement, consolider la participation des organisations locales et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune; mais aussi de *renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune*

Dans cette optique, la Mairie décide tout d'abord de mettre en place le bureau municipal de recensement et de légalisation des organisations locales existantes afin de doter la municipalité d'un solide tissu associatif capable de transmettre les demandes des citoyen-ne-s aux autorités locales, d'accompagner ces dernières également dans la planification et la mise en œuvre du développement local. Par conséquent, un ensemble d'interventions viendront en appui à la dynamique de fonctionnement et de structuration du secteur associatif local.

Tout d'abord un appui technique sera apporté aux principales organisations locales de la commune. Cet appui consistera en l'intégration de cadres compétents aux postes décisionnels, en l'apport de matériels et équipements d'intervention territoriale. Ensuite, un appui financier leur sera également apporté dans la construction de leur siège social et la mobilisation de fonds pour les activités de multiples domaines du développement local sans oublier l'appui en renforcement de capacités par la formation. Celui-ci aura pour but de contribuer au développement du leadership communautaire et de lutter pour le respect des droits fondamentaux du citoyen et de la citoyenne. Enfin, un appui sera donné à la réalisation des actions de développement local, communautaire et intercommunal. Ces multiples actions consisteront à transformer la société civile en une force dynamique, engagée, responsable et militante pour le développement de la commune.

Notamment, la valeur des ressources historiques, culturelles et naturelles disponibles dans la commune est le principal atout du

développement économique et social de la communauté de Milot. Elle contraste avec le niveau de vie sociale et économique précaire de la population locale. Une meilleure canalisation des forces sociales, sous le leadership des autorités locales, devrait faciliter la mobilisation nécessaire pour le développement économique et social de la commune. Celle-là ne se fera que dans le cadre global de coopération entre des structures locales, nationales et étrangères. Par conséquent, des actions claires ont été prévues à cet effet en vue de développer des partenariats et de régulariser les relations de coopération.

L'administration municipale est consciente de l'intérêt à développer et à formaliser des relations de coopération à tous les niveaux en vue d'étendre son action dans des domaines variés et sur tout le territoire, tel que souhaité par les secteurs sociaux participant aux consultations publiques tenues à l'occasion de l'élaboration du PCD. Dans le contexte actuel, seule, l'administration municipale sait qu'elle n'a pas les capacités pour adresser la problématique du développement économique et social de la commune. D'un autre côté, le leadership des autorités locales n'influence pas suffisamment les organisations de la société civile locale. C'est pourquoi des actions stratégiques axées notamment sur des partenariats au niveau local et sur la coopération décentralisée pourraient aider la Mairie de Milot à poursuivre son objectif d'améliorer le niveau de vie de la population locale. L'ensemble des partenariats devra constituer un mouvement transversal et inclusif piloté par les leaders des collectivités et de la société civile locale.

## OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

L'indifférence face aux inégalités intergenres dans le développement socio-économique a des impacts très significatifs sur les femmes, les personnes à mobilité réduite, les jeunes, les enfants en domesticité et les LGBT. Dans cette perspective, la commune entend entreprendre des démarches qui se portent sur un développement centré sur l'être humain. De même que l'inclusion sociale va de pair avec la viabilité économique, elle vise à lutter contre les inégalités et contre toutes formes de discriminations qu'elles soient liées à la couleur de peau, à l'appartenance politique, à la religion ou au sexe. De ce fait, les démarches du PCD ont pour objectif d'appuyer les personnes marginalisées et vulnérables qui sont incapables de surmonter les obstacles qui les empêche de participer pleinement au développement de la société. Ces stratégies s'articulent autour de trois axes : renforcer l'émancipation de la femme, construire une société inclusive et promouvoir la tolérance.

### OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Améliorer les rapports de genre et dynamiser l'empowerment local

Au niveau de la gouvernance, le PCD soutient une politique publique qui intègre l'équité de genre comme paramètre de re-

construction d'une société égalitaire. Cet objectif, en s'alignant avec les orientations des ODD ainsi que celles du PSDH, prône la participation de la femme dans le développement socio-économique et sociale de la commune. Un ensemble d'actions visant l'amélioration des rapports de genre et la dynamisation de l'empowerment local ont été, simultanément, prises en compte au bénéfice du bien-être de toutes les franges sociales dans son ensemble.

A cet effet, la municipalité travaillera en partenariat avec les organisations féminines pour réaliser des activités de sensibilisation de la communauté à travers les médias, les écoles et les églises sur le respect des droits de la femme et sur l'action civique. Elle veillera à renforcer le leadership et la participation des femmes dans les institutions publiques et dans les décisions politiques. Des mesures concrètes seront notamment prises en vue d'augmenter leur revenu, d'appuyer leur formation et de structurer leur démarche vers l'autonomisation. Ces mesures permettront tant à valoriser la position sociale de la femme qu'à favoriser une société plus juste, solidaire et égalitaire.

D'un autre côté, le PCD propose un ensemble de mécanismes susceptibles de promouvoir et de faciliter l'inclusion de toutes les couches sociales de la société civile. Dans le cadre de l'éducation à la culture, il prévoit l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la culture aux jeunes et aux organisateurs des activités culturelles. En vue de dynamiser la vie culturelle au niveau de la collectivité, il est prévu l'organisation de festivals

culturels annuels et la réalisation d'activités et causeries au bénéfice d'intégration des minorités dans la vie active. Egalemente, des séances éducatives mensuelles sur la procréation et la santé reproductive seront réalisées au profit des femmes et des jeunes filles tant au niveau des églises que dans les groupements à l'échelle communale afin de les orienter dans leur choix décisionnel futur en matière de reproduction.

Des stratégies seront notamment valorisées pour promouvoir et maintenir la paix dans la commune par la programmation des campagnes de sensibilisation aux membres des églises sur l'éducation familiale et leur engagement dans les affaires courantes et publiques de la commune. En vertu du principe de laïcité et compte tenu de la nécessaire participation des divers groupes et cultes religieux au développement, il est prévu de mener un plaidoyer auprès des leaders religieux et de sensibiliser les religions à participer dans la formation des citoyen-ne-s et la conservation de la paix dans la commune.

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2:** **Préserver un climat de paix** **et de sérénité pour les** **citoyen-ne-s**

Au sein de la commune, la démocratie fonctionne grâce à un ensemble de principes sur lesquels la municipalité veut miser pour guider les actions de développement. Sur ce socle, elle vise à construire un idéal politique axé sur des valeurs communes à tous les concitoyens et concitoyennes dans un espace de liberté et dans des conditions

d'égalité. Elle tient à prioriser la transparence, le respect de la diversité d'opinion, le respect des droits, la justice, la cohésion sociale, la liberté d'expression et la dignité humaine. Ces composantes, inscrites dans l'agenda de la Mairie de Milot, seront un moyen de créer un climat propice à la stabilité et de promouvoir, entre autres, les initiatives de démocratisation de l'accès à la justice, à la sécurité et aux droits fondamentaux.

Le système judiciaire au niveau de la commune de Milot suscite certaines préoccupations. En dehors de la sensation de vide institutionnel, elles se manifestent par la vétusté des infrastructures et l'insuffisance d'équipements. Ces contraintes limitent amplement les conditions de travail des prestataires en matière de justice d'une part, et cette situation conduit, d'autre part au mauvais fonctionnement de l'appareil judiciaire auquel se rajoutent d'autres difficultés, notamment des mandats qui tardent à être délivrés et des jugements qui peinent à être prononcés surtout au niveau de la troisième section Carrefour-des-Pères.

De ce fait, les actions du PCD seront orientées vers le renforcement du personnel de la justice par la nomination de nouveaux juges dont certains seront affectés uniquement pour les constats nocturnes, et aussi, la nomination de greffiers et d'huissiers supplémentaires. Il est tout aussi impératif que nécessaire de doter ces responsables de justice de matériels et de moyens techniques afin d'offrir un meilleur accès aux services judiciaires de proximité et de garantir le respect des droits humains et de la personne. A cet effet, les actions se

porteront sur les infrastructures à travers l'agrandissement et la réhabilitation du tribunal de paix du Centre-ville, l'achèvement des travaux de construction du tribunal de paix de carrefour-des-Pères ainsi que la construction d'une prison civile pour l'incarcération de détenus.

En outre, des dispositions seront également adoptées pour la mise en place d'annexes de tribunal dans les complexes administratifs construits dans les sections communales en vue de traiter plus rapidement les dossiers relatifs aux crimes et aux délits. Des véhicules de transport seront notamment mis à la disposition des juges itinérants. Ces nouvelles dispositions seront alignées avec le renforcement des capacités des organisations communautaires œuvrant dans la défense des droits fondamentaux au niveau de la commune en organisant des séances de formation sur le code pénal, le code civil et les textes juridiques associés. Ces formations serviront à divulguer les étapes de la procédure en justice, du coup, permettront à la population de comprendre ses droits et de mieux se défendre à l'avenir. L'installation d'un bureau d'assistance légale au niveau de la 3<sup>ème</sup> section fera l'objet des priorités de ces organisations dans le but de renforcer l'accès à la justice aux plus démunis et de combler le vide institutionnel en matière de justice.

En outre, depuis quelques temps, Milot s'expose à des cas de violences et des tensions récurrentes qui se sont aggravées continuellement à la suite des événements conduits par des groupes de bandits à travers le pays. La recrudescence des agressions organisées à Pont-Blanc à l'encontre

de la population affecte bon nombre de civils, et ce, sous le regard impassible des forces de l'ordre au niveau de la commune. Ces pressions occasionnent non seulement de graves incidences sur la santé psychique et psychologique des habitants de la commune; mais également, sur le secteur touristique qui est en nette régression depuis un certain temps. Dans un tel contexte, le PCD se fait l'obligance de procéder à un ensemble de stratégies pour pouvoir renforcer le système de sécurité de la commune et promouvoir le respect de la loi.

La municipalité s'organisera pour répondre aux attentes de ses citoyen-ne-s en ce domaine à travers la création de la commission de sécurité municipale comme force de répression et de dissuasion capable de maintenir la tranquillité publique. Elle prendra notamment un ensemble de mesures en vue de défendre la sécurité des Milotiens(nes) en réalisant des activités de plaidoyer auprès des instances concernées pour l'augmentation de l'effectif des policiers dans le commissariat et le sous-commissariat de Lambert. A cet égard, des efforts seront aussi mis en œuvre pour améliorer les capacités d'intervention des policiers en les dotant de matériels et de moyens de transport pour parcourir l'espace communal.

Néanmoins, la Mairie reconnaît que certaines zones de la commune sont plus marquées par des actes de turbulences que d'autres. Dans le souci de créer une unification territoriale en matière de sécurité à l'échelle communale, une antenne de police sera installée à carrefour-des-pères ainsi qu'une antenne de relais au niveau de Pont-

Blanc. En outre, la garantie de sécurité, de protection des personnes et des biens à travers les réseaux de communication et de transport constitue un aspect crucial que le PCD prévoit également de prendre en compte. Par conséquent, des patrouilles seront déployées sur toute l'étendue du territoire communal. Elles seront renforcées séquentiellement par des postes de police routière sur la RN6 aussi bien que sur les voies secondaires reliant les sections communales. Chacune de ces patrouilles disposerá d'une caméra piétonne enregistrant à la fois le son et l'image des infractions.

Par ailleurs, les récentes actualités dont la plus importante a été l'incendie du 13 Avril 2020 détruisant la chapelle Royale de Milot, ont montré clairement la faiblesse des institutions locales dans la préservation du patrimoine et des biens de la commune. Or,

la sécurité est une condition préalable au développement du tourisme considérant sa portée significative à Milot. La commune tire certaines leçons du passé, et adopte parallèlement un ensemble de dispositions pour faire face à la menace d'extinction et de pillage qui pèse sur les sites. De ce fait, s'en tiendra-t-elle à des solutions orientées vers la mise en place d'un système de vidéo surveillance au niveau des sites du Parc National Historique et des autres sites touristiques. Elle s'autorisera à créer la Commission de Sécurité Municipale qui est une structure de concertation locale aux fins de contribuer à la coordination d'actions destinées à maintenir la sécurité au niveau de son territoire.

## 4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

**Lors des premiers ateliers de la phase de programmation, de par les éléments positifs et négatifs identifiés et priorisés au cours du diagnostic et croisés dans les matrices d'orientation stratégique, les autorités locales et les représentant-e-s des secteurs de la société civile ont défini les orientations stratégiques qui tracent les directions à prendre par la commune pour concrétiser sa vision sur le prochain quinquennat.**

Ces orientations sont le fil conducteur des actions et sont un signe d'engagement public des acteurs de la commune de travailler d'un commun accord dans la même direction. Ces orientations sont indispensables et essentielles pour guider les actions des parties prenantes, assurer la cohérence de leurs interventions et piloter les actions et programmes identifiés à différentes échelles de la programmation.

Par le biais de ces orientations, les acteurs ont procédé notamment aux choix des domaines d'intervention hautement prioritaires en mettant un accent particulier sur les orientations stratégiques définies au niveau national. Le PSDH qui est le dernier document de planification en date à l'échelle nationale, établit un cadre de reconstruction pour une nouvelle Haïti s'articulant autour de quatre grands chantiers ciblant la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Le PCD de Milot, conformément au schéma des orientations nationales, s'inspire de la même

initiative et assoit son développement sur quatre grands piliers que sont la réforme territoriale, la réforme économique, la réforme institutionnelle et la réforme sociale. Ces piliers constituent les fondations sur lesquelles s'appuient les orientations stratégiques de la commune.

Cependant, si ces réformes font référence à un cadre structurel pour une meilleure organisation de la collectivité, il n'en demeure pas moins que leur matérialisation nécessite une synergie entre les acteurs. Au regard du PCD, ces réformes sont minutieusement abordées dans la programmation physique à travers les actions formulées. Parallèlement, ces dernières se concrétiseront dans la phase d'opérationnalisation ou de mise en œuvre du PCD au moyen des interventions significatives des acteurs. Ainsi, les autorités locales et la société civile ont-elles identifié six grands axes majeurs d'intervention en cohérence avec les grands chantiers du PSDH et les grands piliers du PCD tel que démontré dans le tableau suivant.

**TABLEAU 72-** : Concordance entre le PSDH et le PCD de Milot

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation Territoriale	Réforme Territoriale	<b>OS 1 :</b> Planification de l'organisation et de la restructuration du territoire communal; <b>OS 2 :</b> Préservation de l'environnement et du développement des capacités de résilience de la communauté
Refondation Economique	Réforme Economique	<b>OS 3 :</b> Développement d'une économie diversifiée et dynamique
Refondation Sociale	Réforme sociale	<b>OS 4 :</b> Renforcement et amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base ; <b>OS 6 :</b> Promotion de l'équité de genre et protection des droits fondamentaux de la personne ;
Refondation Institutionnelle	Réforme Institutionnelle	<b>OS 5 :</b> Renforcement de la gouvernance locale et la consolidation des pratiques de la démocratie

Source : Mairie de Milot / Matrice d'orientations stratégiques / 2020

#### 4.3.1.

### ARTICULATION ENTRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ET LES OBJECTIFS DU PCD

Les 17 objectifs de développement Durable, adoptés par 193 pays aux Nations Unies, sont un plan d'action pour la paix, la prospérité au profit de l'humanité. Leur mise en œuvre devrait être assurée par les autorités sur le plan international, national et local. Néanmoins, la réalisation des ODD est confrontée à plusieurs facteurs qui constituent un ensemble d'éléments de blocage face à leur mise en œuvre. Les conflits géopolitiques qui ne cessent de persister dans le monde actuel font que les Etats ont du mal à faire appliquer les mesures adéquates qui devraient faciliter la synergie des inter-

ventions entre les différents pays. En plus, le corona Virus (Covid-19) freine, pour sa part, les ambitions qui ont été largement poursuivies par l'ensemble des nations.

Au-delà de cet état de fait, les acteurs de la commune de Milot ont éprouvé la nécessité de s'approprier de l'agenda 2030 afin de participer à cet effort universel à travers le PCD dans le but de procéder à la concrétisation de diverses actions en corrélation avec les ODD. Les principaux thèmes abordés par les ODD sont repris dans le PCD, tel qu'il est indiqué dans le tableau suivant.

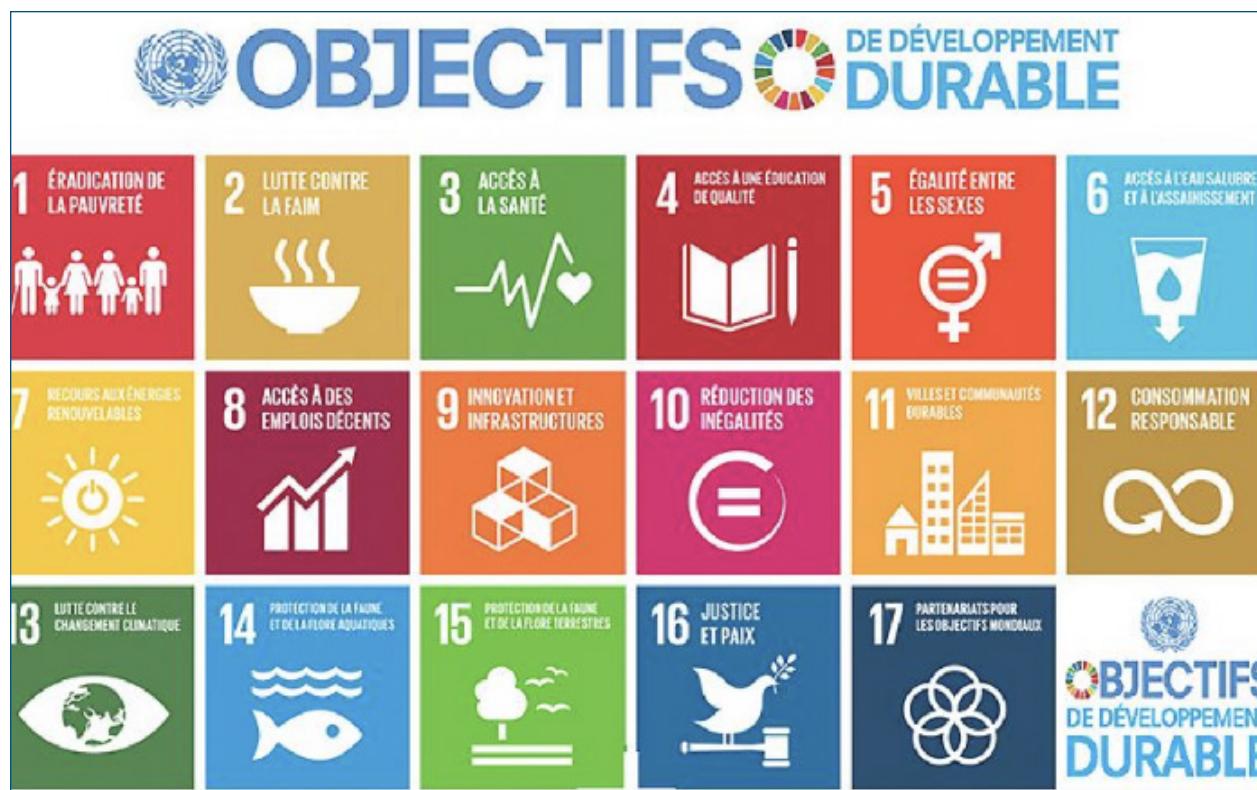


TABLEAU 73.- : Concordance entre les Objectifs du Plan Communal de Développement et les objectifs de Développement Durable

Grands thèmes abordés par les ODD	Objectifs de développement durable associés	Objectifs du Plan Communal de développement
Thème 1 : Gouvernance	<b>ODD 16</b> : Paix, Justice, Institutions efficaces ;	<b>O6.2</b> : Préserver un climat de paix et de sérénité pour les citoyens(nes) <b>O5.1</b> : Renforcer les performances de l'administration publique locale et déconcentrée ;
Thème 2 : Conditions de vie et développement de capacités	<b>ODD 2</b> : Faim Zéro <b>ODD 3</b> : Bonne santé et bien être <b>ODD 6</b> : Eau propre et assainissement <b>ODD 7</b> : Energie propre et d'un cout abordable <b>ODD 4</b> : Education de qualité	<b>O4.1</b> : Améliorer le bien-être physique et social de la population ; <b>O4.2</b> : Améliorer les conditions de vie de la population et contribuer à l'épanouissement des jeunes ;
Thème 3 : Inclusion	<b>ODD 1</b> : Pas de Pauvreté ; <b>ODD 5</b> : Egalité entre les sexes ; <b>ODD 10</b> : Inégalités réduites ; <b>ODD 11</b> : Villes et communautés durables	<b>O6.1</b> : Améliorer les rapports de genre et dynamiser l'empowerment local; <b>O1.1</b> : Planifier l'utilisation du territoire et revitaliser les espaces de vie <b>O1.2</b> : Améliorer les infrastructures et le cadre de vie de la population;

<b>Grands thèmes abordés par les ODD</b>	<b>Objectifs de développement durable associés</b>	<b>Objectifs du Plan Communal de développement</b>
Thème 4 : Développement économique, industriel et moyens.	<b>ODD 9</b> : Industrie, Innovation, Infrastructure, Commerce, Finances, Technologies ; <b>ODD 12</b> : Consommation et production responsable ; <b>ODD 8</b> : Travail décent et croissance économique ; <b>ODD 17</b> : Partenariat pour la réalisation des objectifs / Renforcement des capacités, Cohérence politique, Suivi et responsabilités	<b>O3.1</b> : Développer une économie diversifiée et dynamique ; <b>O3.2</b> : Développer de nouveaux pôles économiques et exploiter les avantages comparatifs ; <b>O3.3</b> : Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement ; <b>O5.2</b> : Renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune ;
Thème 5 : Contraintes environnementales	<b>ODD 13</b> : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <b>ODD 14</b> : Vie aquatique <b>ODD 15</b> : Vie terrestre	<b>O2.1</b> : Préserver les écosystèmes et la biodiversité ; <b>O2.2</b> : Protéger l'habitat, lutter contre les changements climatiques et les contraintes environnementales.

Source : Mairie de Milot / ODD / Ateliers de définition de la vision, des objectifs et des orientations stratégiques / 2020

### 4.3.2.

## ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCD

Le plan Stratégique de développement d'Haïti est un cadre référentiel de planification qui détermine le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Ce plan d'action indique les directions à suivre pour faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. A travers les orientations stratégiques, les acteurs nationaux ont opté pour un ensemble de choix dont la création de richesse et d'emplois comme axe d'intervention du secteur privé, l'offre des services de base à la population et l'inclusion sociale pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux adultes, une stratégie de croissance économique forte et durable pour supporter les actions des agents de développement et le choix d'un Etat fort, déconcentré et décentralisé indispensable pour la mise en œuvre des actions relatées.

Dans ce contexte, il existe une affinité plurielle entre les orientations du PSDH et celles du PCD puisque la commune s'est résolument engagée sur la voie de sa réforme en préconisant la restructuration et l'organisation de l'espace communal comme l'un des axes primordiaux pour développer le secteur touristique; une meilleure accessibilité aux services sociaux de base dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population; le respect des droits, de l'intégrité de la personne et l'inclusion pour valoriser l'équité de genre; la relance de l'économie locale pour attirer plus d'investisseurs et développer de nouveaux pôles économiques. Ces orientations constituent de véritables pistes d'actions pour le développement de la commune et s'alignent avec celles définies au niveau national telles qu'elles sont décrites dans le tableau suivant :

**TABLEAU 74. - : Concordance entre les orientations nationales et les orientations du PCD**

Orientations nationales du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables ;	<b>OS 1 :</b> Planification de l'organisation et de la restructuration du territoire communal ;
Le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire ;	<b>OS 2 :</b> Préserver l'environnement et développer les capacités de résilience de la communauté;
Le choix de l'offre des services de base à la population, y compris l'axe de création de richesse et d'emplois ;	<b>OS 4 :</b> Augmenter et améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base;
Le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans ;	<b>OS 6 :</b> Promouvoir l'équité de genre et protéger les droits fondamentaux de la personne ;

Orientations nationales du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux ;	
Le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois ;	<b>OS 3 :</b> Relancer l'économie locale;
Le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national ;	
Le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.	<b>OS 5 :</b> Renforcer la gouvernance locale et consolider les pratiques de la démocratie.

Source : Mairie de Milot / PSDH / Matrice d'orientations stratégiques / 2020

#### 4.3.3.

### ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS RÉGIONALES ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCD

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti a fait le choix d'utiliser les principaux pôles régionaux comme axe de croissance et de progrès pour développer le pays. Parmi ceux qu'il a identifiés de façon stratégique pour atteindre cette vision, se trouve le grand Nord. En ce sens, plusieurs orientations régionales ont été définies pour cette région, lesquelles constituent un

tracé indispensable conduisant à la concrétisation de la vision du pays à l'horizon de 2030. Dans une logique de cohérence territoriale qui tient compte des réalités locales, les orientations du PCD de la commune de Milot s'alignent avec celles de la région du grand Nord, comme indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU 75. - : Concordance entre les orientations régionales et le PCD de Milot

Orientations stratégiques régionales NORD	Orientations stratégiques du PCD
Le développement du secteur agricole	
Le développement du secteur touristique	OS3 : Relancer l'économie locale ;
L'ouverture du Nord sur l'extérieur	
Le développement du secteur industriel	
La régénération et la protection des ressources naturelles	OS2 : Préserver l'environnement et développer les capacités de résilience de la communauté;

Orientations stratégiques régionales NORD	Orientations stratégiques du PCD
Le développement des infrastructures nationales et départementales	OS1 : Planifier l'organisation et la restructuration du territoire communal;
L'amélioration des conditions de vie de la population dans le cadre de répartition équitable et harmonieuse de la desserte en services et infrastructures de base en fonction des bassins de la population	OS4 : Augmenter et améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base; OS5 : Renforcer la gouvernance locale et consolider les pratiques de la démocratie; OS6 : Promouvoir l'équité de genre et protéger les droits fondamentaux de la personne.

Source : Mairie de Milot / Plan Nord-Nord'Est / Matrice d'orientations stratégiques / 2020

## 4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE

***Les stratégies de développement de la commune tant au niveau économique que social exigent, à l'évidence, la construction d'actions collectives en adéquation avec les orientations définies au niveau du PCD. Certes, les ressorts de ces actions pourront sans nul doute permettre à la collectivité de s'émerger vers la voie du changement, cependant, en sa qualité de personne morale et dotée d'autonomie administrative et financière, la Commune doit assurer la coordination de ces actions au niveau de son espace territorial.***

D'une manière générale, la Commune a la charge de déterminer les modes opératoires de la mise en œuvre du PCD. Elle dispose, en ce sens, des compétences légales et des responsabilités qui lui sont propres dans des domaines très divers. Ce caractère opérationnel dans la planification a poussé les participant-e-s à différencier les actions en fonction des attributions de chaque groupe d'acteurs. Celles ayant été retenues dans le tableau synoptique qui suit sont liées exclusivement aux prérogatives légales de la Commune. Tandis que les autres actions relayées sous les compétences de l'administration centrale et des secteurs économiques sont consignées en annexe. Néanmoins, cette clarification de responsabilité et de compétences n'exclut pas pour autant la municipalité lors de la réalisation concrète des actions qui ne sont pas de ses compétences.

Cette dernière doit appuyer également les initiatives locales tout en cherchant à harmoniser conjointement les différentes interventions afin de garantir leur homo-

généité en conformité avec la vision communale dans une logique d'organisation du développement de la commune. Par conséquent, la Mairie entend adopter un ensemble de mesures, de dispositions et de stratégies en vue de convaincre les autres acteurs à participer dans la dynamique de développement de la commune.

De ce fait, les actions relayées sous l'attribution du pouvoir central feront l'objet de plaidoyer, de démarches et de revendications, ce, en misant sur l'assistance des services déconcentrés, représentants directs de l'administration centrale au niveau local. Les projets de production de biens et de services donneront lieu à des pourparlers avec les entrepreneurs et de dialogue avec les institutions de financement locales, nationales ou internationales afin de faciliter l'accès au crédit incitatif au niveau de la commune. A ce titre, les parlementaires peuvent-être des collaborateurs, des partenaires et/ou des acteurs suppléants.

Compte tenu de la légitime fonction à la fois technico-administrative de la Mairie et

en tant qu'organe régaliennes des affaires courantes de la commune, elle doit exécuter les actions relevant de sa responsabilité directe, en s'appuyant, non seulement sur les ressources financières émanant des recettes fiscales; mais également, sur les allocations de l'administration centrale, du financement de partenaires de la coopération internationale, des dons de membres de la Diaspora ou éventuellement des emprunts.

C'est en ce sens que suivant le schéma de la territorialisation des actions du PCD, il en résulte la localisation de quarante-trois (43) actions dans les sections communales, quinze (15) dans le centre urbain et soixante dix-neuf (79) actions pour la commune toute entière. Ce schéma tient compte des enjeux de développement du territoire identifiés dans le Diagnostic communal. Ces actions sont réparties en six (6) Programmes et treize (13) Sous-Programmes, tels qu'indiqué dans le tableau synoptique des programmes et actions ci-dessous :

**TABLEAU 76.- Tableau synoptique des Programmes et actions de la commune de Milot 2022-2027**

**Objectif général :** « Créer un pôle d'attraction touristique et mettre en place des infrastructures socioéconomiques et des équipements collectifs accessibles à toute la population par la relance de l'économie locale et par le renforcement des capacités techniques et financières des services publics dans le respect de l'environnement, de l'équité de genre, de la justice sociale, de la loi et des droits des citoyen-ne-s ».

Actions	Localisation			Extrants	
	C	V	Sec		
<b>PROGRAMME 1 : PLANIFICATION DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>					
<b>SOUS-PROGRAMMES 1.1. PLANIFICATION DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET REVITALISATION DES ESPACES DE VIE</b>					
<b>A1.1.1</b> Élaboration d'un plan local d'urbanisme avec les règlements d'urbanisme, un plan de zonage avec les règlements de zonage et un plan d'occupation de sol ;	X			<b>E1.1.1</b> : Les outils d'aménagement et de planification territoriale sont élaborés ;	
<b>A1.1.2.</b> Mise en application des textes législatifs relatifs à la gestion du foncier et du cadastre;	X			<b>E1.1.2</b> : Les lois contre la spoliation et la vente illégale des terrains sont appliquées et respectées;	
<b>A1.1.4.</b> Requalification des fonds bâties et remodelage urbanistique du centre-ville;		X		<b>E1.1.4</b> : Les zones et les rues sont identifiées et les maisons numérotées ;	

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A1.1.5.</b> Réalisation de Campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur les codes d'urbanisme, sur l'importance d'engager des ingénieurs dans la construction de leur habitat ;	X			<b>E1.1.5</b> : La population est sensibilisée sur les codes et règlements d'urbanisme ;
<b>A1.1.6</b> Relocalisation des communautés des zones à risques dans les logements sociaux urbains aménagés à Bossard, Nan zoranj et Carrefour-Des-Pères ;	X			<b>E1.1.6</b> : Les communautés vulnérables sont déplacées et relocalisées dans les logements sociaux urbains qui sont aménagés à Bossard, nan Zoranj et Carrefour-des-Pères ;
<b>A1.1.7</b> Délibération des trottoirs des commerçant-e-s et réorganisation de la voie publique;		x		<b>E1.1.7</b> : La voie publique est réorganisée pour la libre circulation des piétons ;
<b>A1.1.3</b> ; A1.1.6 ; A1.1.8 sont en annexe				<b>E1.1.3</b> ; E1.1.6 ; E1.1.8 ; sont en annexe
<b>SP1.2 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DU CADRE DE VIE DE LA POPULATION</b>				
<b>A2.1.7.</b> Plaidoyers et suivi pour la construction d'une nouvelle percée de route en terre battue de Carrefour Pénifort passant par morne Jacquot à Lasalle ;			X	<b>E2.1.7</b> : Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour la construction d'une nouvelle percée de routes en terre battue de carrefour Pénifort passant par Morne Jacquot à Lasalle;
<b>A2.1.9</b> Construction d'une nouvelle percée de route en terre battue de Galiphète à Lagossette ;		X		<b>E2.1.9</b> : Une nouvelle percée de route est construite en terre battue de Galiphète à Lagossette;
<b>A2.1.12.</b> Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à l'achèvement des travaux de construction de la route Baie-de-l'Acul à Milot ;	X			<b>E2.1.12</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à l'achèvement des travaux de construction de la route Baie-de-l'Acul à Milot ;
<b>A2.1.14.</b> Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la finalisation du projet d'aménagement et de réhabilitation de la localité « LòtbòPon » ;			X	<b>E2.1.14</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la finalisation du projet d'aménagement et de réhabilitation de la localité « LòtbòPon » ;
<b>A2.1.16.</b> Construction d'un hangar pour les taxi-motos à Carrefour Talès ;			X	<b>E2.1.16</b> : Un hangar est construit à carrefour Talès pour abriter les taxi-motos ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A2.1.17</b> Construction d'une aire de stationnement pour les motos-taxis à Carrefour-Des-Pères ;			X	<b>E2.1.17</b> : Une aire de stationnement pour les motos-taxis est construite à Carrefour-Des-Pères ;
<b>A2.1.19.</b> Réalisation d'opérations de curage périodique des canaux et ravines par le service de voirie ;	X			<b>E2.1.19</b> : Des opérations de curage réalisées périodiquement pour l'entretien et le curage des canaux et des ravines;
<b>A2.1.20.</b> Appui aux syndicats et réglementation du transport en commun;	X			<b>E2.1.20</b> : Les syndicats sont appuyés et le transport en commun est réglementé ;
<b>A2.1.21.</b> Démarches et suivi auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en fonction de la centrale hydro-électrique de la commune pour la production de 5 MW d'électricité;		X		<b>E2.1.21</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en fonction du central hydro-électrique de la commune pour la production de 5 MW d'électricité;
<b>A2.1.24.</b> Installation de 100 lampadaires et 200 lampes dans les sections communales, les espaces publics et les points stratégiques de la commune ;	X			<b>E2.1.24</b> : 100 lampadaires et 200 lampes sont installées dans les sections communales, les espaces publics et les points stratégiques de la commune ;
<b>A2.1.30.</b> Installation de centres communautaires de recharge des appareils électroniques fonctionnant à l'énergie solaire à Pénifort, Jn-Michel, Sonson et Choiseul ;			X	<b>E2.1.30</b> : Des centres communautaires publics à énergie solaire sont installés à Pénifort, Jn-Michel, Sonson et Choiseul afin de recharger des appareils électroniques
<b>A2.1.31.</b> Plaidoyer et suivi auprès du bureau Nord de la Natcom et Digicel pour le renforcement de la qualité de service des deux compagnies téléphoniques ;	X			<b>E2.1.31</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des deux compagnies téléphoniques pour renforcer la qualité de leur service ;
<b>A2.1.32.</b> Plaidoyer et suivi auprès des services des compagnies téléphoniques pour une meilleure couverture des antennes installées ;	X			<b>E2.1.32</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des deux compagnies téléphoniques pour augmenter la capacité émettrice de leurs antennes;
<b>A2.1.33</b> Plaidoyer et suivi auprès des deux compagnies téléphoniques pour l'installation d'antennes assurant une couverture réseau au niveau des zones Carrefour-des-Pères, Narcisse, Pénifort, Choiseul, et Lagossette ;			X	<b>E2.1.33</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des deux compagnies téléphoniques pour l'installation d'autres antennes au niveau des zones Carrefour-des-Pères, Narcisse, Pénifort, Choiseul, et Lagossette ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
A2.1.1, A2.1.2, A2.1.3, A2.1.4, A2.1.5, A2.1.6, A2.1.8, A2.1.10, A2.1.11, A2.1.13, A2.1.15, A2.1.18, A2.1.22, A2.1.23, A2.1.25, A2.1.26, A2.1.27, A2.1.28, A2.1.29 A2.1.34, A2.1.35, A2.1.36, A2.1.37, A2.1.38, A2.1.39 sont en annexe.				<b>E2.1.1</b> , E2.1.2, E2.1.3, E2.1.4, E2.1.5, E2.1.6, E2.1.8, E2.1.10, E2.1.11, E2.1.13, E2.1.15, E2.1.18, E2.1.22, E2.1.23, E2.1.25, E2.1.26, E2.1.27, E2.1.28, E2.1.29, E2.1.34, E2.1.35, E2.1.36, E2.1.37, E2.1.38, E2.1.39 sont en annexe.
<b>PROGRAMME 2 : PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ</b>				
<b>SP2.1PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ</b>				
<b>A2.1.1</b> Mise en application des textes de lois régissant la protection de l'environnement et des mesures d'interdiction de construction dans les flancs des montagnes et les ravines ;	X			<b>E2.1.1</b> : Les lois régissant la protection de l'environnement et des mesures incitatives sont appliquées par les autorités en vue d'interdire la construction dans les flancs de montagnes et les ravines ;
<b>A2.1.6</b> Délimitation de nouvelles aires boisées protégées au niveau des sections communales ;	X			<b>E2.1.6</b> : De nouvelles aires boisées protégées sont délimitées au niveau des sections communales
<b>A2.1.7</b> Plaidoyer pour le renforcement de la protection des espaces boisés autour des aires environnantes du Parc National Historique ;		X		<b>E2.1.7</b> : Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour le renforcement de la protection des espaces boisés autour des aires environnantes du Parc National Historique ;
<b>A2.1.14</b> Plaidoyer pour l'intégration d'un cours sur l'environnement dans le programme scolaire	X			<b>E2.1.14</b> : Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour l'intégration d'un cours sur l'environnement dans le programme scolaire.
<b>A2.1.16</b> Accès à l'utilisation des matériels et équipements du service de voirie à 3 organisations de la commune œuvrant dans l'assainissement ;	X			<b>E2.1.16</b> : Les matériels et équipements du service de voirie sont accessibles à 3 organisations de la commune œuvrant dans le domaine assainissement;
<b>A2.1.18</b> Mise en place de comités de gestion et d'entretien des infrastructures d'assainissement réalisées par world vision;			X	<b>E2.1.18</b> : Des comités sont mis en place pour la gestion et l'entretien des infrastructures d'assainissement réalisées par World Vision ;
<b>A2.1.19</b> Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un centre d'entreposage et de recyclage des déchets au niveau de la commune ;		X		<b>E2.1.19</b> : Des activités de plaidoyer ont été entreprises et suivi est assuré pour l'installation des centres d'entreposage et de recyclage des déchets est installé au niveau de la commune ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A2.1.20</b> Installation de 200 poubelles au niveau des quartiers, de la place de la reine, de la place du roi Henri Christophe, du Parc Reziye de Barrière Battant et de la Place de Carrefour des pères ;	X			<b>E2.1.20</b> : 200 poubelles sont installées au niveau des espaces publics tels que place de la reine, place du roi Henri Christophe, Parc Reziye de Barrière Battant, Place Carrefour des pères ;
<b>A2.1.21</b> Élaboration d'un schéma d'assainissement et d'un plan de collecte et d'évacuation des déchets ;	X			<b>E2.1.21</b> : Un schéma d'assainissement et d'un plan de collecte et d'évacuation des déchets est élaboré ;
<b>A2.1.2</b> , A2.1.3, A2.1.4, A2.1.5, A2.1.8, A2.1.9, A2.1.10, A2.1.11, A2.1.12, A2.1.13, A2.1.15, A2.1.17 sont en annexe.				<b>E2.1.2</b> , E2.1.3, E2.1.4, E2.1.5, E2.1.8, E2.1.9, E2.1.10, E2.1.11, E2.1.12, E2.1.13, E2.1.15, E2.1.17 sont en annexe.
<b>SP2.2 PROTECTION DE L'HABITAT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES</b>				
<b>A2.2.1.</b> Plaidoyer et suivi auprès des acteurs concernés sur l'importance de la mise en application du plan de contingence multirisques ;	X			<b>E2.2.1</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des acteurs concernés sur l'importance de la mise en application du plan de contingence multirisque ;
<b>A2.2.4.</b> Mise en place des mesures de préparation, de réponse, de mitigation et de prévention des risques ;	X			<b>E2.2.4</b> : Des mesures de préparation, de réponse, de mitigation et de prévention des risques sont mises en place ;
<b>A2.2.5</b> Appui à la lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie de la population des zones exposées aux inondations et à la sécheresse			X	<b>E2.2.5</b> La lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie de la population est appuyée ;
<b>A2.2.6.</b> Sensibilisation de la population sur les changements climatiques et renforcement des capacités d'adaptation des communautés ;			X	<b>E2.2.6</b> : La population est sensibilisée sur les changements climatiques et les capacités d'adaptation des communautés sont renforcées ;
<b>A2.2.7</b> Protection des zones à risques contre les constructions anarchiques à Choiseuil, Dignitaire 1, Dignitaire 2 et Arsenal ;	X			<b>E2.2.7</b> : Les zones à risque dont Choiseuil, Dignitaire 1, Dignitaire 2 et Arsenal sont protégées contre les constructions anarchiques;
<b>A2.2.8</b> Elaboration d'une charte d'engagement des acteurs locaux pour l'atteinte des principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;	X			<b>E2.2.8</b> : Une charte d'engagement est élaborée par les acteurs locaux pour l'atteinte des principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
<b>A2.2.9</b> Mise en place d'un réseau d'écoles de la commune à vocation d'abris provisoires lors des moments de crise ;	X			<b>E2.2.9</b> : Un réseau d'écoles est mis en place pour servir d'abris provisoires lors des moments de crise ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A2.210.</b> Sensibiliser la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;	X			<b>E2.2.10</b> : Des campagnes de sensibilisation sont réalisées et la population est informée sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;
<b>A2.2.3, A2.2.4, A2.2.11, A2.2.12, A2.2.13, A2.2.14</b> sont en annexe.				<b>E2.2.3, E2.2.4, E2.2.11, E2.2.12, E2.2.13, E2.2.14</b> sont en annexe.
<b>PROGRAMME 3 : RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>				
<b>SP3.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE</b>				
<b>A3.1.16</b> Appui au remembrement et à la remise en fonction de la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI) ;			X	<b>E3.1.16</b> : Un appui est donné au remembrement et à la remise en fonction de la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI) ;
<b>A3.1.17</b> Organisation d'une structure de concertation locale avec la DDA/Nord, la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI), le BAC, If Fondation, les représentants des associations d'agriculteurs pour encadrer financièrement et techniquement les paysans ;	X			<b>E3.1.17</b> : Une structure de concertation est mise sur pied avec la DDA/Nord, la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI), le BAC, If Fondation, les représentants des associations d'agriculteurs pour encadrer financièrement et techniquement les paysans ;
<b>A3.1.24</b> Organisation d'un mini comice agropastoral pour la promotion du secteur agricole auprès de jeunes et pour encourager les agriculteurs ;			X	<b>E3.1.24</b> : Un mini comice agropastoral est organisé pour la promotion du secteur agricole auprès de jeunes et des agriculteurs ;
<b>A3.1.25</b> Plaidoyer et suivi à l'ISTEAH pour l'octroi de 10 bourses d'études en Agronomie aux jeunes ;			X	<b>A3.1.25</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour octroyer 10 bourses d'études aux jeunes dans la faculté d'agronomie ;
<b>A3.1.29</b> Installation de 3 parcs à bestiaux repartis au niveau de chaque unité spatiale ;			X	<b>E3.1.29</b> : 3 parcs à bestiaux sont installés au niveau de chaque unité spatiale ;
<b>A3.1.31</b> Plaidoyer et suivi pour la construction d'un abattoir moderne avec entrepôt frigorifique à Baquin;			X	<b>E3.1.31</b> : Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour la construction d'un abattoir modernisé avec entrepôt frigorifique à Baquin ;
<b>A3.1.32</b> Construction des aires d'abattage dans chaque section communale;			X	<b>E3.1.32</b> : Des aires d'abattage sont construites dans chaque section communale;
<b>A3.1.33</b> Elaboration et mise en application des textes de lois interdisant l'abattage des animaux en dehors des aires d'abattage ;			X	<b>E3.1.33</b> : Des textes de lois interdisant l'abattage des animaux en dehors des aires d'abattage sont élaborés et mis en application;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.1.42.</b> Renforcement du système d'identification et d'enregistrement des animaux.	X			<b>E3.1.42:</b> Le système d'identification et d'enregistrement des animaux est renforcé.
<b>A3.1.44.</b> Réalisation de l'inventaire et géolocalisation des carrières;	X			<b>E3.1.44 :</b> L'inventaire des carrières est réalisé incluant leur géolocalisation;
<b>A3.1.48.</b> Plaidoyer et suivi pour l'affectation d'inspecteurs du BME dans la commune	X			<b>E3.1.48 :</b> Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour l'affectation des inspecteurs du BME dans la commune
A3.1.1 - A3.1.2 - A3.13 - A3.1.4 - A3.1.5 - A3.1.6 - A3.1.7 - A3.1.8 - A3.1.9 - A3.1.10 - A3.1.11 - A3.1.12 - A3.1.13 - A3.1.14 - A3.1.15 - A3.1.18 - A3.1.19 - A3.1.20 - A3.1.21 A3.1.22 - A3.1.26 - A3.1.27 - A3.1.28 - A3.1.30 - A3.1.34 - A3.1.36 - A3.1.37 - A3.1.38 - A3.1.39 - A3.1.40 - A3.1.41 - A3.1.43 - A3.1.44 - A3.1.45 - A3.1.46 - A3.1.47 sont en annexe.			<b>E3.1.1</b> - E3.1.2 - E3.13 - E3.1.4 - E3.1.5 - E3.1.6 - E3.1.7 - E3.1.8 - E3.1.9 - E3.1.10 - E3.1.11 - E3.1.12 - E3.1.13 - E3.1.14 - E3.1.15 - E3.1.18 - E3.1.19 - E3.1.20 - E3.1.21 - E3.1.22 - E3.1.26 - E3.1.27 - E3.1.28 - E3.1.30 - E3.1.34 - E3.1.36 - E3.1.37 - E3.1.38 - E3.1.39 - E3.1.40 - E3.1.41 - E3.1.43 - E3.1.44 - E3.1.45 - E3.1.46 - E3.1.47 sont en annexe.	
<b>SP3.2: DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES ET EXPLOITATION DES AVANTAGES COMPARATIFS</b>				
<b>A3.2.2.</b> Crédit d'un site web de vidéos, de galeries de photos, d'itinéraires et de cartographie des sites touristiques de la commune;	X			<b>E3.2.2 :</b> Un site web de vidéos, de galeries de photos, d'itinéraires et de cartographie des sites touristiques est créé;
<b>A3.2.4</b> Crédit d'un circuit et organisation d'activités culturelles de développement de l'écotourisme, de l'éthnotourisme et du tourisme d'aventure;	X			<b>E3.2.4 :</b> Un circuit de l'écotourisme, d'éthnotourisme et de tourisme balnéaire est créé et des activités culturelles sont organisées;
<b>A3.2.5.</b> Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un itinéraire de randonnées pédestres de Cisca passant par Camilo et Colmine à Choisel avec labels d'orientation, bancs, espaces de pique-nique, balisage des principaux sentiers etc. ;	X			<b>E3.2.5 :</b> Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un itinéraire de randonnées pédestres de Cisca passant par Camilo et Colmine à Choisel avec labels d'orientation, bancs, espaces de pique-nique, balisage des principaux sentiers etc. ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.2.7</b> Démarches et suivi auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'itinéraires de randonnées pédestres de la route de Dignitaire 1 depuis l'arrière du Presbytère à la Source Saut d'eau avec labels d'orientation, espaces de reposoir munis de bancs, petits restaurants offrant la gastronomie locale, etc. ;			X	<b>E3.2.7</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTIC et des PTF pour un appui technique et financier à la création des itinéraires de randonnées pédestres de la route de Dignitaire 1 depuis l'arrière du Presbytère à la Source Saut d'eau avec labels d'orientation, espaces de reposoir munis de bancs, petits restaurants offrant la gastronomie locale ;
<b>A3.2.17</b> Démarches et suivi auprès de l'ISPAN et des PTF pour un appui technique et financier à la valorisation des actions et dispositions du plan directeur du Parc National Historique consistant à amener les croisiéristes de Labadie à visiter les sites CSSR;	X			<b>E3.2.17</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'ISPAN et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en application des actions du plan directeur du Parc National Historique consistant à amener les croisiéristes de Labadie à visiter les sites CSSR;
<b>A3.2.33</b> Appui technique aux artisans pour la fabrication d'œuvres artisanales de qualité, authentiques et modernes ;	X			<b>E3.2.33</b> : Un appui technique est donné aux artisans pour la fabrication d'œuvres artisanales de qualité, authentiques et modernes ;
<b>A3.2.34.</b> Réhabilitation et agrandissement de l'espace d'exposition des œuvres artisanales situé à Polygone ;		X		<b>E3.2.34</b> : L'espace d'exposition des œuvres artisanales situé à Polygone est réhabilité et agrandi ;
<b>E3.2.35</b> Réaménagement du marché touristique avec showroom et atelier de production d'œuvres utilitaires, esthétiques, artistiques, créatifs, culturels, décoratifs, traditionnels, symboliques ;		X		<b>E3.2.35</b> : Le marché touristique est réaménagé en espace de showroom et en atelier de production d'œuvres utilitaires, esthétiques, artistiques, créatifs, culturels, décoratifs, traditionnels, symboliques ;
<b>E3.2.42</b> Mise en place d'une Chambre communale de Métiers et d'Artisanat afin de valoriser les intérêts des Artisans et des entreprises artisanales ;	X			<b>E3.2.42</b> : Une Chambre communale de Métiers et d'Artisanat est mise en place afin de valoriser les intérêts des Artisans et des entreprises artisanales ;
<b>E3.2.43</b> Organisation de foires artisanales à l' occasion de la fête de la citadelle et de la fête patronale par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;	X			<b>E3.2.43</b> : Des foires artisanales sont organisées à l' occasion de la fête de la citadelle et de la fête patronale par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;
<b>E3.2.44</b> Cr éation d'un évènement annuel culturel, artistique et commercial dédié à l'artisanat par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;	X			<b>E3.2.44</b> : Un évènement annuel culturel, artistique et commercial est dédié à l'artisanat par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>E3.2.45</b> Réalisation de concours destinés aux jeunes talents-artisans avec récompense ;	X			<b>E3.2.45:</b> Des concours destinés aux jeunes talents-artisans avec récompense sont réalisés ;
<b>A3.2.59</b> Plaidoyer et suivi pour la construction d'une école artisanale de référence dans la commune au niveau de Barrière Battant			X	<b>E3.2.59 :</b> Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour la construction d'une école artisanale de référence au niveau de Barrière Battant ;
<b>A3.2.60.</b> Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle dans la 2 <sup>ème</sup> section ;			X	<b>E3.2.60 :</b> Des activités de plaidoyer sont entreprises et suivi est assuré pour la construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle dans la 2 <sup>ème</sup> section ;
<b>A3.2.63</b> Plaidoyer et appui à la formation de clubs littéraires à l'ISTEAH ;			X	<b>E3.2.63:</b> Des activités de plaidoyer sont entreprises et un appui est donné pour la formation de clubs littéraires à l'ISTEAH
<b>A3.2.1</b> - A3.2.3 - A3.2.6 - A3.2.8 - A3.2.9 - A3.2.10 - A3.2.11 - A3.2.12 - A3.2.13 - A3.2.14 - A3.2.15 - A3.2.16 - A2.1.18- A6.1.19 A6.1.20 - A6.1.21 - A6.1.22 - A6.1.23 - A6.1.24 - A6.1.25 - A6.1.26 - A6.1.27 - A6.1.28 - A6.1.29 - A6.1.30 - A6.1.31 - A6.1.32- A6.1.31 - A6.1.36 - A6.1.37 - A6.1.38 - A6.1.39 - A6.1.40 - A6.1.41 - A6.1.46 - A6.1.47 - A6.1.48 - A6.1.49 - A6.1.51 - A6.1.52 - A6.1.53 - A6.1.54 - A6.1.55 - A6.1.56 - A6.1.57 - A6.1.58 - A6.1.61 - A6.1.62		<b>E3.2.1</b> - E3.2.3 - E3.2.6 - E3.2.8 - E3.2.9 - E3.2.10 - E3.2.11 - E3.2.12 - E3.2.13 - E3.2.14 - E3.2.15 - E3.2.16 - E2.1.18- E6.1.19 E6.1.20 - E6.1.21 - E6.1.22 - E6.1.23 - E6.1.24 - E6.1.25 - E6.1.26 - E6.1.27 - E6.1.28 - E6.1.29 - E6.1.30 - E6.1.31 - E6.1.32- E6.1.31 - E6.1.36 - E6.1.37 - E6.1.38 - E6.1.39 - E6.1.40 - E6.1.41 - E6.1.46 - E6.1.47 - E6.1.48 - E6.1.49 - E6.1.51 - E6.1.52 - E6.1.53 - E6.1.54 - E6.1.55 - E6.1.56 - E6.1.57 - E6.1.58 - E6.1.61 - E6.1.62 sont en annexe		
<b>SP3.3 PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT ET CRÉER DES CONDITIONS POUR L'INVESTISSEMENT</b>				
<b>A3.3.2.</b> Appui technique à 20 entrepreneurs pour la légalisation et la formalisation de leur entreprise, la standardisation des produits et la production à grande échelle ;	X			<b>E3.3.2 :</b> Un appui technique est donné à 20 entrepreneurs pour la légalisation et la formalisation de leur entreprise, la standardisation des produits et la production à grande échelle ;
<b>A3.3.3.</b> Appui aux Start-up de jeunes désireux de créer des industries de transformation de fruits en soda et en jus naturel;	X			<b>E7.1.3 :</b> Un appui est donné aux Start-up de jeunes désireux de créer des industries de transformation de fruits en soda et en jus naturel ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.3.11</b> Renforcement des capacités de production de 3 industries locales dans la transformation du calcaire en craie et en chaux ;	X			<b>E7.1.11</b> : Les capacités de production de 3 industries locales sont renforcées dans la transformation du calcaire en craie et en chaux ;
<b>A3.3.14</b> Dotation du marché de Baquini de bâtiments et de structures d'assainissement socio-environnementales appropriées: 2 hangars, 8 boutiques, 2 magasins, 4 bacs à ordures, 1 réseau d'eau potable, 10 échoppes, 25 tonnelles et 25 places;			X	<b>E3.3.14</b> : Le marché de Baquini est doté de bâtiments et de structures d'assainissement socio-environnementales appropriées: 2 hangars, 8 boutiques, 2 magasins, 4 bacs à ordures et 1 réseau d'eau potable 10 échoppes, 25 tonnelles et 25 places ;
<b>A3.3.15</b> Reconstruction du marché de Dignitaire 3 ;		X		<b>E3.3.15</b> : Le marché de Dignitaire 3 est reconstruit ;
<b>A3.3.16</b> Relocalisation du marché de l'hôpital CRUDEM au marché de Dignitaire 3;			X	<b>E3.3.16</b> : Le marché situé derrière l'hôpital CRUDEM est relocalisé au marché de Dignitaire 3;
<b>A3.3.17</b> . Plaidoyer et suivi pour la construction d'un marché moderne au niveau de la 2 <sup>ème</sup> section ;			X	<b>E3.3.17</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un marché moderne au niveau de la 2 <sup>ème</sup> section ;
<b>A3.3.18</b> Organisation de campagnes de lobby et de publicité à travers un site web, des médias, des documents imprimés, des événements publics et des forums pour attirer des investisseurs dans la commune ;	X			<b>E3.3.18</b> : Des campagnes de lobby et de publicité à travers un site web, des médias, des documents imprimés, des événements publics et des forums sont organisées pour attirer des investisseurs dans la commune ;
<b>A3.3.20</b> Plaidoyer et suivi pour l'installation de 2 bureaux de transfert, 1 bureau de change et 3 micro-crédits dans les sections communales ;			X	<b>E3.3.20</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'installation de 2 bureaux de transfert, 1 bureau de change et 3 micro-crédits dans les sections communales ;
<b>A3.3.21</b> Plaidoyer et suivi pour la réduction des taux d'intérêt accordés aux entreprises et aux commerçant-e-s;	X			<b>E3.3.21</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réduction des taux d'intérêt accordés aux entreprises et petits commerçants;
<b>A3.3.22</b> Appui à la formation d'un regroupement de commerçants au niveau des sections communales ;	X			<b>E3.3.22</b> : Un appui est donné à la formation d'un regroupement de commerçant-e-s au niveau des sections communales ;
<b>A3.3.23</b> Mise en place d'un système d'assurance sur les investissements des entrepreneurs;	X			<b>E3.3.23</b> : Un système d'assurance est mis en place sur les investissements des entrepreneurs;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.3.1</b> - A3.3.4 - A3.3.5 - A3.3.6 - A3.3.7 - A3.3.8 - A3.3.9 - A3.3.10 - A3.3.12 - A3.3.13 - A3.3.19 - A3.3.24 sont en annexe.				<b>E3.3.1</b> - E3.3.4 - E3.3.5 - E3.3.6 - E3.3.7 - E3.3.8 - E3.3.9 - E3.3.10 - E3.3.12 - E3.3.13 - E3.3.19 - E3.3.24 sont en annexe.
<b>PROGRAMME 4 : AUGMENTATION ET AMÉLIORATION DE L'ACCESSEURITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>				
<b>SP4.1 AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET SOCIAL DE LA POPULATION</b>				
<b>A4.1.16</b> Création de 20 centres d'alphabétisation et d'éducation populaire dont 5 dans le centre-ville et les 15 autres dans les sections communales;	X			<b>E4.1.16</b> : 20 centres d'alphabétisation et d'éducation populaire sont créés dont 5 dans le centre-ville et les 15 autres dans les sections communales;
<b>A4.1.17</b> Plaidoyer et suivi pour la construction de 2 écoles communales à Pitimi et Nacisse;			X	<b>E4.1.17</b> : Des activités de plaidoyer ont réalisées et suivi est assuré pour la construction de 2 écoles communales à Pitimi et Nacisse;
<b>A4.1.20</b> Mise en place de 4 bus scolaires de transport d'élèves au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> sections;			X	<b>E4.1.20</b> : 4 bus scolaires de transport d'élèves sont mis en place aux élèves au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> sections;
<b>A4.2.26</b> Plaidoyer et suivi pour la mise en place des filières de formation en science de la terre, gestion des collectivités, et mangement public à l'ISTEAH ;	X			<b>E4.1.26</b> : Des activités de plaidoyer ont été entreprises et suivi est assuré pour la mise en place des filières de formation en science de la terre, gestion des collectivités, et mangement public à l'ISTEAH ;
<b>A4.1.27</b> Plaidoyers et suivi pour l'intégration de cours de métiers manuels dans le programme scolaire.	X			<b>E4.1.27</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'intégration de cours de métiers manuels dans le programme scolaire.
<b>A4.1.28</b> Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'effectif du personnel médical des établissements de santé publics de 10 auxiliaires-infirmières, 40 Agents de Santé Communautaires Polyvalents, 3 infirmières sage-femme et 1 Auxiliaire-infirmière pour activité CCS ;			X	<b>E4.1.28</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement du personnel médical des établissements de santé publics soit 10 auxiliaires-infirmières, 40 Agents de Santé Communautaires Polyvalents, 3 infirmières sage-femme et 1 Auxiliaire-infirmière pour activité CCS ;
<b>A4.1.32</b> Plaidoyer et suivi auprès du MSPP et des PTF pour la rationalisation de la rétribution des ressources humaines dans la commune ;	X			<b>E4.1.32</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MSPP et des PTF pour la rationnalisation de la rétribution des ressources humaines dans la commune ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.1.33</b> Participation de la Mairie dans l'amélioration de l'hygiène des lieux publics, l'hygiène de l'habitat et la protection générale de l'environnement;	X			<b>E4.1.33:</b> La Mairie participe dans l'amélioration de l'hygiène des lieux publics, l'hygiène de l'habitat et la protection générale de l'environnement;
<b>A4.1.41</b> Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à l'adoption de mesures contraignantes pour diminuer la vente libre de produits pharmaceutiques;	X			<b>E4.1.41 :</b> Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à l'adoption de mesures contraignantes en vue de diminuer la vente libre de produits pharmaceutiques l'adoption;
<b>A4.1.42</b> Plaidoyers et suivi pour l'accès des patient-e-s les plus démunis à des programmes utilisant des mécanismes de compensation et de réduction des barrières financières;			X	<b>E4.1.42 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'accessibilité des patient-e-s les plus démunis à des programmes utilisant des mécanismes de compensation et de réduction des barrières financières;
<b>A4.1.46</b> Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de postes mobiles de vaccination contre le Covid-19 ;	X			<b>E4.1.46 :</b> Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place des postes mobiles de vaccination contre le Covid-19;
<b>A4.1.1 - A4.1.2 - A4.1.3 - A4.1.4 - A4.1.5 - A4.1.6 - A4.1.7 - A4.1.8 - A4.1.9 - A4.1.10 - A4.1.11 - A4.1.12 - A4.1.13 - A4.1.14 - A4.1.15 - A4.1.18 - A4.1.13 - A4.1.19 - A4.1.21 - A4.1.22- A4.1.23 - A4.1.24 - A4.1.29 - A4.1.30 - A4.1.31 - A4.1.34 - A4.1.36 -- A4.1.37 - A4.1.38 - A4.1.39 - A4.1.40 -A4.1.43 - A4.1.44 - A4.1.45 - A4.1.47 - A4.1.48</b> sont en annexe.			<b>E4.1.1 - E4.1.2 - E4.1.3 - E4.1.4 - E4.1.5 - E4.1.6 - E4.1.7 - E4.1.8 - E4.1.9 - E4.1.10 - E4.1.11 - E4.1.12 - E4.1.13 - E4.1.14 - E4.1.15 - E4.1.18 - E4.1.13 - E4.1.19 - E4.1.21 - E4.1.22- E4.1.23 - E4.1.24 - E4.1.29 - E4.1.30 - E4.1.31 - E4.1.34 - E4.1.36 - E4.1.37 - E4.1.38 - E4.1.39 - E4.1.40 - E4.1.43 - E4.1.44 - E4.1.45 - E4.1.47 - E4.1.48</b> sont en annexe.	
<b>SP4.2 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION ET CONTRIBUTION À L'ÉPANOISSEMENT DES JEUNES</b>				
<b>A4.2.1.</b> Démarches et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la régularisation du service d'approvisionnement d'eau potable ;	X			<b>E4.2.1 :</b> Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la régularisation du service d'approvisionnement d'eau potable;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.2.2</b> Démarches et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension des lignes de conduction du réseau d'eau potable à 500 ménages ;	X			<b>E4.2.2</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension des lignes de conduction du réseau d'eau potable à 500 ménages ;
<b>A4.2.3</b> Démarches et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier au recrutement et l'affectation de 3 personnels de service;	X			<b>E4.2.3</b> : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier au recrutement et l'affectation de 3 personnels de service au bureau de la DINEPA ;
<b>A4.2.4</b> Plaidoyer et suivi pour la mise en place de 2 fontaines publiques dans chaque section communale;			X	<b>E4.2.4</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place de 2 fontaines publiques dans chaque section communale;
<b>A4.2.7</b> Perforation de puits au niveau de Pénifort ;			X	<b>E4.2.7</b> : Des puits sont perforés au niveau de Pénifort ;
<b>A4.2.8</b> Réparation et mise en fonction des Pompes et kiosques d'eau défectueux dans les sections communales;			X	<b>E9.1.8</b> : Les Pompes et kiosques d'eau défectueux sont réparés et remis en fonction;
<b>A4.2.9</b> Sensibilisation de la population sur l'utilisation des pompes à bras ;			X	<b>E4.2.9</b> : La population est sensibilisée sur l'utilisation des pompes à bras ;
<b>A4.2.11</b> Mise en place de 10 postes de lavage des mains dans les gaguères, les marchés et les espaces publics	X			<b>E4.2.11</b> : 10 postes de lavage des mains sont installés dans les gaguères, les marchés et les espaces publics
<b>A4.2.12</b> . Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre multisports et d'équipements de loisirs sur une superficie d'environ 10 000 m <sup>2</sup> à Bossard;			X	<b>E4.2.12</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre multisports et d'équipements de loisirs sur une superficie d'environ 10 000 m <sup>2</sup> à Bossard
<b>A4.2.13</b> Plaidoyer et suivi pour la construction de 2 terrains de foot au niveau de la 1 <sup>ère</sup> section à Coronel et à Lecuiyer			X	<b>E4.2.13</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction de 2 terrains de foot au niveau de la 1 <sup>ère</sup> section à Coronel et à Lecuiyer
<b>A4.2.15</b> Encadrement financier à l'organisation de 5 championnats au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> sections;			X	<b>E4.2.15</b> : L'organisation de 5 championnats est encadrée financièrement au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> sections;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.2.16</b> Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre d'accueil et de recueillement pour les mineurs en difficultés ;			X	<b>E4.2.16:</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre d'accueil et de recueillement pour les mineurs en difficultés;
<b>A4.2.20</b> Réalisation de compétitions interscolaires et de championnats inter-quartiers à Coronel, Bordes, carrefour des pères, Lory et Barrière-Battant ;			X	<b>E4.2.20:</b> Des compétitions interscolaires ainsi que des championnats inter-quartiers sont réalisés dans les zones de Coronel, Bordes, carrefour des pères, Lory et Barrière-Battant;
<b>A4.2.22</b> Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un fonds de développement de l'action civique, du sport et des loisirs au niveau du service d'animation socioculturel de la mairie ;	X			<b>E4.2.22:</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un fonds de développement de l'action civique, du sport et des loisirs au niveau du service d'animation socioculturel de la mairie ;
<b>A4.2.23</b> Élaboration et application de mesures sécuritaires pour contrer la violence et favoriser le bon déroulement des activités sportives et de loisirs ;	X			<b>E4.2.23 :</b> Des mesures sécuritaires au bon déroulement des activités sportives et de loisirs sont élaborées et appliquées au sein de la commune;
<b>A4.2.5 - A4.2.6 - A4.2.10 - A4.2.17 - A4.2.18 - A4.2.19 - A4.2.21 - A4.2.24 - A4.2.25 - A4.2.26 - A4.2.7</b> sont en annexe.				<b>E4.2.5 - E4.2.6 - E4.2.10 - E4.2.17 - E4.2.18 - E4.2.19 - E4.2.21 - E4.2.24 - E4.2.25 - E4.2.26 - E4.2.7</b> sont en annexe.

**PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE  
ET CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE**

**SP5.1 RENFORCEMENT DES PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE  
ET DÉCONCENTRÉE**

<b>A5.1.2.</b> Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un complexe administratif de 5000 m <sup>2</sup> sur un espace de 5 ha logeant tous les bureaux des services déconcentrés (DGI, BAC, ALI, ONI, Bureau Etat Civil, etc.) au niveau du centre-ville ;		X		<b>E5.1.2 :</b> Des démarches sont effectuées et suivi est assuré auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un complexe administratif de 5000 m <sup>2</sup> sur un espace de 10 ha logeant tous les bureaux des services déconcentrés au niveau du centre-ville;
<b>A5.1.10</b> Plaidoyer et suivi pour l'installation d'un bureau Etat civil au niveau de la 1 <sup>ère</sup> section ;		X		<b>E5.1.10 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'installation d'un bureau d'Etat civil et un bureau ONI dans la 1 <sup>ère</sup> section ;
<b>A5.1.11</b> Plaidoyer et suivi pour des services d'ONI mobile mensuels dans la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> section;		X		<b>E5.1.11 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour des services d'ONI mobile mensuels dans la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> section;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A5.1.15</b> Formation et sensibilisation des membres du Conseil Municipal pour la mise en place d'un cadre d'application et d'une politique publique de gouvernance tripartite ;		X		<b>E5.1.15:</b> Les membres du Conseil Municipal sont formés et sensibilisés pour la mise en place d'un cadre d'application et d'une politique publique de gouvernance tripartite ;
<b>A5.1.19</b> Mise en place des annexes d'ALI au complexe administratif construit dans les sections communales ;			X	<b>E5.1.19 :</b> Des annexes d'ALI sont mises en place au complexe administratif construit dans les sections communales ;
<b>A5.1.22</b> Sensibilisation de la population sur le civisme et les obligations fiscales;	X			<b>E5.1.22:</b> La population est sensibilisée et motivée sur le civisme et les obligations fiscales ;
<b>A5.1.23</b> Plaidoyer et suivi pour l'application du décret sur la répartition des fonds de gestion ;	X			<b>E5.1.23 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'application du décret sur la répartition des fonds de gestion;
<b>A5.1.24</b> Plaidoyer et suivi pour le transfert des Fonds d'allocation sur le compte de la Mairie ;	X			<b>E5.1.24 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le transfert des Fonds d'allocation sur le compte de la Mairie ;
<b>A5.1.25</b> Plaidoyer et suivi pour l'octroi de prêt auprès des banques commerciales et des institutions financières par la Mairie;	X			<b>E5.1.25 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès des banques commerciales et des institutions financières pour l'octroi de prêts à la mairie;
<b>A5.1.26</b> Plaidoyer et suivi pour le transfert des parts de taxe à la mairie par le ministère du tourisme;	X			<b>E5.1.26 :</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du ministère du tourisme pour le respect des dispositions prises pour la répartition de taxe;
<b>A5.1.27</b> Organisation d'audiences publiques et de séances de reddition de compte chaque 6 mois	X			<b>E5.1.27:</b> Des audiences publiques et des séances de reddition de compte sont organisées chaque 6 mois ;
<b>A5.1.28</b> Plaidoyer et suivi pour le transfert de fonds sur la gouvernance locale par le MICT aux membres du CDC				<b>A5.1.28</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le transfert de fonds sur la gouvernance locale par le MICT aux membres du CDC
<b>A5.1.1, A5.1.3 – A5.1.9 – A5.1.12 – A5.1.13 – A5.1.16 – A5.1.17 - A5.1.18 - A5.1.20 - A5.1.21</b> sont en annexe.				<b>E5.1.1 - E5.1.3 – E5.1.9 – E5.1.12 – E5.1.13 – E5.1.16 – E5.1.17 - E5.1.18 - E5.1.20 - E5.1.21</b> sont en annexe.

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>SP5.2: RENFORCEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ET DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE</b>				
<b>A5.2.2.</b> Appui à l'acquisition de siège social à 4 OCB;	X			<b>E5.2.2 :</b> 4 OCB sont appuyées pour l'acquisition de siège social;
<b>A5.2.3</b> Appui à 6 autres OCB pour l'acquisition des locaux de fonctionnement provisoire ;	X			<b>E5.2.3:</b> 6 autres OCB sont appuyées pour l'acquisition des locaux de fonctionnement provisoire
<b>A5.2.5</b> Recensement des Organisations Communautaires de Base et appui au processus de leur légalisation ;	X			<b>E5.2.5 :</b> Les Organisations Communautaires de Base existant dans la commune sont recensées et un appui est donné à leur processus de légalisation ;
<b>A5.2.9</b> Réalisation d'une audience publique à la fin de chaque exercice fiscal sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du PCD ;	X			<b>E5.2.9 :</b> Une audience publique est réalisée à la fin de chaque exercice fiscal sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du PCD ;
<b>A5.2.11</b> Sensibilisation de la population sur le civisme et la citoyenneté ;	X			<b>E5.2.11 :</b> La population est sensibilisée sur le civisme et la citoyenneté ;
<b>A5.2.13</b> Rétablissement et pérennisation de la coopération décentralisée avec la mairie Pontarlier de France;	X			<b>E5.2.13 :</b> La coopération décentralisée avec la mairie Pontarlier de France est rétablie et pérennisée ;
<b>A5.2.14</b> Recrutement de 2 agents de développement au sein de la mairie capables de mieux comprendre les modalités des échanges, leur faisabilité ainsi que leurs retombées pour la collectivité ;	X			<b>E5.2.14 :</b> 2 agents de développement au sein de la mairie sont recrutés et formés afin de mieux comprendre les modalités des échanges, leur faisabilité ainsi que leurs retombées pour la collectivité ;
<b>A5.2.15</b> Etablissement de partenariats avec la commune de l'Acul-du-Nord pour la création d'un circuit touristique en vue d'exploiter leurs ressources connexes ;	X			<b>E5.2.15 :</b> La commune d'Acul-du-Nord et la mairie établissent un partenariat pour la création d'un circuit touristique en vue d'exploiter leurs ressources connexes ;
<b>A5.2.16</b> Etablissement de Partenariats avec la commune de Dondon pour la construction d'un terminal de téléphérique menant à la Citadelle ;	X			<b>E5.2.16 :</b> La commune de Dondon et la Mairie de Milot établissent un partenariat pour la construction d'un terminal de téléphérique menant à la Citadelle ;
<b>A5.2.17</b> Mise en place et organisation d'une structure de concertation entre la Mairie et les ONG ;	X			<b>E5.2.17 :</b> Une structure de concertation est mise en place entre la Mairie et les ONG ;
<b>A5.2.18</b> Etablissement d'un accord d'intercommunalité avec la Mairie de Limonade pour l'exploitation du site de décharge ;	X			<b>E5.2.18 :</b> Un accord d'intercommunalité avec la Mairie de Limonade et la Mairie de Milot est établi pour l'exploitation du site de décharge ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A5.2.19</b> Création d'une structure municipale chargée de faciliter la coopération décentralisée particulièrement avec des municipalités françaises et américaines ;	X			<b>E5.2.19</b> : Une structure municipale est créée chargée de faciliter la coopération décentralisée particulièrement avec des municipalités françaises et américaines ;
<b>A5.2.1, A5.2.4, A5.2.7 – A5.2.8 – A5.2.10 et A5.2.12</b> est en annexe.				<b>E5.2.1, E5.2.4, E5.2.7 – E5.2.8 – E5.2.10 et E5.2.12</b> est en annexe
<b>PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE</b>				
<b>SP6.1 AMÉLIORATION DES RAPPORTS DE GENRE ET DYNAMISATION DE L'EMPOWERMENT LOCAL</b>				
<b>A6.1.6</b> Dynamisation de l'empowerment local et appui à 50 femmes pour l'obtention de bourses d'études dans les filières de formation à l'ISTEAH ;	X			<b>E6.2.6:</b> Des programmes d'appui et d'aide à 50 femmes sont mis en place pour l'obtention de bourses d'études dans les filières de formation à l'ISTEAH
<b>A6.1.7</b> Plaidoyer et suivi auprès des institutions financières pour la création d'un fonds de crédits incitatifs aux associations de commerçantes sous forme de prêt;	X			<b>E6.1.7:</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un fonds de crédits incitatifs pour les associations de commerçantes sous forme de prêt;
<b>A6.1.9</b> Création d'un fonds de crédits collectifs au profit de 5 organisations de femmes, de commerçant-e-s, d'entrepreneurs et d'associations de marchand-e-s;	X			<b>E6.2.9:</b> Un fonds de crédits collectifs est créé au profit de 5 organisations de femmes, de commerçant-e-s, d'entrepreneurs et d'associations de marchand-e-s;
<b>A6.1.16</b> Création d'un fonds d'appui Culturel (FAC) au profit des groupes de personnes à mobilité réduite ;	X			<b>E6.1.16 :</b> Un fonds d'appui Culturel (FAC) est créé et mise à disposition des groupes de personnes à mobilité réduite ;
<b>A6.1.17</b> Organisation de festivals culturels annuels à l'échelle communale ;	X			<b>E6.1.17 :</b> Des festivals culturels annuels sont organisés à l'échelle communale ;
<b>A6.1.18</b> Plaidoyer auprès des leaders religieux et sensibilisation des religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix;	X			<b>E6.1.18:</b> Les leaders religieux sont sensibilisés et sont prêts à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix ;
<b>A6.1.1 – A6.1.3 – A6.1.5 – A6.1.8 – A6.1.10 – A6.1.12 – A6.1.13 - A6.1.14 - A6.1.15</b> sont en annexe.				<b>E6.1.1 – E6.1.3 – E6.1.5 – E6.1.8 – E6.1.10 – E6.1.12 – E6.1.13 - E6.1.14 - E6.1.15</b> sont en annexe.

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>SP6.2 PRÉSERVATION D'UN CLIMAT DE PAIX ET DE SÉRÉNITÉ POUR LES CITOYENS(NES)</b>				
<b>A6.2.4</b> Plaidoyer et suivi auprès du ministère de la justice pour la régularisation de l'effectif du personnel et l'affectation de 2 juges de paix au sein du tribunal ;	X			<b>E6.2.4</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du ministère de la Justice pour la nommination de 2 juges de paix au sein du tribunal ;
<b>A6.2.10.</b> Plaidoyers et suivi auprès du MJSP pour la finalisation des travaux de construction du tribunal de paix de la 3 <sup>ème</sup> section carrefour-des-Pères ;			X	<b>E6.2.10:</b> Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du MJSP pour la finalisation des travaux de construction du tribunal de paix de la 3 <sup>ème</sup> section carrefour-des-Pères;
<b>A6.2.11.</b> Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de l'effectif des policiers au nombre de 20 au commissariat du Centre- ville et au sous-commissariat de Lambert ;	X			<b>E6.2.11</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement des compétences du personnel de sécurité par l'affectation de 20 policiers;
<b>A6.2.14.</b> Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'une antenne de police au niveau de carrefour-des-Pères ;			X	<b>E6.2.14</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'une antenne de police au niveau de carrefour-des-Pères;
<b>A6.2.16.</b> Mise en place de la police municipale ;	X			<b>E6.2.16.</b> La police municipale est mise en place;
<b>A6.2.17</b> Plaidoyer et suivi auprès de la PNH pour l'installation de 7 postes de contrôle de police routière au niveau de Génipailler dont 2 au niveau de Pont-Blanc;			X	<b>E6.2.17</b> : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès de la PNH pour la mise en place de 7 postes de contrôle de police routière au niveau de la Génipailler ;
<b>A6.2.20</b> Organisation d'une structure de concertation locale entre Police, justice, membres CASEC et membres ASEC pour la promotion de la paix;	X			<b>E6.2.20</b> : Une structure de concertation locale est organisée entre Police, justice, membres CASEC et membres ASEC ;
<b>A6.2.1</b> - A6.2.3, A6.2.5 - A6.2.6 - A6.2.7 - A6.2.8 - A6.2.9 - A6.2.12 - A6.2.13 - A6.2.15 - A6.2.18 - A6.2.19 sont en annexe.				<b>E6.2.1</b> - E6.2.3, E6.2.5 - E6.2.6 - E6.2.7 - E6.2.8 - E6.2.9 - E6.2.12 - E6.2.13 - E6.2.15 - E6.2.18 - E6.2.19 sont en annexe.

Source : Mairie de Milot / Ateliers de programmation physique du PCD / 2021

## **4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE**

### **4.5.1**

#### **SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PCD**

Le cadre global et réglementaire s'appliquant à la fiscalité au niveau de la commune a été modernisé durant ces dernières années par le biais de l'élaboration, en mars 2017, d'un nouvel arrêté municipal. Il a donc été décidé, selon la direction générale de la Mairie, d'adopter de nouvelles dispositions en vue de pallier les difficultés qui entachaient la mobilisation des recettes fiscales au niveau de la commune. L'adoption de cette nouvelle charte communale sur la fiscalité a donc permis à la collectivité de réviser les taux et tarifs annuels des taxes, droits et redevances, et en grande partie, de s'introduire dans une démarche d'autonomie financière.

Cependant, tout concourt à montrer que la situation actuelle de la commune est en totale inadéquation avec l'objectif que devrait lui assigner cet arrêté. De fait, les analyses au cours de ces trois derniers exercices fiscaux démontrent clairement les faiblesses de la Mairie dans l'exploitation de ses ressources propres. Une somme totale sur les trois années consécutives estimée à 5 596 917 pour la CFPB a donc été collectée contre seulement 1,737,404 pour la patente. Bien que ce soient deux champs d'impôts relativement importants pour la collectivité, la Mairie est quasiment incapable d'en tirer profit jusque-là. Ce manque

de capacité de mobilisation de ressources provient en partie du fait que les acteurs locaux sont constamment à la recherche d'autres sources, susceptibles de se substituer aux recettes qu'ils peuvent collecter à l'échelle communale.

Néanmoins, à l'ère de ce nouvel engagement au regard du PCD, la municipalité prévoit de remédier à ces défaillances au niveau de son système fiscal local. Suite à un soutien du projet MDUR, une enquête toponymique a été réalisée et l'étape suivante consistera à procéder au recensement des immeubles et des entreprises existants. En conséquence, ces opérations auront pour finalité d'augmenter le niveau des recettes à partir du prochain exercice fiscal.

Parallèlement, compte tenu des potentialités touristiques de la commune, la municipalité entend mener une politique très sélective afin d'élargir son assiette fiscale en cherchant à améliorer le rendement d'autres sources financières, en particulier, les redevances de son patrimoine culturel. A titre d'exemple, pour l'exercice 2018-2019, la Mairie a collecté un quote-part de 500 072.26 gourdes sur les visites du PNHCSSR tandis que l'exercice précédent n'a fait figure d'aucune collecte de fonds. Ce qui explique la complexité croissante autour de

ces autres taxes à chaque nouvel exercice fiscal.

Pour mieux comprendre les modalités de mobilisation de fonds au niveau de la commune, un atelier a été organisé avec la collaboration de quelques cadres de la Mairie en vue de procéder à l'évaluation de son potentiel fiscal. C'était l'occasion idéale de faire une projection pour les cinq prochains exercices, s'échelonnant sur la période de mise en œuvre du PCD, soit de l'exercice fiscal 2022-2023 à l'exercice 2026-2027. Une analyse a été donc réalisée, en fonction des projections financières basées sur les données de la réalité fiscale de la commune, pour voir comment parvenir à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des actions du PCD. Cette analyse a été faite suivant deux volets : Les projections de recettes communales et les autres sources de financement que la municipalité est capable de mobiliser sur les cinq prochaines années.

La démarche suivie dans le cadre de cette analyse prend en compte :

- La collecte de données auprès de la mairie ;
- La démonstration d'un scénario en fonction des tendances de recettes sur les trois dernières années et selon le potentiel de la commune par rapport aux différents impôts, droits et redevances de la commune ;
- Un scénario réaliste envisagé pour chaque champ d'impôt et constituant un indicateur de performance pour la mairie.

#### **Hypothèses de travail :**

- 5 000 immeubles sur le territoire de la commune

- 500 nouvelles constructions sont imposées sur les 2000 qu'aurait enregistré la Mairie par année
- Environ 133 immeubles paient la CFPB
- Environ 17 assujettis sur 500 paient la patente

## **PROJECTION POUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES (CFPB)**

Le scénario envisagé est le suivant :

- Un montant moyen fixe par immeuble qui est de 10 000 gourdes sur cinq exercices : 22-23 à 26-27 ;
- L'élargissement de l'assiette de la CFPB par l'augmentation du nombre d'immeubles imposés soit :
  - » 1 immeuble sur 4 pour le premier exercice
  - » 1,5 immeuble sur 4 pour le deuxième exercice
  - » 2 immeubles sur 4 pour le troisième exercice
  - » 2,5 immeubles sur 4 pour le quatrième exercice
  - » 3 immeubles sur 4 pour le cinquième exercice

En fonction de ce scénario, la commune peut mobiliser sur les cinq prochaines années 156 250 000.00 gourdes.

## **PROJECTION DE LA PATENTE**

Il est envisagé ce qui suit :

- 80% du montant collecté appartient à la commune et à l'Etat (pour 20%)

- Le montant de la patente à payer par chaque contribuable comprend pour la première année un droit fixe et à partir de la deuxième année un droit fixe et un droit variable. Milot est une commune de troisième catégorie, en ce sens le montant du droit fixe par entreprise est de 1250 gourdes. Ce montant est déterminé en fonction du chiffre d'affaires, de la masse salariale de l'entreprise et des établissements dont dispose l'entreprise
- Les estimations sont faites sur la base de 500 anciennes entreprises. Pour les autres années, nous faisons une projection de l'ordre de 10 entreprises additionnelles par année.
- Les projections pour les droits variables sont effectuées sur la base d'un montant forfaitaire représentant le montant moyen des impôts payés par les entreprises évoluant à Milot. Ce montant est estimé à 3800 gourdes. Par contre, comme base de calcul, nous considérons un montant approximatif qui est de 4000 gourdes pour la première patente et un montant moyen de 5250 gourdes pour les années, à titre de droit variable par entreprise.

Le scénario envisagé *est le suivant :*

- 1 entreprise sur 4 pour le premier exercice
- 1,5 entreprise sur 4 pour le deuxième exercice
- 2 entreprises sur 4 pour le troisième exercice
- 2,5 entreprises sur 4 pour le quatrième exercice

- 3 entreprises sur 4 pour le cinquième exercice

Sur ces bases, les projections de recettes pour les 5 prochaines années s'élèvent à 5 715 500.00 gourdes.

## PROJECTION POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE

La mairie envisage d'imposer environ un tarif de 5 000 gourdes pour la première et la deuxième année, 10 000 gourdes pour la troisième et la quatrième année et 15 000 gourdes pour la cinquième année à 500 nouvelles constructions sur son territoire annuellement. Ce qui donne des projections de recettes de 22 500 000.00 gourdes pour les cinq prochaines années.

## PROJECTION POUR LES DROITS D'AFFICHAGE

Pour évaluer les recettes qui peuvent être générées à partir des droits d'affichage, il convient de partir du nombre d'entreprises recensées pour la patente. A cela s'ajoute les affiches publicitaires des évènements culturels, festifs, sportifs, gaguettes sur des banderoles, des murs, des billboards ou sur des enseignes mobiles. En ce sens, nous aurons :

- 750 affiches pour la première année ;
- 1000 affiches pour la deuxième année ;
- 1250 affiches pour la troisième année ;
- 1500 affiches pour la quatrième année ;
- 1750 affiches pour la cinquième année ;

Un montant moyen de l'ordre de 1000 gourdes est à prélever par affiche, cela

donne un montant de 6 250 000.00 gourdes pour les 5 prochaines années.

## PROJECTION POUR LES AUTRES IMPÔTS, DROITS ET REDEVANCES

Les autres impôts et droits sont constitués par le permis d'inhumer, l'étalonnage, les matériaux sur la voie publique, les échoppes, les tonnelles et ajoupas. Un intérêt particulier est accordé aux redevances émanant des potentialités touristiques de la commune, en l'occurrence, le PNH-CSSR. Les recettes peuvent donc atteindre les niveaux suivants :

- Pour la première année : 2 500 000 gourdes
- Pour la deuxième année : 3 750 000 gourdes
- Pour la troisième année : 5 000 000 gourdes
- Pour la quatrième année : 6 250 000 gourdes
- Pour la cinquième année : 7 500 000 gourdes

Ce qui constitue pour la période, un montant de l'ordre de 25 000 000.00 gourdes.

En somme, la commune peut mobiliser sur les cinq prochaines années **215 715 500.00 gourdes** de recettes propres (CFPB, Patente, Permis de construire, Droits d'affichage, Autres impôts, droits et redevances).

## PROJECTION POUR LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

La commune peut compter sur plusieurs autres sources de financement externes dont les fonds communaux qu'elle est en droit de mobiliser auprès de l'Etat, en particulier, le Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire (FLDAT) et le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT).

La Mairie peut compter sur le Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire (FLDAT), si des efforts sont consentis par l'administration centrale pour améliorer les apports en financement des Collectivités à travers le budget national. Ainsi un montant moyen de 25 000 000.00 gourdes, soit 5 000 000.00 gourdes par année peuvent être alloués à la Mairie sur la période de 5 ans.

La commune peut aussi démarcher auprès de l'administration centrale pour le transfert des allocations du Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales dans la perspective que le transfert de ces allocations soit régularisé pour les 5 prochaines années. Une somme de l'ordre de 6 millions de gourdes par année peut être inscrite dans les prévisions budgétaires de la commune. Ce montant devrait s'accoire autour de 30 000 000.00 gourdes pour les cinq années.

La Municipalité peut aussi compter sur les autres subventions non ventilées et les dépenses de transfert du pouvoir central qui ont cumulé à hauteur de trois (3) millions de gourdes lors des exercices fiscaux précédents. Ce financement pourrait atteindre la somme de 15 millions de gourdes pour les cinq prochaines années.

**En somme, sur les cinq prochaines années, la Mairie de Milot peut compter**

**sur la mobilisation de 70 000 000.00 Gourdes provenant de sources externes pour financer les actions inscrites dans le PCD.**

Par ailleurs, en vertu des nouvelles dispositions prises aux fins d'exercer une moindre imposition sur certaines catégories de contribuables, et en plus des efforts rigoureux qui seront déployés en matière de mobilisation autour de cette projec-

tion, la Mairie devrait collecter sur les cinq prochaines années un montant global de 285,715,500.00 gourdes. Conformément à cette vision des choses, cette somme permettrait de financer en grande partie les actions hautement prioritaires retenues pour les cinq prochaines années, tout en considérant notamment l'apport d'autres sources et des ressources financières externes capables de renforcer le budget.

#### 4.5.2

### **PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL**

Le plan quinquennal coïncide à une planification financière qui retrace les divers projets d'investissement que la municipalité entend réaliser sur la période de la durée de mise en œuvre du PCD. Il reprend le tableau synoptique et donne une analyse prévisionnelle des coûts des différentes actions ainsi que leur localisation. Il comprend six (6) programmes treize (13) sous-programmes et cent trente-sept actions (137) dont soixante-dix-neuf (79) concernent la commune toute entière, quinze (15) pour le centre-ville et les quarante-trois (43) autres pour les sections communales. Ces actions sont estimées à un montant équivalent à 244 918 000 soit, en moyenne, un besoin annuel d'investissement de près de 48 983 000 Gourdes.

Cependant, il est à noter que les coûts de ce présent plan sont estimés à titre indicatif. Il a été réalisé dans l'unique but d'explorer l'éventail des projets, de repérer les marges de manœuvre, de dégager ce qui peut être fait annuellement par rapport au budget

de la commune et de définir les stratégies appropriées pour construire l'avenir souhaité par la collectivité. Le cas échéant, les acteurs doivent compléter les analyses afin d'évaluer avec exactitude leur enveloppe financière.

Par ailleurs, l'importance accordée à l'Axe 3, qui est construit autour du développement des secteurs porteurs de croissance, démontre que la Commune met la création de richesse au cœur de ses préoccupations premières et en fait un axe d'intervention essentiel de son plan quinquennal.

Ensuite, les infrastructures et équipements sociaux de base viennent comme deuxième et troisième axes de la PIP avec des prévisions d'investissement qui pèsent respectivement autour de 29,15% et 18.52% du budget total. Pour le reste, le PIP (2022-2027) est quasi entièrement orienté sur l'organisation du territoire et l'épanouissement socio-économique et culturel de la population, tel que schématisé dans le tableau suivant :

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions								
							C	V	Sect.						
<b>PROGRAMME 1 : PLANIFICATION DE L'ORGANISATION ET DE LA RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>															
<b>SOUS-PROGRAMME 1.1 : PLANIFICATION DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET REVITALISATION DES ESPACES DE VIE</b>															
A1.1.1 Élaboration d'un plan local d'urbanisme avec les règlements d'urbanisme, un plan de zonage avec les règlements de zonage et un plan d'occupation de sol ;		2 000 000	-	3 000 000	1 000 000	-	6 000 000	x							
A1.1.2. Mise en application des textes législatifs relatifs à la gestion du foncier et du cadastre;	250 000	250 000	-	-	-	-	500 000	x							
A1.1.4. Requalification des fonts bâties et remodelage urbanistique du centre-ville;	250 000	250 000	-	-	-	-	500 000	x							
A1.1.5. Campagne d'information et de sensibilisation de la population sur les codes d'urbanisme, sur l'importance d'engager des ingénieurs dans la construction de leur habitat ;	-	3 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000	x								
A1.1.6 Relocalisation des communautés des zones à risques dans les logements sociaux urbains aménagés à Bossard, Nan zoranj et Carré-four-Des-Pères ;	-	-	500 000	500 000	-	1 000 000		x							
A1.1.7 Délibération des trottoirs des commerçant-e-s et réorganisation de la voie publique;	800 000	200 000	200 000	-	-	1 200 000	x								
<b>Sous-total 1.1</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>19 200 000</b>	<b>3x</b>	<b>2x</b>	<b>x</b>						
<b>SP1.2 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DU CADRE DE VIE DE LA POPULATION</b>															
A2.1.7. Plaidoyer et suivi pour la construction d'une nouvelle percée de route en terre battue de Carrefour Pénifort passant par morne Jacquot à Lasalle ;	220 000	-	-	-	-	-	220 000		x						
A2.1.9 Construction d'une nouvelle percée de route en terre battue de Galiphète à Lagos-sette ;	-	4 000 000	6 000 000	5 000 000	3 000 000	18 000 000			x						

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A2.1.12. Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à l'achèvement des travaux de construction de la route Baie-de-l'Acul à Milot ;	-	220 000	-	-	-	220 000		x	
A2.1.14. Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la finalisation du le projet d'aménagement et de réhabilitation de la localité « LotbòPon » ;	-	220 000	-	-	-	220 000		x	
A2.1.16. Construction d'un hangar pour les taximotos à Carrefour Tales ;	-	-	2 000 000	2 000 000	-	4 000 000		x	
A2.1.17 Construction d'une aire de stationnement pour les motos-taxis à Carrefour-Dessères ;	-	-	1 000 000	-	1 000 000	2 000 000		x	
A2.1.19. Organisation d'opérations de curages périodiques des canaux et ravines par le service de voirie ;	150 000	150 000	-	250 000	250 000	800 000	x		
A2.1.20. Appui aux syndicats et réglementation du transport en commun;	-	600 000	-	600 000	-	1 200 000	x		
A2.1.21. Démarches et suivi auprès de l'EDH et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en fonction de la centrale hydro-électrique de la commune pour la production de 2 MW d'électricité;	220 000	220 000	-	-	-	440 000	x		
A2.1.24. Installation de 100 lampadaires et 200 lampes dans les sections communales, les espaces publics et les points stratégiques de la commune ;	-	1 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000	9 000 000	x		
A2.1.30. Installation de centres communautaires de recharge des appareils électroniques fonctionnant à l'énergie solaire à Pénifort, Jn-Michel, Sonson et Choisœul ;	850 000	1 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	12 850 000		x	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A2.1.31. Plaidoyer et suivi auprès du bureau Nord de la Natcom et Digicel pour le renforcement de la qualité de service des deux compagnies téléphoniques ;	-	220 000	-	-	-	220 000	x		
A2.1.32. Plaidoyer et suivi auprès des services des compagnies téléphoniques pour une meilleure couverture des antennes installées ;	-	220 000	-	-	-	220 000	x		
A2.1.33 Plaidoyer et suivi pour l'installation d'antennes assurant une couverture réseau au niveau des zones Carrefour-des-Pères, Narcisse, Pénifort, Choiseul, et Lagossette ;	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
Sous-Total 1.2	1 660 000	7 850 000	15 000 000	14 850 000	10 250 000	49 610 000	7x	x	6x
Total programme 1	4 960 000	11 550 000	20 700 000	18 850 000	12 750 000	68 810 000	10x	3x	7x
<b>P2 : PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ</b>									
<b>SP2.1 : PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ</b>									
A2.1.1 Mise en application des textes de lois régissant la protection de l'environnement et des mesures d'interdiction de construction dans les flancs des montagnes et les ravines ;	500 000	500 000	-	-	-	1 000 000	x		
A2.1.6 Délimitation de nouvelles aires boisées protégées au niveau des sections communales ;	-	3 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000		x	
A2.1.7 Plaidoyer et suivi pour le renforcement de la protection des espaces boisés autour des aires environnantes du Parc National Historique ;	220 000	-	-	-	-	220 000		x	
A2.1.14 Mise en place de comités de gestion et d'entretien des infrastructures d'assainissement réalisées par world vision;	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000		x	
A2.1.16 Accès à l'utilisation de matériels et équipements du service de voirie à 3 organisations de la commune œuvrant dans l'assainissement ;	100 000	100 000	-	100 000	-	300 000	x		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A2.1.19 Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un centre d'entreposage et de recyclage des déchets au niveau de la commune ;	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
A2.1.20 Installation de 200 poubelles au niveau des quartiers, de la place de la reine, de la place du roi Henri Christophe, du Parc Reziye de Barrière Battant et de la Place de Carrefour des pères ;	-	-	500 000	-	500 000	1 000 000	x		
A2.1.21 Élaboration d'un schéma d'assainissement et d'un plan de collecte et d'évacuation des déchets ;	-	2 000 000	1 000 000	2 000 000	-	5 000 000	x		
<b>Sous-total 2.1</b>	<b>1 140 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>14 240 000</b>	<b>4x</b>	<b>x</b>	<b>3x</b>
<b>SP2.2: PROTECTION DE L'HABITAT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES</b>									
A2.2.1. Plaidoyer et suivi auprès des acteurs concernés sur l'importance de la mise en application du plan de contingence multirisques ;	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
A2.2.4. Mise en place des mesures de préparation, de réponse, de mitigation et de prévention des risques ;	500 000	500 000	500 000	-	-	1 500 000	x		
A2.2.5 Appui à la lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie de la population des zones exposées aux inondations et à la sécheresse	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	3 000 000	x		
A2.2.6. Sensibilisation de la population sur les changements climatiques et renforcement des capacités d'adaptation des communautés ;	200 000	300 000	500 000	-	1 000 000	2 000 000	x		
A2.2.7 Protection des zones à risques contre les constructions anarchiques à Choiseul, Dignitaire 1, Dignitaire 2 et Arsenal ;	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000	x		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A2.2.8 Elaboration d'une charte d'engagement des acteurs locaux pour l'atteinte des principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;	-	450 000	450 000	-	-	900 000	x		
A2.2.9 Mise en place d'un réseau d'écoles de la commune à vocation d'abri provisoire lors des moments de crise ;	500 000	500 000	-	-	-	1 000 000	x		
A2.2.10 Sensibiliser la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;	-	500 000	500 000	-	-	500 000	1 500 000	x	
Sous-Total 2.2	3 220 000	3 050 000	3 750 000	1 800 000	2 300 000	14 120 000	7x	-	x
Total Programme 2	4 360 000	8 750 000	5 350 000	4 000 000	5 900 000	28 360 000	11x	x	4x
<b>P3 : RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>									
<b>SP 3.1 : DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE</b>									
A3.1.16 Appui au remembrement et à la remise en fonction de la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI) ;	-	-	-	-	800 000	700 000	1 500 000		x
A3.1.17 Organisation d'une structure de concertation locale avec la DDA/Nord, la Chambre d'Agriculture de Milot (CAMI), le BAC, If Fondation, les représentants des associations d'agriculteurs pour encadrer financièrement et techniquement les paysans ;	-	500 000	500 000	-	-	-	1 000 000	x	
A3.1.24 Organisation d'un mini comice agro-pastoral pour la promotion du secteur agricole auprès de jeunes et pour encourager les agriculteurs ;	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	3 000 000	x	
A3.1.25 Plaidoyer et suivi à l'ISTEAH pour l'octroi de 10 bourses d'études en Agronomie aux jeunes ;	-	-	-	220 000	-	-	220 000	x	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A3.1.29 Installation de 3 parcs à bestiaux repartis au niveau de chaque unité spatiale ;	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	6 000 000			X
A3.1.31 Plaidoyer et suivi pour la construction d'un abattoir moderne avec entrepôt frigorifique à Baquin;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A3.1.32 Construction des aires d'abattage dans chaque section communale;	500 000	500 000	-	-	2 500 000	3 500 000			X
A3.1.33 Elaboration et mise en application des textes de lois interdisant l'abattage des animaux en dehors des aires d'abattage ;	2 560 000	4 100 000	3 800 000	3 650 000	4 100 000	18 210 000	x		
A3.1.42 Renforcement du système d'identification et d'enregistrement des animaux;	400 000	-	-	-	-	400 000	x		
A3.1.44 Réalisation de l'inventaire et géolocalisation des carrières;	-	-	-	630 000	700 000	1 330 000	x		
A3.1.48 Plaidoyer et suivi pour l'affectation d'inspecteurs du BME dans la commune	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
Sous-Total 3.1	4 900 000	8 100 000	7 300 000	7 300 000	8 000 000	35 600 000	7x	x	3x
<b>SP 3.2 : DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES ET EXPLOITATION DES AVANTAGES COMPARATIFS</b>									
A3.2.2. Création d'un site web de vidéo, de galeries de photos, d'itinéraires et de cartographie des sites touristiques de la commune;	850 000	-	850 000	-	850 000	2 550 000	x		
A3.2.4. Crédit d'un circuit et organisation d'activités culturelles de développement de l'éco-tourisme, de l'ethnotourisme et du tourisme d'aventure;	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	x		
A3.2.5. Démarques et suivi auprès du MCC et des PTF pour un appui technique et financier à la création d'un itinéraire de randonnées pédestres de Cisca passant par Camilo et Colmine à Choiseul avec labels d'orientation, bancs, espaces de pique-nique, balisage des principaux sentiers	220 000	-	-	-	-	220 000	x		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A3.2.7 Démarques et suivi auprès du MCCet des PTF pour un appui technique et financier à la création d'itinéraires de randonnées pédestres de la route de Dignitaire 1 de l'arrière du Presbytère à la Source Saut d'eau avec labels d'orientation, espaces de reposoir munis de bancs, petits restaurants offrant la gastronomie locale etc. ;	220 000	-	-	-	-	220 000		x	
A3.2.17 Démarques et suivi auprès de l'ISPAN et des PTF pour un appui technique et financier à la valorisation des actions et dispositions du plan directeur du Parc National Historique consistant à amener les croisiéristes de Labadie à visiter les sites CSSR;	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
A3.2.33 Appui technique aux artisans pour la fabrication d'œuvres artisanales de qualité, authentiques et modernes ;	-	-	-	-	-	1 200 000	1 200 000	x	
A3.2.34. Réhabilitation et agrandissement de l'espace d'exposition des œuvres artisanales situé à Polygone ;	-	-	-	-	-	1 200 000	1 200 000	x	
E3.2.35 Réaménagement du marché touristique avec showroom et atelier de production d'œuvres utilitaires, esthétiques, artistiques, créatifs, culturels, décoratifs, traditionnels, symboliques ;	-	-	1 800 500	-	-	1 800 500		x	
E3.2.42 Mettre en place une Chambre communale de Métiers et d'Artisanat afin de valoriser les intérêts des Artisans et des entreprises artisanales ;	-	600 000	-	600 000	-	1 200 000	x		
E3.2.43 Organisation de foires artisanales à l'occasion de la fête de la citadelle et de la fête patronale par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	3 000 000	x		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
E3.2.44 Crédit d'un événement annuel culturel, artistique et commercial dédié à l'artisanat par la Chambre de Métiers et d'Artisanat ;	-	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000	x		
E3.2.45 Réalisation de concours destinés aux jeunes talents-artisans avec récompense ;	-	650 000	700 000	-	-	1 350 000	x		x
A3.2.59 Plaidoyer et suivis pour la construction d'une école artisanale de référence dans la commune au niveau de Barrière Battant	-	220 000	-	-	-	220 000			x
A3.2.60. Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle dans la 2 <sup>ème</sup> section ;	220 000	-	-	-	-	220 000			x
A3.2.63 Plaidoyer et appui à la formation de clubs littéraires à l'ISTEAH ;	220 000	-	-	-	-	220 000			x
<b>Sous-total 3.2</b>	<b>3 150 000</b>	<b>2 170 000</b>	<b>5 050 500</b>	<b>1 300 000</b>	<b>4 950 000</b>	<b>16 620 500</b>	<b>8x</b>	<b>x</b>	<b>6x</b>
<b>SP 3.3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION DES CONDITIONS POUR L'INVESTISSEMENT</b>									
A3.3.2. Appui technique à 20 entrepreneurs dans la légalisation et la formalisation de leur entreprise, la standardisation des produits et la production à grande échelle ;	-	400 000	600 000	800 000	200 000	2 000 000		x	
A3.3.3 .Appui aux Start-up de jeunes désireux de créer des industries de transformation de fruits en soda et en jus naturel ;	-	-	2 000 000	-	-	2 000 000	x		
A3.3.11 Renforcement des capacités de production de 3 industries locales dans la transformation du calcaire en craie et en chaux ;	-	100 000	-	250 000	400 000	750 000	x		
A3.3.14 Plaidoyer pour l'équipement du marché de Baquin de bâtiments et de structures d'assainissement socio-environnementales appropriées : 2 hangars, 8 boutiques, 2 magasins, 4 bacs à ordure, 1 réseau d'eau potable, 10 échoppes, 25 tonnelles et 25 places;	-	220 000	220 000	-	-	440 000			x

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A3.3.15 Reconstruction du marché de Dignitaire 3 ;	-	2 550 000	-	-	2 550 000	5 100 000			X
A3.3.16 Relocalisation du marché de derrière l'hôpital CRUDEM au marché de Dignitaire 3;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A3.3.17. Organisation de campagnes de lobbies et de publicité à travers un site web, des médias, des documents imprimés, des événements publics et des forums pour attirer des investisseurs dans la commune ;	880 000	290 900	980 000	-	-	2 150 900	x		
A3.3.18 Appui à 6 entreprises locales pour la création de sociétés anonymes ;	-	-	-	100 000	-	100 000	x		
A3.3.20 Plaidoyer et suivis pour l'installation de 2 bureaux de transfert, 1 bureau de change et 3 micro-crédits dans les sections communales ;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A3.3.21 Plaidoyer et suivis pour la réduction des taux d'intérêt accordés aux entreprises et aux commerçant-e-s ;	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
A3.3.22 Appui à la formation d'un regroupement de commerçants au niveau des sections communales ;	-	220 000	220 000	-	-	440 000			X
A3.3.23 Mise en place d'un système d'assurance sur les investissements des entrepreneurs ;	-	2 550 000	-	-	2 550 000	5 100 000	x		
A3.3.24 Plaidoyer et suivis auprès de FON-KOZE et KPLKM pour la réduction du taux de prêts et la facilitation à l'octroi de crédit aux entrepreneurs et commerçant-e-s;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
Sous-total 3.3	1 760 000	6 330 900	4 020 000	1 150 000	5 700 000	18 960 900	7x	x	5x
Total programme 3	9 810 000	16 600 900	16 370 500	9 750 000	18 650 000	71 181 400	22x	3x	14x

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
<b>P4 : AUGMENTATION ET AMÉLIORATION DE L'ACCÉSIBILITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>									
A4.1.16 Création de 20 centres d'alphabetisation et d'éducation populaire dont 5 dans le centre-ville et les 15 autres dans les sections communales ;	-	3 000 000	-	5 000 000	2 000 000	10 000 000	x		
A4.1.17 Plaidoyer et suivi pour la construction de 2 écoles communales à Pitimi et Nacisse ;	220 000	-	-	-	-	220 000		x	
A4.1.20 Mise en place de 4 bus scolaires de transport d'élèves au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> section;	-	5 000 000	5 000 000	-	-	10 000 000		x	
A4.2.26 Plaidoyer et suivi pour la mise en place des filières de formation en science de la terre, gestion des collectivités, et management public à l'ISTEAH ;	-	220 000	-	-	-	220 000			
A4.1.27 Plaidoyer et suivi pour l'intégration de cours de métiers manuels dans le programme scolaire.	220 000	-	-	-	-	220 000	x		
A4.1.28 Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'effectif du personnel médical des établissements de santé publics de 10 auxiliaires-infirmières, 40 Agents de Santé Communautaires Polyvalents, 3 infirmières sage-femme et 1 Auxiliaire-infirmière pour activité CCS ;	220 000	-	-	-	-	220 000			
A4.1.32 Plaidoyer et suivi auprès du MSPP pour la rationnalisation de la rétribution des ressources humaines dans la commune ;	-	220 000	-	-	-	220 000	x		
A4.1.33 Participation de la Mairie dans l'amélioration de l'hygiène des lieux publics, l'hygiène de l'habitat et la protection générale de l'environnement ;	-	850 000	-	270 000	-	1 120 000	x		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A4.1.41 Dé�arches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à l'adoption de mesures contraignantes pour diminuer la vente libre de produits pharmaceutiques;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.1.42 Plaidoyer et suivi pour l'accès des patient-e-s les plus démunis-e-s à des programmes utilisant des mécanismes de compensation et de réduction des barrières financières;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.1.46 Dé�arches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de postes mobiles de vaccination contre le Covid-19 ;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
<b>Sous-Total 4.1</b>	<b>1 320 000</b>	<b>9 290 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 270 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>22 880 000</b>	<b>8x</b>	<b>-</b>	<b>3x</b>
<b>SP 4.2 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION ET CONTRIBUTION À L'ÉPANOISSEMENT DES JEUNES</b>									
A4.2.1. Dé�arches et suivi auprès de la DINNEPA et des PTF pour un appui technique et financier à la régularisation du service d'approvisionnement d'eau potable ;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.2.2 Dé�arches et suivi auprès de la DINNEPA et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension des lignes de conduction du réseau d'eau potable à 500 ménages ;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.2.3 Dé�arches et suivi et des PTF auprès de la DINNEPA pour un appui technique et financier au recrutement et l'affectation de 3 personnels de service;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.2.4 Plaidoyer et suivi pour la mise en place de 2 fontaines publiques dans chaque section communale;	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
A4.2.7 Perforation de puits au niveau de Pénifort ;	-	2 390 850	2 390 850	-	-	4 781 700			

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A4.2.8 Réparation et mise en fonction des Pompes et kiosques d'eau défectueux dans les sections communales;	1 780 600	1 780 600	1 780 600	-	-	5 341 800			X
A4.2.9 Sensibilisation de la population sur l'utilisation des pompes à bras ;	-	2 600 000	-	-	1 200 000	3 800 000			X
A4.2.11 Mise en place 10 postes de lavage des mains dans les gaguères, les marchés et les espaces publics	-	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000			X
A4.2.12. Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre multisports et d'équipements de loisirs sur une superficie d'environ 10 000 m <sup>2</sup> à Bossard;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A4.2.13 Plaidoyer et suivi pour la construction de 2 terrains de foot au niveau de la 1 <sup>ère</sup> section à Coronel et à Leucuyer	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A4.2.15 Encadrement financier à l'organisation de 5 championnats au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>ème</sup> section;	700 000	-	1 000 000	-	300 000	2 000 000			X
A4.2.16 Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre d'accueil et de recueillement pour les mineurs en difficultés ;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A4.2.20 Réalisation de compétitions inter-scolaires et de championnats inter-quartiers à Coronel, Bordès, carrefour des pères, Lory et Barrière-Battant ;	800 000	800 000	800 000	-	-	2 400 000			X
A4.2.22 Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un fonds de développement de l'action civique, du sport et des loisirs au niveau du service d'animation socioculturel de la mairie ;	-	-	-	220 000	-	220 000			
A4.2.23 Prise de mesures sécuritaires pour contrer la violence et favoriser le bon déroulement des activités sportives et de loisirs ;	-	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000	X		
<b>Sous-Total 4.2</b>	4 820 600	8 171 450	6 571 450	820 000	2 100 000	22 483 500	5x -	10x	
<b>Total Programme 4</b>	6 140 600	17 461 450	11 571 450	6 090 000	4 100 000	45 363 500	13x -	13x	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
<b>P5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE</b>									
A5.1.2. Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un complexe administratif de 5000 m <sup>2</sup> sur un espace de 5 ha logeant tous les bureaux des services déconcentrés (DG, BAC, ALI, ONI, Bureau Etat Civil, etc.) au niveau du centre-ville ;	22 000	-	-	-	-	22 000		X	
A5.1.10 Plaidoyer et suivi pour l'installation d'un bureau Etat civil au niveau de la 1 <sup>ère</sup> section ;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.1.11 Plaidoyer et suivi pour des services d'ONI mobile mensuels dans la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> section;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.1.19 Mise en place des annexes d'ALI au complexe administratif construit dans les sections communales ;	-	2 000 000	-	2 000 000	-	4 000 000		X	
A5.1.22 Sensibilisation de la population sur le civisme et les obligations fiscales;	500 000	500 000	500 000	-	500 000	2 000 000		X	
A5.1.23 Plaidoyer et suivi pour l'application du décret sur la répartition des fonds de gestion ;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.1.24 Plaidoyer et suivi pour le transfert des Fonds d'allocation sur le compte de la Mairie ;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.1.25 Plaidoyer et suivi pour l'octroi de prêt auprès des banques commerciales et des institutions financières par la Mairie ;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.1.26 Plaidoyer et suivi pour le transfert des parts de taxe à la mairie par le ministère du tourisme;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A5.1.27 Organisation d'audience publique et de séances de reddition de compte chaque 6 mois ;	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	X		
A5.1.28 Plaidoyer et suivi pour le transfert de fonds sur la gouvernance locale par le MICT aux membres du CDC	220 000	-	-	-	-	220 000	X		
<b>Sous-Total 5.1</b>	<b>2 362 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>800 000</b>	<b>9 062 000</b>	<b>7x</b>	<b>-</b>	<b>4x</b>
<b>SP 5.2 : RENFORCEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ET LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE</b>									
A5.2.2. Appui à l'acquisition de siège social à 4 OCBs;	-	-	756 900	756 900	-	1 513 800	X		
A5.2.3 Appui à 6 autres OCB des locaux de fonctionnement provisoire ;	-	-	756 900	770 000	-	1 526 900	X		
A5.2.5 Recensement des Organisations Communautaires de Base et appui au processus de leur légalisation ;	-	200 000	-	-	-	200 000	X		
A5.2.9 Réalisation d'une audience publique par le CDC à la fin de chaque exercice fiscal sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du PCD ;	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	X		
A5.2.11 Sensibilisation de la population sur le civisme et la citoyenneté ;	500 000	-	1 000 000	-	500 000	2 000 000	X		
A5.2.13 Retablissement et pérennisation de la coopération décentralisée avec la mairie Pontarlier de France;	220 000	-	220 000	-	220 000	660 000	X		
A5.2.14 Recrutement de 2 agents de développement au sein de la mairie capables de mieux comprendre les modalités des échanges, leur faisabilité ainsi que leurs retombées pour la collectivité ;	500 000	-	-	-	-	500 000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A5.2.15 Etablissement de partenariats avec la commune de l'Acul-du-Nord pour la création d'un circuit touristique en vue d'exploiter leurs ressources connexes ;	220 000	-	220 000	-	-	440 000	X		
A5.2.16 Etablissement de Partenariats avec la commune de Dondon pour la construction d'un terminal de téléphérique menant à la Citadelle ;	220 000	-	220 000	-	-	440 000			
A5.2.17 Mise en place et organisation d'une structure de concertation entre la Mairie et les ONG ;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	
A5.2.18 Réalisation d'un accord d'intercommunalité avec la Mairie de Limonade pour l'exploitation du site de décharge ;	220 000	-	220 000	-	-	440 000			
A5.2.19 Création d'une structure municipale chargée de faciliter la coopération décentralisée particulièrement avec des municipalités françaises et américaines ;	220 000	-	-	220 000	-	440 000		X	
Sous-Total 5.2	2 620 000	500 000	3 693 800	2 046 900	1 020 000	9 880 700	8x	4x	-
Total programme 5	4 982 000	3 300 000	4 493 800	4 346 900	1 820 000	18 942 700	15x	4x	4x
<b>P6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE</b>							<b>SP 6.1 : AMÉLIORATION DES RAPPORTS DE GENRE ET DYNAMISATION DE L'EMPOWERMENT LOCAL</b>		
A6.1.6 Dynamisation de l'empowerment local et appui à 50 femmes pour l'obtention de bourses d'études dans les filières de formation à l'ISTEAH ;	756 800	-	756 800	-	756 800	2 270 400			
A6.1.7 Plaidoyer auprès des institutions financières pour la création d'un fonds de crédits incitatifs aux associations de commerçantes sous forme de prêt;	220 000	-	-	-	-	220 000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A6.1.9 Crédit d'un fonds de crédits collectifs au profit de 5 organisations de femmes, de com-mercant-e-s, d'entrepreneurs et d'associations de marchand-e-s;	-	-	2 000 000	-	-	2 000 000	X		
A6.1.16 Crédit d'un fonds d'appui Culturel (FAC) au profit des groupes de personnes à mobilité réduite ;	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000	X		
A6.1.17 Organisation de festivals culturels annuels à l'échelle communale ;	670 000	-	670 000	-	670 000	2 010 000	X		
A6.1.18 Plaidoyer auprès des leaders religieux et sensibilisation des religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix;	-	220 000	-	-	-	220 000	X		
<b>Sous-Total 6.1</b>	<b>1 646 800</b>	<b>220 000</b>	<b>3 426 800</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 426 800</b>	<b>8 720 400</b>	<b>6x</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SP 6.2 : PRÉServation D'UN CLIMAT DE PAIX ET DE SÉRÉNITÉ POUR LES CITOYEN·NE·S</b>									
A6.2.4 Plaidoyer et suivi auprès du ministère de la justice pour la régularisation de l'effectif du personnel et l'affectation de 3 juges de paix au sein du tribunal ;	220 000	-	-	-	-	-	220 000	X	
A6.2.10. Plaidoyer et suivi auprès du MJSP pour la finalisation des travaux de construction du tribunal de paix de la 3 <sup>ème</sup> section carrefour-des-Pères ;	220 000	-	-	-	-	-	220 000	X	
A6.2.11. Plaidoyer et suivi pour l'augmentation de l'effectif des policiers au nombre de 20 au commissariat du Centre- ville et au sous-commissariat de Lambert ;	220 000	-	-	-	-	-	220 000	X	
A6.2.14. Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'une antenne de police au niveau de carrefour-des-Pères ;	220 000	220 000	-	-	-	-	440 000	X	
A6.2.16. Mise en place de la police municipale ;	500 000	-	500 000	-	500 000	1 500 000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Spatialisation des actions		
							C	V	Sect.
A6.2.17 Plaidoyer et suivi auprès de la PNH pour l'installation de 7 postes de contrôle de police routière au niveau de Génipailler dont 2 au niveau de Pont-Blanc;	220 000	-	-	-	-	220 000			X
A6.2.20 Organisation d'une structure de concertation locale entre Police, justice, membres CASEC et membres ASEC pour la promotion de la paix;	-	220 000	500 000	-	-	720 000			X
Sous-Total 6.2	1 600 000	440 000	1 000 000	-	500 000	3 540 000	3x	x	3x
Total Programme 6	3 246 800	660 000	4 426 800	2 000 000	1 926 800	12 260 400	9x	x	3x
Total plan d'investissement P1+P2+P3+P4+P5+P6	33 499 400	58 322 350	62 912 550	45 036 900	45 146 800	244 918 000	80x	15x	42x

#### 4.5.4

## RÉSUMÉ DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Le résumé du plan quinquennal d'investissement projette le coût global alloué pour chaque domaine et champ d'intervention pour lesquels la municipalité détient des compétences. Comme indiqué plus haut, le plan couvre 13 champs d'intervention dans des domaines spécifiques comme la gouvernance, l'économie, les services de base, l'environnement et l'organisation spatiale. Le pourcentage du budget prévu pour chaque domaine est reparti ainsi : 28.05% pour la restructuration, la planification et l'organisation du territoire communal, 11.57% pour la préservation de l'environnement et le développement des capacités de résilience de la communauté, 29.15% pour la relance de l'économie locale, 18.52% pour l'augmentation et l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base, 11.27% pour le renforcement de la gouvernance locale et la consolidation des pratiques de la démocratie et enfin 5% pour la promotion de l'équité de genre et la protection des droits fondamentaux de la personne.

En parallèle, les prévisions du budget alloué à chacun de ces champs d'intervention contournent autour de 7.10% pour la planification de l'utilisation du territoire et la revitalisation des espaces de vie, 20.25% pour l'amélioration des infrastructures et du cadre de vie de la population, 5.81% pour la préservation de l'écosystème et de la biodiversité, 5.76% pour la protection de l'habitat, la lutte contre les changements climatiques et les contraintes environne-

mentales, 14.62% pour le développement d'une économie diversifiée et dynamique, 6.78% pour le développement de nouveaux pôles économiques et l'exploitation des avantages comparatifs, 7.74% pour la promotion de l'entrepreneuriat et la création des conditions pour l'investissement, 9.34% pour l'amélioration du bien-être physique et social de la population, 9.18% pour l'amélioration des conditions de vie de la population et la contribution à l'épanouissement des jeunes, 3.63% pour le renforcement des performances de l'administration publique locale et déconcentrée, 7.64% pour le renforcement des relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune, 3.56% pour la promotion de l'équité de genre et la protection des droits fondamentaux de la personne, finalement, 1.44% pour la préservation d'un climat de paix et de sérénité pour les citoyen-ne-s.

De fait, ces investissements auront des impacts significatifs au niveau de toute l'étendue du territoire communal, dans les sections et dans le centre urbain. Il en découle que 57% des investissements (79x) sont dédiés à la commune toute entière contre seulement 11% (15x) pour le centre-ville et 32% (43x) pour les sections communales. Il est à souligner que le financement de ce plan dépend uniquement des projections faites à partir du potentiel fiscal de la commune. Par contre, la Mairie doit chercher à mobiliser d'autres sources de financement

auprès de l'administration centrale, des partenaires de la coopération internationale et des acteurs économiques internes et externes pour la réalisation des actions identifiées.

Les sources externes sont donc prises en compte dans une perspective de plaidoyer et de démarches qui seront réalisés par les acteurs locaux en raison des faibles moyens

techniques et financiers de la municipalité. Toutefois, elles restent aléatoires vu les difficultés d'estimation des fonds mobilisables et du manque de garantie de leur mobilisation en absence de tout engagement formel avalisé par des lettres d'intention ou assuré par des programmes d'investissement public. Le tableau ci-après donne une analyse plus objective du financement des actions en fonction de leurs impacts.

TABLEAU 77.- Résumé du plan d'investissement de la commune de Milot 2022-2027

Axes d'intervention du Plan Communau de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes					Sources cibles de financement potentiel		Impacts		
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Ville		Commune	
Domaines d'intervention		Thème 1 : Planifier l'organisation et la restructuration du territoire communal						Secteurs communautaires			
Planifier l'utilisation du territoire et revitaliser les espaces de vie ;	Planification du développement et restructuration du territoire	3 300 000	3 700 000	5 700 000	4 000 000	2 500 000	19 200 000	X	X	3x	2x
Améliorer les infrastructures et le cadre de vie de la population ;	Voies de communication, télécommunications et énergie	1 660 000	7 850 000	15 000 000	14 850 000	10 250 000	49 610 000	2X	2X	7x	X
<b>Total Domaine I</b>	<b>4 960 000</b>	<b>11 550 000</b>	<b>20 700 000</b>	<b>18 850 000</b>	<b>12 750 000</b>		<b>68 810 000</b>	<b>3X</b>	<b>3X</b>	<b>2X</b>	<b>10x</b>
Domaine II : Environnement		Thème 2 : Préserver l'environnement et développer les capacités de résilience de la communauté						Ville			
Préserver les écosystèmes et la biodiversité ;	Biodiversité, écosystèmes terrestre ;	1 140 000	5 700 000	1 600 000	2 200 000	3 600 000	14 240 000	2X	2X	4x	X
Lutter contre les changements climatiques et les contraintes environnementales;	Protection civile et changements climatiques	3 220 000	3 050 000	3 750 000	1 800 000	2 300 000	14 120 000	2X	2X	7x	X
<b>Total Domaine II</b>	<b>4 360 000</b>	<b>8 750 000</b>	<b>5 350 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>5 900 000</b>		<b>28 360 000</b>	<b>4X</b>	<b>4X</b>	<b>3X</b>	<b>11x</b>
Domaine III : Economie		Thème 3 : Relancer l'économie locale						Commune			
Développer une économie diversifiée et dynamique	Agriculture, élevage et carrières	4 900 000	8 100 000	7 300 000	7 300 000	8 000 000	35 600 000	2x	2x	3X	7x
Développer de nouveaux pôles économiques et exploiter les avantages comparatifs	Tourisme, artisanat et industries créatives	3 150 000	2 170 000	5 050 500	1 300 000	4 950 000	16 620 500	3X	3X	2X	8x
Promouvoir l'entrepreneuriat et créer les conditions pour l'investissement	Entrepreneuriat et investissement	1 760 000	6 330 900	4 020 000	1 150 000	5 700 000	18 960 900	X	X	2X	7x
<b>Total Domaine III</b>	<b>9 810 000</b>	<b>16 600 900</b>	<b>16 370 500</b>	<b>9 750 000</b>	<b>18 650 000</b>		<b>71 181 400</b>	<b>6X</b>	<b>2X</b>	<b>8x</b>	<b>22x</b>

Axes d'intervention du Plan Communautaire de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel		Impacts	
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Secteurs communautaires	
Domains d'intervention											
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total				
Thème 4 : Augmenter et améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base											
Améliorer le bien-être physique et social de la population;	Education, formation professionnelle, santé et nutrition	1 320 000	9 290 000	5 000 000	5 270 000	2 000 000	22 880 000	3x	3x	3x	3x
Améliorer les conditions de vie de la population et contribuer à l'épanouissement des jeunes;	Eau, Hygiène publique et assainissement, Sports, loisirs et activités culturelles	4 820 600	8 171 450	6 571 450	820 000	2 100 000	22 483 500	3x	2x	2x	5x
<b>Total Domaine IV</b>	<b>Domaine VI: Services de base</b>	<b>6 140 600</b>	<b>17 461 450</b>	<b>11 571 450</b>	<b>6 090 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>45 363 500</b>	<b>6x</b>	<b>5x</b>	<b>5x</b>	<b>13x</b>
Thème 5 : Renforcer la gouvernance locale et consolider les pratiques de la démocratie											
Renforcer les performances de l'administration publique locale et déconcentrée;	Institutions, Fiscalité et finances locales	2 362 000	2 800 000	800 000	2 300 000	800 000	8 062 000	3x	3x	3x	6x
Renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune;	Organisations et société civile; Partenariats, coopération locale et étrangère	2 620 000	500 000	3 693 800	2 046 900	1 020 000	9 880 700	3x	2x	x	8x
<b>Total Domaine V</b>	<b>Domaine VI: Gouvernance</b>	<b>4 982 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>4 493 800</b>	<b>4 346 900</b>	<b>1 820 000</b>	<b>18 942 700</b>	<b>6x</b>	<b>5x</b>	<b>x</b>	<b>14x</b>
Thème 6 : Promotion de l'équité de genre et protection des droits fondamentaux de la personne											
Améliorer les rapports de genre et dynamiser l'empowerment local;	Empowerment et auto-nomisation des femmes, Intégration économique, politique et sociale des femmes	1 646 800	220 000	3 426 800	2 000 000	1 426 800	8 720 400	x	2x	x	6x
Présenter un climat de paix et de sérenté pour les citoyen·ne·s ;	Protection civile et sécurité sociale, Justice, droits humains, sécurité des personnes et des biens	1 600 000	440 000	1 000 000	-	500 000	3 540 000	5x	5x	3x	3x
<b>Total Domaine VI</b>	<b>Domaine VI: Genre et Justice Sociale</b>	<b>3 246 800</b>	<b>660 000</b>	<b>4 426 800</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 926 800</b>	<b>12 260 400</b>	<b>6x</b>	<b>7x</b>	<b>4x</b>	<b>9x</b>
Total Plan d'investissement (D1+D2+D3+D4+D5+D6)		<b>33 499 400</b>	<b>58 322 350</b>	<b>62 912 550</b>	<b>45 036 900</b>	<b>45 146 800</b>	<b>244 918 000</b>	<b>31X</b>	<b>30X</b>	<b>14X</b>	<b>79X</b>

**Source : Mairie de Milot / PIP / Ateliers de programmation financière du PCD / 2021**

## 5. MISE EN ŒUVRE

*Il est incontestable que la phase opérationnelle du PCD requiert des acteurs locaux un engagement politique réel et le sens des responsabilités. La Mairie, considérée comme le noyau central de ce dispositif, dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et actions relevant de ses compétences et doit initier, de concert avec les autres acteurs de la commune, des plaidoyers auprès des autorités de l'administration centrale, des ONG et des bailleurs de fonds pour la réalisation des autres actions consignées en annexe. Pour y arriver, la municipalité tient à adopter un ensemble de mesures et exploiter un ensemble de mécanismes susceptibles de faciliter la mise en œuvre du PCD.*

## 5.1. MESURES POLITIQUES

***En vue d'assurer la durabilité des actions qui seront menées dans le Plan Communal de Développement, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures de politiques s'imposent. Par conséquent, le Conseil Communal s'engage à mettre en place les mesures suivantes :***

- › Cordonner les actions de développement
- › Développer des coopérations et des partenariats
- › Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques
- › Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs
- › Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD
- › Mobiliser les ressources financières locales et renforcer les capacités de gestion des Collectivités



### COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

L'efficacité du suivi pour la réalisation des actions du PCD est tributaire de l'existence du Conseil de Développement Communal (CDC) ou Comité de Mise en Œuvre (CMO). Qualifié en tant qu'instance mandatée chargée de piloter la phase opérationnelle du Plan, il est la structure de concertation locale, constituée de représentant-e-s des différents secteurs organisés de la commune, chargé de faire le suivi sectoriel des actions souscrites au niveau du PCD. Conformément aux articles 88 à 112 du chapitre V du décret du 1<sup>er</sup> Février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, le CDC adopte, dès sa création, les règlements intérieurs définis dans les prescrits légaux.

La première mission à laquelle s'attache le CDC / CMO n'est autre que de mettre sur pied les comités, les instances ainsi que les commissions techniques en charge du processus de suivi et d'opérationnalisation des actions du PCD dès sa validation. Il établit donc un cadre politique visant la participation citoyenne au développement local et entame des démarches proactives lui permettant de guider les interventions au niveau local. Par conséquent, il applique non seulement les règlements intérieurs définis dans le contenu des textes législatifs décrivant sa composition, ses prérogatives, ses compétences et son mode de fonctionnement; mais développe également, des partenariats avec les autres opérateurs qui participent au développement de la commune.

Des dispositions sont prises à cet effet en vue de veiller sur la nature de tous les projets susceptibles d'être implémentés sur le territoire communal et à leur articulation avec le PCD. Le CDC/CMO prend donc connaissances de toutes les actions, participe à leur mise en œuvre et élabore des mesures de contrôle sur tous les projets en cours. Il s'engage à fournir des rapports réguliers lors des réunions qui se tiendront en assemblée. La structure cherche à mettre en œuvre, à l'aide des moyens complémentaires des autres acteurs, la participation de tout un chacun dans l'opérationnalisation des actions qui sont conformes aux orientations définies dans le PCD.

## DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

La coopération et les partenariats sont des facteurs sur lesquels veut miser la municipalité en vue de mobiliser des fonds pour le financement des actions du PCD. La commune comprend que sa situation financière est délicate, par conséquent, elle prend des dispositions d'opérer des démarches en vue de trouver un ensemble de partenaires potentiels capables de l'aider à réaliser concrètement les actions qui sont reléguées sous ses responsabilités. La collectivité s'engage à coopérer avec les organisations communautaires de base tout en leur offrant la possibilité de participer activement dans les interventions à l'échelle locale. Elle adopte des mesures nécessaires afin de les structurer, et par la suite, faciliter la formation de leurs membres et créer des synergies de collaboration entre les

OCBs des différentes sections communales.

Dans cette même perspective, elle cherche à tisser des liens étroits avec les entités de l'administration centrale (BMPAD, LNBTP, différents ministères) et les services déconcentrés de l'Etat. Pour cela, la commune fera appel à 2 agents de développement pouvant l'aider à établir des coopérations avec des organismes nationaux et internationaux dans le but de l'aider à mobiliser des fonds soit en contrepartie de ses biens publics, soit par des dons réguliers ou autres.

La municipalité entreprend des démarches auprès des autres Mairies de communes avoisinantes telles que Cap-Haïtien, Limonade, Quartier-Morin, Plaine-du-Nord, Dondon (intercommunalité) pour établir des partenariats sujets à la mutualisation de leurs ressources connexes. Elle se lance également dans la poursuite d'autres avantages avec des pays d'outre-mer. D'abord, en cherchant à pérenniser ses relations avec la commune de Pontarlier en France, puis, en s'engageant à développer des coopérations avec d'autres communes étrangères. A noter que ces accords ne concernent pas exclusivement des opérations de construction d'infrastructures, ils peuvent comprendre également des investissements immatériels centrés sur l'échange de savoir-faire et la formation des agents techniques.

## MOBILISER ET COALISER AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES

De fait, il est admis que l'administration centrale joue un rôle primordial dans le processus du développement des collec-

tivités territoriales. Dans ce contexte, les motivations individuelles, l'engagement, la volonté, le regroupement continu des acteurs étatiques autour du PCD sont les principaux facteurs que la municipalité décide de mettre en place afin d'inciter le pouvoir central à implanter les actions relevant de ses obligations et de ses compétences.

L'enjeu est d'importance pour la municipalité qui se voit dans la nécessité d'instaurer continuellement un dialogue constructif pour mobiliser ces acteurs de décisions et/ou d'exécution. Pour y arriver, la Mairie tient à organiser un forum des élus locaux afin de regrouper le Conseil Municipal, les membres d'ASEC et de CASEC, les Délégués de Ville, le Député de la circonscription et quelques membres du CDC. Ce forum constitue une interface d'échanges avec le pouvoir central et les autres associations/fédérations d'élus au niveau national. Cette structure aura pour mission de stimuler les synergies et de faciliter un dialogue structuré dans le domaine du développement avec les différents échelons du pouvoir central (Députés, sénateurs, Ministères sectoriels), de collaborer avec les opérateurs de développement œuvrant sur le territoire et de développer des partenariats avec les associations/fédérations des élus à l'échelle nationale et départementale (FENAMH, FENACAH, ...).

Cette coalition est un gage à la mise en œuvre du PCD. Elle permet également des concertations systématiques entre partenaires par le dialogue, sollicite la participation de l'administration centrale aux prismes décisionnels, et notamment, favorise la prise en commun de décisions

d'ordre politique à l'échelle communale. Ce dispositif facilitera un meilleur échange entre décideurs et une meilleure vulgarisation des actions. Il facilitera notamment la réalisation des rencontres trimestrielles avec les acteurs étatiques pour une prise de conscience, et entre autres, mener des activités de plaidoyer pour le respect du transfert de subventions et allocations selon les prescriptions légales.

## **TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET DÉLÉGUER DES POUVOIRS**

Préalablement, la commune cherche à s'introduire dans un climat de travail basé sur la confiance et la transparence. Par conséquent, elle établit un ordre politique construit à partir des interactions entre acteurs plutôt que de travailler dans un système monocentrique. Elle privilégie une gouvernance publique axée sur le renforcement de la participation des cadres municipaux, la cohésion sociale et converge tout le travail des acteurs vers des résultats communs.

Elle fournit des efforts en vue de négocier avec les autres autorités de la commune pour resserrer les liens institutionnels entre le conseil municipal, CASEC, ASEC. Cette démarche a pour but d'engager ces entités à travailler conjointement afin d'obtenir des résultats efficaces susceptibles de favoriser un réel développement.

La municipalité aspire donc à repartir des tâches précises au niveau de son administration. Les maillons prennent en compte les représentants des services publics, et aussi, les citoyen-ne-s de la communauté.

Elle tient à établir un calendrier pour réunir son staff technique et le CDC/CMO et à déléguer certaines responsabilités à son équipe managériale afin d'atteindre des buts communs dans une dynamique collective spécifique. Ce qui suppose que tout le monde participe et se mette au travail pour le progrès de la collectivité.

## DÉMARCHER AUPRÈS DES AUTORITÉS CENTRALES ET DÉFENDRE LE PCD

La municipalité s'engage à promouvoir ou à mener des actions de lobbying pour défendre le PCD auprès des autorités centrales. Dans cette perspective, elle entend travailler à faire mûrir une prise de conscience chez les autorités sur la nécessité d'appuyer les actions du PCD. Ce qui, d'emblée, fait appel à des ententes avec les députés de la circonscription et sénateurs du département du Nord ainsi que les leaders d'opinions publiques dans le but d'instaurer une politique de mobilisation et un dialogue universel qui permettra d'inciter les acteurs de l'administration centrale à mettre en œuvre les actions relevant de leurs responsabilités.

La Mairie s'engage également à s'associer avec les services déconcentrés et son ministère de tutelle. Elle travaille in fine en collaboration avec ceux-ci dans le but d'orienter leurs interventions autour de la matérialisation des actions définies. Dans ce contexte, elle entreprend des négociations avec ces entités susmentionnées et fait d'elles ses partenaires privilégiés pour l'aider à instituer un dialogue construc-

tif auprès du pouvoir central de manière qu'elle tire profit des fonds destinés aux collectivités territoriales.

La municipalité prend alors des dispositions nécessaires comprenant du plaidoyer avec la FENAMH pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2017 sur les Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT), l'application de la loi créant le Fonds National de l'Éducation (FNE), l'obtention et le virement des fonds d'allocations des collectivités territoriales (Fonds locaux/communaux) sur les comptes de la Mairie. Cette action interpellera les organismes d'Etat comme le FAES, le BMPAD à participer au financement des actions du PCD.

## MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES LOCALES ET RENFORCER LES CAPACITÉS DE GESTION DES COLLECTIVITÉS

La municipalité opte pour un ensemble de choix visant le développement de la commune et implicitement sa croissance économique. Pour y arriver, elle entend obtenir des moyens financiers à la hauteur de ses aspirations. Par ailleurs, les recettes collectées au cours du dernier exercice fiscal n'ont pas atteint le seuil prévu pour les dépenses d'investissement, de ce fait, la commune doit déployer des efforts supplémentaires en vue de gérer cette situation encombrante pour la mise en œuvre des actions. Elle se lance donc dans une mobilisation fiscale active à la recherche de fonds propres destinés à offrir un meilleur ser-

vice public à la population. En conséquence, la commune met en place une stratégie de communication pour informer et sensibiliser les citoyens et citoyennes sur leurs obligations fiscales.

Sur cette même lancée, la Mairie procède à l'inventaire des potentialités fiscales en se misant sur les deux champs d'impôts les plus importants, soit le CFBP et la patente. De même, elle tient à tirer profit de cet avantage pour comptabiliser les autres sources de revenus non fiscaux comme les redevances sur les services publics (eau, électricité), les droits pour les concessions, les permis, les droits de vente d'animaux, et toutes autres redevances exigées par la loi.

La municipalité s'engage aussi à bâtir une

institution publique démocratique en faisant appel aux CASEC et ASEC en vue d'encourager leur participation dans l'élaboration du budget communal. De surcroit, elle s'efforce à renforcer les capacités financières des sections communales par une répartition d'un pourcentage de taxe estimé à hauteur de 25% conformément aux dispositions légales. En conséquence, une bonne collaboration sera maintenue entre élus au bénéfice d'une meilleure harmonisation des décisions à l'échelle communale. A ce niveau, les CASEC prendront part à toutes les initiatives locales notamment celles visant à aider la Mairie dans l'identification des immeubles et des entreprises et dans le recouvrement de taxes au niveau des sections communales.

## 5.2. MESURES ÉCONOMIQUES

**Sur le plan économique, pour assurer la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement, le Conseil Municipal adopte une série de mesures de nature économique. Ainsi donc, il s'engage à adopter les mesures qui suivent :**

- Faciliter les mécanismes et des structures de service pour les investissements
- Développer des accords d'accompagnement
- Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs



### **FACILITER LES MÉCANISMES ET DES STRUCTURES DE SERVICE POUR LES INVESTISSEMENTS**

La Mairie décide de mettre en place des stratégies et des outils pour promouvoir des investissements dans la commune. Elle tient à fixer des objectifs et identifie des indicateurs clés pour arriver à diversifier son économie. Elle s'engage à mettre en place des infrastructures et des structures pour revitaliser les espaces de vie au niveau de la commune. Ces interventions visent particulièrement l'énergie, les infrastructures routières, l'environnement, les installations d'eau potable, la sécurité, etc.

La Mairie entreprend aussi l'initiative d'installer des équipements susceptibles d'attirer des investisseurs venant de l'extérieur. Elle prend notamment des dispositions pour mener des activités de plai-

doyer auprès des autorités centrales pour la déconcentration de certains services publics dans les sections communales en vue d'éliminer les disparités. La commune tient à rendre son territoire beaucoup plus attractif pour les investisseurs en disposant de ressources suffisantes sur son territoire.

### **DÉVELOPPER DES ACCORDS D'ACCOMPAGNEMENT**

La municipalité reconnaît que la relance de l'économie locale ne peut être effective qu'avec un réel appui des partenaires et la mise en place de dispositifs d'accompagnement. Elle entend entreprendre des activités de lobbying pour la visibilité des filières porteuses, également, négocier et travailler avec le BAC en vue de renforcer la production agricole et la réhabilitation de l'environnement. Elle juge nécessaire de démarcher auprès du MARNDR pour l'octroi de

subventions, et ainsi, faciliter des prêts aux coopératives agricoles. La Mairie cherche également à promouvoir les potentialités touristiques de la commune, encourager les entreprises de même nature à se regrouper en coopératives et établir une coopération décentralisée avec des communes étrangères.

## **ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS**

La Mairie comprend la nécessité des investissements dans le processus de développement de la commune. Elle crée à cet effet des conditions incitatives à l'investissement. Elle décide de construire l'image de la commune en faisant d'elle l'une des principales destinations touristiques d'Haïti, à travers des activités de marketing sur le web, les réseaux sociaux, les médias, les documents imprimés et promotionnels tels que brochures, gravures etc, et notamment des tournées de présentation, forums, mis-

sions générales à l'étranger et accueil de missions commerciales.

Désormais, elle est disposée à travailler avec tous les agents économiques au niveau communal pour favoriser l'investissement. Elle identifie les potentialités de chaque zone pour créer des pôles économiques et priorise des secteurs comme le tourisme, l'agriculture, l'élevage et l'artisanat afin d'encourager les entrepreneurs locaux, nationaux et internationaux à s'investir dans la commune. Elle entend développer également des coopérations de partenariat public privé en échange de ses ressources potentielles.

La Mairie s'implique éventuellement dans une dynamique de soutien et d'appui aux initiatives des jeunes entrepreneurs, du moins, dans la mesure du possible. Elle explore les possibilités et facilite l'accès des entrepreneurs au crédit à l'ONA, au FDI et d'autres institutions financières. Elle entreprend des démarches d'emprunts privés ou publics auprès du MEF susceptibles de financer des projets d'investissement publics ou mixtes.

## 5.3. MESURES SOCIALES

**S**ur le plan social, le Conseil Municipal adopte aussi une série de mesures pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions. Pour ce faire, il compte adopter les mesures suivantes :

- Mobiliser les forces vives de la commune
- Communiquer et rendre compte
- Favoriser l'éducation citoyenne
- Etendre les services sociaux sur le territoire
- Organiser et aménager le territoire communal



### MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

Indépendamment de la diversité des idéologies politiques des forces vives de la commune, la Mairie décide de réunir toutes les tendances politiques autour d'une seule table afin de discuter sur les orientations de développement de la commune. Elle organise des débats sur les stratégies de financement des actions identifiées dans le PCD et sur la nécessité d'assurer la continuité et l'actualisation quinquennale de ce document de politique publique.

Dans cette perspective, elle encourage et pérennise la collaboration de tous les citoyen(ne)s et représentant-e-s de différents secteurs, qui ont participé à l'élaboration du PCD. Ainsi, la prise en charge du plan par les élus municipaux qui se succèderont témoignera de la volonté d'associer

tous les fils et toutes les filles de la commune dans l'opérationnalisation, le suivi et l'évaluation du PCD à travers un processus de démocratie hautement participative.

### COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

La transparence est l'un des principes de bonne gouvernance des institutions publiques. De ce fait, la gestion publique nécessite obligatoirement des séances de reddition de comptes qui offrent la possibilité aux citoyen-ne-s de connaître et de questionner les décisions qui sont prises en leur nom. Pour cela, la Mairie organise des séances d'audience publique et publie annuellement son compte administratif. Ce qui est gage de transparence, d'honnêteté et de crédibilité des gestionnaires publics.

## FAVORISER L'ÉDUCATION CITOYENNE

Dans tout système démocratique, l'opinion des citoyen-ne-s constitue un apport important dans certains processus décisionnels et activités de développement. Toutefois, on constate que plus le citoyen n'est pas bien informé et bien renseigné du déroulement des affaires courantes publiques, plus il devient difficile qu'il puisse jouer activement son rôle. Pour se défaire de cette situation paralysante, la Mairie s'élance dans l'organisation de séances de formation et de sensibilisation de la population sur le respect des droits fondamentaux, le civisme et les valeurs démocratiques. Elle les renseigne, par conséquent, sur tous les projets et sujets qui nécessitent l'engagement citoyen. Ces campagnes de sensibilisation visent à transformer le/la citoyen-ne en contribuable honnête afin qu'il/elle participe au financement des services publics.

## AMÉNAGER ET ÉTENDRE LES SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

L'attractivité d'une ville comporte un ensemble de facteurs induits permettant d'attirer plus de touristes chaque année. L'image de marque de la ville dépend de l'état de son environnement et du cadre de vie de la population. Dans ce contexte, la Mairie comprend la nécessité d'aménager l'espace géographique de la commune ; et en tant qu'institution décentralisée, elle prend en compte les besoins de la population locale pour pouvoir mieux repartir les services sociaux. Elle adopte des dispositions nécessaires en vue d'améliorer le type de services offerts à la population, elle accompagne les services déconcentrés dans leurs actions (Police, Justice, EDH, DI-NEPA, etc.) et s'assure de faire le suivi sur les plaintes et doléances de la population aux instances concernées pour celles qui n'en ressortent pas de ses responsabilités

## **5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

La portée plurielle et la nature distinctive des grandes lignes programmatiques du PCD indiquent que son opérationnalisation exige une coopération poussée entre les acteurs de différents échelons. Par conséquent, la phase de mise en œuvre concerne non seulement les autorités municipales, mais également les CASEC, les ASEC, les OCB, la communauté de la diaspora, les investisseurs privés, les ministères sectoriels, les ONG et les partenaires techniques et financiers.

### **5.4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN OEUVRE**

Compte tenu du fait que chacun de ces acteurs ait des obligations et des responsabilités qui leur sont propres, il est important d'ordonner, de structurer et de coordonner les multiples interventions pour pouvoir aboutir à des résultats en conformité aux objectifs stratégiques définis. De ce fait, la mise en œuvre du PCD s'inscrit dans un cadre institutionnel à travers une double démarche aux niveaux stratégique et opérationnel.

#### **► NIVEAU STRATÉGIQUE**

Au regard du décret-loi de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionne-

ment des collectivités, ainsi que du cadre méthodologique du Ministère de planification, l'élaboration du PCD est une initiative locale, plus précisément, des autorités municipales dont l'exécution relève fortement de ses responsabilités et de ses attributions. Par ailleurs, sa mise en œuvre concerne une instance beaucoup plus large et participative: le Conseil de Développement Communal (selon le décret) ou Comité de Mise en Œuvre (selon MPCE). De par son mode d'organisation et sa nature dynamique, cette structure a pour mission de catalyser toutes les activités, de veiller sur le processus de mise en œuvre du PCD et de coordonner les actions des acteurs au niveau local.

#### **► NIVEAU OPÉRATIONNEL**

Le CDC/CMO est dirigé par un Comité Exécutif accompagné d'un secrétariat permanent qui en assure l'animation et d'un bureau exécutif qui est administré par un agent assurant son fonctionnement au niveau des locaux de la Mairie. Ce Comité Exécutif a pour mission de rechercher l'implication, l'engagement et la complicité des acteurs techniques et financiers dans le but de mettre à exécution les actions prioritaires identifiées. Sous le leadership du Conseil Communal, le Comité exécutif du CDC/CMO devra :

- Planifier les actions à entreprendre ;
- Négocier les modalités des interventions ;
- Rechercher et mobiliser les sources de financement ;
- Orienter les investissements ;
- Coordonner la mise en œuvre ;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour les corrections ;

Néanmoins, le cheminement du processus de mise en œuvre nécessite un ensemble de mécanismes visant particulièrement l'atteinte des objectifs et la réalisation des programmes et actions cibles du PCD. Ces mécanismes comprennent un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation.

#### **5.4.2. COMMUNICATION AU-TOUR DU PCD ET MOBILISATION DES ACTEURS**

Le Plan Communal de Développement, après sa validation, devient un document public et le principal outil de planification du développement de la commune. Il tient compte des attentes de la population et des désideratas des autorités locales. De ce fait, il doit-être connu de tous et de toutes à l'échelle nationale et internationale afin de faciliter la participation de tout un chacun dans son exécution. Il s'agit donc d'utiliser tous les canaux possibles afin de le vulgariser auprès des acteurs internes et externes qui sont impliqués. Ces acteurs ne sont pas

seulement ceux qui ont été cités plus haut, ce sont aussi les parlementaires, les institutions étatiques, les centres universitaires, la société civile, etc.

L'objectif de la mise en place de ce système de communication est d'informer d'une part la population de l'existence et du contenu du plan, et d'autre part de favoriser la collaboration, l'intégration et l'adhésion des principaux acteurs. Il permettra la négociation avec d'autres acteurs qui peuvent potentiellement mobiliser des ressources essentielles au financement des programmes et actions qui sont inscrits dans le Plan. La communication autour du PCD pourra être réalisée, à partir de:

L'utilisation des radios locales à ses heures de fonctionnement et d'autres stations des radios du Cap-Haïtien captées dans la commune aux fins de promotion et de vulgarisation de masse du PCD ;

- La création d'un site web qui peut être utilisé non seulement pour la promotion des sites touristiques; mais aussi pour la vulgarisation du PCD. Ce dispositif offre plusieurs avantages comme la sensibilisation des Milotiens, Milotriennes de toutes parts, la consultation en ligne du document, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, la communication des avancées effectuées, etc. ;
- L'élaboration de dépliants, de brochures et d'une version allégée du PCD pour faciliter sa consultation et favoriser la diffusion de son contenu ;
- L'organisation de rencontres d'information et la réalisation de plaidoyer auprès des Ministères sectoriels rede-

vables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes ;

- La planification de séances d'information et de lobbying avec les représentants des Organisations Non Gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des agences de coopération internationale, en vue de l'obtention de lettre d'intention pour la réalisation de certaines interventions ou le financement de certaines actions ;
- La création d'une plateforme de communication permanente avec des entrepreneurs, des investisseurs, la chambre de commerce départementale du Nord dans une logique de lobbying, de négociation en vue d'attirer des investissements pour les projets de production de biens et de services marchands ;
- L'organisation d'audiences publiques trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de comptes.

### **5.4.3. MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT**

Les coûts estimés pour la mise en œuvre des actions qui tombent sous les champs de compétences de la commune s'élèvent à un montant de **244 918 000.<sup>00</sup>** Gourdes. Ce chiffre révèle les besoins en termes de ressources nécessaires à la réalisation concrète des interventions du PCD. Pour cela, des mécanismes de financement du PCD orientés vers plusieurs sources potentiellement

exploitables sont à utiliser en vue de matérialiser les projets qui y sont inscrits.

Ce sont les recettes fiscales communales, notamment la CFPB et la patente ; le financement par le budget national, l'administration centrale à travers les subventions des entités du pouvoir central et les dépenses de transfert et le dégel de fonds destinés aux collectivités territoriales;

Ce sont également la contribution des agences internationales, des Organisations Non Gouvernementales, des institutions étrangères d'aide au Développement, des projets locaux, régionaux et nationaux. Il y a aussi le cofinancement des partenaires techniques et financiers pour les actions de développement ; la mobilisation commune des ressources de natures diverses dans le cadre d'intercommunalité, du partage d'expertise et de ressources matérielles, financières et humaines dans le cadre de la coopération décentralisée avec des Mairies étrangères. La Commune pourra aussi contracter des prêts auprès du Ministère des finances et des banques pour des projets d'investissement.

### **5.4.4. STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

La mise en œuvre du plan communal se retrouve confrontée à diverses contraintes, particulièrement, d'ordre financier qui constitue un blocage pour l'avancement progressif et significatif de la phase opérationnelle. La Municipalité, ne disposant pas suffisamment de moyens financiers, doit impérativement s'élancer dans une mobilisation fiscale vigoureuse et accrue

à la recherche de fonds destinés à financer les actions y afférentes. Etant donné que le montant du dernier exercice fiscal a été relativement faible et que sur de nombreuses années, les recettes locales sont significativement maigres, les autorités municipales s'engagent donc à comptabiliser les ressources non fiscales.

De plus, la municipalité adopte un ensemble de dispositions en vue d'élargir son assiette fiscale. Tout d'abord, il priorise les secteurs phares de l'économie en valorisant les potentialités touristiques de la commune et en appuyant le développement des activités génératrices de revenus. Aussi, elle cherche à mettre en place des infrastructures et services socio-économiques comme la construction de routes, l'exploitation des sites touristiques, l'extension du réseau électrique, etc. Ce sont autant de facteurs de croissance économique qui contribueront en retour à dynamiser les recettes fiscales. La mobilisation des ressources visant le financement des programmes du PCD nécessite un ensemble de stratégies, notamment :

- Sensibiliser et mobiliser continuellement les potentiels investisseurs afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune ;
- Entreprendre des démarches aux fins de bénéficier des allocations et subventions prévues par la loi pour le dévelop-

pement des collectivités territoriales, notamment le Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités Territoriales inscrit dans le Budget de la République, les subventions du BMPAD et les allocations du FNE à travers les Ministères sectoriels ;

- Mobiliser les ressortissant-e-s de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la coopération décentralisée avec des Mairies étrangères sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ;
- Négocier la réalisation de projets à caractère intercommunal ou d'intérêt régional avec les communes voisines de Quartier-Morin, Dondon, Grande-Rivière, Plaine-du-Nord, Cap-Haïtien dans des domaines comme le Tourisme, l'aménagement du territoire, les infrastructures routières, l'agriculture, les systèmes de soins, les industries créatives et les unités de transformation ;
- Rechercher, motiver et négocier avec les organismes de développement et les ONG afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action et/ou dans leurs domaines d'intervention ;
- Concerter avec les parlementaires pour que leurs projets soient discutés au niveau du CDC avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

## 5.4.5. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD

L'activité de suivi fait partie intégrante de mise en œuvre du plan communal de développement. En effet, au cours de la réalisation du PCD, le suivi permettra de juger de l'état et de la progression de l'exécution des projets inscrits dans le plan et d'apprécier l'atteinte des résultats ou objectifs prévus.

De manière générale, le suivi est une démarche qui facilite une bonne et saine gestion. C'est un ensemble d'activités qui permettront de surveiller et d'analyser régulièrement, le déroulement des activités prévues dans le PCD afin de :

- S'assurer que l'exécution du PCD se déroule comme prévu ;
- Déetecter les écarts éventuels et faire les ajustements nécessaires ;
- Vérifier si l'adéquation ressources/activités au moment l'exécution permet d'obtenir les résultats prévus.

Le suivi impliquera donc la collecte, l'analyse, la comparaison et la communication d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCD à la fois sur le plan de la programmation des activités et sur le plan budgétaire. Dans le cadre de la planification communale, on fait également appel à un système d'information communal (SIC) permettant de fournir des informations dans le cadre des prises de décision pour le pilotage opérationnel du PCD et en vue d'apporter des solutions.

### ► DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La garantie de la mise en œuvre du PCD dépend objectivement de la mise en place d'un dispositif qui permet d'évaluer l'évolution des opérations successives au niveau de la commune et d'apprécier l'atteinte des résultats assignés. Cette évaluation relève d'une pratique de bonne gouvernance où les acteurs assument l'analyse critique et constructive de leurs interventions, également, elle permet de constater les écarts entre les prévisions et les réalisations. Elle exhorte les acteurs à identifier les faiblesses en vue d'apporter des corrections nécessaires dans une démarche globale d'amélioration continue des performances de la mise en œuvre.

Ce dispositif n'est autre que le CDC. Il est le principal organe multisectoriel de suivi et d'évaluation du PCD. Ce dispositif agit au nom de la collectivité en tant qu'organe de pilotage et de suivi et devra fournir des rapports publics quant aux actions déjà réalisées. Pour y arriver, il prend connaissance de toutes les informations relatives à la mise en œuvre du PCD pour en discuter lors des réunions périodiques réalisées à cet effet. A partir des indicateurs portant sur les objectifs de développement, des fiches de suivi et d'évaluation ainsi que des fiches de bilan seront dûment élaborées par le CDC pour vérifier les résultats obtenus par rapport aux modifications spatio-temporelles observées dans la commune. A ces fins, il devra détenir des outils appropriés, d'expertises techniques et la participation des parties prenantes.

Le CDC/CMO devra s'assurer notamment :

- D'un suivi technique assuré par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles, en particulier la commission de suivi et d'évaluation ;
- D'un suivi et évaluation participative en consultant la population, les bénéficiaires et les OCB à travers des foras, des groupes de discussions et des audiences publiques.

Le suivi permettra également de veiller à la mobilisation des différents financements. Le dispositif devra générer des informations pertinentes sur les performances de la mise en œuvre du Plan, c'est-à-dire, l'atteinte des résultats attendus dans les différents programmes découlant du PCD. L'analyse périodique des informations permettra de proposer, en cas de besoin, des ajustements d'objectifs et/ou de stratégies.

L'évaluation finale du PCD jugera-t-elle du bien-fondé des objectifs, à savoir l'atteinte des objectifs spécifiques des différents programmes, de la pertinence du Plan, de l'efficacité des interventions et de l'impact découlant de la réalisation des actions du Plan au regard des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCD. Cette évaluation constituera le socle de l'actualisation du document pour une prochaine génération de PCD.

Il est à noter que le dispositif de suivi prendra en compte, entre autres paramètres, les effets environnementaux potentiellement importants, les éléments sensibles de l'environnement, les incertitudes possibles, le rétablissement des équilibres dans les rapports de genre, ainsi que l'équité dans l'accès

cès des femmes et des hommes aux biens et services sociaux de base.

De même, le dispositif du suivi prendra en compte les changements envisagés (impacts) au terme de la mise en œuvre du PCD. Ces derniers pourraient porter sur :

- Les performances de l'administration communale (fonctionnement efficace de l'administration et des commissions communales, amélioration de la mobilisation des recettes locales et offre de services de qualité aux populations) ;
- Le profil social (développement du capital humain de la Commune et atténuation des disparités dans l'accès aux services sociaux de base y compris la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables) ;
- La production (création de richesses additionnelles en qualité et en quantité et leur incidence sur le maintien et la création d'emplois locaux ainsi que l'amélioration des revenus des producteurs) ;
- Les autres secteurs (création de meilleures conditions d'épanouissement des populations en matière de sécurité publique, de communication et de développement des activités ludiques et sportives) ;
- L'environnement (meilleure gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement) ;
- L'équité de genre (accès équitable des hommes et des femmes aux biens et services sociaux de base, participation des femmes aux prises de décisions, meilleure participation politique des femmes à la gestion des affaires com-

munales). Il est question de s'assurer de l'implication des hommes et des femmes dans le processus de suivi-évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils de suivi-évaluation sensible au genre, de l'utilisation d'indicateurs désagrégés par sexe, de l'emploi d'indicateurs spécifiques pour mesurer la réduction des inégalités de genre et l'émancipation des femmes et enfin, de la détermination des impacts différenciés des interventions de développement sur les femmes et les hommes.

## OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre du PCD se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces permettant de collecter et d'analyser les données nécessaires au suivi et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont fait preuve de leur efficacité à maintes reprises.

### ► FICHES DE SUIVI

Les fiches de suivi sont conçues de manière à évaluer la progression des activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles du Conseil de Développement Communal ou Comité de Mise en Oeuvre.

### ► FICHES D'ÉVALUATION DES PLANS ANNUELS

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont calculés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

### ► FICHE DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le suivi budgétaire se fera semestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais. La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du Conseil de Développement Communal ou Comité de Mise en Oeuvre.

### ► INDICATEURS DE SUIVI

Les étapes primordiales au suivi de la mise œuvre du Plan Communal de Développement exige un ensemble d'indicateurs aptes à mesurer l'impact des projets et programmes afin de confronter la situation de départ face au changement observé. Ces indicateurs permettront de documenter et d'évaluer les échelles de progression, l'avancement des programmes, et entre autres, de contrôler le processus de matérialisation des actions identifiées afin d'améliorer les performances des acteurs de développement qui auront à interagir lors de sa mise en œuvre. De ce fait, le tableau qui suit propose, suivant les objectifs spécifiques et les actions relatées, les indicateurs liés à la programmation physique du PCD.

**TABLEAU 1.- Indicateurs de suivi du PCD de la commune de Milot**

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
<b>INDICATEURS LIÉS À LA PLANIFICATION DE LA RESTRUCTURATION ET L'ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>		
<b>ORGANISATION SPATIALE, URBANISATION ET HABITAT</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 :</b> Planifier l'utilisation du territoire et revitaliser les espaces de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'outils de planification élaborés, actualisés et mis en œuvre ;</li> <li>Nombre de personnes ayant accès à un logement décent ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PLU élaboré ;</li> <li>Plan de Zonage élaboré ;</li> <li>POS élaboré ;</li> <li>Pourcentage d'exécution des travaux de construction de logements sociaux;</li> <li>Pourcentage d'exécution des travaux de réorganisation de la voie publique du centre-ville ;</li> <li>Nombre de maisons numérotées et de zones identifiées ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation des communautés sur les codes d'urbanismes réalisés ;</li> <li>Pourcentage de la population acquis au respect des normes de construction ;</li> <li>Nombre d'études de faisabilité réalisées sur les travaux de rénovation urbaine;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour faciliter la circulation des personnes et des biens ;</li> <li>Nombre d'ouvrages de traversée construits sur la Rivière Manlajan dans les localités de Védrine et Gros-Pont ;</li> </ul>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :</b> Améliorer les infrastructures et le cadre de vie de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'infrastructures de transport et de loisir mises en place au niveau de la commune ;</li> <li>Nombre de zones électrifiées et pourvues d'éclairage public ;</li> <li>Taux de couverture et d'extension des réseaux de télécommunication;</li> <li>Pourcentage de personnes utilisant les énergies renouvelables ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de protocoles d'accord signés avec le MTPTC;</li> <li>Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>Nombre de ml de canaux et de ravines curés;</li> <li>Nombre de km de circuits touristiques construits en adoquin avec des tronçons en asphalte menant aux sites et lieux historiques ;</li> <li>Nombre de routes secondaires construites ;</li> <li>Pourcentage de travaux de réhabilitation des ponts Djo-Louis, mangue zombie, Djenga, Saïd et Guildive réalisé ;</li> <li>Pourcentage de réalisation de travaux de construction de la gare routière au niveau de la zone Arsenal ;</li> <li>Nombre de panneaux de circulation verticale et horizontale installés au niveau de la RN6;</li> <li>Nombre de lampes et de lampadaires installés dans les sections communales;</li> <li>Pourcentage d'exécution des travaux</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'aménagement d'une aire de stationnement à l'angle de la rue Saint-Fleur pour les camionnettes et les moto-Tricycles;</li> <li>• Nombre de hangars construits pour le stationnement de taxi-motos dans les Carrefours Tales et Bérard ;</li> <li>• Nombre de bus scolaires fonctionnels mis à disposition des élèves et étudiants ;</li> <li>• Niveau d'extension des réseaux électriques dans les sections communales ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de réhabilitation de la centrale hydro-électrique de la commune ;</li> <li>• Niveau de réalisation des travaux de construction des 3 micro-centres de production d'électricité à base d'énergie solaire dans les sections communales ;</li> <li>• Nombre de séances de sensibilisation réalisées sur les énergies renouvelables et alternatives ;</li> <li>• Nombre de ménages subventionnés pour l'utilisation des équipements utilisant le GPL ;</li> <li>• Nombre de centres communautaires de recharge d'appareils électroniques installés à Pénifort, Jn-Michel, Sonson et Choiseul ;</li> </ul>
<b>INDICATEURS LIÉS À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ</b>		
<b>ENVIRONNEMENT, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉSILIENCE</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1:</b> Préserver l'écosystème et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'hectares de terres boisées et protégées ;</li> <li>• Nombre d'habitations et de quartiers protégés contre les inondations ;</li> <li>• Niveau de contrôle sur les espaces protégés du Parc National Historique ;</li> <li>• Taux de couverture en infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Schéma d'assainissement élaboré;</li> <li>• Plan de collecte et d'évacuation des déchets élaboré;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation de la population réalisées par année sur la nécessité de protéger les espaces publics et l'importance de la protection de l'environnement;</li> <li>• Nombre de séances de sensibilisation organisées sur la protection de la biodiversité, la préservation des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques ;</li> <li>• Nombre de campagnes de reboisement réalisés ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires et de surfaces boisées et protégées nouvellement délimitées dans les sections communales;</li> <li>• Nombre d'arrêtés et de textes législatifs adoptés sur la protection des aires autour du Parc National Historique;</li> <li>• Nombre de forêts énergétiques mises en place dans les zones Dignitaire-Lasalle, Pénifort-Narcisse, Coronel, Cerca, Dubreuil, Haut Palais, Sonson, Choiseul, Lambert, Lecuiyer ;</li> <li>• Nombre de Km de bassins versants reboisés et protégés;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de reprofilage du lit de la rivière Sable ;</li> <li>• Nombre de mètres linéaires de canaux curés et drainés ;</li> <li>• Nombre de parcs naturels mise en place dans les sections communales;</li> <li>• Nombre de comités et d'organisations œuvrant dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement renforcés dans les sections communales et au centre-ville;</li> <li>• Nombre d'agents forestiers affectés aux aires protégées du Parc national Historique;</li> <li>• Effectif du personnel du service de voirie formé;</li> <li>• Niveau de formation du personnel du service de Voirie ;</li> <li>• Pourcentage de réalisation des travaux de construction du parc d'équipements communal à Bossard avec acquisition de Tracteurs, Camions, Canters, Backhoe loaders, Graders, Rouleaux Compacter, camion à bennes compressifs, brouettes, motocyclettes et pelles;</li> <li>• Fréquence des travaux de maintenance et d'assainissement des rues et des espaces publics;</li> <li>• Nombre de poubelles installées au niveau des places publiques;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2:</b> Protéger l'habitat, lutter contre les changements climatiques et les contraintes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comités de protection civile fonctionnels ;</li> <li>• Niveau de résilience de la communauté ;</li> <li>• Pourcentage de la population sensibilisée au changement climatique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Plan de prévention de risques et de désastres (PPRD) des zones vulnérables élaboré ;</li> <li>• Charte d'engagement des acteurs locaux pour l'atteinte des principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) élaborée ;</li> <li>• Nombre de panneaux d'identification des risques installés au niveau du centre-ville et dans des points stratégiques des sections communales ;</li> <li>• Niveau d'appui au CCPC et au CLPC en matériels et en équipements ;</li> <li>• Nombre de séances de formation réalisées au profit de jeunes professionnels sur les techniques de construction parasismique et anticyclonique ;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation organisées sur les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées chaque année sur les phénomènes naturels ;</li> <li>• Nombre d'écoles à vocation d'abri provisoire identifiées et mises en place ;</li> <li>• Nombre de comités de protection civile renforcés dans les sections communales et le centre-ville ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction et niveau d'équipements d'une caserne des sapeurs-pompiers ;</li> <li>• Niveau de protection des zones à risques contre les constructions anarchiques au niveau de Choiseuil, Dignitaire 1, Dignitaire 2 et Arsenal ;</li> </ul>
<b>INDICATEURS LIÉS À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>		
<b>INDUSTRIES, ÉQUIPEMENTS ET COLLECTIFS MARCHANDS</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1</b> Développer une économie diversifiée et dynamique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de rendement et de rentabilité des activités primaires ;</li> <li>• Niveau de productivité des exploitants agricoles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre d'ha de terres et de surfaces cultivables irriguées ;</li> <li>• Nombre de centres de conservation et de stockage des produits agricoles installés ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de disponibilité de la main-d'œuvre ;</li> <li>• Niveau de modernisation des pratiques d'exploitation de carrières ;</li> <li>• Niveau de profits réalisés dans l'exploitation des carrières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume d'intrants agricoles subventionnés pour les agriculteurs ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs renforcés en semences et en produits phytosanitaires ;</li> <li>• Nombre de fermes agricoles développées et exploitées;</li> <li>• Nombre de séances de formation organisées sur les techniques et les structures de conservation de sol;</li> <li>• Nombre de séances de formation réalisées annuellement sur les pratiques modernes de l'élevage ;</li> <li>• Niveau d'appui financier à la FAGCOBAD pour la production du maïs à grande échelle ;</li> <li>• Niveau d'appui financier à la SOCAT pour la production du cacao à grande échelle ;</li> <li>• Volume de crédits octroyés aux agriculteurs et éleveurs ;</li> <li>• Pourcentage de réalisation des travaux d'aménagement des espaces de pâture et de conserve de fourrages ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction et niveau d'équipement du BAC à Dubré;</li> <li>• Nombre de volailles distribués aux éleveurs ;</li> <li>• Niveau d'augmentation de l'effectif des cheptels de caprin, bovin, équin, ovin, porcin et ruches augmenté;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction des aires d'abattage dans chaque section communale ;</li> <li>• Pourcentage de réalisation des travaux de construction d'un abattoir moderne avec entrepôt frigorifique à Baquini;</li> <li>• Pourcentage d'exécution de travaux de construction de la station de Monte et de croisement génétique au niveau de chaque section communale ;</li> <li>• Nombre de campagnes de vaccination annuelles et de soins animaliers réalisées ;</li> <li>• Niveau de formation des vétérinaires ;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation aux exploitants de carrière sur les mesures sécuritaires à adopter sur les sites ;</li> <li>• Nombre de matériels et outils modernes octroyés aux petits exploitants des carrières ;</li> <li>• Nombre d'inspecteurs du BME affectés dans la commune ;</li> <li>• Niveau de contribution des taxes sur les exploitations de Carrefour Laguerre aux recettes de la commune ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2</b> Développer de nouveaux pôles économiques et exploiter les avantages comparatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de circuits touristiques développés et aménagés ;</li> <li>• Nombre de Touristes nationaux et internationaux visitant la PNH-CSSR ;</li> <li>• Nombre de visiteurs fréquentant les grottes et les sites naturels de la commune ;</li> <li>• Nombre de sites touristiques exploités, protégés et visités ;</li> <li>• Niveau de revenus des artisans ;</li> <li>• Niveau du pouvoir d'achat de matières premières des artisans ;</li> <li>• Niveau de modernisation dans la fabrication des œuvres artisanales ;</li> <li>• Nombre d'œuvres d'arts et littéraires sauvagardés ;</li> <li>• Nombre d'équipements disponibles pour la promotion de l'art et de la littérature ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre d'accords de partenariat conclus avec le secteur privé des affaires et l'ISPAN ;</li> <li>• Nombre d'activités de « lobbying » réalisées autour des potentialités touristiques de la commune ;</li> <li>• Nombre de rencontres de promotion du tourisme local organisées ;</li> <li>• Inventaire et niveau d'appui aux entreprises touristiques de la commune (hébergement, restauration, transport, artisanat et loisirs) ;</li> <li>• Nombre de formations de cycles courts en tourisme et hôtellerie organisées ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de réaménagement du marché touristique avec showroom et atelier de production d'œuvres artistiques ;</li> <li>• Nombre d'activités culturelles de développement de l'écotourisme, de l'ethnotourisme et du tourisme d'aventure réalisés ;</li> <li>• Nombre d'activités de promotion réalisées à travers le site web ;</li> <li>• Nombre de circuits et d'itinéraires créés avec labels d'orientation, espace de relaxation, activités culturelles et visites guidées ;</li> <li>• Nombre de sites de loisirs et d'attractions aménagés ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux du site de camping naturiste dans la localité de Ka Milot tout près de la chute Ya Kenbe et Bassin Caïman ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes formés en Tourisme, hôtellerie et restauration ;</li> <li>• Niveau d'exécution des travaux de construction des télécabines menant à la Citadelle avec dispositifs de sécurité</li> <li>• Nombre de croquis, de maquettes, de gravures, de photos, de dessins numériques et d'axonométries des principaux sites et patrimoines vendus ;</li> <li>• Niveau d'appui à la construction du centre équestre à haut-palais ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de restauration du Palais Sans-Souci ;</li> <li>• Pourcentage de réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Palais en espace de vente et d'exposition par la mise en place de boutiques artisanales, de bars, de restaurants, de salle de cinéma, de jeux de vidéo, de kiosques, de salle de théâtre et salle de concert ;</li> <li>• Niveau d'approvisionnement du Parc National Historique en éclairage pour le développement d'un pôle de tourisme nocturne ;</li> <li>• Nombre d'activités d'excursions semestrielles réalisées à la cascade Menard, à Morne Brûlement et à Morne Brostage ;</li> <li>• Nombre d'associations d'artisans créées et enregistrées ;</li> <li>• Niveau de formation et de modernisation des outils de fabrication ;</li> <li>• Niveau de perfectionnement des œuvres artistiques ;</li> <li>• Nombre d'œuvres artisanales diversifiées produites par les artisans ;</li> <li>• Nombre de professionnels encadrés et d'artisans renforcés en capacité ;</li> <li>• Nombre d'activités de présentation et de vente en ligne réalisées ;</li> <li>• Nombre d'activités de promotion de la culture locale réalisées ;</li> <li>• Niveau de formation des artisans en marketing;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du centre de récupération et de transformation des matières plastiques en objets d'art à Védrine ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de foires artisanales organisées ;</li> <li>• Nombre d'espaces d'exposition enregistrés ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du complexe de bibliothèque, médiathèque et de congrès au niveau de Bérard ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du conservatoire au niveau du centre-ville ;</li> <li>• Nombre de vernissage, de forums artistiques et de galeries d'exposition d'art virtuels réalisés ;</li> <li>• Nombre de concours d'écriture de poésie, de romans, de pitchs et de textes organisés ;</li> <li>• Nombre d'exposition d'œuvres artistiques traditionnelles, de vidéos de présentation des jeunes artistes et de designers organisés ;</li> </ul>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3</b> Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles entreprises créées ;</li> <li>• Nombre de nouveaux emplois créés ;</li> <li>• Flux de circulation des capitaux ;</li> <li>• Niveau de formation des commerçantes ;</li> <li>• Nombre de nouveaux investisseurs enregistrés dans la commune ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de réaménagement du marché de Baquini ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de reconstruction du marché de Dignitaire 3 ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du marché public moderne au niveau de la 2<sup>ème</sup> section ;</li> <li>• Nombre de bureaux de transfert, de bureau de change et de micro-crédits installés ;</li> <li>• Nombre de campagnes et d'activités de lobby et de publicité organisés à travers le site web de la mairie, les médias, les documents imprimés, les événements publics et les forums pour attirer des investisseurs dans la commune ;</li> <li>• Nombre de regroupement de commerçants formés dans les sections communales ;</li> <li>• Niveau d'appui aux guildives pour l'acquisition de matériels modernes, d'outils technologiques et équipements de haute qualité ;</li> <li>• Niveau de formation des entrepreneurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires rentables et de gestion des PME/ PMI ;</li> <li>• Nombre d'initiatives et de lobbies entrepris ;</li> <li>• Nombre de mesures fiscales incitatives prises ;</li> <li>• Nombre de partenariats public-privé conclus ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises enregistrées ;</li> <li>• Niveau d'appui aux usines de transformation du manioc en cassave pour la standardisation de leur produit ;</li> <li>• Niveau d'accompagnement de la Mairie pour la mise en place d'un système d'assurance sur les investissements des entrepreneurs ;</li> <li>• Nombre d'entreprises légalisées, enregistrées et enrôlées;</li> <li>• Nombre de séances de formation pour les associations de marchandes organisées ;</li> </ul>
<b>INDICATEURS LIÉS À L'AUGMENTATION ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSEURITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>		
<b>DÉVELOPPEMENT HUMAIN</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1:</b> Améliorer le bien-être physique et social de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de scolarisation ;</li> <li>• Taux de réussite des établissements scolaires publics aux examens officiels ;</li> <li>• Taux d'accessibilité des élèves aux écoles publiques ;</li> <li>• Niveau de professionnalisation de la main d'œuvre locale;</li> <li>• Taux de couverture et niveau d'accessibilité aux soins de santé de base et spécialisés;</li> <li>• Niveau d'adéquation et de rationalisation de la carte sanitaire par rapport aux besoins ;</li> <li>• Pourcentage de la population en situation de sécurité alimentaire ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre de séances de travail et d'activités organisées par la commission d'éducation du CDC ;</li> <li>• Nombre de centres d'alphabétisation et d'éducation populaire créés dans les sections communales ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction des 2 écoles communales à Pitimi et Narcisse ;</li> <li>• Nombre de bus scolaires de transport d'élèves mis en place ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de réhabilitation des 16 bâtiments scolaires publics ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de reconstruction de l'Ecole Nationale Appliquée du Centre-ville ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction de 3 lycées dans les zones de Lambert, Lagossette et Carrefour-des-Pères ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'une école communautaire à Baquin, Bérard et Carrefour-des-Pères ;</li> <li>• Nombre de bibliothèques, de laboratoires <b>informatique</b>, de réfectoire, de blocs sanitaires et de salle d'infirmérie installés dans les écoles publiques ;</li> <li>• Niveau d'accompagnement aux femmes pour l'apprentissage de métiers manuels et le pilotage d'engins lourds ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du centre polyvalent d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à vocation d'abri provisoire à Galiphète ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'élèves subventionnés et appuyés ;</li> <li>• Pourcentage de la population alphabétisée ;</li> <li>• Nombre de professionnels formés ;</li> <li>• Nombre de centres de formation professionnelle fonctionnels ;</li> <li>• Niveau de disponibilité des matériels didactiques ;</li> <li>• Nombre de nouvelles infrastructures scolaires construites et/ou réaménagées ;</li> <li>• Nombre de nouvelles salles de classes construites ;</li> <li>• Nombre d'infrastructures sanitaires construites ou réhabilitées ;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation et d'information pour une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire haïtienne réalisées ;</li> <li>• Nombre de séances de formation aux praticiens traditionnels réalisés ;</li> <li>• Nombre de ménages accompagnés et supportés en nutrition ;</li> <li>• Nombre de visites de pharmacies et de centres de vente de produits alimentaires effectuées ;</li> <li>• Nombre de postes de lavage des mains mis en place ;</li> </ul>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2</b> Améliorer les conditions de vie de la population et contribuer à l'épanouissement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'accessibilité à l'eau potable de qualité ;</li> <li>• Taux d'accès de la population aux infrastructures sportives et culturelles;</li> <li>• Pourcentage de jeunes adonnés aux activités sportives et culturelles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre de systèmes d'adduction construits, réhabilités et agrandis ;</li> <li>• Nombre de forages réalisés et fonctionnels ;</li> <li>• Nombre de puits avec équipement de systèmes hybrides de pompage mécanique et à énergie solaire perforés;</li> <li>• Nombre de pompes à bras et kiosques d'eau défectueux réparés dans les sections communales;</li> <li>• Nombre de Comités de points d'eau renforcés et fonctionnels ;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur la protection des ressources hydriques ;</li> <li>• Niveau de structuration et d'entretien des équipements collectifs de loisirs ;</li> <li>• Nombre d'infrastructures sportives construites et équipées ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction des deux places publiques dans les sections communales ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle ;</li> <li>• Nombre d'événements sportifs et socio-culturels encadrés et réalisés par année ;</li> <li>• Nombre d'équipes de sports accompagnés ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
<b>INDICATEURS LIÉS AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE</b>		
<b>GOUVERNANCE, PARTENARIAT ET COOPÉRATION</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2.2:</b> Renforcer les performances de l'administration publique locale et déconcentrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de pratique et d'application du cadre de gouvernance tripartite;</li> <li>• Niveau de formation et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre de services de la Mairie renforcés ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du complexe administratif logeant tous les bureaux des services déconcentrés au niveau du centre-ville ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du complexe administratif logeant les annexes du bureau de tous les services déconcentrés, BCASEC, BASEC, et du BOPC dans chaque section communale;</li> <li>• Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des responsables des différents services de la Mairie ;</li> <li>• Nombre de structures administratives renforcées ;</li> <li>• Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des élus locaux sur la bonne gouvernance ;</li> <li>• Nombre d'assemblées sur la reddition de compte réalisées par année ;</li> <li>• Niveau d'application du document de politique publique sur la consultation et la participation citoyenne;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'efficacité du service de fiscalité ;</li> <li>• Niveau de performance fiscale enregistrée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'application des règlements intérieurs par les membres et les instances du CDC ;</li> <li>• Niveau de formation des membres du CDC ;</li> <li>• Nombre de séances de consultation réalisées auprès des structures organisées de la société civile;</li> <li>• Nombre de séances de sensibilisation réalisées auprès des citoyen-ne-s sur les redevances fiscales ;</li> <li>• Nombre de campagnes de mobilisation fiscale réalisées;</li> <li>• Nombre d'immeubles ou de propriétés bâties enregistrés dans le rôle numérique;</li> <li>• Nombre de contribuables enrôlés ;</li> <li>• Nombre de nouveaux champs d'impôts exploités ;</li> <li>• Niveau d'équipement des services de comptabilité;</li> <li>• Nombre de patentees enregistrées pour les places de marchés ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'équipements du service de fiscalité ;</li> <li>• Nombre de séances de formation des cadres du service de fiscalité ;</li> <li>• Niveau de collaboration entre le service fiscal de la mairie et la DGI ;</li> <li>• Niveau de mobilité des agents fiscaux ;</li> <li>• Niveau d'évolution annuelle des recettes collectées ;</li> <li>• Nombre d'agents fiscaux recrutés et formés ;</li> </ul>
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2:</b> Renforcer les relations de coopération et la participation des organisations et organismes dans le développement économique, politique et social de la commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'expériences techniques et administratives partagées ;</li> <li>• Niveau de participation des OCB à la vie communautaire et politique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre de projets conjoints réalisés ;</li> <li>• Nombre de rencontres organisées avec les mairies voisines (Cap-Haïtien, Limonade, Quartier-Morin, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord, Dondon, Grande-Rivière) et les communes étrangères (Pontarlier) ;</li> <li>• Nombre d'agents de développement recrutés au sein de la mairie capables de mieux comprendre les modalités des échanges, leur faisabilité ainsi que leurs retombées pour la collectivité ;</li> <li>• Nombre de tables sectorielles mises en place et fonctionnelles ;</li> <li>• Niveau de collaboration avec les CASEC, ASEC et DV ;</li> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les organismes d'aide sur leurs interventions ;</li> <li>• Nombre d'OCB accompagnées dans l'élaboration des statuts et des règlements internes ;</li> <li>• Nombre d'OCB enregistrées légalement ;</li> <li>• Nombre de membres d'OCB formés en leadership, entrepreneuriat, etc. ;</li> <li>• Nombre d'OCB nouvellement pourvues de local de fonctionnement ;</li> <li>• Existence d'une base de données sur les organisations de la société civile</li> </ul>
<b>INDICATEURS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE</b>		
<b>EQUITÉ DE GENRE ET INCLUSION SOCIALE</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1:</b> Améliorer les rapports sociaux, Protéger les minorités et promouvoir l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de participation des femmes à la vie publique ;</li> <li>• Niveau de renforcement des capacités d'actions et d'autonomisation des femmes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Pourcentage de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune ;</li> <li>• Taux de scolarisation des filles ;</li> <li>• Taux de déperdition scolaire liée aux grossesses non désirées ;</li> </ul>

Objectifs spécifiques	• Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de Parité homme/femme dans les activités économiques, sociales et politiques ;</li> <li>• Niveau de participation de toutes les couches de la population aux activités politiques, économiques et sociales ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations de femmes appuyées techniquement et financièrement ;</li> <li>• Nombre de femmes entrepreneures formées en entreprenariat et gestion de PME/PMI ;</li> <li>• Nombre d'activités de promotion de l'équité de genre réalisées ;</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les droits de la personne, de l'enfance, la domesticité, l'exploitation sexuelle des enfants et les personnes à mobilité réduite ;</li> <li>• Nombre de jeunes femmes accompagnées dans leurs études universitaires;</li> <li>• Nombre d'émissions de radios et de séances de formation à travers les écoles et les églises sur l'équité de genre et le respect des droits de la femme réalisées ;</li> <li>• Nombre de causeries éducatives sur la procréation, la santé reproductive réalisée au profit des femmes et des jeunes filles ;</li> <li>• Nombre de campagnes de promotion et de vulgarisation des droits des minorités défavorisés organisés ;</li> </ul>
<b>JUSTICE ET SÉCURITÉ</b>		
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2:</b> Préserver un climat de paix et de sérieux pour les citoyens(nes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrevenants à la loi incarcérés;</li> <li>• Pourcentage du territoire couvert par les patrouilles policières ;</li> <li>• Niveau d'accès à la justice ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de protocoles d'accord signés avec les PTF ;</li> <li>• Nombre de lettres d'intention obtenues des PTF ;</li> <li>• Nombre de séances de formation aux organisations de droits humains organisées ;</li> <li>• Nombre de rencontres organisées par le Conseil de Sécurité Communale ;</li> <li>• Pourcentage d'exécution des travaux de construction du tribunal de paix de la 3<sup>ème</sup> section carrefour-des-Pères ;</li> <li>• Nombre d'annexes de tribunal mis en place au niveau des complexes administratifs construits dans les sections communales</li> <li>• Ratio de policiers par habitant ;</li> <li>• Nombre de programmes de réinsertion sociale pour les contrevenants à la loi mis en place ;</li> <li>• Nombre de juges et d'huissiers nouvellement recrutés ;</li> <li>• Nombre d'antennes de relais installées ;</li> <li>• Niveau de formation des organisations de défense des droits humains ;</li> <li>• Niveau de satisfaction de la communauté du service judiciaire ;</li> <li>• Niveau de capacité d'intervention de la police municipale ;</li> </ul>

Source : Mairie de Milot / Tableau synoptique des programmes et actions du PCD / 2021



## ACTUALISATION DU PCD DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

Le Plan Communal de Développement est un outil de planification qui doit-être actualisé tous les trois à cinq ans. Néanmoins, il est important de réaliser une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan dans le but d'observer les progrès réalisés en matière de développement avant son actualisation. Cette évaluation annuelle aura pour finalité d'examiner et d'apprécier le travail des acteurs et de dresser un bilan qui reflète l'atteinte des objectifs et l'impact général des actions sur le milieu social, économique et politique de la commune. Elle permettra également de faire une adaptation des actions par rapport au dynamisme et changements observés. Sur la cinquième année du PCD, la municipalité procèdera à une révision complète du document, et ce, sur la base du bilan global afin d'aboutir à son actualisation.

## **ANNEXES**

## Annexe 1

### TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES (ADMINISTRATION CENTRALE, ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE)

Le tableau ci-dessous présente les actions tombant sous la responsabilité de l'administration centrale et des acteurs économiques. En effet, les actions, de couleur rose dorée, sont celles qui sont des compétences des ministères sectoriels et autres instances du pouvoir central à mettre en œuvre sur les cinq années d'opéralisation du PCD. Tandis que les autres, de couleur vert pâle, indiquent les actions qui tombent dans les champs d'intervention des acteurs du secteur privé des affaires et des organisations de la société civile.

**TABLEAU 81.- Programmes et actions du PCD de la commune de Milot 2022-2027**

Objectif général : « Créer un pôle d'attraction touristique et mettre en place des infrastructures socioéconomiques et des équipements collectifs accessibles à toute la population par la relance de l'économie locale et par le renforcement des capacités techniques et financières des services publics dans le respect de l'environnement, de l'équité de genre, de la justice sociale, de la loi et des droits des citoyen-ne-s».

Actions	Localisation			Extrants	
	C	V	Sec		
<b>PROGRAMME 1 : PLANIFICATION DE L'ORGANISATION ET DE LA RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>					
<b>SP 1.1.PLANIFICATION DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET REVITALISATION DES ESPACES DE VIE</b>					
<b>A1.1.3.</b> Mise en place d'une plateforme de gestion de logements sociaux constituée des autorités locales, l'EPPLS, l'ONL et La PNLH ;		X		<b>E1.1.3:</b> Une plateforme de gestion de logements sociaux est mise en place pour la construction de logements sociaux au niveau de la commune ;	
<b>A1.1.6</b> Construction de 10 unités de 5 000 m <sup>2</sup> de logements sociaux urbains dans différentes zones de la commune;		X		<b>E1.1.6 :</b> 10 unités de logements sociaux urbains mesurant 5 000 m <sup>2</sup> sont construites dans différentes zones de la commune;	
<b>A1.1.8</b> Réhabilitation et adaptation des édifices publics aux personnes à mobilité réduite ;	X			<b>E1.1.8:</b> Les édifices publics sont réhabilités et sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite ;	
<b>SP1.2 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DU CADRE DE VIE DE LA POPULATION</b>					
<b>A1.2.1</b> Aménagement de 2.9 km de routes en béton de carrefour Bordes à carrefour Dubré avec système de drainage et 2 ouvrages de traversée ;	X			<b>E1.2.1 :</b> 2.9 km de routes sont aménagées en béton commençant Carrefour Bordes à Carrefour Dubré avec système de drainage et 2 ouvrages de traversée ;	

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A1.2.2</b> Construction de 1.8 km de routes secondaires en béton de carrefour Tales à carrefour Diaquois ;	X			<b>E1.2.2</b> : 1.8 km de routes secondaires sont construites en béton de carrefour Tales à carrefour Diaquois;
<b>A1.2.3.</b> Construction de 5 km de route en béton donnant accès sur la route nationale #3 de carrefour-des-Pères passant par Lagossette à Lory avec système de drainage et 1 ouvrage de traversée ;	X			<b>E1.2.3</b> : 5 km du réseau routier donnant accès sur la route nationale #3 sont construits en béton avec système de drainage et 1 ouvrage de traversée de carrefour-des-Pères passant par Lagossette à Lory;
<b>A1.2.4.</b> Construction de 1.3 km de routes en adoquin de Desplantes à Descotières ;	X			<b>E1.2.4</b> : 1.3 km de routes de Desplantes à Descotières sont construites en adoquin ;
<b>A1.2.5.</b> Construction en béton de 22.1 km du réseau routier de Champion à Centre-ville avec système de drainage et 5 ouvrages de traversée;	X			<b>E1.2.5</b> : 22.1 km du réseau routier du centre-ville sont construits en béton avec système de drainage et 5 ouvrages de traversée de Champion à Centre-ville ;
<b>A1.2.6.</b> Construction de 4.7 km de route en terre battue de Carrefour des Pères passant par Distou à Rivière Hannie ;		X		<b>E1.2.6</b> : 4.7 km du tronçon Carrefour-des-Pères passant par Distou à Rivière Hannie sont construits en terre battue;
<b>A1.2.8.</b> Construction de 20 km de routes secondaires en adoquin avec des tronçons en asphalte mesurant 8 km donnant accès aux sites touristiques ;		X		<b>E1.2.8</b> : 20 km de routes secondaires sont construites en adoquin avec 8 km de tronçons en asphalte donnant accès aux sites touristiques ;
<b>A1.2.10</b> Construction de 2 ponts sur la rivière Manlajan dans les localités de Védrine et Gros-Pont ;		X		<b>E1.2.10</b> : 2 ponts sont construits sur la rivière Manlajan dont l'une dans la localité de Védrine et l'autre à Gros-Pont ;
<b>A1.2.11.</b> Réhabilitation des ponts Djo-Louis, mangue zombie, Djenga, pont Saïd et pont Guildive ;		X		<b>E1.2.11</b> : Les Ponts de la 1 <sup>ère</sup> section sont réhabilitées tels que Pont Djo-Louis, mangue zombie, Djenga, pont Saïd et pont Guildive ;
<b>A1.2.13.</b> Réalisation des travaux d'entretien 2 fois par année sur le réseau de circulation de la route nationale ;	X			<b>E1.2.13</b> : Des travaux d'entretien sont réalisées 2 fois par année sur le réseau routier de la route nationale # 3 ;
<b>A1.2.15.</b> Construction d'une gare routière dans la zone Arsenal ;			X	<b>E1.2.15</b> : Une gare routière est construite dans la zone Arsenal ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A1.2.18.</b> Construction d'un parc communal d'équipements de 5000 m2 à Bossard sur la route nationale #6 et acquisition de 1 Tracteur, 2 Camions, 4 Canters, 2 Backoe loaders, 2 Graders, 2 Rouleaux Compacter, 5 Motocyclettes pour l'entretien et la réhabilitation des routes;		X		<b>E1.2.18:</b> Un parc d'équipements communal de 5 000 m <sup>2</sup> est construit à Bossard avec l'acquisition des matériels pour l'entretien régulier et la réhabilitation des routes dont 1 Tracteur, 2 Camions, 4 Canters, 2 Backoe loaders, 2 Graders, 2 Rouleaux Compacter, 5 Motocyclettes;
<b>A1.2.22.</b> Extension du réseau d'alimentation en énergie électrique sur 10 km dans les sections communales;		X		<b>E1.2.22 :</b> Le système d'alimentation de la centrale hydro-électrique est étendu sur 10 Km dans les sections communales ;
<b>A1.2.23.</b> Construction de 3 micro-centres de production avec 10 km de lignes de conduction produisant 2 MW d'électricité à base d'énergie solaire dans les sections communales;		X		<b>E1.2.23 :</b> 3 micro-centres à base d'énergie solaire de 2 MW de production d'électricité avec 10 km de lignes de conduction sont construits dans les 3 sections communales ;
<b>A1.2.25.</b> Subvention de matériels et équipements domestiques au GPL (gaz propane liquéfiée) pour 10 000 ménages en situation de vulnérabilité;	X			<b>E1.2.25 :</b> 10 000 ménages sont subventionnés pour l'acquisition de matériels et équipements domestiques au GPL (gaz propane liquéfiée) ;
<b>A1.2.26.</b> Formation et sensibilisation de la population sur l'utilisation des équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL) ;	X			<b>E1.2.26 :</b> La population est formée et sensibilisée sur l'utilisation des équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL) ;
<b>A1.2.27.</b> Sensibilisation de la communauté sur l'importance de l'utilisation des énergies alternatives au charbon de bois ;	X			<b>E1.2.27:</b> La communauté est sensibilisée sur l'importance d'utiliser d'autres sources d'énergies alternatives ;
<b>A1.2.28.</b> Construction d'une pompe à essence à Brossard ;		X		<b>E1.2.28 :</b> Une pompe à essence est construite à Brossard ;
<b>A1.2.29.</b> Mise en place de stations de vente de gaz propane liquéfié à carrefour des Pères, Dubré et Polygone ;		X		<b>E1.2.29 :</b> Des stations de vente de gaz propane liquéfié sont mises en place à Carrefour-des-Pères et à Polygone ;
<b>A1.2.34</b> Appui aux 2 radios communautaires en matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement ;	X			<b>E1.2.34:</b> Un appui est donné aux 2 radios communautaires renforcées en matériels et équipements;
<b>A1.2.35</b> Subvention pour la formation de 10 jeunes en journalisme au centre professionnel de Béthel;		X		<b>E1.2.35 :</b> La formation de 10 jeunes est subventionnée en journalisme au centre professionnel de Béthel ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A1.2.36</b> Recrutement et encadrement de 10 jeunes pour l'installation d'une presse écrite;		X		<b>E1.2.36:</b> 10 jeunes sont recrutés et formés pour l'installation d'une presse écrite dans la commune ;
<b>A1.2.37</b> Installation d'une chaîne de télévision au niveau de la radio Caïmite ;		X		<b>E1.2.37:</b> Une chaîne de télévision est installée au niveau de radio Caïmite ;
<b>A1.2.38</b> Mise en place d'entreprises de vente d'appareils NTIC et de matériels électroniques ;	X			<b>E1.2.38 :</b> Des entreprises de vente d'appareils NTIC et de matériels électronique sont installées;
<b>A1.2.39</b> Ouverture d'une filière de formation technique en science informatique et en dépannage au niveau du centre professionnel du Centre-ville ;		X		<b>E1.2.39 :</b> Une école de formation technique en science informatique et en dépannage est ouverte aux jeunes de la commune ;
<b>PROGRAMME 2 : PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ</b>				
<b>SP2.1 PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ</b>				
<b>A2.1.2</b> Développement de l'agroforesterie et reboisement de 10 ha de terres en espèces forestières et fruitières dans les zones de Lasalle, Pénifort, Coronel, Cerca, Dubreuil, Haut Palais, Sonson, Choiseul, Lambert, Lecuiyer ;	X			<b>E2.1.2</b> : Un programme de reboisement pour 10 ha de terres en espèces forestières et fruitières est développé dans les zones de Lasalle, Pénifort, Coronel, Cerca, Dubreuil, Haut Palais, Sonson, Choiseul, Lambert, Lecuiyer ;
<b>A2.1.3</b> Construction de 1000 mètres linéaires de canaux d'extension du système de drainage des eaux usées et pluviales et de protection des zones inondables dans la rue républicaine, Arsenal, Lasalle et Lagossette;	X			<b>E2.1.3</b> 1000 mètres linéaires de canaux d'extension du système de drainage des eaux usées et pluviales et de protection des zones inondables sont construits dans la rue républicaine, Arsenal, Lasalle et Lagossette;
<b>A2.1.4</b> Mise en place de forêts énergétiques dans les zones Dignitaire-Lasalle, Pénifort-Narcisse, Coronel, Cerca, Dubreuil, Haut Palais, Sonson, Choiseul, Lambert, Lecuiyer ;	X			<b>E2.1.4</b> : Des forêts énergétiques sont mises en place dans les zones Dignitaire-Lasalle, Pénifort-Narcisse, Coronel, Cerca, Dubreuil, Haut Palais, Sonson, Choiseul, Lambert, Lecuiyer ;
<b>A2.1.5</b> Protection, reboisement de 500 km² de bassins versants alimentant la nappe phréatique ;	X			<b>E2.1.5</b> : 500 Km² de bassins versants sont protégées et reboisées pour alimenter la nappe phréatique;
<b>A2.1.8.</b> Réalisation des travaux de curage des ravines et de reprofilage de 30 mètres linéaires du lit de la rivière Sable ;		X		<b>E2.1.8:</b> Des travaux de dragage de curage des ravines et de reprofilage des lits de la rivière Sable sont réalisés ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A2.1.9</b> Reprofilage de la ravine du centre-ville et protection des berges sur une longueur d'environ de 3 km;		X		<b>E2.1.9</b> : La ravine du centre-ville est reprofilée et les berges sont protégées sur une distance de 3 km ;
<b>A2.1.10.</b> Mise en place de 3 parcs naturels de 20 hectares dans les sections communales ;			X	<b>E2.1.10</b> : 3 parcs naturels de 20 hectares sont mises en place dans les sections communales ;
<b>A2.1.11.</b> Inventaire des zones érodées et mises en place des structures antiérosives biomécaniques de conservation de sol au niveau de 10 000 hectares de terres cultivables des sous bassins versants ;	X			<b>E2.1.11</b> : Des structures antiérosives biomécaniques de conservation de sol sont mises en place au niveau de 10 000 hectares de terre cultivables des sous bassins versants;
<b>A2.1.12</b> Recrutement et formation de 5 agents forestiers affectés aux aires protégées du Parc national Historique ;	X			<b>E2.1.12</b> : 5 agents forestiers formés sont affectés dans les aires protégées du Parc national Historique;
<b>A2.1.13</b> Formation et sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement et la gestion du cadre de vie par des émissions de radios, conférences et campagnes de sensibilisation ;	X			<b>E2.1.13</b> : La population est sensibilisée et informée sur la protection de l'environnement et la gestion de leur cadre de vie par des émissions de radios, conférences et campagnes de sensibilisation ;
<b>A2.1.15</b> Organisation de 2 séances de formation par an pour le renforcement des capacités du personnel du service de voirie ;	X			<b>E2.1.15</b> : 2 séances de formation par an sont organisées pour le renforcement des capacités du personnel du service de voirie ;
<b>A2.1.17</b> Renforcement des capacités opérationnelles du service de voirie par l'acquisition de 500 pelles, 500 Brouettes, 300 bottes, 600 gants, 300 casques, 100 masques, 10 tricycles, 1 camion à bennes compressifs et 1 tracteur ;	X			<b>E2.1.17</b> : Les capacités opérationnelles du service de voirie sont renforcées par l'acquisition de 500 pelles, 500 Brouettes, 300 bottes, 600 gants, 300 casques, 100 masques, 10 tricycles, 1 camion à bennes compressifs et 1 tracteur ;
<b>SP2.2 PROTECTION DE L'HABITAT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES</b>				
<b>A2.2.2.</b> Elaboration et application d'un plan de prévention de risques et de désastres (PPRD) pour les zones vulnérables ;	X			<b>E2.2.2</b> : Un plan de prévention de risques et de désastres (PPRD) est élaboré et appliqué ;
<b>A2.2.3.</b> Installation des panneaux d'identification des risques au niveau du centre-ville et dans des points stratégiques des sections communales ;	X			<b>E2.2.3</b> : Des panneaux d'identification de risques sont installés au niveau du centre-ville et dans des points stratégiques des sections communales ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A2.1.11.</b> Appui du CCPC et du CLPC en matériels et en équipements afin de renforcer leur capacité d'interventions lors des moments de crise ;	X			<b>E2.1.11 :</b> Un appui est donné au CCPC et au CLPC en matériels et en équipements afin de renforcer leur capacité d'interventions lors des moments de crise ;
<b>A2.1.12.</b> Construction d'une caserne de pompiers au niveau du centre-ville ;		X		<b>E2.2.12 :</b> Une caserne de pompier est construite au niveau du centre-ville ;
<b>A2.1.13</b> Organisation de 2 séances de formation semestrielles pour le personnel du service d'urbanisme de la mairie ;	X			<b>E2.2.13 :</b> 2 séances de formation semestrielles pour le personnel du service d'urbanisme de la mairie sont organisées.
<b>A2.1.14</b> Organisation de 2 séances de formation chaque 6 mois au profit de 100 jeunes professionnels en construction sur les techniques de construction parasismique et anticyclonique ;	X			<b>E4.2.3 :</b> Des séances de formation sur les techniques de construction parasismique et anticyclonique sont organisées au profit des jeunes professionnels chaque 6 mois ;
<b>PROGRAMME 3 : RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>				
<b>SP3.1 DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE</b>				
<b>A3.1.1</b> Réhabilitation et extension du réseau d'irrigation de Dubré et Coronel ;		X		<b>E3.1.1 :</b> Le réseau d'irrigation de Dubré et Coronel est réhabilité ;
<b>A3.1.2</b> Construction d'un système d'irrigation sur la rivière du haut du cap pour arroser la 3 <sup>ème</sup> section Génipailler en passant par Lagossette, Carrefour Zoranj et Lory ;		X		<b>E3.1.2 :</b> Un système d'irrigation est construit sur la rivière haut du cap pour arroser la 3 <sup>ème</sup> section Génipailler en passant par Lagossette, Carrefour Zoranj et Lory ;
<b>A3.1.3.</b> Installation des pompes hydrauliques en amont du système d'irrigation de Dubré pour arroser les plantations de Carrefour Laguerre, La Suisse et Anba lanmè ;		X		<b>E3.1.3 :</b> Des pompes hydrauliques sont installées en amont du système d'irrigation de Dubré pour arroser les plantations de Carrefour Laguerre, La Suisse et Anba lanmè ;
<b>A3.1.4</b> Forage de 7 puits dotés de système de pompage à énergie solaire dans les zones carrefour Laguerre, Lagossette, Bordes, Coronel, Pénifort, Védrine, Petit-Mil ;		X		<b>E3.1.4 :</b> 7 puits dotés de système de pompage à énergie solaire sont perforés dans les zones carrefour Laguerre, Lagossette, Bordes, Coronel, Pénifort, Védrine, Petit-Mil ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.1.5.</b> Installation des systèmes d'irrigation par pompage dans les zones de piémont et en plaines à Brossard, Bordes, Lambert, Logadjè, Bera, cerca ;		X		<b>E3.1.5 :</b> Des systèmes d'irrigation par pompage sont installés dans les zones de piémont et en plaines particulièrement à Brossard, Bordes, Lambert, Logadjè, Bera, cerca ;
<b>A3.1.6.</b> Mise en place de 3 centres de conservation et de stockage des produits agricoles ;		X		<b>E3.1.6 :</b> 3 centres de conservation et de stockage pour les intrants et les produits agricoles sont mis en place ;
<b>A3.1.7.</b> Mise en place de micro-centres de conditionnement agricoles à Dubré, Coronel, Narcisse, Lory ;		X		<b>E3.1.7 :</b> Des micro-centres de conditionnement agricoles sont installés à Dubré, Coronel, Narcisse, Lory ;
<b>A3.1.8</b> Subvention d'intrants agricoles (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.) au profit de 6 associations d'agriculteurs ;		X		<b>E3.1.8 :</b> Des intrants agricoles (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.) sont subventionnés à 6 associations d'agriculteurs;
<b>A3.1.9</b> Appui de 10 pépiniéristes et installation de 6 pépinières à bordes, Narcisse, Thibeau, Cerca, Porte20 et Haut-Palais capables de produire 50 000 plantules et plantes antiérosives chaque mois ;		X		<b>E3.1.9 :</b> Un appui est donné à 10 pépiniéristes et 6 pépinières sont installées à bordes, Narcisse, Thibeau, Cerca, Porte20 et Haut-Palais capables de produire 50 000 plantules et plantes antiérosives chaque mois;
<b>A3.1.10</b> Appui technique et financier à des coopératives d'agriculteurs pour le développement de 5 fermes agricoles de 100 hectares destinés à des filières agricoles à haute rentabilité économique à Carrefour-des-Pères, Lagossette et Bodin;		X		<b>E3.1.10 :</b> Un appui technique et financier est fourni à des coopératives d'agriculteurs pour le développement de 5 fermes agricoles sur des surfaces de 100 hectares destinés à des filières agricoles à haute rentabilité économique à Carrefour-des-Pères, Lagossette et Bodin;
<b>A3.1.11.</b> Appui financier au développement de 8 filières agricoles rentables comprenant les mangues, la canne-à-sucre, le café, le cacao, le riz, la banane, le manioc et l'igname ;		X		<b>E3.1.11 :</b> Un appui financier est fourni pour le développement de 8 filières agricoles rentables comprenant les mangues, la canne-à-sucre, le café, le cacao, le riz, la banane, le manioc et l'igname;
<b>A3.1.12</b> Développement d'autres cultures résilientes adaptées aux changements des saisons ;	X			<b>E3.1.12 :</b> D'autres cultures résilientes sont développées pour s'adapter aux changements des saisons ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.1.13</b> Organisation de 2 séances de formation chaque année pour 300 agriculteurs à raison de 100 par section communale sur les techniques et les structures de conservation de sol;		X		<b>E3.1.13</b> : Deux séances de formation de 300 agriculteurs sont organisées chaque année à raison de 100 par section communale sur les techniques et les structures de conservation de sol;
<b>A3.1.14</b> Organisation d'une séance de formation annuelle pour les 8 associations d'agriculteurs sur les techniques de post-production et la commercialisation des denrées ;		X		<b>E3.1.14</b> : Une séance de formation annuelle est organisée pour 8 associations d'agriculteurs sur les techniques de post-production et la commercialisation des denrées ;
<b>A3.1.15</b> Renforcement et appui en semences et en produits phytosanitaires aux 8 associations d'agriculteurs de la commune (MPM, RPM, OFPM, OPAM, AFPM) ;		X		<b>E3.1.13</b> : La capacité de production des 8 associations d'agriculteurs de la commune est renforcée et un appui est donné en semences et en produits phytosanitaires ;
<b>A3.1.18</b> Appui financier à la FAG-COBAD pour la production et la transformation du maïs;		X		<b>E3.1.18</b> : Un appui financier est donné à la FAGCOBAD pour la production et la transformation du maïs;
<b>A3.1.19</b> Recrutement et formation de 5 personnels techniques du BAC dont 2 responsables de production, 2 vétérinaires, 1 responsable de ressources naturelles ;		X		<b>E3.1.19</b> : 5 personnels techniques du BAC dont 2 responsables de production, 2 vétérinaires, 1 responsable de ressources naturelles sont recrutés et formés ;
<b>A3.1.20</b> Renforcement des capacités d'intervention du personnel du BAC par l'acquisition de tracteurs, de motoculteurs, de laboratoires, d'ordinateurs, d'internet, de pluviomètres ;		X		<b>E3.1.20</b> : Les capacités d'intervention du personnel du BAC sont renforcées par l'acquisition de tracteurs, de motoculteurs, de laboratoires, d'ordinateurs, d'internet, de pluviomètres ;
<b>A3.1.21</b> Appui financier à la SOCAT pour la production du cacao à grande échelle et la FECCANO comme vecteur de commercialisation de cette denrée vers l'exportation ;		X		<b>E3.1.21</b> : Un appui financier est donné à la SOCAT pour la production cacaoyère à grande échelle et la FECCANO pour son exportation ;
<b>A3.1.22</b> Revitalisation des plantations de canne-à-sucre au niveau de la 1 <sup>ère</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> section;		X		<b>E3.1.22</b> : Les plantations de la canne-à-sucre de la 1 <sup>ère</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> section sont revitalisées;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.1.26</b> Programmation d'une séance de formation annuelle sur les pratiques modernes de l'élevage pour 50 éleveurs dont 25 dans la 1 <sup>ère</sup> section ; 10 dans la 2 <sup>ème</sup> section ; 15 dans la 3 <sup>ème</sup> section;		X		<b>E3.1.26</b> : La formation des 50 éleveurs est renforcée chaque année sur les pratiques modernes de l'élevage ;
<b>A3.1.27</b> Mise en place de cliniques et de pharmacies vétérinaires dans les zones Lecuiyer, Lambert, Carrefour-des-Pères destinés aux besoins animaliers ;		X		<b>E3.1.27</b> : Des pharmacies vétérinaires sont installées dans les zones Lecuiyer, Lambert, Carrefour-des-Pères destinés aux besoins animaliers
<b>A3.1.28</b> Développement et aménagement de 6 espaces de pâture et de conserve de fourrages de 5 ha à Lecuiyer, Lambert, Carrefour- des-Pères, Lagossette, Bérard, Dubré;		X		<b>E3.1.28</b> : 6 espaces de pâture et de conserve de fourrages de 5 ha sont développés et aménagés ;
<b>A3.1.30</b> Appui financier aux éleveurs pour l'augmentation de l'effectif de leur cheptel caprin, bovin, équin, ovin, porcin et ruches ;		X		<b>E3.1.30</b> : Un appui financier est donné aux éleveurs pour l'augmentation de leur cheptel caprin, bovin et porcin, ovin, équin et ruches ;
<b>A3.1.34</b> Mise en place d'un cadre de dialogue et de gestion de conflits entre agriculteurs et éleveurs ;	X			<b>E3.1.34</b> : Un cadre de dialogue et de gestion de conflits entre agriculteurs et éleveurs est mise en place dans la commune ;
<b>A3.1.35</b> Distribution de 1000 volailles à 100 ménages à raison de 2 canards, 4 poules, 2 dindes, 2 pintades, 1 oie ;	X			<b>E3.1.35</b> : 1000 volailles sont distribués à 100 ménages à raison de 2 canards, 4 poules, 2 dindes, 2 pintades, 1 oie;
<b>A3.1.36</b> Crédit de 2 étangs piscicoles au niveau de la 3 <sup>ème</sup> section ;		X		<b>E3.1.36</b> : 2 étangs piscicoles sont créés au niveau de la 3 <sup>ème</sup> section ;
<b>A3.1.37</b> Construction d'une station de Monte et de croisement génétique dans chaque section communale ;		X		<b>E3.1.37</b> : Une station de Monte et de croisement génétique est construite dans chaque section communale ;
<b>A3.1.38</b> Réalisation de 3 tests de diagnostic et de dépistage pour les animaux chaque année;	X			<b>E3.1.38</b> : 3 tests de diagnostic et de dépistage pour les animaux sont réalisés chaque année dans la commune ;
<b>A3.1.39</b> Organisation de 3 campagnes de vaccination annuelles et administration de soins aux animaux pendant les périodes épidémiques ;	X			<b>E3.1.39</b> : 3 campagnes de vaccination sont organisées chaque année et des soins sont administrés régulièrement aux animaux;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.1.40</b> Formation et recyclage de 8 vétérinaires actuellement disponibles dans la commune et 10 agents de terrain pour les programmes de sensibilisation et de formation aux éleveurs ;	X			<b>E3.1.40:</b> 8 agents vétérinaires actuellement disponibles dans la commune et 10 agents de terrain sont formés et recyclés;
<b>A3.1.41</b> Formation d'une association d'éleveurs et de vétérinaires dans chaque section communale;	X			<b>E3.1.41 :</b> Une association d'éleveurs et de vétérinaires est formée dans chacune des sections communales;
<b>A3.1.43</b> Réalisation d'études de prospection et élaboration d'une cartographie des sites miniers et de carrières ;	X			<b>E3.1.43 :</b> Des études de prospection sont réalisées et une cartographie des sites miniers et de carrières est élaborée ;
<b>A3.1.44</b> Appui en matériels, équipements et outils modernes aux exploitants de carrières ;	X			<b>E3.1.44 :</b> Un appui est donné en matériels, équipements et outils modernisés aux exploitants de carrières ;
<b>A3.1.45</b> Organisation de campagnes de sensibilisation aux exploitants au regard des mesures sécuritaires à adopter sur les sites et les impacts des exploitations sur l'environnement ;	X			<b>E3.1.45 :</b> Des campagnes de sensibilisation sont organisées pour les exploitants sur les mesures sécuritaires à adopter sur les sites et les impacts des exploitations sur l'environnement ;
<b>A3.1.46</b> Installation d'un magasin de vente de matériels, de pièces et équipements nécessaire dans l'exploitation des carrières ;	X			<b>E3.1.46 :</b> Un magasin de vente de matériels, de pièces et équipements propice à l'exploitation des carrières est installé à carrefour Laguerre;
<b>A3.1.47</b> Renforcement des compétences des autorités locales à faire appliquer les lois relatives à l'exploitation des carrières	X			<b>E3.1.47 :</b> Les compétences des autorités locales sont renforcées en matière d'exploitation des carrières
<b>SP3.2 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES ET EXPLOITATION DES AVANTAGES COMPARATIFS</b>				
<b>A3.2.1.</b> Réalisation de l'inventaire des sites et du patrimoine de la commune incluant leur géolocalisation et leur nomenclature et intégration de ces données dans un système d'informations à référence spatiale ;	X			<b>E3.2.1 :</b> L'inventaire de tous les sites et patrimoines existants au niveau de la commune est réalisé et ces données sont intégrées dans un système d'informations à référence spatiale ;
<b>A3.2.3.</b> Renforcement du personnel du bureau du tourisme par le recrutement de 3 spécialistes en marketing, 2 informaticiens et un responsable en communication;	X			<b>E3.2.3 :</b> 3 spécialistes en marketing, 2 informaticiens et un responsable en communication sont recrutés au bureau du tourisme ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.2.6.</b> Cr éation d'itinéraires de randonnées et de scénique drive dans la zone de haut-palais ;	X			<b>E3.2.6 :</b> Des activités de randonnée sont développées dans la zone haut-palais en mettant en place un réseau d'itinéraires;
<b>A3.2.8</b> Cr éation de circuits d'aventure passant par Morne Coudou vers Bassin Caïman avec labels d'orientation, espace de relaxation, activités culturelles et visites guidées;			X	<b>E3.2.8:</b> Des circuits d'aventure sont créés passant par Morne Coudou vers Bassin Caïman avec labels d'orientation, espace de relaxation, activités culturelles et visites guidées;
<b>A3.2.9</b> Identification du site naturel Bassin Cajou et mise en valeur de son potentiel par la construction d'un centre de spa;			X	<b>E3.2.9 :</b> Un centre de spa est construit au niveau du site naturel Bassin Cajou ;
<b>A3.2.10</b> Cr éation et aménagement d'un site de camping naturiste dans la localité de Ka Milot tout près de la chute Ya Kenbe et Bassin Caïman ;			X	<b>E3.2.10 :</b> Un site de camping naturiste est créé et aménagé dans la localité de Ka Milot tout près de la chute Ya Kenbe et Bassin Caïman ;
<b>A3.2.11</b> Cr éation d'activités de spéléo-tourisme dans la zone de derrière l'hôpital menant à la grotte Papapyè;		X		<b>E3.2.11 :</b> Des activités de spéléo- tourisme sont créées dans la zone de derrière l'hôpital menant à la grotte Papapyè;
<b>A3.2.12</b> Cr éation et organisation d'activités d'excursion semestrielles à la cascade Menard, à Morne Brisement et à Morne Brostage ;			X	<b>E3.2.12 :</b> Des activités d'excursion semestrielles sont organisées à la cascade Menard, à Morne Brisement et à Morne Brostage ;
<b>A3.2.13</b> Développement de circuits d'aventure guidés et de randonnées pédestres pour l'exploration de la grotte Briqui ;			X	<b>E3.2.13 :</b> Des circuits d'aventure guidés et de randonnées pédestres sont développés pour l'exploration de la grotte Briqui
<b>A3.2.14</b> Construction et mise en place de télécabines avec dispositifs de sécurité menant à la Citadelle ;		X		<b>E3.2.14 :</b> Des télécabines avec dispositifs de sécurité sont construites pour mener à la Citadelle ;
<b>A3.2.15</b> Mise en place d'une équipe de maintenance du PNH-CSSR;		X		<b>E3.2.15 :</b> Une équipe de maintenance du PNH-CSSR est mise en place;
<b>A3.2.16</b> Elaboration et mise à la disposition des touristes des croquis, des maquettes, des gravures, des photos, des dessins numériques et des axonométries des principaux sites et patrimoines de la commune ;	X			<b>E3.2.16 :</b> Des croquis, des maquettes, des gravures, des photos, des dessins numériques, des axonométries des principaux sites et patrimoines sont élaborés et disponibles pour les touristes ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.2.18</b> Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de l'ensemble du patrimoine mystique de la commune ;	X			<b>E3.2.18</b> : Un plan de développement touristique pour les autres sites historiques et mystiques est élaboré ;
<b>A3.2.19</b> Approvisionnement en énergie électrique du Parc National Historique afin de développer un pôle de tourisme nocturne ;			X	<b>E3.2.19</b> : Le Parc National Historique est approvisionné en énergie électrique;
<b>A3.2.20</b> Mise en place d'un système de caméra surveillance ainsi qu'un système d'alerte dans les sites ;	X			<b>E3.2.20</b> : Un système de caméra surveillance ainsi qu'un système d'alerte est installé dans les sites
<b>A3.2.21</b> Développement des programmes d'appui à 3 services de restauration et hôtels de la commune ;		X		<b>E3.2.21</b> : Des programmes d'appui sont développés pour 3 services de restauration et hôtels de la commune ;
<b>A3.2.22</b> Construction d'un hôtel standardisé;	X			<b>E3.2.22</b> : Un hôtel standardisé est construit;
<b>A3.2.23</b> Appui au terme d'un partenariat public-privé à la construction d'un centre équestre au niveau de haut-palais;			X	<b>E6.1.23</b> : Un centre équestre est construit au niveau de haut-palais;
<b>A3.2.24</b> Restauration du Palais Sans-Souci ;		X		<b>E3.2.24</b> : Le Palais Sans-souci est restauré ;
<b>A3.2.25</b> Construction d'une réplique du palais sans-souci et reconstitution de la vie d'époque du roi Henri Christophe pour les touristes ;		X		<b>E3.2.25</b> : Une réplique du palais sans-souci est construite et la vie d'époque du roi Henri Christophe est reconstituée pour les touristes ;
<b>A3.2.26</b> Crédit d'un programme de sauvegarde pour les ressources touristiques historiques de carrefour-des-Pères;			X	<b>E3.2.26</b> : Un programme de sauvegarde pour les ressources touristiques historiques de carrefour-des-Pères est créé ;
<b>A3.2.27</b> Appui au terme d'un partenariat public privé à la construction d'un jardin botanique au niveau de la 2 <sup>ème</sup> section;			X	<b>E3.2.27</b> : Un appui est donné au terme d'un partenariat public-privé à la construction d'un jardin botanique au niveau de la 2 <sup>ème</sup> section palais;
<b>A3.2.28</b> Mise en valeur de la gastronomie populaire au niveau de tous les restaurants de la commune ;	X			<b>E3.2.28</b> : La gastronomie populaire au niveau de tous les restaurants est mise à profit des touristes;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.2.29.</b> Organisation au mois d'avril de visites des sites touristiques comme activités parascolaires de tous les établissements de la région;	X			<b>E3.2.29 :</b> Les visites des sites touristiques sont intégrées dans les activités parascolaires des tous les établissements scolaires de la région;
<b>A3.2.30</b> Aménagement de la rue du Palais en espace de vente et d'exposition par la mise en place de boutiques artisanales, de bars, de restaurants, de salle de cinéma, de jeux de vidéo, de kiosques, de salle de théâtre et salle de concert;		X		<b>E3.2.30 :</b> La rue du Palais au Parking est aménagé en espace de vente et d'exposition par la mise en place de boutiques artisanales, de bars, de restaurants, de salle de cinéma et de jeux de vidéo, de kiosques, de salle de théâtre et salle de concert;
<b>A3.2.31.</b> Appui à l'acquisition de matériels, équipements, outils technologiques modernes aux artisans ;			X	<b>E3.2.31 :</b> Un appui est donné à l'acquisition de matériels, d'équipements et d'outils technologiques modernes est aux des artisans ;
<b>A3.2.32</b> Ouverture de 2 points de vente de matières premières utilisées en artisanat au Centre-ville et dans la 3 <sup>ème</sup> section ;	X			<b>E3.2.32 :</b> 2 points de vente de matières premières utilisées en artisanat sont ouverts au Centre-ville et dans la 3 <sup>ème</sup> section ;
<b>E3.2.36</b> Crédit d'une entreprise artisanale anonyme structurée ;	X			<b>E3.2.36 :</b> Une entreprise artisanale anonyme structurée est créée;
<b>E3.2.37</b> Renforcement de la SOCOP pour la commercialisation de briques et de cruches au niveau national;			X	<b>E3.2.37 :</b> SOCOP est renforcée pour la commercialisation de briques et de cruches au niveau national
<b>E3.2.38</b> Construction d'une école professionnelle en Art plastique et en maîtrise de la terre cuite à Lory ;			X	<b>E3.2.38:</b> Une école professionnelle en Art plastique et en maîtrise de la terre cuite est construite à Lory ;
<b>E3.2.39</b> Organisation d'activités et d'un espace d'exposition d'œuvres d'art au niveau de la paroisse St-Yves chaque vacance d'été ;			X	<b>E3.2.39 :</b> Des activités et un espace d'exposition d'œuvres d'art sont organisés au niveau de la paroisse St-Yves chaque vacance d'été
<b>E3.2.40</b> Organisation d'activités de présentation et de vente en ligne dans les ateliers-boutiques de couture, de broderies et d'ébénisterie;	X			<b>E3.2.40 :</b> Des activités de présentation et de vente en ligne sont organisées dans les ateliers-boutiques de couture, de broderies et d'ébénisterie;
<b>E3.2.41</b> Crédit d'un site web destiné à l'organisation de salon virtuel d'exposition de métiers d'art et de création ;	X			<b>E3.2.41 :</b> Un site web est créé pour l'organisation de salon virtuel d'exposition de métiers d'art et de création

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
E3.2.46 Structuration et dynamisation de l'Association AAM pour la fabrication à grande échelle de statuettes, de meubles en miniature, de masques, de sculptures et de poteries ;	X			E3.2.46: L'Association AAM est structurée et dynamisée pour la fabrication à grande échelle de statuettes, de meubles en miniature, de masques, de sculptures et de poteries ;
E3.2.47 Formation de 20 artisans en marketing dont 15 vendeurs ambulants et 5 vendeurs spécialisés dans les transactions en ligne;	X			E3.2.47 : 20 artisans sont formés en marketing et sont spécialisés dans les transactions en ligne;
E3.2.48 Construction d'un centre de récupération et de transformation des matières plastiques en objets d'art à Védrine ;			X	E3.2.48 : Un centre de récupération et de transformation des matières plastiques en objets d'art est construit à Védrine;
A3.2.49 Appui financier à 10 artisans pour l'achat de matériels de production comme peinture, four électrique, toile, etc. ;	X			E3.2.49: Un appui financier est donné à 10 artisans pour l'achat de matériels de production comme peinture, four électrique, toile etc. ;
A3.2.51. Formation en marketing aux vendeurs et vendeuses d'œuvres artisanales du Parking ;	X			E3.2.51 : Des vendeurs et vendeuses du parking sont formés en marketing ;
A3.2.52. Construction d'un complexe de bibliothèque, médiathèque et de congrès au niveau de Bérard ;		X		E3.3.52 : Un complexe de bibliothèque, médiathèque et de congrès est construit à Bérard ;
A3.2.53. Construction d'un conservatoire au niveau du centre-ville ;		X		E3.2.53 : Un conservatoire est construit au niveau du centre-ville ;
A3.2.54. Organisation d'événements de vernissage, de forums artistiques et de galeries d'exposition d'art virtuels chaque 3 mois ;	X			E3.2.54 : Des événements trimestriels de vernissage d'exposition, de forums artistiques et de galerie d'art virtuels sont organisés chaque 3 mois;
A3.2.55 Organisation de concours d'écriture de poésie, de romans, de pitchs, de textes aux jeunes écrivains avec récompense financière ;	X			E3.2.55 : Des concours d'écriture de poésie, de romans, de pitchs, de textes aux jeunes écrivains sont organisés avec récompense financière ;
A3.2.56 Installation d'une librairie ;	X			E3.2.56 : Une librairie est installée ;
A3.2.57 Encadrement financier et technique aux artistes ;	X			E3.2.57 : Les artistes sont encadrés techniquement et financièrement ;
A3.2.58 Création d'une plateforme de marché mondialisé et numérisé avec exposition d'œuvres artistiques traditionnels, de vidéos de présentation des jeunes artistes et de designers ;	X			E3.2.58 : Une plateforme de marché mondialisé et numérisé avec exposition d'œuvres artistiques traditionnels, de vidéos de présentation des jeunes artistes et de designers est créée ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.2.61</b> Mise en place d'une filière en communication et en journalisme au niveau de l'école professionnelle de Béthel ;		X		<b>E3.2.61</b> : Une filière en communication et en journalisme est mise en au niveau de l'école professionnelle de Béthel ;
<b>A3.2.62</b> Installation d'une presse au niveau du Centre-ville ;		X		<b>E3.2.62</b> : Une presse est installée au niveau du Centre-ville
<b>SP3.3 PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT ET CRÉER DES CONDITIONS POUR L'INVESTISSEMENT</b>				
<b>A3.3.1.</b> Organisation de 2 séances de formation pour 100 investisseurs et commerçant-e-s sur la gestion d'entreprise, le leadership et le partenariat ;	X			<b>E3.3.1</b> : 2 séances de formation sont organisées pour 100 investisseurs et commerçants sur la gestion de l'entreprise, le leadership et l'importance des partenariats
<b>A3.3.4.</b> Appui aux 93 guildives pour l'acquisition de matériels modernes, d'outils technologiques et équipements de haute qualité ;	X			<b>E3.3.4</b> : Un appui est donné à 93 guildives pour l'acquisition de matériels modernes, d'outils technologiques et équipements de haute qualité ;
<b>A3.3.5.</b> Réhabilitation des bâtiments de 20 guildives ;	X			<b>E3.3.5</b> : Les bâtiments de 20 guildives sont réhabilités ;
<b>A3.3.6.</b> Appui au terme d'un Partenariat Public Privé pour la construction d'une unité de transformation de la canne-à-sucre en sucre roux;		X		<b>E3.3.6</b> : Un appui est donné au terme d'un Partenariat Public Privé pour la construction d'une unité de transformation de la canne-à-sucre en sucre roux ;
<b>A3.3.7</b> Appui à 5 guildives pour la maîtrise et l'acquisition de technologies modernes permettant la transformation de la bagasse en source d'énergie;		X		<b>E3.3.7</b> : Un appui est donné à 5 guildives pour la maîtrise et l'acquisition de technologies modernes permettant la transformation de la bagasse en source d'énergie ;
<b>A3.3.8</b> Appui à 5 guildives dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires rentables et de gestion des PME/PMI ;	X			<b>E3.3.8</b> : Un appui est donné à 5 guildives pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires rentables et de gestion des PME/PMI ;
<b>A3.3.9</b> Appui à 3 boulangeries pour la modernisation et la diversification de leur entreprise en fast food restaurant et pâtisserie;	X			<b>E3.3.9</b> : Un appui est donné à 3 boulangeries pour la modernisation de leur entreprise en fast food restaurant et pâtisserie ;
<b>A3.3.10</b> Encadrement technique et financier de l'entreprise JEAN dans la transformation de la bagasse en Biochar ;		X		<b>E3.3.10</b> : L'entreprise JEAN est encadrée techniquement et financièrement dans la transformation de la bagasse en Biochar;
<b>A3.3.12</b> Appui à la modernisation de 5 entreprises spécialisées dans la transformation du cacao;	X			<b>E3.3.12</b> : Un appui est donné à la modernisation de 5 entreprises spécialisées dans la transformation du cacao ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A3.3.13</b> Appui aux 3 usines de transformation du manioc en cassave pour la standardisation de leur produit ;		X		<b>E3.3.13</b> : Un appui est donné à 3 usines de transformation du manioc en cassave pour la standardisation de leur produit ;
<b>A3.3.19</b> Construction d'un centre commercial public au niveau de carrefour-des-Pères ;		X		<b>E3.3.19</b> : Un centre commercial public est construit au niveau de carrefour-des-Pères ;
<b>A3.3.25</b> Recrutement de 3 spécialistes en marketing du bureau du tourisme dans la construction de l'image de la commune à travers un site web, des médias et des réseaux sociaux ;	X			<b>E3.3.25</b> : 3 spécialistes en marketing du bureau du tourisme sont recrutés pour la construction de l'image de la commune à travers un site web, les médias et les réseaux sociaux ;
<b>PROGRAMME 4 : AUGMENTATION ET AMÉLIORATION DE L'ACCESSEURITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>				
<b>SP4.1 AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET SOCIAL DE LA POPULATION</b>				
<b>A4.1.1.</b> Réalisation d'un inventaire et d'une base de données des établissements scolaires incluant leur localisation de la commune afin de redéfinir la carte scolaire de la commune;	X			<b>E4.1.1</b> : L'inventaire de tous les établissements scolaires existants est réalisé incluant leur géolocalisation pour la redéfinition de la carte scolaire de la commune;
<b>A4.1.2.</b> Réhabilitation des 16 établissements scolaires publics;	X			<b>E4.1.2</b> : Les bâtiments des 16 établissements scolaires publics sont réhabilités ;
<b>A4.1.3</b> Reconstruction de l'Ecole Nationale Appliquée du Centre-ville;		X		<b>E4.1.3</b> : L'Ecole Nationale Appliquée du Centre-ville est reconstruite;
<b>A4.1.4</b> Construction de 8 nouvelles salles de classe aérées de 20 m <sup>2</sup> au niveau de l'Ecole Nationale de 3 <sup>ème</sup> cycle de Bordes ;		X		<b>E4.1.4</b> : 8 nouvelles salles de classe aérées de 20 m <sup>2</sup> sont construites au niveau de l'Ecole Nationale de 3 <sup>ème</sup> cycle de Bordes ;
<b>A4.1.5</b> Construction de 3 lycées au niveau des sections communales à Lambert, Lagossette et Carrefour-des-Pères;		X		<b>E4.1.5</b> : 3 lycées sont construites au niveau des sections communales à Lambert, Lagossette et Carrefour-des-Pères;
<b>A4.1.6</b> Construction d'une école communautaire dans chaque section communale à Baquini, Bérard et Carrefour-des-Pères;		X		<b>E4.1.6</b> : Une école communautaire est construite dans chaque section communale à Baquini, Bérard et Carrefour-des-Pères;
<b>A4.1.7</b> Construction de clôtures au niveau de l'école Nationale de Lécuyier;		X		<b>E4.1.7</b> : Des clôtures sont construites au niveau de l'école Nationale de Lécuyier ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.1.8</b> Installation de bibliothèques, de laboratoires informatiques, de réfectoire, de blocs sanitaires et de salle d’infirmerie dans 5 écoles publiques;	X			<b>E4.1.8</b> : Des bibliothèques, des laboratoires informatiques, des réfectoires, des blocs sanitaires et des salles d’infirmerie sont installés dans 5 écoles publiques;
<b>A4.1.9</b> Organisation de 4 séances de formation spécialisées annuelles pour les professeurs-enseignant dans les classes de petite enfance;	X			<b>E4.1.9</b> : 4 séances de formation spécialisées annuelles sont organisées pour les professeurs-enseignant dans les classes de petite enfance;
<b>A4.1.10</b> Equipement de 5 écoles publiques de la commune de matériels didactiques dont 400 chaises, 2000 bancs, 80 classeurs métalliques, 100 tableaux, 100 bureaux et 10 projecteurs ;	X			<b>E4.1.10</b> : 5 écoles publiques de la commune sont équipées en matériels didactiques dont 400 chaises, 2000 bancs, 80 classeurs métalliques, 100 tableaux, 100 bureaux et 10 projecteurs ;
<b>A4.1.11</b> Encadrement technique aux 2 centres d’enseignement professionnels de la commune dans l’élargissement de leur programme de formation : les centres professionnels de Béthel et Dominique Savio;			X	<b>E4.1.11</b> : 2 centres d’enseignement professionnels sont encadrés dans l’élargissement de leur programme de formation : les centres professionnels de Béthel et Dominique Savio ;
<b>A4.1.12</b> Mise en fonction du centre professionnel du centre-ville par le recrutement et l’encadrement de professeurs et la subvention des filières de formation aux jeunes ;		X		<b>E4.1.12</b> : Le centre professionnel du centre-ville est mis en fonction par le recrutement et l’encadrement de professeurs et la subvention des filières de formation aux jeunes ;
<b>A4.1.13</b> Appui à 20 femmes pour l’apprentissage de métiers manuels et le pilotage d’engins lourds ;	X			<b>E4.1.13</b> : Un appui est donné à 20 femmes pour l’apprentissage de métiers manuels et le pilotage d’engins lourds ;
<b>A4.1.14</b> Recrutement de 25 nouveaux normaliens au niveau des écoles publiques;	X			<b>E4.1.14</b> : 25 nouveaux normaliens sont recrutés au niveau des écoles publiques;
<b>A4.1.15</b> Distribution de kits et de matériels scolaires à 2 000 élèves des écoles du niveau secondaire ;	X			<b>E4.1.15</b> : Des kits et des matériels scolaires sont distribués à 2000 élèves des écoles du niveau secondaire ;
<b>A4.1.18</b> Construction d’un centre de formation professionnelle publique à Lambert avec des filières en Constructions bâtiments, Carrelage, Techniques Windows, Cuisine et Pâtisserie/Hôtellerie, Coupe couture ;			X	<b>E4.1.18</b> : Un centre de formation professionnelle à Lambert est construit avec des filières en Constructions bâtiments, Carrelage, Techniques Windows, Cuisine et Pâtisserie/Hôtellerie, Coupe couture ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.1.19</b> Construction et équipement d'un centre polyvalent d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à vocation d'abri provisoire en cas de catastrophes naturelle à Galiphète ;			X	<b>E4.1.19</b> : Un centre polyvalent d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à vocation d'abri provisoire en cas de catastrophes naturelle est construit et équipé à Galiphète;
<b>A4.1.21</b> Mise en place de cantines scolaires dans les établissements publics de la commune;	X			<b>E4.1.21</b> : Un programme de cantines scolaires est mis sur pied dans les établissements publics de la commune ;
<b>A4.1.22</b> Organisation de 3 séances de formation trimestrielles pour 200 professeurs ;	X			<b>E4.1.22</b> : 3 séances de formation trimestrielles sont programmées pour 200 professeurs ;
<b>A4.1.23</b> Renforcement des capacités du BDS par l'acquisition de 3 ordinateurs, 2 projecteurs, un système d'énergie renouvelable, 2 motocyclettes et 2 voitures;		X		<b>E4.1.23</b> : Les capacités du BDS sont renforcées par l'acquisition de 3 ordinateurs, 2 projecteurs, un système d'énergie renouvelable, 2 motocyclettes et 2 voitures;
<b>A4.1.24</b> Recrutement de 4 nouveaux inspecteurs au BDS pour renforcer la supervision des établissements scolaires ;		X		<b>E4.1.24</b> : 4 nouveaux inspecteurs sont recrutés au BDS pour superviser les établissements scolaires ;
<b>A4.1.25</b> Formation de structures de conseil-écoles dans les établissements pour faciliter la réinsertion scolaire des écoliers en décrochage ;	X			<b>E4.1.25</b> : Une structure de conseil d'écoles est formée pour faciliter la réinsertion scolaire pour les écoliers en décrochage.
<b>A4.1.29</b> Réhabilitation et requalification du dispensaire Communautaire de Pitimi;			X	<b>E4.1.29</b> : Le dispensaire Communautaire de Pitimi est réhabilité et requalifié;
<b>A4.1.30</b> Mise en norme et requalification du dispensaire de Carrefour-des-Pères en Centre Communautaire de Santé ;			X	<b>E4.1.30</b> : Le dispensaire de Carrefour-des-Pères est mise en norme et requalifié en Centre Communautaire de Santé ;
<b>A4.1.31</b> Mise en place et opérationnalisation d'une Unité d'Arrondissement de Santé (UAS)	X			<b>E4.1.31</b> : Une Unité d'Arrondissement de Santé (UAS) est mise en place et est opérationnelle ;
<b>A4.1.34</b> Organisation d'une campagne de sensibilisation pour la promotion de la participation communautaire dans la santé ;	X			<b>E4.1.34</b> : Une campagne de sensibilisation est organisée pour la promotion de la participation communautaire dans la santé ;
<b>A4.1.35</b> Mise en place des comités communautaires de santé pour la gestion des établissements de santé et la participation des activités de sensibilisation ;	X			<b>E4.1.35</b> : Des comités communautaires de santé sont mises en place pour la gestion des établissements de santé et la participation des activités de sensibilisation ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.1.36</b> Sensibilisation de la population par l'éducation sanitaire pour le changement de comportement ;	X			<b>E4.1.36</b> : La population est sensibilisée par l'éducation sanitaire pour le changement de comportement
<b>A4.1.37</b> Organisation du programme de prise en charge des personnes vivant avec le VIH au niveau du Centre de santé de Lory et du dispensaire Communautaire de Pitimi ;	X			<b>E4.1.37</b> : Un programme de prise en charge pour des personnes vivant avec le VIH est organisé au niveau du Centre de santé de Lory et du dispensaire Communautaire de Pitimi ;
<b>A4.1.38</b> Organisation de 2 séances de formation annuelles aux matrones ;	X			<b>E4.1.38</b> : 2 séances de formation annuelles sont organisées à 20 matrones
<b>A4.1.39</b> Renouvellement des trousseuses de service des 20 matrones formées et recyclées chaque 6 mois ;	X			<b>E4.1.39</b> : Les trousseuses de service des 20 matrones formées et recyclées sont renouvelées chaque 6 mois ;
<b>A4.1.40</b> Mise en place de service de contrôle et de supervision de la vente et de la circulation des médicaments ;	X			<b>E4.1.40</b> : Des services de contrôle et de supervision de la vente et de la circulation des médicaments sont mises en place;
<b>A4.1.43</b> Sensibilisation de la population à admettre l'existence de Covid-19 et à adopter les mesures de prévention ;	X			<b>E4.1.43</b> : La population est sensibilisée pour admettre l'existence de Covid-19 et pour adopter les mesures de prévention ;
<b>A4.1.44</b> Organisation et programmation de séances de formation aux praticiens traditionnels de la commune pour la référence de cas de maladies vers les institutions de santé ;	X			<b>E4.1.44</b> : Des séances de formation sont organisés et programmés aux praticiens traditionnels de la commune pour la référence de cas de maladies vers les institutions de santé ;
<b>A4.1.45</b> Mise en place d'un réseau communautaire de santé avec les membres du personnel médical, les praticiens traditionnels, les matrones, les membres de la protection civile, les OCB et la mairie pour intervenir dans le secteur santé;	X			<b>E4.1.45</b> : Un réseau communautaire de santé est mis en place avec les membres du personnel médical, les praticiens traditionnels, les matrones, les membres de la protection civile, les OCB et la mairie pour intervenir dans le secteur santé;
<b>A4.1.47</b> Réorganisation des 2 services de nutrition de la commune pour l'apport de nutriments aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux nouveau-nés	X			<b>E4.1.47</b> : Le programme nutritionnel de la commune est réorganisé pour l'apport de nutriments aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux nouveau-nés;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.1.48</b> Mise en place de service de contrôle de la qualité des produits de consommation sur le marché;				<b>E4.1.48</b> : Des services de contrôle de la qualité des produits de consommation sur le marché sont mis en place;
<b>A4.1.49</b> Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information de la population pour une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire haïtienne ;	X			<b>E4.1.49</b> : Des campagnes de sensibilisation et d'information de la population pour une alimentation équilibrée basée sur la pyramide alimentaire haïtienne sont organisées;
<b>SP4.2 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION ET CONTRIBUTION À L'ÉPANOISSEMENT DES JEUNES</b>				
<b>A4.2.5</b> Forage de 5 puits et installation de systèmes hybrides de pompage mécanique et à énergie solaire au niveau de Pénifort, Sanson et au centre-ville ;	X			<b>E4.2.5</b> : 5 puits sont perforés et des systèmes hybrides de pompage mécanique et à énergie solaire sont installés au niveau de Pénifort, Sanson et centre-ville;
<b>A4.2.6</b> Sécurisation des périmètres de 3 sources d'eau à régime permanent ;	X			<b>E4.2.6</b> : 3 sources d'eau à régime permanent sont sécurisées ;
<b>A4.2.10.</b> Réhabilitation et mise à la norme du parc Dubrey;			X	<b>E4.2.10</b> : Le parc Dubrey est réhabilité et mise à la norme ;
<b>A4.2.17.</b> Construction d'un parc d'attraction au niveau de la commune ;			X	<b>E4.2.17.</b> Un parc d'attraction est construit au niveau de la commune ;
<b>A4.2.18</b> Construction d'un pavillon de musique et d'art au niveau du centre professionnel à vocation d'abri provisoire ;	X			<b>E4.2.18</b> : Un pavillon de musique et d'art est construit au niveau du centre professionnel à vocation d'abri provisoire ;
<b>A4.2.19</b> Equipement de l'école Baptiste de Béthel, Ecole Nationale de Lécuyier et Ecole Nationale de Appliquée d'infrastructures de sport ;				<b>E4.2.19</b> : L'école Baptiste de Béthel, l'Ecole Nationale de Lécuyier et l'Ecole Nationale de Appliquée d'infrastructures de sport sont équipées d'infrastructures sportives ;
<b>A4.2.21</b> Construction du terrain de Basket de Lambert ;			X	<b>E4.2.21</b> : Un terrain de Basket est construit à Lambert ;
<b>A4.2.24</b> Construction de terrain de Tennis et de volley-ball dans des espaces appropriés de la commune ;	X			<b>E4.2.24</b> : Un terrain de Tennis et de volleyball est construit dans des espaces appropriés de la commune ;
<b>A4.2.25</b> Création d'une ligue communale de football et de basketball ;	X			<b>E4.2.25</b> : Une ligue communale de football et de basketball est créée ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A4.2.26</b> Encadrement technique de 200 jeunes sportifs à raison de 50 pour le centre-ville et 50 par sections communales;	X			<b>E4.2.26:</b> 200 jeunes sportifs sont encadrés à raison de 50 pour le centre-ville et 50 par sections communales;
<b>A4.2.27</b> Appui technique et financier à 4 équipes de sport;	X			<b>E4.2.27 :</b> 4 équipes de sport sont appuyées techniquement et financièrement ;
<b>A4.2.28.</b> Encadrement technique de 50 jeunes talents et artistes ;	X			<b>E9.2.28 :</b> 50 jeunes talents sont encadrés techniquement ;
<b>PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET CONSOLIDATION DES PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE</b>				
<b>SP5.1 RENFORCEMENT DES PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE ET DÉCONCENTRÉE</b>				
<b>A5.1.1.</b> Renforcement, formation et recyclage du personnel des services déconcentrés ;	X			<b>E5.1.1 :</b> Le personnel des services déconcentrés est renforcé, formé et recyclé;
<b>A5.1.3</b> Reconstruction et agrandissement du bâtiment de la Mairie avec salle de conférence et de réunion ;		X		<b>E5.1.3 :</b> Le bâtiment de la Mairie est reconstruit avec salle de conférence et de réunion;
<b>A5.1.4</b> Construction d'un complexe administratif logeant les bureaux de CASEC, d'ASEC, d'OPC et de 2 OCB dans chaque section communale ;			X	<b>E5.1.4 :</b> Un complexe administratif logeant les bureaux de CASEC, d'ASEC, d'OPC et de 2 OCB est construit dans chaque section communale ;
<b>A5.1.5</b> Equipement du bureau d'Etat Civil de 4 bureaux supplémentaires, 10 ordinateurs, 5 classeurs métalliques et de 2 motocyclettes pour les personnels ;	X			<b>E5.1.5 :</b> Le bureau d'Etat Civil est équipé de 4 bureaux supplémentaires, 10 ordinateurs, 5 classeurs métalliques et de 2 motocyclettes;
<b>A5.1.6</b> Réhabilitation du bureau d'Etat Civil de la 3 <sup>ème</sup> section ;			X	<b>E5.1.6 :</b> Le bureau d'Etat Civil de la 3 <sup>ème</sup> section est réhabilité;
<b>A5.1.7</b> Recrutement de 5 personnels au bureau d'Etat civil de la 3 <sup>ème</sup> section			X	<b>E5.1.7:</b> 5 personnels sont recrutés au bureau d'Etat civil de la 3 <sup>ème</sup> section ;
<b>A5.1.8</b> Informatisation des registres de l'état civil ;	X			<b>E5.1.8 :</b> Les registres de l'état civil sont informatisés ;
<b>A5.1.9</b> Recrutement de 2 informaticiens et au bureau de l'ONI ;	X			<b>E5.1.9 :</b> 2 informaticiens sont recrutés au bureau de l'ONI;
<b>A5.1.12</b> Organisation de 2 séances de formation annuelles pour les CASEC et ASEC en gouvernance locale;	X			<b>E5.1.12 :</b> Deux (2) séances de formation annuelles sont organisées pour les CASEC et ASEC en gouvernance locale;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A5.1.13</b> Organisation de 4 séances de formation annuelles pour le renforcement des capacités techniques de l'administration communale ;	X			<b>E5.1.13</b> : Les capacités techniques de l'administration communale sont renforcées par l'organisation de 4 séances de formation annuelles;
<b>A5.1.16</b> Mise à la disponibilité des cadres de la Mairie d'un (1) minibus pour assurer leur transport ;	X			<b>E5.1.16</b> : 1 minibus est mis à la disponibilité des cadres de la Mairie pour assurer leur transport ;
<b>A5.1.17</b> . Recrutement de 2 nouveaux agents fiscaux au niveau du service de fiscalité;	X			<b>E5.1.17</b> : 2 nouveaux agents fiscaux sont recrutés au niveau du service de fiscalité;
<b>A5.1.20</b> Recrutement et affectation de cadres compétents au niveau des annexes d'ALI ;			X	<b>E5.1.20</b> : Des cadres compétents sont recrutés et affectés au niveau des annexes d'ALI ;
<b>A5.1.21</b> Réhabilitation et agrandissement du bureau de la DGI ;		X		<b>E5.1.21</b> : Le bureau de la DGI est réhabilité;
<b>SP5.2: RENFORCEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ET DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE</b>				
<b>A5.2.1.</b> Appui en formation à 6 organisations dans l'éducation citoyenne de la population et dans la lutte pour le respect des droits du citoyen ;	X			<b>E5.2.1</b> : 6 organisations œuvrant dans l'éducation citoyenne et dans la lutte pour le respect des droits du citoyen sont appuyées en formation ;
<b>A5.2.4</b> Mise en fonction, structuration et renforcement des capacités techniques du CDC ;	X			<b>E5.2.4</b> : Le CDC est mise en fonction, structuré et renforcé,
<b>A5.2.7</b> Formation de 200 membres de diverses OCB sur les droits civiques et le patriotisme;	X			<b>E5.2.7</b> : 200 membres de diverses OCB sont formés sur les droits civiques et le patriotisme;
<b>A5.2.8</b> Formation des leaders des OCB sur le leadership responsable, la démocratie, la gouvernance, la participation communautaire et l'engagement citoyen;	X			<b>E5.2.8</b> : Les leaders des OCB sont formés sur le leadership responsable, la démocratie, la gouvernance, la participation communautaire et l'engagement citoyen;
<b>A5.2.10</b> Restructuration, renforcement des capacités financières et entrepreneuriales de 6 organisations ;	X			<b>E5.2.10</b> : Les capacités financières et entrepreneuriales de 6 organisations sont renforcées ;
<b>A5.2.12</b> Mise en place d'une structure d'échanges et de concertation entre la mairie et le secteur des affaires ;	X			<b>E5.2.12</b> : Une structure d'échanges et de concertation locale entre la mairie et le secteur des affaires est mise en place;

Actions	Localisation			Extrants	
	C	V	Sec		
<b>PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE</b>					
<b>SP6.1 AMÉLIORATION DES RAPPORTS DE GENRE ET DYNAMISATION DE L'EMPOWERMENT LOCAL</b>					
<b>A6.1.1</b> Encadrement financier et technique à 4 organisations féminines dans la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion sur l'action civique et l'équité de genre et les droits fondamentaux de la personne et du citoyen;	X			<b>E6.1.1:</b> 4 organisations féminines sont encadrées techniquement et financièrement dans la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion sur l'action civique et l'équité de genre et les droits fondamentaux de la personne et du citoyen;	
<b>A6.1.2</b> Appui à la formation universitaire de jeunes femmes en administration publique territoriale ;	X			<b>E6.1.2:</b> Un appui est donné à la formation universitaire de jeunes femmes en administration publique territoriale ;	
<b>A6.1.3</b> Plaidoyer pour l'application et le respect de la loi du quota de 30% de femmes dans les administrations publiques ;	X			<b>E6.1.3:</b> Des activités de plaidoyer sont réalisés et suivi est assuré pour le respect de la loi du quota de 30% de femmes dans les administrations publiques ;	
<b>A6.1.5</b> Sensibilisation de la population à travers des émissions de radios, des écoles et des églises sur l'équité de genre et le respect des droits de la femme ;	X			<b>E6.1.5:</b> La population est sensibilisée à travers des émissions de radios, les écoles et les églises sur l'équité de genre et le respect des droits de la femme ;	
<b>A6.1.8</b> Encadrement financier et technique à 4 organisations féminines dans la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion sur l'action civique et l'équité de genre et les droits fondamentaux de la personne et du citoyen;	X			<b>E6.1.8:</b> 4 organisations féminines sont encadrées techniquement et financièrement dans la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion sur l'action civique et l'équité de genre et les droits fondamentaux de la personne et du citoyen;	
<b>A6.1.10</b> Organisation des causeries éducatives mensuelles sur la procréation, la santé reproductive au profit des femmes et des jeunes filles au niveau des écoles, églises et groupements à l'échelle communale ;	X			<b>E6.1.10 :</b> Des causeries éducatives mensuelles sur la procréation, la santé reproductive sont organisées au profit des femmes et des jeunes filles au niveau des écoles, églises et groupements à l'échelle communale ;	
<b>A6.2.12</b> Sensibilisation de la population par l'organisation des campagnes trimestrielles de promotion et de vulgarisation des droits des minorités défavorisées;	X			<b>E6.1.12 :</b> Des campagnes trimestrielles de promotion et de vulgarisation des droits des minorités défavorisées sont organisées à la population;	

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A6.1.13</b> Organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'importance de la culture aux jeunes;	X			<b>E6.1.13</b> : Une campagne de sensibilisation est organisée sur l'importance de la culture aux jeunes et aux organisateurs des activités culturelles ;
<b>A6.1.14</b> Programmation de campagnes de sensibilisation aux membres des églises sur l'éducation familiale et leur engagement dans les affaires courantes et publiques de la commune ;	X			<b>E6.1.14</b> : Des campagnes de sensibilisation sont organisées aux membres des églises sur l'éducation familiale et leur engagement dans les affaires courantes et publiques de la commune
<b>A6.1.15</b> Appui aux organisations pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles;	X			<b>E6.1.15</b> . Un appui est donné aux organisations pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles;
<b>SP6.2 PRÉSERVATION D'UN CLIMAT DE PAIX ET DE SÉRÉNITÉ POUR LES CITOYENS(NES)</b>				
<b>A6.2.1.</b> Recrutement de 2 nouveaux greffiers et de 2 huissiers au sein du tribunal ;	X			<b>E6.2.1</b> : 2 nouveaux greffiers et 2 huissiers sont recrutés au sein du tribunal ;
<b>A6.2.2.</b> Réhabilitation et agrandissement du tribunal de paix du centre-ville ;		X		<b>E6.2.2</b> : Le tribunal du centre-ville est réhabilité ;
<b>A6.2.3</b> Mise en place des annexes de tribunal au niveau des complexes administratifs construits dans les sections communales ;			X	<b>E6.2.3</b> : Des annexes de tribunal sont mises en place au niveau des complexes administratifs construits dans les sections communales ;
<b>A6.2.5</b> Construction d'une prison sur un espace de 5000 m <sup>2</sup> pour l'incarcération de détenus ;			X	<b>E6.2.5</b> : Une prison est construite sur un espace de 5000 m <sup>2</sup> pour l'incarcération de détenus ;
<b>A6.2.6.</b> Organisation de 2 séances de formation semestrielles et de renforcement des capacités sur le code civil, le code pénal et les textes juridiques associés ;	X			<b>E6.2.6</b> : La formation du personnel des tribunaux est renforcée par l'organisation de 2 séances de formation semestrielles sur le code civil, le code pénal et les textes juridiques associés ;
<b>A6.2.7</b> Acquisition de matériels et de véhicules de transport au service des juges;	X			<b>E6.2.7</b> : Des matériels et véhicules de transport sont acquis au service des juges;
<b>A6.2.8</b> Appui et renforcement des capacités d'action de MOFA, ADCC et MF pour la défense de droits humains ;	X			<b>E6.2.8</b> : Un appui est donné à la MOFA, l'ADCC et la MF pour la défense de droits humains et leurs capacités d'action sont renforcées;
<b>A6.2.9</b> Installation d'un bureau d'assistance légale au niveau de Génipailler ;				<b>E6.2.9</b> : Un bureau d'assistance légale est installé au niveau de Génipailler ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	V	Sec	
<b>A6.2.12.</b> Acquisition de 2 véhicules et de 5 motos pour le commissariat et le sous-commissariat ;	X			<b>E6.2.12 :</b> 2 véhicules et 5 motos sont acquis pour le commissariat et le sous-commissariat;
<b>A6.2.13</b> Renforcement des capacités d'intervention des policiers en minutions, Bottes, Gilets de protection, casques, gaz lacrymogène dans le commissariat de centre-ville et le sous-Commissariat	X			<b>E6.2.13 :</b> Les capacités d'intervention des policiers sont renforcées en minutions, Bottes, Gilets de protection, casques, gaz lacrymogène dans le commissariat de centre-ville et le sous-Commissariat ;
<b>A6.2.15.</b> Mise en place d'un système de vidéo surveillance des sites du Parc National Historique et zones stratégiques de sécurité;	X			<b>E6.2.15 :</b> Un système de vidéo surveillance des sites du Parc National Historique et zones stratégiques de sécurité est mise en place;
<b>A6.2.18</b> Construction d'un sous-commissariat dans la 3 <sup>ème</sup> section ;			X	<b>E6.2.18 :</b> Un sous-commissariat est construit dans la 3 <sup>ème</sup> section ;
<b>A6.2.19</b> Installation d'une antenne relais au niveau de Pont-Blanc ;			X	<b>E6.2.19:</b> Une antenne relais est installée au niveau de Pont-Blanc ;

Source : Mairie de Milot / Ateliers de programmation physique du PCD / 2021

## Annexe 2

### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Secteurs / Organisations / Institutions	Prénom et Nom
Conseil Municipal	Jacques Bernadin
Administration municipale	Desforges Phirosner
CASEC 1 <sup>e</sup> Section	Wilfrid St-Martin
CASEC 2 <sup>e</sup> Section	Fortune W. Gethro
CASEC 3 <sup>e</sup> Section	St-Surin Patrick
ASEC 1 <sup>e</sup> Section	Phanord Charitable
ASEC 2 <sup>e</sup> Section	Joseph Calyne
ASEC 3 <sup>e</sup> Section	St-Surin Manuella
Délégués de Ville	Mondésir Jean Garry
Justice	Charlot Myrlène
Etat Civil	Etienne Marc Vaudrey
Police Nationale d'Haïti	Monfiston Beauvais
Bureau Agricole Communal	St Jean Paul
Electricité d'Haïti	Grégoire Muselaire
Unité d'Arrondissement de Santé	Saincius Florvil
CAEPA/Direction Nationale de l'Eau Potable et d'Assainissement	Cesar Wilfrid
Bureau du District Scolaire	Lubin Aline
Agence Locale des Impôts	Etienne Gabriel
Représentant Protection Civile	Etienne wisly
Représentant Croix Rouge	Antoine Michelet
Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 1	Theodore Marie Helene
Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 2	Jean-Baptiste Jasmin
Représentant Organisation Communautaire de Base d'envergure communale 3	Jean-Pierre Serge
OCB centre-ville	Prevalcin Danius
Représentant Organisations féminines	Gilles Marie Claude
Représentant Organisations Jeunes	Wesnel Cange
Représentant Organisations Personnes à mobilité réduite	Etienne Gerardy
Représentant Diaspora	Yves Mary Chanel
Représentant du Commerce, des PME et PMI	Telfort Marie Fanie
Représentant secteur Agriculture	Télémaque Wilfrid
Représentant secteur Elevage	Dorvil Filistin

Représentant Environnement	Toussaint Dieufort
Représentant secteur Sports, culture et loisirs	Victor Yves
Association des marchandes	Bastien Berthelene
Représentant Secteur privé des affaires et industriels	Lagredelle Yliomar
Représentant Banques, Coopératives et caisses populaires	Magny Gabriel
Représentant secteur Transport et communication	Joseph Samuel
Représentant Culture et loisirs	Wilner Bélizaire
Représentant secteur Hôtellerie et Restauration	Maurice Etienne
Représentant secteur Tourisme	Joseph Diansnic
Représentant Association Guide Touristique	Paul Telfort
Représentant secteur Artisanat et Arts	Lucner Mompoint
Presse : Radio et Télévision	Vincent Marc-Donald
Représentant Eglise Catholique	Joseph Jacques-Cius
Représentant Eglise Protestante	Jean-Claude Blaise
Représentant Église Adventiste	Raphael Bélizaire
Représentant Vaudou	Rodney Etienne
Notable	Charles Jules

### Annexe 3

## COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DE PILOTAGE

Fonction	Prénom et nom
Président	Jacques Bernadin
Vice-Président	Antoine Michelet
Secrétaire	Géthro Fortuné
Secrétaire adjoint	Aline Lubin
Premier Conseiller	Jules Charles
Deuxième Conseiller	Michel Nelphie
Troisième Conseiller	Jean Rosmain

### Annexe 4

## PARTICIPANT-E-S AUX ATELIERS

	Nom	Prénom	Sexe
1	Abraham	Junior	M
2	Ader	Auguste	M
3	Agenor	Ricardo	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
4	Alcal	Lesly	M
5	Alcé	M.Nelfie	F
6	Alcimbert	Aline	F
7	Alcimé	Johnson	M
8	Alcius	Eliotte	F
9	Alexis	Chantalle	F
10	Almonor	Amelie	F
11	Amboise	Lucien	M
12	Amboise	Ysunia	F
13	André	Abel	M
14	André	Rosemanie	F
15	Angrand	Guilaine	F
16	Antoine	Dancy	F
17	Antoine	Berthelène	F
18	Antoine	Michelet	M
19	Antoine	Nancy	F
20	Antoine	Nicolas	M
21	Auguste	Ader	M
22	Augustin	Henry-Claude	M
23	Augustin	Eveline	F
24	Augustin	Wismith	M
25	Bastien	Marie-Yvica	F
26	Belamour	Philotide	F
27	Belamour	Yvrose	F
28	Beliard	Philomé Jeftey	M
29	Belizaire	Lucken	M
30	Belizaire	Raphel	M
31	Belizaire	Wilner	M
32	Belonne	Dieu-Seul	M
33	Belonne	Ronald	M
34	Bernadin	Emmanuel	M
35	Bernard	Patrick	M
36	Bernard	Frandy	M
37	Bien-Aimé	Mateleleau	M
38	Blaise	Cassandra	F
39	Blaise	Jean-Claude	M
40	Blaise	Suzanne	F

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
41	Borgella	Mirlande	F
42	Brave	Renald	M
43	Britus	Jones	M
44	Brutus	Jones	M
45	Cadet	Catiana	F
46	Cangé	Wesnel	M
47	Casimir	Dieunet	M
48	Casseus	Archange	M
49	Casseus	Daniella	F
50	Celestin	Jackyvens	M
51	Cesaire	Nicole	F
52	Cesaire	Raphelie	F
53	César	Daniel	M
54	César	Edson	M
55	Cesar	Wilfrid	M
56	Charels	Elsaint	M
57	Charles	Berlandy	M
58	Charles	Berleron	M
59	Charles	Berlexon	M
60	Charles	Elsaint	M
61	Charles	Jules	M
62	Charlot	Conzales	M
63	Charlot	Jacqueline	F
64	Charlot	Louis Jacques	M
65	Charlot	Maxi	M
66	Cheridor	Antoinette	F
67	Cheridor	Saintimène	F
68	Cherizard	Amos	M
69	Chery	Emmanuel	M
70	Chevalier	Evans	M
71	Chevalier	Ferdine	F
72	Clairvil	Joudly	M
73	Claude	Emmanuel	M
74	Clément	Ronel	M
75	Colin	Irva	F
76	Conzé	Kenel	M
77	Dalias	Jude	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
78	Daly	Livingston	M
79	Desamour	Duckens	M
80	Desamour	Guy	M
81	Desamour	Salomon	M
82	Désarmé	Johnson	M
83	Desauguste	Lucio	M
84	Desauguste	Luco	M
85	Desforges	Wismick	M
86	Desforges	Phirosner	M
87	Désir	Jean-Baptiste	M
88	Destin	Alfred	M
89	Destrade	Rodnet	M
90	Detavier	Calix	M
91	Dimanche	Marguerite	F
92	Docteur	Maria Angela	F
93	Dolciné	Tamara	F
94	Dona	louiciane	F
95	Donacien	Ricardo	M
96	Donatién	Wesly	M
97	Dor	Descartes	M
98	Dorcin	Rose Carmelle	F
99	Dorcin	Rose-Bertride	F
100	Dorvil	Philippe	M
101	Dorvil	Arloude	F
102	Dorvil	Henry-Claude	M
103	Dorvil	Philistin	M
104	Dorvil	Rose-Lourdes	F
105	Dupin	Sydancea	F
106	Dupin	Sylvancia	F
107	Dutrevil	Lynne Dacheca L.	F
108	Duval	Macilien	M
109	Duval	Wesline	F
110	Edouard	Medeline	F
111	Eloi	Emmanuel	M
112	Eloi	Emmanuela	F
113	Emmanuel	Claude	M
114	Etelo	Micheline	F

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
115	Etienne	Pretty Sony	M
116	Etienne	Chédeline	F
117	Etienne	Gerardy	M
118	Etienne	Irène	F
119	Etienne	Jennie	F
120	Etienne	Loveline	F
121	Etienne	Marie Ange	F
122	Etienne	Maurice	M
123	Etienne	Phetysony	M
124	Etienne	St-Louis	M
125	Etienne	Wisly	M
126	Fanfan	Monpremier	M
127	Faustin	Verdieu	M
128	Fermine	Lourdie	F
129	Fernando	Hozana	F
130	Finis	Rony	M
131	Fleurentin	Roselande	F
132	Florvil	Bertrand	M
133	Florvil	Saincius	M
134	Fortiné	Géthro	M
135	Fortune	Géthro	M
136	François	Yvllise	F
137	François	Bendy	M
138	François	Lynda	F
139	Frazer	Meneighdo	M
140	Garçon	Roudeline	F
141	Garson	Amos	M
142	Gilles	Dantus	M
143	Gilles	Jenny-Flore	F
144	Gilles	Kerzulia	F
145	Gilles	Marie Claude	F
146	Gilles	Marie Claudette	F
147	Gilles	Romilus	M
148	Grand- Jean	Nicolas	M
149	Grand Pierre	Junior	M
150	Grand-Jean	Félix	M
151	Grand-Jean	Fred	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
152	Guerrier	Chermana	F
153	Guerrier	Kensly	M
154	Henry	Rodelin	M
155	Hono	Wilcius	M
156	Hosana	Fernando	M
157	Hosanna	Emmalina	F
158	Hosanna	Neuchatel	M
159	Isaac	Rosenie	F
160	Jacob	Alisson	M
161	Jacob	Ricardo	M
162	Jacques	Montrevil	M
163	Jaocius	Etienne	M
164	Jasmin	Carlos	M
165	Jasmin	Cyriaque	M
166	Jasmin	Jean-Baptiste	M
167	Jasmin	Raymond	M
168	Jasmin	Willy	M
169	Jean	Calixte	M
170	Jean	Edialine	F
171	Jean	Emmanuel	M
172	Jean	Frantzdy	M
173	Jean	Jhimp	M
174	Jean	Joceline	F
175	Jean	Joseph	M
176	Jean	Luna	F
177	Jean	Mercilia	F
178	Jean	Pierre Wiken	M
179	Jean	Rodelson	M
180	Jean	Rosmain	M
181	Sévère	Jeancius	M
182	Sévère	Jecius	M
183	Jean	Volcy	M
184	Jean-Baptiste	Aristhèner	M
185	Jean-Baptiste	Manawine	F
186	Jean-Baptiste	Michelène	F
187	Jean-Baptiste	Wendy	M
188	Jean-Blaise	Wilnie	F

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
189	Jean-Jacques	Charlemagne	M
190	Jean-Louis	St-Ano	M
191	Jeannot	Kenson	M
192	Jeannot	Vilma	M
193	Jean-Pierre	Décillon	M
194	Jean-Pierre	Dieudonné	M
195	Jean-Pierre	Guerlain	M
196	Jean-Pierre	Jonel	M
197	Jean-Pierre	Serge	M
198	Jean-Pierre	Wilken	M
199	Jeanty	Marie Junie	F
200	Jeanty	Henry	M
201	Jeanty	Jacqueline	F
202	Jeanty	Jean-Claude	M
203	Jeanty	Marie-Junie	F
204	Joachin	Derion	M
205	Joachin	Derion	M
206	Joasil	Angeline	F
207	Joseph	Asnel	M
208	Joseph	Daniel	M
209	Joseph	Hantz- Dudley	M
210	Joseph	Kenel	M
211	Joseph	Kenson	M
212	Joseph	Salem	M
213	Joseph	Alkerson	M
214	Joseph	Calyne	F
215	Joseph	Delima	M
216	Joseph	Dianonic	M
217	Joseph	Diansnie	F
218	Joseph	Emmanuel	M
219	Joseph	François	M
220	Joseph	Hantz Dadly	M
221	Joseph	Ismaël	M
222	Joseph	Jacques-Luis	M
223	Joseph	Jhonnysé	F
224	Joseph	Marie-Yolette	F
225	Joseph	Phanie	F
226	Joseph	Samuel	M

	Nom	Prénom	Sexe
227	Joseph	Yonel	M
228	Jospeh	Eliphène	M
229	Julien	Vanessa	F
230	Junhik	Arniak	M
231	Lacouronne	Magda	F
232	Lagredelle	Yliomar	M
233	Lamy	Danise	F
234	Lasotah	Edith	F
235	Laurin	Jocelyne	F
236	Lindor	Witerlie	F
237	Lormeus	TH.Bejamin	M
238	Louis	Elcie	F
239	Louis	Nèvadine	F
240	Louis	Wilson	M
241	Lubain	Max Saumel	M
242	Lubin	Aline	F
243	Lubin	Eddy	M
244	Lubin	Loveda	F
245	Lucien	Wildor	M
246	Luma	Marcssaint	M
247	Magny	Gabriel	M
248	Manguira	Hochimine	M
249	Manguira	Ounissé R.	F
250	Marcélus	Handy	M
251	Mathieu	Antoine	M
252	Maurancy	Olibrice	M
253	Mayny	Gabriel	M
254	Meme	Henson	M
255	Michel	Aly	M
256	Michel	Dieudonné	M
257	Michel	Jacky	M
258	Michel	Magalie	F
259	Michel	Nelfie	F
260	Michel	Youseline	F
261	Milfort	Augustin	M
262	Milfort	Elicia	F
263	Moise	Pherly	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
264	Mondesir	Jean-Gary	M
265	Mondesir	Pierre-Paul	M
266	Mondesir	Roodson	M
267	Mondesir	Ysmith	M
268	Monfiston	Beauverd	M
269	Monfiston	Duckenson	M
270	Monpoint	Luckency	M
271	Monpoint	Luckner	M
272	Monpremier	Arry	M
273	Monpremier	Jean-Luc	M
274	Monpremier	Madeline	F
275	Antenor	Urielle	F
276	Monpremier	Wisnel	M
277	Mybel	Friencky	M
278	Myrtile	Jean	M
279	Myrtile	Prophète	M
280	Nelson	Ediane	F
281	Nelson	Mucius	M
282	Nestant	Keirlit	M
283	Noël	Resson	M
284	Noël	Vitam	M
285	Noël	Rony	M
286	Octavie	Calix	M
287	Octavieu	Carone	F
288	Origine	Rose-Myriame	F
289	Papouloute	Siliane	F
290	Papouloute	Duanne	F
291	Patrick	Hermain Honoré	M
292	Paul	Youselin	M
293	Petit-Frère	Dieugrand	M
294	Petit-Frère	Rochernie	F
295	Petit-Homme	Emmanuel	M
296	Phanord	Charitable	M
297	Philismond	Woodeline	F
298	Philogène	Mirlande	F
299	Pierre	Jean-Claude	M
300	Pierre	Kengson	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
301	Pierre	Micky Ar douin	M
302	Pierre	Odatus	M
303	Pierre	Oscar	M
304	Pierre	Peguy	M
305	Pierre	Perilus	M
306	Pierre	Renald	M
307	Pierre	Sidoine	M
308	Pierre-Louis	Orvillard	M
309	Preval saint	Danius	M
310	Princivil	Mosine	F
311	Profett	Jodani	M
312	Prophète	Rose-Thanie	F
313	Remy	Joftny	M
314	Remy	Wildiana	F
315	Renaud	Youvenson	M
316	Resima	Edeline	F
317	Revalcin	Danius	M
318	Richard	Rodeline	F
319	Robillard	Jovenel	M
320	Saint-Fleur	Winza	F
321	Saint-Jean	Paul	M
322	Saint-Louis	Ramendy	M
323	Saint-Martin	Rony	M
324	Saint-Martin	Wilfanise	F
325	Saint-Martin	Youseline	F
326	Saintsirin	Manuella	F
327	Salomon	Gabriel Jean	M
328	Sanon	Woodly	M
329	Semerand	Daniel	M
330	Sévere	Malaika	F
331	Sifraide	Ernest	M
332	Sintiano	Sinlou	M
333	Sintilus	Doowensky	M
334	Siprien	Hukens Fils	M
335	Sorensen	Ennie Yola Rulinie	F
336	St-Fleur	Jeanne Violette	F
337	St-Hillaire	Roulibe	M

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>
338	St-Juste	Willy	M
339	St-Louis	Chavannes	M
340	St-Martin	Jacque-Cina	F
341	St-Martin	Wilfrid	M
342	St-Serin	Patrick	M
343	St-Surin	Antoinette	F
344	St-Surin	Patrick	M
345	St-Turin	Mannuella	F
346	Surin	Louina	F
347	Sylvestre	Erna	F
348	Sylvestre	Sylvio	M
349	Telfort	Miefanie	F
350	Telfort	Diansnie	F
351	Telfort	Fame	F
352	Telfort	Kingson	M
353	Telfort	Maefanio	M
354	Telfort	Paul	M
355	Termitus	Claudin	M
356	Thanis	Anita	F
357	Thelemaque	Henry-Claude	M
358	Thelemaque	Higens	M
359	Thelemaque	Peterson	M
360	Thelemaque	Wilfrid	M
361	Thelemaque	Yves	M
362	Thélémarque	Gérard	M
363	Thélémarque	Higens	M
364	Thélémarque	Louvenson	M
365	Thélémarque	Peterson	M
366	Thélémarque	Yvenson	M
367	Théorlore	M. Hélène	F
368	Thermidor	Johnny	M
369	Thibeau	Frandeline	F
370	Thimeau	Vernide	F
371	Thurin	Lumane	F
372	Titus	Clema	F
373	Titus	Clena	F
374	Titus	Versendre	F

	Nom	Prénom	Sexe
375	Toussaint	Anielle	F
376	Toussaint	Dieufort	M
377	Val	Tercius	M
378	Valais	Jean-Ferry	M
379	Variste	Bazile	M
380	Vilbrun	Frantzi	M
381	Vildor	Althieuri	M
382	Vilus	Carloune	F
383	Vincent	Marc-Donald	M

## Annexe 5

### ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRAIN (ANIMATEURS, FACILITATEUR ET COORDONNATEUR)

#### ► ANNEXE 5.1 : ÉQUIPE DE COORDINATION TECHNIQUE

Nom	Prénom	Fonction
Honoré	Patrick Hermain	Coordonnateur
Julien	Vanessa	Facilitatrice
Sévere	Malaïka	Facilitatrice remplaçante

#### ► ANNEXE 5.2 : LISTE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Nom	Prénom	Fonction
Sévere	Malaïka	Animatrice
Alisson	Jacob	Animateur
Anténor	Urielle	Animatrice
Chéry	Emmanuel	Animateur
Désamours	Duckens	Animateur
Dorvil	Henry-Claude	Animateur
Jean- Pierre	Dieudonne	Animateur
Sorensen	Yola Eunnie	Animatrice

► ANNEXE 5.3 : TECHNICIENS ET TECHNICIENNES SECTORIEL-LE-S

Nom et prénom	Fonction /Secteurs et thématiques
Saumol Max Lubin	Technicien-consultant pour les thématiques Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, urbanisme, habitat, foncier, logement et aménagement du territoire
Hérard Etienne / Christin Calixte	Technicien-consultant pour les thématiques Environnement, changements climatiques, risques et désastres
André Abel	Technicien-consultant pour les thématiques Administration locale et services déconcentrés, Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée
Venance Valcin	Technicien-consultant pour la thématique Finances locales
Sam Klarynson Pierre	Technicien-consultant pour les thématiques Organisations et société civile, Culture, cultes et religions
Luckenson Jean	Technicien-consultant pour les thématiques Patrimoine, arts et lettres
Carlyle Adrien	Technicien-consultant pour les thématiques Sports, loisirs et activités culturelles
Mirlande Borgella	Technicien-consultant pour les thématiques Justice et droits humains. Sécurité, État civil et identification de la population
Rico Chéristin	Techniciens-consultant pour les thématiques Éducation, alphabétisation et formation professionnelle
Joël Clairesia	
Rony Finis	Technicien-consultant pour les thématiques Énergie, électricité et éclairage public, mines et carrières, voies de communication, mobilité, routes et transport, construction, bâtiments et travaux publics, eau, hygiène publique et assainissement
Willard Xavier / Ma-laika Sévère	Technicien-consultant pour les thématiques Agriculture et sylviculture, élevage, pêche et chasse
Woodly Sanon	Technicien-consultant pour les thématiques Commerce et institutions financières, industrie PME/PMI et entrepreneuriat
Mirlène Borgella	Technicienne-consultante pour les thématiques Artisanat, métier et industries créatives
Eddy Lubin	Technicien-consultant pour les thématiques Tourisme, hôtellerie et restauration

## Annexe 6

### INSTANCES ET MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Patrick Hermain Honoré	Technicien-consultant pour les thématiques Santé et nutrition
Jocelyne Laurin / Vanessa Julien Jean Pierre	Technicienne-consultante pour les thématiques Genre et inclusion sociale

#### ► ANNEXE 6.1 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL OU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

No	Secteur ou poste	Prénom et nom
1.-	Directeur Général de la Mairie	Desforges Phirosner
2.-	Représentant CASEC 1 <sup>ère</sup> Section	Wilphrid St-Martin
3.-	Représentant CASEC 2 <sup>ème</sup> Section	Géthro Fortuné
4.-	Représentant CASEC 3 <sup>ème</sup> Section	Patrick St-Surin
5.-	Représentant ASEC 1 <sup>ère</sup> Section	Phanord Charitable
6.-	Représentant ASEC 2 <sup>ème</sup> Section	Nicolas Antoine
7.-	Représentant ASEC 3 <sup>ème</sup> Section	Manuella St-Surin
8.-	Représentant Justice	Myrlène Charlot
9.-	Représentant BDS	Yves Dominique Espérant
10.-	Représentant BAC	Louco Desauguste
11.-	Représentant ALI	Sylvio Sylvestre
12.-	Représentant Sécurité/ PNH	Jn Fanord François
13.-	Représentant État Civil	Marc Vaudré Etienne
14.-	Représentant ONI	Guy Désamours
15.-	Représentant Église Catholique	Jacques Cius Joseph
16.-	Représentant Église Protestante	César Daniel
17.-	Représentant Vaudou	Bernadin Jacques
18.-	Représentant Protection Civile	Grand Jean Felix
19.-	Représentant Organisations de femmes	Marie-Claude Gilles
20.-	Représentant Organisations Personnes en situation d'Handicap	Gérardy Etienne
21.-	Représentant Organisations de droits humains	Guilaine Angrand
22.-	Représentant TAMA (Tèt Ansanm pou Milo Avanse)	Odatus Pierre

23.-	Représentant VCNN-H (Vision Christophienne pour la Construction d'une Nouvelle Haïti)	Ferlando Augustin
24.-	Représentant RPAM (Organisation Rasanbleman Peyizan Asnal Milo-)	Marie Michelle Hosana
25.-	Représentant OADM (Organisation des Agents de Développement de Milot)	Jeannot Kenson
26.-	Représentant OFCM (Organizasyon Fanm Cerca Milo -)	Roseline Richard
27.-	Représentant RPM (Rasanbleman Peyizan Milo)	Berny Garçon
28.-	Représentant Secteur privé de l'Éducation	Vernide Thimeau
29.-	Représentant Secteur privé de la santé	Grand-Jean Fred
30.-	Représentant Syndicat Transport	Hukens Fils Suprien
31.-	Représentant Syndicat enseignants	Myrtile Eliphète
32.-	Représentant Secteur Construction	Dieudonne Jn-Pierre
33.-	Représentant Secteur Sports	Raphelie Cesaire
34.-	Représentant secteur Loisirs / Culture	Paul Telfort
35.-	Représentant secteur Tourisme, hôtellerie et restauration	Irenne Etienne
36.-	Représentant secteur Artisanat et Industries créatives	Luckner Mompoint
37.-	Représentant secteur Arts	Rony Noel
38.-	Représentant Secteur Privé Agricole	Emmanuel Chery
39.-	Représentant Secteur élevage	Althieuri Vildor
40.-	Représentant Secteur Privé des Affaires	Serge Jn-Pierre
41.-	Représentant secteur Commerce, PME et PMI	Sylvancia Dupin
42.-	Représentant KPLKM	Rose Berthide Dorcin
43.-	Représentant Syndicat Professionnels	Rose-Carmelle Dorcin
44.-	Représentant Syndicat guide touristique	Jean Joseph
45.-	Représentant SOROM (Société Royale de Milot)	Etienne St-Louis
46.-	Représentant AEMM (Asosiyasyon pou Enklyzyon Moun Milo)	Nicole Césaire
47.-	Représentant OTAM (Organizasyon Tèt Ansanm Milo-)	Conzales Charlot

48.-	Représentant AGP (Autorité de Gestion du Parc)	Marc Donald Vincent
49.-	Représentant World Vision	Roudeline Evariste
50.-	Notable	Georges Charlot
51.-	Notable	Louis-Jacques Charlot
52.-	Notable	Marie-Fanie Telfort

► **ANNEXE 6.2 : INSTANCES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL OU COMITÉ DE MISE EN OEUVRE**

Fonction	Prénom et Nom
<b>Comité Exécutif</b>	
Président	Patrick St-Surin
Vice-Président	Géthro Fortuné
Secrétaire	Wilphrid St-Martin
Secrétaire adjoint	Guilaine Angrand
Trésorière	Irenne Etienne
Trésorière adjointe	Manuella St-Surin
Conseiller membre	Eliphète Myrtel
Conseiller membre	Marie-Claude Gilles
Conseiller membre	Louis-Jacques Charlot

**SECRÉTARIAT EXÉCUTIF**

Président	Patrick St-Surin
Vice-président	Géthro Fortuné
Secrétaire	Desforges Phirosner
Trésorière	Irenne Etienne
Conseiller	Eliphète Myrtel
<b>Commission Energie</b>	
Coordonnateur	Felix Grand Jean
Secrétaire	Gethro Fortuné
Conseiller	Patrick St-Surin

**COMMISSION ENVIRONNEMENT /CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Coordonnateur	Emmanuel Chery
Secrétaire	Felix GrandJean
Conseiller	Berny Garçon

**COMMISSION TOURISME ET PROTECTION DU PATRIMOINE**

Fonction	Prénom et Nom
Coordonnatrice	Rony Noel
Secrétaire	Jean Joseph
Conseillère	Lucner Mompoint
<b>COMMISSION JUSTICE, DROITS HUMAINS, DES FEMMES ET DES ENFANTS</b>	
Coordonnateur	Conzales Charlot
Secrétaire	Etienne St Louis
Conseiller	Myrlène Charlot
<b>COMMISSION JEUNESSE, SPORTS ET ACTION CIVIQUE</b>	
Coordonnateur	Paul Telfort
Secrétaire	Roseline Richard
Conseiller	Sylvio Sylvestre
<b>VI. COMMISSION SANTÉ, EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
Coordonnateur	Odatus Pierre
Secrétaire	Rose-Berthide Dorcin
Conseillère	Yves Dominique Espérant
<b>AGRICULTURE/ÉLEVAGE</b>	
Coordonnateur	Jeannot Kenson
Secrétaire	Vernide Thimeau
Conseillère	Louco Désauguste
<b>COMMISSION ÉDUCATION ET ALPHABÉTISATION</b>	
Coordonnateur	Yves Dominique Espérant
Secrétaire	Marie-Michelle Hosana
Conseiller	Marie-Claude Gilles
<b>SANTÉ /NUTRITION / HYGIÈNE PUBLIQUE</b>	
Coordonnateur	Fred Grand-Jean
Secrétaire	St Louis Etienne
Conseiller	Marie Fanie Telfort
<b>COMMISSION COMMERCE / PME/PMI</b>	
Coordonnateur	Lucner Mompoint
Secrétaire	Raphelie Cesaire
Conseiller	Louis-Jacques Charlot

Fonction	Prénom et Nom
Infrastructures / Foncier /Logement/ Habitat	
Coordonnateur	Jean Joseph
Secrétaire	Georges Charlot
Conseiller	Suprien Hukens Fils
Commission Routes/ Transport/NTIC	
Coordonnateur	Dieudonne Jean-Pierre
Secrétaire	Suprien Hukens Fils
Conseiller	Roseline Richard
Commission Contrôle	
Coordonnateur	Serge Jean-Pierre
Secrétaire	Rose-Carmelle Dorcin
Conseiller	Althieury Vildor
Comité de suivi et d'évaluation	
Membre	Jeannot Kenson
Membre	Odatus Pierre
Membre	Lucner Mompoint
Membre	Paul Telfort
Membre	Dieudonne Jean-Pierre
Membre	Yves Dominique Espérant
Membre	Emmanuel Chery
Membre	Felix Grand Jean
Membre	Jean Joseph
Membre	Rony Noel
Membre	Conzales Charlot
Membre	Fred Grand-Jean

# NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE



1. [https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance/démocratique/et/etat/de droit/UNDP-HT\\_PLAN STRATÉGIQUE de développement Haiti\\_tome1.pdf](https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance/démocratique/et/etat/de%20droit/UNDP-HT_PLAN%20STRATÉGIQUE%20de%20développement%20Haiti_tome1.pdf)
2. [http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/201206PDC\\_cadre\\_methodologie.pdf](http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/201206PDC_cadre_methodologie.pdf)
3. [http://ciat.gouv.ht/sites/default/files/articles/files/PlanNNE\\_vf.pdf](http://ciat.gouv.ht/sites/default/files/articles/files/PlanNNE_vf.pdf)
4. [http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/200106SA\\_gonaives.pdf](http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/200106SA_gonaives.pdf)
5. Dupont, L. (2012). « Analyse empirique de la relation entre tourisme et compétitivité : l'exemple des Antilles françaises », éditions Etudes caribéennes, p.23
6. Stafford, J., C.-É. Bélanger et B. Sarrasin. (1996). « Développement et tourisme au Maroc», éditions Montréal L'Harmattan, p.174
7. MICT – Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Compilation des Budgets des 140 communes, Exercice 2011-2012, 2012